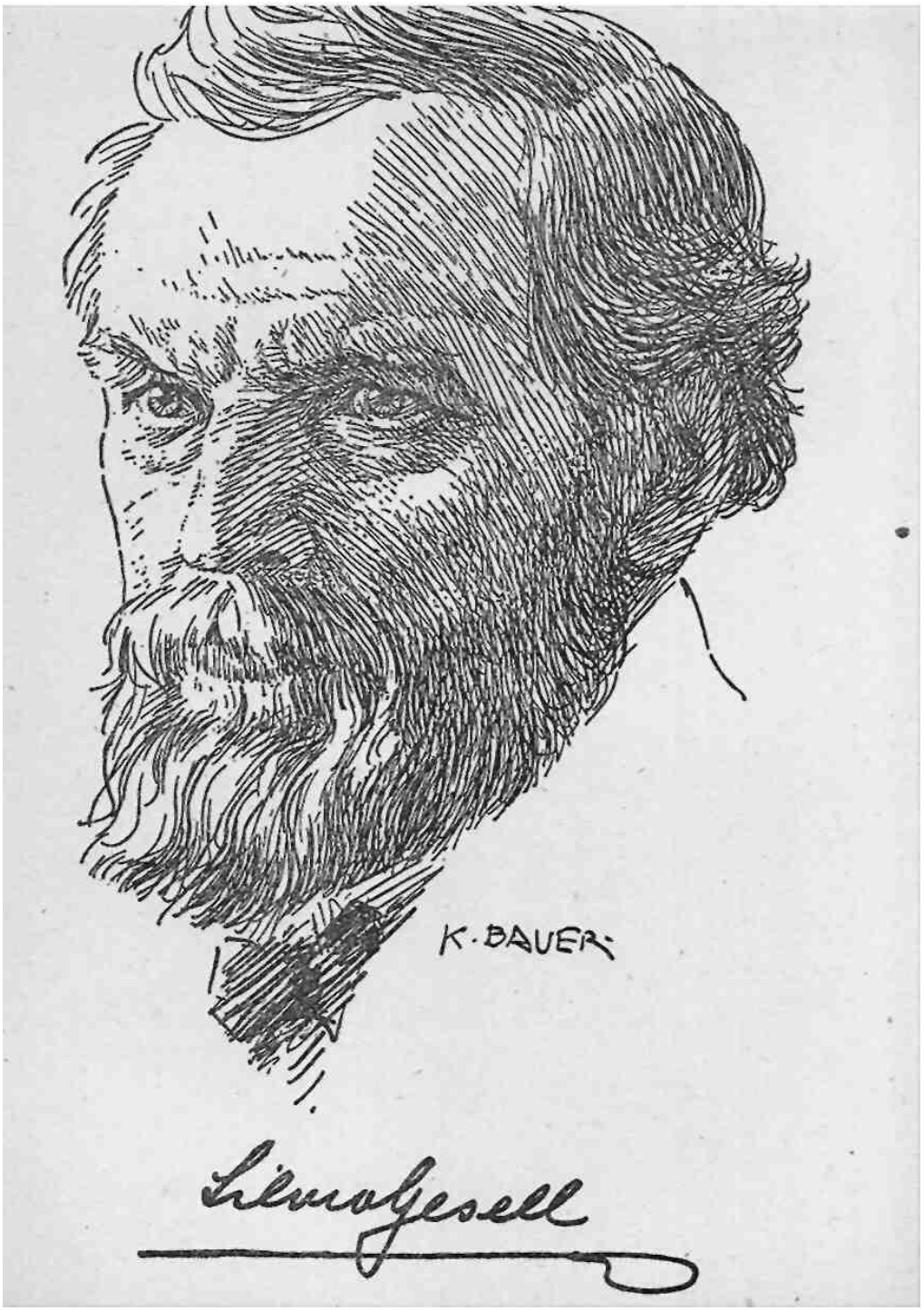
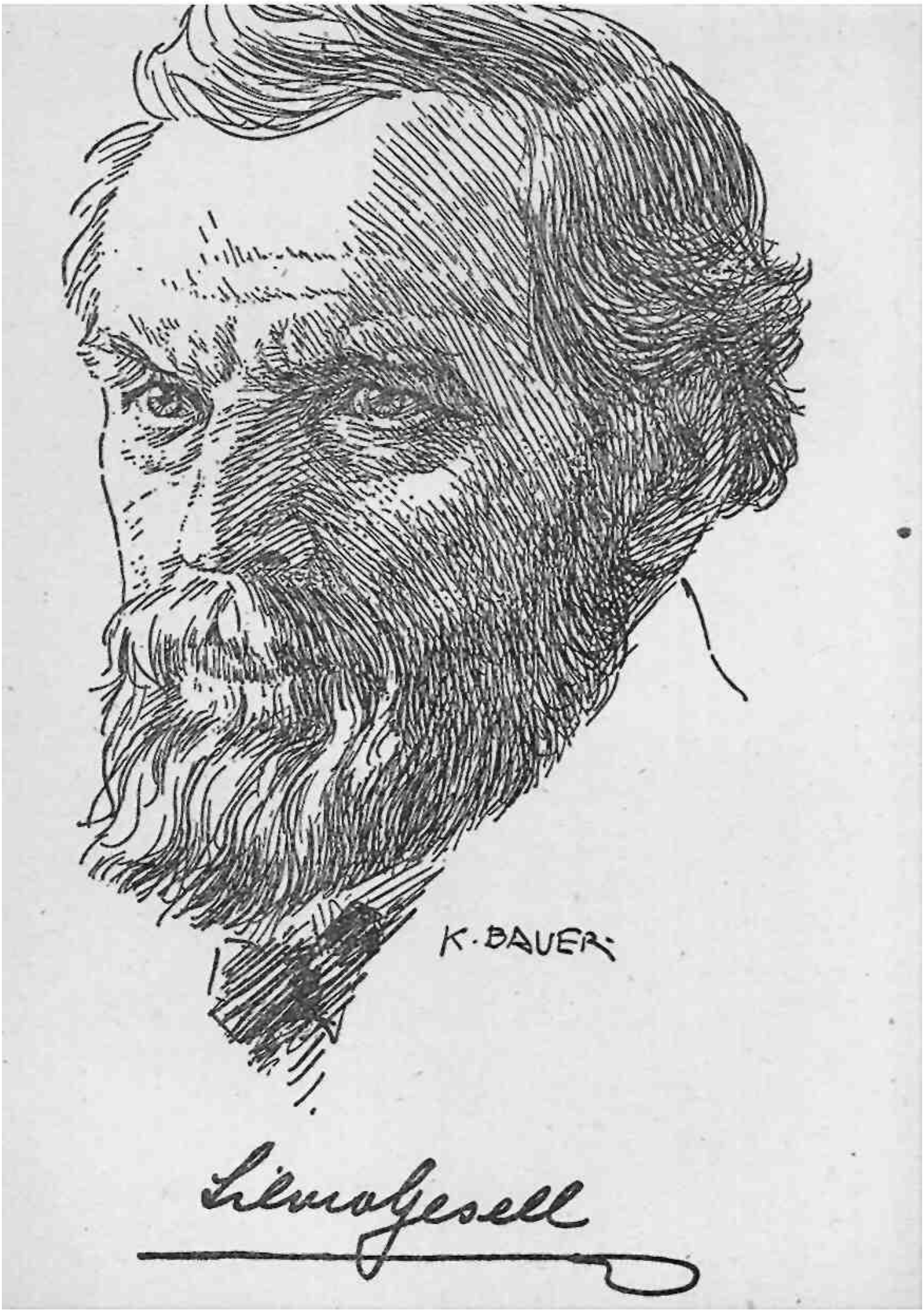
SILVIO GESELL

L'ORDRE ÉCONOMIQUE NATUREL

SOL FRANC - MONNAIE FRANCHE

1911




K. BAUER
Lionel Gesell

SILVIO GESELL

L'ORDRE ÉCONOMIQUE NATUREL

Traduction de
FÉLIX SWINNE
D'après la 8e édition

•

En postface,
les DEUX DISCOURS publiés dans la 7e édition

Editeurs :

PARIS
M. ISSAUTIER
185, route de Choisy,
Ivry (Seine)

BERNE
COOPÉRATIVE
D'ÉDITIONS FRANCHISTES
5, Zeughausgasse

BRUXELLES
ETABLISSEMENTS
VROMANT S. A.
3, rue de la Chapelle

•

1948

AVERTISSEMENT

Afin de rendre l'ouvrage plus facile à Consulter, la partie relative au SOL FRANC a été imprimée sur papier chamois ; de plus, les passages supprimés dans la version anglaise sont imprimés en caractères plus petits (Exemple : pp. 28-29).

Les chiffres romains placés entre crochets dans le texte renvoient aux notes du traducteur, réunies à la dernière page.

LES ÉDITEURS.

TABLE DES MATIÈRES

Pages
Table des matières VII
Préface de la 3° édition xi
Préface de la 4e édition xxiii

Première partie :
LA DISTRIBUTION DES RICHESSES ET LES FACTEURS QUI LA DÉTERMINENT

Introduction 3
1. La fin et les moyens 9
2. Qu'est-ce que le rapport intégral du travail ? 11
3. L'empiétement de la rente foncière sur le rapport du travail 14
4. Influence du prix des transports-sur les salaires et la rente foncière 18
5. Influence des conditions de vie sur les salaires et la rente 22
6. Définition plus précise du Sol franc 24
7. Le sol franc de troisième classe 26
8. L'influence du sol franc de troisième classe sur la rente foncière et les salaires 27
9. Influence du progrès technique sur la rente et les salaires 30
10. Influence des découvertes scientifiques sur les salaires et la rente 34
11. Effets de la législation sur les salaires et la rente 34
12. Douanes, rente et salaires 39
13. Jusqu'aux échelons les plus élevés, l'échelle des salaires s'appuie sur le revenu des travailleurs du sol franc 44
14. Influence de l'intérêt du capital sur les salaires et sur la rente 47
15. Récapitulation des résultats actuels de nos recherches 50
16. La rente provenant du sol à bâtir et des matières premières 51
17. Aperçu général de la loi des salaires 55

Deuxième partie :
LE SOL FRANC 57

1. La notion de sol franc 59
2. Les finances du sol franc 60
3. Le sol franc dans la pratique 63
4. Les effets de la nationalisation du sol 76
5. Sur quoi se base la revendication de la nationalisation du sol 83
6. Ce que le sol franc ne peut faire 95

Troisième partie :
LA MONNAIE MÉTALLIQUE ET LA MONNAIE DE PAPIER

L'argent tel qu'il est 97

Introduction 99

1. La notion de monnaie 102
2. La monnaie est indispensable;
   la matière dont elle est faite importe peu au public 106
3. La prétendue valeur 110
4. Pourquoi on peut faire la monnaie avec du papier 116
5. La garantie et la couverture de la monnaie de papier 135
6. Quel doit être le prix de la monnaie ? 145
7. La mesure précise du prix de la monnaie 147
8. Les facteurs du prix de la monnaie 150
9. Les facteurs de l'offre et de la demande 155
10. L'offre de numéraire 162
11. Les lois de la circulation de la monnaie actuelle 168
12. Les crises économiques et le moyen de les supprimer 183
13. La réforme de l'émission 185
14. Les mouvements de fonds « sans numéraire » 195
15. La pierre de touche de la monnaie 198
16. Pourquoi la théorie quantitative brute ne s'applique pas à la monnaie 201

Quatrième partie :
LA MONNAIE FRANCHE.

L'argent tel qu'il pourrait et devrait être 205

Introduction 207

1. La monnaie franche 208
2. Comment l'État émet la monnaie franche 216
3. La gestion de la monnaie franche 218
4. Les lois de la circulation de la monnaie franche 219
5. Jugements sur la monnaie franche 223

Le détaillant 223
Le caissier 227
L'exportateur 229
L'industriel 233

L'usurier 236
Le spéculateur 239
L'épargnant 243
Le coopérateur 246
Le créancier 248
Le débiteur 251
Le directeur du bureau d'assurance contre le chômage 253
Le défenseur de la doctrine mutualiste 257
Le théoricien de l'intérêt 261
Le théoricien des crises économiques 268
Le théoricien des salaires 276
6. Le commerce international 279
Le mécanisme des échanges internationaux 279
La stabilisation des changes 285
L'entente monétaire internationale 287

Cinquième partie :
LA THÉORIE DE L'INTÉRÊT OU DU CAPITAL FONDÉE SUR LA MONNAIE FRANCHE 291

1. Robinsonnade en guise de pierre de touche pour la présente
1. théorie 293
2. L'intérêt fondamental 298
3. Le transfert de l'intérêt fondamental sur la marchandise 312
4. Le transfert de l'intérêt fondamental sur le capital dit réel 313
5. Complément à la théorie de l'intérêt 317
6. Comment on a tenté jusqu'ici d'expliquer l'intérêt du capital. 339
7. Les éléments de l'intérêt brut 348
8. L'intérêt net du capital, grandeur immuable 352

Postface 359

PRÉFACE
DE LA
TROISIÈME ÉDITION

L'ordre économique dont nous allons traiter ne peut s'appeler naturel qu'en tant qu'il s'adapte à la nature de l'homme. Il n'est donc pas question d'un ordre spontané, d'une œuvre de la nature. Il ne pourrait même en être question, tout ordre social résultant nécessairement de la volonté consciente.

La preuve qu'un ordre économique convient à la nature de l'homme s'établit par l'observation du développement de l'humanité. Le régime économique le plus favorable à l'épanouissement de l'homme sera le plus naturel. Secondaire est la question, de savoir si cet ordre est en même temps le plus productif au point de vue technique, et s'il fournit au bureau des statistiques des chiffres records. De nos jours il est facile d'imaginer un ordre économique de haut rendement, mais dans lequel l'homme serait mis en coupe réglée. On est pourtant en droit de supposer que l'ordre économique assurant le mieux le progrès de l'homme se révélera le meilleur en ce qui regarde la productivité. Car après tout, le travail humain ne peut progresser qu'avec l'homme. « L'homme est la mesure de toutes choses », y compris le régime économique.

La prospérité du genre humain, comme celle de tous les êtres vivants, exige avant tout que la sélection s'effectue selon les lois naturelles. *Or ces lois veulent la concurrence.* Seul le triomphe de la concurrence économique peut ouvrir à l'humanité la voie d'un développement profitable, de l'eugénisme. Pour recueillir tout le merveilleux effet des lois de la sélection naturelle, il faut établir l'ordre économique de telle manière que la concurrence s'exerce comme le veut réellement la nature ; c'est à dire avec les armes fournies par la nature ; tout privilège étant exclu. Il faut que les succès remportés par les compétiteurs soient dus exclusivement à leurs qualités innées. Ce n'est qu'à cette condition que les causes de succès seront transmises à la descendance et amélioreront les caractères généraux du genre humain. Il faut que les enfants doivent leurs succès, non à l'argent ni aux parchemins, mais à l'habileté, à la vigueur, à l'amour, à la sagesse de leurs parents. Alors, nous serons en droit d'espérer qu'avec le temps, l'humanité se déchargera du fardeau des êtres inférieurs, fardeau que lui ont imposé des milliers d'années de sélection faussée par l'argent et les privilèges.

Nous serons en droit d'espérer que le pouvoir échappera des mains de ceux qui détiennent les privilèges et que l'humanité, conduite par les plus nobles de ses fils, reprendra son ascension depuis longtemps interrompue, vers des buts divins.

L'ordre économique en question a une autre raison de s'appeler « naturel ».

Pour que l'être humain progresse, il faut le mettre à même de se montrer en toutes circonstances tel qu'il est. L'homme doit *être* et non paraître. Il doit savoir aller dans la vie le front haut et pouvoir dire la vérité sans qu'il lui en coûte. La franchise ne doit pas rester le privilège des héros. L'ordre économique doit être tel, que l'homme sincère prospère mieux que tout autre. Les servitudes inhérentes à la vie en société ne doivent frapper que les choses, et non les gens.

L'homme devant être libre d'agir selon sa nature, il faut que les lois, les coutumes et la religion le prennent sous leur protection, lorsque, dans la vie économique, il agit selon son intérêt personnel légitime ; lorsqu'il obéit à l'instinct de conservation dont l'a pourvu la nature. Si, sans causer aucun tort moral, cette manière d'agir allait à rencontre de certaines conceptions religieuses, celles-ci mériteraient une révision. L'arbre ne peut être mauvais s'il porte de bons fruits. Est-il admissible par exemple, que, par la stricte observance de sa religion, un chrétien soit réduit à la mendicité et désarmé dans la lutte économique, avec cette résultante d'être écrasé, lui et les siens, par le jeu de la sélection naturelle ? L'humanité ne gagne rien à voir *régulièrement* les meilleurs sacrifiés. L'eugénisme requiert même le contraire. Il faudra favoriser les meilleurs, pour être en droit d'espérer que resplendissent un jour les trésors incalculables que recèle l'humanité.

Voilà pourquoi l'ordre économique naturel doit avoir pour fondement l'intérêt personnel. La vie économique pose, dans le domaine de la volonté et de l'énergie, des problèmes épineux ; il s'agit de vaincre l'indolence naturelle. Elle a besoin à cette fin de fortes impulsions. Aucun ressort n'est capable de donner ces impulsions avec assez de force et de régularité, si ce n'est celui de l'intérêt personnel. L'économiste qui tient compte, dans ses calculs, du facteur égoïsme et qui table sur lui, calcule juste et bâtit solidement. C'est pourquoi on ne peut adopter en économie politique, les principes religieux du christianisme ; ils y échouent, et n'y sont bons qu'à engendrer l'hypocrisie. Les besoins spirituels ne naissent que lorsque les besoins matériels sont satisfaits ; or l'activité économique doit pourvoir aux besoins matériels. Faire débuter le travail par une prière ou un poème serait commencer par la fin. « La mère des arts nécessaires, c'est la nécessité ; celle des beaux-arts, l'abondance » (*Schopenhauer).* En d'autres termes: on mendie quand on a faim, on prie quand on est rassasié.

Un ordre économique fondé sur l'égoïsme ne contrarie en rien l'instinct plus élevé qui veille en chaque individu à la conservation de la race. Au contraire. Il fournit à l'homme non seulement l'occasion de gestes altruistes, mais aussi les moyens. Il fortifie l'altruisme en lui donnant la possibilité de se manifester. Dans un régime économique où chacun renvoie à la « mutuelle » l'ami tombé dans la gêne, où l'on envoie les parents malades à l'hôpital, où l'État rend superflue toute assistance personnelle, tendres et précieux penchants risquent de se perdre.

L'ordre économique basé sur l'intérêt personnel doit garantir à chacun le rapport intégral de son travail, et la faculté d'en user à sa guise. Celui qui éprouve une satisfaction à partager ses revenus, son salaire, sa moisson, avec les nécessiteux, peut le faire. Nul ne l'exige de lui, mais personne ne le lui défend. On lit dans un conte que la peine la plus .cruelle qui se puisse infliger à un homme, est de le jeter au milieu de malheureux tendant vers lui leurs mains, et auxquels il ne peut venir en aide. C'est à ce sort terrible que nous nous condamnons mutuellement si nous fondons l'économie politique sur une autre base que l'intérêt personnel ; si nous ne permettons pas à chacun d'user librement du fruit de son travail. Rappelons, pour rassurer les lecteurs philanthropes, que le sens social et l'esprit de sacrifice se développent surtout lorsque le travail est couronné de succès. L'esprit de sacrifice apparaît avec le sentiment de force et de sécurité personnelles ; il naît chez ceux qui se fient à leurs bras. Remarquons aussi qu'il ne faut pas confondre la défense de l'intérêt personnel bien compris avec l'égocentrisme. Ce dernier est le défaut des gens à courte vue. L'homme perspicace ne tarde pas à comprendre que la prospérité générale est le gage le plus sûr de son propre intérêt.

Donc, nous entendons par ordre économique naturel, un ordre dans lequel les hommes ont à se disputer le prix sur un terrain égal, uniquement avec les armes fourmes par la nature, un ordre où, par conséquent, la direction échoit aux plus capables, où tous les privilèges sont abolis et où chacun, ne se souciant que de son intérêt personnel, va droit au but, sans aucune considération pour les servitudes qui n'ont rien à voir avec la vie économique, et qui lui fourniront suffisamment d'occasions de payer tribut.

L'une des conditions de l'ordre économique naturel est remplie par l'économie actuelle, tant décriée. Celle-ci est basée sur l'intérêt privé, et ses résultats techniques, que nul ne méconnaît, sont un gage de succès pour l'économie naturelle. Mais l'autre condition, la plus importante dans tout ordre qui se puisse appeler naturel : l'égalité des armes dans la lutte économique, reste à réaliser. Pour que la réforme atteigne son but, il faudra supprimer radicalement tous les privilèges susceptibles de fausser le résultat de la compétition. Tel est le but des

deux réformes fondamentales que nous nous proposons d'exposer dans cet ouvrage : le sol franc, et la monnaie franche.

L'ordre économique naturel pourrait aussi s'appeler manchesterianisme, du nom de cette économie qui a toujours plané comme un idéal dans les esprits vraiment libres ; ordre économique s'équilibrant seul, sans intervention extérieure, et n'ayant besoin que de laisser se réaliser le libre jeu des forces pour remettre d'aplomb tout ce qui a été mis sens dessus dessous par l'ingérence officielle, le socialisme d'État et la myopie des autorités.

A la vérité, on n'ose plus parler du manchesterianisme que devant les gens qui ne se laissent pas tromper dans leurs convictions par des tentatives menées de façon défectueuse, et' qui ne prennent pas pour preuve des défauts d'un système une défaillance dans sa réalisation. Mais ce qu'on a connu jusqu'à ce jour en fait de manchesterianisme suffit à la masse pour le lui faire maudire et pour le lui faire rejeter en bloc.

L'école manchesterienne était sur la bonne voie, et ce qu'elle emprunta plus tard à Darwin était exact. On n'oublia que de vérifier la première et la plus importante condition du système : l'égalité du terrain sur lequel les forces auraient à se mesurer. On admit (certains non sans arrière-pensée) que l'ordre économique préexistant, avec ses privilèges en faveur de l'argent et de la propriété foncière, assurerait une suffisante liberté de concurrence, à condition que l'État cessât de s'immiscer dans la vie économique.

On oublia, ou on ne voulut pas voir, que si l'on voulait assister à un déroulement naturel, il fallait donner au prolétariat le droit de reconquérir le sol par les mêmes moyens que ceux qui avaient servi à le lui ravir. Au lieu de cela, les manchesteriens appelèrent à leur aide ce même État dont l'intervention avait déjà troublé le libre jeu. Ils lui demandèrent d'employer son pouvoir de coercition à contrarier tout à fait l'avènement du jeu vraiment fibre des forces. Tel qu'il était pratiqué, le manchesterianisme ne répondait en rien à sa doctrine. Pour protéger des privilèges, des imposteurs s'étaient emparés d'une doctrine qui rejetait tout privilège : ce n'était qu'un vil battage.

Pour juger équitablement la doctrine manchesterienne primitive on ne peut donc se baser sur ses applications ultérieures. Les manchesteriens attendaient en premier lieu du libre jeu des forces une baisse lente de l'intérêt jusqu'à zéro. Cette attente se basait sur le fait qu'en Angleterre, où le marché était relativement le mieux pourvu d'argent, l'intérêt était aussi le plus bas. L'affranchissement des forces économiques et leur libre jeu, avec l'offre croissante de numéraire qu'il entraînerait, suffiraient, croyait-on, pour faire disparaître l'intérêt, cette flétrissure du système économique actuel. Les adeptes de cette

doctrine ignoraient encore que certains défauts inhérents à notre système monétaire (qu'ils avaient repris inconsidérément dans leur système) opposent un obstacle insurmontable à l'évincement de la puissance financière.

La doctrine manchesterienne enseignait aussi que le partage des héritages et l'infériorité économique naturelle aux descendants des riches, morcelleraient la grande propriété foncière dont toute la rente finirait automatiquement par devenir un revenu du peuple. De nos jours cette idée peut sembler quelque peu naïve. Elle était pourtant fondée dans une certaine mesure ; la rente foncière aurait en effet dû se réduire d'un montant égal à celui des droits d'entrée protecteurs, après l'avènement du libre-échange que réclamaient les manchesteriens. De plus, l'apparition de la navigation à vapeur et des chemins de fer apportait aux travailleurs la liberté effective de se déplacer. En Angleterre, ceci provoquait, au détriment de la rente foncière, d'une part la hausse des salaires jusqu'au niveau de ceux des ouvriers émigrés sur le sol américain, gratuit et franc de toute charge ; d'autre part la baisse des produits agricoles, devant la concurrence des produits des fermes de ce même sol franc. (En Allemagne et en France ce phénomène prit, par suite de l'adoption de l'étalon or, des proportions telles, que c'eût été la catastrophe si l'État n'avait annulé l'effet de sa première intervention [l'étalon or] par une seconde [les droits d'entrée sur les céréales].)

On comprend donc aisément comment les manchesteriens, au milieu des développements rapides auxquels ils assistaient, et dont ils exagéraient l'importance, se crurent en droit d'attendre du libre jeu des forces économiques l'élimination de cette autre flétrissure de notre système économique : la rente foncière privée.

En troisième lieu, les manchesteriens croyaient que, puisque l'application de leur principe, le libre jeu des forces économiques, avait suffi à éliminer les disettes locales, la même méthode permettrait, par l'amélioration des moyens de communication, de l'organisation commerciale et bancaire, etc. de supprimer les crises économiques. Comme il s'avérait que les famines résultent d'une mauvaise distribution locale des vivres, on attribuait aussi les crises économiques à une distribution défectueuse des marchandises. A la vérité, quand on se rend compte à quel point la politique douanière à courte vue de tous les États gène l'activité économique des peuples et les échanges internationaux, on comprend que les libre-échangistes, les manchesteriens, dans leur ignorance des troubles que peuvent causer les vices de notre système monétaire traditionnel, aient attendu simplement du libre-échange la suppression des crises économiques.

Poursuivant leur raisonnement, les manchesteriens se disaient : Si, grâce au libre-échange universel, nous pouvons maintenir en pleine activité la vie économique, si le travail, désormais ininterrompu, affranchi des crises économiques, engendre la surproduction des capitaux et fait par conséquent baisser l'intérêt jusqu'à le supprimer, si le libre jeu des forces vient exercer sur la rente foncière l'effet que nous en attendons, les forces contributives du peuple tout entier croîtront au point de permettre de rembourser à bref délai toutes les dettes nationales et communales du monde entier. Ainsi disparaîtrait à jamais la quatrième et dernière plaie de notre régime économique. L'idéal de liberté sur lequel se fonde notre ordre économique se justifierait aux yeux de tous. L'envie, la malveillance de nos détracteurs et la malhonnêteté qui les déshonorent souvent, seraient confondues.

De tous ces beaux espoirs des manchesteriens, aucun ne s'est réalisé jusqu'à ce jour. Au contraire, à mesure que le temps passe, les défauts de notre régime économique s'accusent d'avantage. Il faut en voir la cause dans le fait que les manchesteriens, dans leur ignorance en matière monétaire, adoptèrent inconsidérément le système monétaire légué par l'antiquité ; système monétaire qui refuse de fonctionner chaque fois que l'économie s'engage dans la voie prévue par les manchesteriens. On ne savait pas que la monnaie fait de l'intérêt la condition *sine qua non* de ses services ; que les crises économiques, le déficit budgétaire des familles laborieuses, le chômage, résultent tout simplement de notre système monétaire traditionnel. L'idéal manchesterien était inconciliable avec l'existence de l'étalon or.

L'ordre économique naturel, grâce à la monnaie franche et au sol franc, débarrassera le manchesterianisme de tous les phénomènes perturbateurs et dangereux qui l'accompagnent ; et il réalisera les conditions nécessaires au jeu vraiment libre des forces. On verra alors si cet ordre ne vaut pas mieux que celui qu'on prône actuellement, et qui attend tout du zèle des fonctionnaires, de leur fidélité au devoir, de leur incorruptibilité et de leurs sentiments philanthropiques.

Économie privée, ou étatisme : pas d'autre solution. On peut quand on ne veut ni de l'une ni de l'autre, inventer pour l'ordre qu'on préconise des noms toujours plus séduisants : syndicalisme, collectivisme, corporatisme, etc. Ces mots voileront toujours les mêmes abominations : la mort de la liberté individuelle, de l'indépendance et de la responsabilité personnelles, en un mot : l'autoritarisme.

Les propositions exposées dans le présent ouvrage nous conduisent aujourd'hui à la croisée des chemins. Il faut choisir. Aucun peuple, jusqu'à ce jour, n'en a eu l'occasion. Maintenant, les faits nous y

contraignent. Finis les vieux errements. Nous avons à choisir entre la suppression des vices de notre ancien système économique et le communisme. Il n'y a pas d'autre issue.

La question est de la plus haute importance et mérite la plus grande circonspection. Il ne s'agit plus de bagatelles, comme de choisir entre l'autocratie et la démocratie, ou de savoir si la productivité est plus grande dans les entreprises étatiques que dans l'entreprise privée. Il s'agit cette fois d'une question capitale. Il faut savoir à qui sera confié l'avenir du genre humain. Sera-ce la nature, avec sa logique inflexible, qui assurera la sélection ? Ou bien la faible raison de l'homme, de l'homme aujourd'hui si déchu, doit-elle ravir sa tâche à la nature ? Telle est la question.

Dans l'ordre économique naturel, la sélection par la libre concurrence, que ne fausse plus aucun privilège, dépend entièrement du travail individuel fourni, et contribue de la sorte au perfectionnement de l'individu. Car le travail est la seule arme de l'homme civilisé dans sa lutte pour la vie. Devant la concurrence, l'homme cherche toujours à produire mieux et davantage. C'est uniquement de ce qu'il produit, que dépend la question de savoir s'il fondera une famille, et quand il le fera ; comment il pourra élever ses enfants, c'est-à-dire assurer la propagation de ses qualités. Il ne faut pas se faire de cette compétition l'idée d'un combat semblable à celui que se livrent les animaux du désert. Qu'on n'aille pas non plus s'imaginer que la mort guette le vaincu. Une telle conception de la sélection n'a aucun sens lorsqu'il s'agit de l'homme, dont la puissance ne relève plus des forces brutales. Il faudrait remonter bien haut dans l'histoire de l'humanité pour retrouver des chefs ayant dû leur puissance à la force brutale. C'est pourquoi la compétition n'a plus, pour les perdants, les conséquences cruelles qu'elle avait alors. Leur infériorité leur fera rencontrer plus d'obstacles quand il s'agira de fonder une famille et d'élever des enfants. Le nombre de leurs descendants en sera plus réduit. Ce résultat ne se produira pas dans chaque cas. Le hasard joue ici un rôle. Mais il est hors de doute que la libre concurrence est de nature à favoriser les plus capables et contribue à leur propagation. Cela suffit pour garantir le progrès de l'humanité.

La sélection naturelle ainsi restaurée, sera intensifiée dans l'ordre économique naturel par l'abolition des privilèges sexuels, du fait que la rente foncière sera partagée entre les mères en proportion du nombre d'enfants, à titre de compensation pour la charge des soins maternels. Ceci conférerait aux femmes une indépendance économique suffisante pour qu'aucune d'elles ne doive se marier pour échapper au besoin, prolonger une union contre son gré, ou se prostituer après un faux pas. L'ordre économique naturel assurera ainsi à la femme le droit de suffrage ; non le vain droit de vote politique, mais le suffrage du sang, le plus grand crible dont la nature puisse disposer dans son action sélective.

De la sorte, la sélection naturelle sera restaurée dans toute sa prodigieuse efficacité. Plus l'influence de l'art médical sur la conservation et la procréation des déficients augmentera, plus il importera de veiller à maintenir en pleine action le grand mécanisme de la sélection naturelle. Alors les sentiments humanitaires et chrétiens qui poussent à faire appel à la science médicale pourront sans souci se donner libre cours. Quel que soit l'apport de cas pathologiques entretenus par la reproduction des tarés, la sélection naturelle finira par prendre le dessus. L'art médical pourra ralentir l'action de la sélection mais non l'arrêter.

Si par contre nous optons pour l'étatisme, nous excluons totalement la nature du jeu de la sélection. A la vérité la sélection n'est pas confiée officiellement à l'État, mais en fait elle passe sous son contrôle. C'est de lui que dépend le moment où l'homme sera en mesure de fonder une famille et la façon dont chacun pourra élever ses enfants. En allouant à ses employés des traitements différents, l'État exerce actuellement une influence profonde sur la procréation de chaque fonctionnaire. Mais alors cette intervention deviendrait générale. Le type d'homme qui plaît aux autorités prédominerait L'individu ne devrait plus conquérir sa place par ses capacités professionnelles ou par ses rapports avec les êtres et les choses. Ses accointances avec les chefs du parti au pouvoir auraient une influence beaucoup plus décisive. Il briguerait sa place. Et les intrigants compteraient le plus grand nombre de descendants, lesquels jouiraient, naturellement, des mêmes qualités que leurs ancêtres. Tout comme les caprices de la mode vestimentaire font qu'on élève plus de moutons blancs ou de moutons noirs, le contrôle de l'État sélectionnerait la race humaine. L'autorité, composée des arrivistes les plus habiles, « nomme » ou destitue. Celui qui ne « marche » pas, tombe en disgrâce ; par conséquent, ce genre d'hommes deviendra de plus en plus rare et finira par disparaître. L'État moule les hommes. Tout développement au-delà du gabarit devient désormais impossible.

J'épargnerai au lecteur la description de la vie sociale telle qu'elle se déroulerait sous le contrôle de l'État. Mais j'aimerais rappeler toute la liberté que conférait à de larges sphères de la population le libre jeu des forces, ou plus exactement l'échantillon très frelaté qu'on en goûtait avant la guerre de 1914. On imagine difficilement une indépendance plus grande que celle des gens qui avaient de l'argent. Ils jouissaient de la liberté la plus entière dans le choix de leur profession, travaillaient à leur guise, vivaient comme il leur plaisait, voyageaient quand et où ils le voulaient ; ils ignoraient toute tutelle de l'État. Nul ne leur demandait d'où venait leur argent. Ils pouvaient faire le tour du monde avec pour tout bagage un carnet de chèques, véritable «Sésame, ouvre-toi M. C'était la vie idéale, l'âge d'or; sauf pour ceux qui ne pouvaient jouir de ces libertés, à cause des erreurs commises dans la réalisation de notre ordre économique, dont les

bases, néanmoins, étaient saines. C'était le bon temps ; sauf pour les prolétaires. Les griefs de la classe laborieuse, les vices de construction de notre régime économique sont-ils donc une raison de rejeter le système lui-même et de lui substituer un ordre nouveau qui nous ravisse toute liberté et plonge dans l'esclavage le peuple *tout entier* ? Ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, supprimer les erreurs de réalisation, affranchir les travailleurs mécontents, et ouvrir ainsi à tous les hommes sans exception les portes de la liberté ? Le problème n'est pas de rendre tous les hommes malheureux, mais de permettre à tous de puiser la joie de vivre à sa seule source : le franc jeu des forces humaines.

Du point de vue de l'activité économique, du rendement du travail, choisir entre l'entreprise privée et celle de l'État, c'est choisir pour vaincre les difficultés inhérentes à l'accomplissement des devoirs professionnels, entre l'instinct qui veille à la conservation individuelle et celui qui veille à la conservation de l'espèce (1).

Ce problème dont l'importance saute aux yeux, offrira peut-être à bien des gens plus d'intérêt que la question de la sélection ; l'action de cette dernière requérant d'immenses espaces de temps. Examinons-le brièvement.

Fait curieux, le communiste, le partisan de la communauté des biens, tient généralement les autres hommes (pour autant du moins, qu'il ne les connaisse pas personnellement) pour meilleurs que lui-même. C'est ainsi qu'il se fait, que les pires égoïstes, ceux qui songent à eux-mêmes, et souvent exclusivement à eux-mêmes, sont, en théorie, les communistes les plus enthousiastes. Qui veut s'en convaincre n'a qu'à formuler dans une assemblée communiste la proposition, à coup sûr communiste, de rassembler les salaires pour les redistribuer en parts égales. Les voilà soudain muets, ceux-là mêmes qui l'instant d'avant glorifiaient sur tous les tons la communauté des biens. Ils se taisent, absorbés à se demander si la mise en commun leur serait profitable. Les leaders refusent carrément, sous les prétextes les plus futiles. En réalité, rien ne s'oppose à la mise en commun des salaires, sinon l'intérêt personnel' des communistes. Rien n'empêche les ouvriers d'une usine, d'une commune, d'un syndicat, de réunir les salaires et de partager cette somme selon les besoins de chaque famille. Ce serait pour eux l'occasion d'acquérir dès à présent l'expérience nécessaire en cette délicate matière. Et quel témoignage éclatant de leur foi communiste, à la face du monde entier ! Quel camouflet pour les sceptiques qui viennent nous dire que l'homme n'est pas né communiste ! Nul ne s'oppose à de pareilles tentatives de communisme, ni l'État, ni l'Église, ni les capitalistes. Cette expérience ne nécessite ni capitaux, ni fonctionnaires appointés ni organisations compliquées ; les communistes peuvent s'y mettre n'importe quand

(1) La tendance, plus ou moins développée en chaque individu, à préserver le groupe, la communauté, le peuple, la race, l'humanité.

et tenter l'expérience sur n'importe quelle échelle. Mais le besoin de véritable communisme semble bien réduit chez les communistes, car jamais aucune expérience de ce genre ne fut tentée. Appliquée au régime capitaliste, la communauté des salaires exige simplement que la totalité du produit du travail soit partagée entre tous d'après les besoins personnels de chacun. Mais reste à prouver que dans l'État édifié sur la communauté des biens, cette base n'exercerait pas une influence néfaste sur l'ardeur au travail chez l'individu. Cela aussi les communistes pourraient le démontrer par l'expérience susdite du nivellement de la paye. En effet, si après la mise en commun des salaires, laquelle abolit toute récompense individuelle de l'effort personnel, le zèle ne tiédit pas, en particulier dans le travail à la pièce ; si le revenu constitué par la totalité des salaires ne pâtit pas de leur mise en commun ; si les communistes les plus travailleurs versent leur salaire, double ou triple, à la caisse commune, d'aussi bon cœur qu'ils le mettent aujourd'hui dans leur propre poche, la preuve sera complète. L'échec total de tant d'expériences communistes dans le domaine de la production est une preuve bien moins concluante de l'impossibilité du communisme, que ce simple fait : la proposition de mettre en commun les salaires, se heurte toujours à un refus catégorique. En effet l'organisation communiste de la production exige des institutions spéciales, de la discipline, une direction technique et commerciale, et par surcroît, des moyens de production. Les insuccès peuvent donc s'expliquer de façons très diverses. Ils n'apportent pas la preuve absolue de l'absurdité de la chose en elle-même ; ils ne prouvent pas l'absence de véritable esprit communiste, le manque de sentiments de solidarité. Mais devant la communauté des salaires, plus d'échappatoire. L'opposition qu'elle rencontre réfute instantanément la thèse de la tendance naturelle au communisme ; elle prouve immédiatement que l'instinct qui veille en chaque individu à la conservation de la collectivité n'est pas assez puissant pour vaincre les difficultés de la vie professionnelle.

Inutile d'évoquer, à l'encontre de ces conclusions, la vie économique communautaire des anciens ; celle des premiers chrétiens par exemple. Les chrétiens primitifs, qui connurent, semble-t-il, la communauté des revenus, mais non celle, bien plus difficile, de la production, agissaient par conviction religieuse. Quant aux anciens qui pratiquaient le communisme familial ou régional, ils étaient soumis à l'autorité d'un patriarche ou à quelque autre gérontocratie ; ils travaillaient par obéissance et non par tendance naturelle. Ils étaient contraints, et n'avaient pas le choix. Il ne s'agissait d'ailleurs pas de la production de marchandises, de la division du travail, dans laquelle la différence de rendement entre travailleurs apparaît immédiatement, mesurable et frappante. Les primitifs allaient en commun à la chasse, à la pêche, aux champs. Ils tiraient tous à la même corde. En ce cas, on ne distingue guère celui qui tire le plus de celui

qui tire le moins. Les moyens de mesure n'existaient pas et n'étaient pas nécessaires. On vivait bien ensemble. Lorsque parut la production de marchandises, la division du travail, tout changea. On vit clairement combien chacun apportait d'aunes, de livres ou de boisseaux à la masse des produits. Adieu le paisible partage. Chacun voulut disposer des fruits de son labeur ; surtout les plus habiles, ceux dont on attendait les services les plus importants, et dont, par conséquent, l'autorité était la plus grande dans la société. Les dirigeants souhaitaient la lin du régime communautaire ; ils se sentaient soutenus par tous ceux dont le rendement dépassait la moyenne. Dès que l'économie individualiste fut possible, l'économie communautaire s'effondra. L'économie communautaire, le communisme, ne succomba point aux assauts de l'étranger jaloux ; l'ennemi était dans les murs mêmes, et ralliait sans cesse à lui les plus habiles. Si le communisme avait eu pour fondement un instinct plus fort que l'égoïsme, il se serait maintenu ; et ses adhérents, quand le sort les aurait dispersés cent fois, se seraient cent fois regroupés.

Mais le ressort du communisme, l'instinct qui veille à la conservation de l'espèce (le sens social, l'altruisme) n'est qu'une dilution de l'instinct qui veille à la conservation de l'individu, instinct qui conduit à l'économie individuelle. L'efficacité étant inversement proportionnelle à la dilution, plus la communauté sera étendue, plus se diluera l'instinct de travailler pour le maintien de la société. Celui qui travaille avec un associé est moins endurant que celui qui jouit seul du fruit de son travail. Que les associés soient dix, cent, mille, et l'ardeur au travail sera dix, cent, mille fois moindre. Si l'humanité toute entière devait se partager le fruit du travail, chacun se dirait : « Qu'importe mon travail personnel ? C'est une goutte d'eau dans la mer ». L'instinct ne suffirait plus comme stimulant au travail; il faudrait y substituer la contrainte.

C'est pourquoi le savant neuchâtelois Ch. Secrétan a raison de dire : «En principe, c'est l'intérêt privé qui doit servir de stimulant au travail. Pour cette raison, tout ce qui peut donner à cette impulsion plus de force et de liberté doit être encouragé. Tout ce qui l'affaiblit et l'entrave est à condamner. Il faut partir de ce principe fondamental, et en poursuivre l'application avec une résolution farouche, sans égard pour la myopie de certains philanthropes, et au mépris de l'anathème ».

Nous avons donc bien le droit de promettre à ceux aussi, qui croiraient n'avoir aucun intérêt à voir se réaliser les nobles buts de l'ordre économique naturel, que cette réforme ne leur offre que des avantages. Leurs maisons, leurs jardins et leur table ne peuvent qu'y gagner. Du point de vue technique aussi, l'ordre économique naturel dépassera et l'ordre actuel et le communisme.

Automne 1918.

Silvio GESELL.

P R É F A C E
DE LA
QUATRIÈME ÉDITION

Grâce à la propagande active des partisans de l'ordre économique naturel, amis déjà nombreux et fort répandus, la quatrième édition suit de près la troisième, pourtant considérable.

Pour ce qui concerne le contenu, la guerre n'y a *rien* apporté de nouveau. Je n'ai absolument rien à modifier. La guerre et les révolutions n'ont fait que confirmer tout ce que j'ai écrit avant le conflit. Ceci est vrai non seulement pour les théories exposées dans cet ouvrage, mais pour leurs applications politiques. La guerre a donné beaucoup à réfléchir aux capitalistes, aux communistes, aux marxistes. Beaucoup ont renoncé à leur programme et demeurent perplexes, désemparés. La plupart des gens ne savent plus à quel parti se vouer. Tout cela confirme l'exactitude des principes sur lesquels se fonde l'ordre économique naturel.

À tous les partis sans exception, il manque un programme économique. Les partis ne doivent leur unité qu'à des slogans. On ne peut plus s'en tenir au capitalisme ; les capitalistes eux-mêmes en conviennent. Le bolchevisme ou le communisme peuvent convenir à des formes primitives de la société, comme on en rencontre encore dans bien des régions de la Russie. Mais des régimes économiques aussi préhistoriques ne sont pas applicables lorsque la division du travail (la spécialisation) a poussé le développement économique à un niveau élevé. L'Européen a franchi l'âge de là tutelle que suppose le communisme. Il veut la liberté. Il prétend s'affranchir non seulement de l'exploitation du capitalisme, mais aussi de l'emprise de la bureaucratie, emprise inévitable dans la vie sociale fondée sur le communisme. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons attendre que des mécomptes des tentatives actuelles de nationalisation.

- Le communiste vivant dans la communauté des biens, l'ancêtre entré le premier dans le progrès social, occupe aujourd'hui l'extrême droite, près de la sortie ; ses revendications sont les derniers soubresauts de la réaction. Le programme de l'extrême gauche, c'est l'ordre économique naturel. Tout ce qui se trouve entre les deux ne constitue que des degrés intermédiaires du développement.

Le développement de l'homme, sa transformation d' « homme de troupeau » en homme complet, en individu indépendant, en acrate, c'est-à-dire dire en homme qui refuse toute domination par d'autres, cette transformation commence dès l'apparition de la division du travail. Elle constituerait un fait accompli depuis longtemps, si elle n'avait été contrariée par les défauts qui entachent notre droit foncier et notre système monétaire ; défauts qui ont donné naissance au capitalisme. Le capitalisme à son tour engendra, pour se protéger, l'État, tel que nous le connaissons, et qui n'est qu'un intermédiaire entre le communisme et l'économie franche. Mais il nous est impossible de nous arrêter à ce stade de développement ; les absurdités qui ont engendré le monstre causeraient à la longue notre perte, comme elles causèrent la ruine des États de l'antiquité. Aujourd'hui il faut choisir entre le progrès ou l'effondrement. Il n'est plus question ni de nous arrêter ni de rebrousser chemin. Embourbés dans le chemin creux du capitalisme, il nous faut poursuivre l'ascension vers la liberté.

L'ordre économique naturel n'est pas un ordre nouveau ; ce n'est pas un assemblage artificiel. L'épanouissement de l'ordre économique né de la division du travail, de la spécialisation, se heurte à l'obstacle que lui opposent les défauts organiques de notre monnaie et de notre droit foncier. Cet obstacle, il faut l'éliminer. C'est tout. L'ordre économique naturel n'a rien de l'utopie. Ce n'est pas une élucubration de visionnaire. L'ordre économique naturel n'a pas besoin de l'appui des lois ; il est viable sans fonctionnaires, et rend l'État lui-même inutile, comme toute espèce de tutelle. Il respecte les lois naturelles de la sélection qui préside à notre développement ; il laisse le champ libre aux aspirations humaines, à l'épanouissement du « moi », à la personnalité affranchie de toute domination d'autrui et directement responsable, à l'idéal de Schiller, de Stirner, de Nietzsche, de Landauer.

5 mai 1920. Silvio GESELL.

PREMIÈRE PARTIE

LA DISTRIBUTION DES RICHESSES

ET

LES FACTEURS ÉCONOMIQUES QUI LA DÉTERMINENT

INTRODUCTION

« Si les capitaux en numéraire coûtaient moitié moins aux emprunteurs, on verrait bientôt les revenus de toutes les espèces de propriétés diminuer aussi de moitié. Par exemple, une maison coûtant moins cher à bâtir qu'à louer, un champ à défricher promettant plus qu'un champ amodié, la concurrence amènerait infailliblement un dégrèvement des loyers et des fermages, puisque le plus sûr moyen de déprécier un capital actif, c'est de mettre à côté de lui d'autres capitaux en activité. Mais c'est une loi d'économie politique qu'une production plus grande augmente la masse des capitaux disponibles, par conséquent tend à faire enchérir la main d'œuvre, et finalement à rendre nul l'intérêt. »

PROUDHON : Qu'est-ce que la propriété ? (Lettre à Blanqui, p. 14.)

La suppression du revenu obtenu sans travail, qu'on l'appelle plus-value, rente ou intérêt, est le but économique immédiat de tous les mouvements socialistes. Le moyen généralement préconisé pour y parvenir est le communisme, la nationalisation des moyens de production, avec toutes ses conséquences. Je ne connais qu'un socialiste — Pierre-Joseph Proudhon — à qui ses recherches sur la nature du capital aient montré la possibilité d'une autre solution au problème. Les partisans de la nationalisation de toute la production fondent leurs revendications sur le caractère des moyens de production. Ils déclarent tout bonnement, comme si c'était l'évidence même, que la possession des moyens de production doit nécessairement donner en toutes circonstances au capitaliste l'avantage sur les ouvriers dans les débats relatifs au salaire ; avantage qui se traduit et se traduira toujours par la plus-value ou l'intérêt du capital. A l'exception de Proudhon, personne ne pouvait concevoir que l'avantage dont les propriétaires jouissent aujourd'hui, *la classe non possédante puisse le leur ravir, simplement en leur bâtissant, à côte de chaque maison, de chaque, usine, une autre maison, et encore une usine.*

P.-J. Proudhon, il y a cinquante ans déjà, indiquait aux socialistes la voie à suivre pour attaquer le capital de manière adéquate et pour l'abattre : travailler sans relâche, avec zèle, avec soin. Cette vérité leur est moins intelligible aujourd'hui qu'alors.

Ce n'est pas que Proudhon soit entièrement oublié. Mais personne ne l'avait exactement compris. Sans quoi le capital n'existerait plus aujourd'hui. Parce qu'il advint à Proudhon de s'égarer en cours de route (avec ses banques de troc), on n'admit plus rien de sa doctrine. C'est la meilleure preuve qu'on ne l'avait pas compris. Une fois qu'on a bien reconnu la vérité d'une idée, on ne l'abandonne pas pour un échec.

Comment la doctrine de Marx a-t-elle réussi à éclipser celle de Proudhon au bénéfice exclusif du socialisme communiste ? Pourquoi dans tous les journaux du monde, parle-t-on de Marx et du marxisme ? « À cause de l'indigence et de la stérilité de cette doctrine, a dit quelqu'un. Aucun capitaliste ne la craint-. Plus on fait de bruit autour de Marx, mieux cela vaut pour le capital. Quel tort Marx pourrait-il donc faire au capital, après avoir porté sur la nature de celui-ci un jugement faux ? Mais attention à Proudhon. Mieux vaut ne pas en parler. C'est un gaillard dangereux. Car il est impossible de contester ce qu'il dit. À savoir que si les travailleurs pouvaient produire sans entraves et sans arrêt, le capital ne tarderait pas à sombrer dans la surproduction de capitaux (à ne pas confondre avec la surproduction de marchandises). La méthode recommandée par Proudhon pour combattre le capital, pouvant s'appliquer immédiatement, est donc redoutable. Le programme marxiste," par contre, parle lui-même de l'énorme capacité de production de l'ouvrier moderne, avec son instruction, sa technique et son équipement perfectionné. *Marx ne sait absolument que faire de cette formidable production. Entre les mains de Proudhon, celle-ci constitue une arme de premier ordre pour abattre le capital.* Voilà pourquoi il faut parler sans cesse île Marx : on finira peut-être par oublier complètement Proudhon ».

Cette explication semble fondée. N'en fut-il pas de même de Henry George et de ce qu'on a appelé le Mouvement allemand de la réforme foncière ? Les propriétaires fonciers eurent tôt fait de comprendre qu'il ne s'agissait que d'un agneau sous une peau de loup, ils se rendaient compte que l'impôt sur la rente foncière est pratiquement irréalisable. Il n'y avait donc pas lieu de craindre Henry George et sa réforme. La presse pouvait parler librement de George et de son utopie. Les partisans de la réforme foncière étaient bien vus dans toute la bonne société. Tout agrarien, tout spéculateur en droits sur les céréales se faisait partisan de la réforme foncière. Le lion n'avait pas de dents : on pouvait jouer avec lui sans danger, comme tant de gens du monde jouent au christianisme. Le livre de George connut le plus fort tirage qu'une œuvre ait jamais atteint. Tous les journaux en parlaient.

Dans ses recherches sur le capital, Marx s'égare dès le début. Comme le premier paysan venu, il considère *le capital comme une chose tangible* ; pour Proudhon, au contraire, la plus-value n'est pas

le produit de biens tangibles, mais d'une *situation économique,* d'un état du marché. Marx voit, dans la plus-value, un butin, le résultat d'un abus de la force que confère la propriété ; pour Proudhon, la plus-value obéit à la loi de l'offre et de la demande. Pour Marx, la plus-value doit invariablement être *positive ;* Proudhon, lui, envisage également la possibilité d'une plus-value *négative* (la plus-value positive est du côté de l'offre, c'est-à-dire du côté des capitalistes. La plus-value négative est au bénéfice de la demande, autrement dit des travailleurs). *Marx voit le remède dans l'organisation du prolétariat pour la conquête de la suprématie ; pour Proudhon, la solution consiste à supprimer les obstacles qui s'opposent au complet développement de notre capacité de production.* Pour Marx les grèves et les crises économiques sont d'heureux événements, et la voie à suivre c'est le recours à la force pour l'expropriation définitive des expropriateurs ; Proudhon dit au contraire : Ne vous laissez détourner du travail sous aucun prétexte ; rien ne fortifie plus le capital que la grève, la crise, le chômage ; rien ne lui est plus funeste qu'un travail ininterrompu. Marx déclare : La grève et les crises vous rapprochent du but ; le grand chambardement vous mènera au paradis. Erreur ! dit Proudhon, tous ces moyens *vous éloignent du but ;* jamais ils ne feront baisser l'intérêt d'un pour cent. Marx voit dans la propriété privée une force, un moyen d'oppression ; Proudhon, par contre, voit que cette suprématie s'appuie sur la *monnaie* : dans d'autres conditions, la force de la propriété pourrait même se changer en faiblesse.

Si comme l'affirme Marx, le capital était une chose tangible, dont la possession confère aux capitalistes leur suprématie, tout accroissement de ces biens tangibles devrait augmenter d'autant la puissance du capital. Si une botte de paille, ou une brouette de traités sur la valeur, pèse deux quintaux, deux bottes de paille, deux brouettées, doivent peser exactement quatre quintaux. Et si une maison rapporte 1.000 marks de plus-value par an, dix maisons ajoutées à la première devraient évidemment rapporter dix fois mille marks. En supposant, bien entendu, qu'il faille considérer le capital comme étant en soi, une chose tangible.

Or nous savons que le capital ne s'additionne pas tout bonnement comme les choses matérielles ; mais qu'au contraire il n'est pas rare qu'on doive soustraire le capital nouveau de celui qui existait précédemment. Cela peut s'observer tous les jours. En certains cas, une tonne de poisson rapporte plus que cent tonnes. Quel serait le prix de l'air, s'il n'était aussi répandu ! Son abondance fait que l'on respire gratuitement.

Peu de temps avant la guerre de 1914, les propriétaires fonciers de la banlieue berlinoise se lamentaient devant la baisse des loyers, et par conséquent de la plus-value. La presse capitaliste pestait contre

la « rage de bâtir », contre « la contagion de la bâtisse » qui agitaient ouvriers et patrons. Qui ne voit dans ces quelques mots tout ce que la nature du capital a de pitoyable ? *Le capital tant redouté des marxistes, meurt de la «rage de bâtir» qu'ont les ouvriers; il est tué par la bâtisse.* Si Proudhon et Marx avaient vécu alors ! « Cessez de bâtir, aurait dit Marx. Lamentez-vous, mendiez, chômez, mettez-vous en grève même. Car chaque maison que vous bâtissez accroît la puissance des capitalistes. C'est clair comme deux plus deux font quatre. La puissance du capital se mesure d'après la plus-value, et celle-ci au taux de l'intérêt. *Plus la plus-value, l'intérêt produit par les maisons, augmente, plus le capital est puissant.* C'est indubitable. Je vous conseille donc de laisser cette passion de bâtir. Exigez la journée de huit heures. Et même de six. Car plus vous bâtirez, plus grande évidemment sera la plus-value, et plus chers seront les loyers. Donc, plus de bâtisse. *Moins* vous construirez, moins *cher* vous coûtera le logement ».

Peut-être Marx se serait-il gardé de dire une telle sottise. Mais le marxisme, en traitant le capital comme une chose matérielle et tangible, induit les travailleurs à penser et à agir de la sorte.

Pour Proudhon c'est tout différent. En avant toujours I Vive la rage de bâtir, la contagion de la bâtisse. Ouvriers et employeurs, ne vous laissez arracher la truelle des mains sous aucun prétexte. Mort à ceux qui vous empêchent de travailler ! Ce sont vos pires ennemis. Qu'ils viennent donc, ceux qui oseront se plaindre de la bâtisse et de « l'inflation immobilière », aussi longtemps qu'il restera dans les loyers la moindre trace de plus-value, d'intérêts du capital. Que la bâtisse tue le capital I On vous a abandonnés à votre passion de bâtir depuis 5 ans à peine, et déjà les capitalistes s'en ressentent. Déjà la baisse de la plus-value les tracasse. L'intérêt des maisons a baissé de 4 % à 3. Encore trois fois cinq ans de travail ininterrompu, et vous vous installerez dans des maisons franches d'intérêt. Vous pourrez alors «habiter», dans toute l'acception du terme. Le capital chancelle. Que votre labeur l'anéantisse.

La vérité est paresseuse comme le crocodile dans le limon du Nil éternel. Pour elle, le temps ne compte pas. Une génération n'est rien. Parce que la vérité est éternelle.

Mais elle a un imprésario. Celui-ci, mortel comme les humains, est toujours affairé. Pour lui, le temps c'est de l'argent; il s'agite, se dépêche constamment. Cet imprésario s'appelle « l'erreur ».

Impossible à l'erreur, de laisser tranquillement passer les siècles. Elle se heurte à tout, et partout on la heurte. Elle est dans le chemin de tout le monde. Nul ne la laisse en paix. C'est vraiment la pierre d'achoppement.

C'est pourquoi il importe peu à Proudhon qu'on ne souffle mot de lui. Son adversaire, Marx, avec ses erreurs, se charge lui-même de faire resplendir la vérité. En ce sens on peut dire que Marx s'est fait l'imprésario de Proudhon. Proudhon ne s'est pas encore retourné dans sa tombe. Il repose. Ses paroles ont une valeur éternelle. Marx, lui, est pressé. Il n'aura de cesse avant que Proudhon, se réveillant, ne lui donne le repos éternel au musée des erreurs humaines.

Et même si Proudhon avait été vaincu par la conspiration du silence, la nature du capital serait restée immuable. Un autre eût découvert la vérité. En face d'elle, le nom de celui qui la trouve importe peu.

L'auteur du présent ouvrage fut amené sur la même voie qu'avait suivie Proudhon, et arriva aux mêmes conclusions. Il ignorait complètement la doctrine proudhonienne. Ce fut peut-être heureux. Son travail n'en fut que mieux à l'abri des préventions. L'absence de toute influence étrangère constitue la meilleure préparation aux recherches.

L'auteur eut plus de chance que Proudhon. Il ne découvrit pas seulement ce que Proudhon avait découvert cinquante ans auparavant, c'est-à-dire la vraie nature du capital, mais il trouva (ou redécouvrit) par surcroît une voie praticable vers le but indiqué par Proudhon. C'est ce qui importe, après tout.

Proudhon demandait : Pourquoi avons-nous trop peu de maisons, de machines, de navires ? Et il en indiquait la vraie raison : Parce que l'argent ne tolère pas qu'on en construise davantage. Ou, pour parler comme Proudhon, parce que l'argent est une sentinelle postée à l'entrée du marché, et dont la consigne est de ne laisser passer personne. On dit que l'argent est la clé du marché (Proudhon entendait par là l'échange des produits); erreur : c'en est le verrou.

L'argent s'oppose tout simplement à ce qu'à côté de chaque maison existante, il s'en construise une seconde. Dès que le capital cesse de produire l'intérêt traditionnel, l'argent se met en grève, et bloque le travail. La monnaie agit véritablement comme un moyen de protection contre la rage de bâtir, contre la contagion de la bâtisse. *La monnaie préserve le capital* (maisons, usines, navires) *de tout accroissement.*

Lorsque Proudhon eut compris que l'argent fait fonction de verrou, son mot d'ordre fut : *Combattons le privilège dont jouit l'argent, en élevant les marchandises et le travail au rang de numéraire.* Car lorsque deux privilèges s'affrontent, ils s'annulent réciproquement. Conférons aux marchandises le poids de l'argent comptant : les privilèges se balanceront.

Tels étaient les idées et les projets de Proudhon. Passant aux réalisations, il fonda les banques de troc. Comme chacun le sait, ce fut un échec.

Et pourtant, le problème qui déroutait Proudhon était facile à résoudre. Il suffit d'abandonner le point de vue habituel, celui du détenteur d'argent, pour examiner le problème du point de vue du travailleur et de celui qui détient les marchandises. La solution apparaîtra immédiatement : c'est la marchandise et non l'argent qui constitue la raison d'être de l'économie politique. Les richesses consistent en effet, pour 99 % en marchandises ou en assemblage de marchandises, 1 % est fait d'argent. Conclusion : considérons les marchandises comme les fondations de l'édifice, et traitons-les comme telles. N'y touchons pas. Laissons-les telles qu'elles se présentent sur le marché. Qu'y pourrions-nous changer ? La marchandise se brise, se gâte, périt. Qu'elle périsse, c'est dans sa nature. Tous les perfectionnements que nous pourrions apporter aux banques de troc de Proudhon n'empêcheront jamais l'édition de six heures, qui fait courir ventre à terré les crieurs de journaux, de n'être plus bonne qu'à jeter au rebut si elle n'est pas vendue deux heures après. Remarquons aussi que l'argent constitue le moyen d'épargne général ; que tout l'argent servant de moyen d'échange au commerce, se déverse dans les caisses d'épargne, où il stagne jusqu'à ce qu'on l'en aspire à coups d'intérêts. Aux yeux des épargnants, comment serait-il possible d'élever les marchandises au rang du numéraire, au rang de l'or ? Comment arriver à faire en sorte que l'épargnant, au lieu d'emplir sa cassette d'argent, empile des réserves de paille, de livres, de lard, d'huile, de fourrures, de guano, de dynamite, de porcelaines, etc. ? C'est pourtant ce que *Proudhon* prétendait réaliser lorsqu'il voulait placer sur un pied d'égalité les marchandises et l'argent. Proudhon n'avait pas vu que la monnaie, telle que nous la connaissons, n'est pas seulement un instrument d'échange, mais aussi un moyen d'épargne, et que pour les réserves des épargnants, argent et pommes de terre, argent et chaux, argent et drap ne seront jamais, à *aucun point de vue,* des égalités. Devant le contenu du plus grand des grands magasins, le jeune homme qui épargne pour ses vieux jours se dit : La moindre *pièce d'or* serait bien mieux mon affaire.

Ne nous en prenons donc pas aux marchandises : celles-ci constituent les données du problème ; elles forment le monde, auquel le reste doit s'adapter. Mais examinons de plus près la monnaie. De ce côté, des modifications sont plus facilement réalisables. Faut-il que la monnaie soit telle qu'elle est ? Faut-il qu'en tant que marchandise, la monnaie soit meilleure que les marchandises dont elle doit faciliter l'échange ? La monnaie doit-elle être la seule marchandise à l'abri des dégâts, quand toutes les autres craignent l'incendie, l'inondation, la crise, la guerre, etc ? Pourquoi l'argent, qui doit servir de moyen d'é-

change aux marchandises, doit-il être meilleur qu'elles ? Sa supériorité n'est-elle pas précisément le privilège que nous considérons comme la cause de la plus-value, le privilège que Proudhon s'efforce d'abolir ? Il faut donc ôter à la monnaie sa supériorité. Pour personne, ni pour les épargnants, ni pour les spéculateurs, ni pour les capitalistes l'argent ne doit être une marchandise préférable aux autres, à celles du marché, des magasins et des quais. Si l'on veut que l'argent cesse de faire peser son joug sur les marchandises, il faudra que comme elles, il rouille, moisisse, se gâte, se corrode ; qu'il tombe malade, s'échappe, et que lorsqu'il meurt, les frais d'enlèvement incombent au propriétaire. Alors, et alors seulement, nous aurons le droit de dire : argent et marchandises sont égaux ; ce sont des équivalents parfaits et, comme le voulait Proudhon, ils s'équilibrent.

Traduisons cette revendication en langage commercial. En général, les détenteurs de marchandises enregistrent, durant le séjour des produits en magasin, une perte au poids et à la quantité ; ils ont de plus à débourser les frais de magasinage (loyer, assurance, surveillance, etc.). Combien cela fait-il bon an mal an ? Évaluer l'ensemble de ces dépréciations à 5 %, ne constituerait certes qu'une sous-estimation.

Par contre, le banquier, le capitaliste, l'épargnant, de combien doivent-ils amortir l'argent qu'ils ont chez eux ou à la caisse d'épargne ? Combien le trésor de guerre a-t-il perdu durant les 44 ans qu'il passa dans la tour Julius, à Spandau ? Absolument rien.

Puisqu'il en est ainsi, la réponse à notre question est toute trouvée. Il faut faire subir à l'argent une perte égale à celle que les marchandises subissent en magasin. Dès lors l'argent ne sera plus meilleur que les marchandises. *Il sera indifférent à chacun d'épargner de l'argent ou de posséder de la marchandise. Monnaie et marchandise seront des équivalents parfaits.* Le problème de Proudhon sera ainsi résolu. Nous aurons brisé les entraves qui depuis toujours ont empêché l'humanité de déployer ses forces.

L'étude d'un programme politique conforme à l'ordre économique naturel m'a conduit, pour la clarté du plan, à transposer dans les 3°, 4° et 5[4] Parties de ce traité la solution du problème qui occupait Proudhon Toutefois, si le lecteur désire d'abord savoir comment ce problème est aujourd'hui résolu, il commencera directement par les 3[e], 4[e] et 5[e] Parties, et lira ensuite la l[rc] et la 2°.

1. La fin et les moyens.

Comme nous l'avons dit dans l'introduction, le but économique de tous les mouvements socialistes est la suppression du revenu obtenu sans travail, appelé la plus-value, et désigné aussi sous les noms d'intérêt ou de rente.

Pour atteindre ce but, on indique généralement comme seul moyen possible la nationalisation des moyens de production avec toutes ses conséquences.

Cette revendication propre à tout le prolétariat, est appuyée par les recherches scientifiques de Marx sur le capital, selon lesquelles la plus-value serait un phénomène inévitable sous le régime de l'industrie privée et de la propriété personnelle des moyens de production.

Nous allons montrer que cette doctrine a pour fondement des hypothèses erronées. En rectifiant celles-ci on arrive à des conclusions diamétralement opposées ; le capital apparaît dès lors, non plus comme une chose tangible, mais comme une situation économique, déterminée uniquement par l'offre et la demande, ainsi *que le socialiste Proudhon, l'adversaire de Marx, le démontrait aux travailleurs, il y a plus de cinquante ans déjà.*

Nous verrons que, conformément à la théorie du capital ainsi rectifiée, la suppression de certains obstacles artificiels, dus à notre droit foncier et à notre système monétaire, permettra à l'ordre économique actuel de se développer complètement selon ses principes fondamentaux, qui sont sains. Ces obstacles étant supprimés, il ne faudra pas longtemps (10 ou 20 ans) aux travailleurs pour provoquer *par leur travail,* un tel renversement de la situation économique, *que la plus-value aura disparu complètement et que les moyens de production auront perdu leur caractère de capital.* Alors la propriété individuelle des moyens de production n'offrira pas plus d'avantages que celle d'une tirelire : le propriétaire d'une tirelire n'y puise ni plus-value, ni intérêts ; il se contente d'en retirer peu à peu ce qu'il y a mis. Les économies et autres fonds placés dans les moyens de production retourneront à leur propriétaire sous forme d'amortissements annuels correspondant à la dégradation de ces moyens de production et à leur usure par l'emploi. Il suffira d'un *travail* libéré de toute entrave, d'un travail assidu et armé des moyens de production connus aujourd'hui, pour contraindre ce tyran formidable qu'on appelle le *capital,* à jouer un rôle aussi inoffensif que celui de la tirelire d'argile entre les mains des enfants. La tirelire n'a jamais rapporté de plus-value ni d'intérêts, et on n'en retire le contenu qu'en la brisant.

Les 1e et 2e Parties de ce traité montrent comment on peut, sans faire appel au communisme, affranchir de la plus-value non seulement l'agriculture, mais aussi la construction et l'industrie minière. La 3e, la 4° et la 5° Parties traitent des moyens de production autres que le sol, et indiquent la voie à suivre pour les débarrasser eux aussi de la plus-value sans passer par leur nationalisation, afin de compléter ainsi l'affranchissement de notre vie économique, et d'établir le droit au rapport intégral du travail.

2. Qu'est-ce que le rapport intégral du travail ?

Par « travailleur », il faut entendre dans le présent traité, toute personne vivant de son travail. Paysans, artisans, ouvriers, artistes, prêtres, soldats, rois, sont des travailleurs. Dans le système économique actuel, la seule antithèse du travailleur, c'est le rentier, dont les revenus consistent uniquement en intérêts, et qui vit exclusivement du travail d'autrui.

Nous distinguons : le *produit* du travail, la *rétribution* du travail et le *rapport* ou *revenu* du travail. Le *produit* du travail est le bien tangible ou le service que fournit le travail. La *rétribution* du travail c'est l'argent que rapporte le produit ou le contrat de travail. Le *rapport* ou *revenu* du travail, c'est ce que la rétribution permet d'acheter et de créer sur les lieux de consommation.

La rétribution s'appelle salaire, honoraires, traitement, lorsque le produit du travail n'est pas un bien tangible (par exemple, le balayage des rues, le gouvernement). Quand le produit du travail consiste en un bien matériel, une chaise par exemple, il n'est pas question de salaire ni d'honoraires mais du prix de vente de la chaise. Tous ces vocables désignent la même chose : la rétribution en espèces du travail fourni.

Les bénéfices industriels et commerciaux, déduction faite de l'intérêt des capitaux et de la rente foncière qu'ils contiennent généralement, doivent aussi être considérés comme la rétribution du travail. Le directeur d'une société minière par actions touche son traitement uniquement en raison du travail qu'il fournit. Si ce directeur est aussi actionnaire, ses revenus se majorent de dividendes. En ce cas il est à la fois travailleur et capitaliste. En règle générale, les revenus des paysans, des commerçants et des industriels consistent en rétribution du travail et en rentes (ou intérêts). Le paysan qui travaille avec des *capitaux empruntés* et sur un sol pris à *ferme,* vit uniquement du revenu de son travail. Ce qui reste, après déduction du fermage et des intérêts, provient de son travail et obéit aux lois naturelles et générales qui déterminent le niveau des salaires.

Entre le *produit du travail* (biens ou services) et le *rapport du travail,* se placent les divers marchés que nous concluons chaque jour en achetant les marchandises. Ces tractations influent considérablement sur le rapport du travail. Il arrive quotidiennement que des gens apportant au marché des produits identiques, s'en retournent chez eux avec des rapports très inégaux. Cela tient à ce que ces gens se valent comme fabricants mais non comme commerçants. Certains excellent à vendre à bon prix leurs produits, et, dans leurs achats, à distinguer le blé de la paille. Lorsqu'il s'agit de produits destinés

au marché, les échanges et les connaissances commerciales nécessaires à cet effet, ont autant d'influence sur le rapport du travail que la technique de fabrication. L'échange des produits doit être considéré comme la phase finale du travail. À ce point de vue, tout travailleur est aussi un vendeur.

Si les objets que l'on produit et ceux que l'on se procure en compensation avaient un caractère commun permettant de les comparer, de les mesurer, la conversion du produit du travail en rapport du travail pourrait s'effectuer sans l'aide du commerce. On pourrait éliminer celui-ci. A la sensibilité des moyens de mesure près, le rapport devrait contrebalancer le produit du travail (moins l'intérêt ou la rente). Et on pourrait s'assurer directement à l'aide des objets reçus en compensation, que l'on n'a pas été exploité ; tout comme, rentré chez soi, on peut contrôler à l'aide de sa balance, si celle du pharmacien pèse juste ou non. Mais les marchandises n'ont pas cette propriété commune. L'échange fait toujours l'objet d'un marchandage. Il ne se fonde jamais sur une mesure. Même l'emploi de l'argent ne nous dispense pas de marchander. L'expression « commune mesure des valeurs », que l'on rencontre encore fréquemment chez les fossiles de l'économie politique, pour désigner la monnaie, est de nature à induire en erreur. Aucune des qualités d'un canari, d'une pile ou d'une pomme, ne se mesure à l'aide d'une pièce de monnaie.

C'est pourquoi la comparaison directe entre le produit du travail et son rapport ne fournira jamais la preuve juridique qu'un travailleur n'a pas obtenu le rapport intégral de son travail. Le droit au rapport intégral du travail, pour autant que l'on entende par là le droit de *l'individu* à l'intégralité du rapport de son travail, doit être considéré comme une utopie.

Pour la collectivité il en est tout autrement : *il suffit que les produits du travail soient partagés exclusivement entre les travailleurs ; aucun produit du travail ne pouvant être cédé aux capitalistes, à litre de rentes ou d'intérêts. C'est la seule condition à remplir pour garantir le droit à la totalité du rapport collectif du travail.*

Le droit au rapport intégral du travail ne suppose pas qu'il faille nécessairement se soucier du rapport du travail individuel. Ce qu'un travailleur obtient en moins, un autre l'obtient en plus. Le partage entre les travailleurs continue à obéir aux lois de la concurrence, celle-ci étant d'autant plus forte, et le rapport individuel du travail étant d'autant plus réduit, que le travail est plus aisé et plus simple. Les travailleurs dont l'activité exige le plus de circonspection sont le plus efficacement soustraits à la concurrence des masses, et peuvent donc obtenir le plus haut prix du produit de leur travail. En certains cas, de simples aptitudes physiques (chez les chanteurs par exemple) peuvent remplacer la sagacité, pour écarter

la concurrence des masses. Heureux celui dont les services n'ont pas de concurrence à craindre.

L'établissement du droit au rapport intégral du travail profitera à tous les travailleurs : il se traduira par l'augmentation du rapport du travail de chacun d'eux, augmentation qui sera proportionnelle aux rapports individuels d'aujourd'hui. Ceux-ci seront peut-être doublés. Jamais ils ne seront nivelés. Le nivellement est l'affaire des communistes. Ici au contraire, il s'agit du droit au rapport intégral du travail tel que le détermine la compétition. A la vérité, la réforme destinée à réaliser le droit au rapport intégral du travail dans son ensemble aura pour conséquence accessoire de ramener à un niveau plus raisonnable les différences souvent monstrueuses que l'on rencontre actuellement entre les rapports du travail, notamment dans le commerce. Mais il ne s'agit là que d'une conséquence accessoire. Le droit que nous voulons édifier ne vise à aucun nivellement. Les travailleurs les plus industrieux, les plus habiles, les plus intelligents s'assureront un rapport plus grand, parce que proportionné aux services rendus. A cela viendra s'ajouter la hausse générale des salaires due à la disparition du revenu obtenu sans travail.

Résumons :

1. Produit du travail, rémunération du travail et rapport ou revenu du travail ne sont pas comparables directement. Il n'existe pas de mesure commune à ces trois grandeurs. La conversion de l'une d'elles en une autre s'effectue non sur la base d'une mensuration, mais de tractations, de marchandages.

2. II est impossible de contrôler si chacun obtient individuellement l'intégralité du rapport de sou travail.

3. Le rapport intégral du travail n'est définissable et n'est mesurable que pour la collectivité.

4. Le retour à la collectivité du rapport intégral de son travail implique la suppression de tout revenu obtenu sans travail c'est-à-dire la suppression de l'intérêt du capital et de la rente foncière.

5. Si l'intérêt et la rente sont supprimés, il sera prouvé que le droit au rapport intégral du travail est instauré ; que le rapport collectif du travail est égal au produit collectif du travail.

6. La suppression du revenu obtenu sans travail augmentera, doublera ou triplera le rapport du travail individuel. Il n'y aura pas nivellement, si ce n'est accessoirement. Les écarts de *produit du travail* vaudront aux individus des écarts proportionnels de *revenu du travail.*

Les lois générales de la concurrence qui déterminent le niveau relatif des rapports individuels du travail continueront à jouer ; le travailleur le plus habile recueillant le plus haut rapport, dont il disposera à sa guise.

Actuellement, le revenu du travail subit des amputations au bénéfice de la rente foncière et de l'intérêt du capital. Ces prélèvements ne s'effectuent évidemment pas de façon arbitraire. Ils sont déterminés par les circonstances économiques, chacun prenant autant que l'état du marché le lui permet.

Ces circonstances économiques sont régies par les lois naturelles dont nous allons aborder l'étude.

3. L'empiétement de la rente foncière sur le rapport du travail.

Le propriétaire foncier a le choix de livrer ses terres à la culture, ou de s'en abstenir. Pour se conserver, son bien n'a pas besoin qu'on le cultive. Le sol ne perd rien à rester en jachère. Au contraire : il y gagne. Dans la méthode d'agriculture semi-pastorale, la jachère constitue le seul moyen de rendre au sol sa fertilité.

Le propriétaire foncier n'a donc pas de raison d'accorder gratuitement aux autres l'usage de son bien (champ, terrain à bâtir, gisement, chute d'eau, forêt, etc.). Si on ne lui offre pas de compensation (de rente foncière), il laisse le sol en friche. Il dispose de sa propriété en maître absolu.

C'est pourquoi quiconque, ayant besoin d'un sol", s'adresse au propriétaire, devra toujours, cela va sans dire, se résigner à payer une redevance (la rente foncière). Quand on centuplerait la surface de la terre et sa fertilité, aucun propriétaire ne s'aviserait de céder sa terre gratis. Au pis-aller, il transformerait sa propriété en terrain de chasse ou en parc. La rente est la condition inéluctable de tout prêt foncier, parce que jamais la concurrence entre les terres à louer ne pourra mener jusqu'à la gratuité.

Combien le propriétaire foncier sera-t-il en mesure d'exiger ? S'il fallait toute la surface du globe terrestre pour nourrir le genre humain, s'il n'existait absolument plus de sol libre, ni à proximité, ni au loin, si toute la terre était occupée et cultivée, et si l'emploi plus serré de main-d'œuvre, donc la culture intensive, ne permettait pas d'augmenter la production, alors ceux qui ne possèdent rien seraient sous la dépendance absolue des propriétaires terriens. Cette dépendance serait aussi totale qu'au temps du servage. Les propriétaires fonciers élèveraient leurs prétentions jusqu'à la limite des possibilités ; c'est-à-dire qu'ils réclameraient toute la production, toute la récolte, ne laissant aux travailleurs, comme à un simple esclave, que le minimum indispensable à sa subsistance et à sa procréation. Dans ces conditions, la loi du salaire, connue sous le nom de *loi d'airain* jouerait de manière absolue. Le paysan serait à la merci des propriétaires

fonciers, et la rente foncière serait égale au rapport du champ, moins le coût de la subsistance des paysans et des bêtes de somme,, et moins l'intérêt des capitaux.

Mais cette condition indispensable à la loi d'airain n'est pas réalisée, car la terre est trop grande et même beaucoup plus grande et plus fertile qu'il ne faut pour la conservation de ses habitants actuels. Même la culture extensive (1) d'aujourd'hui utilise à peine le tiers de la surface des terres ; le reste est en friche et en majeure partie inoccupé. Si l'on adoptait universellement la culture intensive (2) le dixième de la surface du sol suffirait peut-être pour fournir à l'humanité la quantité de moyens de subsistance consommée par les travailleurs. On pourrait laisser en friche les neuf dixièmes du sol. (Ce qui ne veut pas dire qu'on agirait de la sorte. Si chacun voulait manger à sa faim sans se contenter de pommes de terre, si chacun voulait un cheval de selle, un jardin avec des paons et des pigeons, une roseraie et un bassin de natation, la terre entière ne suffirait pas, même en pratiquant la culture intensive.)

Le manque total de sol ne contraint donc personne de s'adresser aux propriétaires fonciers ; et comme cette contrainte n'existe pas (mais uniquement pour cette raison), il y a des bornes au pouvoir des propriétaires sur ceux qui ne possèdent rien. Mais les propriétaires possèdent la meilleure partie du sol, et, du moins dans les régions proches, les terres sans propriétaire sont celles dont le défrichage coûte beaucoup de travail ; et tout, le monde n'est pas en mesure d'émigrer pour aller coloniser des régions sauvages; abstraction faite des grands frais qu'implique l'émigration et du fait que les produits coloniaux ne peuvent atteindre les marchés qu'à grands frais de port et de douanes.

Tout cela, le paysan le sait. Le propriétaire foncier le sait aussi. Avant donc de se décider à émigrer, avant d'assécher et de défricher le marais a voisinant, ou avant de passer à l'horticulture, le paysan demande au propriétaire quel loyer il exige. Avant de répondre le propriétaire réfléchit. I! calcule la différence existant entre le rapport du travail sur son champ et le *rapport* du travail (3) dans les solitudes, dans l'horticulture et sur les terres sans propriétaire d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique. Car le propriétaire prétend s'adjuger cette différence. Il est en

(1) Culture extensive : méthode d'agriculture épargnant la main-d'œuvre.

(2) Culture intensive : méthode agricole épargnant la place. Elle comprend l'assèchement, l'irrigation, le mélange des terres, le creusage de rigoles, le dynamitage des roches, le marnage, l'emploi d'engrais artificiels, la sélection des plantes de culture et du bétail, la destruction des insectes nuisibles dans les vergers et les vignobles, la destruction des sauterelles, le remplacement de la traction animale par le rail, l'auto et le canal, une meilleure utilisation des fourrages par l'échange, la réduction de l'élevage des moutons grâce à la culture du coton, le végétarisme, etc.

(3) Il importe de bien tenir compte de la différence entre le produit du travail et le rapport du travail. Il arrive souvent que le produit du travail (la masse de la récolte) de l'émigrant soit dix fois plus grande, sans que le rapport de son travail y gagne.

mesure de l'exiger à titre de loyer. En règle générale, il est vrai, on ne calcule pas beaucoup. Le plus souvent on se base, en cette matière, sur l'expérience. Un ou l'autre risque-tout s'expatrie. Et s'il envoie de bonnes nouvelles, d'autres suivent. Il en résulte pour la mère patrie, une régression dans l'offre de main-d'œuvre ; d'où une hausse générale des salaires. Si l'émigration se poursuit, les salaires haussent jusqu'à un niveau tel, que le futur émigrant se demande s'il ne vaudrait pas mieux rester dans son pays. Lorsque les salaires ont atteint ce niveau, le rapport du travail dans la mère patrie s'équilibre avec le rapport du travail dans les colonies. Il arrive aussi que l'émigrant veuille se rendre compte de ce qu'il va faire. Il est donc intéressant de faire un calcul de ce genre.

Le compte d'un émigrant

Coût du voyage de la famille	1.000 M.
Assurance vie et accidents pour la durée du voyage.	200 M.
• Assurance maladie pour l'émigration, c'est-à-dire prime qu'une compagnie d'assurance exigerait pour les risques afférents au changement de climat....	200 M.
Prospection et bornage	600 M.
Le capital d'exploitation, étant supposé égal à celui dont le paysan a besoin en Allemagne, n'entre pas en ligne- de compte	
Frais d'établissement	2.000 M.

Ces charges financières de l'émigrant, que le paysan ne doit pas supporter en Allemagne, s'ajoutent au capital actif dont les intérêts figurent comme frais d'exploitation.

2.000 M. à 5 %.	100 M.

Supposons qu'à travail égal, le colon produise la même quantité que sur le sol natal dont il doit envisager la concurrence. Il faut se rappeler que le paysan, comme tout travailleur, se soucie, non de ce qu'il produit, mais des biens de consommation que ses produits lui permettront de se procurer en échange, c'est-à-dire du rapport de son travail. Seul celui-ci l'intéresse et constitue le but de ses efforts. Donc le colon doit faire parvenir ses produits sur le marché ; la recette de la vente, il doit à son tour la convertir en marchandises ; il doit enfin faire parvenir ces marchandises jusqu'à lui.

Le marché d'échange de ces produits est généralement très éloigné,

supposons que ce soit en Allemagne. Ce pays doit importer de grandes quantités de produits agricoles.

Report	100 M.
L'émigrant devra payer :	
Frais de camionnage, de chemin de fer, de navigation et de batellerie.....	200 M.
Droits d'importation en Allemagne	400 M.
Frais de batellerie, de transport maritime, de chemin de fer et de camionnage pour les produits acquis en échange	200 M.
Droits d'entrée dans la nouvelle patrie	100 M.
Total.....	1.000 M.

D'après l'estimation ci-dessus, la conversion du produit du travail en rapport du travail, effectuée habituellement par la voie commerciale, coûte à l'émigré, en fret, douane et frais commerciaux, la somme de 1.000 mark, charge que le cultivateur du sol allemand ne doit pas supporter. Si donc ce dernier paie 1.000 mark de loyer pour un champ fournissant un produit du travail égal à celui de la terre de l'émigré, le rapport du travail est égal pour lui et l'émigré.

(Le champ susdit offre la même supériorité, économique sur une terre située en Allemagne, et qu'il faut défricher ; mais en ce cas les frais de transport et les droits d'entrée seront remplacés par d'autres charges : les intérêts du capital nécessaire pour le défrichement [assèchement, mélange des différentes couches de terre, chaulage]. Dans la culture intensive les charges consistent non en fret ni en intérêts, mais en surcroît de main-d'œuvre agricole.)

Le fermage tend donc à niveler universellement le rapport du travail (non le produit du travail). Quels que soient les avantages des terres allemandes bien cultivées sur les landes du Lunebourg ou sur le sol libre du Canada (grâce à leur proximité du marché), ces avantages, le propriétaire se les adjuge intégralement à titre de rente, ou, à la vente du sol, par le prix : les intérêts de cette somme balancent la rente. Toutes les différences d'un sol à l'autre, touchant la fertilité, le climat, la proximité du marché, les douanes, le fret, etc., sont nivelées par la rente foncière. (On remarquera qu'il n'est pas ici question du salaire ; l'omission est intentionnelle.)

Économiquement parlant, la rente foncière réduit le globe terrestre, pour les fermiers, les chefs d'entreprise et les capitalistes (pour autant qu'ils ne soient pas propriétaires fonciers) à une masse parfaitement homogène et monochrome. Comme dit Flürscheim : « De même que toutes les inégalités du fond de l'océan sont nivelées par les eaux, ainsi le sol est égalisé par la rente foncière. Chose remarquable, pour

tous les cultivateurs elle ramène le rapport du travail à celui qu'on peut attendre du sol en friche du pays natal ou des terres libres des régions lointaines et solitaires. Sous l'action de la rente, les notions : fertile, stérile, limoneux, sablonneux, bien ou mal situé, cessent d'exister du point de vue économique. La rente foncière fait qu'il est absolument indifférent pour tous les travailleurs de cultiver le sol des bruyères de l'Eifel, les jardins de Berlin, ou les vignobles du Rhin.

4. L'influence des prix de transports sur les salaires et la rente foncière.

Le rapport du travail sur le sol libre, les terres incultes et marécageuses ou la lande, détermine combien le propriétaire foncier doit payer comme salaire et combien il est en mesure d'exiger comme rente. Il est en effet évident que le garçon de ferme exige un salaire égal au rapport du travail sur le sol libre : il lui est loisible d'occuper et de cultiver du sol franc (cette notion sera précisée plus loin). Lorsqu'il s'agit de débattre le salaire, il n'est pas nécessaire que chaque valet de ferme menace d'émigrer. .Par exemple, les pères de familles nombreuses ne gagneraient rien à parler ainsi. Le propriétaire sait bien que ce sont là vaines menaces. Il suffit d'ailleurs que l'émigration de la jeunesse détermine une pénurie générale de main-d'œuvre. Les travailleurs retenus dans le pays pour des raisons de famille ou d'autres causes, trouveront, dans le manque de travailleurs, un atout aussi indiscutable que s'ils avaient déjà en mains leurs papiers de bord (1).

D'autre part, le fermier doit pouvoir conserver pour soi, après déduction du fermage et des intérêts du capital qu'il utilise, une part égale au produit du travail de l'émigré sur le sol franc ou de l'ouvrier

(1) L'influence profonde exercée sur les salaires par les migrations de travailleurs apparaît clairement dans les lignes suivantes, extraites d'un discours de *Wilson* du 20 mai 1918 |« N. Z. Z. » n° 661) : « Lorsque le ministre de la guerre était en Italie, un membre du gouvernement italien lui cita les différentes raisons pour lesquelles l'Italie se sent intimement liée aux États-Unis. Le ministre italien fit la remarque suivante :

« Voulez-vous faire une expérience intéressante ? Allez dans n'importe quel train « militaire, et demandez donc aux soldats, en anglais, combien d'entre eux sont déjà « allés en Amérique. »

« Notre ministre de la guerre tenta l'épreuve. Il paraît qu'il vit se lever plus de la moitié des hommes. »

Les propriétaires fonciers d'Italie avaient chassé ces hommes vers l'Amérique et les propriétaires américains les avaient refoulés dans leur pays. Comme ils étaient aussi mal en Amérique que chez, eux, les pauvres diables ne cessaient d'aller et venir.

Wilson ajoutait : « Il y avait des cœurs américains dans cette armée italienne !!! Mais nous en savons davantage : c'est en blasphémant que ces ouvriers avaient quitté leur patrie, et c'est encore en blasphémant qu'ils étaient revenus d'Amérique.

de ferme. Le fermage est donc fonction du rapport du travail sur le sol franc. En comptant le fermage, le propriétaire foncier n'a pas besoin de laisser au fermier une marge plus large que le rapport du travail sur le sol franc ; et le fermier n'est pas forcé de se contenter de moins que ce rapport.

Si le revenu du travail vient à se modifier sur le sol franc, cette fluctuation se répercute sur les salaires et les fermages.

Parmi les facteurs influençant le rapport du travail sur le sol franc, le plus considérable est la distance séparant ce sol du lieu où ses produits sont consommés, et où les objets désirés en échange se fabriquent ou se rassemblent en provenance de toutes les parties du monde. La preuve la plus évidente du rôle de cette distance, c'est la différence de prix entre un champ situé près de la ville et un champ de même qualité situé loin du marché : la différence de prix tient uniquement à l'éloignement.

Par exemple, s'il s'agit des régions du Canada fournissant le blé et où chacun peut encore disposer librement de sol propice à la colonisation, ce blé doit être transporté par des routes malaisées jusqu'au chemin de fer plus ou moins éloigné, qui les conduira à Duluth, en vue du chargement sur des bateaux de navigation intérieure. Ces bateaux conduisent les céréales à Montréal, où s'effectue le transbordement sur des bâtiments de mer. De là le voyage se poursuit vers l'Europe ; par exemple vers Rotterdam. Là, nouveau transbordement, sur les bateaux du Rhin, à destination de Mannheim. Puis encore un chargement à bord de wagons, pour atteindre le marché (Stuttgart, Strasbourg, Zurich, etc.) où, après acquittement des droits d'entrée, les céréales doivent se vendre au même prix que la récolte indigène. Le voyage est long et onéreux. Et pourtant, ce qui reste du prix obtenu au marché après déduction des droits d'entrée, du fret, de l'assurance, du courtage, des droits de timbre, intérêts, emballages, etc., etc. ne constitue que la rémunération, dont le colon n'aurait que faire dans les solitudes du Saskatchewan. Cette rémunération en espèces doit à son tour être convertie en biens à consommer : sel, sucre, tissus, armes, machines, livres, meubles, etc. Et ce n'est que lorsque tous ces objets seront arrivés intacts dans la demeure du colon, et lorsque tous les frais de transport seront payés, que le travailleur pourra se dire : Voilà le rapport de mon travail et les intérêts de mon capital. (Si le travailleur a dû emprunter l'argent nécessaire, il doit déduire du produit de son travail la charge des intérêts. Il devrait d'ailleurs en faire autant s'il travaillait avec son propre argent.)

Il est donc évident que le rapport du travail dépend beaucoup du -coût des transports.

Les tarifs de transport n'ont cessé de baisser ; témoin les chiffres ci-dessous :

Fret de 1.000 kilos de céréales de Chicago à Liverpool (en marks) :

En 1873 ... :..... 67 M.
En 1880 ..... 41 M.
En 1884 ..... 24 M. (1)

Pour le seul voyage de Chicago à Liverpool, voilà donc une économie de 43 marks, soit 1/6 des prix à cette époque, 1/4 des prix actuels (2). Or, le trajet Chicago-Liverpool n'est qu'une partie du voyage Saskatchewan-Mannheim. Les 43 marks ne sont donc qu'une portion de l'économie de fret.

Cette économie s'applique également au retour. Les céréales sont le *produit du travail;* les 240 marks à la tonne sont la *rémunération du travail;* et la cargaison au retour, le *rapport du travail :* seuls les objets formant cette cargaison intéressent le colon. Il faut bien se rendre compte que les travailleurs d'Allemagne qui consomment du blé canadien doivent toujours le payer avec leurs propres produits qu'ils envoient directement ou indirectement au Canada ; d'où nouveaux frais de transport. Ainsi l'économie de fret est doublée, majorant en conséquence le rapport du travail sur le sol franc ; rapport qui détermine le niveau général des salaires en Allemagne.

Ceci ne veut pas dire qu'en épargnant 200 marks sur le fret, le colon verrait croître exactement de 200 marks le rapport de son travail. En réalité, le rapport du travail n'augmente qu'à concurrence d'environ la moitié de la diminution de fret. En voici la raison. L'accroissement du rapport du travail chez le colon fait hausser le salaire des travailleurs agricoles en Allemagne. Nous avons dit pourquoi. L'augmentation des salaires des travailleurs agricoles et des travailleurs du sol franc attire les ouvriers vers ces activités, aux dépens de l'industrie. Le rapport quantitatif entre les productions industrielle et agricole en est affecté, ainsi que la proportion selon laquelle ces produits s'échangent. Le colon devra payer plus cher les objets constituant le *rapport de son travail* (produits industriels). La quantité de ces produits industriels ne croît pas dans la même proportion que la rémunération du colon. La différence échoit aux travailleurs de l'industrie, suivant les lois de la libre concurrence. Les choses se passent comme lorsqu'une invention technique vient à réduire les frais de production, comme par exemple l'invention de la machine à vapeur. Producteurs et consommateurs se partagent le bénéfice.

(1) Mulhal), Dictionary ol Statistics. 2) 1911.

Illustrons d'un exemple chiffré l'influence de la baisse des tarifs de transport sur le rapport du travail du colon, sur la rente foncière et sur le niveau général des salaires.

I. — Rapport du travail chez le cultivateur de sol franc *au Canada, lorsque le port est de* 67 *marks la tonne* (année 1873).

Produit du travail : 10 tonnes de blé expédiées à Mannheim et vendues là, 250 marks la tonne ..... 2.500 M.
Moins 10 fois 67 marks de frais de transport ..... 670 M.
..... _____

Rémunération :..... 1.830 M.

Cette rémunération en espèces est utilisée en Allemagne pour acheter des biens de consommation qui, embarqués pour le Canada, occasionnent les mêmes frais d'emballage, de transport, de douane, d'avaries que les céréales lors de leur expédition vers l'Alle magne ..... 670 M.
..... _____
Rapport du travail rendu chez le colon : ..... 1.160 M.

II. — Le même compte en 1884, le transport *coûtant* 24 *marks la tonne.*

Produit du travail : 10 tonnes de blé ..... 2.500 M.
A déduire 10 fois 24 mark de-transport ..... 240 M.
..... _____

Rémunération :..... 2.260 M.

Cette rémunération, qui dépasse de 430 marks celle en I, doit être convertie en rapport .du travail, c'est-à-dire en produits industriels.
Pour les raisons exposées plus haut le rapport selon lequel les produits agricoles et industriels s'échangent entre eux s'est modifié en faveur de ces derniers. Supposons que la hausse des prix industriels absorbe la moitié de l'augmentation de la rémunération susdite, soit 430/2 ..... 215 M.
..... _____

..... 2.045 M.

Il reste à déduire de ceci les frais de retour, que nous devons estimer un peu plus élevés, la cargaison ayant augmenté du montant économisé sur le transport 245 M.

Rapport du travail :..... 1.800 M.

La baisse des tarifs de transport a fait hausser le rapport du travail chez le cultivateur du sol franc, de 1.160 marks à 1.800 marks. Le salaire exigé par les travailleurs agricoles allemands augmente dans la même proportion et les fermiers revendiquent une part plus grande du produit de leur travail. La rente foncière baisse d'autant.

Si en 1873 le prix de 10 tonnes de blé était en Allemagne
de ..... 2.500 M.
Et si les salaires s'élevaient à ..... 1.160 M-

10 tonnes agraires (1) rapportaient en rente foncière ..... 1.340 M.

Si les salaires exigés montent jusqu'à 1.800 marks, la rente foncière tombe à 700 marks, c'est-à-dire 1.340 marks moins 640 d'augmentation de salaires.

Ce que le cultivateur du sol franc paie en fait de transports se déduit du rapport de son travail ; le propriétaire foncier en Allemagne est en mesure de l'exiger à titre de fermage, ou de le soustraire, à titre de rente, du produit du travail de ses ouvriers. *Les frais de transport à charge des cultivateurs du sol franc constituent le revenu du propriétaire foncier.*

5. Influence des conditions de vie sur les salaires et la rente.

Les tarifs ferroviaires et maritimes ne sont naturellement pas les seuls facteurs influençant le rapport du travail sur le sol franc et conséquemment les salaires ruraux en Allemagne. L'homme ne vit pas exclusivement de pain. Le rapport matériel de son travail n'entre pas seul en ligne de compte lorsqu'il se demande s'il émigrera. Souvent, la vie économique et sociale du pays qu'il quitte et celle du pays où il se rend pèsent puissamment dans la balance. Plus d'un homme se contente chez lui d'un rapport moindre, et considère comme une ample compensation la couronne de laurier qu'il a remportée comme éleveur de lapins, ou le chant du pinson, qui ne peut être à son avis, nulle part aussi mélodieux que dans son pays. Ces forces attractives ou répulsives ne cessent de varier, favorisant ou contrariant tour à tour l'émigration. Beaucoup de paysans allemands, par exemple, reviennent de Russie, non dans l'espoir d'améliorer le rapport de leur travail, mais parce que les conditions de vie ne leur plaisent plus. Toutes ces considérations empêchent l'équilibre de s'établir entre le rapport net et effectif de l'émigré, et celui de l'émigré resté au pays. Supposons que nous décidions de rendre la vie plus agréable à l'ouvrier allemand, par

(1) Mesure danoise. C'est la surface agraire nécessaire pour produire une tonne de céréales. La tonne agraire représente donc une superficie plus ou moins grande selon la qualité du sol.

exemple en luttant contre l'alcoolisme. Outre que cette politique embellirait la vie des ouvriers et plus particulièrement celle de leurs femmes, les milliards que l'alcool coûte directement ou indirectement au peuple permettraient de fournir aux mères une aide puissante, sous forme d'allocations mensuelles de l'État, pour les frais d'éducation des enfants ou bien d'améliorer les écoles, d'ouvrir en grand nombre des salles publiques de lecture, d'accorder des subsides au théâtre et aux cultes, d'ouvrir des pâtisseries publiques gratuites, des salles de réunion, d'organiser des fêtes populaires. En ce cas, le rapport du travail ne serait plus seul à peser dans la balance de l'émigration. Bien des femmes supplieraient leur mari de ne pas quitter le pays ; beaucoup d'émigrés reviendraient. On voit immédiatement quelles seraient les conséquences pour la rente foncière et pour les salaires. Les prétentions des propriétaires fonciers s'enfleraient au point de compenser le freinage que la prohibition opposait à l'exode. Les gâteaux distribués gratuitement aux femmes par l'État seraient déduits du salaire de l'homme, par la rente foncière.

La rente foncière confisque absolument tous les avantages que l'Allemagne offre aux travailleurs dans la vie intellectuelle et sociale ; elle est la poésie, l'art, la religion, la science traduits en capital ; elle fait argent de tout. La cathédrale de Cologne, les ruisseaux de l'Eifel, le gazouillement des oiseaux dans la frondaison des hêtres, deviennent monnaie sonnante. La rente foncière taxe tout : Thomas a Kempis, les reliques de Kevelaar, Gœthe et Schiller, l'incorruptibilité de nos fonctionnaires, nos rêves d'avenir ; bref, elle taxe tout. Elle augmente régulièrement jusqu'à un niveau tel, que le travailleur finit par se demander : « Que faire ? Rester, et payer ? ou vendre tout et partir ? » Il n'y a rien de gratuit pour personne. La population laborieuse en est continuellement au gold point. (Dans le commerce international, le gold point est la position de la balance des paiements où l'on ne sait si l'on paierait avec des lettres de change ou avec de l'or. Les frais d'exportation de l'or sont la rente foncière des agents de change.) Plus un citoyen se plaît dans son pays et parmi ses compatriotes, plus cher la rente foncière lui fait payer cette satisfaction. Les larmes d'adieu de l'émigrant sont pour le propriétaire foncier des pépites. Aussi voit-on clans les villes les propriétaires s'occuper de sociétés d'embellissement et d'autres institutions visant à rendre plus attrayante la vie de la cité : leur but est de rendre plus pénible le départ et plus agréable l'accueil. Ils n'en retireront que plus de rente foncière de leurs terrains à bâtir. *C'est dans la nostalgie que la rente foncière plante ses racines.*

Le travailleur allemand ne vit pas uniquement de pain. L'émigré non plus. Le rapport matériel du travail n'est qu'une partie de ce dont l'homme a besoin pour goûter la joie de vivre. Si l'émigré a dû lutter

longtemps avant d'arriver à vaincre l'attirance du sol natal, sa nouvelle patrie à son tour présente bien du nouveau pour l'attirer ou le repousser. Les agréments renforcent les raisons qui lui font paraître suffisant le rapport de son travail (tout comme on se contente d'un salaire moindre quand le travail est agréable). Les côtés désagréables diminuent ces raisons (climat, insécurité de la vie et de la propriété, vermine, etc.) Si les désagréments ont plus de poids que les agréments, le rapport du travail devra être d'autant meilleur pour que l'émigrant demeure et qu'il encourage ses frères restés au pays, à suivre son exemple. Tout ce qui exerce une influence sur la vie et le moral de l'émigré influencera directement le moral des travailleurs en Allemagne. Cette influence commence à agir dès la relation du voyage. Si celui-ci s'est effectué sans mal de mer, si la vie à bord a été supportable, ainsi que la nourriture, ce sera déjà très encourageant pour ceux qui sont restés au pays. Si le colon parle dans ses lettres de la grande liberté dont il jouit ; de la chasse, de son cheval de selle ; de bancs de saumons et de troupeaux de buffles ; de son droit de disposer librement de toutes les richesses de la nature ; de la façon dont on le traite, non plus en valet et en sans le sou, mais en citoyen libre et égal aux autres ; alors dans les discussions relatives au salaire, le garçon de ferme relèvera plus fièrement la tête que si son frère ne parle que d'incursions d'Indiens, de serpents à sonnettes, de famine et de travail écrasant.

Les propriétaires fonciers aussi le savent. Et si une lettre de lamentations de ce genre arrive jamais, on l'exploite dans toutes les règles de l'art. On la publie dans tous les journaux et, en usant de menaces, on avertit la presse qu'il s'agit d'étouffer avec le plus grand soin toutes les nouvelles réjouissantes ou encourageantes provenant des émigrés. La société constituée pour veiller à l'embellissement de la cité et pour la rendre plus attrayante se charge en même temps de dénigrer le sol franc. Chaque morsure de serpent, chaque scalpe, chaque nuage de sauterelles, chaque naufrage, en rendant l'ouvrier plus modeste et en diminuant son désir d'exode, se convertit en rente foncière et en argent comptant pour le propriétaire foncier. L'inverse est également vrai, naturellement.

6. Définition plus précise du sol franc.

Lorsqu'il est question de sol franc, on pense surtout aux vastes étendues de sol inculte de l'Amérique du Nord et du Sud. Ce sol franc est d'un accès facile et relativement peu coûteux. Le climat y est supportable pour l'Européen ; les conditions sociales plaisent à bien des gens ; la sécurité de la vie et des biens est suffisante. A son arrivée, l'émigrant est hébergé durant huit ou quinze jours aux frais de l'État, dans un home d'émigrants; certains pays lui accordent le

parcours gratuit en chemin de fer jusqu'à la limite extrême des régions peuplées ; là, il est libre de s'établir immédiatement. Il peut choisir le genre de terres qui lui plaît : champs, forêts, pâturages. Le séjour qu'il est en droit de s'adjuger est assez spacieux pour fournir du travail aux familles les plus nombreuses. Une fois les quatre bornes en place et le cadastre avisé, le colon peut se mettre à l'ouvrage. Nul ne le dérange; nul ne lui demande qui lui a donné l'autorisation de travailler la terre et de récolter le fruit de son labeur. Entre ses quatre bornes, il est maître du sol.

Le sol de cette catégorie, nous l'appellerons *sol franc de première classe.* Pareil sol franc ne se rencontre plus dans les régions habitées, mais exclusivement dans les contrées encore peu peuplées. Dans les régions habitées, on trouve encore des étendues parfois gigantesques non cultivées et qui, par un abus de pouvoir de l'État, sont échues à un quelconque propriétaire vivant en un point quelconque de la terre. Je parie qu'il y a en Europe plusieurs milliers. d'hommes possédant au total des centaines de millions d'hectares incultes en Asie, Afrique, Amérique et Océanie. Celui qui désire une parcelle doit s'entendre avec le propriétaire. En général on peut acquérir ou louer ce qu'on désire à des conditions dérisoires. Un fermage de 10 pfennigs ne réduit pratiquement pas le rapport du travail. La terre soumise à de telles conditions, nous l'appellerons *sol franc de deuxième classe.*

Il existe encore dans toutes les parties du monde du sol franc de première et de deuxième classe. Ce ne sont pas toujours des terres de première qualité. La plupart sont recouvertes d'épaisses forêts, dont le défrichement exige de longs travaux. Bien des régions manquent d'eau et ne peuvent être fertilisées qu'à l'aide de coûteuses installations hydrauliques. D'autres terres, souvent de meilleure qualité, doivent être asséchées ; d'autres encore, trop accidentées, manquent de moyens de communication, sans lesquels l'échange des produits est impossible. Le sol franc de cette classe ne peut intéresser que des émigrants disposant de fonds ou de crédits. Pour la théorie de la rente foncière et du salaire, il importe peu que le sol franc soit cultivé par une société capitaliste ou par le colon lui-même ; cela ne regarde que le capital et son intérêt. Si l'émigrant s'installe sur un sol asséché ou irrigué grâce à l'aide de capitaux, il devra payer les intérêts des immobilisations et additionner ces intérêts à ses frais de production.

Pour les individus ou les associations disposant eux-mêmes des moyens que nécessite le défrichement sur une grande échelle, la moitié de la terre constitue encore du sol franc. Les meilleures terres de Californie et des Montagnes Rocheuses étaient naguère encore des déserts. Ce sont maintenant de vastes jardins. En rétablissant les barrages du Nil; les Anglais ont rendu de nouveau l'Égypte habitable pour des millions et des millions d'hommes. Le Zuyderzée, la Mésopotamie et

bien d'autres déserts encore, s'ouvriront à la culture. On peut donc dire que le sol franc de deuxième classe s'offre au genre humain pour un avenir indéfini.

7. Le sol franc de troisième classe.

Le sol franc le plus important et offrant le plus d'intérêt pour la théorie des salaires et de la rente, celui dont nous disposons partout à portée de la main, c'est le *sol franc de troisième classe.* Mais il n'est pas aussi facile à concevoir que les deux autres, et demande un peu de réflexion.

Aidons-nous d'exemples.

Premier exemple : À Berlin, le règlement sur la bâtisse interdit de construire plus de quatre étages. S'il n'en admettait que deux, la ville devrait couvrir deux fois plus de surface pour abriter le même nombre d'habitants. *Le sol épargné grâce au* 3° *et au* 4e *étage est encore aujourd'hui du terrain non bâti, du sol franc pour la construction.*

Si la manière américaine de bâtir était admise à Berlin (40 étages au lieu de 4), la 10e partie de la superficie de Berlin suffirait. Le reste deviendrait inutile et serait offert aux entrepreneurs pour un peu plus que le rapport d'un champ de pommes de terre. Le sol franc à bâtir s'offre donc en quantité illimitée à partir du'4e étage jusque dans les nuages, même en plein cœur de toutes les grandes villes d'Allemagne.

Second exemple : Dans la République d'«Agraria» la loi interdit l'emploi de tout engrais chimique, sous prétexte d'hygiène, mais en réalité dans le dessein de restreindre la production des céréales et de maintenir très haut leurs prix. Les propriétaires fonciers d' « Agraria » trouvent que peu et cher vaut mieux que beaucoup et bon marché. En raison de cette prohibition, de la pauvreté des récoltes, de la cherté des prix et par surcroît, de l'interdiction d'émigrer, le peuple d' « Agraria » a- mis tout en culture : déserts, landes, marais. De la sorte, les récoltes couvrent les besoins de la population. Mais le peuple est très mécontent. Il réclame la levée immédiate de la prohibition. On estime généralement là-bas que le rapport du sol sera triplé par l'emploi d'engrais chimiques, comme on l'a constaté en Allemagne.

Quelles seront les conséquences pour la rente foncière et les salaires ? Ne va-t-il pas se produire à la campagne ce qui se passe dans les villes quand un nouveau règlement Sur la bâtisse permet à chacun de tripler le nombre des étages ? Grâce aux engrais chimiques, le sol de la république produira bientôt des récoltes trois fois plus abondantes que celles dont la population a besoin. *Ceci aura pour conséquence que de trois hectares, on en laissera deux en jachère, à la disposition des générations à venir.* Dans cette même république qui a mis en exploitation jusqu'au dernier marais, la liberté d'utiliser les engrais

chimiques fera bientôt parler d'immenses étendues de sol franc. Le sol franc servira provisoirement de terrain de chasse, et sera loué à ce tarif à qui veut le mettre en culture.

Ces exemples, empruntés à la bâtisse et à l'agriculture, nous montrent comment le sol franc de troisième classe peut naître et comment il ne cesse de se créer journellement grâce aux progrès de la science. Pour nourrir sa famille, il faut au berger 100 hectares ; au fermier, 10 ; au maraîcher, 1 et même moins.

Actuellement, l'aire cultivée d'Europe l'est encore si superficiellement, et la population, même en Allemagne, est encore si peu dense, que si l'on généralisait la culture intensive, il faudrait abandonner la moitié de la surface cultivée ; primo car une telle production ne trouverait pas d'acheteurs, et en second lieu parce que les bras manqueraient pour une culture aussi intensive.

On peut donc considérer généralement l'Allemagne comme du sol franc de troisième classe. *Compte tenu du surplus de rendement de la culture maraîchère, par rapport au rendement obtenu par le chasseur, par le berger et par la culture extensive, on peut considérer les terres arables comme du sol franc ; tout comme les Américains considèrent l'espace au-dessus des étages déjà existants comme du sol franc disponible pour bâtir.*

Appliquons ce que nous venons de dire à la théorie de la rente et des salaires. L'Allemagne constitue encore du sol franc, au sens défini plus haut. *Le travailleur du sol peut toujours se réfugier sur ce sol franc si le salaire ne lui plaît pas.* Le salaire des travailleurs des champs ne pourra jamais se maintenir plus bas que le rapport du travailleur de ce sol franc; pas plus qu'il ne pourrait tomber plus bas que le rapport sur le sol franc de première classe. Les travailleurs agricoles disposent donc d'un point d'appui inébranlable dans leurs revendications salariales. Quel salaire l'ouvrier pourra-t-il demander, et quelle rente pourra réclamer le propriétaire foncier ?

8. L'influence du sol franc de troisième classe sur la rente foncière et les salaires.

Supposons que la culture *extensive* de 100 hectares exige 12 hommes et que le rendement soit de 600 tonnes ; soit 50 tonnes par tête ou 6 tonnes à l'hectare.

Supposons aussi que la culture *intensive* de la même surface exige 50 hommes, que le rendement soit de 2.000 tonnes ; soit 40 tonnes par tête au lieu de 50, ou 20 tonnes à l'hectare au lieu de 6.

La culture intensive augmente la production à l'hectare et fait

baisser la production par tête. Dans la culture extensive nos 12 hommes
fournissaient chacun 50, soit au total ..... 600 tonnes
dans la culture intensive, 40, soit..... 480 tonnes

La différence de..... 120 tonnes
est imputable à la grande superficie de 100 hectares, qui permet aux 12 hommes de se livrer à la culture extensive, c'est-à-dire à un travail moindre. S'ils ne disposent pas d'une surface leur permettant de se livrer à la culture extensive, ils devront passer à la culture intensive et se contenter d'un rapport plus réduit de leur travail. Si quelqu'un met à leur disposition l'espace nécessaire pour la culture extensive, ils seront évidemment disposés à payer l'avantage qu'ils en tirent ; autrement dit : *le propriétaire de cette étendue de terrain sera en mesure de prélever une rente correspondant à la différence entre le rapport du travail en culture extensive et celui en culture intensive ; différence que l'expérience a révélé être en faveur de la première méthode.* Dans l'exemple ci-dessus, la rente de 100 hectares sera donc de 120 tonnes.

L'agriculture tend vers la méthode extensive pour épargner du travail, et vers la méthode intensive pour épargner du sol. De la tension ainsi engendrée naît la rente foncière. Et le degré de tension (question d'expérience) détermine le partage de la production agricole entre la rente foncière et les salaires.

Nous n'avons pas à examiner ici pourquoi la culture extensive fournit un plus grand rapport de travail et un plus faible rapport, par unité de surface. C'est une question de technique agricole. Il nous suffit de savoir qu'il en est ainsi, et que ce fait est dû à la nature des choses. Si c'était le contraire, si la culture extensive fournissait quarante tonnes par tête, et l'intensive cinquante, toute l'agriculture tendrait vers la méthode intensive. On laisserait en friche toute la terre pour laquelle la main-d'œuvre disponible ne suffirait pas ; puisque, comme nous l'avons dit, les ouvriers disponibles fourniraient des moissons plus abondantes en exploitant plus intensivement les cultures existantes qu'en défrichant de nouvelles terres.

> La théorie démographique qui affirme que la population correspond aux moyens d'existence, n'est pas en contradiction avec la proposition énoncée plus haut. La population s'accroît en raison de l'augmentation des moyens d'existence. Elle suit la culture intensive ; elle ne la précède pas.

Un exemple montrera plus clairement comment s'effectue le partage mathématique de la production agricole entre les salaires et la rente.

A. 12 associés cultivent selon la méthode habituelle chez eux, donc en culture extensive, 100 hectares de leur propre terre, et récoltent 480 tonnes, soit 40 tonnes par tête.

B. -60 associés cultivent selon la technique intensive 100 hectares d'une terre de même qualité, et récoltent 900 tonnes, soit 15 tonnes par tête.

1. Par rapport aux 12 associés, les 60 ont une production individuelle inférieure de 25 tonnes, à savoir : 40 — 15 = 25.

2. Cette infériorité de production est imputable uniquement au fait que la culture extensive praticable en A, rapporte plus, à nombre égal de travailleurs.

3. Si donc un des G0 B voulait permuter avec un des 12 A, il devrait l'indemniser à concurrence de la différence de produit du travail, soit 25 tonnes. Si les 12 hommes veulent permuter, ils obtiendront 12 fois 25 tonnes ; soit 300 tonnes.

4. Ces 300 tonnes étant imputables à une surface agraire plus grande, constituent de la rente foncière ; elles ne sont pourtant qu'une partie de la rente foncière réelle

5. Si des 60 B, 48 voulaient partir, les 12 restants obtiendraient le même produit du travail que les 12 associés A, soit une augmentation de 300 tonnes pour les 12 B restants, ce qui fait 25 tonnes par homme.

Les 12 B auraient donc individuellement 40 tonnes au lieu de 15.

6. Ceux qui restent pourraient obtenir le départ des 48 B au prix de 300/48 = 6,25 par personne et par année.

7. Si ceux qui restent veulent remplacer les 48 associés partis par d'autres, chacun de ceux-ci devra payer la participation: 6,25 tonnes par an. S'ils veulent travailler comme salariés, il leur sera retenu 6,25 tonnes du produit de leur travail (15 tonnes) ; il reste en ce cas 8,75 tonnes de salaire.

8. La rente totale des 100 hectares est donc de 60 fois 6,25, soit 375 tonnes. Rente et salaires se partagent comme ceci la production : 60 fois 6,25 = 375 Rente prélevée sur la production du travail intensif ;

60 fois 8,75 = 525 Salaire restant après déduction de la rente foncière ;
60 fois 15 = 900 Production de la culture intensive.
12 fois 8,75 =105 Salaire comme ci-dessus.
375 Rente comme ci-dessus.
480 Production de la culture extensive.

Le partage de la production entre rentiers et travailleurs se détermine comme suit.:

1. en déterminant la différence en produit du travail entre la culture extensive et la culture intensive (40 — 15 = 25), et en multipliant cette différence par le nombre de ceux qui pratiquent la culture extensive 12 fois 25 = 300 (Ce résultat pourrait proprement s'appeler « différence de rente » *[Renlenunlerschied].);*
2. en soustrayant le nombre de ceux pratiquant la culture extensive (60 — 12 = 48), et en divisant la différence de rente (300) par ce chiffre (300 : 48 = 6,25) ;
3. le chiffre ainsi obtenu, multiplié par le nombre des cultivateurs « intensifs », donne la rente du sol auquel s'appliquent les chiffres utilisés. (60 fois 6,25 = 375);
4. en soustrayant la rente par tête (6,25) du produit du travail (15), on obtient le salaire (15 — 6,25 = 8,75).

Par culture extensive, nous entendons celle qui doit faire appel à toute la main-d'œuvre disponible pour exploiter tout l'espace dont on dispose, quel que puisse être le caractère de l'économie : chasse, élevage, jachère *(Dreifelderwirtschafi),* lande ou même les procédés agricoles beaucoup plus perfectionnés applicables actuellement.

Par culture intensive, nous entendons celle qui, pratiquée sur une plus grande échelle, entraînerait une pénurie générale de main-d'œuvre.

Cultures extensive et intensive sont donc des termes relatifs. Le berger fait de la culture intensive, si on le compare au chasseur ; c'est pourquoi les tribus de pasteurs devront toujours payer une rente pour qu'on leur abandonne le sol (terrain de chasse) et elles seront toujours à même de la payer.

La culture extensive rend le plus en-produit du travail (salaire et rente), tandis que la culture intensive rend le plus par unité de surface. Le désir du propriétaire foncier est de combiner les deux cultures. Il cherche naturellement à pratiquer la culture intensive, mais il ne peut y arriver qu'en enlevant les ouvriers à ceux qui pratiquent la culture extensive ; ce qui ramène à laisser du sol en friche (sol franc de 3^{e} classe). Mais il est évident que le propriétaire foncier ne se résigne pas à voir ses terres tout bonnement désertées. Il augmentera les salaires jusqu'à un niveau voisin de ce que la terre peut rapporter. Le propriétaire foncier aime encore mieux toucher un mark à l'hectare, que rien du tout.

Le sol franc de 3^{e} classe agit donc comme un niveleur du salaire et de la rente. Il empêche toute fixation arbitraire du salaire. Le propriétaire foncier ne fixe pas les salaires à sa guise ; et l'ouvrier ne se fait pas payer autant qu'il le voudrait. Aucun des deux ne prend jamais plus que ce que lui permettent les lois naturelles de l'économie.

9. Influence du progrès technique sur la rente et les salaires.

Les améliorations techniques augmentent le produit du travail. Si les perfectionnements font croître le produit du travail en proportion égale dans la culture intensive et dans la culture extensive, les salaires et la rente foncière croîtront en proportion égale.

Vérifions :

A. 12 associés récoltent sur 100 hectares 480 tonnes, soit 40 tonnes par homme.

B. 60 associés récoltent sur 100 hectares 900 tonnes, soit 15 tonnes par homme. D'après les calculs figurant aux pages 28-29 la rente est de 375 tonnes pour 100 hectares, et le salaire de 8,75 tonnes.

Par suite d'un perfectionnement technique, le produit du travail

est accru uniformément d'un quart. En A il monte de 480 tonnes à G0O, c'est-à-dire de 40 à 50 par tête ; et en B de 900 à 1125 tonnes, soit de 15 à 18,75 par tête.
En appliquant le mode de calcul indiqué pp. 28-29 nous obtenons les résultats suivants :
La rente égale 468,00 tonnes :

50 — 18,75 = 31,25
31,25 X 12 = 375
375 : 48 = 7,81
7,81 X 60 = 468,60

Le salaire : 18,75 — 7,81 = 10,94
A. 10,94 x 12 = 131,34 (salaire)
468,66 (rente)
600.00 (produit)

B... 10,94 x 60 = 656,40 (salaire)
468,60 (rente)
1.125.00 (produit)

On voit que la rente est montée de 375 à 468,50, soit d'un quart, et le salaire de 8,75 à 10,94, soit également d'un quart.

Le taux du partage n'a donc pas été influencé. Le rentier tire en ce cas du progrès technique le même avantage que le travailleur.

Mais les améliorations techniques n'apportent que rarement un profit aux deux modes de culture, intensif et extensif, et encore plus rarement un progrès égal. Par exemple, quel parti la culture intensive pourrait-elle tirer d'une charrue automobile à 10 socs, ou d'une charrue combinée avec une semeuse automatique. Ces machines ne sont utilisables que dans les vastes espaces. En culture intensive, elles n'ont pas plus d'utilité que le lion dans la chasse aux souris.

Pour le sol franc de 3^{e} classe, il ne peut être question de charrues mécaniques. Il n'en est pas de même dans les immenses plaines d'Amérique, où une seule charrue laboure les champs de 50 paysans et davantage, et les laboure bien et à bon compte. Parfois cette charrue appartient à une association de paysans ; le plus souvent elle est la propriété d'un entrepreneur, le maréchal-ferrant, qui se charge de l'entretien. Le produit du travail de ces colons en est évidemment accru dans des proportions prodigieuses. Le produit du travail influence le rapport du travail, et celui-ci détermine le niveau des salaires partout dans les pays de la rente.

Si toutes les circonstances pouvant influencer la transformation du produit du travail en rapport du travail restent inchangées, les salaires en général subiront nécessairement un accroissement proportionnel à l'augmentation du produit du travail obtenue grâce à l'adoption de la charrue mécanique. Mais les circonstances ne demeurent pas inchangées. Et ici encore, on voit l'importance de la distinction

que nous avons établie au début, entre le produit du travail et le rapport du travail. C'est en effet le rapport du travail et non le produit, qui détermine le salaire en général.

Si le rapport du travail du colon sur le sol franc augmente, la conséquence immédiate en sera l'accroissement de rapport du travail pour les travailleurs de l'industrie. Sans quoi ceux-ci se tourneraient vers l'agriculture sur sol franc de 1re, de 2e ou de 3e classe. Cette hausse de salaire chez les travailleurs de l'industrie se manifeste par une variation de la proportion selon laquelle s'échangent les produits du sol franc et ceux de l'industrie. Au lieu de 10 sacs de froment, le cultivateur du sol franc doit en donner 12 pour un phonographe, un fusil ou un nécessaire de pharmacie. Ainsi, lorsqu'il s'agit de transformer le « produit de son travail » en « rapport de son travail », le cultivateur du sol franc perd une partie de son surplus de production, au bénéfice du travailleur industriel. L'adoption de la charrue mécanique fait donc hausser les salaires sur toute la ligne.

Cet accroissement général des salaires dû à la mécanisation est pourtant plus grand que ce que la charrue mécanique permet de produire en plus. Si la nouvelle charrue mécanique permet de produire 100 millions de tonnes de plus, cette augmentation, partagée entre tous les travailleurs, n'est nullement en rapport avec l'augmentation du produit du travail sur le sol franc. En voici la raison :

Si le rapport du travail sur le sol franc de lrc ou de 2e classe augmente, le salaire du travailleur en Europe augmente aussi, quoique le produit de son travail n'augmente pas (la charrue à moteur n'étant guère utilisée ici). *La hausse des salaires se (ail ici aux dépens de la rente foncière.* Cette hausse n'est alimentée qu'en très faible partie par l'accroissement de production du sol franc.

Aidons-nous ici de chiffres :

Grâce à l'invention de machines plus productives, les cultivateurs du sol franc de If et de 2°classe voient *le produit* de leur travail augmenté de 20 % (après déduction des intérêts et des frais d'entretien de ces machines). Le *rapport* du travail n'augmente que de 10 *%,* parce que, comme nous l'avons vu, le travailleur de l'industrie exige plus, en échange de ses produits, et qu'il est en mesure d'exiger plus. Le rapport d'échange des produits industriels et des produits agricoles se modifie de 10 % en faveur des premiers. Dos 20 % il ne reste que 10 %, dont bénéficie la *généralité* des salaires.

Pour satisfaire les exigences des travailleurs, nos propriétaires fonciers doivent donc puiser dans la rente foncière, la production de leurs champs n'ayant pas augmenté. Si pour 100 hectares la rente est de 375 tonnes, le nombre d'ouvriers de 12, et le salaire de 8,75 t., la dépense de salaires passe dès lors de 8,75 x 12 = 105, à 10 % de plus, soit (8,75 + 0,875) X 12 = 115,44. La rente y laisse 10,44 tonnes. Elle ne s'élève plus qu'à 364,56 tonnes. Mais la perte essuyée par le propriétaire foncier ne se limite pas à la diminution de rente exprimée en tonnes. À l'échange des 364,56 tonnes contre des produits industriels,

il perd encore 10 % par suite de la modification survenue dans le rapport d'échange mentionné plus haut. De sorte que la rente comporte en fin de compte 364,56 — 10 % soit 328,10. La perte totale s'élève à 12,5 %. Plus la rente sera petite par rapport à la dépense de salaires, plus l'augmentation de salaire sera sensible pour le rentier du sol. Mais comme il ne se conçoit pas que les propriétaires fonciers essuient un préjudice à embaucher des travailleurs, et comme le propriétaire foncier exploitant la culture extensive relire plus de rente de ses terres que le propriétaire pratiquant la culture intensive, on assiste a un retour a la culture extensive au détriment de l'intensive. Des travailleurs sont congédiés, ce qui tend à faire baisser les salaires au-dessous du niveau régulier (c'est-à-dire le rapport du travail du cultivateur du sol franc, augmenté de 10 %). Alors l'émigration s'amplifie, jusqu'au retour de l'équilibre entre les salaires d'ici et le rapport du travail de là-bas.

Reste encore à examiner le partage du produit entre le salaire cl la rente, dans le cas où les améliorations techniques favorisent la culture extensive et non la culture intensive.

Le produit du travail des 12 associés A passe de 480 à 600 tonnes ; celui des 60 associés B reste de 900. Aux associés A il échoit 50 tonnes par tête, aux associés B, 15 tonnes, comme précédemment. La différence passe de 25 tonnes à 35.

Selon la méthode de calcul figurant pages 28-29 la rente s'élève des lors à 525, au lieu de 375 et le salaire est de 6,25 au lieu de 8,75.

35 x 12 = 420

420 : 48 = 8,75

8,75 x 60 = 525 tonnes qui sont la rente.
15 — 8,75 = 6,25 tonnes qui sont le salaire.

6,25 x 12 = 75 (dépense de salaires)

525 (rente)

600 (produit)

6,25 x 60 = 375 (salaire)

525 (rente)

900 (produit)

L'influence des améliorations techniques peut donc varier beaucoup selon que ces perfectionnements touchent le sol franc de l^{re} et de 2° classe, celui de 3^{e} classe, ou la culture intensive.

Nous voyons aussi que les travailleurs du temps jadis ne se trompaient pas toujours, lorsqu'ils redoutaient l'adoption des machines, et qu'ils préconisaient leur destruction. Il peut se produire en effet que comme dans l'exemple ci-dessus, à la suite d'améliorations techniques, la rente non seulement s'adjuge tout le surplus de production, mais empiète encore sur les salaires.

Dans le cas que nous envisagions, la production de la culture extensive est montée de 480 à 600 tonnes, soit de 25 %. La rente a passé de 375 à 575.tonnes ; elle a augmenté de 40 %. Et en dépit de l'augmentation du produit du travail (50 au lieu de 40), le salaire est descendu de 8,75 tonnes à 6,25.

10. Influence des découvertes scientifiques sur les salaires et la rente.

La fertilité des champs en Allemagne a triplé en ces dernières décades. Grâce aux machines. Plus encore grâce aux découvertes scientifiques. Bornons-nous à mentionner la découverte des vertus fertilisantes des sels de potasse et des scories que laisse le procédé Thomas ; des espèces végétales nitrifiantes ; de la synthèse des engrais azotés ; de la lutte contre les parasites des plantes et des animaux, etc.

Ces découvertes n'ont pas fertilisé le sol d'une manière égale. Le plus grand bénéfice de ces inventions est revenu aux terres considérées jusqu'à cette époque comme stériles : landes, marais, sols sablonneux. Ceci ne s'appelle plus tripler le rendement des terres : c'est en créer de nouvelles. Jusqu'alors les sables et les landes étaient impropres à la culture. En incendiant la bruyère, une minime partie d'entre ces terres fournissait une maigre récolte tous les quinze ans. De nos jours, ces fonds produisent régulièrement chaque année de riches moissons. Les champs qui étaient fertiles de leur nature ne peuvent évidemment pas tripler leurs abondantes récoltes. Ils fournissent eux-mêmes l'engrais nécessaire à leur éternel rajeunissement, lorsque, comme c'est le cas généralement, l'agriculture et l'élevage vont de pair. Pour eux donc, les engrais artificiels jouent un rôle moins important que pour les landes stériles de nature. Les engrais artificiels exercent encore moins d'effet sur le rendement du sol franc 1 et 2. Ces terres-vierges n'ont, en général, pas besoin d'engrais, et les engrais chimiques ne peuvent d'ailleurs y être amenés qu'à grands frais.

De sorte que les inventions scientifiques exercent des influences différentes sur le salaire et la rente, selon les terres où elles trouvent leur application. Comme pour le machinisme, il est impossible de dire d'une manière générale si elles font baisser ou hausser le salaire ou la rente.

Dans chaque cas, il faut, pour y voir clair, un examen général et minutieux des facteurs. Lorsque tous les facteurs sont déterminés, on peut appliquer la méthode indiquée pages 28-29. Si l'on n'a rien oublié, si toutes les données sont exactes, on arrivera à des résultats corrects. C'est pourquoi nous nous dispenserons d'illustrer ceci de nouveaux exemples, qui seraient analogues à ceux du chapitre précédent.

11. Effets de la législation sur les salaires et la rente.

L'influence de la législation sur le partage de la production entre rentiers et travailleurs est complexe et profonde. On dit souvent qu'au fond, la politique ne consiste qu'en agressions contre la rente ou contre les salaires, et en ripostes. Généralement ces manœuvres sont

inspirées par des sentiments. On ne pénètre pas les corrélations, ou quand on les pénètre, la prudence commande de ne pas les mettre en lumière. Quant aux mesures en faveur desquelles on plaide avec tant d'ardeur et de passion, on ne se fatigue guère à établir la preuve scientifique qu'elles mèneront à leur but. La politique et la science ne font pas bon ménage. Souvent même le but de la politique est précisément d'empêcher ou tout au moins de retarder l'application d'une découverte scientifique. Que n'a-t-on raconté, par exemple, à propos des droits de douane ? Ils protègent et favorisent l'agriculture, prétendent ceux qui encaissent les bénéfices ; tandis que ceux qui en jugent d'après le prix du pain, n'y voient que vol et spéculation. Les droits, c'est l'étranger qui les paie, déclarent les uns. — C'est le consommateur I ripostent les autres. On se querelle ainsi à propos de faits dépendant exclusivement des hommes et qui se déroulent sous nos yeux depuis 50 ans. Et nul n'y voit plus clair qu'avant. Pour nous rendre compte \de l'influence de la législation sur la répartition des denrées, nous nous aiderons des chiffres. Cela en vaut la peine.

Lorsqu'un commerçant commande un chargement, et qu'il sait qu'il devra payer 100 marks par balle à la frontière, on admettra qu'il doit être sûr de pouvoir majorer le prix du tabac, des frais de douane additionnés des intérêts et des bénéfices. Les frais de douane font partie intégrante du capital du commerçant, qui les fait figurer à l'actif de son inventaire, au même titre que les caisses et les sacs.

100 tonnes de tabac de Java..... 200.000 M.
Port et douane..... 50.000 M.

250.000 M.
10 % de bénéfice prévu ..... 25.000 M.

275.000 M.

Ainsi procède le commerçant, à propos des droits d'entrée. Pourquoi le propriétaire foncier ne pourrait-il en faire de même lorsque l'État lui réclame de l'argent à titre d'impôt foncier ? Beaucoup croient qu'il en est ainsi. Il se trouve même *des propriétaires fonciers* pour déclarer qu'ils se déchargent simplement de ces impôts (additionnés des intérêts et des bénéfices) sur les fermiers et les locataires ; et que tout compte fait, l'incidence de l'impôt foncier atteindra le maigre salaire de l'ouvrier. S'il en est ainsi, concluent ces propriétaires, ne vaudrait-il pas mieux remplacer l'impôt foncier par la capitation, l'impôt sur les salaires, ou celui sur les revenus ? Ainsi au moins, l'ouvrier éviterait-il la charge du bénéfice et des intérêts que le propriétaire foncier ajoute à l'impôt.

Pouf examiner la question plus à fond, il est donc indispensable de répondre à la question suivante : Qu'advient-il du produit de la

taxation ? Il n'est certainement pas indifférent pour l'incidence de l'impôt foncier, que l'État emploie ce revenu à doter le propriétaire foncier de nouvelles rues à travers ses terres, à réduire les charges scolaires de ses fermiers, ou à payer par exemple des primes à l'importation des blés étrangers. Aussi longtemps que nous ignorons cela, impossible de dire qui paie, en fin de compte, l'impôt foncier.

Il est des propriétaires fonciers qui n'attendent pas que l'État les impose pour financer le percement des routes nécessaires à la mise en valeur de leurs propriétés. Ils se chargent eux-mêmes de ces travaux. Ces frais constituent un placement, au même titre que le défrichement, l'assèchement, etc. Le percement de ces routes promet au propriétaire des avantages valant l'intérêt des fonds à investir. Si c'est généralement l'État qui se charge du percement des rues, en taxant les propriétaires à cet effet, c'est simplement parce que le percement des rues, qui doivent le plus souvent traverser les terres de plusieurs propriétaires, nécessite des expropriations que seul l'État a le droit d'exécuter. Mais même si l'État construit des routes, l'impôt foncier prélevé à cette fin constitue un placement de capital dont le propriétaire espère recouvrer intégralement les intérêts. Et tous les impôts en général ont ce caractère. Si l'état lève un impôt destiné à protéger les frontières contre les attaques des barbares, le propriétaire foncier épargne les frais d'assurance qui seraient nécessaires contre l'invasion des Cosaques ou des Américains.

Donc, si l'État utilise le produit de l'impôt foncier au profit des propriétaires, cet impôt doit être considéré par eux comme un simple placement de capitaux. Il représente le paiement à l'État, de services qu'il a rendus. Le propriétaire foncier comptabilise cet impôt, là où il note le salaire de ses ouvriers. S'il donne le sol en location, il additionne l'impôt au fermage ; intégralement, si l'État travaille bien et à bon compte, et avec un bénéfice en sus, si l'État a fait preuve d'habileté dans son œuvre d'entrepreneur.

Mais qu'arrive-t-il lorsque l'État taxe le propriétaire foncier et se sert de ce revenu pour exonérer les fermiers et les travailleurs des charges scolaires, par exemple. Le propriétaire foncier peut-il dans ce cas considérer encore l'impôt foncier comme un investissement productif d'intérêts ? Supposons qu'il n'en soit pas ainsi et que le propriétaire foncier ne puisse, ni majorer les fermages du montant épargne par les fermiers en matière de charges scolaires, ni réduire les salaires. Fermiers et salariés verraient donc le rapport de leur travail majoré d'un montant égal aux charges scolaires. Pourquoi donc le propriétaire foncier augmenterait-il le rapport du travail des fermiers et des ouvriers ? Serait-ce par hasard parce qu'il est lui-même taxé ? Aucune raison ne justifie cette faveur, le produit du travail du fermier et du salarié étant déterminé par le produit du travail sur le sol franc de l^{ère}, 2° et 3^{e} classe. Si le produit de l'impôt foncier était utilisé en même temps au profit

des occupants du sol franc 3, par exemple sous forme d'un allégement des charges scolaires, alors sans doute, l'équilibre ne serait pas rompu entre le rapport du travail des salariés et des fermiers d'une part, et ce rapport chez le cultivateur du sol franc d'autre part. Il serait alors impossible au propriétaire foncier de se décharger de l'impôt foncier sur le fermage et les salaires. Dans l'autre cas, il déclare au fermier : «Aux autres avantages qu'offre mon champ, s'ajoute l'école gratuite pour tes enfants ; un sol argileux et fertile, un climat sain, une belle vue sur le lac, la proximité du marché, des écoles gratuites ; cela fait au total, 100 marks à me payer par hectare ». Et au salarié, le propriétaire dit : « Tu peux t'en aller si la diminution de salaire ne te plaît pas. Fais le compte : avec le salaire que je te paie, les écoles gratuites et les autres institutions sociales, n'es-tu pas aussi bien que si tu cultivais le sol franc 1, 2 ou 3 ? Avant de partir, réfléchis. »

On voit que le propriétaire foncier peut se débarrasser de toute la charge de l'impôt foncier dès que le produit de cette taxe n'est pas utilisé au profit des cultivateurs du sol franc eux aussi; de ceux du sol franc 3, en particulier. D'autre part, si le produit de l'impôt est utilisé, sous quelque forme que ce soit, au bénéfice de la culture intensive, l'augmentation du produit du travail chez le cultivateur du sol franc 3, fera hausser les salaires des travailleurs affectés à la culture extensive. En ce cas, la charge de l'impôt ne sera pas seulement intransférable, mais *elle frappera la rente foncière doublement : une première fois de tout le poids de l'impôt, et une seconde fois sous la forme de l'accroissement des revendications des travailleurs.*

Vérifions par des chiffres ce phénomène remarquable :

Le propriétaire foncier A doit consacrer aux impôts la moitié de sa rente qui s'élève à 375 tonnes. Le revenu de l'impôt foncier est alloué, sous une forme quelconque, aux cultivateurs du sol franc 3, donc à la culture intensive : chez ces cultivateurs, le produit monte de 900 tonnes à 1.200.

En appliquant notre méthode de calcul de la rente et des salaires, nous obtenons :

Jusqu'à ce jour :

Culture extensive A. 100 hectares, 12 travailleurs, 480 tonnes, 40 tonnes par homme ;

Culture intensive B. 100 hectares, 60 travailleurs, 900 tonnes.. 15 tonnes par homme.

D'après la méthode de calcul indiquée pp. 28-29, la rente est de 375 tonnes; le salaire, de 8,75.

Aujourd'hui :
Culture extensive A.
100 hectares, 12 travailleurs. Produit 480 tonnes, par tête 40 tonnes
Culture intensive B.
100 hectares, 60 travailleurs. Produit 1.200 tonnes, par tête 20 tonnes

Différence: 20tonnes

Calcul (v. pp. 28-29).

20 X 12 = 240
240 : 48 = 5
5 x 60 = 300 tonnes de rente (avant : 375)
20 — 5 = 15 tonnes de salaire (avant : 8,75).

A. 12 fois 15 tonnes =	B. 60 fois 15 =
salaire =180	900 de salaire
rente = 300	300 de rente
Produit: 480	Produit : 1.200

Ce mode d'utilisation de l'impôt fait rétrograder la rente de 375 à 300, dont il faut encore déduire l'impôt (50 % de 375 =187,50 tonnes). De sorte que la rente initiale de 375 n'est plus que de 112,50 tonnes. *L'impôt de* 50 % se *traduit, quand on l'utilise à faire hausser les salaires, par un recul de* 70 *% pour la rente.*

375 — 112,50 = 262,50
262,50: 375 == 70 %

On voit par-là, combien il est déraisonnable de vouloir répondre à la question : « La charge de l'impôt foncier est-elle transférable ? », et de vouloir résoudre le problème de l'incidence de l'impôt foncier, sans avoir établi toutes les prémisses. On peut déjà en déduire par analogie, combien les moyens préconisés par la politique socialiste peuvent souvent rater leur but, et même avoir des résultats diamétralement opposés. Mais on voit aussi quelle influence l'État peut exercer sur la répartition des produits du travail.

Pour exercer notre jugement en cette matière, examinons le cas où l'État s'aviserait de remplacer les droits d'entrée sur les céréales par une prime à leur importation, et se procurerait les fonds nécessaires par un impôt foncier. De la sorte, l'État prendrait aux propriétaires fonciers une partie de leurs céréales, pour la donner à ceux qui en importent, directement ou indirectement, donc aux cultivateurs du sol franc de l^{ère} et de 2° classe, mais non à ceux du sol franc 3.

Partons des données servant de base à notre calcul des pages 28-29. Au salaire de 8,75 pratiqué en Allemagne, correspond le rapport du travail sur le sol franc 1 et 2. Cela veut dire que le produit du travail du cultivateur du sol franc, qui comporte disons 30 tonnes, se contracte jusqu'à 15 tonnes à cause des frais de douane, et jusqu'à 8,75 lorsqu'il aura converti l'argent de la vente en revenu du travail, c'est-à-dire en produits de consommation rendus chez lui. tous frais d'expédition déduits.

Mais voilà les droits de douane remplacés, en Allemagne, par une prime d'importation. Si les droits faisaient l'affaire des propriétaires fonciers, la prime sert par contre, les intérêts des travailleurs. Le cultivateur de sol franc, débarrassé des droits d'importation, obtient par

surcroît une part de la rente du propriétaire foncier allemand, à titre de prime : trois tonnes par dix qu'il importe. Il met donc en vente 18 tonnes au lieu de 15 et le rapport de son travail comporte dès lors 8,75 fois 18/15, soit 10,50.

Si le rapport du travail augmente sur le sol franc, le salaire du travailleur allemand hausse. Le résultat est le même que dans le cas précédent. Le propriétaire foncier paie des impôts dont les salaires bénéficieront, si bien que non seulement l'impôt est intransférable, mais il imprime à la rente un fléchissement dépassant l'importance qu'il a lui-même. Cependant l'équilibre ainsi rompu n'est pas rétabli par le recul de la rente. Le progrès des salaires agricoles sur les sols francs 1,2 et 3 provoque le retour de travailleurs industriels à l'agriculture. On voit donc affluer sur le marché plus de produits agricoles, et moins de produits industriels. Le rapport d'échange se réduit au profit des produits industriels et de certains autres services : et, en échange du produit de sa rente déjà fortement réduit (céréales), le rentier obtient un rapport de rente réduit encore une fois (lors de l'échange des céréales contre tout ce dont le rentier a besoin pour vivre)."

Évidemment, la baisse du taux d'échange des produits agricoles contre les produits industriels réagit sur le rapport du travail qui vient d'augmenter sur le sol franc 1, 2 et 3, ainsi que sur le salaire des travailleurs agricoles, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli pour tous.

12. Douanes, rente et salaires.

Dans ces conditions, beaucoup seraient tentés de croire que, les droits de douane étant le contraire des primes à l'importation, les choses se passent de façon simplement opposée pour les douanes ; de sorte que les droits d'entrée favoriseraient doublement la rente ; une première fois directement par la hausse des prix agricoles au niveau. marqué par les droits, et une seconde fois par la pression exercée sur les salaires par la baisse du rapport du travail sur le sol franc 1 et 2, sous l'effet des charges douanières.

Examinons s'il en est bien ainsi.

D'abord, remarquons que les droits protecteurs diffèrent, de par leur principe même, des autres droits, en ce que l'influence des douanes profite bien plus aux propriétaires fonciers qu'à l'État qui les perçoit. Pour 100 millions que l'État est en mesure de prélever sur l'entrée des céréales, les propriétaires fonciers prélèveront 1.000 millions (1) sur les consommateurs, sous la forme d'une hausse du pain. C'est d'ailleurs pour cette raison que ces droits sont dits protecteurs. Us sont destinés à protéger et à augmenter la rente des propriétaires fonciers, et à fournir de nouveaux gages de sécurité aux hypothèques et aux obligations foncières. Lorsque les taxes sont purement fiscales, comme

(1) Le montant exact pour chaque pays se calcule en se basant sur le rapport •entre l'importation et la production indigène.

c'est le cas pour le tabac, ces droits frappent non seulement les marchandises importées, mais également celles produites dans le pays. En Allemagne, par exemple, quiconque possède plus d'une plante de tabac dans son jardin doit en faire la déclaration au fisc ; et en Espagne la culture du tabac est, ou fut totalement interdite pour des raisons fiscales. Si les droits sur les céréales ont si peu d'importance pour les finances de l'État, leur affectation n'en a pas non plus dans le problème qui nous occupe. Nous négligerons donc les droits perçus à . l'entrée des céréales pour concentrer notre attention sur le propriétaire foncier.

Il n'y'a rien d'arbitraire dans le partage de la production entre propriétaires fonciers et travailleurs. Tout ici obéit à des lois naturelles et inhérentes. Toute intervention artificielle doit s'accorder avec ces lois naturelles ; elle ne peut les heurter, sous peine d'échec. Cependant, même lorsque la tentative échoue, il faut généralement un certain temps avant que l'équilibre des forces se rétablisse ; et sur ces entrefaites il peut arriver fréquemment que le jeu des forces ressemble au balancement du pendule chassé par un choc, de sa position de repos. Le taux de partage de la production entre la rente et les salaires, oscille alors jusqu'à ce qu'il reprenne son ancienne position.

Si donc le principe des droits protecteurs va à rencontre des lois économiques régissant le partage des produits entre la rente et les salaires, ces droits rateront leur but. Le résultat qu'on en attend, c'est-à-dire la hausse de la rente au détriment des salaires, ne se réalisera que transitoirement ; jusqu'au moment où l'équilibre rompu par l'ingérence législative se rétablira automatiquement.

Nous n'examinerons ce fait qu'autant qu'il le faut pour avoir une vue générale des phénomènes économiques auxquels donnent naissance les droits de douane. Si nous voulions établir des conclusions pratiques applicables à chaque cas de la vie économique privée (comme par exemple à la question de savoir combien un droit d'entrée de 20 marks fait hausser le prix de telle terre seigneuriale), il faudrait pousser les recherches bien au-delà du cadre du présent traité.

Ce qui nous intéresse le plus dans le cas des douanes, c'est leur influence sur le rapport du travail chez le fermier du sol franc de l^{re} ou 2^{e} classe ; rapport dont dépendent les salaires dans les pays protégés par les douanes. Le rapport du travail chez le fermier du sol franc de 3^{e} classe fera l'objet d'un examen ultérieur.

Le fermier du sol franc de l^{re} ou de 2^{e} classe considère avec raison les douanes comme une charge, au même titre que toutes les autres qui rendent plus coûteuse la conversion du produit du travail, en rapport du travail. Que renchérissement soit dû à la hausse du fret ou des emballages, à la piraterie, à la spéculation ou aux douanes, peu lui importe. Ce que le consommateur paie pour le produit du travail (les

céréales), le fermier du sol franc le considère comme étant la rémunération de son travail. Cette rémunération est amoindrie par les droits de douane et par le fret. S'il perdait antérieurement 30% en raison du fret, ce taux pourra monter jusqu'à 50 ou 60% sous l'effet des tarifs douaniers. (Le fret depuis les ports d'Argentine jusqu'à Hambourg oscille autour de 15 marks la tonne. Ajoutons-y les frais de transport par chemin de fer depuis le lieu d'origine jusqu'au port : ils coûtent plusieurs fois le fret, 50 marks environ. Les droits d'entrée en Allemagne atteignent 55 marks les 1.000 kilos. Total 105 marks dans un prix d'environ 240 marks.)

Les droits d'entrée ont donc pour effet direct de réduire le rapport du travail chez les cultivateurs du sol franc 1 et 2. Comme le salaire de l'ouvrier dans le pays protégé par les douanes dépend de ce rapport, il baisse ; quand ce ne serait qu'en restant nominalement fixe, en face de la hausse des prix. Les droits d'entrée mettent donc le propriétaire foncier à même d'exiger de plus hauts prix pour ses produits, sans devoir partager le surplus avec les salariés ni payer plus cher les produits industriels dont il a besoin. En effet, la baisse du rapport du travail chez les cultivateurs du sol franc 1 et 2 rend impossible l'augmentation de salaire chez les travailleurs de l'industrie ; elle empêche ceux-ci de se débarrasser de la charge douanière, attendu que leurs revendications salariales s'appuient uniquement sur le rapport du travail en sol franc. Pour les travailleurs de l'industrie, les charges douanières ne sont, donc pas plus transférables que pour les cultivateurs et pour les colons du sol franc 1 et 2. Aussi longtemps que les lentes réactions dont nous parlerons plus loin ne se feront pas sentir, les droits d'entrée seront un pur présent au rentier du sol. Et nous n'entendons pas ici par droits d'entrée ce que l'État encaisse à la frontière, mais ce qui se prélève sur tous les marchés du pays, à la faveur de la hausse imprimée par les droits protecteurs à toute la production indigène, ce qui se prélève au bénéfice du rentier, sur chaque consommateur, pour chaque jambon, chaque pain, chaque œuf, chaque pomme de terre. (Si le sol est affermé, le fermage sera majoré directement des droits de douane. Si le sol est vendu, les droits seront capitalisés, c'est-à-dire multipliés par 20 ou 25, et ajoutés au prix habituel des terrains.)

La douane, disent les hommes politiques, c'est l'étranger qui la paie. C'est vrai. Parfaitement vrai. Le peu d'argent recueilli à la frontière par le trésor de l'État est payé sans aucun doute par les colons établis sur le sol franc à l'étranger (ce sont souvent des émigrés allemands) ; c'est une amputation au produit de leur travail. Mais espère-t-on sérieusement rendre la douane plus agréable aux travailleurs allemands en leur faisant remarquer que ce sont les colons du sol franc qui paient les droits que l'État encaisse à la frontière ? Belle consolation pour les travailleurs, dont le salaire dépend du revenu du travail chez le colon du sol franc. Belle affaire pour l'ouvrier, qui doit

payer de sa poche renchérissement des prix des denrées, majorées par les propriétaires fonciers allemands, de toute la marge des tarifs. (On croit, on espère, on affirme que l'intérêt des capitaux « écope » et prend une part des charges douanières. C'est faux. Nous le prouverons. On n'impose pas l'intérêt; c'est particulièrement impossible dans le cas des capitaux frais, en quête d'investissement. Le capital est libre, il est indépendant de toute politique.)

Mais les mesures douanières ne restent pas sans provoquer des réactions. Lentement mais sûrement, celles-ci finissent par se faire sentir. Voici comment. Le colon du sol franc du Manitoba, de Mandchourie ou d'Argentine, écrit à son ami de Berlin : « De ce que tu me paies mes céréales, je perds plus de la moitié en port et en douanes ; tandis que de ton côté, tu perds en fret et en droits la moitié, sinon plus, de ce que je te paie tes marchandises (outils, livres, médicaments, etc.). Si nous étions voisins, nous éviterions ces faux frais et nous doublerions, toi et moi, le revenu de notre travail. Impossible d'amener mon champ chez toi. Toi, par contre, tu pourrais transporter ici ton atelier, ta fabrique. Viens, et je te livrerai les moyens d'existence à moitié prix, de même que tu me fourniras tes produits à la moitié du prix que je les paie. »

Le calcul est juste, encore que nombreux soient les obstacles à surmonter. Une industrie ne prospère généralement que là où sont réunies beaucoup d'autres entreprises, parce que toutes sont plus ou moins solidaires. L'émigration des industries ne peut donc s'effectuer que graduellement. Elle, commence par les entreprises indépendantes de par leur nature : briqueterie, scierie, meunerie, imprimerie, menuiserie, vitrerie, et plus particulièrement les branches dont la production paie le plus de port et de droits. Néanmoins, l'exode de chaque entreprise considérée isolément dépend uniquement de raisons comptables ; ce sont les taxes douanières qui, jointes aux frais de transport, font choisir l'expatriation. Plus les droits sont élevés, et plus il est rémunérateur d'empaqueter l'outillage pour le transporter dans le voisinage des fermiers du sol franc. Chaque fois qu'une nouvelle industrie vient s'établir près des colons sur le sol franc, *le revenu de leur travail augmente, et celle augmentation réagit sur les salaires dans le pays protégé par les douanes* 1

Ainsi le propriétaire foncier voit tôt ou tard les avantages que lui offre la douane s'annuler par la hausse des salaires. Ceux qui s'en rendent compte s'y prennent à temps. Ils vendent leurs terres avant que la réaction se fasse sentir, et laissent leurs successeurs implorer l'aide du Reichstag lors de l'inévitable retour de la « détresse de l'agriculture » (1).

(1) Le recul de la rente par suite de la hausse des salaires se déclenche infailliblement, quoiqu'il ne soit pas toujours possible de contrôler le fait mathématiquement. En effet, un autre phénomène très fréquent, l'avilissement de la monnaie (« inflation >)

Mais les réactions suscitées par les protections douanières ne se limitent pas au comportement susdit des colons du sol franc 1 et 2. Il faut tenir compte aussi de l'effet des douanes sur nos colons du sol franc de troisième classe. Il se produit chez eux exactement l'inverse de ce qui se passe chez les colons du sol franc 1 et 2. Ceux-ci paient les droits d'entrée de leurs propres deniers, tandis que le colon du sol franc 3, prend part au détroussement du consommateur, à la faveur des protections douanières, et clans la mesure où sa production dépasse ses propres besoins. Grâce aux douanes, au lieu de 6 marks il en touche 8 pour son lapin ; il vend son miel 1,35 mark au lieu de 1, 10. Bref, il obtient de tout un prix plus élevé, sans avoir lui-même à payer plus cher ce qu'il achète. Le revenu du travail augmente donc pour le cultivateur du sol franc 3, tandis que les travailleurs salariés ont à se plaindre de la baisse de leur salaire. De sorte que pour le cultivateur de sol franc 3, le revenu du travail croît de deux façons : par la hausse des prix et par la baisse des salaires. *Mais le revenu du travailleur du sol franc* 3 *détermine lui aussi le niveau général des salaires.* La disproportion ne peut donc se maintenir longtemps. Dès que le bruit se répand, qu'un lapin se vend 8 marks et le miel 1, 35, les travailleurs salariés s'enhardissent à réclamer une majoration. Invoquant l'accroissement de revenu du travailleur du sol franc 3, ils exigent eux aussi une augmentation, sous la menace de rejoindre la lande, le marais, la terre en friche.

La hausse des salaires ne provient donc pas seulement du sol franc de l^{ère} et 2^{e} classe, mais aussi du sol franc 3, et elle ne s'arrête que lorsqu'elle contrebalance complètement les droits d'entrée.

Remarquons en outre, que la hausse particulière de tous les prix agricoles, provoquée par les douanes, ainsi que la hausse de la rente foncière qui en résulte, doit encourager la culture intensive. En outre, lorsque les droits d'entrée augmentent le revenu du cultivateur « intensif », ceci doit réagir sur les salaires et partant sur la rente.

Afin d'étudier cet aspect de la réaction, ce renivellement que provoquent les douanes, aidons-nous encore d'un exemple chiffré.

Supposons qu'avant J'adoption des droits d'entrée, le fermage de 100 arpents de terre était de 200 marks, et que la production s'en vendait 50 marks le quintal. Ces 100 arpents produisaient en culture extensive 300 quintaux, et le double on culture intensive, soit 600 quintaux à 50 marks = 30.000 marks.

La douane a fait monter le prix de la récolte de 50 à 70. Les 300 quintaux de la culture extensive montent de 15.000, à 21.000 marks. Supposons que la différence (6.000) passe intégralement à la rente

peut se produire en même temps (par suite de la découverte d'or ou de l'émission de monnaie de papier, comme durant la période de 1890 à 1923 par exemple), et restituer au propriétaire foncier ce qu'il perd en fait de rentes. Ceci ne concerne évidemment que les propriétaires endettés, lesquels doivent d'ailleurs envisager l'éventualité inverse (la chute des prix ; comme celle qui se produisit de 1873 à 1890).

(aucune force tendant au renivellement ne s'étant encore manifestée), de sorte que pour les 100 arpents, la rente exige, au lieu de 2.000 marks, 8.000 (c'est-à-dire 2.000 plus 6.000).

Pour la culture intensive, les résultats sont alors les suivants : comme auparavant, les fermiers récoltent 600 quintaux, vendus 70 marks au lieu de 50, soit, au total, 42.000. Sur cette somme, le fermage prélève, non plus 2.000, mais 8.000. Il reste donc au fermier 42.000 — 8.000 = 34.000, au lieu de 30.000.

Sous l'action des douanes, la rémunération du travail a donc augmenté dans la culture intensive. Et comme les droits d'entrée n'ont pas encore eu le temps d'exercer d'effets sur les produits de l'industrie, on voit aussi augmenter dans la culture intensive le revenu du travail.

Si le revenu du travail augmente pour le fermier pratiquant la culture intensive, les salaires augmenteront nécessairement. Car le revenu du travail en culture intensive détermine le niveau général des salaires.

Au point où en est notre examen, nous pouvons déjà conclure d'une façon générale, que les droits protecteurs (protecteurs de la rente), par l'influence indirecte qu'ils exercent sur le revenu des cultivateurs du sol franc, finissent tôt ou tard par se neutraliser. De sorte qu'il ne s'agit jamais que de protection temporaire.

Peut-être est-ce consolant pour ceux qui paient passagèrement les droits et regrettable pour ceux qui en bénéficient. Mais cette hausse passagère de la rente est on ne peut plus néfaste au paysan naïf qui achète ou hérite des terres et se laisse séduire par cette hausse en la croyant durable. Qu'est-ce qu'un paysan connaît à la théorie de la rente foncière et des salaires ? L'expérience est son seul guide. Il voit la récolte. Il connaît le prix des produits. Il sait aussi quels salaires on paie aux ouvriers. Déjà son compte est fait, et le marché conclu. Il paie l'acompte d'usage et hypothèque sa terre pour payer le restant. L'hypothèque, malheureusement, n'est pas un « phénomène passager ». Elle dépassera certainement en durée l'effet des douanes, et ne diminuera pas lorsque les ouvriers, sans égard pour l'état stationnaire du prix des produits, viendront réclamer d'incessantes augmentations. Alors le fermier se remettra à se plaindre de la « détresse de l'agriculture ».

13. Jusqu'aux échelons les plus élevés, l'échelle des salaires s'appuie sur le revenu des travailleurs du sol franc.

Le propriétaire qui peut obtenir de son champ un fermage de 100 marks, ne se contentera pas d'un revenu, d'un rapport moindre si, au lieu de le donner en location, il veut l'exploiter lui-même avec l'aide d'ouvriers. Si cette entreprise personnelle ne lui rapportait pas au

moins 100 marks après déduction des salaires, il congédierait les ouvriers pour louer le champ 100 marks.

Semblablement le travail ne rapportera en aucun cas au travailleur salarié plus qu'il ne rapporte au fermier ou au colon établi sur le sol sans propriétaire. S'il en était autrement, le fermier (ou le colon) préférerait travailler comme salarié.

D'autre part, le travailleur salarié ne voudra pas travailler pour un salaire ou un revenu moindre que celui accessible au fermier ou au colon. Sans quoi il prendrait à ferme une terre, ou il émigrerait. Il est vrai qu'en bien des cas, l'argent nécessaire fait défaut. Mais que l'argent ait été emprunté ou non, il faut en retrouver les 4 ou 5 % d'intérêts et veiller à les déduire du produit du travail. En effet, ce qui reste au colon lorsqu'il a servi les intérêts de son capital, cela seul lui appartient comme travailleur.

Si le revenu brut, le rapport brut du travail chez le colon du sol franc 1, 2 ou 3 égale 1.000 marks, et si l'intérêt du capital investi égale 200 marks, le revenu net est de 800 marks ; et c'est de part et d'autre de ce niveau que le niveau général des salaires oscillera. Le salaire de l'ouvrier ne peut monter plus haut, sans quoi les colons se feraient travailleurs salariés; il ne peut pas descendre plus bas, sans quoi on assisterait à la métamorphose inverse.

Quant au salaire des travailleurs de l'industrie, il est évident qu'il est déterminé par le niveau général des salaires ; car si le revenu du travail était plus élevé dans l'industrie que sur le sol sans propriétaire, les travailleurs des champs se tourneraient vers l'industrie ; les produits agricoles manqueraient et enchériraient ; tandis que ceux de l'industrie, devenant surabondants, baisseraient de prix. La hausse d'un côté et la baisse de l'autre imprimeraient aux salaires un mouvement qui se terminerait par leur nivellement. Cette égalisation des salaires serait certainement rapide, vu le grand nombre d'ouvriers migrateurs auxquels il est bien égal de cultiver des betteraves ou de pelleter du charbon.

Il est donc incontestable que si le revenu du travail en sol franc détermine celui des travailleurs des champs, il détermine aussi le niveau général des salaires.

Impossible aux salaires de dépasser ce revenu, car le sol franc est le seul argument du travailleur agricole et du fermier, quand il s'agit de débattre avec le propriétaire foncier le salaire ou le fermage. Qu'on prive les travailleurs de cette arme (par exemple en supprimant la liberté de domicile), et ils capituleront sans conditions. Mais comme le sol franc est le seul point d'appui, aucun autre facteur ne peut non plus faire baisser les salaires au-dessous de ce revenu.

Le revenu du travail en sol franc trace donc à la fois la limite supérieure et inférieure des salaires.

Cette règle générale n'est pas en contradiction avec le fait qu'il existe, entre les revenus individuels provenant du travail, des différences importantes. Une fois déterminé le partage des produits du travail entre propriétaires fonciers et travailleurs, la part revenant à chaque travailleur est distribuée automatiquement selon des lois naturelles immuables. La rémunération inégale n'a rien d'arbitraire ; elle obéit entièrement aux lois de la concurrence, à la loi de l'offre et de la demande. Plus le travail est lourd et désagréable, plus le salaire est haut. En effet, qu'est-ce qui peut décider l'homme à choisir entre deux activités, la plus pénible, la plus rebutante ? Seule la perspective d'un revenu plus élevé du travail ; revenu pouvant d'ailleurs consister en avantages ou en privilèges autres que l'argent. Si les travailleurs ont besoin d'un professeur, d'un pasteur d'âmes ou d'un garde forestier et n'en trouvent pas, il ne leur reste rien d'autre à faire que délier leur bourse et garantir à ces fonctions des salaires dépassant souvent de loin le propre revenu de leur travail. Ce n'est qu'ainsi qu'ils arriveront à persuader l'un ou l'autre à préparer leur fils à ces carrières, et à en supporter les frais. Si l'offre de professeurs, etc., ne suffit pas encore, ils augmenteront les traitements. Si, au contraire, le but est dépassé et que les moyens d'enseignement dépassent la demande, ils réduiront les appointements. Il en est ainsi de toutes les professions requérant une formation spéciale. C'est le contraire lorsque les travailleurs ont besoin d'un berger, d'une gardeuse d'oies ou d'un garde pour les champs. Si les travailleurs offraient pour ces sinécures le revenu de leur propre travail, de leur pénible labeur, tous les bourgeois, les professeurs, les prêtres, les paysans s'offriraient pour cet emploi : on offre aux gardeuses d'oies le salaire le plus bas, et on ne le majore qu'autant qu'il le faut pour que quelqu'un s'offre pour cet emploi. Les travailleurs ont aussi besoin d'un commerçant qui achète leurs produits, et d'un autre qui leur vende ce qui leur est nécessaire. Ce travailleur (le commerçant), il faut qu'ils lui accordent aussi un salaire suffisant pour décider quelqu'un à s'attirer les soucis du commerce.

Donc, la base de l'ajustement des salaires est toujours le *revenu du travail sur le sol franc.* C'est la base sur laquelle s'appuie l'échelle des revenus du travail, avec ses gradations les plus fines, jusqu'aux fonctions les plus élevées. Les moindres fluctuations imprimées à la base se transmettent à toutes les parties de l'édifice, tout comme un tremblement de terre se fait sentir jusqu'au coq juché au sommet de la tour de l'église.

Mais il n'est pas encore tout à fait établi que la loi d'airain [I] ne puisse être vraie. Car si cette théorie ne peut se fonder sur l'existence de la propriété foncière privée, reste à prouver qu'elle ne pourrait pas, en dernier recours, s'appuyer sur l'existence du capital. Le capital n'a évidemment pas non plus ce pouvoir : témoin les fréquentes

oscillations des salaires (1). Nous verrons plus loin pourquoi il n'a pas ce pouvoir. (Voir la théorie de l'intérêt et du capital.) Si le capital était en mesure de réduire le revenu du travail sur le sol franc à un minimum correspondant à la loi d'airain, le revenu du capital, c'est à dire le taux de l'intérêt, devrait nécessairement participer aux fluctuations que l'on constate dans le revenu du travail en sol franc. Or, ce n'est pas le cas ; comme nous le verrons, l'intérêt net du capital (voir la théorie de l'intérêt) est une quantité prodigieusement immuable et tellement rigide, que l'on serait en droit de parler du « rapport d'airain » du capital. Si, à côté de la quantité fixe de l'intérêt, les salaires étaient eux aussi des quantités fixes, où donc serait (la rente foncière obéissant à ses propres lois) le collecteur pouvant réunir les variations de la production ?

14. Influence de l'intérêt du capital sur les salaires et sur la rente.

Dans ses comptes, le colon du sol franc doit faire figurer l'intérêt du capital exploité, sans avoir à considérer si ce capital est sa propriété ou s'il l'a emprunté. Il doit établir une distinction entre l'intérêt, et le revenu du travail. L'intérêt n'a rien de commun avec le travail. Il obéit à des lois totalement différentes.

Le propriétaire foncier cultivant lui-même son sol doit, lui aussi, établir la même distinction entre l'intérêt du capital, le revenu de son travail et la rente foncière. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait dans le calcul figurant dans le chapitre précédent. .

Les colons du sol franc et les fermiers ayant à payer le même taux d'intérêt pour les capitaux qu'ils utilisent, on pourrait s'imaginer que la rente foncière ne dépend en rien du taux de l'intérêt. Ce serait une erreur. Avec le travail et les moyens de production il est possible de créer du sol franc nouveau, à volonté, souvent même dans le plus proche voisinage des villes. Plus le taux de l'intérêt sera bas, plus il sera aisé de défricher des régions incultes. L'entrepreneur ne demande pour un sol défriché qu'un intérêt égal à la rente rapportée par un. champ acheté avec un égal déboursement de capital. Sur le sol franc 1 et 2, les frais de transport engloutissent parfois le plus clair du produit du travail ; mais sur le sol défriché, c'est l'intérêt qui absorbe la rente qu'on en attendait. Qu'il s'agisse de l'assèchement du Zuiderzee, du drainage des marais, du déboisement de la forêt vierge, de l'irrigation du désert, ou qu'il faille faire sauter des roches, on commencera toujours par se demander combien d'intérêts dévoreront les capitaux engagés, et l'on comparera cette somme avec ce que coûte le fermage d'une

(1) Un véritable salaire « d'airain » ne pourrait fléchir.

terre de même qualité. Si le taux de l'intérêt est élevé, la comparaison sera décourageante et on laissera là le marais. Si, par contre, le taux est bas, l'entreprise sera lucrative. Si l'intérêt tombait de 4 % à 1%, bien des améliorations du sol actuellement impraticables deviendraient immédiatement profitables.

Au taux de 1%, il serait rentable de fertiliser l'Arabie avec l'eau du Nil ; de fermer la mer Baltique par une digue et de la vider par pompage ; de vitrer les landes de Lunebourg pour y cultiver le cacao et le poivre. Au taux de 1 %, le paysan pourrait songer à planter des vergers. Impossible actuellement, à cause des 5% qu'il aurait à payer pour le capital investi durant 5 ou 10 ans, en attendant les cueillettes à venir. Bref, à 1 % toutes les terres en friche, toutes les régions inondées pourraient avantageusement être converties en terres fertiles. (Il va sans dire que ces exemples ne doivent pas être pris à la lettre.)

La chute de l'intérêt n'aurait pas pour seul effet d'augmenter la surface cultivable. Elle permettrait de doubler, de tripler le rendement des cultures déjà existantes, par l'emploi des machines, la multiplication des voies de communication, le remplacement des haies par d'autres clôtures, l'établissement de stations de pompage pour l'irrigation des prairies, le labourage profond, la plantation de vergers, l'installation de dispositifs de protection contre la gelée, et cent autres améliorations ; ce qui obligerait de réduire à l'avenant l'aire cultivable, et ferait se rapprocher le sol franc, si funeste à la rente.

Autre conséquence de la baisse de l'intérêt : les moyens de transport des céréales provenant de l'étranger (ports, canaux, bâtiments de mer, chemins de fer, silos, etc.) auraient à supporter d'autant moins de charges financières. Les frais de transport de ces produits baisseraient d'autant. Chaque mark ainsi économisé provoque une perte égale pour la rente foncière. Or, l'intérêt des fonds placés dans les moyens de transport représente une très grosse part dans les frais de port. Pour les chemins de fer européens, en 1888, au taux d'intérêt de 4,8 %, le rapport entre les frais d'exploitation proprement dits (entretien des voies, salaires, charbon, etc.) et l'intérêt, était de 135 à 115. De sorte que l'abaissement du taux de l'intérêt de 4% à 3% provoquerait une réduction d'environ 1/8. Les frais d'exploitation égalant 4,

l'intérêt du capital 4, tarif : 8
Les frais d'exploitation égalant 4
l'intérêt du capital 3, tarif : 7
Les frais d'exploitation égalant 4
l'intérêt du capital 2, tarif : 6
Les frais d'exploitation égalant 4
l'intérêt du capital 1, tarif : 5
Les frais d'exploitation égalant 4
l'intérêt du capital 0, tarif : 4

Cela signifie qu'à 0% d'intérêts, les tarifs de chemin de fer pourraient être réduits de moitié. Pour le fret, le rapport entre les frais d'exploitation et l'intérêt des capitaux n'est pas le même. Ce dernier joue néanmoins un rôle important. Capital d'exploitation, navires, installations portuaires, canaux (Panama, Suez), installations minières, transport de la houille, tout cela exige le taux régulier d'intérêt. Et les intérêts grèvent les frais de transport, réduisant le revenu du travail sur le sol franc 1 et 2, revenu dont l'importance est décisive pour le salaire et la rente.

La chute de l'intérêt ou sa disparition totale permettraient donc de réduire de moitié les frais de transport ; ce qui, économiquement parlant, rapprocherait de 50% le sol franc, et accroîtrait à l'avenant la concurrence des blés étrangers.

Qu'adviendrait-il de la rente foncière, si les surfaces arables se multipliaient de la sorte, à profusion et à portée de la main, si le sol franc, facteur déterminant du salaire, pouvait s'accroître à volonté, tout à fait à proximité, tandis que la baisse du coût des transports réduit chaque jour davantage sur le sol franc l'écart entre le produit et le revenu du travail ? Pourquoi s'expatrier au lointain Canada, au Manitoba, et ramener à grands frais des céréales en Hollande, depuis qu'on peut en récolter sur les terres asséchées du Zuiderzee ? Si l'intérêt tombait à 3, 2,1, 0%, chaque pays serait capable de garantir le pain à sa population. Seul l'intérêt fixe des limites à la culture intensive. Le sol peut être cultivé de manière d'autant plus intensive que l'intérêt est bas.

On voit la liaison étroite entre l'intérêt et la rente foncière. Aussi longtemps qu'il y aura des solitudes, des eaux, des friches à rendre labourables, aussi longtemps que le sol pourra être amélioré par des Inventions, un taux d'intérêt élevé sera non seulement le but du capitaliste mais aussi le rempart des propriétaires fonciers. Si l'intérêt tombait à zéro, la rente foncière ne disparaîtrait pas complètement, mais ce serait le coup le plus rude qui pût lui être asséné.

En ce qui concerne la rente du sol à bâtir, la baisse de l'intérêt exerce sur elle des effets opposés entre eux. L'intérêt des capitaux bâtis entre dans le loyer pour une bien plus large part que la rente foncière. (À la campagne et dans les petites villes, la rente foncière n'entre pas pour 5% dans le loyer, tandis que l'intérêt des capitaux représente 90 %.) La chute de l'intérêt à 1 % ou à 0 % provoquerait donc une forte réduction des loyers ; ce qui pousserait fortement chaque famille à occuper plus de place. Devant la cherté des-loyers due à l'intérêt, les masses doivent se contenter maintenant d'un espace absolument insuffisant. Elles pourraient alors demander plus de place et seraient à même de la payer. Mais de plus grandes habitations nécessitent de plus grands terrains, et font hausser la rente foncière. Par

contre la baisse de l’intérêt, en entraînant celle des tarifs ferroviaires, favoriserait l’exode vers la campagne, et ferait baisser la rente foncière dans les villes.

15. Récapitulation des résultats actuels de nos recherches.

1. — Le salaire du travailleur moyen est égal au revenu du travail chez le colon du sol franc et dépend entièrement de ce revenu. Toute variation du revenu du travail chez le colon du sol franc se répercute sur le salaire du travailleur, quelle que soit la cause de cette variation : amélioration technique, découverte scientifique ou mesure législative.

2. — La prétendue loi d'airain n'est donc qu'un mythe. Dans chaque cas pris isolément, le salaire oscille de part et d'autre du centre de gravité indiqué en 1. Le salaire peut, selon les capacités individuelles, s'élever au-dessus de ce point, ou se situer au-dessous ; souvent même il peut tomber au-dessous du minimum vital.

3. — Toute l'échelle des salaires, y compris les degrés les plus élevés de cette échelle, s'appuie sur le rapport du travail en sol franc.

4. — La rente foncière est constituée par ce qui reste après avoir déduit de la production du sol le salaire (et l'intérêt du capital). Le montant de cette déduction étant déterminé par le revenu du travail en sol franc, il s'ensuit que la rente foncière elle aussi dépend du revenu susdit.

5. — L'intérêt du capital appuie la rente foncière.

6. — On ne peut pas affirmer tout bonnement que tout progrès technique profite à la rente foncière. C'est souvent le contraire. Le progrès technique et la misère ne sont liés qu'en des cas très restreints. Le progrès technique et l'accroissement du bien-être général vont le plus souvent de pair.

7. — On ne peut pas affirmer tout simplement que la charge de l'impôt foncier est transmissible ou non. L'incidence de l'impôt foncier île peut s'établir que lorsqu'on sait quel usage il est fait, dans chaque cas, du produit de l'impôt foncier. Cet impôt peut aussi bien frapper la rente doublement (impôt et hausse des salaires), que lui rapporter plus qu'il ne coûte.

8. — Si l'on utilise le produit de l'impôt foncier au bénéfice du colon du sol franc, par exemple en payant des primes d'importation

pour les céréales, des subsides pour le défrichement, etc., il est possible, si l'on veut, d'éliminer radicalement la rente foncière par ce moyen. Utilisé de cette façon, l'impôt foncier est inéludable.

16. La rente provenant du sol à bâtir et des matières premières. — Son rapport avec la loi générale des salaires.

Que le blé provienne du Canada, d'Argentine, de Sibérie ou de terres voisines ; qu'il provienne de misérables émigrés allemands handicapés par les douanes, ou de quelque opulent propriétaire poméranien protégé par elles, qu'importe au meunier ? À qualité égale, prix égal.

Il en est de même de tous les autres produits. Nul ne s'inquiète du prix de revient des marchandises qu'on lui offre ni de leur origine. Que tel producteur s'y soit enrichi, que tel autre s'y soit ruiné : à qualité égale, prix égal. Cela se voit surtout aux monnaies. Qui donc se demande où, quand, comment a été obtenu l'or des pièces ? Les unes ruissellent du sang des ennemis vaincus et dépouillés, et les autres de la sueur du chercheur d'or ; toutes circulent de la même façon.

Quelle que soit l'inégalité de prix de revient des marchandises en concurrence, leur prix de vente est le même.

Cela, tous ceux qui emploient des matières premières le savent. Le propriétaire foncier dont le sol peut fournir les matières premières ne l'ignore pas non plus.

Par exemple, quand une municipalité a besoin de pavés, le propriétaire de la carrière la plus proche calcule immédiatement la distance de la nouvelle rue à la carrière libre la plus voisine, parmi celles fournissant les mêmes pierres. Il calcule ensuite le coût du transport, de cet endroit jusqu'au heu d'utilisation. Son prix est fait. Et il faudra que la municipalité le paie. Car la concurrence ne commence à jouer qu'à partir de ce prix ; et c'est la concurrence qui fixe le prix. (Les salaires étant égaux dans les deux carrières, on peut les négliger ici.)

S'il n'y a pas de concurrence, autrement dit, s'il n'existe pas de carrière libre à distance accessible, et si le propriétaire de la carrière, profitant de la situation, demande de ses pavés un prix excessif, ou bien les succédanés entreront en concurrence (en l'occurrence, pavés de bois, macadam, gravier, asphalte, chemin de fer), ou bien on renoncera à construire la route.

En ce dernier cas, l'avantage que la ville attend de la route à percer serait, pour le propriétaire de la carrière, le premier et le dernier concurrent.

Ce qui se passe ici pour les pavés se produit pour toutes les matières premières sans exception. Si quelqu'un a besoin d'argile pour sa fabrique de ciment ; de terre glaise pour une briqueterie ; d'écorces pour la tannerie ; de houille, de minerai de fer, de bois, d'eau, de pierre de taille, de chaux, de sable, de pétrole, d'eau minérale ; d'air pour son moulin à vent ; de soleil pour sa station thérapeutique, d'ombre pour sa résidence d'été ; de chaleur pour ses vignes, de froid pour sa patinoire, le propriétaire en possession de ces trésors naturels se les fera payer comme le propriétaire de la carrière, et toujours exactement suivant le même principe.

Les circonstances peuvent différer dans chaque cas. La concurrence des produits de remplacement peut freiner plus dans un cas que dans un autre l'avidité du propriétaire foncier. Toujours et partout la même loi finit par jouer. Le propriétaire foncier exploite tous les avantages offerts par les produits, la situation et la nature de sa propriété ; de manière à ne laisser à l'acheteur, pour son travail, que ce qu'il en aurait retiré s'il avait été forcé de faire venir les matières premières de la brousse, du désert ou du sol franc.

De ces considérations, nous déduisons la proposition suivante, de grande importance pour la loi générale des salaires :

Les matières premières provenant des lieux d'origine les plus mauvais et les plus éloignés, et partant exempts de propriétaire, ces matières grevées de tous les frais de transport et des salaires exigés sur les autres lieux d'origine, fournissent la base du prix général. La rente, c'est ce que les propriétaires des lieux d'origine favorisés épargnent en frais de production.

Le consommateur doit toujours payer les produits de la terre, les matières premières, comme s'ils avaient coûté très cher à extraire d'un sol ingrat, ou à amener du sol franc.

Si la production du sol le plus ingrat correspondait au minimum vital, la propriété foncière privée ferait de la loi d'airain une réalité. Mais nous avons vu que ce n'était pas le cas. C'est la raison et la seule raison pour laquelle les salaires peuvent s'écarter de ce minimum.

La même loi s'applique, quoique dans des conditions différentes, à la *rente foncière des villes,* qui, dans les pays industriels modernes, égale sensiblement toute la rente foncière rurale.

Le sol sur lequel est bâti Berlin était évalué en 1912, à 2911 millions de marks; ce qui, à 4 % d'intérêts, correspond à 116 millions de rente foncière. Cette somme, répartie sur les 4 millions d'hectares de la province de Brandebourg, fait à elle seule 30 marks de rente à l'hectare. En y joignant la rente foncière des autres villes de la province, on arrive à 40 marks à l'hectare, somme qui, si l'on considère la pauvreté du sol et les grandes étendues d'eaux, de marécages et de forêts de cette

province, dépasse peut-être la moyenne de la rente foncière rurale. À vrai dire, la province de Brandebourg occupe une position exceptionnelle d'une part à cause de la pauvreté de son sol, et d'autre part à cause de la capitale du Reich. Mais ces chiffres montrent l'importance de la rente foncière dans les villes modernes.

Ces chiffres surprendront peut-être bien des gens. Mais comme quelqu'un l'a fait remarquer avec raison, on est en droit de se demander aujourd'hui si, mesurée à la rente, la grosse propriété foncière ne se trouverait pas à Berlin plutôt qu'en Silésie.

Comment expliquer ce curieux phénomène ? Quels sont les facteurs qui déterminent le niveau de la rente foncière dans le cas de la bâtisse ? Comment la rente se comporte-t-elle en ce cas vis-à-vis de la loi générale des salaires ?

Il convient de se .demander d'abord ce qui pousse les hommes à se grouper dans les villes, en dépit du niveau élevé de la rente foncière, plutôt que de se disperser dans les campagnes. Calculé d'après les données ci-dessus, la rente foncière atteint à Berlin 58 marks par habitant, donc 290 marks par famille de 5 personnes ; dépense autant dire inexistante à la campagne, où la rente foncière grevant l'habitation est largement payée par les fumures ménagères (sans parler des avantages sanitaires de la vie rurale, en regard des conditions coûteuses et pourtant misérables du logement dans les villes.) Les raisons qui font préférer la ville doivent donc être d'un grand poids.

Admettons que les avantages sociaux de la ville balancent ses inconvénients (air vicié, bruit, poussière et bien d'autres fatigues de nos sens). Tout ce qui reste pour compenser les dépenses élevées d'une famille berlinoise, ce sont les avantages économiques offerts par la ville. L'engrenage des diverses industries s'assistant mutuellement doit offrir sur la dispersion des industries dans les campagnes un avantage contrebalançant la charge des 116 millions de rente foncière. Sans quoi l'extension qu'ont prise les villes ne s'expliquerait pas.

Aucune industrie offrant un caractère saisonnier ne peut s'établir hors des villes, car il faut à l'ouvrier du travail durant toute l'année. Dans les villes, les variations de besoin de main-d'œuvre des différentes industries se compensent plus ou moins entre elles, du fait que lorsqu'une branche de l'industrie libère du personnel, une autre embauche. C'est pourquoi en ville l'ouvrier est mieux assuré contre le chômage qu'à la campagne.

A la campagne, il manque à l'industriel l'occasion d'échanger des idées, le stimulant qu'apporte le contact avec les autres gens d'affaires. Les ouvriers aussi, initiés dans diverses entreprises aux différentes - méthodes, en exploitent les avantages et assurent aux entreprises des villes une avance considérable sur celles de la campagne. Ces dernières, repliées sur elles-mêmes, et dont les ouvriers sont privés de tout con-

tact avec les travailleurs d'autres industries et d'autres pays, se figent facilement dans l'observance de procédés désuets. Trop souvent aussi, l'occasion manque, à la campagne, d'écouler les produits. Cet écoulement est incomparablement plus facile dans les villes, où les acheteurs affluent de tous les coins du pays parce qu'ils trouvent dans un espace restreint tout ce dont ils ont besoin. A la ville le chef d'entreprise, visité par des acheteurs de tous les pays, est informé des besoins des consommateurs, de l'état du marché, des prix, etc. Tout cela manque à ses concurrents ruraux. Ceux-ci, au lieu de recevoir chez eux l'acheteur, doivent voyager eux-mêmes, perdre du temps et de l'argent à visiter la clientèle. Ils doivent s'informer du prix des matières premières, de l'état du marché étranger, de la solvabilité des clients, etc., par des détours n'offrant souvent qu'une garantie insuffisante.

De plus à la campagne, il faut acheter les matières premières par quantités beaucoup plus grandes qu'en ville, où l'on ne se fournit qu'à mesure des besoins. .Si, par inadvertance, il manque à l'industriel de la campagne un produit ou une simple vis, voilà toute l'entreprise paralysée jusqu'à ce qu'on ait fait venir « de la ville » ce qui manque. Qu'une panne survienne à une machine, et il faut faire venir « de la ville» un homme avec ses outils. En attendant, nouveau chômage.

Bref, les désavantages de la campagne sont tellement nombreux pour le travail, pour l'achat des matières premières et pour l'écoulement des produits, que le chef d'entreprise, qui doit affronter la concurrence de la ville, n'est pas en mesure de payer les mêmes salaires que celle-ci ; de sorte que ce que lui et ses ouvriers épargnent en rente foncière, ils le perdent en revenu de leur travail.

Voilà pourquoi on ne voit se développer à la campagne que les entreprises exigeant tant de place, que les inconvénients susdits se compensent par l'économie de charges foncières, ou les industries impraticables dans les villes (scieries, briqueteries, laminoirs), insalubres (fours à chaux, poudreries, tanneries), ou dont l'organisation technique est si simple, nécessite si peu la présence du patron, qu'il peut installer ses bureaux en ville. Dans tous les autres cas, la ville aura la préférence.

Nous savons donc d'où vient l'argent pour payer les 116 millions de rente foncière de la ville de Berlin. Et nous savons aussi quelles sont les limites fixées à l'extension des villes. *Les avantages du travail en société sont monnayés par les propriétaires fonciers.*

Si la ville prend de l'extension, ces avantages augmentent. Si la rente foncière augmente plus vite que les avantages offerts par la ville, l'extension de la ville est enrayée.

Si tu veux jouir des avantages que. la ville offre pour tes affaires, paie ces avantages aux propriétaires fonciers. Si tu prétends en faire

l'économie, libre à toi d'installer ton atelier, ton magasin, ta salle de danse, dans la forêt ou dans les champs. Calcule ce qui te sera le plus avantageux et agis en conséquence. Nul ne t'empêche de t'installer en face de la tour. Si tu peux persuader tes clients de faire la longue route à travers la neige, la poussière, la boue, la pluie, pour payer le. même prix qu'en ville, tant mieux pour toi. Si tu ne l'espères pas, paie la rente foncière et installe-toi en ville. Ou bien essaie autre chose. Vends tes produits meilleur marché. Il y aura toujours quelqu'un pour se laisser tenter par le prix. Mais où sera le bénéfice ? Ce que tu épargneras en fait de rente, tu le perdras en rabais.

C'est donc toujours la même loi : tout se passe comme pour la rente agricole et celle des matières premières. Tous les avantages de la ville (parmi lesquels il faut encore citer la division du travail), du travail en société, sont absorbés par la rente foncière. Le blé allemand se vend comme s'il était récolté en Sibérie, et taxé à la frontière. De même les marchandises fabriquées dans les agglomérations doivent s'échanger aux prix qu'elles atteindraient si elles étaient grevées de tous les inconvénients d'une production éparpillée dans le pays.

La rente foncière rurale s'adjuge tous les avantages de la situation et de la nature, laissant au cultivateur la lande et la jachère ; la rente foncière des villes s'empare des avantages de la vie en société, de l'aide mutuelle, de l'organisation, de l'éducation, et ravale le revenu du travail dans l'industrie et le commerce des agglomérations au même niveau que dans les entreprises isolées dans les campagnes.

17. Aperçu général de la loi des salaires.

Les produits restant après déduction de la rente et de l'intérêt du capital constituent le fonds des salaires à partager entre tous les travailleurs (ouvriers, commerçants, médecins, artistes, ecclésiastiques, rois). Quand le choix des carrières est libre, le partage s'établit en raison des capacités personnelles, suivant la loi de l'offre et de la demande. Si le choix des professions était entièrement libre (il ne l'est pas, mais pourrait l'être), chacun obtiendrait au partage un réel maximum. Chacun, en effet, ne tâche-t-il pas de s'adjuger la plus grosse part ? La grandeur de cette part est déterminée par l'offre et la demande, c'est-à-dire, en dernière analyse, par le choix des professions.

La grandeur relative des salaires dépend donc du choix de la profession, c'est-à-dire de l'individu. La grandeur absolue du salaire, au contraire, est indépendante de l'individu, et dépend de l'importance du fonds des salaires. Plus grand est l'apport individuel des travailleurs au fonds des salaires, et plus grande sera la part échéant à chacun. Le nombre des travailleurs n'a pas ici d'importance. En effet, plus ce

nombre est grand, plus le fonds est alimenté, mais plus grand est le nombre des ayants droit.

Nous savons d'autre part à combien s'élève l'apport des différentes catégories de travailleurs :

1. — L'apport des cultivateurs est égal à la masse des denrées qu'un nombre égal de cultivateurs peut produire sur la lande et amener du sol franc de Sibérie sur le marché, déduction faite du port, de de l'intérêt et des droits d'entrée (à se représenter ici convertis directement en produits).

2. — L'apport des autres producteurs de matières premières est égala la masse des produits que ceux-ci peuvent amener des lieux d'origine les plus mauvais, les plus éloignés et partant libres de tout propriétaire, jusqu'au marché. (Moins l'intérêt.)

3. — L'apport des travailleurs de l'industrie, des commerçants, des artistes, etc. est égal à la somme de ce qu'ils pourraient produire sans les avantages de l'organisation économique des villes, dans des entreprises isolées, dispersées. (Moins l'intérêt.)

En rassemblant toute cette production et en la partageant d'après l'échelle actuelle des salaires, chacun recevra exactement ce qu'il obtient réellement aujourd'hui en échange de son salaire, dans les magasins et au marché.

Toute la différence entre ce montant et la production réelle représente la rente foncière et l'intérêt du capital.

Que peuvent donc faire les travailleurs (toujours au sens le plus large du mot) pour augmenter le fonds des salaires, pour obtenir une majoration des salaires individuels ; une augmentation sur toute la ligne, et qui ne puisse être neutralisée par la hausse des prix ?

La réponse est simple. Ils devront mieux protéger le fonds des salaires contre les parasites. Il leur faudra défendre leur trésor comme l'abeille et le hamster défendent le leur. Il faudra que toute la production, sans aucune déduction au profit de la rente ni de l'intérêt, soit versée au fonds des salaires, et partagée exclusivement entre ceux qui travaillent. Comment y arriver ? C'est ce que nous dira la théorie du sol franc et de la monnaie franche.

DEUXIÈME PARTIE

LE SOL FRANC

1. La notion de sol franc

1. — La compétition entre les hommes ne peut s'exercer sur une base juste et ne peut atteindre son but élevé que si tous les privilèges fonciers — privés et nationaux — sont abolis.

2. — En ce qui concerne le globe terrestre, tous les hommes auront des droits égaux ; et sous le nom d'hommes nous désignons sans aucune exception tous les hommes, sans distinction de religion, de race, de formation ou de conformation. Sur cette terre, chacun pourra tendre vers les buts que lui assignent sa volonté, son cœur, sa complexion. Vis-à-vis des anciens occupants, tous les hommes auront des droits égaux à la terre. Aucun individu, aucun État, aucun groupe n'aura le .moindre privilège. Nous sommes tous d'anciens occupants de la planète.

3. — La notion de Sol Franc ne souffre aucune exception. Elle n'admet quant à la terre aucun droit seigneurial, national ou émanant du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le globe terrestre est l'héritage des hommes, non des peuples. A ce titre, aucun peuple n'a le droit d'établir ni des frontières, ni des douanes. Les frontières ne peuvent être qu'administratives, à l'instar des limites des divers cantons de Suisse.

4. — De cette définition, sans aucune autre, il découle que les expressions « charbon anglais, potasse allemande, pétrole américain », etc., serviront à désigner uniquement l'origine géographique de ces produits. Il n'y a pas de charbon anglais ni de potasse allemande. De quelque origine qu'il soit, chaque homme a un droit égal au « charbon anglais », au « pétrole américain » et à la « potasse allemande».

5. — L'accès du sol est concédé à l'exploitant par voie de bail enlevé aux enchères publiques, enchères où peut participer tout homme, et bien entendu tout homme de la terre sans exception.

6. — Les baux sont versés dans les caisses publiques et partagés intégralement en allocations mensuelles aux mères, au prorata du nombre d'enfants. Aucune mère, d'où qu'elle vienne, ne peut être privée de ce revenu. (Apanage des mères.)

7. — La répartition du sol se fera entièrement d'après les besoins des exploitants : donc, de petits lots pour les petites familles et de grands lots pour les familles nombreuses. De grands lots également proportionnels pour les communautés communistes, anarchistes, social-démocrates ou religieuses.

8. — Les peuples, les États, les races, les groupes linguistiques, les groupements religieux, les associations économiques qui tendraient à rejeter l'affranchissement du sol, seront jugés, bannis et déclarés hors la loi.

9. — L'abolition de la rente foncière privée actuelle s'accomplit par voie d'expropriation contre complète indemnisation, payée avec des titres de l'emprunt d'État.

2. Les finances du sol franc.

Donc, l'État achète toutes les propriétés foncières privées *i* champs, terrains à bâtir, mines, eaux, forêts ; bref, tout. L'État paie ce- qu'il acquiert; il indemnise le propriétaire foncier.

Le prix à payer se calcule d'après la rente foncière que le bien rapporterait ou aurait rapporté. La rente en question est capitalisée sur la base des intérêts hypothécaires, et *le capital est paye aux propriétaires fonciers en titres de l'emprunt d'État portant intérêt.* Pas un centime de plus ni de moins.

Mais comment l'État peut-il payer les intérêts de sommes aussi énormes ? Réponse : avec le fermage qui alimente dès lors les caisses de l'État. Ce rapport représente la somme des intérêts à payer : pas un centime de plus, pas un centime de moins, puisque les dettes représentent la rente foncière capitalisée.

Admettons que le sol rapporte annuellement 5 milliards de fermage ; dans ce cas l'État a payé, à titre d'indemnité au taux de 4 % : 5.000.000.000 X 100 : 4 = 125 milliards. Ce capital rémunéré au même taux, exige aussi 5 milliards. De la sorte, Doit — Avoir.

L'énormité de ces chiffres ne doit effrayer personne. Le montant du débit se mesure au montant du crédit. A cet énorme « Doit » correspond un aussi énorme « Avoir ». Il serait donc inutile d'entreprendre d'avance le calcul de cette somme. Si cela représente 100 milliards, c'est bien. Si cela fait 500 milliards, c'est encore bien. Pour les finances de l'État, cela ne constitue qu'un compte de passage. Ces milliards passeront par la Caisse de l'État sans laisser la moindre trace. Un banquier s'effraie-t-il qu'on lui confié la garde d'une fortune ? Le président de la Banque Nationale se laisse-t-il épouvanter par les sommes gigantesques qui passent... par son encrier '? Le chef de cette institution dort aussi paisiblement que le directeur de la Banque d'Heligoland. Les dettes de la Prusse sont-elles devenues plus lourdes depuis l'achat des chemins de fer avec des titres de l'emprunt de l'État ?

Certes, une objection se présente : un certain risque est lié à la nationalisation du sol, en ce sens que le niveau de la rente foncière est déterminé par des facteurs variables de l'économie politique (douanes, tarifs de transports, salaires, change) tandis que l'intérêt

des dettes, comme les dettes elles-mêmes, est fixé sur le papier. C'est vrai, mais examinons de plus près ces éléments variables de la rente foncière du point de vue de ceux qui nous font cette objection ; c'est-à-dire du point de vue des propriétaires fonciers eux-mêmes. Comment ceux-ci se sont-ils donc jusqu'ici défendus contre une baisse de la rente foncière ? N'ont-ils pas toujours, en pareil cas, fait appel à l'État et laissé *toute la charge de leurs difficultés à ce même État,* qu'ils prétendent protéger contre les risques fonciers ? En même temps ils omettent de signaler que là où il y a un risque, il y a généralement aussi une chance équivalente de bénéfice ; et qu'eux-mêmes ont soin de se décharger sur l'État de la perte, mais de revendiquer les bénéfices. Le rôle de l'État en face de la propriété foncière privée a toujours été le même : celui du perdant à la loterie. À l'État les pertes ; aux propriétaires les bénéfices. C'est un fait : lorsque les rentes ont monté, les bénéficiaires n'ont jamais proposé de restituer à l'État ce qu'ils avaient obtenu de celui-ci pendant les périodes de détresse. À l'origine les rentiers du sol s'en tiraient généralement seuls : ils alourdissaient la servitude. Quand cette arme s'émoussa, l'État dut venir à la rescousse en élevant le droit d'établissement, de façon à faire monter d'autant le niveau des prix. Lorsque ce procédé devint trop dangereux, l'État dut agir sur la monnaie qu'il avilit, afin de sauver, par une hausse générale et irrésistible des prix, la classe endettée des propriétaires fonciers, aux dépens des autres classes. Quand l'appel au sacrifice des autres rentiers — ceux de l'argent — échoue, les rentiers du sol se répandent en lamentations et réclament des protections douanières ; ils basent leurs revendications sur ce qu'ils appellent la détresse de l'agriculture.

Pour sauver la rente foncière et la faire remonter, les masses devraient payer le blé plus cher. De sorte que ce fut toujours l'État, le peuple, qui, bon gré mal gré, prit sur soi le risque lié à la propriété foncière. Le risque supporté par une classe aussi nombreuse et aussi influente que celle des propriétaires fonciers, s'identifie en effet à un risque du trésor public. Sous ce rapport, la nationalisation du sol n'apporterait de changement qu'en ce que, en compensation du risque, l'État aurait aussi les chances.

Du reste, du point de vue économique, la chute du revenu foncier n'implique aucun risque. De ce point de vue, la disparition même complète du revenu foncier ne constituerait pas une perte. Le contribuable, qui supporte aujourd'hui en même temps et l'impôt et la rente foncière pourrait, si cette dernière disparaissait, payer d'autant plus d'impôt. La solvabilité du peuple devant l'impôt varie en raison inverse «le celle du rentier (1).

(1) En France, la moyenne de la rente foncière pour la période de 1908 à 1912 tomba de 22,4 % par rapport à la moyenne de 1879 à 1881. Le prix des terres baissa de 32,6 *%.* Pour la période de 1879 à 1881, l'hectare coûtait 1830francs : pour celle de 1908 à 1912, 1214 francs. (Grundbesitz und Healkrcdit. 18 April 1918.)

Au moment même, personne ne gagne ni ne perd au rachat de la propriété foncière. Le propriétaire retire de l'intérêt des titres d'État ce qu'il retirait auparavant de la rente foncière ; et l'État retire de la rente foncière l'intérêt à payer pour ses titres.

Le vrai bénéfice de l'État ne résultera que de l'amortissement lent et progressif de sa dette, grâce à la réforme monétaire exposée plus loin.

Cette réforme provoquera, dans le temps le plus bref, une baisse générale de l'intérêt jusqu'au taux le plus bas du commerce mondial, non seulement pour l'argent mais aussi pour les capitaux industriels. Si cette réforme est appliquée internationalement, elle fera baisser le taux de l'intérêt jusqu'à zéro.

Il sera donc prudent de ne garantir au porteur de titres de la nationalisation foncière, que le taux d'intérêt nécessaire pour maintenir le cours de ces titres. En effet, le cours des titres rapportant un intérêt *fixe* (obligations) se ressent de toutes les fluctuations de l'intérêt des. capitaux. Donc, *si l'on veut que le cours des litres d'Etal reste invariable, il faudra laisser libre leur taux d'intérêt.* Ce taux doit monter et baisser avec le taux général de l'intérêt des capitaux. C'est le seul moyen de protéger les titres d'État contre la spéculation. Dans l'intérêt" général, il importera de mettre complètement à l'abri de la rapacité des spéculateurs un capital de 200 à 300 milliards. D'autant plus que ces titres de la nationalisation foncière seront souvent dans des mains tout à fait inexpertes.

Si la monnaie franche, à adopter en même temps que la nationalisation foncière, imprime une baisse générale à l'intérêt des capitaux, le taux de l'intérêt de l'emprunt de la nationalisation foncière baissera spontanément lui aussi, de 5 % à 4, 3, 2, 1 et 0 %.

Alors le financement de la nationalisation du sol se présentera comme suit :

Si la rente foncière du pays s'élève annuellement à..... 10 milliards
Au taux de 5 %, l'État doit payer aux propriétaires fonciers
une indemnité de ..... 200 —
Et au taux de 4 %..... 250 —
À 5 %, le service de la dette de 200 milliards coûte..... 10 —
Si l'intérêt des capitaux descend à *4 %,* il ne nous faudra,
pour maintenir au pair les 200 milliards, que ..... 8 —
Tandis que la rente foncière se maintiendra à ..... 10 —
Il en résultera, dans le compte de Doit et Avoir de
la nationalisation foncière un profit annuel de ..... 2 —

pouvant servir à l'amortissement de la dette, et ne coûtant plus d'intérêts ; alors que la rente foncière continue imperturbablement de se déverser dans le trésor public. Cet excédent annuel croît dans la proportion où le taux général de l'intérêt baisse. A 0 % il égale le rapport intégral de la rente foncière, laquelle baissera, il est vrai, sous l'influence de la chute de l'intérêt, mais en moindre proportion. (Voir la l[re'] partie, chapitre 14.)

En ce cas, toute l'énorme dette contractée par l'État du fait de la nationalisation du sol sera amortie en moins de vingt ans.

Est-il souhaitable d'abréger davantage la période de transition, d'ajustement, garantie aux propriétaires fonciers par le projet exposé ci-dessus ? Nous laissons à d'autres le soin de résoudre le problème. Les moyens ne manqueront pas. La réforme monétaire exposée dans l'autre partie du présent traité offre des possibilités étonnantes. La monnaie franche désentrave la vie économique. Elle déploie intégralement la capacité de production du travailleur moderne — capacité qui a pris des proportions inouïes grâce aux moyens qui s'offrent aujourd'hui — tout en rendant impossibles les crises économiques et le chômage. Les revenus de l'État, la solvabilité de tous devant l'impôt, atteindront un niveau inimaginable. Si l'on veut utiliser ces ressources à amortir plus rapidement la dette publique, le délai indiqué ci-dessus pourra donc être considérablement abrégé.

3. Le sol franc dans la pratique.

Après sa nationalisation, le sol sera loti selon les besoins de l'agriculture, de la bâtisse et de l'industrie, et affermé par voie d'enchères publiques, pour des termes d'un, de cinq ou de dix ans, ou bien à vie. Il sera donné aux preneurs certaines garanties quant à la stabilité des conditions économiques dans lesquelles il fait son offre, afin qu'il ne puisse être surchargé par son bail. A cet effet, on garantira au fermier des prix minima, par une politique monétaire appropriée, ou la . réduction du fermage en cas de hausse générale des salaires. Bref, comme il s'agit, non de harasser le fermier, mais de faire prospérer l'agriculture et la paysannerie, on fera tout ce qu'il faut pour assurer l'équilibre entre le rendement du sol et le fermage.

Pour autant qu'il s'agisse de l'économie agricole, l'expérience a prouvé que la nationalisation du sol est réalisable à tous points de vue. La nationalisation convertit toute la propriété foncière en fermes de l'État ; or, des fermes il en existe déjà dans tous les coins du pays, les unes données en location par des propriétaires privés, les autres par l'État. La nationalisation ne fait que généraliser un état de choses existant déjà. Et tout ce qui existe doit être possible.

On a reproché au fermage de pousser les preneurs à épuiser le

sol ; tandis que les propriétaires fonciers actuels ont intérêt à maintenir la terre en bon état. Le fermier, dit-on, force le sol, et puis s'en va.

C'est à peu près le seul reproche que l'on puisse adresser au fermage. A tous points de vue, on ne peut trouver d'autres différences entre fermiers et propriétaires fonciers, du moins en ce qui touche le sort de l'agriculture. Car fermier et propriétaire foncier poursuivent le même but : gagner le plus d'argent possible, par le moindre effort.

L'exhaustion du sol n'appartient pas spécifiquement aux fermiers. On le voit en Amérique, où les propriétaires fonciers cultivant le blé épuisent leurs propres terres. Des terres forcées par leur propriétaire pour la culture du froment, on en trouve par centaines à vendre à des prix dérisoires. Par contre, en Prusse, les terres de l'État méritent d'être citées en modèle ; elles sont pourtant exploitées exclusivement par des locataires.

Il est en tous cas très facile d'empêcher l'exhaustion du sol par le fermier. Il suffit :

1° de garantir au fermier, par une clause du bail, l'occupation pour toute la durée de sa vie ;

2° de supprimer par certaines clauses toute possibilité d'exhaustion du sol.

Si l'exhaustion est un défaut propre aux fermiers, la faute en est invariablement au propriétaire, qui tolère ces méthodes dans le but de profiter lui-même, durant quelques années du moins, d'un fermage d'autant plus élevé. En ce cas, ce n'est pas le locataire mais bien le propriétaire qui pratique l'exhaustion. Souvent aussi, le propriétaire foncier ne désire pas de baux à long terme. Ceux-ci l'empêchent de saisir l'occasion de vendre à bon prix. C'est pourquoi il ne s'engage que pour des baux à court terme. Il est évident que dans ces conditions il ne trouvera pas de locataire disposé à utiliser des méthodes de nature à améliorer le sol. L'épuisement du sol est donc imputable non au système du fermage, mais à celui de la propriété foncière.

Si le propriétaire foncier craint l'exhaustion, qu'il rédige le bail en conséquence. Si le fermier est tenu de restituer au champ les substances enlevées par les récoltes, et de tenir suffisamment de bétail ; s'il lui est interdit de vendre le foin, la paille, l'engrais, cette seule clause suffira pour garantir le sol contre l'exhaustion.

Si par surcroît, le bail fournit au fermier la pleine certitude de pouvoir exploiter la ferme durant toute sa vie si cela lui plaît, si l'on accorde au fermier un droit de priorité en faveur de la veuve ou des enfants pour la location, l'épuisement du sol ne sera plus à redouter ; à moins que le fermage soit trop élevé, et que le fermier n'ait plus avantage à prolonger son bail. En ce cas cependant, la clause indiquée plus haut suffirait pour empêcher l'exhaustion du sol. Cette clause peut d'ailleurs être adaptée à chaque mode d'exploitation. Certaines terres

ne conviennent pas à l'élevage mais sont bonnes pour la culture des céréales. En ce cas, la clause prévoirait pour le fermier l'obligation de restituer au sol, sous forme d'engrais chimiques, ce qu'il lui enlève par la vente des céréales.

Il faut mentionner aussi le fait que, depuis l'invention des engrais artificiels, l'épuisement du sol n'a plus la gravité qu'il avait jadis, quand on ne connaissait que la jachère comme moyen de rendre au sol sa fertilité, ce qui durait une génération. De nos jours, grâce aux engrais chimiques, on y arrive en un tournemain.

À ceux qui invoquent l'exemple décourageant du fermage en Irlande, rappelons la différence fondamentale résidant en ce fait, qu'à la nationalisation du sol, la rente est versée non plus à des personnes privées, mais au Trésor public, pour être restituée au peuple sous une ou l'autre forme (réduction d'impôt, allocations maternelles, pension tic vieillesse, etc.). Si l'on avait laissé au peuple irlandais tout l'argent que les lords anglais lui ont ravi depuis trois cents ans à titre de fermage, les conditions seraient tout autres en Irlande.

On cite encore d'autres exemples en défaveur du fermage : le mir russe et les terres communales allemandes. Mais ici la différence avec la nationalisation du sol est aussi grande que dans le cas de l'Irlande. Dans le cas du mir, le sol est repartagé tous les deux ans, en tenant compte des changements survenus dans le nombre d'habitants <lc la commune, par suite des décès et des naissances. De sorte que personne ne reste longtemps en possession de la même pièce de terre. Tout ce que le paysan fait pour améliorer le sol, le mir en bénéficie, mais non le paysan en particulier. Ce système conduit nécessairement à l'agriculture exhaustive et au paupérisme. Le mir n'est ni collectif ni individuel : il a les inconvénients de ces deux formes sans en offrir les avantages. Si les paysans russes cultivaient leurs terres à l'instar des Mennonites, l'intérêt commun leur apprendrait à faire ce que le propriétaire foncier a l'habitude de faire pour l'amélioration du sol ; rejetant ce régime communautaire des biens, ils doivent subir les conséquences et réaliser toutes les conditions nécessaires au plein épanouissement de l'économie individuelle.

Il en est absolument de même de bien des terres communales allemandes. Si celles-ci sont généralement, décriées pour leur piteux étal, il faut en voir la cause, toujours et uniquement, dans la brièveté du terme des baux, car les trop courts termes ne peuvent que pousser à l’exhaustion du sol. On dirait vraiment que les conseils communaux cherchent à discréditer le système de la propriété communale dans le dessein de pousser au partage. Le moyen a déjà réussi jadis. Si ce soupçon était fondé, il faudrait imputer la grande pitié des champs communaux au régime de la propriété foncière privée. Car c'est uniquement l'espoir de voir partager la propriété communale qui provoquerait ces négligences. Si la proposition de partager la terre communale

était assimilée au crime de haute trahison, et si on déclarait ces terres propriété inaliénable de la commune, il n'en faudrait pas davantage pour supprimer ces inconvénients.

Le fermier doit avoir l'absolue certitude que tout l'argent qu'il dépense à améliorer le sol lui profitera personnellement et directement. Le contrat de fermage doit viser à lui fournir cette garantie. Ce qui est très facile à réaliser.

Les grands travaux d'amélioration du sol ne peuvent être entrepris par quelques propriétaires fonciers isolés, ni sans porter atteinte au principe de la propriété privée. Par exemple, un propriétaire peut-il prétendre percer une route jusqu'à son champ, à travers la propriété de son voisin — lequel est souvent Son ennemi. Comment construire un chemin de fer, un canal, à travers las propriétés de mille possédants ? Le système de partage de la propriété privée est tellement au-dessous des nécessités, qu'il faut en venir chaque fois à l'expropriation par voie judiciaire. Aucune initiative privée ne serait capable de construire les digues maritimes et fluviales destinées à protéger des inondations. Il en est de même de l'assèchement de terrains marécageux, où il est le plus souvent impossible de se soucier de bornes, et où les travaux doivent s'adapter aux besoins du terrain et non à ceux de la propriété. En Suisse, on a asséché 30.000 hectares en détournant l'Aar dans le Bieler Sec. Quatre cantons participèrent, à ces travaux. Qu'aurait pu faire la propriété privée ? Le régime de la propriété cantonale n'y aurait même pas suffi. L'entreprise nécessita un traité avec l'Autriche. Comment un propriétaire foncier des rives du Nil se procurerait-il seul les eaux d'irrigation ? Le principe de la propriété privée pourrait-il donc s'étendre au reboisement, dont dépendent le climat, les conditions hydrographiques, la navigation et la santé publique ? Même le ravitaillement de la population n'est pas à confier aux propriétaires. Pin Ecosse, par exemple, quelques lords ont, sous le couvert des lois régissant la propriété privée, déboisé une province entière, incendiant villages et églises pour transformer tout en terrains de chasse. Les gros propriétaires fonciers allemands en font autant lorsque, affectant de se soucier du ravitaillement de la population, ils réclament des droits d'entrée pour faire enchérir le pain. Le principe de la propriété privée est incompatible avec les intérêts de la chasse, de la pèche et de la protection des oiseaux. Ce que la propriété foncière privée peut faire dans la lutte contre les fléaux de l'agriculture tels que les hannetons et les sauterelles, c'est en Argentine qu'on le voit le mieux. Là, chaque propriétaire se contentait de chasser les sauterelles de son champ sur celui de son cher voisin. Résultat : ces bêtes se multiplièrent sans cesse. Durant trois ans, elles anéantirent les récoltes de blé. Ce n'est que- lorsque l'État, méprisant les droits de la propriété, permit de détruire les sauterelles où on les trouvait, qu'elles disparurent. II C-n est de même en Allemagne, de tous les fléaux agricoles. Par exemple,

que pourrait faire seul le propriétaire de vignobles, clans la lutte contre le phylloxéra ?

La propriété foncière privée fait faillite partout où l'individu, l'intérêt privé, sont impuissants. Et c'est ce qui se produit dans la plupart des cas où il s'agit de l'amélioration ou de la protection du sol. A en croire les agrariens, il faudrait déclarer partout en faillite la propriété privée. Car la prétendue détresse de l'agriculture, qui est en réalité la détresse des rentiers du sol, ne peut être secourue que par l'intervention brutale de l'État : par les douanes. Dès lors, que pourrait faire le propriétaire foncier, en tant que propriétaire privé, pour faire cesser cette détresse ?

Le régime de la propriété foncière privée conduit, par le droit de succession, au morcellement ou à l'endettement. Il n'y a d'exception que dans le cas d'enfant unique.

Le morcellement engendre ces fermes naines, d'où sort le paupérisme. Les dettes hypothécaires font dépendre les propriétaires fonciers de tant de contingences : cours de la monnaie, taux de l'intérêt, salaires, frais de transport, douanes, qu'à la vérité, la propriété foncière privée n'existe plus aujourd'hui que de nom. Ce que nous connaissons aujourd'hui, ce n'est plus la propriété foncière privée, mais une politique de propriété foncière privée.

Supposons qu'un de ces tripotages auxquels]a monnaie est soumise traditionnellement, fasse baisser les prix comme y parvint l'adoption de l'étalon; or. Où donc le paysan trouvera-t-il de quoi payer les intérêts hypothécaires ? Et s'il ne paie pas les intérêts, que restera-t-il de sa propriété ? Comment pourra-t-il se défendre si ce n'est en influençant la législation pour agir sur la monnaie, et modifier à son gré ses charges hypothécaires ? Et si le taux de -l'intérêt hausse, comment éviter le coup de marteau fatal du commissaire-priseur ?

Le propriétaire foncier doit donc se cramponner sans cesse à la législation ; il doit constamment faire de la politique, il lui faut toujours régenter les douanes, la monnaie, les tarifs ferroviaires; sans quoi il est perdu. Que deviendraient les propriétaires fonciers sans l'armée ? Si les jaunes, envahissant le pays, y faisaient peser une domination encore plus désagréable que celle des bleus [II] le non-possédant laisserait là ses outils, ferait ses paquets et s'exilerait avec femme et enfants. Le propriétaire foncier, lui, ne pourrait en faire autant qu'à condition de renoncer à ses terres.

La propriété foncière ne se maintient donc que grâce à la politique, n'étant en soi qu'un produit de la politique. On est en droit de dire que la propriété foncière « incarne » la politique ; que la politique et la propriété foncière ne font qu'un. Sans politique, pas de propriété foncière ; et sans propriété foncière, pas de politique.

Une fois le sol nationalisé, l'agriculture perd tout rapport avec la

politique. De même qu'aujourd'hui le fermier n'est directement touché ni par les fluctuations de la monnaie, ni par les douanes, ni par les salaires, ni par l'intérêt, ni par les tarifs ferroviaires, ni par les fléaux de l'agriculture, ni par la construction des canaux, bref par aucun des objets de la « haute politique » -7 hélas si sordide, — pour la bonne raison que toutes les conséquences de cette politique entrent en ligne de compte dans l'établissement des conditions du fermage, de même après la nationalisation du sol les débats au Reichstag laisseront le paysan absolument indifférent. Il saura que toutes les mesures politiques de nature à influencer la rente foncière se refléteront dans les termes du fermage. Sachant que, si l'on élève les barrières douanières pour protéger « l'agriculture », cette protection lui sera portée en compte sous forme d'une augmentation de fermage, pourquoi se soucierait-il des douanes ?

La nationalisation du sol permettrait, sans porter préjudice à l'intérêt privé, de faire hausser le prix des produits agricoles, suffisamment pour qu'il vaille la peine de cultiver toutes les grèves, les dunes, etc. Même la culture du blé en pots serait possible financièrement, sans que les cultivateurs de terres fertiles puissent tirer profit de la hausse des prix. Car le fermage suivrait de près la hausse de la rente foncière. Aux patriotes que préoccupe le problème du ravitaillement du pays en temps de guerre, je recommande l'étude de ce très remarquable corollaire de la nationalisation du sol. Avec la centième partie de l'argent que rapportent aux propriétaires fonciers les protections douanières, l'Allemagne aurait de quoi convertir en terre arable ses marécages, ses prairies et ses landes.

Le prix du transport en chemin de fer et des transports en général, la politique des voies navigables et des chemins de fer n'intéresseront pas plus directement le paysan que n'importe quel autre citoyen. Si la politique pratiquée lui procurait des avantages, d'un autre côté la hausse du fermage annulerait ceux-ci.

Bref, la nationalisation du sol rend la politique absolument sans intérêt pour l'agriculteur. Il ne s'intéresse à la législation qu'autant qu'il se soucie du bien public. Il fait de la politique objective et non plus subjective. Or, la politique objective est de la science appliquée. Ce n'est plus de la politique.

On objectera que si le fermier peut s'assurer des baux à long terme, ou à vie, il aura encore des intérêts politiques assez grands pour le tenter de placer ses affaires personnelles au-dessus de l'intérêt général.

L'objection est pertinente. Mais cet inconvénient n'est-il pas bien plus propre au régime actuel de la propriété privée ? Ce régime permet de monnayer immédiatement les avantages de la législation, par la hausse du prix de vente des terrains. Témoin la hausse que les douanes impriment aux terrains. La nationalisation du sol permet d'ailleurs

de renverser ce dernier support de la politique. A cet effet l'État devra se réserver le droit, dans les baux à long terme, de revoir de temps en temps les conditions, comme cela se pratique actuellement pour l'impôt foncier. (Pour les baux à court terme, le prix du fermage sera réajusté pratiquement par le fermier lui-même, grâce aux enchères publiques.) Si le fermier sait que tous les avantages à attendre de la politique seront comptés par le bureau des contributions, il ne cherchera plus à influencer la rente foncière par la législation.

Quand on tient compte de toutes ces circonstances, voici à peu près comment se présente, sous le régime de la nationalisation du sol, un contrat de fermage :

AVIS

À louer l'exploitation agricole connue sous le nom de « Ferme des Tilleuls ». L'adjudication du bail par voie d'enchères publiques aura lieu à la Saint-Martin.

CONDITIONS

Le fermier s'engage par contrat à respecter les clauses suivantes :

1. — Le fermier ne pourra pas vendre de fourrage. Il tiendra autant de bétail qu'il en faut pour consommer toute la récolte de foin et de paille. La vente du fumier est interdite.
2. — Le fermier est tenu de restituer au sol, sous forme d'engrais chimiques, les substances qui lui sont enlevées du fait de la vente des céréales ; et ce, à raison de 100 kilos de scories de déphosphoration Thomas ou du poids correspondant de succédanés, par tonne de céréales vendues.
3. — Le preneur s'engage à conserver les constructions en bon état.
4. — Il acquittera le fermage par anticipation ou il fournira un cautionnement.

L'Administration, d'autre part, s'engage envers le fermier :

1. — À ne pas révoquer le bail aussi longtemps que le fermier remplira ses obligations.
2. — À accorder à la veuve et aux héritiers directs du fermier un droit de priorité consistant en un rabais de 10 % sur l'offre la plus élevée faite aux enchères.
3. — À annuler le contrat à la demande du fermier, à n'importe quel moment, moyennant paiement par le fermier d'une indemnité égale à un tiers du loyer annulé.
4. — À ne pas modifier le tarif de transport ferroviaire des céréales pendant la durée du bail.

5. — À établir des statistiques exactes des salaires et, en cas de hausse des salaires, à réduire à l'avenant le fermage ; par contre, en cas de baisse des salaires, à augmenter le fermage (dans le cas des baux à vie).
6. — À édifier, les constructions qui deviendraient éventuellement nécessaires, et ce, moyennant une majoration de prix du bail, égale à l'intérêt des frais de construction.
7. — À assurer le preneur sans majoration du fermage, contre les accidents et la maladie ; contre la grêle, les inondations, l'épizootie, l'incendie, le phylloxéra, et autres fléaux de l'agriculture.

Reste une question décisive, pour la possibilité de nationaliser le sol : aux conditions stipulées ci-dessus, trouvera-t-on des fermiers ? Supposons qu'il ne s'en présente que peu. La concurrence entre eux sera d'autant plus faible. Quelle serait la conséquence ? Les loyers seraient bas. Ils ne correspondraient pas à la rente réelle, et les preneurs réaliseraient des profits d'autant plus grands. Ces bénéfices élevés agiraient comme un stimulant sur ceux qui désiraient se consacrer à l'agriculture, mais qui se sont abstenus parce qu'ils étaient incapables d'apprécier les nouvelles conditions, et voulaient voir les résultats de l'expérience.

Il est donc indubitable qu'après courte expérience, l'affluence aux enchères fera monter les fermages jusqu'au niveau maximum de la rente. C'est d'autant plus certain que, dans les conditions nouvelles, les risques du fermage étant nuls, le revenu net de la ferme ne pourrait jamais tomber plus bas que le niveau moyen des salaires. Le fermier verrait son salaire moyen assuré en toutes circonstances. Il connaîtrait par surcroît les avantages de la liberté, de l'indépendance et de la latitude de se déplacer.

Dernières remarques : Après la nationalisation du sol, dans chaque localité un paysan devrait être désigné pour veiller à l'exécution des contrats de fermage. Chaque district publierait annuellement le catalogue illustré des fermes à mettre aux enchères, avec tous les renseignements généralement nécessaires aux fermiers : superficie et situation des fermes, nature et prix des produits agricoles, constructions, loyer antérieur, écoles, climat, chasse, conditions sociales, etc. Bref, comme la nationalisation terrienne ne vise pas à exploiter le paysan, on ne négligera rien pour le renseigner, non seulement sur tous les avantages, mais aussi sur tous les inconvénients du bien à louer. Ce dont les propriétaires fonciers se gardent actuellement. Ils se contentent de vante? les avantages. Les inconvénients souvent cachés, comme l'humidité de l'habitation, les gelées nocturnes, etc., le paysan doit s'en informer tant bien que mal par des voies détournées.

Je crois avoir exposé les conditions de la nationalisation du sol, assez clairement pour mettre chacun en état de s'orienter dans la situation nouvelle que

cette réforme créerait à la campagne. Résumons : Plus de rente foncière privée. Partant, plus de « détresse de l'agriculture », plus de douanes ni de politique. Plus de propriété foncière ; donc plus d'endettement hypothécaire, plus de partages ni de querelles entre héritiers. Plus de seigneurs ni de serfs. L'égalité de naissance. Plus de propriété foncière ; par suite la liberté complète de domicile, avec toutes ses conséquences bienfaisantes pour la santé, le caractère, la religion, la culture, le bonheur et la joie de vivre..

Pour *l'industrie minière,* la nationalisation du sol est aussi simple à réaliser que pour l'agriculture. On peut pour les mines, se passer de fermage et exploiter par voie de soumission. L'État accorde l'exploitation à un chef d'entreprise ou à une coopérative. Il paie la tonne au prix ou au salaire le plus bas proposé par soumission ; et il vend au plus offrant. La différence entre les deux prix constitue la rente, qui va au trésor public.

Ce procédé très simple est applicable dans les entreprises qui ne nécessitent pas de constructions durables par nature ; comme par exemple les tourbières, les gisements de lignite, les glaisières, les sablonnières, les carrières, certains champs pétrolifères, etc. C'est, depuis des siècles, le régime appliqué par l'État à l'exploitation de toutes les forêts sans exception. L'Administration domaniale, par la voie de l'adjudication publique, convient avec les travailleurs du salaire à payer par stère. L'entreprise est adjugée à celui qui demande le prix le plus bas. Ensuite le bois abattu est empilé en lots de grandeur déterminée et vendu également aux enchères publiques, au plus offrant. Toute fraude est pratiquement exclue. Car si la quantité n'est pas exacte, les acheteurs portent plainte. Il en serait de même pour les mines. Les acheteurs surveilleraient eux-mêmes le travail dans la mine. Il serait facile aux ouvriers de s'unir pour travailler en commun sans patron (ce qu'ils doivent encore apprendre, soit dit en passant) ; ceci ne requiert pas de capitaux considérables.

Dans les *mines de charbon,* de même que dans les mines profondes, l'affaire est plus compliquée, à cause des installations de machines. Plusieurs solutions s'offrent pourtant, dont toutes sont réalisables :

1° L'État procure toutes les installations de machines. Il assure les ouvriers sur la vie et contre, les accidents. Pour le reste, il s'y prend comme ci-dessus. C'est-à-dire que le contrat d'extraction est dévolu aux travailleurs par la voie des enchères.

2° L'État livre comme ci-dessus les installations de machines et concède toute l'entreprise par voie de contrat à des associations d'ouvriers. Ce système n'est pas en application, que je sache. Il offrirait aux ouvriers communistes l'avantage de leur permettre d'apprendre à se diriger eux-mêmes.

3° L'État remet à l'association ouvrière toute la mine, matériel compris. Il paie à la société ouvrière un prix convenu aux enchères publiques, pour les produits d'extraction. Il vend ces produits au plus offrant, comme en 1 et 2.

Un quatrième système, où la vente serait confiée aux ouvriers, n'est pas à recommander, le prix de vente dépendant de trop de facteurs.

Pour les mines très importantes, employant des milliers d'ouvriers, la première méthode est la plus recommandable. La deuxième convient pour les entreprises moyennes. La troisième pour celles de très faible importance.

Toujours la différence entre le prix de vente et les frais d'exploitation serait versée comme rente au trésor public.

Pour la *vente des produits* deux méthodes sont applicables :

1. — Un prix fixé tous les ans. Ce système est applicable lorsque, la production étant illimitée, la demande résultant du prix fixé peut toujours être satisfaite.
2. — Les enchères publiques. Ce système s'impose pour les produits de qualité variable et dont la production peut ne pas répondre à toutes les demandes.

Si l'on vendait ces produits à prix fixe, sans être à même de satisfaire à tous les besoins, la spéculation pourrait entrer en jeu. Lorsque la qualité n'est pas uniforme, seules les enchères publiques permettront d'éviter les réclamations. . .

Les *forces hydrauliques* occupent parmi les produits du sol une place particulière. Dans bien des régions, ces forces jouent déjà un rôle considérable. Et le progrès technique ne pourra qu'augmenter leur importance. En ce qui concerne les grandes stations hydro-élec[1] triques alimentant les centres urbains en lumière et force motrice pour les tramways, la nationalisation serait très facile à réaliser. D'autant plus que l'exploitation de ces entreprises s'y prête en raison de sa simplicité. Quant aux petites forces hydro-électriques rattachées directement à certaines industries telles que les meuneries, la méthode la plus pratique serait de vendre l'énergie à un prix unitaire basé sur le prix du charbon.

Dans les villes, la nationalisation du sol offre un peu plus de difficultés, si l'on veut d'une part ne pas agir à l'aveuglette, et d'autre part assurer au revenu public l'intégralité de la rente. Si l'on ne se soucie pas de tant d'exactitude, le mode de location en usage dans la majeure partie de la ville de Londres suffira. D'après cette coutume, la jouissance du sol est assurée au locataire pour l'usage qui lui plaira et à long terme ; pour 50 ou 60 ans ; à Londres pour 99 ans. Et ce moyennant un loyer annuel *fixé d'avance pour toute la durée du bail.*

Les droits du locataire sont négociables et transmissibles par héritage. En sorte que les maisons édifiées sur ces terrains peuvent se vendre elles aussi. Donc si la rente foncière vient à augmenter au cours des temps (bien des choses peuvent changer en cent ans) le locataire en recueille le profit. À Londres ce profit peut être très grand. Si la rente baisse le locataire doit en subir la perte, qui peut être lourde, elle aussi. Les constructions bâties sur le sol affermé servent en même temps de gage pour le paiement exact du fermage. Impossible donc au locataire d'éluder la perte. L'entièreté des loyers de ces maisons sert de garantie au propriétaire foncier.

Mais comme l'enseigne l'histoire de Babylone, de Rome et de Venise, le sort des villes est sujet à bien des vicissitudes. Il ne faut pas grand'chose pour détruire la vitalité d'une cité. La découverte de la route maritime des Indes ruina Venise, Gênes et Nuremberg, en déviant le trafic par Lisbonne. Le percement du canal de Suez fit ressusciter Gênes.

Il convient aussi de rappeler que la législation monétaire actuelle ne. garantit absolument pas que demain, la pression des partis intéressés ne guidera pas la politique financière vers la baisse des prix, comme ce fut le cas en 1873 lors de la démonétisation du métal argent. La législation n'exclut donc pas l'éventualité de voir demain, sous la pression de ces mêmes gens, l'or privé, à son tour, du droit de frappe, et le numéraire tellement difficile à trouver, que les prix tomberaient de 50 %. Ce qui ferait croître de 100 % la fortune des porteurs de créances 'privées et publiques, aux dépens de leurs débiteurs. On a vu / le cas en Autriche, avec le papier monnaie. Cela s'est vu aux Indes, avec le métal argent. Pourquoi ne pourrait-on pas tenter le même coup de maître avec l'or, cette fois ?

Donc rien ne garantit que la rente foncière prise pour base dans le contrat de fermage restera invariable pendant toute la durée du bail. La politique et mille facteurs économiques font peser sur le fermage à long terme des risques considérables. Ajoutons qu'il est probable que l'exode des campagnes pourrait se changer, après la nationalisation du sol, en exode des villes. Le risque, le bailleur, en l'occurrence l'État, doit le payer sous forme d'une considérable réduction du fermage.

Autre question. *Qu'advient-il des constructions à l'expiration du bail* ? Si aux termes du contrat les constructions échoient gratuitement à l'État, le preneur cherchera en bâtissant à ne pas construire pour une durée excédant celle du fermage. De sorte que dans la plupart des cas l'État en serait à vendre des décombres. Il est vrai qu'il y a certain avantage à ce que les maisons ne soient pas construites pour l'éternité. Car chaque démolition permet de profiter des progrès de la technique. Mais les désavantages sont beaucoup plus considérables. Témoin le cas des chemins de fer français. Le sol occupé par ces chemins de fer a été loué par l'État à des sociétés privées, pour un terme

de 99 ans, à la condition qu'à l'expiration du contrat, le tout reviendrait à l'État sans compensation. Résultat : toutes les constructions ainsi que leur entretien répondent à ces conditions. On ne veut laisser à l'État que le strict nécessaire. Un vieillard à l'agonie. Des vieilleries usées. Des débris. C'est à cause de ce contrat conclu à la légère que les chemins de fer français donnent généralement cette impression de négligé ; d'ores et déjà, bien avant l'expiration du contrat. Il en serait certainement de même si les terrains à bâtir étaient affermés sous la condition qu'à la fin du bail, les constructions reviennent à l'État.

Mieux vaudrait une clause prévoyant que la construction serait *évaluée* et payée par l'État. Mais sur quelle base évaluer ? On dispose à cet effet de deux critères :

1. — L'utilité économique (plan, agencement).
2. — Les frais de construction.

Si, sans égard pour l'utilité, l'indemnité se calculait exclusivement d'après les frais de construction et l'état des bâtiments, l'État devrait payer cher bien des constructions inutiles-pour les démolir ensuite. On exécuterait des plans non mûris, irréfléchis, sachant bien que, quel que soit le résultat, l'État paierait les frais. — Si, négligeant les frais de , construction, l'évaluation se basait sur d'autres considérations, les plans devraient être soumis à l'approbation de l'État. Ce serait le retour à la bureaucratie, au dirigisme et au gâchis. C'est pourquoi il semble que la meilleure méthode consisterait à louer les terrains pour une *durée indéterminée.* Non pas, bien entendu, à un prix fixé d'avance pour l'éternité, mais sur la base d'une rente foncière à réévaluer à intervalles réguliers, de 3, 5 ou 10 ans. De cette façon, pour celui qui bâtit, le risque imputable au fermage serait nul ; et l'État encaisserait la totalité de la rente foncière sans avoir à se soucier de la bâtisse. Tout le soin d'employer au mieux le terrain à bâtir reviendrait à celui que cela regarde, c'est-à-dire au fermier. Il ne faut évidemment pas compter sur une exactitude absolue dans l'estimation de la rente foncière. Mais il y aurait toujours moyen d'ajuster le loyer de manière à ne pas décourager celui qui entreprend, et à ne pas frustrer l'État. Pour *trouver quel est le niveau de la rente foncière* dans les différents quartiers de la ville, l'État pourrait construire pour son propre compte, dans chaque quartier, une maison de rapport. Le plan devrait être établi de façon à assurer le maximum de loyer. On déduirait du revenu l'intérêt des frais de bâtisse (aussi longtemps que l'intérêt existe), les frais d'entretien, l'amortissement, l'assurance incendie, etc. La différence serait la rente foncière normale, donc le fermage à prélever sur tous les autres immeubles situés dans la même rue ou occupant la même situation.

Cette méthode ne fournirait naturellement pas des résultats rigoureusement mathématiques, car ceux-ci dépendraient en grande

partie du plan de la maison modèle. Aussi ce plan devrait-il être établi avec un soin particulier. Mais quel que soit le résultat, les particuliers qui bâtissent n'auraient jamais de raison de se plaindre, vu que tout défaut dans le plan de la maison modèle ne pourrait que réduire son rapport locatif. L'infériorité de ce rapport ferait baisser l'estimation de la rente foncière de l'immeuble modèle et, par suite, le fermage des immeubles ayant la même situation.

De cette manière ceux qui entreprennent de bâtir auraient un intérêt personnel et direct à maintenir en bon état leur maison, et à bien étudier leurs plans. Chaque avantage de leur maison comparativement à la maison de rapport modèle serait à leur profit.

Mentionnons enfin l'importance primordiale du *taux de l'intérêt des capitaux bâtis.* Ce taux intervient dans le calcul de la rente foncière, en partant du loyer des maisons. Il importe donc de s'entendre d'avance avant la signature du contrat, sur la manière dont ce taux sera calculé chaque fois. Il est essentiel, quand il s'agit de calculer la rente foncière, de savoir si le capital de construction sera rétribué à 4 %, à 3 *%* ou à 2.

Supposons par exemple que le capital investi dans le bâtiment
soit de 200.000 marks, le loyer de ..... 20.000 M.
et le taux d'intérêt de 4 %. L'intérêt du capital est donc de : ..... 8.000 M.

et la rente foncière, donc le fermage à payer, de : ..... 12.000 M.

À 3 %, il ne faudrait déduire du rapport locatif que 6.000 marks. Ce qui ferait 14.000 marks de fermage. C'est une différence qui, si elle ne s'appuyait pas sur des bases incontestables et contractuelles, soulèverait un toile général. Pour la ville de Berlin, par exemple, l'application du taux de 3 %, au lieu de 4, donnerait pour la rente foncière une différence d'estimation d'au moins 20 millions. Il est donc évident qu'en ce domaine, il ne faudra rien laisser à l'arbitraire.

La partie du présent ouvrage consacrée à la monnaie franche, traite en détail de la manière de trouver l'intérêt net du capital. Nous y renvoyons le lecteur. Indépendamment de ces indications, il est recommandable d'adopter pour intérêt des capitaux bâtis, le *rapport moyen* de toutes les valeurs industrielles du pays cotées en Bourse. De la sorte, on assurerait aux capitaux bâtis le rapport moyen des capitaux industriels. Ce qui garantirait contre tout risque l'industrie du bâtiment, et ferait affluer vers elle d'abondants capitaux. Tous les amateurs de placements sûrs choisiraient la bâtisse, vu que le bâtiment fournirait toujours un rapport moyen.

Ce taux d'intérêt ne servirait évidemment qu'au calcul de la rente foncière de la maison de rapport modèle.

Une maison modèle d'une superficie de 500 mètres carrés
a rapporté un loyer de ..... 20.000 marks
Le capital bâti comporte, déduction faite des
amortissements d'usage ..... 200.000 marks
L'intérêt moyen des valeurs boursières était de 3,25 %
L'intérêt du capital à déduire du loyer est donc de ..... 6.500 marks
---
Reste pour la rente foncière : ..... 13.500 marks

13.500 : 500 = 27 marks au mètre carré. .

Si l'on fait abstraction des modifications que l'expérience seule peut indiquer, un contrat de fermage se présentera dans ses grandes lignes, sous la forme suivante :

1. — L'État loue à bail à l'entrepreneur le lot situé rue Claude n° 12.
2. — Le fermage sera calculé d'après la rente foncière évaluée pour la maison modèle située dans la même rue.
3. — Sera considéré comme rente foncière de cette maison modèle, le loyer que cette maison rapporte aux enchères publiques, moins x % pour l'amortissement et l'entretien, et moins l'intérêt du capital bâti.
4. — Dans le calcul de la rente foncière, l'intérêt du capital sera considéré comme égal à l'intérêt moyen des titres industriels cotés à la Bourse de Berlin.

4. Les effets de la nationalisation du sol.

Il ne faudra pas attendre que le dernier titre de la nationalisation foncière ait été remboursé et brûlé, pour que les effets de la réforme se fassent sentir. Le jour même où l'expropriation sera décrétée, ils se manifesteront. Et en tout premier lieu au Parlement et dans la politique.

Semblables aux constructeurs de la Tour de Babel, les parlementaires ne se comprendront plus. Ils ne se reconnaîtront même plus. Ils s'en retourneront chez eux transformés ; avec des aspirations nouvelles. De tout ce qu'ils défendaient, de tout ce qu'ils combattaient, de tout ce qui leur inspirait tant d'éloquence ou de faconde, plus rien ne restera. Comme par enchantement, le rude champ de bataille s'est changé en un paisible cimetière. La rente foncière privée n'est plus. Qu'était le Parlement sinon une Bourse où l'on spéculait sur la hausse et la baisse de la rente foncière ? « Un tripot pour les jeux de la douane », a dit quelqu'un qui en était. C'est un- fait ; les débats parlementaires de ces dernières années touchaient tous directement ou indirectement la rente foncière.

La *renie foncière* est à l'origine de toute initiative gouvernementale en matière législative. Elle constitue l'axe autour duquel gravitent toutes les pensées des hommes au pouvoir, tant en Allemagne que partout ailleurs ; qu'ils s'en rendent compte ou non. Quand la rente foncière va, tout va.

Les débats interminables et confus sur les droits d'entrée du blé tournaient autour de la rente foncière. Dans les traités de commerce, seuls les intérêts des propriétaires fonciers suscitaient des difficultés. Dans les discussions sans fin à propos du canal central en Allemagne, le seul obstacle à surmonter était l'opposition des propriétaires fonciers. Toutes les petites libertés, si naturelles, dont nous jouissons aujourd'hui, comme la liberté de domicile, l'abolition du servage et de l'esclavage, ont dû être arrachées aux propriétaires fonciers par la force des armes. Car pour défendre leurs intérêts, ils recouraient à la mitraille. En Amérique du Nord, la guerre civile, longue et meurtrière, ne fut qu'une lutte contre la propriété foncière. Dans tous les domaines, la résistance au progrès provient de la réaction consciente des propriétaires fonciers. Si cela n'avait dépendu que d'eux, depuis longtemps déjà la liberté de déplacement et de domicile, ainsi que le suffrage universel auraient été sacrifiés à leurs intérêts. Les écoles, les universités, les églises, seraient dès leur création, subordonnées aux intérêts des propriétaires fonciers.

L'affranchissement du sol met fin à tout cela. Il fait fondre comme neige au soleil la politique des propriétaires fonciers. La fin de la propriété foncière, c'est la fin de toute lutte politique en vue d'avantages pécuniaires. La politique, lorsqu'elle cesse d'être inspirée par des intérêts privés, pour ne plus tendre que vers le bien général, n'est plus de la politique ; c'est de la science appliquée. Les représentants du peuple devront étudier à fond tous les problèmes d'État ; adopter des méthodes de travail objectives ; examiner froidement le froid objet des délibérations, en s'aidant des statistiques et des mathématiques.

La politique des propriétaires fonciers ne sera pas la seule à prendre fin. Celle de leurs adversaires aussi cessera. Pourquoi envoyait-on au Reichstag des socialistes, des libéraux, des démocrates ? Pour défendre le bien du peuple contre la voracité des propriétaires fonciers. Les défenseurs deviennent inutiles des que les assaillants disparaissent. Une fois le sol affranchi, le programme libéral se réalise tout naturellement. Plus personne ne songe à critiquer ni à éplucher ce programme. Car chacun devient libéral et pense en libéral. Après la nationalisation du sol, quels intérêts privés la politique pourrait-elle encore favoriser. ? Qu'était la réaction, qu'était le programme conservateur ? C'était de la rente foncière, et rien d'autre.

Même les agrariens, hier si rétrogrades, ont maintenant une mentalité libérale et progressiste. Au fond, c'étaient des gens comme .les autres, ni pires, ni meilleurs. Ils étaient jaloux de leurs intérêts,

comme tous les individus normaux. Ils ne formaient pas une race à part. Ils n'étaient unis que par des intérêts matériels communs, ce qui constitue toujours un lien solide. La nationalisation du sol a complètement dissous leur caste dans la masse des citoyens. Même les Junker [III] d'hier se libéralisent aujourd'hui. Qu'est-ce, en effet, qu'un comte sans terres ? Propriété foncière et aristocratie ne font qu'une même chose. On lit sur le visage de tout aristocrate combien d'hectares il possède et quelle rente il en tire.

À quoi serviraient encore les politiciens au Reichstag ? Tout est devenu tellement simple, tellement facile, depuis que la rente foncière ' n'est plus là pour s'opposer à toute innovation. Place au progrès ! Ainsi sonnait la devise libérale. La voie est libre désormais. À tout jamais la législation a cessé de se heurter à des intérêts privés. Le capital liquide existe encore il est vrai. Il a même augmenté de plusieurs centaines de milliards, depuis la conversion du capital foncier en titres d'État. Mais le capital mobilier, étant exportable et pouvant aller partout par le monde, obéit à des lois tout autres que celles qui régissent le capital foncier. Pour le capital liquide, la politique n'est d'aucune utilité. (Cette thèse est développée dans la partie de ce traité relative à la monnaie.) D'ailleurs le capital mobilier doit, ne fût-ce que pour résister à la concurrence, suivre le progrès pas à pas. Ce qui le pousse, qu'il le veuille ou non, dans la voie de la liberté.

Après l'abolition de la rente foncière privée, la ville et la campagne verront leur antagonisme cesser. Leurs efforts tendront vers un même but. Si, par exemple, on appliquait telle mesure visant à privilégier l'agriculture, les travailleurs de l'industrie passeraient à l'agriculture. Leur affluence aux enchères ferait hausser les fermages, au point de rétablir l'équilibre entre le revenu du travail d'usine et celui du travail des champs. La réciproque est vraie. Chacun pourrait disposer du sol à des conditions égales pour tous. C'est pourquoi, après la nationalisation du sol, il est impossible que l'agriculture et l'industrie aient encore des intérêts opposés. La nationalisation de la terre fusionnera l'agriculture et l'industrie en une masse économiquement et politiquement homogène. Majorité écrasante, *avec* laquelle on pourra *tout,* et *contre* laquelle on ne pourra *rien.*

Cela nous mènerait trop loin de discuter en détail toutes les conséquences de la nationalisation du sol dans le domaine politique. Bornons-nous aux traits essentiels. Ils suffiront pour montrer qu'à la nationalisation, la politique partisane, celle au sens actuel du mot, disparaîtra. La politique de parti et la rente foncière ne font qu'un. Le Parlement ne deviendra pas une institution "superflue. Mais il aura immédiatement à résoudre des problèmes tout différents de ceux d'aujourd'hui, et dans lesquels ne joueront plus les influences. Les sessions parlementaires auront un caractère scientifique. Au lieu de représentants chargés de trancher les questions les plus dissemblables

et qui se croient permis de porter des jugements sur tout, on déléguera des spécialistes pour chaque problème à résoudre. De sorte que chaque problème sera traité de façon technique, scientifique. Que n'exige-t-on actuellement des parlementaires ? Ils doivent se prononcer sur l'armée et la flotte, sur l'enseignement, les cultes, les sciences et les arts ; sur la médecine (pour la vaccination obligatoire) ; sur le commerce, les transports, la poste, la chasse, l'agriculture, etc., etc. ; bref, sur tout. Nos parlementaires omniscients ont même eu à trancher des questions touchant la monnaie (pour l'étalon or). Ils se sont bel et bien attaqués au problème monétaire, quoique 99 % d'entre eux n'aient pas la moindre notion de ce qu'est la monnaie, ni de ce qu'elle devrait et pourrait être.

Pourra-t-on jamais faire grief à ces gens surmenés, d'arriver en fin de compte à ne connaître rien à fond ?

Ces êtres bizarres disparaîtront à la nationalisation du sol. Le peuple enverra au Parlement non plus des « bonnes à tout faire », mais des techniciens dont les pouvoirs se limiteront au problème qu'ils auront à résoudre. Le problème résolu, leurs pouvoirs prendront fin.

Voilà pour la politique. Mais les effets de la nationalisation de la terre ne seront pas moins profonds dans la vie sociale et dans les rapports entre citoyens. Ils se feront sentir eux aussi dès le jour de l'expropriation.

La conscience qu'auront tous les hommes d'avoir des droits égaux sur le sol de la patrie emplira chacun d'une fierté qui se reflétera au dehors. Chacun ira le front haut. Même les fonctionnaires oseront dire ce qu'ils pensent. Tous sauront que le sol leur offre un refuge sûr et que la terre est une mère accueillante dans l'adversité. Le sol, en effet, sera entièrement à la disposition de chacun. *Tous* pourront y recourir, pauvres et riches, hommes et femmes, tous ceux qui sont capables de cultiver la terre.

On objectera peut-être qu'aujourd'hui l'occasion ne manque pas non plus de prendre du sol en location pour le cultiver. Mais qu'on n'oublie pas qu'actuellement la rente foncière va dans les poches de personnes privées, et que, de ce fait, chacun doit travailler très dur pour gagner sa vie. Après la nationalisation de la terre, la rente est versée au trésor public et revient à chacun sous forme de services publics. Ce qui allège le travail à fournir par chacun pour sa subsistance. Au lieu de 10 hectares à cultiver, 6 ou 7 suffiront. Plus d'un employé qui dépérissait à la ville pourra gagner son pain à la campagne. Ce phénomène sera encore plus marqué, lorsque, par suite de l'adoption de la monnaie franche, l'intérêt du capital aura lui aussi disparu. Alors 4 hectares suffiront là où actuellement 10 sont nécessaires, rien que pqur assurer l'existence.

Cette force et cette indépendance économiques transformeront

évidemment les rapports entre les hommes. Les mœurs, les coutumes, le langage, le caractère en deviendront plus nobles et plus francs.

Après l'abolition de la rente foncière privée, et plus encore après la suppression de l'intérêt, toute femme bien portante sera capable de gagner son pain et celui de ses enfants par les travaux des champs. Si 3 hectares suffisent, au lieu de 10, la force de la femme suffira, là où il faut aujourd'hui toute celle de l'homme. Le retour de la femme à la terre ne serait-il pas la solution la plus heureuse du problème féministe ?

Le mouvement pour l'Économie Franche propose d'allouer aux mères, pour la charge de l'éducation de leurs enfants, une *renie d'État* équivalente au rapport que la femme retire du sol. La rente foncière serait réservée à ces allocations. Ce qui vaudrait mieux que d'utiliser la rente foncière à la suppression de l'impôt, comme le préconise Henry George.

Bien des motifs plaident en faveur de cette proposition. Surtout le fait que la rente foncière est l'œuvre des mères, parce que cette rente est fonction de la densité de la population. *Suum cuique.* S'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, les mères ont ici des titres incontestables. On arrive aux mêmes conclusions, quand on compare la femme primitive qui règne en reine sur la nature et la misérable ouvrière des usines. On voit' alors que les mères sont aujourd'hui véritablement frustrées de la rente foncière. Chez les sauvages d'Asie, d'Afrique et d'Amérique il n'est pas une mère qui soit aussi dénuée de ressources économiques, que la prolétaire d'Europe. La femme primitive dispose de tout ce qui l'entoure. Le bois, elle le prend où elle le trouve. Elle établit sa hutte où il lui plaît. Ses poules, ses oies, ses chèvres, ses bœufs pâturent autour de la cabane. Le chien veille sur les derniers-nés. Un garçon pêche dans le ruisseau la truite quotidienne. Dans le jardin les aînés des enfants sèment et récoltent. D'autres reviennent de la forêt chargés de bois et de la cueillette. L'aîné ramène de la montagne, le gibier abattu. A la place de tous ces dons de la nature, nous voyons, nous, la figure obèse, inepte et laide du rentier. Il suffit de se mettre à la place d'une femme prolétaire enceinte, à qui toute la nature qui l'entoure n'offre rien où déposer son enfant. Et l'on admettra que si l'ordre économique actuel ne se conçoit pas sans clôtures ni rente foncière, cette rente revient en droit aux mamans..

Selon des calculs basés, il est vrai, sur des données incertaines, la rente foncière permettrait d'allouer 40 marks par mois et par enfant au-dessous de 15 ans. Ce subside d'une part, et de l'autre, la dispense de payer les intérêts du capital, mettront toute femme en mesure d'élever ses enfants à la campagne, sans devoir recourir à l'aide financière de son mari. Aucune question d'argent ne pourra plus torturer les femmes. Le choix de leur union se basera sur les qualités intellectuelles et physiques, sur des considérations d'eugénisme ; et non plus

sur la fortune. Ainsi la femme acquerra le droit de suffrage. Non pas celui, illusoire, de l'élection politique. Mais celui, bien plus grand, de la sélection naturelle.

Après la nationalisation de la terre, chacun aura à sa disposition tout le sol de sa patrie, et, lorsque la nationalisation sera appliquée universellement, le sol du monde entier. À côté de cela, les rois actuels ne sont que des mendiants. Chaque enfant qui naîtra, qu'il soit légitime ou « naturel », disposera de 540.932 kilomètres carrés, de cinquante-quatre millions d'hectares. Il sera libre d'aller où il lui plaira, et pourra s'établir où il voudra. Plus personne n'en sera réduit à végéter, fixé comme une plante à la glèbe. Celui qui ne se plaît pas dans sa patrie, qui n'aime pas la société dans laquelle il vit, ou qui, pour n'importe quelle raison, désire changer d'air, résilie son contrat de fermage et s'en va. Ainsi le paysan allemand, jusqu'ici rivé à la glèbe comme au temps du servage, et qui n'a vu, de toutes les merveilles du monde, que. son clocher, en viendra à se déplacer et connaîtra d'autres coutumes, de nouvelles méthodes de travail, d'autres manières de penser. Les diverses branches de la famille humaine apprendront à se connaître. Elles verront qu'aucun peuple n'est meilleur qu'un autre ; que tous, nous n'avions créé qu'une société dépravée, immorale. Et comme généralement les hommes rougissent plus de leurs vices devant les étrangers, il est à prévoir que le contact avec ceux-ci rendra les mœurs plus sévères et plus pures.

La nationalisation foncière exercera sur la nature humaine des effets profonds. L'homme a conservé depuis le temps de l'esclavage, un esprit servile. Les maîtres autant que les serviteurs. Parce que la propriété foncière, fondement de l'esclavage, s'est maintenue. Cette servilité disparaîtra en même temps que la propriété foncière. Tel un jeune sapin libéré de la neige sous laquelle il ployait, l'homme se redressera. « L'homme est libre, fût-il né dans les fers. » L'homme s'adapte à toutes les conditions ; et tout progrès dans l'adaptation se transmet par hérédité. Seule la servilité ne se transmet pas. La propriété privée, une fois disparue, ne laissera aucune empreinte dans le moral des affranchis.

Cette liberté, solidement assise parce qu'assurée économiquement, dispensera, nous sommes en droit de le croire, les fruits d'une civilisation que nous aurions vainement attendue sans elle. La paix politique à l'intérieur de nos frontières se reflétera au dehors, tout comme la paix de l'âme se reflète sur le visage. Ce ton vulgaire, brutal, arrogant, qui caractérise les discussions politiques, est imputable à la rente foncière et à l'esprit qu'elle entretient. Ce ton doit certainement déteindre sur notre politique extérieure. L'interminable conflit des intérêts, résultant de la propriété foncière privée, nous a habitués à ne voir en chaque voisin, en chaque peuple voisin, qu'un ennemi : un ennemi qui veut notre perte et contre lequel nous devons nous armer ; et sur qui nous

devons-nous jeter par surprise, lorsque cela ne va plus. Les peuples se considèrent entre eux, non comme des hommes et des frères, mais comme des propriétaires fonciers. Que l'on supprime la propriété foncière des deux côtés de la frontière, et on supprimera la pomme de discorde. Au lieu de propriétaires fonciers, il restera des hommes qui; dans leurs rapports, n'auront rien à perdre et tout à gagner, à savoir : l'enrichissement de leurs techniques, de leurs sciences, de leurs arts, de leurs mœurs, de leurs lois. Après la nationalisation du sol, plus personne n'aura rien à gagner à voir monter la rente foncière. S'il en est de même à l'étranger, nul ne voudra plus des droits d'entrée qui empoisonnent le commerce international,--sèment la discorde, poussent à prendre des mesures de défense et provoquent une telle confusion, que pour échapper à l'endettement il ne reste plus aux peuples d'autre ressource que la guerre. Après l'avènement du sol franc et de la monnaie franche (voir la partie monétaire de ce traité) le libre échange s'introduira de lui-même. Qu'on lui permette de se répandre et de se développer pendant quelques décades, et on comprendra combien la prospérité des nations est intimement liée au progrès et au maintien du libre-échange. On verra avec quel amour le peuple tout entier veillera à entretenir avec les nations voisines de bons rapports ; comment, par-delà les frontières, les familles s'uniront solidement par les liens du sang ; comment l'amitié entre artistes, savants, ouvriers, commerçants, ecclésiastiques, unira tous les peuples de la terre en une seule société. Société des nations, que le temps et la communauté d'intérêts ne pourront que consolider toujours davantage, au point d'atteindre la fusion des parties les unes dans les autres.

Plus de propriété foncière privée, plus de guerres, puisqu'il n'existe plus de douanes. La nationalisation foncière signifie donc à la fois la liberté du commerce international et la paix mondiale.

L'effet du sol franc sur la guerre et la paix n'a d'ailleurs été étudié que superficiellement. C'est un domaine encore inexploré, les partisans de la réforme foncière en Allemagne n'y ont jamais pénétré. Le champ est vaste et fertile. Qui se chargera de ce travail ? Gustav Simons, Ernst Frankfurth, Paulus Klüpfel, qui s'étaient préparés à fond pour cette tâche et qui étaient des hommes tout désignés, nous ont été ravis en pleine activité, par la mort.

Notre ouvrage *Le Sol Franc, condition essentielle de la paix,* trace une faible esquisse du problème.

En ce qui regarde la loi générale des salaires, il reste à dire seulement, qu'après la nationalisation de la terre, et l'amortissement de la dette

l'intégralité de la rente foncière reviendra au fond des salaires

et que dès lors, le revenu général du travail sera égal au produit général du travail, moins l'intérêt du capital.

5. Sur quoi se base la revendication de la nationalisation du sol.

L'homme normal réclame le globe terrestre tout entier. Il le considère comme un de ses membres, comme une partie capitale et inséparable de son organisme. C'est tout le globe terrestre qu'il considère ainsi, et non une partie. Le problème consiste donc à laisser à chacun le plein usage de cet organe vital.

Le partage de la terre est inacceptable ; car il n'accorde à chacun qu'une partie, alors que chacun a besoin de tout. Chaque membre de la famille prétend se servir de la soupière. Chacun sera-t-il satisfait, si on casse la soupière pour en partager les morceaux ? À chaque naissance et à chaque enterrement, le partage du sol serait à refaire. D'autant plus que les parts diffèrent toutes de situation, de qualité, de climat. Il est donc impossible de satisfaire personne. Tandis que l'un voudrait sa part sur les sommets ensoleillés, l'autre cherche le voisinage d'une brasserie. Le partage qui s'effectue généralement aujourd'hui par voie d'héritage ne tient aucun compte des préférences. Le buveur de bière doit donc descendre chaque jour des hauteurs ensoleillées pour pouvoir étancher sa soif, tandis que l'autre aspire aux sommets et languit dans le climat de la vallée.

Le partage ne satisfait personne. Il enchaîne les gens au sol. Surtout lorsque, comme c'est généralement le cas, l'échange des parts est grevé d'impôts de transmission. Bien des gens désireraient changer de séjour pour des raisons de santé. D'autres, en butte à la haine de leur voisinage, voudraient partir, pour leur sécurité. Mais leur propriété les retient.

Les droits de transmission atteignent, en bien des endroits de l'Allemagne, 1, 2 et 3 *%* ; en Alsace, 5 %. Quand on considère que les terres sont généralement hypothéquées aux trois quarts, les 5 % représentent 20 % du paiement, donc de l'avoir de l'acheteur. En changeant de place cinq fois, ce qui n'est pas trop pour assurer à l'homme un bon développement, on verrait tout son avoir foncier dévoré par l'impôt. L'impôt sur la plus-value, préconisé par les partisan^ de la réforme foncière, aggrave encore cette situation.

Pour les jeunes agriculteurs, l'Extrême-Nord est excellent ; mais lorsque l'âge vient ralentir la circulation du sang, un climat plus doux devient préférable. Enfin, les toutes vieilles gens se portent mieux dans les pays chauds. Comment satisfaire ces besoins et mille autres, par la voie du partage ? Il est impossible d'emporter sa terre dans ses bagages. Faut-il vendre ici sa part, pour acheter là-bas ? Demandez-le à ceux qui, sans pouvoir se livrer à une continuelle surveillance du négoce des terrains, ont été forcés par les circonstances de changer plusieurs fois

de résidence. Ils ont vécu la mésaventure du paysan qui se rendit au marché avec une vache et qui, après une série d'échanges, s'en revint avec un canari. C'est pourquoi le propriétaire foncier qui désire vendre doit « attendre l'occasion ». Mais à force d'attendre ici l'occasion de vendre, et là-bas l'occasion d'acheter, le temps passe ; de sorte qu'en général on préfère renoncer aux avantages du changement de résidence. Combien de paysans voudraient vivre à proximité de la ville pour permettre à leurs fds doués de fréquenter l'école ! Que de gens rêvent de fuir la ville pour élever leurs enfants au milieu de la nature virginale! Plus d'un bon catholique, placé par son héritage au milieu d'une communauté protestante, regrette de ne pas habiter dans un canton catholique. La propriété foncière interdit toutes ces satisfactions. Elle enchaîne les hommes comme des chiens. Elle en fait les esclaves du sol.

Que de fois celui qui aurait voulu cultiver jusqu'à son dernier soupir la terre où ses ancêtres ont conduit, depuis des temps immémoriaux, la charrue, se voit expulsé par un créancier, par un usurier, ou par le percepteur d'impôts ! Les lois de la propriété foncière le chassent de sa propriété.

Tel qui a reçu de son père, sa « part », se voit contraint, pour pouvoir payer celle de ses neuf sœurs, d'hypothéquer sa terre à 90 % ; et finit par succomber sous le faix des intérêts. La moindre aggravation de l'impôt, ou la moindre baisse de la rente foncière (il suffit pour cela d'une réduction de tarif des transports), suffit pour enlever toute possibilité de payer l'intérêt, et pour faire vendre le patrimoine à l'encan. La prétendue détresse de l'agriculture, qui affligea toute la propriété foncière allemande, fut le résultat de l'amoncellement des dettes contractées lors des successions. Sous le régime de la propriété privée, cet endettement est inévitable.

L'heureux héritier de la propriété privée s'éreinte, compute et suppute, fait de la politique de cabaret. Sa propriété l'entraîne sans rémission vers l'abîme.

Les conséquences sont encore plus désastreuses quand le partage du sol revêt la forme de propriété collective, comme dans le cas de la propriété communale. Impossible à l'ayant droit de vendre sa part. S'il quitte la commune, il perd sa part. Ici les droits de transmission sont remplacés par un impôt de 100 % sur les déplacements. Il est des communes qui non seulement ne. prélèvent pas d'impôts, mais qui distribuent même de l'argent en espèces. Pour ne pas perdre ce revenu, plus d'un habitant reste dans la commune, alors qu'il ne s'y plaît pas à cause du climat, de la politique, de la religion, de la société ou des salaires. Gageons que ces riches communes doivent tenir le record des procès, des querelles et du meurtre. Il est hors de doute que dans ces communes les salaires sont plus bas que partout ailleurs. Car la liberté ' de choisir sa profession selon les dons personnels, cette liberté si

nécessaire à la prospérité de l'industrie, doit y être étroitement limitée. Tout le monde en est réduit à exercer l'industrie qui a pu se développer dans la région. Et tel qui aurait fait un heureux homme de science ou un bon professeur de danse, doit, pour ne pas perdre ses droits communaux, gagner sa vie comme bûcheron.

Les mêmes désavantages, mais proportionnellement accrus, résultent du partage de la terre entre les différentes nations. Aucun peuple n'est, ni ne peut être satisfait avec l'espace qui lui est alloué. Parce que chaque nation, tout comme chaque individu, doit pouvoir disposer de la terre tout entière. Comme la part détenue ne suffit pas, on cherche à l'étendre par la conquête. Mais la conquête suppose la puissance militaire. Et c'est une loi séculaire que la puissance militaire des États ne s'accroît pas *indéfiniment* dans la mesure où le territoire s'agrandit. Au contraire, la puissance militaire diminue à mesure que s'étendent les conquêtes. Toute possibilité est donc exclue de voir un jour tous les peuples de la terre réunis sous un seul pouvoir par la conquête. Celle-ci se limite généralement à des coins de terre, qu'on perd d'ailleurs une autre fois. Ce que l'un gagne, l'autre le perd. Et comme cet autre connaît le même besoin d'expansion, il se prépare à reconquérir ; et il guette l'occasion de se ruer sur le voisin.

Presque tous les peuples ont essayé d'atteindre la domination du monde par la conquête. Ce fut toujours en vain. Comme tous les outils, à la longue le glaive s'émousse. Et quels sacrifices n'ont cessé de coûter ces tentatives puériles ! Des fleuves de sang, des montagnes de cadavres, des océans de sueur et d'argent. Mais pas l'ombre d'un succès. La carte politique du monde ressemble aux bardes rapiécées et déchirées d'un mendiant. Chaque jour s'élèvent de nouvelles frontières ; et chaque peuple garde plus jalousement que jamais l'os que lui ont laissé les ancêtres. Reste-t-il encore une raison sérieuse d'espérer qu'un jour un conquérant se lèvera pour nous réunir tous ? Espoir insensé. Le partage conduit à. la guerre ; et la guerre au rafistolage. Les coutures sautent toujours. Il faut à l'homme *toute* la terre, *tout* le globe, et non pas des lambeaux recousus. C'est vrai pour chaque homme et pour chaque peuple. Aussi longtemps que ce besoin fonda-, mental ne sera pas satisfait, les guerres séviront. Homme contre homme. Peuple contre peuple. Continent contre continent. Il est à remarquer en outre, que la guerre provoquée par ces causes, conduit infailliblement à des résultats opposés au but poursuivi par les belligérants. Division au lieu d'union ; rapetissement au lieu d'élargissement. Au lieu de ponts, des abîmes.

Sans doute, maint petit bourgeois se sent-il plus à l'aise dans la fumée du cabaret que sur le sommet des montagnes. On dit que les Prussiens de la vieille école n'acceptèrent qu'à contre-cœur le rattachement au Reich. Cet éclat nouveau les éblouissait. La division du sol a toujours créé des engeances de pauvres d'esprit.

À bas les moyens désuets, les outils usés ! À bas les canons I À bas le grand Guignol ! À bas les frontières ! Au feu le cadastre ! Plus de partage, d'émiettement du globe terrestre. *Smim cuique.* À chacun le tout.

Comment réaliser cet idéal sans faire appel au communisme ni à l'unification de tous les pays, sans supprimer l'indépendance des nations et des groupes ethniques ? Par le sol franc.

Le sol franc rend accessible à tous toute la surface du territoire s'étendant à l'intérieur des frontières ; et tout le territoire devient la propriété de-chacun. Ce régime ne garantit-il pas à chacun le genre de terre, le sol qu'il désire ? Le moindre souhait, le moindre caprice peut être pris en considération. Dans les déplacements, les bagages sont réduits au minimum, le sol franc les ayant allégés du poids de la propriété foncière. Désormais la liberté de domicile, qui n'existait que sur le papier, devient une réalité économique.

Examinons ceci de plus près. Un paysan exploite avec ses fils une grande ferme dans la plaine du nord de l'Allemagne. Mais les fils n'aiment pas l'agriculture, et s'en vont à la ville pour y exercer un métier. De sorte que voilà la ferme trop grande pour le paysan, dont l'âge et les infirmités ont entamé les forces. Il voudrait exploiter une ferme plus petite et réaliser en même temps son rêve de jeunesse : vivre dans la montagne. Il voudrait aussi habiter non loin de Francfort, où ses fils se sont établis. Actuellement, ce problème serait difficile à résoudre.

Avec le sol franc, c'est différent. Le paysan ne possède pas de propriété foncière. Il lui est donc loisible de partir. Il est libre comme un oiseau migrateur. Il ne doit même pas attendre l'expiration de son bail ; car il peut le résilier à tout moment, moyennant un dédit. Notre fermier se procure donc le catalogue des fermes à louer, illustré que publie régulièrement chaque province. Le choix ne manque pas. Supposons que la durée moyenne des baux soit de vingt ans. Sur vingt fermes, chaque année une serait libre. Ce qui fait annuellement 150.000 fermes de 10 hectares en moyenne. Grandes et petites. Pour toutes conditions. Dans la montagne, dans la vallée. Sur le Rhin, sur l'Elbe, sur la Vistule. Dans les régions catholiques et protestantes. Dans les zones conservatrices, libérales ou socialistes. Dans les marais, les sables ou au bord de la mer. Pour les éleveurs, pour les cultivateurs de betteraves sucrières. Dans la forêt, dans la bruine, au bord d'un frais ruisseau. Dans le pays « noir ». À proximité de la ville, de la brasserie, de la garnison, de l'évêché, de l'école. Dans les régions d'expression française ou polonaise. Pour poitrinaires et pour cardiaques ; pour les robustes et pour les faibles ; pour les jeunes et pour les vieux. Bref, chaque année un choix de 150.000 fermes, qui sont à sa disposition, qui constituent sa propriété, et qu'il n'a qu'à exploiter. Chacun, maintenant, n'est-il pas en droit de dire qu'il possède tout le Reich ? Que lui manque-t-il ? II ne lui est quand même pas possible d'occuper

et d'exploiter plus d'une ferme à la fois ; car posséder signifie « être assis sur ». Fût-il seul sur le globe terrestre, qu'il devrait encore jeter son dévolu sur une place.

Il est vrai qu'il devra payer un fermage. Mais ce fermage n'est que la restitution de la rente foncière, laquelle n'est pas un produit du sol, mais de la société. Si l'homme a droit à la *terre,* il n'a aucun droit sur les *hommes.* Lorsqu'il restitue à la société, sous forme de fermage, la rente qu'il lui a fait payer dans le prix des produits agricoles, il joue le rôle de comptable ou de. receveur des contributions. Son droit à la terre demeure intact. Il rend à la société ce qui, dans le prix des fruits du sol, s'ajoute 'à la rémunération de son travail ; il restitue la rente foncière. Étant un membre de la société, le fermier touchera lui aussi sa part du revenu foncier. De sorte qu'en réalité, il ne paie pas de rente du tout. Il ne fait que verser à la société la rente qu'il a prélevée, pour en permettre la redistribution équitable.

Le sol franc instaure et assure le droit de chacun à la totalité du sol de la patrie.

Mais l'homme conscient de sa dignité ne se contente pas du lambeau de son sol national. Il veut disposer de toute la planète, qu'il considère comme faisant partie intégrante de sa personne.

Cette difficulté aussi, le sol franc la résout. Supposons le régime du sol franc appliqué dans tous les pays. Cette hypothèse n'a rien d'étrange, quand on voit combien d'institutions nationales finissent par franchir les frontières et par s'imposer dans le monde entier. Supposons donc le sol franc adopté partout, et complété par un accord aux termes duquel les immigrés jouissent des mêmes droits que les nationaux, comme cela se pratique généralement aujourd'hui pour la plupart des lois. Que faut-il de plus pour assurer à chacun la possession du globe terrestre tout entier ? Chacun peut désormais s'installer .où il lui plaît. (Actuellement aussi, mais seulement quand on a de l'argent.) Et l'on s'installe gratuitement, puisque le fermage que l'on paie est contrebalancé par la rente foncière, que l'on perçoit, comme nous l'avons dit, dans les prix de vente.

Ainsi, grâce au sol franc, chaque homme entre en possession de toute la planète. Elle lui appartient au même titre que sa tête, en toute propriété. Elle ne peut lui être arrachée, pour une traite impayée et protestée, pour une dette hypothécaire, ni en raison d'une garantie fournie jadis en faveur d'un ami aujourd'hui en faillite. Qu'il fasse ce qu'il veut, qu'il s'adonne à la boisson ou qu'il joue à la Bourse, sa propriété est insaisissable. Qu'il doive partager son héritage avec douze sœurs ou qu'il soit fils unique, ses titres de propriété ne sont en rien modifiés. Quoi qu'il fasse ou néglige de faire, la terre reste sa propriété. S'il ne restitue pas à la société la rente qu'il prélève sur elle, dans le prix des produits agricoles, il sera placé sous tutelle ; mais la terre n'en demeurera pas moins sa propriété.

Par la nationalisation foncière, chacun naît propriétaire foncier. Chaque enfant qui naît tient, comme l'Enfant Jésus de Prague, le globe terrestre dans sa main. Aux noirs, aux rouges, aux jaunes, aux blancs, à tous sans exception, la terre appartient sans partage.

Tu es poussière, et tu retourneras en poussière. C'est peu. Mais qu'on n'aille pas sous-estimer l'importance économique de cette poussière. Celle-ci fait partie de la terre. Et la terre appartient aux propriétaires fonciers. Pour naître et pour grandir, il te faut des éléments du sol. La moindre déficience en fer, dans ton sang, affecte ta santé. Sans la terre, nul ne peut naître ; et si le sol appartient à un propriétaire foncier, il faut sa permission. Ceci n'est pas une exagération. L'analyse de tes cendres décèle quantité d'éléments précieux qui ne se puisent pas dans l'air. Ces éléments terrestres ont appartenu à des propriétaires fonciers. Ils leur ont été achetés ou ils leur ont été volés. C'est un dilemme.

En Bavière l'autorisation de se marier était subordonnée à un minimum de revenu. La loj défend de voir le jour, à ceux qui ne sont pas en mesure de payer la poussière dont seront faits leurs os.

Sans la permission du propriétaire foncier, nul non plus n'a le droit de rendre l'âme. Tu retourneras en poussière. Cette poussière-exige de la place. Et si les propriétaires fonciers te refusent cette place ? Celui qui meurt sans autorisation sur le sol d'un propriétaire, vole ce propriétaire. Aussi, ceux qui ne peuvent payer la place où les enterrer, vont-ils droit en enfer. L'Espagnol dit : « Il n'a rien où tomber en mourant. » Et la Bible: « Le Fils de l'Homme n'a rien où il puisse reposer sa tête. »

Mais du berceau au cercueil, il y a toute la vie. Et la vie, on le sait, est une combustion. Le corps est un foyer, dont la chaleur constante est indispensable au maintien de. la vie. Cette chaleur, nous cherchons à l'entretenir à l'aide d'aliments, de vêtements .et d'habitations. Ces aliments, et les matières nécessaires à l'habillement et à l'habitation appartiennent elles aussi, aux propriétaires fonciers. Et que faire, si les propriétaires ne veulent pas les octroyer ?

Sans la permission des propriétaires du sol, nul n'a donc le droit de manger, de se vêtir, ni même de vivre.

Qu'on ne nous taxe pas ici non plus d'exagération. Les Américains refusent aux Chinois le droit d'immigration. Les Australiens repoussent de leurs côtes tous ceux dont la peau n'est pas absolument blanche. Même les Malais naufragés, qui cherchaient refuge sur les côtes australiennes, furent impitoyablement repoussés. Et comment la police agit-elle avec ceux qui n'ont pas de quoi payer les produits de la terre ? a Tu ne possèdes rien. Or tu vis. Donc tu voles. La chaleur de ton être, ce foyer qui ne s'alimente qu'avec des produits du sol, trahit ton forfait. En prison, voleur ! » C'est pour cela que les journaliers ont l'habitude de se constituer une réserve d'argent, à laquelle ils ne

touchent jamais. C'est aussi pourquoi, pleinement conscients de leur culpabilité, ils ont coutume de se présenter par cette formule : « Veuillez excuser un pauvre voyageur. »

On entend souvent dire : « L'homme a un droit naturel à la terre. » C'est un non-sens. Tant vaudrait dire que l'homme a droit à ses membres. Ne parlons pas ici de « droits ». Sans quoi on pourrait dire aussi que le sapin a le droit de planter ses racines dans le sol. L'homme pourrait-il donc passer sa vie en ballon ? *La terre appartient à l'homme, dont elle est une partie organique.* Nous ne pouvons pas plus nous représenter l'homme sans la terre, que sans tête ou sans estomac. Où commence la digestion chez l'homme, et où finit-elle ? Ce phénomène n'a ni commencement ni fin ; c'est un cycle fermé. Les substances dont l'homme a besoin ne sont pas digestibles à l'état brut. Elles doivent être transformées, subir une digestion préliminaire qui n'est pas l'œuvre de la bouche, mais des plantes. Celles-ci réunissent et combinent les matières, qui pourront dès lors continuer le cycle, sous forme d'aliments, dans le tube digestif. Les plantes et l'espace qu'elles occupent dans le sol appartiennent donc à l'homme au même titre que sa bouche, ses dents et son estomac.

Mais l'homme ne peut pas, comme la plante, se contenter d'une partie de la terre. Il lui faut toute la terre. Et bien entendu, *chaque* homme a besoin de la planète toute entière. Les peuples vivant dans des vallées ou dans des îles, les nations emmurées dans des barrières douanières, languissent et s'éteignent. Les nations commerçantes, par contre, qui nourrissent leur sang à l'aide de tous les produits de la terre, restent vigoureuses, prolifèrent et peuplent le monde. Les besoins matériels et moraux étendent leurs racines dans les moindres parcelles du globe. Ils embrassent la terre comme les branches d'un polypier. Il faut ainsi à l'homme le tout, et non une partie. Il lui faut les fruits de la zone torride et ceux delà zone tempérée, ceux de l'Extrême-Nord. Il a besoin pour sa santé de l'air des montagnes, de la mer et des déserts. Pour cultiver son esprit, il a besoin du contact de tous les peuples de la terre et de leur expérience. Il a besoin de tout, même des dieux des diverses nations, comme point de comparaison pour sa propre religion. *Le globe terrestre tout entier, tel qu'il poursuit sa course superbe autour du soleil, est un organe de l'homme, de chaque homme.*

Dès lors, pouvons-nous permettre que des individus ravissent une part de cette terre, c'est-à-dire une partie de nous-mêmes ? Qu'ils élèvent des barrières, et dressent des esclaves et des chiens à nous priver de certaines parties du sol, ce qui équivaut à nous amputer des membres entiers ? N'est-ce pas là une véritable automutilation ?

Peut-être n'admettra-t-on pas cette comparaison, parce que le fait de retrancher une partie du sol n'entraîne pas d'effusion de sang. Que n'est-ce une simple effusion de sang ! Une blessure ordinaire guérit. On ampute une oreille, une main, le flot de sang s'étanche, la plaie se

cicatrise, mais la plaie que nous laisse l'amputation d'une partie du sol ne cesse pas de suppurer. Elle ne guérit jamais. À chaque échéance du paiement de la rente, la plaie se rouvre et le sang rouge d'or coule à flots. L'homme est saigné à blanc. Il s'écroule exsangue. L'ablation d'une parcelle de terre est l'amputation la plus sanglante. Elle laisse une blessure béante et infectée, qui ne peut guérir qu'à condition qu'on restitue l'organe amputé.

— Comment ? La terre n'est-elle pas déjà divisée et partagée ? Et ce partage n'a-t-il pas été ratifié par des actes authentiques, qu'il faut respecter ?

— Folie I

Qui a dressé ces actes ? Qui les a signés ? Je n'ai jamais consenti personnellement au partage du sol, à l'amputation de mes membres. Que m'importe ce que d'autres ont fait pour moi sans mon consentement! Tous ces actes sont pour moi caducs. Je n'ai pas donné mon approbation à cette mutilation, qui fait de moi un estropié. C'est pourquoi j'exige la restitution du membre qui m'a été arraché, et je déclare la guerre à quiconque me prive d'une partie de la terre.

—Ce parchemin jauni porte la signature de vos ancêtres 1

—C'est vrai. J'y lis mon nom. Mais qui sait si cette signature est vraie ou fausse ? Et, fût-elle authentique, ce dont il est impossible de fournir la preuve, je vois, à côté de la signature, la trace du poignard sous la menace duquel cette signature fut extorquée. Nul ne se résout à sacrifier un de ses membres, si ce n'est en danger de mort immédiat. Seul le renard pris au piège s'ampute la patte à coups de dents. Et enfin, qui donc est obligé de reconnaître les dettes de ses ancêtres ? Les enfants doivent-ils être tenus pour responsables des actes de leurs parents ? Les parents ont-ils le droit de mutiler leurs enfants ? Un père peut-il vendre sa fille ?

Aux enfants de l'ivrogne, on donne un tuteur. Et qu'est-ce qui nous dit que ces titres du cadastre ne furent pas signés sous l'empire de la boisson ? Il est à croire que nos ancêtres vivaient en perpétuel état d'ivresse. Seuls des ivrognes ont pu renoncer ainsi à leur bien, comme les anciens Germains qui, lorsqu'ils étaient ivres, risquaient au jeu femme et enfants. Seul l'homme détraqué par l'alcool peut se vendre ou vendre une partie de sa personne. Seuls des hommes déchus ont pu consentir à signer les actes du cadastre. Comment accueillerions-nous un messager de la planète voisine qui voudrait nous acheter du sol pour l'envoyer dans la lune ? Lui permettrions-nous d'emporter la moindre parcelle ? Et pourtant, il est bien égal que le sol soit dans la lune, ou entre les mains d'un propriétaire. Car, que laisse le propriétaire foncier, lorsqu'il a prélevé sa rente ? Si, dans la fuite des capitaux, nos propriétaires fonciers pouvaient enrouler comme un tapis toute la surface cultivable de l'Allemagne pour l'emporter à l'étranger, il n'y aurait rien de changé pour le reste de la population. Sans égard pour

la famine, les propriétaires russes qui menaient la belle vie à Paris, exportaient de Russie des quantités gigantesques de blé, au point que les Cosaques eux-mêmes finirent par avoir faim, et qu'il fallut pour maintenir l'ordre, interdire l'exportation.

Les signatures du cadastre ont donc été extorquées sous la menace des armes, ou escroquées grâce à la bouteille d'eau de vie. Le cadastre, c'est la liste des criminels de Sodome et Gomorrhe. Et, s'il se trouvait un propriétaire foncier pour se déclarer responsable des actions de ses prédécesseurs, il faudrait l'arrêter sur le champ, pour dol et extorsion.

Alors que Esaü revenait affamé de la chasse aux loups, son frère Jacob lui extorqua tout son pâturage pour un plat de lentilles. Approuverons-nous l'acte de cet usurier, et ferons-nous appel à la police pour empêcher les descendants d'Esaü d'utiliser le pâturage ?

Mais il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à Esaü pour découvrir l'origine de nos titres de propriété. Le peuplement de la plupart des pays a pour origine la conquête ; et le glaive est encore souvent venu modifier le partage initial (1).

Et comment se réalise l'occupation d'un pays de nos jours et sous nos yeux ? En échange d'une bouteille d'eau-de-vie pour lui et d'une robe multicolore pour son épouse, le roi nègre des Hereros céda le pays qu'il avait arraché aux Hottentots. Des millions d'hectares. Toute la prairie où paissaient les troupeaux. Savait-il ce qu'il faisait quand, la tête lui tournant sous l'effet de l'alcool, il apposait au bas de l'écrit la croix traîtresse ? Savait-il que cet écrit allait être désormais enfermé comme un précieux titre de propriété dans un coffre-fort, et gardé jour et nuit par une sentinelle ? Savait-il que cette croix servirait à le crucifier, lui et tout son peuple ; qu'il devrait désormais payer une rente pour chaque tête de bétail, lui, ses enfants, ses petits-enfants, aujourd'hui, demain, toujours ? Il ne le savait pas, lorsqu'il peignait au bas de l'écrit le signe de la croix que lui avaient enseigné les missionnaires. Comment pourrait-on être trompé et volé avec le signe de la croix ? S'il savait ce que signifiait ce document, que n'a-t-on pendu le misérable à l'arbre le plus proche I Mais non, il ne le savait pas ; car lorsque l'expérience lui montra ce que cet écrit signifiait, il prit les armes pour chasser « cette bande d'escrocs » (ces malheureux, qui faisaient leur « guerre de l'indépendance » avec les seules armes dont ils disposaient, la presse allemande les traitait d'incendiaires, de voleurs, de canailles, etc.). La résistance fut vaine, car on organisa une véritable chasse à courre, une battue. Ceux qui mirent bas les armes furent refoulés dans le désert, où ils devaient mourir de faim. (Voir la proclamation du général Trotha.)

(I) Anton Menger : Das Recht nul don vollen Arbeitserlrog. 4e édition, p. 2.

Selon un rapport officiel (1), le pays ainsi occupé fut partagé entre les sociétés suivantes :

1. — Compagnie Coloniale Allemande du Sud-Ouest Africain ..... 135.000km^2
2. — Société Allemande de Colonisation ..... 20.000 km^2
3. — Compagnie Hanséatique Foncière Commerciale et Minière ..... 10 .000 km^2
4. — Kakao Land und Minengesellschaft ..... 105.000 km^2
5. — Southwest Africa Company Ltd ..... 13.000 km^2
6. — South Africa Territories Ltd ..... 12.000 km²

295.000 km^2

Au total, 900 millions d'arpents.

Qu'est-ce que ces six acquéreurs ont donné pour ces 295.000 kilomètres carrés de terres ? Une bouteille d'eau-de-vie. Un plat de lentilles. Voilà ce qui s'est passé, et ce qui se passe en Afrique, en Asie, en Australie.

En Amérique du Sud, ce fut encore beaucoup plus simple. Pas besoin de papier signé d'une croix. Le général Roca, qui allait être le président, fut envoyé avec une horde de soldats contre les Indiens pour les chasser des plaines fertiles de la Pampa. On en tua le plus grand nombre. Les femmes et les enfants furent dirigés sur la capitale pour y fournir une main d'œuvre bon marché. Le reste fut refoulé au-delà du Rio Negro. La terre fut partagée entre les soldats, lesquels n'eurent généralement rien de plus pressé que de céder leurs droits pour de l'alcool et des cotonnades (2).

(1)Deutsche Volkstimme. 20 Dezember 1904.

(2)On lit dans le *Hamburger Fremdenblatt* du 22 décembre 1904 : *Latifundia en Argentine.* Hambourg, 22 décembre. Selon le Consul général en Argentine, la vente récente de grands fonds de terre a montré clairement combien la valeur des propriétés foncières augmente dans ce pays. Dans la Pampa, Antonio Devoto a acheté à la société anglaise South American Land Company une superficie de 116 léguas avec 12.000 bêtes à cornes, 300.000 moutons, etc., pour 6,5 millions de dollars ; soit à peu près à raison de 50.000 dollars la légua (lieue carrée) de 2.500 Ha. — José Guazzone, surnommé le Roi du Blé, a acheté dans le district de Navarria, de la province de Buenos-Ayres, 5 léguas à 200.000 dollars la légua. La Jewish Colonisation Society a acheté 40 léguas, dont une partie à Piqué et une autre dans la Pampa Centrale, au prix de 80.000 dollars la légua. Le vendeur, Frédéric Leloir, avait acquis cette terre en 1879, au prix de 400 dollars la légua. Toutes ces régions de la Pampa, qui furent libérées des hordes indiennes en 1878, furent mises en vente par le gouvernement en 1878-1879 ; à raison de 400- dollars la légua de 2.500 hectares. Ces terres se prêtent particulièrement à l'élevage, et leur valeur s'est multipliée depuis, par 150 ou 200. C'est de bon augure pour la prospérité et pour l'avenir du pays. »

Remarquons en outre que la multiplication du prix par 200 représente une hausse beaucoup plus grande en réalité. Les 400 dollars la légua de 2.500 hectares, étaient payables en « moneda corriente » », qui valaient le 30* du peso actuel. Le multiplicateur effectif du prix est donc de 30 X 200 = 6.000. On raconte que les soldats cédaient leur part de terre pour des allumettes. (Cajas de fosforos.)

Telle est l'origine, la seule origine, des droits intangibles et sacro-saints dont jouissent aujourd'hui les propriétaires dii sol probablement le meilleur et le plus fertile du monde. Ces plaines où paissent des millions de moutons, de vaches et de chevaux, ces terres sur lesquelles une grande nation est en train de naître, sont entre les mains d'une poignée de gens qui pour tout cela, n'ont pas donné plus qu'une bouteille d'eau-de-vie.

En Amérique du Nord, les régions colonisées le plus récemment étaient pour la plupart inhabitées. Chacun pouvait y prendre autant qu'il lui plaisait. Tout adulte, homme ou femme, avait droit à 160 acres ; de sorte que des familles ayant six enfants adultes pouvaient réclamer 1.000 acres, soit 400 hectares. Quiconque s'engageait à planter quelques arbres avait droit au double, soit à 320 acres. Après six ans, le titre de propriété était accordé, et la terre pouvait être vendue. L'achat de ces propriétés familiales pour très peu d'argent (ces biens que l'on pouvait acquérir partout, ne pouvaient atteindre des prix élevés) a donné naissance aux fermes géantes, de plusieurs milliers d'hectares Prix : une bouteille d'alcool, un plat de lentilles. C'est ainsi qu'en Californie, deux paysans luxembourgeois, Millier et Lux, possèdent un territoire tellement vaste que la Prusse y tiendrait facilement. Dont coût : une bouteille d'alcool, un plat de lentilles.

Le North Pacific Railway obtint gratuitement du gouvernement canadien l'autorisation de construire le chemin de fer, en même temps que la propriété des terres riveraines, à raison de 40 miles de chaque côté de la voie. Qu'on se représente ce que signifient 40 miles de part et d'autre d'une ligne longue de 2.000 miles. Le prix ? Une bouteille ? Non. Bien moins que cela. C'était gratis.

Il en fut de même pour le Canadian Pacific. Dans son prospectus intitulé : «La nouvelle voie internationale vers l'Orient », cette société déclare page 5 : « La compagnie entreprit la construction des 1.920 miles, aux fins de quoi le Gouvernement lui octroya maints privilèges et libertés d'un grand prix, plus 25 millions de dollars en espèces, 25 (nous disons bien vingt-cinq) millions d'arpents de terre et 638 miles de voie ferrée déjà existants. »

Surtout n'allez pas vous imaginer que tout cela allait être payé par la construction du chemin de fer. Le prospectus en question explique que toute la ligne est appelée à rester la propriété de la compagnie. Mais où reste, demanderez-vous, la contrepartie des 25 millions d'acres, des 25 millions de dollars en espèces, des 638 miles de chemin de fer existants et des précieux privilèges ? Le tout est payé avec moins que rien : le risque qu'entraîne la charge des intérêts du capital investi.

Ainsi, d'un trait de plume, 25 millions d'arpents passèrent à la propriété privée, dans un des pays les plus fertiles, les plus beaux et les plus sains. On ne s'est jamais donné la peine d'examiner le pays dont on allait faire présent. Ce n'est que durant la construction de la ligne qu'on a découvrit » la fertilité extraordinaire du sol, la beauté

du pays, et sa richesse en charbon et en minerais. Cela ne se passait pas en Afrique, mais dans ce Canada réputé pour son excellente administration.

Voilà comment naît la propriété dans des pays dont l'Europe est aussi dépendante que de ses propres champs.

Sachant comment la propriété prend naissance de nos jours, devons-nous chercher encore comment est née celle d'hier ? « Peor es menearlo » dit l'Espagnol. Plus on remue ces choses... Demanderons-nous à l'Église à quelle température l'enfer était chauffé quand les mourants léguaient à noire très sainte mère leurs biens fonds ? Demanderons-nous aux princes, aux comtes et aux barons , de quelle haute trahison ils se servirent pour arrachera leur empereur faible et malade la propriété absolue des terres qui leur étaient confiées à des fins exclusivement militaires ? Comment ils profitèrent de l'agression de voisins rapaces pour extorquer à l'empereur privilèges et droits de propriété ? « Peor es menearlo ». Demanderons-nous aux lords anglais comment ils acquirent la propriété foncière en Irlande ? Pillage, rapine, meurtre, haute trahison, captation. Telle serait la réponse. Ceux que cette explication ne satisfait pas puiseront d'amples renseignements sur l'origine de la propriété, dans ces vieilles ballades et chansons à boire, où se reflète toute la pitoyable déchéance physique et morale de la race. Ils se convaincront que nos ancêtres ont gaspillé dans l'ivrognerie le patrimoine de leurs descendants, sans le moindre souci du sort des générations à venir. Après nous les mouches.

Nous faut-il donc maintenir les « vénérables » institutions fondées par ces joyeux compères, en souvenir pieux des bouteilles qu'ils vidèrent à cette occasion, et par gratitude pour le sang dégénéré, pour les membres estropiés que leur doivent les descendants ?

Les œuvres des morts ne doivent pas nous en imposer. À chaque génération sa tâche ; elle lui suffit. L'ouragan de l'automne balaie les feuilles mortes ; la taupe morte gisant sur le chemin, le fumier des troupeaux en pâture, sont enfouis par les scarabées. La nature veille à ce que tout ce qui a cessé de vivre soit supprimé afin que la terre demeure éternellement jeune et vierge. La nature hait tout ce qui rappelle la mort. On ne vit jamais la pâle charpente d'un sapin mort servir de support et de guide aux jeunes pousses. Avant que la graine germe, le sapin mort a été abattu par l'ouragan : la jeune végétation ne peut s'épanouir à l'ombre' des vieux arbres. À peine ceux-ci sont-ils tombés, que tout croît et s'épanouit.

Enterrons donc avec les morts leurs œuvres et leurs décrets. Érigeons avec, les vieux titres de propriété un bûcher pour les morts. Le cercueil est un mauvais lit ; et que sont pour nous la législation et les rôles du cadastre, sinon des cercueils où gît la dépouille spirituelle de nos ancêtres ?

Au feu donc les vieux fatras. Des cendres et non des cadavres renaît le phénix.

6. Ce que le sol franc ne peut pas faire.

Quelques grandes que soient les conséquences de la nationalisation du sol, il convient de ne pas s'en exagérer la portée. Le sol franc n'est pas une panacée, comme beaucoup inclinent à le croire. Henry George croyait que le sol franc éliminerait : ' L'INTÉRÊT, LES CRISES ÉCONOMIQUES ET LE CHÔMAGE

À vrai dire, il ne défendait pas cette opinion avec la même conviction, avec la même luxe d'idées que sa thèse principale. Cette tiédeur prouve qu'il n'avait pas là-dessus des vues très claires ; il trahissait ainsi ses doutes à ce sujet. Ses disciples, eux, ne doutent pas.

Ce qui pour Henry George n'était qu'une opinion exprimée sans conviction, constitue pour ses disciples un dogme. Seul Michael Flürscheim fait exception. Ce qui lui a valu l'impopularité chez les autres partisans de la réforme foncière, malgré son mérite d'avoir su faire revivre en Allemagne l'idée de cette réforme. C'est la meilleure des preuves que les vues de George sur l'intérêt et les crises sont pour ses adeptes des vérités auxquelles on ne peut toucher. On réfléchit *par* elles ; *y* réfléchir est une apostasie.

Le sol franc influence la distribution des produits. Or, le chômage et les crises économiques ne sont pas des problèmes de distribution, mais d'échange, c'est-à-dire de commerce. L'intérêt, quoiqu'il exerce sur la distribution des produits beaucoup plus d'influence que la rente foncière, n'est lui aussi qu'affaire d'échange. Le niveau de l'intérêt, autrement dit le rapport selon lequel les marchandises disponibles s'offrent en échange de la production à venir, dépend d'une transaction qui constitue bel et bien un échange, et rien de plus. Lors du prélèvement de la rente foncière aucun échange n'a lieu. Le propriétaire foncier encaisse la rente sans donner en échange quoi que ce soit. La rente foncière est une part de la récolte, ce n'est pas un échange. C'est pourquoi l'étude de la rente foncière et ses origines n'offre aucune base permettant de résoudre le problème de l'intérêt.

Le problème du chômage, des crises économiques et de l'intérêt ne se résout qu'en examinant les conditions dans lesquelles s'effectuent généralement les échanges. George n'a pas procédé à cet examen ; non plus que les partisans de la réforme foncière en Allemagne. Voilà pourquoi il lui est totalement impossible de fournir une explication irréfutable

de l'intérêt, des crises et du chômage.

La théorie de l'intérêt de George est une variante incroyablement grossière de la théorie de la fructification. En ce qui concerne les phénomènes qui accompagnent l'intérêt, les crises et le chômage,

cette théorie n'est pas plus capable de les expliquer que sa théorie également superficielle des crises (disproportion entre le pouvoir de consommation des riches et leurs revenus).

C'est ce qui a fait jusqu'à ce jour le côté faible des partisans de la réforme foncière. D'une part, ils affirment que leur réforme suffirait à elle seule pour résoudre le problème social. D'un autre côté, ils sont incapables de donner aux graves fléaux de la vie économique une explication pouvant résister à un examen approfondi. D'ailleurs les partisans de la réforme foncière n'auraient pas seulement dû fournir une théorie expliquant ces phénomènes ; ils auraient dû également apporter le remède. Les travailleurs, que la réforme foncière prétend tirer de leur pitoyable condition, ne seront pas sauvés par la seule nationalisation de la rente foncière. Il leur faut le revenu *total* de leur travail, c'est-à-dire la suppression *et* de la rente foncière *et* de l'intérêt du capital ; un régime économique qui rende impossibles les crises et le chômage.

Cette exagération de la portée de la nationalisation foncière a fait au mouvement tout entier un tort incalculable.

L'autre partie de l'Ordre Économique Naturel étudie l'origine de l'intérêt, des crises et du chômage, ainsi que les moyens de guérir ces maux. Il s'agit là des problèmes généralement considérés comme les plus ardus de l'Économie politique. Ces questions ne sont pourtant pas compliquées en elles-mêmes. Mais des méthodes pseudo-scientifiques ont tout embrouillé. Dans la réalité, les faits *s'enchaînent.*

Pour démêler cette chaîne, il nous suffira de la saisir par le bon bout.

TROISIÈME PARTIE

LA MONNAIE MÉTALLIQUE ET LA MONNAIE DE PAPIER

L'ARGENT TEL QU'IL EST

INTRODUCTION

Dans son essence, la monnaie métallique actuelle est identique à celle utilisée dès l'antiquité pour l'échange des marchandises. Les pièces d'or extraites des fouilles d'Athènes, de Rome, ou de Carthage constituent une monnaie selon l'acception courante. Elles sont analogues à celles de l'Europe ou de l'Amérique modernes. Abstraction faite d'une différence possible dans le titre, un kilogramme de pièces à l'effigie d'un empereur romain est égal à un kilogramme de monnaies à la frappe de l'État allemand. Nos pièces actuelles possèdent toutes les caractéristiques de celles que Lycurgue bannit de Sparte. La monnaie est peut-être la seule institution d'État qui ait réussi à se maintenir intacte depuis la plus haute antiquité.

Malheureusement, notre connaissance du *caractère* de la monnaie n'est aucunement en rapport avec l'âge vénérable de celle-ci. Lycurgue constata que la monnaie faite de métaux précieux affaiblit la nation en divisant le peuple en riches et pauvres ; il employa les grands moyens, et la supprima. Nous ne porterons pas ici de jugement sur ce procédé. D'ailleurs, jusqu'à nos jours, on n'a pas défini mieux que Lycurgue le caractère, néfaste de l'or. On se contente toujours de s'écrier avec **Pythagore : « Honneur à Lycurgue ! Il a proscrit l'or et l'argent, cause de tous les crimes »**, et nous ne pouvons que soupirer ces mots désespérés de Gœthe : « Am Golde hängt, nach Golde drängt doch alles — ach wir Armen ! »

[Tout se presse après l'or ; de l'or tout dépend. Ah ! pauvres que nous sommes !]

On s'en tient à des malédictions. Mais quel peut donc bien être le défaut de l'or ? Pourquoi cause-t-il la perte de l'humanité ? A ces questions, point de réponse. Les experts eux-mêmes restent si perplexes devant ce problème, qu'ils préfèrent simplement désavouer Lycurgue et Pythagore, et attribuer l'accusation portée contre l'or à un manque d'observation. Le Moïse de Sparte est traité de charlatan, et le grand mathématicien de lunatique.

Cet échec de la science est dû bien moins au défaut de jugement de l'homme qu'à l'influence de circonstances extérieures défavorables à l'examen scientifique de la question monétaire.

Tout d'abord, le sujet est assez rebutant. Il existe des questions plus captivantes pour les esprits élevés et les natures idéalistes. La religion, l'histoire naturelle, l'astronomie, par exemple, sont infiniment

plus attrayantes et plus propres à exalter qu'une recherche sur la nature de l'argent. Cette Cendrillon parmi les sciences ne peut intéresser qu'un calculateur prosaïque. Il est donc compréhensible, et c'est même un honneur pour l'humanité, qu'on puisse, encore aujourd'hui, compter sur les doigts ceux qui ont sondé ces profondeurs ténébreuses.

Ensuite, le choix malheureux des procédés d'investigation, dicté par le culte, aujourd'hui moribond, de la valeur, ne pouvait qu'accroître l'aversion des esprits pour cette science.

Les méthodes embrouillées des économistes, en plongeant la question monétaire dans l'hermétisme, l'ont discréditée. Le public en est venu à dédaigner ce problème d'importance pourtant capitale pour le développement de l'humanité. (La littérature sur le bimétallisme, aujourd'hui oubliée, constitue une exception digne d'éloge.) De nos jours, pour la grande majorité des gens, le mark est tout bonnement un certain poids d'or fin, et l'or, un métal de peu d'importance. La déconsidération générale que la littérature monétaire s'est attirée, fait que personne n'achète ce genre de livres et qu'aucun éditeur n'en veut risquer les frais d'impression. Nombre de bons travaux sur la question sont peut-être restés ignorés, faute d'éditeur ; ceci contribue à éloigner de ce sujet les chercheurs. Celui qui n'a pas les moyens de publier ses écrits ne doit pas se mêler de la question monétaire.

À vrai dire, il y a des exceptions. Nos professeurs d'université, dont les publications seront toujours achetées au moins par les étudiants et les bibliothèques de l'État, peuvent toujours trouver éditeur. Mais ici se dresse un obstacle à tout développement fécond de cette littérature destinée essentiellement aux écoles : *tout sujet de dissension doit être banni de l'enseignement.* La destination de ces écrits défend à leurs auteurs de jamais approfondir la dangereuse question de l'argent. La sonde de la science officielle s'arrête et remonte toujours à la surface avant d'avoir atteint ces couches dangereuses. Ce qui est vrai de l'argent l'est aussi de la rente foncière, de l'intérêt et du salaire. Le professeur qui négligerait de glisser sur ces points névralgiques, métamorphoserait bientôt la salle de cours en champ de bataille. Non, les sujets de discorde comme la politique et comme l'étude du salaire, de la rente foncière, de l'intérêt et de l'argent ne conviennent pas à l'université. Cette science ne peut que s'étioler entre les mains de la faculté. Le signal « danger » arrête le professeur au premier pas (1).-

À ces difficultés extérieures vient s'en ajouter une autre. L'étude de cette question délicate suppose des connaissances qui ne peuvent s'acquérir vraiment que dans la pratique du commerce ; et le commerce n'attire et ne retient que les natures peu enclines à l'investigation théorique. Le commerce veut des hommes d'action, et non des

(1) Il est à remarquer que ces lignes ont été écrites en 1911.

chercheurs et des méditatifs. Le temps n'est pas loin où le commerce était une profession méprisée ; Mercure, dieu des marchands, protégeait aussi les voleurs ; cette carrière était laissée aux jeunes gens inaptes à l'étude. Les fils doués devaient aller à l'université ; les autres étaient destinés au commerce.

Il n'est donc guère étonnant qu'à une époque où la science triomphe dans tous les domaines, nous n'ayons aucune définition ni aucune théorie satisfaisante du numéraire métallique. La monnaie de métal existe depuis 4.000 ans ; durant une centaine de générations, elle a passé par des milliards et des milliards de mains, et la gestion publique de l'argent suit toujours les mêmes vieilles coutumes dépourvues de base scientifique.

L'absence d'une théorie monétaire solide est la raison pour laquelle il n'a pas encore été possible de donner une explication satisfaisante du phénomène de l'intérêt. C'est étrange : depuis 4.000 ans, on encaisse et on décaisse des intérêts dont le total atteint d'innombrables milliards, et la science est toujours incapable de dire « d'où le capitaliste tire l'intérêt, et pour quelles raisons » (1).

Concernant l'intérêt, les recherches n'ont pourtant pas manqué. Ferment de discorde évident, il a toujours, à l'inverse de l'argent, attiré l'attention de la science et du public. Tous les économistes, en vue se sont occupés de l'intérêt, et particulièrement les socialistes, dont la tendance est à tout prendre dirigée uniquement contre l'intérêt.

Mais en dépit de tant d'efforts, le problème est resté entier.

L'échec n'est pas dû à la complexité de la question, mais simplement au fait que l'intérêt du capital (tant l'intérêt du prêt d'argent que celui des biens réels) est une conséquence, un corollaire de la monnaie traditionnelle, et ne peut donc être expliqué scientifiquement qu'à l'aide de la théorie de la monnaie. L'argent et l'intérêt, compagnons apparemment inséparables, sont en effet étroitement liés de par leur caractère propre. *Sans connaître celui de la monnaie, il est impossible d'expliquer l'intérêt.* La théorie de l'intérêt ne peut s'édifier que sur celle de la monnaie.

Néanmoins, les théoriciens de l'intérêt ont, pour les raisons exposées plus haut, régulièrement négligé l'étude de l'argent. *Marx,* par exemple, n'a certainement pas accordé cinq minutes d'attention à cette question, témoin les trois gros volumes qu'il a écrits sur l'intérêt (Le Capital). *Proudhon,* lui, mésestimait moins la monnaie ; aussi pénétra-t-il plus profondément l'énigme de l'intérêt.

Dans les présentes investigations, suggérées par le hasard, et qu'un concours heureux de circonstances secourut et guida, je propose à la

(1) Boehm-Bawcrk : Geschichte und.Kritik der Kapitalzins-Theorion.

science, au commerce et à la politique cette théorie tant cherchée de la monnaie et de l'intérêt.

Le sujet était dangereux. Pouvais-je prévoir, et pouvais-je surtout empêcher que ce que j'allais découvrir fût un brandon révolutionnaire ?

1. La notion de monnaie.

Si les légendes figurant sur les monnaies sont destinées à nous instruire sur leur nature, les auteurs de ces inscriptions ne se sont vraiment pas donné beaucoup de mal. On y lit : « 10 Marks », « 10 Francs » ou «10 Roubles». Si ces mots ne nous dévoilent pas le caractère de la monnaie, la devise : «Mit Gott» ou «Liberté, Égalité, Fraternité» n'y contribuera guère.

En comparant la légende des monnaies allemandes actuelles à celle des vieux thalers prussiens, on remarque que l'indication du poids de métal fin qui figurait sur le thaler, a été supprimée. Pourquoi ? Cette suppression a certainement été intentionnelle, d'autant plus que l'indication du poids offrait une certaine utilité pratique (1). Il est vrai que l'indication tie poids, telle que la portaient les thalers prussiens, soulevait à propos de la nature de la monnaie trop de questions insolubles pour les théories de l'époque, théories qui prévalent encore aujourd'hui. En supprimant toute mention de poids, les pouvoirs monnayants écartaient le danger de se contredire.

Si «XXX thalers » font « une livre d'argent fin » (2), une livre d'argent fin, c'est XXX thalers ; et la notion de « thaler » se réduit, à en croire cette inscription, à une unité de poids réservée au métal argent, à la manière des Anglais, qui réservent certaines unités de poids pouf certaines marchandises déterminées. (Les diamants, par exemple, se pèsent en carats. À Neuchâtel, la « mesure » de pommes de terre vaut 20 litres, alors que la « mesure » de blé n'en vaut que 16.)

Mais si une livre de métal blanc signifie 30 thalers ; si, comme l'affirment l'inscription et la théorie du thaler, une pièce se définit par un poids déterminé d'argent, comment se peut-il que l'on démonétise ce métal et que l'on établisse, somme toute, une distinction entre le trentième de la livre d'argent, et le thaler ? Comment peut-on d'une notion *unique* en tirer *deux ?* Avant 1872, «XXX thalers» c'est «une livre d'argent fin »; après cette date ce ne l'est plus. Si cette dernière situation est possible (et les faits sont là), alors la première ne l'a jamais été ; c'est que l'inscription du thaler présentait comme une *seule notion* ce

(1) L'indication de poids, fait de chaque pièce de monnaie un étalon permettant de contrôler les poids du commerce. Une simple pesée permet de déterminer le nombre exact des pièces contenues dans une bourse ; inversement, chacun peut calculer immédiatement combien doit peser tel ou tel nombre de pièces.

(2) XXX ein Pfund Fein » Inscription des anciens thalers de Prusse.

qui de tout temps en a constitué *deux* : le thaler et la matière dont il était formé. Le thaler contenait un trentième de livre d'argent fin, voilà tout. Il fallait, pour fabriquer trente thalers, une livre d'argent fin, tout comme il faut, pour fabriquer un fer à cheval, une livre de fer. Le thaler n'était pas plus une certaine quantité de métal, qu'une maison n'est un tas de briques ou qu'une paire de chaussures n'est un mètre de cuir. Le thaler était, en dépit de son inscription, un produit de la Monnaie royale, entièrement distinct du métal même, et cela, aussi bien avant qu'après la démonétisation de l'argent.

Cette inscription faisait du thaler et de la matière dont il était fait, *une seule* notion ; la démonétisation de l'argent prouva l'existence de *deux* notions. Lorsque le libre droit de frappe fut aboli pour le métal argent, le thaler devint transparent. On vit sa moelle. On n'avait vu jusqu'alors dans le thaler que du métal; alors, pour la première fois, on vit en lui la *monnaie.* On déniait au thaler une vie propre, jusqu'au moment où, aux yeux de tous, il rendit l'âme. Jusqu'au jour où fut abolie la libre frappe de l'argent, seul ce métal avait retenu l'attention ; ce jour-là, on découvrit pour la première fois, dans l'union du métal et de la loi, l'existence d'un produit particulier : la *monnaie.*

Avant l'abolition de la libre frappe du métal argent, l'explication que donnaient de la monnaie les théoriciens de l'étalon métallique — les partisans de l'or comme les bimétallistes — n'avait jamais rencontré de contradiction. La démonétisation du métal argent montra que, si les lingots servent à frapper les monnaies, les lingots ne sont pas nécessairement des monnaies (1).

Nul ne voyait que la libre frappe de l'argent, qui faisait d'une monnaie un lingot et d'un lingot une monnaie, n'était qu'un décret, une loi instituée par l'État, c'est-à-dire l'œuvre arbitraire des représentants de la nation. Nul ne voyait que le thaler était un produit de la législation et que le métal, l'argent, n'était qu'une simple matière première choisie pour le thaler. La loi avait fait le thaler, la loi le défaisait ; et ce qui est vrai pour le thaler est évidemment vrai pour son successeur, le mark allemand. De même, la libre frappe de l'or, droit qui pratiquement confond aujourd'hui en *une seule chose* la monnaie et l'or, est l'œuvre de nos législateurs. Ce droit peut disparaître comme il a apparu ; il peut être aboli n'importe quand, si l'opinion vient à prévaloir que les idées admises gratuitement à l'époque de l'adoption de l'étalon-or étaient dénuées de fondement.

Mais si ce changement se produisait, si la libre frappe de l'or était abolie (et le fait d'avoir décrété que le billet de banque serait moyen légal de paiement, marque le premier pas dans cette voie), quel rapport subsisterait-il entre l'or et la monnaie ? L'or ne serait plus

(1) Chevallier, La Monnaie, p. 39 : » Les monnaies sont des lingots dont le poids et le titre sont garantis par l'empreinte ».

Otto Arendt : « Notre Reichsmark n'est que le nom du 1/1395 d'une livre d'or ».

qu'une matière première servant à la fabrication de la monnaie, comme le sont le cuivre, l'argent, le nickel et le papier ; l'or serait à la monnaie ce que la pierre est aux maisons, ce que le cuir est aux chaussures, et le fer aux charrues. Toute trace d'identité entre la monnaie et sa matière aurait disparu, et la différence entre l'or et le mark serait aussi palpable que la différence entre le métal argent et le thaler, où entre la paille et les chapeaux (1).

Il faut donc établir une distinction nette entre la monnaie et la substance dont elle est faite, entre le mark allemand et l'or.

Les deux, la monnaie et la matière dont elle est formée, ne peuvent jamais être considérées comme une seule entité, car entre les deux il y a la loi, *qui aujourd'hui les unit el demain peut les désunir.*

Cette différence entre la monnaie et sa composition a toujours existé. Elle existait sous une forme cachée du temps de la libre frappe de l'argent ; elle existe, également cachée, au temps de l'étalon or. Mais un décret, une simple décision, rendit cette différence visible à chacun. La distinction est aussi aisée aujourd'hui, pour tous ceux à qui l'histoire du métal argent a appris que les privilèges de la monnaie ne sont pas inhérents à un métal, mais qu'un décret suffit pour transférer ces privilèges d'un objet à un autre.

Et nos législateurs, que pensent-ils de notre monnaie, quand examinant un mark allemand, ils se prennent à méditer ? Se rendent-ils compte que ce mark attend toujours de la loi une définition ; que pas une des théories monétaires classiques ne lui convient ; que le décret faisant du billet de banque un moyen légal de paiement est venu priver la théorie de l'étalon or de son dernier point d'appui et que l'inscription que portent nos billets de banque est devenue un non-sens ?

« La Reichsbank s'engage à payer à vue, au porteur, 100 marks allemands ». Voilà ce que dit cette inscription. Et la théorie du billet de banque prétend que la circulation des billets n'est possible que grâce

(1) La théorie de l'étalon or est aujourd'hui tellement embrouillée qu'il serait difficile de la formuler. À l'avènement de l'étalon or, la théorie, du lingot sévissait encore sous sa forme la plus crasse. « La valeur d'une monnaie, c'est colle qu'elle se donne » disait Bamberger « et, par ses qualités métalliques, l'or s'impose en tant que monnaie ». *

Comment concilier avec cette affirmation le fait que peu d'années après surgissait en Allemagne une « *Ligue pour la défense de l'étalon or allemand »* ? L'or ne pouvait-il déjà plus se défendre en dépit de toutes ses qualités métalliques ? Et comment en venait-on à penser à un étalon or « allemand » ? Si, comme le prétend la théorie, le mark allemand est simplement un poids d'or déterminé, ce mark n'est pas plus allemand que français, russe ou japonais. La mine ou le creuset donneraient-ils donc un or allemand, chimiquement distinct de l'autre ?

Le titre de cette ligue contient autant de contradictions que de mots, de même d'ailleurs que les brochures qu'elle répand.

Pour se faire une idée de la littérature sur la question monétaire en Allemagne vers le début du XX» siècle, il faut noter que l'appel en faveur de cette ligue, portait la signature de gens que leur profession privait de toute expérience on la matière. Des hommes comme Mommsen et Virchow accordaient leur patronage aussi tranquillement que s'il se fût agi d'une société colombophile. Il s'agissait certainement pour eux d'une bagatelle, d'une question que chacun pouvait trancher sur le champ.

à cette promesse de payer. Mais on a pratiquement biffé cette mention, le jour où, par décret, le billet de banque est devenu moyen légal de paiement. Néanmoins, les billets circulent aussi bien qu'avant. Comment cela se peut-il ? Le paysan allemand consentait déjà à vendre sa vache pour 1.000 marks d'argent qui, jetés au creuset, n'auraient rapporté que 400 marks ; maintenant, le voilà prêt à céder son meilleur cheval pour un billet de banque sans valeur matérielle pour lui, et sans valeur à en croire les théoriciens.

S'il en est ainsi, qu'on fasse donc concorder le texte des billets de banque avec les faits. Qu'on écrive sur le papier, comme sur les monnaies d'or et d'argent, simplement 10 - 20 - 100 marks et que l'on biffe tout le reste, surtout le mot « payer ». Ce mot est bon pour les reconnaissances de dettes, les traites, les sommations ; le billet de banque n'est pas une reconnaissance de dette. Les reconnaissances de dettes, et en particulier celles de l'État, rapportent de l'intérêt au *porteur* ; or, dans le cas du billet de banque, c'est l'émetteur, c'est-à-dire l'État, qui touche les *intérêts* (1). Au lieu d'écrire : « La Reichsbank s'engage à payer », etc., qu'on écrive simplement : « Ceci est 100 marks ». Une inscription présentant un billet de banque comme une reconnaissance de dette est un non-sens. Une dette sans intérêt ne se conçoit guère actuellement ; mais des reconnaissances de dettes qui coûtent de l'intérêt à leur porteur (au créancier), qui en rapportent à l'émetteur (au débiteur) et qui par surcroît circulent au pair avec des créances normales, dans le monde entier, il n'y a que le texte des billets de banque pour en faire mention. Les emprunts d'État allemands, qui rapportent régulièrement 3% l'an au porteur, sont cotés actuellement (1911) à 84.45 ; les billets de banque allemands, qui coûtent à leur porteur 4, 5, 6, et 8 1/2% l'an, sont au pair (2). Néanmoins, la législation et la théorie les classent ensemble ; la science officielle et la loi regardent ces deux sortes de papiers comme des reconnaissances de dettes, celles d'un même débiteur 1

Foin de lois et de théories pseudo-scientifiques qui mènent à de telles aberrations 1

La cellulose des billets de banque constitue, comme le cuivre, le nickel, l'argent et l'or, une matière première pour la fabrication de la monnaie; toutes ces différentes formes de monnaies ont les mêmes privilèges et sont interchangeables. Elles sont toutes sous le contrôle effectif de l'État. Il est impossible d'acheter une monnaie de papier avec une monnaie métallique du même État. On ne peut que les échanger. Par conséquent, il faut supprimer de l'inscription des billets de

(1) L'émission de 10 milliards rapporte à l'État 500 millions d'intérêts [IV].

(2) La Reichsbank achète les traites du commerce tantôt avec ses billets, tantôt avec son or. Elle ne fait donc, en l'occurrence, aucune distinction entre l'or et les billots. Pour tous les deux, elle touche de l'intérêt. Cela ne l'empêche pas de faire figurer l'or à son actif, et les billets à. son passif I Elle considère l'or comme son capital et les billets comme des dettes I

banque toute garantie de paiement. « Ceci est dix, cent, mille marks allemands » ; voilà ce que doit dire l'inscription.

Ce n'est pas grâce à la promesse de payement, c'est malgré cette garantie que le billet de banque circule au pair avec la monnaie métallique (1).

D'où vient cette force qui fait de *l'émetteur* des billets de banque le créancier (celui qui touche l'intérêt) et qui fait du porteur le débiteur (celui qui paie l'intérêt) ? Cette force vient du fait que le billet de banque a le privilège d'être une monnaie. Il nous faudra donc examiner de plus près la nature de ce privilège.

2. La monnaie est indispensable. La matière dont elle est faite importe peu au public.

Nous devons à la division du travail, à la spécialisation, de produire plus que nous ne consommons. Délivrés du souci des besoins immédiats, nous pouvons consacrer notre temps, notre travail et nos réserves au perfectionnement et à la multiplication de nos moyens de production. Sans la division du travail, nous n'aurions pas atteint une telle abondance de moyens de production ; et sans ces moyens de production, le travail ne fournirait pas le dixième, le centième, ni même le millième de sa production actuelle. La majeure partie de la population doit donc son existence directement à la division du travail. C'est elle qui a rendu la vie possible à 60 des 65 millions d'Allemands.

Les produits de la division du travail ne sont pas des biens destinés à être consommés par leurs producteurs respectifs ; ce sont des *marchandises,* des objets qui ne constituent pour leur producteur que des moyens d'échange. Le cordonnier, le menuisier, le général, l'instituteur, le journalier, ne peuvent consommer le produit immédiat de leur propre travail ; le fermier lui-même ne peut utiliser qu'une partie restreinte de ce qu'il produit. *Tous sont dans la nécessité de vendre ce qu'ils produisent.* Le cordonnier, le menuisier vendent leurs produits à la clientèle ; le général et l'instituteur vendent leurs produits (leurs services) à l'État ; le journalier vend ses produits au patron.

Pour la très grosse majorité des produits du travail, la vente est une nécessité inéluctable ; pour les produits de l'industrie, ce besoin constitue même une règle pratiquement absolue. C'est pour cette raison que le travail fait défaut dès que la vente des produits rencontre quelque obstacle. Quel tailleur va confectionner des vêtements s'il ne vend rien ?

La vente, le service mutuel de l'échange des produits, a pour instrument le numéraire. Sans l'intervention de la monnaie, aucune marchandise n'atteint le consommateur.

(1) Dès que les billets tombent au-dessous du pair, l'or quitte le pays, en vertu de la loi de Grcsham. La monnaie de papier reste seule en circulation.

Il est vrai qu'il n'est pas totalement impossible d'échanger les produits du travail par voie de troc. Mais le troc donne trop d'embarras et suppose l'existence d'organisations nombreuses et spéciales, qu'on ne crée pas en un tournemain ; de sorte qu'on renonce généralement au troc, et qu'on préfère suspendre le travail.

La banque pour marchandises, de Proudhon, est une tentative en vue de restaurer le troc. Les grands magasins actuels conviendraient tout aussi bien que ces banques. Pour réaliser le troc, il suffit que je trouve pour mes produits un acheteur qui me paye avec les objets dont j'ai besoin. Un magasin vendant tous les articles achète nécessairement de tout. L'unique condition nécessaire au troc est donc ici remplie ; de sorte que pour sa gestion un grand magasin pourrait facilement remplacer l'argent par des bons de sa firme, à condition que tous ses clients soient ses fournisseurs et vice versa.

On lit dans bien des traités d'économie politique que, vu la possibilité de remplacer le numéraire par des bons dans le service d'une entreprise commerciale, la monnaie n'est en soi rien d'autre que des bons. Cette erreur a semé beaucoup de confusion dans les esprits.

La monnaie représente une marchandise entièrement autonome, dont le prix doit être déterminé à nouveau par le marché chaque fois qu'elle change de main. A la vente d'une marchandise celui qui touche l'argent ignore ce qu'il obtiendra à son tour en échange du numéraire. Il ne le saura que lors d'un autre marché, le plus souvent à un autre endroit, à un autre moment, avec d'autres gens. Lorsqu'on emploie des bons, la contre-valeur doit être déterminée *d'avance* quant à la nature, la qualité et la quantité. Il s'agit alors d'un véritable troc, dans lequel le bon joue le rôle d'un instrument de calcul et non celui d'un moyen d'échange. Par exemple, au menuisier qui offre des chaises à un magasin, et à qui on propose de payer ses fournitures en nature, il importe peu que le chapeau qu'il désire soit affiché 5 ou 10 bons, puisque ce menuisier va calculer le prix de ses chaises à l'avenant. Tous les prix du magasin, il les convertit en nombres de chaises.

Dans un État socialiste où les prix sont fixés par le gouvernement, on pourrait évidemment s'en tirer avec ces bons. Ici, commissions d'appel et plaintes écrites remplacent le marchandage. En échange de ses produits on reçoit un bon et un registre de réclamations. Dans le système économique basé sur la monnaie, le marchandage remplace le registre des réclamations et les commissions d'appel. Chaque débat est vidé par les parties elles-mêmes, sans que les tribunaux aient jamais à intervenir. Ou bien l'affaire ne se fait pas, ou bien elle est valide et sans appel.

Voilà la différence entre les bons et la monnaie.

La confusion est d'autant plus facile que tous deux peuvent se fabriquer avec n'importe quelle matière et que la composition du numéraire n'a pas d'influence sur les prix (à moins que la matière dont la

monnaie est faite n'influe sur la quantité de numéraire en circulation). Ces dernières années spécialement, cette confusion a fait de nombreuses victimes, parmi lesquelles Bendixen, Liefmann et plusieurs disciples de Knapp. Seuls échappèrent les chercheurs qui parvinrent à pénétrer le véritable caractère de la monnaie (Voir chapitre précédent).

Les marchandises doivent être vendues pour de la monnaie ; c'est dire qu'il existe une *demande forcée de numéraire,* et que cette demande est *exactement aussi grande que la réserve totale des marchandises existantes.* De sorte que l'emploi de l'argent est aussi nécessaire à tous que la division du travail est avantageuse à chacun. Plus la division du travail offre d'avantages, plus la monnaie est indispensable. A l'exception du petit fermier, qui consomme lui-même presque tout ce qu'il produit, toute la population sans exception connaît cette *contrainte économique,* cette nécessité de vendre sa production pour de l'argent. La monnaie devient le complément indispensable de la division du travail dès que celle-ci est poussée au point d'exclure le troc.

Mais en quoi consiste exactement cette contrainte ? Ceux qui veulent appliquer la division du travail, contre quoi doivent-ils échanger leurs produits, — contre de l'or, contre du métal argent, ou contre de la monnaie ? Jadis la monnaie était faite d'argent ; toutes les marchandises devaient se vendre pour des *thalers.* Ensuite on sépara la monnaie de ce métal. La division du travail n'en subsista pas moins, de même que l'échange des produits. Ce n'était donc pas du métal argent que dépendait la division du travail. La demande de moyens d'échange créée par les produits ne visait donc pas la matière constituant le moyen d'échange. Ce n'était pas une demande de métal argent. Il n'était donc pas indispensable que l'argent fût d'argent, c'est-à-dire que la monnaie fût de métal argent. Cela, l'expérience l'a prouvé une fois pour toutes.

L'instrument d'échange doit-il donc être d'or *?* A-t-il besoin d'or, le paysan qui a cultivé des choux, et qui veut les vendre pour avoir de quoi "payer son dentiste ? Pour le peu de temps qu'il gardera cette monnaie, que lui importe de quoi elle est faite. Bien souvent il n'a pas le temps de s'en rendre compte. Pourquoi ne pas profiter de la circonstance pour faire la monnaie avec de la cellulose, avec du papier ? La nécessité d'échanger contre du numéraire les produits de la division du travail ne continuerait-elle pas d'exister si nous remplacions l'or par la cellulose dans la fabrication de la monnaie ? Une telle substitution provoquerait-elle l'abandon de la division du travail, et les gens préfèreraient-ils mourir de faim plutôt que de reconnaître comme moyen d'échange la monnaie de cellulose ?

Selon la théorie de l'étalon-or, pour convenir comme moyen d'échange, la monnaie doit avoir une « valeur intrinsèque », car la monnaie ne peut servir à échanger qu'une « valeur » égale à la sienne propre

(par comparaison avec les poids, qui ne se soulèvent qu'à l'aide d'autres poids) ; comme la monnaie de cellulose n'a pas de valeur intrinsèque, il lui est impossible de servir à échanger les marchandises qui ont de la valeur ; il est impossible de comparer zéro à un ; la monnaie de cellulose n'a aucun rapport avec la marchandise, car il lui manque la « valeur » ; par conséquent la monnaie de cellulose est une impossibilité.

Les théoriciens de l'étalon-or ne démordent pas de ce syllogisme ; pendant ce temps, la monnaie de cellulose conquiert silencieusement le monde. Il est vrai qu'on nie ce fait, et qu'on parle de « forces transmises». Si la monnaie de papier est en usage dans tous les pays, ce n'est, paraît-il, que parce qu'elle plonge ses racines dans l'or. S'il n'existait plus nulle part de monnaie métallique dans le monde, partout la monnaie de papier s'effondrerait, comme un nid de moineaux dans un château qu'on démolit. Au porteur de la monnaie de papier, on a promis de l'or ; cette promesse a insufflé au papier la vie. La « valeur » de l'or a été transmise au papier par le fait (ou par la promesse) de payer en or. Il faudrait donc regarder le billet de banque comme une lettre de voiture, que l'on peut négocier mais qui perd toute signification si la marchandise vient à périr. *Que* l'on supprime l'or ou la promesse de payer, et les billets de banque ne seront plus que des chiffons de papier. Ce qui soutient la monnaie de papier, c'est donc uniquement une « valeur transmise ».

Voilà tout le procès de la monnaie de papier. Et ce jugement passe pour tellement décisif, que quiconque prétend s'y connaître, tient définitivement la monnaie de cellulose pour une utopie, pour une monnaie « fictive ».

(La question n'est pas de savoir si dans la vie courante la monnaie de cellulose a par rapport à la monnaie métallique des avantages ou des inconvénients. Il faut d'abord savoir s'il est possible de faire avec la cellulose une monnaie viable, viable sans l'intervention d'une marchandise quelconque telle que l'or ou l'argent, c'est-à-dire capable d'assumer les fonctions de moyen d'échange.)

La monnaie ne pourrait donc jamais payer ou échanger qu'une valeur égale à sa valeur intrinsèque propre.

Mais qu'est-ce donc que cette valeur dont on parle, cette fameuse valeur qui nous empêche de concevoir la monnaie de cellulose et qui fait passer la monnaie de papier pour une chimère ? Car enfin, la monnaie de papier existe ; elle circule dans maint pays et parfois même sans l'appui de la monnaie métallique. Et partout où elle est, elle prouve son existence par les millions qu'elle rapporte à l'État. Si, comme l'affirme la théorie de la valeur, la monnaie de papier est une chimère, les millions que rapporte cette chimère représentent eux aussi, pour cette même théorie, une chimère. Les millions que l'État gagne à l'émission des billets de banque, et les dividendes que les actionnaires de la Reichsbank

encaissent, seraient donc des chimères ? Ou les rôles ne seraient-ils pas renversés ? La chimère, ne serait-ce pas la *théorie de la valeur* ?

3. La prétendue valeur.

«La monnaie d'or allemande a *pleine valeur* (ist vollwertig), c'est-à-dire que sa valeur monétaire est entièrement couverte par sa valeur matérielle. L'argent fin n'a que la moitié de la valeur du thaler monnayé ; il en est de même de notre monnaie d'argent allemande ; elle n'a pas pleine valeur (es ist unterwcrtig) ; sa valeur matérielle est inférieure à sa valeur monétaire »

(Karl Helfferich : *Die Währungsfrage,* p. 11.)

« Les nations saines ont toujours attribué une grande valeur à une monnaie dont la valeur intrinsèque et la constance de valeur ne pouvaient être mises en doute par personne. »

(IBID. , p. 46.)

« L'or et l'argent étant universellement appréciés, on amassait ces métaux pour se réserver du pouvoir d'achat ; ils servaient donc de réserves de valeur. Bientôt les *monnaies* ne furent plus de simples *instruments d'échange* : l'usage se répandit de mesurer la valeur de tous les produits à celle de la monnaie. La monnaie devint une mesure de valeur. Nous estimons toutes les valeurs, en monnaie. Toutes les variations de valeur, nous les percevons comme des changements par rapport à la valeur de la monnaie. La valeur de la monnaie semble servir, pour tout, de commune mesure. »

(Otto Arendt : *Leitfaden der WGhrungsfrage.)*

Ces passages, empruntés à deux polémistes, partisans, l'un de l'éta-3on-or, l'autre du bimétallisme, attachent la même importance fondamentale à la « valeur ». On ne se querelle pas à propos de la question : « Qu'est-ce que la valeur ? », ni à propos de la question posée par Gottl dans sa critique de la valeur : « Le mot valeur désigne-t-il un objet, une force, une substance ? ». Pour les deux adversaires, il est hors de doute qu'il existe quelque chose qu'on appelle la valeur. Sur ce point fondamental, il n'y a pas, entre les deux antagonistes, la moindre divergence d'opinions. Tous les deux emploient le mot « valeur » et ses dérivés avec une ingénuité qui ferait croire qu'aucun des deux n'a jamais entendu parler d'un « problème de la valeur », d'une « enquête sur la valeur », ni même d'une « théorie de la valeur ». Tous les deux considèrent comme

sans ambiguïté, des termes tels que : substance de valeur *(Wertstoff),* valeur matérielle, valeur intrinsèque, constance de valeur, conserve de valeur, réserve de valeur, moyen de transport pour la valeur, etc. Tous les deux présument que la grande masse comprendra avec la précision qui s'impose des termes apparemment aussi fondamentaux.

Du point de vue scientifique, que signifie le mot «valeur» ?

Ceux que la question intéresse liront l'ouvrage de Gottl : « L'idée de valeur, un dogme voilé de l'économie politique» (1). Par déférence pour ses collègues, le professeur s'abstient de dire tout de go ce que son livre démontre d'ailleurs clairement : la valeur est une chimère, un pur produit de l'imagination.

Marx, dont les vues économiques s'inspirent d'une théorie de la valeur, dit : « La valeur est un fantôme ». Il n'en essaye pas moins de capter le fantôme pour le relier en trois gros volume. «Que l'on retranche mentalement, dit Marx aux matières travaillées (2), toutes leurs propriétés matérielles, et il ne leur restera plus qu'une propriété : la valeur. »

Ces mots figurent tout au début du « Capital ». Quiconque les laisse passer sans avoir rien trouvé de suspect, peut poursuivre en paix la lecture. On ne le corrompra pas davantage. Mais celui qui se demande : « Qu'est-ce qu'une propriété, isolée de la matière ? », celui qui essaye de saisir, de concevoir en matérialiste cette proposition fondamentale du « capital », celui-là restera perplexe, ou il déclarera cette proposition erronée, et un tel point de départ fantomatique.

Comment un cerveau fait de matière prétendrait-il saisir une aussi complète abstraction, l'enregistrer, la classifier, l'utiliser ? Où trouver les points de repère, les analogies, les transitions nécessaires à la compréhension ? Comprendre quelque chose, signifie la tenir par quelque côté matériel (comprendre = prendre), comprendre signifie avoir trouvé dans les réserves de son cerveau un objet comparable, pouvant servir de point d'appui au nouvel objet ; ce qui est dépourvu de toute matière et de toute énergie est aussi insaisissable que la pomme de Tantale.

L'abstraction de Marx ne se verse pas au creuset. Elle échappe à la matière, elle, échappe à l'esprit. Cette complète abstraction (c'est étrange) possède pourtant une « propriété » : son origine, origine qu'elle puise dans le travail humain (3). Voilà certes une étrange « propriété ». Elle a de quoi métamorphoser la langue en jargon. Si l'on en croit cette théorie, la monnaie allemande aurait des propriétés différentes,

(1)Der Wcrtgedanke, ein verhulltes Dogma der National ökonomie, Fischer, Iena.

(2)« Produits du travail » : tels sont les termes de *Marx,* mais l'expression est de nature à induire en erreur. Ce qui reste,' quand on a fait cette abstraction, n'est pas une « propriété », mais uniquement l'histoire de l'objet, la notion que la main de l'homme l'a façonné.

(3)*Marx :* Le Capital, tome I, p. 4. « Si l'on fait abstraction de la valeur d'emploi des biens, il leur reste encore une *propriété,* celle d'être des produits du travail >.

selon que sa substance provient du trésor des Huns, des milliards couverts de sang français, ou du poing de l'honnête ouvrier mineur. *L'origine d'un produit appartient à son histoire ; elle n'appartient pas aux propriétés de ce produit.* Sans quoi il faudrait admettre l'opinion (d'ailleurs très répandue) que la rareté de l'or est une de ses propriétés — ce qui est un non-sens flagrant.

Si Marx confondait l'histoire des produits et leurs propriétés, on ne s'étonnera plus des visions étranges que devait lui réserver la suite de ses investigations, ni de son épouvante devant le « fantôme ».

Je cite Marx ; mais les autres investigateurs de la valeur ne furent guère plus heureux. Aucun d'eux ne parvint à isoler l'élément valeur» ou à unir la « propriété de valeur » à n'importe quel corps, de façon à nous la faire apparaître. La valeur plane toujours au-dessus de la matière, insaisissable et farouche, comme le Roi des elfes entre les saules.

Ces investigateurs sont unanimes à déclarer que, comme dit Knies : « La théorie de la valeur est d'une importance fondamentale en économie politique». Si la théorie de la valeur est indispensable dans les sciences économiques, elle doit être encore plus indispensable dans la vie courante. Mais alors, comment se fait-il que l'économie publique et l'économie privée ignorent absolument toute « théorie de la valeur» ? La question étant aussi fondamentale, ne devrait-on pas lire dans le grand livre de tout commerçant allemand, en première page, sous la devise « Mit Gott », la « théorie de la valeur » adoptée par le patron, le credo devant Servir de ligne de conduite à la gestion des affaires ?

Et ne devrait-on pas attribuer la ruine d'une entreprise à ses mauvais principes, c'est-à-dire à l'insuffisance sinon à la fausseté de sa «théorie de la valeur ? »

Tandis que la théorie de la valeur constitue la pierre philosophale de l'économie politique, le commerce, c'est surprenant, ignore jusqu'à l'existence de cette valeur. Dans toutes les autres sphères de l'activité humaine, la science et la vie vont la main dans la main ; *U n'y a que le commerce qui fasse exception* : *il ignore du tout au tout la théorie fondamentale de sa science.* En commerce on ne connaît que des prix, des prix déterminés par l'offre et la demande ; le commerçant qui *parle de la valeur d'un objet, entend par là le prix que le propriétaire pourrait en obtenir, dans les circonstances de lieu et de temps existantes. La valeur est donc une estimation qui, le marché conclu, devient le prix d'une quantité déterminée de produits d'échange. Le prix, on peut le mesurer exactement ; la valeur ne peut que s'évaluer.* Toute la différence est là. *Une théorie du prix doit donc pouvoir s'appliquer au prix et à la valeur.* Une théorie spéciale de la « valeur » est superflue.

Les expressions employées sans définition par les deux théoriciens cités en tête de ce chapitre, signifient en langage courant, à peu près

ce qui suit : l'or a une « propriété » appelée valeur ; cette propriété est comme le poids de l'or, inhérente à cette matière : c'est la valeur matérielle *(Sloffwert).* Cette « propriété » est,' comme le poids et les affinités chimiques de l'or, inséparable de l'or (valeur intrinsèque), immuable et indestructible (constance de valeur). De même qu'on ne peut se représenter l'or sans poids, on ne peut le concevoir sans valeur ; le poids et la valeur caractérisent la matière. Un kilogramme d'or est égal à un kilogramme de valeur. Valeur matérielle = matière de valeur (Stoffwert = Wertstofî). La présence de la valeur se détermine à l'aide de la pesée : pleine valeur. On ignore jusqu'à présent s'il existe d'autres moyens de déceler la valeur. La valeur ne fait pas virer le papier de tournesol ; elle ne fait pas dévier l'aiguille magnétique, elle résiste aux plus hautes températures connues. Bref, nos connaissances relatives à la substance de valeur sont plutôt maigres. C'est navrant quand on pense à l'«importance fondamentale» de la valeur pour la science et la vie. Nos connaissances en ce domaine se sont, heureusement, enrichies grâce aux travaux du Dr Helfferich : celui-ci a découvert que pour quelques matières de valeur, la valeur n'est pas proportionnée à la matière. Valeur matérielle > ou < matière de valeur. Ce savant a découvert que dans le cas de l'argent (du métal argent) la valeur de la monnaie argent est le double de celle de l'argent de cette monnaie, autrement dit, que la monnaie d'argent possède de la valeur à *double concentration* et est donc un véritable extrait de valeur. Cette importante découverte ouvre sur la nature de la valeur des horizons entièrement nouveaux. Car s'il est possible d'extraire la valeur, de la concentrer et de la séparer en quelque sorte de la matière, tous les espoirs sont permis. La science pourrait, dans un proche avenir, livrer la valeur *chimiquement pure.* Mais ceci est en contradiction avec la théorie, car après tant de détours nous en reviendrions à la théorie de la monnaie de papier, qui ne s'occupe que de prix, sans se soucier de la doctrine de la valeur.

La valeur est donc pure chimère (1). C'est ce qui explique cette phrase de Zuckerkandl : «Dans la théorie de la valeur, à peu près tout est encore sujet à controverse, à commencer par la terminologie » (2).

C'est ce qui explique aussi ces mots de Bochm-Bawerk : « En dépit d'innombrables efforts, la théorie de la valeur était et reste une des parties les plus obscures, les plus confuses et les plus controversées de la science ».

Les chimères sont gratuites. Considérées en elles-mêmes, elles peuvent former un système fermé et cohérent, au point de séduire l'intelligence.

(1)Dans le commerce, la valeur, c'est l'estimation du prix qu'on pourrait obtenir d'un produit. La valeur d'un produit, c'est son prix probable, compte tenu de l'état du marché. L'inventaire du commerçant, par exemple, s'établit entièrement sur la •valeur» entendue ainsi. Plus tard, le prix de vente indique si l'estimation était correcte.

(2)Vu l'« importance fondamentale » de la question, *Zuckerkandl* aurait pu se donner la peine de nous dire ce qu'il excepte en disant «à peu près ». Ou cet ta peu près » concerne-t-il l'A B C servant à coucher cette théorie sur le papier ?

Comme le miracle, elles sont au-dessus de la nature ; elles croissent et s'épanouissent librement dans les cerveaux, mais le choc est rude quand elles se heurtent à la réalité. Il n'y a pas, dans le monde réel, de place pour les chimères ; elles s'y volatilisent. Et rien n'est plus réel que l'activité économique, celle de l'individu comme celle de l'État. Elle est énergie et matière ; tout ce qui s'en écarte constitue un vain produit de l'imagination. C'est le cas de la valeur. La science bâtie sur le mirage de la valeur n'engendrera que des illusions ; elle est vouée à la stérilité. Dans tous les autres domaines, la science améliore la pratique et la guide comme une étoile ; la vie économique, elle, en est toujours réduite à se baser sur sa propre expérience ; sa science n'est même pas encore capable de s'exprimer, puisque, «à commencer par la terminologie, tout en est encore au stade de la discussion». La science échafaudée sur la théorie de la valeur n'a pas encore de théorie de l'intérêt, pas de théorie du salaire, pas de théorie de la rente, pas de théorie des crises, pas de théorie monétaire. Ce ne sont pourtant pas les essais qui ont fait défaut. Elle ne peut fournir l'explication scientifique du moindre fait quotidien, ni prédire aucun phénomène ; elle est incapable de prévoir les conséquences d'aucune mesure économique, comme l'incidence de l'impôt foncier et des droits d'entrée sur les blés.

Aucun commerçant, aucun boursier, aucun chef d'entreprise, aucun banquier, aucun journaliste, aucun député, aucun homme politique ne peut utiliser cette science comme arme ou comme boucher ; aucune entreprise commerciale allemande, même pas la Reichsbank, n'est gérée scientifiquement. Dans les parlements, la science qui a pris pour fondement la valeur passe inaperçue : aucune de ses théories ne peut se prévaloir d'avoir inspiré la législation. Pas une seule ! *Ce qui caractérise* cette *science, c'est sa complète stérilité.*

Si cette stérilité ne présentait pas d'autre inconvénient, on se rassurerait facilement. Des milliers et des milliers de nos meilleurs penseurs n'ont-ils pas perdu un temps précieux en spéculations théologiques ? Que quelques douzaines d'hommes, maintenant, ne puissent se délivrer de l'obsession des spéculations sur la valeur, c'est peut-être regrettable ; mais pour un peuple comptant des millions d'hommes, la perte est minime. Malheureusement le culte de la valeur nous coûte plus que la perte de ces précieux collaborateurs. Malgré la stérilité de cette doctrine, beaucoup en attendent encore quelque chose ; sans cette vaine expectative, ils auraient apporté aux recherches une utile contribution. La doctrine de la valeur nuit donc par sa seule existence.

Nous avons en Allemagne bien des commerçants intelligents et possédant l'érudition nécessaire à l'étude du problème, mais qui redoutent toute discussion sur les questions scientifiques relatives à leur profession (car tel est bien le rôle de l'économie politique vis-à-vis du commerçant). Ces hommes subissent les premiers les méfaits de toute erreur législative et en payent les frais (ou du moins les avancent) ; ils servent véritablement de tampon entre la législation et les réalités

économiques, et risquent constamment d'être écrasés par la première crise économique venue. Ils n'osent pas intervenir dans les discussions relatives à ces problèmes. Pourquoi ? Pour deux raisons. D'abord, parce que, élevés dans la discipline allemande, ils ne sont pas parvenus à dépouiller leur culte de l'autorité, et sont d'avis que la science est en sûreté, entre les mains de nos professeurs d'université (1). En second lieu, parce que leur esprit clair et objectif n'a rien compris aux leçons des professeurs sur la théorie de la valeur, parce qu'ils en ignorent toujours l'objet et qu'ils craignent de trahir en public cette lacune culturelle. Ces gens au regard sceptique, parmi lesquels tant d'agioteurs juifs à l'esprit pénétrant de leur race, se laissent servir des phrases creuses, dont la sottise crève les yeux. La crainte du ridicule les empêche de déclarer ouvertement qu'ils n'aperçoivent même pas l'objet de la fameuse théorie, qu'ils ne voient rien, avec la lanterne du singe.

Et voilà tout le service que rend la théorie de la valeur. Le tort fait à la science et à la vie est immense. Cette science fantôme a lentement amené le peuple à douter de sa raison, et a empêché l'étude des phénomènes économiques de se vulgariser.

Une administration monétaire basée sur une théorie de la valeur est vouée à l'inaction et à la stérilité. Car que prétendrait-on administrer dans la «valeur intrinsèque» de l'or ? L'hallucination de la valeur empêche tout progrès en matière monétaire. Faut-il encore chercher pourquoi nous avons toujours le système monétaire d'il y a 4.000 ans ? Pourquoi nous l'avons toujours, du moins en théorie. En fait nous avons passé à la monnaie de papier, avec son étalon propre ; mais nous y avons passé sans bruit. Nul ne devait le savoir ; car si nos professeurs l'avaient appris, leur cri d'alarme aurait causé d'énormes dégâts. De la monnaie de papier, de l'argent sans valeur intrinsèque, mais c'est pour eux une impossibilité. Et une chose impossible ne tient pas.

(1) L'extrait suivant permettra de juger du fondement de cette opinion. On lit dans le journal *Bund der Landwiru* du 7 août 1915 : « Dès le début, *Jiukland* eut l'idée de fournir les théories scientifiques qui permettraient à une politique économique active de favoriser le développement sain de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il commençait donc par rejeter les vues de *Jioscher* et celles de *Schmoller* sur le rôle des «sciences économiques : « Les sciences économiques ont pour objet co qui existe et ce ui a existé, et non ce qui devrait exister » (Roscher). « La tâche de la science n'est pas 'intervenir directement dans les décisions quotidiennes. C'est là le rôle de l'homme d'État » (Schmoller) ».

Schmoller et *Jioscher* reconnaissent de la sorte qu'il n'existe pas encore de science économique, mais qu'il n'existe qu'une économie d'État, celle d'un État basé sur les classes ; ils reconnaissent que l'étude anatomique de cet État n'est pas l'affaire de l'université. Malheureusement, ils n'ont pas voulu aller jusqu'au bout de leurs conclusions : ils auraient dû en déduire que la doctrine économique d'un État basé sur les classes no convient pas à l'université, et qu'il faut bannir de celle-ci une doctrine dont on n'ose pas dévoiler l'objet. Quel poison cet enseignement constitue pour les universités, le professeur *Brantano* nous le dira: a Dans l'enseignement de l'économie politique, une doctrine, si bonne soit-elle, n'est jamais admise que quand elle défend les intérêts d'un parti puissant, et aussi longtemps que ce parti resto puissant ; si un autre parti devient plus influent, les doctrines les plus erronées seront réhabilitées si elles semblent servir ces .nouveaux intérêts » (Le Chef d'Entreprise, p. .

4. Pourquoi on peut faire la monnaie avec du papier.

a) *Le fait.*

Une monnaie de papier, déclare-t-on, est une chose irréalisable, puisque la monnaie ne pourra jamais offrir en échange que sa propre « valeur », sa valeur intrinsèque, matérielle, et que la monnaie de papier ne contient aucune « matière de valeur ».

Cette affirmation est en flagrante contradiction avec les faits. Dans le monde entier, les échanges si considérables des temps actuels s'effectuent presque exclusivement avec de la monnaie de papier, ou à l'aide de billets couverts en partie seulement par de l'or. On peut faire le tour du monde sous n'importe quel degré de latitude, sans donner ni recevoir d'autre argent que la monnaie de papier ou des billets de banque. Actuellement, l'Allemagne, l'Angleterre et la Turquie sont, que je sache, les seuls pays où la circulation métallique soit prépondérante. Ailleurs, les pièces d'or ne se rencontrent qu'exceptionnellement (1). Presque dans le monde entier, le commerce se pratique ordinairement avec de la monnaie de papier ou des billets de banque, et de la monnaie dite divisionnaire. Quiconque veut de l'or doit se déplacer, se rendre dans la capitale pour retirer le métal jaune aux guichets de la banque d'émission ; bien souvent l'or ne lui sera délivré qu'en lingots et moyennant payement d'une prime. Dans le commerce, personne n'exige de payement en or. Bien des pays, comme l'Argentine, l'Uruguay, le Mexique, l'Inde n'ont même pas de pièces d'or dans leur système monétaire. Si nous achetons en Allemagne, avec de l'or monnayé, des lettres de change sur un de ces pays, ces traites nous seront régulièrement payées en billets de banque, ou, si nous ne faisons pas d'objection, avec un sac de pièces d'argent, lesquelles peuvent perdre d'un seul coup de marteau, la moitié de leur «matière de valeur», comme dirait Helfferich.

L'inscription que portent les billets de banque promet au porteur une certaine quantité d'or ; c'est ce qui fait croire qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, de monnaie de papier. Mais cela n'explique pas pourquoi, pour un rouble, une roupie, un dollar or, il existe trois roubles, trois roupies, trois dollars de papier, sinon davantage. Les deux tiers des billets en circulation n'ont aucune « couverture », ne sont pas gagés par de l'or : deux tiers des billets doivent donc leur existence et leurs propriétés à autre chose que la convertibilité en or. Il existe certainement dans le commerce, à la Bourse, partout, des forces qui empêchent le porteur des billets de convertir ce papier en or. Sans quoi, il est impossible d'expliquer que les créanciers de la banque

(1) Ces lignes datent de 1907. Depuis, les dernières pièces d'or ont disparu de la circulation.

d'émission (les porteurs de billets) n'aient pas fait valoir leurs droits depuis dix, vingt, voire depuis cent ans. Il doit exister des forces capables d'éloigner pendant des siècles les monnaies du creuset.

Nous découvrirons bientôt l'origine de ces forces. En attendant, il suffit d'établir qu'elles existent, pour préparer le lecteur à m'entendre affirmer que dans tous les pays, en dépit de l'inscription que portent les billets de banque, cette monnaie est de papier et non de métal.

Quand l'État écrit sur un bout de papier :

« Ceci est dix grammes d'or »,

tout le monde le croit. Et durant des années ce bout de papier circulera au pair avec l'or monnayé. Il lui arrivera même de bénéficier de l'agio (1).

Si ce même État fournissait, sur un bout de papier semblable, l'engagement de livrer une vache laitière, le lendemain tous les porteurs de ces billets se présenteraient, un licou à la main, pour emmener l'animal.

Si, pendant des dizaines d'années et pour une suite interminable de gens placés dans les situations économiques les plus diverses, un bout de papier peut remplacer complètement une certaine quantité d'or, et si ce même papier ne peut remplacer pendant 24 heures une vache ou n'importe quel autre objet d'utilité, cela prouve que, aux yeux de tous, le papier et les pièces d'or représentent la même chose quant aux propriétés entrant en ligne de compte, et sont interchangeables. Cela prouve aussi que, de l'avis de chacun, les disques d'or et le papier monnayé rendent les mêmes services. De plus, si la promesse de payer en or était vraiment la garantie qui maintient les billets en circulation, si les billets de banque constituaient de simples reconnaissance de dettes, si l'émetteur du billet était le débiteur, et le porteur le créancier (comme pour les lettres de change), les banques d'émission devraient payer des intérêts aux créanciers; c'est-à-dire aux porteurs de billets : c'est le cas pour toutes les reconnaissances de dette, quelles qu'elles soient. Or, pour les billets de banque, les rôles sont renversés : ici c'est le débiteur, la banque émettrice, qui touche les intérêts, et le créancier, c'est-à-dire le porteur, qui les paye. Les banques d'émission peuvent considérer leurs dettes (les billets de banque qu'elles émettent en vertu d'un privilège d'émission) comme leur capital le plus précieux ; pour réaliser un tel miracle, pour bouleverser à ce point le rapport entre créanciers et débiteurs, les billets de banque

(1) En Suède, en 1916, on payait 100 couronnes de monnaie de papier pour 105 couronnes de monnaie d'or. La monnaie suisse offre le même exemple ; quoique inconvertible et « couverte » aux trois quarts seulement par de l'or, de 1918 à 1922 elle fut cotée beaucoup plus haut que l'or, à montant nominal égal. Les produits de guerre étaient plus chers et moins bons ; ces ersatz, étaient bien amers. L'ersatz de l'or, la monnaie de papier, était le seul succédané qui ne fit pas désirer le retour de la paix.

doivent posséder une vertu extraordinaire, les élevant au-dessus de la classe des reconnaissances de dette.

Ensuite, si l'on considère les billets de banque comme des emprunts d'État, il est impossible d'expliquer pourquoi ces emprunts, quoiqu'ils ne rapportent pas d'intérêts, qu'ils ne soient couverts que pour un tiers et ne soient pas remboursables, ont généralement un cours plus élevé que les emprunts d'État ordinaires, qui rapportent, eux, de l'intérêt au porteur et sont garantis par l'autorité de l'État et par ses revenus. Exemple : 100 marks en billets de banque allemands, dont les intérêts sont à la charge du porteur, valent actuellement 117 marks de l'Emprunt impérial, lesquels rapportent du 3 % au porteur (1911).

Voilà pourquoi nous contestons que ce soit à leur convertibilité que les billets de banque et la monnaie de papier ordinaire doivent la vie. Nous affirmons qu'il doit exister ailleurs dans le commerce des forces qui jouent le rôle attribué généralement à la couverture métallique ou à la promesse de payer ; nous prétendons que ces forces, que nous n'avons pas encore décelées, mais qui, comme nous l'avons vu, *changent en capital une reconnaissance de dette et force le créancier à payer l'intérêt au débiteur,* nous prétendons que ces forces sont assez puissantes pour assurer seules le fonctionnement de la monnaie sur le marché. Nous basant sur les faits susmentionnés, nous affirmons clair et net qu'il est possible de faire avec la cellulose une monnaie qui, sans promesse de paiement d'aucune sorte, sans l'appui d'aucune marchandise déterminée — d'or par exemple — porterait l'inscription que voici :

« *Un thaler* » (un mark, un shilling ou un franc),

ou, moins lapidaire :

« *Ce seul bout de papier constitue un thaler* »,

ou bien :

« Dans le commerce, dans les caisses de l'État et en Justice, ce billet est un thaler » ;

ou bien, pour expliquer la chose, sinon plus clairement, du moins de façon plus énergique :

« Quiconque présentera ce billet à la Banque d'émission pour se faire payer recevra à vue :

100 *Coups de bâton* (Promesse négative de payement).

Par contre, sur les marchés et dans les boutiques du pays, le porteur obtiendra autant de marchandises que l'offre et la demande lui en assigneront ; bref, le porteur aura droit à ce que le marchandage lui rapportera en échange de ce billet. »

J'espère m'être exprimé assez clairement et n'avoir laissé aucun doute sur ce qu'il faut entendre par monnaie de papier.

Examinons ces forces qui font que les gens s'arrachent des billets portant une des inscriptions susdites ; qu'on s'efforce de gagner de pareils billets à la sueur de son front ; qu'on donne pour ces bouts de papier ses marchandises, avec toute leur valeur matérielle et leur matière de valeur ; qu'on accepte des reconnaissances de dette, des lettres de change, des hypothèques payables en pareils billets, et qu'on les garde en guise de «réserves de valeur»; qu'on passe des nuits à pleurer dans son lit, en se demandant comment on se procurera ces «chiffons de papier» pour payer la traite échue ; voyons comment on peut même connaître la faillite, la saisie et le déshonneur, rien que pour n'avoir pas pu tenir l'engagement de fournir à tel endroit et à telle heure, des billets portant l'inscription susdite, et comment enfin, on peut même sans entamer sa fortune, mener grand train toute l'année, quand on a placé ces billets comme capital. Examinons la source mystérieuse où ces bouts de papier, où le papier-monnaie et la monnaie-papier, les billets des John Law et autres flibustiers, où ces papiers multicolores, terreur des économistes et des gens à courte vue, puisent la force leur permettant de faire ce qu'ils font.

b) *L'explication.*

Quand un homme a besoin d'une chose, et constate qu'elle se trouve entre les mains d'une autre personne et qu'elle ne peut s'obtenir ailleurs, il se verra généralement forcé d'offrir un objet en sa possession, pour engager le détenteur de la chose qu'il cherche à la lui céder. C'est-à-dire qu'il offrira de troquer. Il devra le faire, même si la chose qu'il désire est sans utilité pour celui qui la délient : il suffit que le propriétaire sache que sa chose est utile ou indispensable à l'autre pour qu'il refuse de la lui céder gratis. Il arrive même fréquemment qu'on garde ou qu'on se procure un objet parce que l'on sait que quelqu'un d'autre viendra, qui pourra l'employer. Et plus le nouveau venu aura besoin de cet objet, plus le propriétaire élèvera ses prétentions.

Tout cela semble aujourd'hui tellement naturel et tellement évident, que beaucoup jugeront qu'il était inutile de le dire ; c'est même, à ma connaissance, la première fois que cette proposition est énoncée dans un traité d'économie politique. Il s'agit pourtant de la loi fondamentale de l'économie politique, du commerce, des relations économiques entre citoyens et entre citoyens et État.

Cette découverte « sensationnelle », ni moins simple ni moins évidente que celle de la gravitation, n'a pas moins d'importance en économie politique, que la découverte de Newton, en physique.

Acquérir un objet sans utilité pour nous-mêmes, mais que nous savons nécessaire à d'autres, n'a pour nous qu'on seul but : les embarrasser et exploiter leur embarras. Ce but est l'usure, car susciter au prochain des difficultés et les exploiter, c'est pratiquer l'usure.

Le fait que l'exploitation est mutuelle constitue peut-être Une circonstance atténuante. Il n'en reste pas moins que l'exploitation mutuelle de l'embarras du prochain (1), que le pillage réciproque dans toutes les règles du mercantilisme constitue le fondement de notre vie politique, la base des échanges, la loi fondamentale déterminant la proportion dans laquelle s'échangent les produits, la seule loi déterminante des prix. La suppression de cette base entraînerait l'effondrement de notre vie économique ; il ne resterait, pour échanger les biens, d'autre moyen que de les donner, selon le principe chrétien, socialiste, communiste, fraternel.

Faut-il illustrer ceci d'exemples ?

Pourquoi le port des lettres est-il beaucoup plus élevé que celui des imprimés, alors que les deux services exigent de la poste le même travail ? .Simplement parce que l'auteur d'une lettre a un besoin urgent de l'envoyer, tandis qu'on renoncerait le plus souvent à l'emploi d'imprimés si le tarif était plus élevé. La correspondance répond à un besoin bien plus pressant que l'envoi d'imprimés ; c'est la seule raison pour laquelle les lettres payent un port tellement élevé par rapport à celui des imprimés.

Pourquoi, en Allemagne, des pharmacies dont les stocks sont estimés à 10.000 marks se cèdent-elles pour un demi-million ? Parce que le privilège des pharmacies permet d'exiger pour les médicaments des prix qu'ils n'atteindraient pas si la vente en était libre. L'explication tient, même en admettant que ce privilège correspond aux exigences de l'État quant à la formation scientifique des pharmaciens.

Pourquoi, bien souvent, le prix des céréales hausse-t-il en dépit de l'abondance de récoltes ? Parce que les droits d'entrée excluent la concurrence étrangère et que le paysan sait que le pays sera contraint d'acheter ses produits.

Évidemment, on explique que ce sont les «circonstances économiques » qui font varier les prix. C'est chercher à mettre hors de cause le facteur humain, c'est charger de l'usure un bouc émissaire, que dire que les prix sont déterminés par l'offre et la demande. Que seraient donc ces «circonstances économiques», cette «conjoncture», que seraient l'offre et la demande, sans l'action des hommes ? C'est l'action humaine qui engendre les fluctuations des prix ; les circonstances économiques ne constituent que le moyen. Ces hommes qui agissent, c'est nous, nous tous, la population. Quiconque apporte quelque chose au marché est animé du même esprit, de la même intention d'exiger le prix le plus élevé suivant l'état du marché. Et chacun s'excuse en accusant les circonstances économiques, d'un procédé d'ailleurs pardonnable parce que réciproque.

(1) Il est d'autres cas que celui du mendiant tremblant de froid. Le multimillionnaire *Rockefeller* est dans l'« embarras » chaque fois que des succédanés gênent la vente du pétrole. *Krupp* est aussi dans l'« embarras » quand il lui faut le champ d'un paysan pour agrandir ses usines.

Bien entendu, celui qui prétend, avec Karl Marx, que les marchandises s'échangent d'elles-mêmes, et ce en proportion de leur valeur, n'a pas besoin de pratiquer l'usure ni d'exploiter la misère : si ses débiteurs sont pressurés, ses ouvriers, affamés, il n'a pas de reproches à se faire. La cause de l'usure, en effet, ce n'est pas lui, ce sont les choses qui lui appartiennent. Ce n'est pas lui qui échange, c'est son cirage qui s'échange contre la soie, le froment, le cuir (1). C'est la marchandise qui, grâce à sa valeur, se charge de traiter les affaires.

Mais celui qui ne saisit pas cette propriété fantomatique des marchandises, cette mystérieuse «valeur», celui qui considère l'échange des produits comme une action humaine, et les marchandises ainsi que l'état du marché, comme l'instrument de cette action, celui-là ne trouvera aucun autre mobile à cet acte, que le désir de donner le moins possible et de prendre le plus que l'on pourra. À chaque négociation — qu'il s'agisse de salaire ou de Bourse — nous observons que les intéressés s'informent de l'allure du marché. Le vendeur s'enquiert si l'acheteur a un besoin urgent de son produit. Il prend bien soin de ne pas manifester le besoin urgent qu'il a lui-même de vendre. Bref, nous ne tardons pas à nous convaincre que les fondements de l'usure sont identiques à ceux du commerce en général ; entre les deux, il n'y a qu'une différence de *mesure,* mais non de *nature.* Le possesseur de marchandises, l'ouvrier, le boursier, nourrissent le même désir d'exploiter la situation du marché, c'est-à-dire d'exploiter le public. L'usurier de profession concentrera son attaque sur une proie unique et bien déterminée ; c'est peut-être la seule différence entre le commerce et l'usure.

C'est pourquoi nous répétons : l'effort en vue *d'obtenir en échange d'un service aussi minime que possible, un service aussi grand qu'il se pourra, voilà la force qui conduit l'échange des biens et le domine.*

Il est nécessaire d'établir ce fait de la façon la plus nette, car la notion en est indispensable pour comprendre la possibilité de l'existence de la monnaie de papier

Supposons maintenant que Dupont soit entré d'une façon quelconque en possession d'un bout de papier peint dépourvu de tout intérêt matériel ou intellectuel pour lui. Supposons d'autre part que Durant, pouvant se servir d'une manière ou d'une autre de ce bout de papier, demande à Dupont de le lui céder. D'après ce que nous avons vu plus haut, il est clair que Dupont ne va pas le lui donner gratis.

L'impossibilité de se le procurer gratuitement suffirait pour faire du papier d'un billet, de la monnaie de papier, puisque, pour le moment, tout ce que nous attendons de la monnaie de papier, c'est qu'elle puisse coûter plus cher que le papier du billet. Il faut qu'elle ne soit pas gratuite,

(1) Le Capital, livre I, p. 3.

vu que la monnaie remplit ses fonctions par le fait qu'il y a toujours quelqu'un qui la recherche et se voit forcé de donner quelque chose en échange (1).

Pour démontrer la possibilité qu'a le papier d'un billet de devenir de la monnaie de papier, il nous reste à prouver que Durant peut effectivement, à un moment donné, avoir besoin du bout de papier que détient Dupont.

Les produits de la division du travail (2), les marchandises, sont essentiellement destinés à l'échange. Autrement dit, ils sont pour leur producteur ce que la monnaie est pour tous : ce sont des *objets d'échange.* Seule la perspective de pouvoir échanger ses produits, ses marchandises contre d'autres, incite le producteur à abandonner l'économie primitive et à adopter la division du travail.

Mais pour échanger les produits, il faut l'outil des échanges qu'on appelle la monnaie ; sans ce moyen d'échange, nous en serions réduits au troc, que nous savons tout bonnement impraticable dès que la division du travail atteint un certain développement

La monnaie, instrument des échanges, constitue le complément indispensable du développement de la division du travail, de la production des marchandises. *Pour la division du travail, un moyen d'échange est indispensable.*

De par sa nature même, un moyen d'échange exclut toute liberté industrielle dans sa production. Si chacun était libre de fabriquer de la monnaie, et que chacun pût la faire à sa façon, la multiformité du moyen d'échange l'empêcherait de rendre les services qu'on en attend. Chacun prendrait pour monnaie ses propres produits. Ce qui nous ramènerait au troc.

L'unicité s'impose dans tout système monétaire : en son temps, le bimétallisme apparut déjà comme un excès ; il fallut renoncer à l'étalon double. Et que se serait-il produit si, après l'adoption de l'étalon-or unique, on avait néanmoins octroyé à chacun la liberté de battre

(1) Les théories orthodoxes et socialistes nient cette non-gratuité. Elles doivent la nier ; sans quoi elles devraient reconnaître quo la monnaie de papier mérite dû s'échanger ; l'échange présuppose, en effet, pour employer leur terminologie, l'existence d'une valeur matérielle ou d'une matière de valeur, et nous supposons précisément ce bout de papier dépourvu de toute valeur — valeur d'échange, valeur matérielle ou matière de valeur ~-, que ces mots permettent ou non de se représenter quelque chose. D'après la théorie de la valeur, credo des conservateurs et des socialistes, une marchandise ne peut s'échanger que pour sa valeur propre, sa valeur intrinsèque. Comme le bout de papier de monnaie en question n'a pas de valeur d'échange, tout échange, toute non-gratuité sont exclus. En vue de l'échange, on ne dispose d'aucune « mesure de valeur » permettant d'établir la « contre-valeur » ; on ne dispose d'aucune « unité de valeur » pour le calcul de l'équivalent. Papier de monnaie et marchandises sont des grandeurs impossibles à comparer.

(2) Il faut entendre ici par *division du travail* le mode de travail qui fournit des marchandises, des produits destinés à l'échange, par opposition à l'économie primitive, qui vise à satisfaire les besoins du producteur même. La division industrielle du travail, consistant à diviser la production de chaque marchandise, constitue la division technique, à ne pas confondre avec la division sociale, économique, du travail.

monnaie, de telle sorte qu'on eût rencontré des monnaies de tous titres et de tous poids ? (Cette unification constitue un acte essentiellement national. En effet, tout ce en quoi l'unification est atteinte fournit un des matériaux avec lesquels s'édifie l'État.)

De quelque matière qu'on soit parvenu à exclure la libre production des monnaies ; que cette exclusion résulte de l'interdiction par la loi, ou d'un obstacle naturel rencontré dans la production de la matière première (or, coquillages, etc.); qu'on y soit parvenu consciemment ou inconsciemment ; que le peuple en ait décidé ainsi en une assemblée solennelle ou qu'il ait simplement cédé devant le progrès économique, peu importe : il s'agit toujours là d'un acte du peuple. Le moyen d'échange a donc toujours le caractère d'une institution publique. C'est aussi vrai pour le métal monnayé que pour les coquillages et pour le billet de banque. Dès l'instant où le peuple en est venu — et peu importe comment — à reconnaître comme moyen d'échange un objet déterminé, celui-ci porte le sceau d'une institution d'État.

La monnaie sera nationale, ou elle ne sera pas. La liberté industrielle dans la production de la monnaie est totalement impossible. C'est trop évident pour y insister (1).

Actuellement, il est vrai, la production de la matière servant à la fabrication de la monnaie est libre ; par surcroît, la libre frappe fait pratiquement de cette matière une monnaie. Mais cela ne contredit en rien la proposition susdite, parce que, en dépit de ce droit de frappe, la matière servant au monnayage ne constitue pas en soi une monnaie : l'histoire du thaler en a fourni la preuve. Ce libre droit de frappe a été accordé par décret ; il n'est donc pas inhérent à l'or, et peut être retiré par décret du jour au lendemain. (Rappelons l'abolition du monnayage du métal argent.)

D'ailleurs la libre production de la matière à monnayer (de l'or) n'existe que de nom, les difficultés qu'offre la production de l'or la réduisant à néant.

Cette proposition n'est pas non plus infirmée par le fait que jadis plusieurs pays neufs, comme l'Amérique du Nord durant la période de colonisation, ont utilisé comme moyen d'échange la poudre, le sel, le thé, les fourrures, etc. II s'agit là de troc. Il n'est pas question de monnaie. Le thé, le sel que les pionniers recevaient en échange de leurs propres produits étaient destinés à l'usage domestique ; ils ne se transmettaient pas. Ces produits ne restaient pas en circulation; ils ne revenaient jamais à leur point de départ (le port) ; on les achetait pour leurs propriétés matérielles et on les consommait. Il fallait constamment les renouveler. Ce qui caractérise une monnaie, c'est qu'on

(1) Là où des produits naturels servent de monnaie, la **production libre est éliminée par le choix d'une substance (or, coquillages) impossible à produire sur place, ou que l'on ne peut produire qu'en quantité limitée.**

ne l'acquiert pas pour sa substance, mais pour sa propriété de moyen d'échange, c'est qu'on ne la *consomme* pas, mais qu'on l'utilise comme instrument d'échange. La monnaie parcourt un circuit, qu'elle boucle continuellement ; elle retourne à son point de départ. Pour pouvoir se comparer à une monnaie, le paquet de thé venu de Chine aurait dû, après des pérégrinations de plusieurs années à travers les colonies de l'Amérique du Nord, retourner en Chine, à l'instar du dollar d'argent qui, parti du Colorado pour un long voyage en Chine et rapatrié par le hasard des échanges, peut redescendre, un jour de paye, dans les mines d'argent du Colorado, et retourner dans les mains de l'ouvrier qui l'a produit. Le paquet de thé coûterait d'ailleurs toujours davantage à mesure qu'il s'éloigne du port; le fret, les bénéfices et les intérêts grèveraient son prix, alors que le dollar pourrait faire vingt fois le tour du monde sans coûter plus cher à l'ouvrier mineur. On rencontre dans presque tous les pays des pièces vieilles de plus de cent ans et qui ont peut-être changé de propriétaires plus de cent mille fois, sans qu'il soit venu à l'idée d'aucun de ces multiples propriétaires, de les consommer, c'est-à-dire de les fondre pour en utiliser l'or ou l'argent. Durant cent ans elles ont servi de moyen d'échange. Pour cent mille propriétaires, elles furent, non de l'or, mais de la monnaie, et aucun d'entre eux n'eut besoin du métal. On reconnaît toujours la monnaie au fait que sa composition n'a pour le propriétaire aucune importance. C'est cette complète indifférence qui seule explique que des pièces de cuivre couvertes d'un dangereux vert-de-gris, des monnaies d'argent élimées, de belles pièces d'or et des feuilles de papier multicolore circulent ensemble, et au pair.

Le cas des coquillages diffère de celui du thé. Ce moyen d'échange utilisé en Afrique centrale offre plus de ressemblance avec la monnaie. On ne consomme pas les cauris ; l'acquéreur leur accorde moins d'intérêt que dans le cas du thé ou de la poudre. Ils circulent ; il n'est pas nécessaire de les remplacer continuellement ; il arrive même qu'ils repassent par leur lieu d'origine : la côte. Il peut se produire que quelque négresse les ravisse à la circulation pour s'en faire une parure, mais cet emploi ne leur confère pas d'importance du point de vue économique. À moins d'être détrônés par quelque autre moyen de paiement, les cauris resteraient moyens d'échange s'ils venaient à passer de mode pour la parure. Ils constitueraient alors un pur moyen d'échange, une véritable monnaie, comme nos pièces de cuivre, de nickel et d'or, et comme nos billets, qui, eux aussi, n'offrent d'autre utilité que celle de moyen d'échange. Et nous pourrions les qualifier, comme notre numéraire, de monnaie nationale, en accordant à ces mots le sens qu'ils prennent dans des conditions aussi primitives. Le monopole d'État de la production des monnaies serait ici, exactement comme sous l'étalon-or, protégé par l'impossibilité de produire des cauris à volonté, ceux-ci ne pouvant se récolter que sur les côtes, à des milliers de kilomètres de là. (Le coquillage ne peut s'obtenir,

tout comme l'or pour l'Européen, que par la voie du commerce, par les échanges.)

Mais si, dans la division du travail, un moyen d'échange est indispensable, et si cet instrument ne se conçoit que sous la forme d'une monnaie d'État, c'est-à-dire d'une monnaie contrôlée par l'État et réglée par des décrets spéciaux, on se demande ce que le producteur fera de sa marchandise, s'il ne rencontre pas sur le marché d'autre monnaie que celle de papier, si l'État *décide de ne plus produire d'autre monnaie que de la monnaie en papier.* Si le producteur refuse cette monnaie (ne fût-ce que parce qu'elle est en contradiction avec la doctrine orthodoxe et socialiste de la valeur), il devra renoncer à la vente de ses produits, et ramener chez lui ses pommes de terre, ses journaux, ses balais. Le métier, la division du travail, il devra y renoncer. Car comment acheter quoi que ce soit, s'il ne vend plus rien lui-même, s'il refuse la monnaie mise en circulation par l'État ? Généralement, il ne fera pas grève plus de vingt-quatre heures. Il ne persévérera pas plus d'un jour dans ses opinions sur la valeur et dans ses fulminations contre la duperie de la monnaie de papier. La faim, la soif et le froid le désarmeront, et le forceront à offrir ses produits en échange de la monnaie de papier, que l'État aura dotée, par exemple, de l'inscription que voici :

« Quiconque présentera ce billet à la banque d'émission recevra 100 coups de bâton. Cependant, sur le marché, il obtiendra autant de marchandises que lui en attribueront l'offre et la demande. »

La faim, la soif, le froid — ainsi que le receveur des contributions — persuaderont tous ceux qui ne pourront pas retourner à l'économie primitive : dans un État moderne, c'est le cas de tous sans exception. Tous ceux qui voudront maintenir la division du travail, qui entendront continuer à exercer leur profession, devront offrir leurs produits en échange de la monnaie de papier émise par l'État. C'est-à-dire qu'ils créeront, avec leurs marchandises, une demande continuelle de monnaie de papier. Cette même demande incitera tous ceux à qui cette monnaie de papier échoit, à ne pas la lâcher pour rien, et à exiger, en échange, le maximum que les circonstances économiques leur permettront d'obtenir.

Le « papier de monnaie » est devenu « monnaie de papier » :

1. Parce que la division du travail offre de grands avantages ;
2. Parce que la division du travail crée des marchandises, autrement dit, des biens qui ne sont, pour leur producteur, que des objets destinés à être échangés;
3. Parce que, à partir d'un certain développement de la division du travail, l'échange des marchandises devient impossible sans moyen d'échange ;

4. Parce que le moyen d'échange ne se conçoit, de par sa nature même, que sous la forme d'une monnaie nationale, d'État;

5. Parce que, dans notre hypothèse, l'État n'émet pas d'autre monnaie que celle de papier ;

6. Parce que les détenteurs de marchandises n'ont eu d'autre choix que d'accepter la monnaie de papier en échange de leurs produits, ou d'abandonner la division du travail, et enfin :

7. Parce que les détenteurs de ce papier ont refusé de le céder gratis, dès qu'ils ont vu que les possesseurs de marchandises, dans l'embarras où ils se trouvaient, offraient leurs produits pour ces billets.

La preuve qu'il est possible de faire de la monnaie avec de la cellulose est maintenant complète. Nous pourrions déjà passer à la question suivante, qui est celle - ci : « Combien un bout de papier rapportera-t-il, ou bien doit-il rapporter?» Mais l'importance de la question me force à m'arrêter aux préjugés qui s'opposent à l'idée de la monnaie de papier, et de prouver l'absurdité des plus importants d'entre eux. Mon but est de gagner la confiance de ceux d'entre les lecteurs qui, tout en reconnaissant la rigueur de ce raisonnement, craindraient que l'hypothèse ne soit incomplète et n'omette quelque circonstance pouvant invalider la démonstration. Les prochains développements (1) manqueraient de base si le lecteur n'était convaincu de la possibilité absolue de fabriquer de la monnaie de cellulose, monnaie sans valeur matérielle et sans matière de valeur, portant n'importe laquelle des inscriptions indiquées plus haut. C'est à cette seule condition que le lecteur admettra la suite. Si cette possibilité n'était pas aussi certaine que la mort de Marley (2) tout ce qui suit serait réduit à néant.

J'aurais pu, comme tant de ceux qui se sont escrimés à résoudre l'énigme de la monnaie de papier, me faciliter la tâche en disant que l'État pourrait exiger le payement des impôts, des amendes, en monnaie de papier. Si l'État exige, notamment, que l'on paie avec sa monnaie de papier les timbres-poste, les coupons de chemin de fer, les droits de douanes, l'enseignement, le bois provenant des forêts de l'État, le sel des mines de l'État, chacun considérera ce papier comme précieux, et refusera de le céder gratuitement. Dans ce cas l'État promettrait au porteur, non de l'or, mais des services. Ce qui reviendrait à dire que ce sont ces services qui donnent la vie à la monnaie de papier.

Mais cette explication ne nous mènerait pas loin. Nous le verrons plus tard. Comme tous les réformateurs à « monnaie papier » et à

(1) Il est prudent de rappeler qu'il s'agit ici uniquement de savoir s'il est possible de faire, à partir du papier d'un billet, de la monnaie de papier. La question des avantages que pareille monnaie peut avoir sur la monnaie métallique, reste entièrement à l'écart. Nous l'examinerons ultérieurement.

(2) Dans les « Contes de Noël » de Dickens.

« papier monnaie », nous finirions par nous heurter à des problèmes insolubles. Sans admettre le fondement véritable de la monnaie de papier, c'est-à-dire les 7 points susmentionnés, il est impossible de découvrir la cause profonde d'aucun phénomène économique.

Parmi les « preuves » de l'impossibilité de réaliser la monnaie de papier, brille au tout premier plan l'affirmation des partisans du métal. Cet argument constitue, pourrions-nous dire, leur chef-d'œuvre : « La marchandise ne peut s'échanger que contre de la marchandise, parce que personne ne consentira à donner un objet utile pour un objet inutile (tel qu'un bout de papier) ».

L'argument a quelque chose de tellement évident, de si convaincant, que tous les théoriciens de la monnaie de papier ont prudemment évité de l'affronter ; je n'en connais pas un seul qui ait vu le sophisme. Cet argument a toujours suffi pour rejeter à priori la monnaie de papier, et pour éloigner du problème tous les esprits scientifiques.

Donc, la marchandise ne peut s'échanger que pour de la marchandise. Sans aucun doute. Mais qu'est-ce qu'une marchandise ? C'est le produit de la division du travail ; et les produits de la division du travail ne sont utiles à leur *producteur* que comme moyen d'échange ; ils n'ont pour leur producteur *aucune utilité* directe, immédiate, ainsi que nous l'avons déjà démontré. Que peut faire un fermier de ses mille tonnes de pommes de terre ? Que ferait le propriétaire d'une filature utilisant un million de fuseaux, de tout le fil qu'il produit, sinon vendre ces marchandises, c'est-à-dire les utiliser comme moyen d'échange ?

D'après cette définition, la proposition : « La marchandise ne peut s'échanger que contre de la marchandise » requiert une interprétation toute différente. Utilisant le mot « marchandise », elle suppose que l'objet offert à l'échange est *sans utilité* pour son producteur ou pour son détenteur. Elle suppose aussi que ce que l'on reçoit en échange de la marchandise, est également *inutile* pour le cédant. *Mais n'est-ce pas là précisément le cas du billet de banque* ? Ce bout de papier n'est-il pas, abstraction faite de son caractère monétaire, un objet complètement inutile ?

Il en résulte que la proposition : « La marchandise ne peut s'échanger que contre de la marchandise » confirme la théorie de la monnaie de papier au lieu de l'infirmer ; qu'elle témoigne, non en faveur, mais à charge de la monnaie métallique.

Et que dire de- l'explication : « Parce que personne ne consent à donner un objet utile pour un objet inutile »! Elle détruit la première proposition : « La marchandise ne peut s'échanger que contre de la marchandise ». L'affirmation concernait la marchandise, laquelle constitue toujours une chose inutile pour son propriétaire. Dans l'explication, il n'est plus question de marchandises, mais de choses utiles, de biens de consommation.

Appliqué à l'exemple cité plus haut, cet argument revient à dire : Les pommes de terre peuvent s'échanger contre du fil, parce que les

pommes de terre sont des choses utiles au fermier et le fil, un objet utile au filateur. Et voilà une erreur flagrante. Répétons-le : que pourrait faire l'industriel de tout le fil qu'il produit ?

Si les raisons sont fausses, l'affirmation même n'en reste pas moins vraie : la marchandise ne peut s'échanger que contre de la marchandise. Pour que cette assertion puisse s'appliquer à la monnaie de papier, il nous faut prouver que le papier des billets constitue tout autant une marchandise que les marchandises qu'il doit aider à échanger. Mais il convient d'éviter tout malentendu : il s'agit du bout de papier, du billet multicolore portant cette inscription extravagante :

« 100 coups de bâton payables à vue par la banque d'émission, au porteur de la présente. Cependant, sur le marché, le porteur obtiendra en échange de la présente, autant que le marchandage lui permettra d'obtenir. »

Ce papier-là, prétendons-nous, possède en soi toutes les propriétés d'une marchandise, et même celles de la marchandise la plus importante de toutes. Nous n'admettrons pour la monnaie de papier aucune propriété empruntée, volée ou transmise. Surtout, nous n'invoquerons pas, pour faire reconnaître le billet comme marchandise, le prétexte que l'État promet au porteur quelque service sans connexion avec la fonction de monnaie. Au contraire, nous voulons persuader le lecteur d'admettre le paradoxe suivant :

« *La monnaie de papier constitue de fa marchandise pure.* Elle constitue même le seul objet qui nous soit utile en tant que marchandise ».

Quelles conditions un objet doit-il réunir pour être considéré comme une marchandise ?

1. Il doit exister une demande de cet objet, c'est-à-dire qu'il doit toujours y avoir quelqu'un qui désire cet objet, ou qui soit contraint de se le procurer, et qui soit par conséquent disposé à offrir une autre marchandise en échange.

2. Pour que cet objet soit demandé, il faut naturellement qu'il offre de l'utilité à l'acquéreur, sans quoi on ne le rechercherait ni ne le payerait pas. Les puces, la mauvaise herbe et la puanteur ne sont pas des marchandises ; non plus que les objets qui n'ont pas de propriétaire. Si l'objet est utile (utile, bien entendu, à l'acheteur, non au propriétaire) et que l'on ne puisse pas se le procurer gratuitement, toutes les conditions seront remplies, qui font d'une chose une marchandise.

Le papier des billets remplit la condition n° 1 ; nous l'avons déjà prouvé, en montrant que la *monnaie d'État est indispensable lorsque la division du travail atteint un certain développement, et que les propriétaires des marchandises seraient contraints, par la nature même de leur bien, d'offrir leurs denrées pour des billets, c'est-à-dire de créer une*

demande continuelle de ce papier, si l'État n'émettait pas d'autre monnaie. Si l'Allemagne démonétisait l'or comme elle démonétisa l'argent, et si au métal jaune elle substituait le papier, les propriétaires et les producteurs de marchandises devraient se courber sous le joug de la monnaie de papier. Tous sans exception contribueraient à créer, avec leurs produits, une demande de ce papier. On peut même dire que la demande de ce papier serait exactement aussi grande que l'offre de marchandises, laquelle correspond elle-même à la production.

Le papier des billets remplit donc entièrement la condition n° 1. Le pétrole, le froment, le coton, le fer ont eux aussi le caractère très net de marchandises. Ces produits de base comptent même parmi les plus importants du marché. Néanmoins, la demande de ces articles est encore loin d'être aussi inconditionnée que la demande de monnaie de papier. Quiconque fabrique des marchandises, quiconque exerce un métier, c'est-à-dire a abandonné l'économie primitive en faveur de la division du travail, crée avec ses produits une demande de moyens d'échange. Toutes les marchandises indistinctement matérialisent la demande de monnaie, c'est-à-dire de monnaie de papier quand l'État n'en émet pas d'autre. Mais tous les propriétaires de marchandises n'achètent pas du fer, du pétrole ou du froment, avec l'argent qu'ils ont obtenu pour leurs produits. Il existe d'ailleurs pour le fer, le pétrole et le froment pas mal de succédanés, alors que la monnaie n'a pour remplaçants que l'économie primitive ou le troc. Ceux-ci ne mériteraient d'être pris en considération que lorsque 90 % de la population actuelle, c'est-à-dire tous ceux qui doivent l'existence à la division du travail, seraient morts et enterrés.

La demande de billets prend donc naissance du fait que tous les produits de la division du travail constituent des marchandises. La division du travail, mère des marchandises, est une source intarissable de demande de monnaie. La demande de toutes les autres marchandises est beaucoup moins pressante.

L'origine de la demande ne peut évidemment s'expliquer que par le fait que l'objet demandé, la monnaie de papier en l'occurrence, est de quelque utilité à l'acquéreur, non au cédant. (Condition n° 2.)

Mais ce rectangle de papier peint, élevé au rang de monnaie, seul instrument d'échange reconnu par l'État, et par conséquent unique moyen possible, ne constitue-t-il pas un objet utile ?

N'est-il donc pas utile, ce bout de papier qui permet à l'ouvrier, au médecin, au maître de danse, au roi et au curé d'échanger leurs produits, entièrement inutiles à eux-mêmes, contre des biens qu'ils puissent utiliser ?

Ici, nous devons évidemment considérer, non, comme on le fait d'habitude, l'aspect matériel de la monnaie, le bout de papier, mais-le tout : le papier avec son privilège de moyen d'échange, de monnaie.

Nous devons concevoir la monnaie comme un produit fabriqué, et même comme un produit protégé par la loi et monopolisé par l'État.

Bien entendu, si nous faisons abstraction de la propriété essentielle de la monnaie de papier, de sa qualité de seul instrument d'échange reconnu par la loi et de seul moyen pratiquement utilisable, elle ne représente qu'un chiffon. *N'en est-il pas exactement de même de la plupart des choses, lorsqu'on fait abstraction de leur destination, pour ne considérer que leur substance ?* Raclez la peinture d'une toile ; assénez un coup de marteau sur une pièce de monnaie, sur un encrier ou sur une soupière : que restera-t-il, sinon du rebut ? Si nous considérons une maison comme un tas de briques, la couronne royale comme du métal, un livre comme du papier, bref, si nous ne considérons jamais que la substance, la plupart des choses n'auront jamais pour nous plus d'importance qu'un chiffon de papier.

On n'utilise pas un piano comme bois à brûler, une locomotive comme fer de fonte, ni les billets de banque comme papier à tapisser. Alors pourquoi, quand il s'agit des billets, ne parler toujours que du papier ? Pourquoi ne pas parler du moyen d'échange ?

Tous les autres objets, nous les considérons quant à leur destination. Si nous en faisions autant pour la monnaie de papier, nous verrions qu'il ne s'agit pas d'un bout de papier, mais d'un produit indispensable, de *l'objet fabriqué* le plus important, le plus utile qui soit.

Cet objet n'exige pratiquement aucuns frais de fabrication. Qu'importe ? Dans les autres choses que nous achetons, ce n'est pas non plus le sang ni la sueur des travailleurs que nous visons. Le terrain sur lequel est bâti Berlin, et dont le prix est estimé à plusieurs milliards, n'a pas coûté un centime de production.

Pour comprendre la monnaie de papier, il nous faut donc faire abstraction de la cellulose, et nous habituer à considérer cette monnaie comme un produit indispensable, et par surcroît protégé par l'État. Dès lors nous reconnaîtrons sans difficulté dans la monnaie de papier un objet ayant toutes les caractéristiques d'une marchandise. La *monnaie de papier* confirmera, au lieu de la réfuter, la proposition selon laquelle les marchandises ne s'échangent que contre des marchandises.

En fouillant les traités d'économie politique, on constate que la monnaie n'y est jamais considérée comme un objet fabriqué pour un usage bien déterminé — comme un instrument d'échange — mais comme une matière première destinée à l'industrie (à l'orfèvrerie) et ne servant que subsidiairement et transitoirement de monnaie. Cela n'empêche que, dans bien des pays, on voit circuler des monnaies vieilles de cent ou de deux cents ans : il n'y a pas longtemps, on en rencontrait encore en Allemagne, alors que les marchandises vieilles

d'un an constituent des rossignols, et cessent de figurer dans l'inventaire des commerçants.

Si la monnaie ne représentait qu'une matière première pour l'industrie, nul ne l'achèterait qu'à la condition de pouvoir faire d'elle ce que l'on fait de toute marchandise que l'on achète : la recéder moyennant intérêts et profit. Le dollar dont nous avons parlé, ce dollar revenant dans sa mine natale du Colorado, après un voyage de dix ou vingt ans à travers la Chine, quelle paye ne devrait-il pas représenter pour ce même ouvrier qui l'a extrait jadis, si, au cours de son long voyage, il ne s'était jamais transmis que grevé de nouveaux intérêts, de nouveaux frais de transport et de nouveaux bénéfices ? Et pourtant, ces charges se seraient nécessairement accumulées, si personne n'avait jamais acheté le dollar que pour son métal, pour l'argent qu'il contenait, si personne ne lui avait trouvé d'autre utilité, si nul n'avait vu dans ce dollar le moyen d'échanger ses propres produits contre des biens à consommer.

La monnaie, et surtout celle de papier, est le type le plus pur de la marchandise, parce qu'elle ne s'utilise que comme marchandise : comme marchandise d'échange. On n'achète pas la monnaie pour l'utiliser — comme c'est le cas pour les autres marchandises — à l'usine ou dans la cuisine, c'est-à-dire loin du marché.

La monnaie est et demeure une marchandise. Son utilité réside uniquement dans son rôle de marchandise d'échange. Les autres marchandises ne s'achètent qu'en vue de la consommation (excepté chez les commerçants, pour qui marchandise et argent restent toujours de la marchandise). On produit les marchandises en vue de la vente, mais on les achète en vue de la consommation. On *vend* des marchandises. On *achète* des biens à consommer. L'argent seul reste une marchandise pour tous ceux qui l'acquièrent. La monnaie est la seule marchandise qui constitue pour son propriétaire un bien directement utilisable, car il est l'outil des échanges. Voilà pourquoi l'argent, surtout la monnaie de papier, constitue absolument *la seule marchandise utile.*

Les partisans de l'étalon métallique considèrent communément la monnaie métallique comme de la matière première pour l'orfèvrerie. Pour eux, elle ne constitue rien de plus. Un mark, dit le bimétalliste Arendt, est la 1392^{e} partie d'une livre d'or. Les avocats de l'étalon-or n'avaient naturellement aucune raison d'attaquer une opinion qui désarmait si bien les défenseurs de la partie adverse (1).

De ces inventions, les champions de la monnaie de papier auraient dû ne faire qu'une bouchée. Ils tournent toujours autour du pot,

(1) M. Chevalier, La Monnaie, Paris 1866, p. 36 : « Je crois devoir m'en tenir à cette idée fondamentale, que je considère à bon droit comme une autre définition de la monnaie : les monnaies ne sont que des lingots dont le poids et le titre sont garantis. »

comme le chat devant la pâtée trop chaude. Manifestement, ils ne distinguent pas encore dans la monnaie, abstraction faite de sa composition, le produit en soi, l'objet utile en lui-même, l'objet indispensable. C'est pourquoi, dans la rédaction du billet de banque, tous ont **cru** devoir *promettre au porteur une ou l'autre chose n'ayant aucun rapport avec la fonction de monnaie,* comme de l'or, des intérêts, du froment, du travail, des terres, etc. *L'échange des marchandises, que seule la monnaie rend possible, ne leur paraît pas un service suffisant pour garantir à la monnaie de papier, des acheteurs.*

La seule exception que je connaisse est l'inscription figurant sur les billets émis par la Province de Buenos-Ayres en 1869. C'est, que je sache, la première inscription déclarant que le billet, le simple rectangle de papier multicolore, est en soi une monnaie, et ne promettant au porteur aucun payement.

La Provincia de Buenos-Ayres
reconose este Billete por
un peso
moneda corriente. 10 Enero de 1869.
(La Province de Buenos-Ayres reconnaît ce billet comme étant
un peso de monnaie nationale.)

Je ne suis jamais parvenu à savoir si cette inscription doit être prise à la lettre ou si elle résulte d'un embarras, comme cette autre inscription, qu'on lit sur les billets actuels d'Argentine, et qui promet au porteur tant de pesos en *monnaie de papier : «* La Nation pagara al portador y a la vista y por medio del Banco de la Nation 100 Pesos moneda national. » Non-sens évident, le peso, monnaie nationale, n'étant rien d'autre que le même peso papier. La banque promet donc de remettre, en payement de ce billet, le même billet.

Une proposition formulée fréquemment, et qu'on entend encore aujourd'hui, est la suivante : L'État devrait imprimer assez de billets pour acheter toute la propriété foncière du pays, de manière à résoudre du même coup le problème social le plus important : le retour' de la rente foncière au peuple. Dans ce système, la propriété foncière sert donc de couverture à la monnaie de papier ; mais conformément au but que l'on vise, elle n'est pas exigible par le porteur. Celui-ci doit se contenter de cette garantie, comme il se contente (du moins, on le suppose) de savoir les billets gagés avec de l'or (ce qui n'est absolument pas le cas : le porteur se contente du service que les billets lui rendent comme moyen d'échange. S'il en était autrement, il ne tarderait pas à aller réclamer l'or, comme le fait l'orfèvre en quête de matière première). Les auteurs de cette proposition, qui n'a aucun sens du point de vue de la technique monétaire, ne voient pas que la fonction de moyen d'échange est un service suffisant de la part de la monnaie de papier, et que, si ce service est garanti (il suffit pour

cela de n'émettre aucune autre forme de monnaie), tout autre service est superflu.

Ce qui rend la notion « monnaie » abstruse, c'est que le service que nous attendons de la monnaie n'a rien à voir avec la matière qui la compose. La monnaie n'a vraiment besoin de cette matière que pour être palpable et visible, pour que nous percevions sa présence, et que nous puissions la transmettre, et non pour ce que nous attendons de son aspect matériel. Autrement, comment une pièce de monnaie resterait-elle en circulation durant un, dix ou cent ans ? Comment un billet de banque circulerait-il vingt-quatre heures ? Ce qui seul importe pour la monnaie, c'est la quantité existante, parce que de celle-ci dépend en partie la grandeur de l'offre d'argent et la quantité de marchandises que nous obtiendrons en échange de notre argent. La monnaie, considérée comme matière, n'a pas de propriétés ; du moins, pas de propriétés efficaces au point de vue technique, et si les propriétés matérielles venaient à manquer totalement, personne ne le regretterait. En Allemagne, n'a-t-on pas préféré l'or au métal argent, simplement parce qu'on obtenait, en échange d'un kilo d'or, seize fois plus de marchandises que pour un kilo d'argent ? Il fallait seize fois moins de matière : c'est pour cette raison qu'on préféra l'or à l'argent.

Pour n'importe quel bien de consommation, l'acheteur dit : « le plus sera le mieux » ; pour la monnaie, par contre, « le moins sera le mieux ». Pour la monnaie, il suffit qu'on puisse la compter ; le reste n'est que lest et encombrement.

On achète le miel pour son goût, la bière, parce qu'elle grise, le lest pour son poids, le mètre, pour sa longueur bien déterminée, le litre pour sa capacité. Quant à la monnaie, nous ne lui demandons ni saveur, ni poids, ni volume, ni rien de matériel, rien qui vise à satisfaire quelque besoin personnel et immédiat. Nous achetons la monnaie comme une marchandise, dans l'intention de la revendre comme marchandise.

Une preuve de l'indifférence générale quant aux propriétés physiques de la monnaie, est que pas une personne sur mille n'est capable de dire à combien de grammes d'or fin un mark lui donne droit. Si vous ne le croyez pas, faites-en l'expérience.

C'est pour cette raison bien simple, que l'on demande à la monnaie d'avoir le moins possible de propriétés physiques. Et c'est ainsi que, sans s'en rendre compte, on a progressivement porté le choix de la matière sur la substance naturelle la plus déshéritée d'entre toutes : l'or. Combien l'or est pauvre de propriétés, à côté de n'importe quelle autre marchandise — d'un marteau, d'un livre, d'un canari 1

Ce n'est pas à cause de sa couleur, qu'on a choisi l'or pour monnaie, ni pour sa densité, ni pour le son, ni pour le goût, ni pour ses affinités chimiques. L'or ne rouille ni ne se corrompt, il ne croît ni ne se détruit,

il ne démange, ne brûle, ne coupe pas, il est sans vie, c'est l'image de la mort.

Pour la monnaie, nous recherchons des matières ayant des propriétés négatives. Le moins possible de propriétés physiques, voilà tout l'aspect matériel que les gens demandent à la monnaie.

Chacun est aussi indifférent vis-à-vis de la composition de la monnaie, que le commerçant à l'égard de sa marchandise. Si l'ombre de l'or suffit, on la préfère : témoin l'existence, des billets de banque, et leur popularité.

Plus les propriétés d'une substance sont négatives, plus ses avantages sont positifs en tant que matière à monnayer. Voilà tout le secret de la monnaie-papier.

On dit que la prédilection universelle pour les métaux précieux a conduit à les adopter comme monnaie. Nous croyons au contraire que c'est *l'indifférence* générale des producteurs de marchandises à l'égard des métaux nobles qui a permis aux gens de s'accorder sur ce choix. Il est plus aisé de s'entendre à propos d'un objet indifférent et neutre, qu'au sujet d'une chose produisant sur chacun un effet variant avec le caractère. De tous les produits naturels, l'or a le moins de propriétés, le moins d'emplois dans l'industrie et l'agriculture. Il n'est pas de substance qui nous soit plus indifférente que l'or ; voilà pourquoi il a été si aisé d'adopter comme monnaie le métal jaune'.

L'industrie utilise l'or pour les bijoux ; mais ceux qui utilisent l'or comme *moyen d'échange,* les producteurs de marchandises, les ouvriers, les paysans, les artisans, les commerçants, l'État et les tribunaux n'ont pas besoin de bijoux. Les jeunes filles ont pour l'or une certaine prédilection, due bien souvent au caractère monétaire de l'or. Mais ne produisant pas de marchandises, les jeunes filles n'ont pas besoin de moyen d'échange et ne créent donc aucune demande de monnaie. La monnaie, instrument de loin le plus important des relations économiques, complément indispensable de la division du travail, doit avoir d'autres bases que les désirs des citoyens les plus négligeables du point de vue économique, d'autres bases que la coquetterie des jeunes filles.

Le rôle que joue la matière composant une monnaie peut aisément se comparer à celui que le cuir d'un football tient aux yeux des joueurs. Ceux-ci ne se" soucient pas de la composition du ballon, ni de son origine. Qu'il soit déchiré, sale, vieux ou neuf, peu importe. Si le football est visible et saisissable, la partie peut commencer. Pour la monnaie, ce n'est pas plus compliqué. Avoir, ou ne pas avoir. On lutte sans relâche pour posséder la monnaie, non que l'on ait besoin du ballon lui-même — je veux dire de la monnaie — ni de sa matière première, mais parce que l'on sait que d'autres s'efforcent de l'atteindre à leur tour, et sont disposés à faire des sacrifices dans ce but. Pour le football, les sacrifices consistent en coups de pied. Pour la monnaie, ils consistent en marchandises. Toute la différence est là. Voici peut-

être de quoi divertir les amateurs d'épigrammes : *La monnaie est le football de la vie économique.*

5. La garantie et la couverture de la monnaie de papier.

L'idée jeune et neuve que, dans le chapitre précédent, nous avons vu germer parmi les glèbes du préjugé, doit être protégée contre le vent glacial du doute, jusqu'à ce qu'elle soit devenue un arbuste vigoureux, aux épines protectrices. Il ne faut pas que l'idée de la monnaie de papier donne au petit bourgeois la chair de poule. Il faut au contraire qu'elle lui donne une sensation de complète sécurité. Le paysan allemand, qui, pour son bas de laine, persiste à préférer à l'or la dure pièce blanche, doit en venir à aimer encore mieux la monnaie de papier que la monnaie en argent. Il faut qu'après mûre réflexion, la dure tête de Michel finisse par admettre que la monnaie de papier offre plus de sécurité que l'or ou le métal blanc.

La question est de montrer que la monnaie de papier est non seulement possible, mais qu'elle est « couverte » et sûre. Mon dessein est de prouver que, tandis que la monnaie métallique peut, sans infraction à la loi, être anéantie par l'État qui l'a émise, la monnaie de papier ne peut tomber qu'avec l'État lui-même.

« Notre mark n'est que le nom de la 1392° partie d'une livre d'or. » Cette affirmation de Otto Arendt est irréfutable, si l'on se base sur la législation monétaire allemande actuelle. Aucune loi ne protège le propriétaire d'or, monnayé ou non, d'une semblable interprétation juridique du mot « monnaie ». L'ancienne inscription des monnaies : « XXX ein Pfund Fein » (c'est-à-dire 30 de ces pièces font une livre d'argent fin), comme l'actuel libellé des billets et des bons du Trésor : « La Banque (ou l'État) s'engage à payer au porteur », etc., prouvent que leurs auteurs partageaient les vues de Arendt sur la nature des monnaies. On peut donc sans peine imaginer la situation suivante. Supposons que, pour une ou l'autre raison, l'État retire à l'or le monopole de la monnaie, comme il l'a jadis supprimé à l'argent ; mais supposons qu'au lieu de donner de nouvelles pièces en échange de celles qui rentrent, il efface d'un coup de marteau l'inscription des pièces d'or, et rende le métal au porteur, en déclarant : « Vous voilà en possession de tout ce que vous revendiquiez : un lingot d'or d'un poids déterminé. Désormais, cet or ne constitue plus une monnaie. A partir d'aujourd'hui, l'État émet une nouvelle forme de numéraire, il n'accepte plus l'or, et n'échange plus la nouvelle monnaie contre le métal jaune. Les pièces d'or étaient, pour employer vos propres termes, et selon vos propres explications sur la nature de la monnaie, garanties par le métal. Maintenant, vous voilà en possession de ce métal. A vous de savoir ce que vous ferez de ces lingots. C'est votre affaire. Vous aviez

livré à l'État des lingots ; il les avait monnayés, sans frais pour vous, mais à grands frais pour lui. Aujourd'hui, l'État rend à chacun ce que chacun lui a donné : un lingot. Vous n'avez droit à rien de plus, n'ayant pas donné davantage. »

Actuellement, aucune loi ne garantit le citoyen contre l'éventualité d'une telle politique. Au contraire, cette politique est conforme à l'opinion publique et à l'inscription des monnaies.

Cette politique constituerait néanmoins une escroquerie de la pire espèce aux dépens de tous les porteurs de monnaie, de lettres de change et d'obligations, au détriment des créanciers hypothécaires et autres, des pensionnés, etc., qui perdraient ainsi le plus clair de leur avoir. En effet, les hypothèques, les emprunts nationaux et communaux, les reconnaissances de dette, les pensions, les traites, constituent simplement des engagements de payer tant de grammes d'or (1). Si l'or venait à perdre son emploi principal, son rôle de matière des monnaies, il est évident que ce métal deviendrait meilleur marché. Les pièces écrasées sous le marteau, désormais simples lingots, afflueraient, en quête d'emploi, chez l'orfèvre. Une offre aussi abondante ferait évidemment baisser le prix de l'or.

Quand le métal argent fut démonétisé, le rapport dans lequel il s'échangeait avec l'or tomba de 16 à 30 et même à 35. Pour une tonne d'or, on avait donné, durant des siècles, 16 tonnes d'argent. Après la démonétisation du métal blanc, on en donna 30 tonnes. La chute du prix aurait été encore bien plus considérable, si l'on avait démonétisé l'argent simultanément dans tous les pays (2). Inversement, après l'adoption du nickel pour la fabrication des monnaies, son prix, vil jusqu'alors, haussa de façon vertigineuse.

La suppression de la libre frappe de l'or, que nous considérons ici comme une hypothèse, s'est d'ailleurs déjà vue. En 1865, les découvertes d'or en Californie déterminaient une hausse générale des prix telle, que les porteurs de créances se jugèrent lésés, au profit des débiteurs. Ils exercèrent une pression en vue de supprimer la libre frappe de l'or. On vit la Hollande adopter cette mesure. Si les découvertes d'or en Californie n'avaient pas cessé aussi vite, il est hors de doute que c'en était fait du métal jaune (3).

(1)Si l'État cesse de monnayer l'or et en interdit le monnayage privé, il est clair qu'on ne pourra plus exiger d'aucun débiteur qu'il s'acquitte en or *monnayé.* Nul ne peut être contraint de fournir une chose faisant l'objet d'un monopole.

(2)Il est probable que si, de nos jours, une nation importante du point de vue commercial démonétisait l'or, les autres pays suivraient immédiatement l'exemple. Ils devraient le faire pour enrayer l'afflux de cet or exilé et pour s'épargner des pertes semblables à celles que l'Union latine essuya, pour avoir trop longtemps hésité à vendre son métal blanc.

(3)J'attire encore l'attention sur le fait que ce traité constitue la réédition d'un ouvrage datant de 1911, c'est-à-dire d'avant la guerre. Celle-ci a fourni bien des preuves en faveur de la présente théorie. Je ne les invoquerai pas, *n'attendant rien de la guerre, pas même un enseignement.*

Que serait l'or aujourd'hui, sans son privilège monétaire ? Que deviendrait ce métal, si chaque citoyen, si chacun de ceux qui, pour adopter une profession, ont abandonné l'économie primitive en faveur de la division du travail, bref, si chaque détenteur ou producteur de marchandises cessait de créer, avec celles-ci, une *demande d'or ?* Qu'adviendrait-il de l'or, s'il ne constituait plus une monnaie ? Il n'aurait pas plus d'importance économique que n'en a le métal argent depuis sa déchéance. L'or constituerait une matière première pour la moins importante de toutes les industries. Qui donc parle encore, aujourd'hui, du métal blanc ? A qui viendrait-il à l'idée d'acheter des lingots d'argent pour les thésauriser ? Qui s'inquiète encore, lorsque le métal blanc monte à 200 ou quand il baisse jusqu'à 60 ? Qui perd, qui gagne encore, qui suspend ses payements lorsque le prix de ce métal, la proportion selon laquelle il s'échange contre les autres marchandises, vient à varier ? Tout au plus quelques négociants en métaux précieux peuvent s'en inquiéter ; les autres redoutent autant les fluctuations du prix de ce métal qu'une statue de marbre, la rage de dents. Jadis, la proportion où l'argent (1) s'échangeait contre les autres marchandises n'avait qu'à varier quelque peu, pour que l'on vît tous les rouages s'arrêter : la crise éclatait, meurtrière et dévastatrice. C'était la suspension des payements, le chômage, la famine, les insurrections.

Du prix du métal blanc, c'est-à-dire du rapport d'échange entre ce métal et les marchandises, dépendait la quantité de monnaie qu'on recevait pour ses produits, voire même la possibilité de faire parvenir ces produits à leur destinataire. Jadis, demander le prix d'une marchandise, revenait à s'enquérir du prix du métal argent. C'était, en effet, s'informer du prix de ce métal, que demander ce que coûtait tel ou tel objet.

Maintenant ce n'est plus vrai. D'un trait de plume, l'État a séparé la monnaie du métal blanc. Pour ôter à l'argent son privilège séculaire, il n'a pas fallu de révolution. « La grande forme monétaire » fut l'œuvre de quelques phraseurs, qui curent à vaincre l'opposition d'une douzaine d'autres bavards. La « grande réforme » n'a coûté ni sang, ni sueur. A lire les discours, on croirait qu'elle fut menée par des Huns. Des phrases vides, des théories non mûries, des affirmations gratuites, des citations. Voilà tout le débat sur la question monétaire. Et depuis, tous ceux qui se sont succédé à la tribune ont trahi la même myopie, le même niveau déplorablement bas. Il n'a jamais été question du moyen d'échange, des besoins des marchandises, ni de la division du travail. Toujours comme si le mark n'était que la 1392^{e} partie d'une livre d'or.

Tout ce qu'on racontait à propos de l'étalon-or était parole d'Évangile. On ne contrôlait rien. Aujourd'hui, après tant d'expériences lamentables,

(1) En français, le nom de ce métal est synonyme de monnaie. En espagnol également : plata (Auf französisch und spanisch heisst Silber soviel wie Geld).

nous ne possédons pas encore pour le mot « monnaie », de définition juridique, et pouvant, en cas de litige, servir de base d'interprétation à la législation monétaire.

C'est un fait : non seulement les campagnards, mais aussi les citadins cultivés ont, sur la nature de la monnaie, des idées puériles. « Beaucoup d'économistes, même des plus réputés, ne possèdent pas de théorie vraiment logique et approfondie de la monnaie » *(Knut Wiclisel :* L'Intérêt et les Prix).

Devant cette situation, on se demande où est la couverture de la monnaie allemande, et quelle garantie offre le mark. Cette garantie ne vient pas du métal. Le métal argent en a fourni la preuve : lié à la monnaie plus intimement que l'or, il en fut séparé du jour au lendemain, sans autre forme de procès.

Cette garantie n'est pas non plus fournie par la loi, attendu qu'il n'existe aucune définition juridique du mark allemand. C'est tellement vrai, que quand on demande ce qu'est, d'après la loi, un mark allemand, on obtient toujours, quel que soit celui à qui l'on s'adresse, la même réponse intelligente : « Un mark, c'est cent pfennigs. »

L'éducation, en matière monétaire, d'un nombre d'hommes suffisant, pourrait fournir au mark une sorte de garde du corps, destinée à le protéger, sur le terrain des lois, contre les tripoteurs et les charlatans. Mais l'indifférence du public, de la presse, du commerce et de la science à l'égard des questions monétaires est telle, que l'on trouverait difficilement, parmi les millions de sujets de l'Empire allemand, une douzaine d'hommes capables de discuter la question.

Alors, où est la sûreté du mark allemand ? Par qui, par quoi le mark est-il garanti contre les manipulations maladroites ou malintentionnées ? Par les brochures de la Ligue pour la protection de l'étalon-or allemand ? Les défenseurs de cet étalon ne sont-ils pas, tout comme les assaillants, des imposteurs ? Une lecture attentive de ces brochures montre que leurs auteurs ne se rendent pas très bien compte de la fonction que doit remplir la monnaie. Ces brochures ne disent nulle part que la monnaie est un moyen d'échange, qu'elle doit rendre l'échange des marchandises plus rapide, plus sûr, et meilleur marché ; qu'on juge une monnaie, non d'après son titre et son poids, mais d'après son comportement sur le *marché.* Dans ces brochures, c'est le point de vue le plus bas qui prévaut, celui du banquier et de l'orfèvre. Tout cela n'a pas empêché la Ligue de remporter la victoire. Quels héros devaient être ses adversaires !

L'histoire du métal argent prouve que le métal dont le mark est formé n'offre ni couverture, ni garantie, ni sécurité ; les faits sont éloquents ; ils démentent l'affirmation qui fait passer le mark pour la 1.392^{e} partie d'une livre d'or. Le mark n'est pas garanti par son titre.

Il est d'ailleurs bien établi que, en vertu du jeu des forces connu

sous le nom de loi de Gresham (1), l'or peut être chassé du pays par l'émission de monnaie d'argent ou de papier, et ce aussi souvent qu'il le plaira au gouvernement. Que l'État émette plus de monnaie d'argent, que la banque d'émission imprime plus de billets, et avant peu les pièces d'or gagneront la frontière. Quelle sécurité, quelle couverture l'or offre-t-il donc, s'il suffit d'un décret pour qu'il soit supplanté par n'importe quelle autre monnaie ? C'était de la monnaie d'or et d'argent qui circulait en France, au moment où John Law entreprit d'essayer son papier-monnaie. La monnaie métallique française s'avéra « de tout repos » : bientôt, en effet, elle ne circula plus du tout. Le papier l'avait complètement remplacée dans la circulation. Plus tard, l'expérience des assignats donna les mêmes résultats. Et quand il fallut livrer aux Allemands le trésor de Huns qu'ils exigeaient en guise d'indemnité de guerre, la monnaie d'or fut de nouveau supplantée sur le marché parle papier. Trois fois, la France a tenté l'expérience, et chaque fois avec le même résultat. Trois fois, la garantie du métal jaune s'est avérée illusoire. Et qu'a-t-on observé en Ecosse, en Angleterre, en Autriche, en Russie, en Espagne, en Italie, aux États-Unis, en Amérique du Sud, aux Indes ? Dans chacun de ces pays, le métal (l'or ou l'argent) s'est vu supplanté par le papier, chaque fois que l'ont voulu les gouvernants, autocrates ou parlementaires. Le métal n'a jamais résisté au papier. Devant les gâcheurs et les escrocs, aucune monnaie n'a été mieux défendue par le métal jaune, que la monnaie allemande par le métal blanc du thaler.

L'idée que l'or protège une monnaie contre les charlatans et les voleurs trahit une ignorance complète de l'histoire monétaire.

(1) Loi de Gresham : Lorsque, dans un pays, la quantité de monnaie dépasse le besoin réel de moyens d'échange, et que cette pléthore provoque une hausse des prix, la hausse vient gêner l'exportation, favoriser l'importation, et créer un déficit dans le commerce extérieur. Le moyen le plus simple de combler ce déficit est d'exporter de l'or. Exemple : Durant les années 1872-1874, l'Allemagne, qui regorgeait des milliards versés par la France, importa beaucoup plus qu'elle n'exportait. Les importations dépassèrent les exportations de 3646 millions — soit d'un montant sensiblement égal à l'indemnité de guerre — alors qu'avant les hostilités, les exportations dépassaient les importations.

L'exportation d'or, qui signifie une réduction du stock monétaire, fait baisser les prix jusqu'à leur véritable niveau, et rétablit automatiquement l'équilibre entre l'importation et l'exportation. Mais si l'État, négligeant l'avertissement que représente l'exode de l'or, continue à augmenter la quantité de monnaie par l'émission de billets, l'or continue à sortir du pays jusqu'au moment où les exportateurs éprouvent des difficultés à se procurer de l'or (ou des lettres de change étrangères) pour payer leurs importations. Ces difficultés se traduisent immédiatement par l'apparition de l'agio. C'est cette prime qui dès lors agit comme régulateur du commerce extérieur : elle grève l'importation el favorise l'exportation. En même temps, l'agio vient gêner la circulation de l'or, à l'intérieur du pays, étant donné que les caisses de l'État et les tribunaux n'acceptent que les billets, et que l'agio toujours changeant apparaît comme un compagnon importun de l'or, au point que le public n'accepte plus le métal jaune que contre son gré. L'agio crée tellement de complications partout, que l'or devient inutilisable dans les affaires. L'or, devenant superflu, s'accumule dans les banques, et y reste sans emploi, jusqu'au moment où ses propriétaires, en quête d'intérêts, l'expatrient. Il en résulte que lorsque, dans un pays, l'or et le papier sont en conflit, c'est toujours l'or qui doit céder. Le papier chasse toujours l'or au-delà des frontières. Cette loi, dite de Gresham, porte le nom de celui qui l'a formulée.

D'ailleurs, sans même tenir compte de la loi de Gresham, quels étaient les bénéficiaires de la garantie offerte par le bon aloi des monnaies ? Évidemment, seuls ceux qui possédaient ces pièces — les détenteurs des quatre ou cinq milliards en pièces d'or, qui circulaient jadis en Allemagne. Mais que signifie cette quantité relativement minime d'or en face des 1.000 milliards représentés par les emprunts d'État, les traites, les hypothèques, les baux, etc. ? Ces 1.000 milliards étaient-ils également couverts par la teneur en métal fin des 5 milliards consistant en pièces de monnaie ? Ces milliards-là ne sont protégés que par la loi. C'est la loi et non la teneur en métal fin qui définit le mark des hypothèques, les obligations d'État, etc. Il y a quarante ans, toutes les hypothèques, toutes les traites, tous les emprunts d'État allemands étaient payables en métal argent ; la loi, néanmoins, obligea les débiteurs à payer leurs dettes avec de l'or !

De ce point de vue également, la garantie attribuée au métal se réduit à un mythe.

Les pièces en circulation ne sont que bagatelle (1) à côté de l'argent non monnayé que constituent les contrats de payement. La couverture métallique de la monnaie se révèle illusoire. On n'en parle même plus du tout dès que la loi de Gresham se met à jouer.

Dans tous les pays énumérés plus haut, quand la monnaie d'or et d'argent fut chassée par la monnaie de papier et les pièces de cuivre, toutes les créances — emprunts d'État, hypothéqués, traites — partagèrent le sort de la monnaie de papier ; et dans les pays où la monnaie de papier dégénéra en papier à monnaie, les créances devinrent, elles aussi, des quantités aussi négligeables que le papier sur lequel elles étaient écrites.

Encore une fois, qu'était devenue cette monnaie métallique de tout repos ?

La monnaie a besoin de l'État ; sans État, on n'imagine pas de monnaie. On peut même dire que l'État se fonde dès l'introduction de la monnaie. La monnaie est le ciment naturel et le lien le plus fort des nations. L'Empire Romain dut sa cohésion bien plus à la monnaie de Rome qu'à ses légions. Lorsque les mines d'or et d'argent furent épuisées et que la production des monnaies tarit, l'Empire s'effondra.

L'indispensabilité de la monnaie, jointe à *l'indispensabilité du contrôle de la monnaie par l'État,* donne à l'État un pouvoir absolu sur la monnaie ; et devant ce pouvoir absolu, la garantie métallique de la monnaie est une paille dans le vent.

La monnaie n'est pas plus garantie contre les abus de l'État, par la matière qui la compose, que la constitution ne l'est contre les coups d'État, par le parchemin sur lequel elle est écrite.

Seul l'État, seule la volonté du gouvernement — qu'il soit autoritaire ou

(1) Jadis, en Allemagne, à côté des 5 milliards en pièces d'or, circulaient 143 milliards d'obligations foncières, 40 milliards de lettres de change, etc.

représentatif — peut protéger la monnaie contre les gâcheurs, les dupeurs, les voleurs, en supposant, bien entendu, que les gouvernements sachent user de leur pouvoir, ce qui malheureusement n'a jamais été le cas jusqu'ici.

Ce que nous avons dit de la monnaie de métal s'applique naturellement aussi à la monnaie de papier. La matière constituant cette dernière n'offre aucune garantie ni au détenteur de la monnaie elle-même, ni au porteur de créances (traites, emprunts d'État, pensions, loyers, fermages, assurances sur la vie, hypothèques, obligations).

Sous ce rapport, la monnaie de papier est un peu moins sûre que celle de métal. La différence est d'ailleurs minime. En revanche, la loi protège plus fermement la monnaie de papier.

Nous avons vu que, sans violer la loi, et en invoquant les théories monétaires courantes, l'État peut, d'un coup de marteau, réduire les pièces à ce qu'elles étaient à l'origine; qu'il peut retirer aux pièces d'or leur privilège monétaire; que la perte de ce privilège entraînerait, pour les pièces d'or, une chute de prix ; qu'il n'existe aucune loi obligeant l'État à dédommager de ce préjudice les détenteurs de pièces d'or, et que, si l'État accordait un dédommagement, il agirait, non pour se conformer à la loi, mais uniquement par souci d'équité. La probité se définit d'ailleurs différemment, selon la classe sociale qui l'invoque (1).

La monnaie de papier se trouve, vis-à-vis de la loi, dans une position toute différente. L'État ne peut pas ôter aux billets leur privilège de monnaie, sans dédommager les détenteurs. L'État a reçu quelque chose en échange de la monnaie-papier qu'il a émise ; et ce « quelque chose », il le doit au porteur : la restitution s'impose ; c'est incontestable, à quelque point de vue qu'on se place. La meilleure preuve de cette obligation est qu'on ne pourrait trouver d'autre argument que l'évidence même de ce devoir.

Lors de la démonétisation de l'argent, l'État dédommagea (2) les propriétaires de thalers ; il reprit ces pièces, en échange desquelles il délivra de la monnaie nouvelle. Le droit à compensation n'avait aucun fondement juridique ; mais on trouva en dehors de la loi assez de raisons pour agir de la sorte. L'État n'avait-il pas, en levant les impôts, obligé les citoyens à se pourvoir de thalers ? Pour être en mesure de payer ses contributions, le paysan avait dû échanger sa vache contre des thalers. Le paysan avait acquis le métal blanc, non qu'il en eût besoin lui-même, mais parce que l'État en exigeait. L'État s'était chargé d'écouler ces thalers. Un dédommagement s'imposait.

(1) Les gros propriétaires allemands demandèrent à l'État de renchérir la nourriture du peuple, en élevant des barrières douanières. Ils obtinrent satisfaction. La classe ouvrière demanda de faire baisser le coût de la vie en supprimant les tarifs douaniers. Elle essuya un refus catégorique.

(2) Il était, et il demeure contraire à la théorie de la monnaie métallique, que les propriétaires pussent essuyer un dommage quelconque du fait de la démonétisation u métal blanc.

Ces raisons méritent d'être entendues. Mais les écouterait-on toujours ? On sait qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre. Plaider son droit, n'est-ce pas précisément reconnaître sa faiblesse ? Quand il était question d'adopter l'étalon-or, si les agrariens avaient su que la démonétisation de l'argent allait provoquer une dépréciation de ce métal suffisante pour les libérer de la moitié de leurs dettes hypothécaires, libellées en thalers d'argent, sait-on quelle position ils auraient prise dans la question du dédommagement ? L'attitude qu'ils adoptèrent ultérieurement, quand ils comprirent (mais un peu tard), permet de croire que le parti agrarien aurait fait sienne la théorie de la monnaie de métal, selon laquelle un thaler était la XXX^0 partie d'une livre d'argent. Les grands propriétaires fonciers en auraient profité pour payer les thalers qu'ils devaient, avec du métal blanc non monnayé, sur la base d'un trentième de livre par thaler. Ils auraient réalisé ainsi une opération aussi lucrative (et plus honnête) que l'augmentation de leurs revenus fonciers grâce aux droits de douane.

La monnaie de papier ne crée pas de situations pareilles. Ici, pas de partis, de théories, de décrets, d'interprétation des lois, pas de raison non plus de plaider le droit au dédommagement. Ce droit est évident. La sécurité delà monnaie de papier ne fait qu'y gagner. La monnaie de papier est garantie par les idées et les intérêts qui fondent le peuple en une nation. La monnaie de papier ne peut s'effondrer qu'avec l'État lui-même.

À côté de la garantie imaginaire de la monnaie contre le pouvoir absolu de l'État, on réclame encore pour la monnaie une « couverture », c'est-à-dire une sécurité économique. En supposant, dit-on, que l'État fasse de son pouvoir l'usage le meilleur selon lui, et qu'il n'abuse pas de son autorité, rien ne garantit que la monnaie permettra toujours de récupérer ses frais d'acquisition. La monnaie métallique porte en elle-même la matière nécessaire pour couvrir entièrement ces frais : elle a sa « valeur intrinsèque » (peu importe ce qu'on entend par là), sa « valeur matérielle », alors que la monnaie de papier est vide, sous ce rapport, et doit chercher sa « couverture » ailleurs, en dehors de la matière qui la compose.

Cet argument est creux. Il trahit la confusion des idées. Nous nous en sommes déjà rendu compte dans le chapitre intitulé « La prétendue valeur » et dans l'étude de la garantie de la monnaie. Le seul fait que les détenteurs de pièces d'argent démonétisées ont tous fait valoir leur droit à l'indemnité, ce seul fait nous montre clairement que le métal d'une monnaie ne garantit pas au détenteur le recouvrement intégral des frais d'acquisition. Sans quoi, pourquoi chacun n'aurait-il pas tout bonnement conservé son métal ?

En réponse à cet argument, nous ne pouvons raisonnablement ajouter que ce qui suit, qui risque d'être superflu.

Une marchandise est couverte aussi longtemps qu'il se trouve

quelqu'un qui soit disposé à donner, en échange de cette marchandise, la quantité habituelle d'autres marchandises ou de monnaie, en d'autres termes, aussi longtemps que la demande ne fléchit pas. Mais aucune marchandise ne peut être couverte par elle-même. Il découle de la définition de la division du travail, et de la définition de la marchandise, que le produit du travail est absolument sans utilité pour son producteur. Répétons-le : que feraient de leurs produits les cordonniers, les pharmaciens, que pourraient faire de l'or de leurs pièces les paysans, si personne ne s'offrait pour leur acheter ces produits ou cet or ?

En parlant de la couverture de la monnaie, on fait allusion à l'utilité que les détenteurs de *biens* à employer tirent de l'emploi de ces biens (provisions, outillage, etc.). C'est cet avantage qu'on voudrait garantir au détenteur de monnaie, à l'aide de la matière dont la monnaie est faite. On voudrait faire de la monnaie à la fois une marchandise et un objet d'utilité privée. On voudrait réunir dans la monnaie des conditions incompatibles (1). Le jour où la substance constituant la monnaie deviendrait utile à tous les détenteurs, la monnaie cesserait d'exister. L'utilité de cette matière mènerait la monnaie au creuset. La monnaie étant indispensable, il ne faut pas qu'on la consomme.

Aussi longtemps qu'existera la division du travail, aussi longtemps que nous produirons des marchandises, des choses sans utilité pour nous-mêmes, il nous faudra un moyen d'échange, c'est-à-dire une monnaie. Le besoin de numéraire est continuel et inéluctable, il est basé sur la division du travail, condition même de notre existence. Pourquoi, dès lors, chacun devrait-il être en mesure de consommer la monnaie, de l'anéantir ? Ne serait-ce pas, au contraire, un danger pour les échanges et pour le maintien de la division du travail, que la possibilité de consommer, de détruire l'outil des échanges ?

Une couverture de la monnaie, telle que la plaide l'objection susmentionnée, n'existe pas, et ne peut exister.

Ce n'est pas la matière, c'est la fonction de moyen d'échange qui constitue la couverture de la monnaie. C'est cette fonction qui fait qu'on en a besoin, et qui en assure la demande. En dernière analyse, la monnaie a pour couverture les trésors inépuisables fournis à l'humanité par la division du travail.

En dehors de la division du travail, il n'existe pas de couverture pour la monnaie. La division du travail engendre un courant ininterrompu de marchandises, lequel crée à son tour une demande continue . de moyens d'échange, de numéraire, quelle que soit la composition de celui-ci. Que le numéraire soit en or, en argent ou en papier, cela n'a aucune influence sur l'offre de marchandises, sur la couverture de la monnaie. La composition du numéraire n'a, en effet, aucune influence

(1) « Généralement, quand un Allemand veut quelque chose, il veut en mémo temps le contraire. » (Bismarck.)

sur le besoin inéluctable qu'ont les produits de la division du travail, de s'échanger contre la monnaie. *Que le paysan obtienne, en échange de ses pommes de terre, de l'or ou des billets, cette question n'a aucune influence sur la quantité de pommes de terre qu'il apporte au marché.* Dans un cas comme dans l'autre, il apportera tout ce dont il peut se passer. Que les caves de la banque nationale contiennent 10 ou 100 tonnes d'or, cela n'a aucune influence sur l'offre de marchandises, sur la demande de moyens d'échange. Et comme cette *demande* est la vraie couverture de la monnaie (comme de toute marchandise), la couverture de la monnaie est indépendante de sa composition.

Marchandise, besoins monétaires et couverture de la monnaie sont trois expressions d'une seule et même chose. Quelle est la couverture d'une action des chemins de fer ? Consisterait-elle par hasard en rails ou en remblais ? Chacun sait bien que cette couverture, c'est la masse des biens à expédier quotidiennement. La division du travail est la couverture de l'action des chemins de fer.

Il en est exactement de même des certificats de participation aux privilèges monétaires, c'est-à-dire de l'argent. Que les chemins de fer n'aient plus rien à transporter, et les actions ne seront plus que des chiffons de papier ; que la division du travail et l'offre de marchandises cessent, et l'argent sera un objet sans utilité. La monnaie de papier sera bonne pour la corbeille, et celle de métal constituera une matière première pour la plus négligeable d'entre les industries.

Résumons ce chapitre :

1. La matière dont est faite la monnaie n'offre aucune garantie contre les abus de pouvoir de l'État en matière monétaire.

2. Cette matière peut tout au plus (si l'on fait abstraction de la loi de Gresham) garantir les avoirs monnayés, le numéraire, et ce, dans des proportions très limitées, (En dernier lieu, les thalers n'étaient plus couverts que pour 40 % par le métal argent.) La somme mille fois plus grande constituée par les créances (hypothèques, emprunts d'État) reste entièrement sans couverture.

3. L'obligation pour l'État, de fournir un dédommagement quand il retire à une monnaie ses privilèges, cette obligation n'est évidente que dans le cas de la monnaie de papier ; dans le cas de la monnaie métallique cette obligation doit être démontrée et défendue contre l'opposition de la partie importante du pays à laquelle cette novation porte préjudice. Il en résulte que la sécurité de la monnaie de papier est plus grande que celle de la monnaie métallique.

4. La composition de la monnaie ne peut influencer la demande de monnaie. Il s'ensuit qu'on ne peut, en aucune façon, considérer la substance d'une monnaie comme sa couverture. La matière dont est faite la monnaie ne peut ni provoquer, ni influencer, ni régler la demande de numéraire.

5. La monnaie, quelle que soit la substance qui la compose, n'est jamais couverte que par la division du travail.

6. La monnaie ne peut offrir de sécurité que si le peuple et le gouvernement ont tous deux une conception saine de la politique monétaire.

6. Quel doit être le prix de la monnaie ?

Nous avons démontré, aussi amplement que le mérite une question d'une telle importance, qu'on peut faire la monnaie avec du papier, ou, en d'autres termes, qu'on peut obtenir, de la monnaie de papier, un prix plus élevé que d'un bout de papier ordinaire de la même grandeur.

On se demandera dès lors quel niveau le prix de la monnaie de papier doit atteindre. De combien ce prix dépassera-t-il celui du papier dont la monnaie est faite ? Dans quel rapport le numéraire en papier et les produits du travail s'échangeront-ils entre eux ?

C'est une question très importante. Elle est du plus haut intérêt pour les producteurs de marchandises. Peu leur importe de quelle matière le numéraire est formé, cette matière ne constituant jamais à leurs yeux qu'un lest inutile. Ce qui les intéresse, ce sont des questions comme celles-ci : Combien demandes-tu pour me céder ta vache ? ou bien : Qu'offres-tu de mes outils ? De la réponse dépend en effet le résultat de tout un processus de production.

Si le rapport d'échange entre la monnaie et les marchandises vient à se modifier, chacun obtiendra, en vendant ses produits, plus de numéraire, ou moins, et en vendant son numéraire, moins de marchandises ou davantage. De ce point de vue, les variations du prix de la monnaie n'ont guère d'importance.

Mais il arrive que l'on n'échange pas immédiatement contre de la marchandise l'argent que l'on a touché. Pour ceux qui sont dans ce cas, il n'est pas du tout indifférent que les prix changent entre le moment où ils ont vendu et celui où ils achèteront. Les fluctuations des prix sont encore moins indifférentes pour les créanciers et les débiteurs ; pour eux, il est une question vitale : Combien devrai-je vendre de produits, pour pouvoir payer les intérêts et l'amortissement de ma dette ? ou bien : Combien de marchandises puis-je obtenir, avec les intérêts que je touche et avec les remboursements échelonnés de ma créance ? Nous verrons également que la question des prix,, considérée uniquement du point de vue commercial, est vitale pour les échanges et partant, pour la division du travail, fondement de notre économie.

Pour montrer l'importance du rôle des prix, nous nous contenterons ici .d'examiner leur influence sur les rapports entre créancier et débiteur.

L' « avoir » du débiteur (d'hypothèque, d'obligations, de traites, de fermages, de loyers, de primes d'assurance, de contributions, etc., etc.) consiste généralement en marchandises, en machines, en terres, en bétail, tandis que son « doit » consiste exclusivement en une somme d'argent déterminée. Le numéraire qu'il lui faut pour faire face à ses obligations, le débiteur ne peut se le procurer qu'en vendant une part de son avoir, généralement, les produits de son travail.

Si le rapport d'échange entre les marchandises et le numéraire vient à changer, le rapport entre le débit et le crédit changera également. Supposons par exemple qu'au moment où le froment se vend 250 marks la tonne (après l'adoption des droits sur le froment), un fermier doive consacrer le *quart* de ses récoltes au payement des intérêts et de l'amortissement de sa dette foncière, aux impôts, aux assurances, etc. ; si les droits sur le froment viennent à être abolis, il devra consacrer à ces mêmes charges le *tiers* de ses récoltes. En certains cas, cet accroissement engloutira tout le bénéfice de l'entreprise et ruinera le débiteur.

C'est évidemment le contraire quand les prix haussent. Et dans les deux cas, la situation du créancier représente l'inverse de celle du débiteur. Le créancier gagne aux changements des prix tout ce que le débiteur y perd, et il y perd tout ce que le débiteur y gagne.

À notre époque, le crédit a pris un développement prodigieux. En Allemagne, il atteint peut-être de 300 à 400 milliards de marks. La plupart du temps, les intérêts et les amortissements de ces dettes proviennent de la vente des produits du travail. Une faible variation des prix suffit pour frapper une classe de la population d'un impôt de plusieurs milliards au bénéfice de l'autre classe.

Une diminution du prix des marchandises, d'un pour cent en moyenne, ce qui n'est rien sous le régime tant vanté de l'étalon-or, représente pour les débiteurs allemands plus que les 5 milliards de l'indemnité de guerre de 1870 ne représentaient pour les citoyens français.

Supposons que le contribuable débourse annuellement 100 marks de contributions directes et indirectes pour le payement des intérêts de la dette publique et pour son amortissement. C'est le rapport d'échange entre l'argent et les marchandises qui déterminera s'il devra consacrer au service de cette dette, dix, vingt ou cinquante jours par an.

Dès lors, vers quel but doit tendre notre politique monétaire ? Doit-elle viser à faire hausser les prix, pour détrousser les créanciers au profit des débiteurs ? Ou doit-elle tendre à faire baisser les prix, pour enrichir les créanciers ? Faut-il laisser trancher la question par les premiers ou par les seconds ? Devons-nous donc pratiquer une politique de filous ? Non : il ne faut duper personne ; les intérêts privés ne doivent pas entrer en ligne de compte dans la gestion des

finances, qui doit sauvegarder l'économie nationale, et non servir des intérêts économiques particuliers.

Il faut que la monnaie ait toujours et partout le prix qu'elle a *aujourd'hui.* Ce que l'on a payé en marchandises, pour obtenir une somme, il faut que toujours on puisse l'obtenir en échange de cette même somme, que ce soit demain, dans un an ou dans dix. Dans ces conditions, le débiteur remboursera ce qu'il a reçu et le créancier recevra ce qu'il a prêté. Rien de plus, rien de moins.

Cela va de soi et se passe de démonstration.

7. La mesure précise du prix de la monnaie.

Si le prix du numéraire (1) doit rester constant, il faut être en mesure de prouver qu'il n'a pas varié. Sans cette preuve, les intéressés ne seraient jamais satisfaits. Les créanciers réclameraient sans cesse la baisse des prix, les débiteurs, la hausse. Le seul moyen de réduire au silence les deux parties est de prouver noir sur blanc que le prix de la monnaie est resté immuable.

La querelle entre partisans de l'étalon-or et bimétallistes tournait toujours autour de la question de savoir si le prix de la monnaie avait changé. Dans l'examen du problème, on se basait de part et d'autre sur une illusion — celle de la valeur. On parlait de valeur intrinsèque, de valeur matérielle, de réserves de valeur, etc. C'est précisément ce qui rendait la question insoluble. De ce point de vue absurde, les meilleures preuves, les arguments les plus sensés des bimétallistes apparaissaient comme des non-sens. Si les bimétallistes démontraient, à l'aide de statistiques patiemment accumulées, que les prix des marchandises avaient baissé de 10, 20 ou 50 % depuis l'adoption de l'étalon or, les défenseurs de ce dernier déclaraient que cela n'avait aucune signification. L'important n'était pas le prix d'une marchandise, mais sa « valeur ». Ce point, les bimétallistes l'admettaient. Le prix des marchandises avait baissé, parce que le progrès technique avait réduit les frais de production et de transport. Seuls des adversaires convaincus et irréductibles de la théorie de la valeur auraient pu prouver que l'étalon-or était une erreur à la faveur de laquelle les créanciers détroussaient les débiteurs, parmi lesquels l'État. Les bimétallistes auraient remporté la victoire, et même aisément, s'ils s'étaient cantonnés sur le terrain du prix de la monnaie. Dans le bourbier de la valeur, ils perdirent pied.

fl) Il faut entendre par le prix du numéraire, la quantité de marchandises quo l'on doit donner en échange d'une somme déterminée.

Le prix de la monnaie ne peut s'exprimer qu'en marchandises. Le prix des marchandises, si l'on fait abstraction du troc, n'a qu'une *seule* expression : une quantité de monnaie. Le prix de la monnaie a autant d'expressions qu'il existe de sortes et de qualités de marchandises, de délais de livraison et de marchés pour ces marchandises. Ce n'est qu'en consultant toutes les mercuriales et tous les tarifs d'un pays qu'on peut savoir ce que coûte, à ce moment-là, la monnaie.

Mais quand on veut savoir si le prix de cette monnaie a varié, une simple comparaison avec les prix que les marchandises coûtaient hier ne suffira pas. Car si des millions d'articles ont haussé, des millions d'autres ont peut-être baissé.

De plus, il n'est pas indifférent que ce soit la houille, le blé, le fer qui aient changé de prix, ou les aiguilles, les canaris et les boutons.

Voici un exemple :

	1906	1907
Quelqu'un a payé pour 1 pipe	M 1,00	M 1,10 +
1 boîte de cirage	0,50	0,60 +
1 douz. de plumes	0,50	0,80 +
1 chapeau	3,00	2,50 -
1 paire de chaussures	4,00	3,00 -
1 pantalon	11,00	10,00
Totaux	20,00	18,00

On voit que, malgré la hausse du prix de la moitié de ces articles, la baisse des autres prix a provoqué une chute du « prix moyen » de 2 marks sur 20, c'est-à-dire de 10 %. Si l'on se base sur ces marchandises pour mesurer le prix de la monnaie, l'acheteur profitera d'une hausse du numéraire égale à 11 % ; il obtiendra pour son argent 11 % de marchandises de plus que naguère.

Pour rétablir l'équilibre entre la nouvelle situation et l'ancienne, il n'est pas nécessaire de rétablir le rapport d'échange de chaque marchandise prise isolément ; il suffit de réduire le prix de la monnaie. Les marchandises doivent simplement hausser de 11 %. La monnaie n'a pas d'influence sur le rapport existant entre les prix des marchandises. Quand simultanément, le prix du cirage augmente, et celui des pantalons diminue, ceci provient, en règle générale, d'un nouvel état de choses dans la production ou sur le marché. Ce n'est que quand on obtient en moyenne plus de marchandises, ou moins (à qualité égale), que l'on peut dire que la proportion selon laquelle le numéraire s'échange contre les marchandises s'est modifiée. Pour rétablir l'ancien rapport d'échange entre l'argent et les marchandises, il faut une majoration

de 11 % sur chaque article, quel qu'ait été le prix antérieur de chaque produit :

1 pipe	M. 1,10	M. 1,22
1 boîte de cirage	0,60	0,67
1 douzaine de plumes	0,80 +11 %	0,89
1 chapeau	2,50	2,78
1 paire de chaussures	3,00	3,33
1 pantalon	10,00	11,11
	18,00	20,00

Cette majoration générale et proportionnelle ne peut provenir que d'une cause agissant sur tous les articles, et non de changements dans les divers coûts de production. *Seule la monnaie peut agir uniformément sur le prix de toutes les marchandises* (1). Il suffira d'augmenter la quantité de monnaie en circulation, jusqu'à ce que les prix aient haussé de 11 %.

Pour calculer les fluctuations du prix de la monnaie, il nous faut donc trouver le prix moyen des marchandises, et le comparer au prix moyen d'une date antérieure. C'est ce qui se pratique de nos jours par le calcul de l'indice des prix, que l'on a adopté dans tous les pays civilisés, et qui se perfectionne tous les jours.

Des milliards sont en jeu. Du prix du numéraire dépendent la prospérité ou la ruine des créanciers et des débiteurs. Ce calcul exige donc beaucoup de soins. La méthode employée doit exclure l'influence des intérêts privés, et fournir des résultats scientifiques incontestables. Sans quoi débiteurs et créanciers ne cesseront jamais de récriminer.

En admettant même que les résultats ne soient pas tout à fait exacts, serait-ce une raison pour renoncer à toute mesure du prix de la monnaie ? Le pain ne se mesure pas à l'aide du mètre-étalon de Paris. Le tailleur n'emploie pas non plus le mètre en platine iridié. Les clients se contentent du mètre en bois. Une bonne approximation dans la mesure du prix du numéraire ne serait-elle pas préférable aux affirmations, aux vantardises du président de la Reichsbank ? Que savait-on du prix de la monnaie, avant l'adoption de l'indice des prix ? Rien, en dehors de quelques observations personnelles et des affirmations, d'ailleurs gratuites, des intéressés.

En regard d'une ignorance aussi aveugle, la mesure, même peu serrée, des fluctuations du prix de la monnaie offre d'immenses avantages, tant théoriques que pratiques. Les surprises qu'elle réserve, et

(1) Les changements de prix affectent les relations entre débiteurs et créanciers, entre la classe des travailleurs et celle des rentiers. Par-là, ces fluctuations affectent aussi la demande, et le prix des marchandises, dont le choix diffère beaucoup selon la classe sociale. L'étude de ces effets n'étant pas nécessaire à la compréhension, nous ne nous y arrêterons pas.

l'embarras dans lequel elle pourrait plonger les zélateurs de l'or, doivent-ils nous y faire renoncer ? Le juge évite-t-il donc à l'interrogatoire les questions de nature à confondre le larron ? Dans la nuit noire, une chandelle vaut mieux que rien du tout. Le doute de la science n'est-il pas préférable à la foi aveugle ?

Voilà quarante ans qu'on nous vante les résultats mirifiques de l'étalon monétaire allemand. Depuis quarante ans, nous attendons les preuves de ces affirmations.

Les statistiques des prix offraient une excellente base de vérification. Pourquoi n'a-t-on pas utilisé cette invention plus tôt ? Parce qu'elle devait jeter un jour trop cru sur l'œuvre de notre étalon. La routine hait la science.

C'est curieux à observer : les gens qui ne voient même pas les acrobaties de l'étalon-or deviennent on ne peut plus méticuleux, dès qu'on leur parle de l'étalon de la monnaie de papier, et du moyen de l'établir. Leurs scrupules alors dépassent tout ce que le bon sens permet d'exiger pratiquement. Vous reprochez à l'étalon-or de nous avoir donné, en un temps très bref, des hausses et des baisses de prix de 10, de 20, de 30 % ? Ils vous répondent que la nouvelle méthode de mesure n'est pas absolument rigoureuse, et que, ne décelant pas tous les mouvements, elle ne les exclura pas !

Pour déceler les erreurs imputées à la nouvelle méthode, ces mécontents auraient dû fournir eux-mêmes un procédé de mensuration Ils s'en sont bien gardés. Leurs arguments se seraient retournés contre eux. Ils préférèrent parler de l'impossibilité de mesurer : c'était éveiller chez les profanes la crainte de l'incontrôlable.

8. Les facteurs du prix de la monnaie.

Il est impossible d'appliquer à la monnaie de papier la théorie selon laquelle les marchandises s'échangent entre elles dans le rapport du travail nécessaire à leur production (dans le rapport de leur «valeur»). Le numéraire en papier a un prix, mais il n'a pas de « valeur », puisqu'il n'a guère coûté de travail. La monnaie de papier n'a pas de « valeur matérielle », elle n'a aucune valeur « intrinsèque » ni « extrinsèque » ; elle ne peut servir ni de « réserve de valeur », ni de dépôt, ni de « moyen de transport » pour la valeur. Elle n'est jamais « de valeur inférieure à sa valeur nominale », ni « de valeur égale ». Le prix de la monnaie de papier ne peut pas « osciller de part et d'autre du centre d'équilibre que constitue sa valeur ». (Expressions empruntées à la doctrine de la valeur) (1).

(1) H est permis de se demander pourquoi le prix doit osciller de part et d'autre de la « valeur », pourquoi les forces qui sont assez puissantes pour séparer le prix de la valeur ne seraient pas également assez puissantes pour établir une différence permanente entre le prix et la valeur.

La monnaie de papier suit sa propre voie. Elle est entièrement soumise aux forces qui déterminent le prix. Elle ne sert qu'un maître.

Les forces qui déterminent le prix se résument en ces mots : *l'offre et la demande.* Pour répondre de façon complète à la question de savoir comment se forme le prix de la monnaie de papier, il nous faudra expliquer ce que nous entendons par ces deux termes.

Qu'est-ce que la demande de numéraire ? Qui la crée ? Où règne-t-elle ? Actuellement, ces questions reçoivent les réponses les plus contradictoires. Généralement, on dit : La demande de numéraire se manifeste dans les banques, où les industriels et les commerçants escomptent leurs traites. Quand la demande de numéraire augmente, le taux d'intérêt monte ; de sorte que le taux de l'intérêt permet de mesurer le niveau de la demande d'argent. L'État, lui aussi, contracte des emprunts pour équilibrer le budget. Il participe à la demande de numéraire. Il y a aussi les mendiants.

Mais rien de tout cela ne constitue de la demande, telle qu'il faut l'entendre quand il s'agit d'un moyen d'échange. Le numéraire constitue avant tout un moyen d'échange. Apprenons donc à le considérer et à le traiter comme tel. Il suffit de remplacer le mot « numéraire » par « moyen d'échange » pour que l'ineptie des réponses que nous avons recueillies saute aux yeux.

Le commerçant qui demande de l'argent à la banque n'échange rien ; il ne fournit que l'engagement de restituer ce numéraire. Il emprunte : il n'échange pas. Il donne de l'argent pour de l'argent. Il ne s'agit ici ni de commerce, ni de prix. Il s'agit d'intérêts. L'État, lui non plus, ne crée, par ses emprunts, aucune demande de moyens d'échange. Il n'offre rien en échange. Il remplace l'argent « présent » par de l'argent « futur ».

Il n'y a là aucune demande de moyens d'échange. Cette « demande » de numéraire n'a aucun rapport avec le rôle véritable de la monnaie. Pour créer une demande d'argent qui soit une demande de moyens d'échange, il faut offrir à la place quelque chose de différent de l'argent. Le mot le dit.

Dès lors, où règne la demande de numéraire ?

Elle existe là où il faut des moyens d'échange, où la division du travail lance sur le marché des marchandises qui, pour s'échanger entre elles, ont besoin de moyens d'échange, c'est-à-dire d'argent.

Qui crée la demande de numéraire ? Le cultivateur apportant ses marchandises au marché, l'ouvrier qui offre ses services et demande de l'argent en échange du produit de son travail. *Où l'offre de marchandise est grande,* la demande de moyens d'échange est grande ; *où l'offre de marchandises augmente,* la demande de moyens d'échange, de numéraire, augmente. Supprimez les marchandises, et vous supprimerez la demande de numéraire.

Il y a une différence très nette entre le commerçant qui offre du coton au paysan venu dans sa boutique, et ce même commerçant se rendant une heure plus tard à la banque, pour y escompter une traite. Tandis qu'il déroulait la pièce de coton, il créait une « demande » de moyens d'échange, de numéraire. En présentant sa traite au guichet de la banque, le commerçant ne crée pas une demande de numéraire, puisqu'une lettre de change ne constitue pas de la marchandise. Ici, il est question du taux de l'intérêt. Il s'agit d'un simple *besoin* d'argent, et non de demande.

La *demande* de numéraire n'a rien de commun avec le *besoin* de numéraire. Le *besoin d'argent,* c'est la situation du mendiant, de l'État, du paysan dans les griffes de l'usurier, c'est celle du commerçant ou de l'industriel qui veut faire de l'argent de sa traite ; *la demande d'argent, par contre, émane uniquement de celui qui a des marchandises à vendre.* Le besoin de numéraire peut signifier bien des choses. La demande de numéraire n'en signifie qu'une. Le besoin d'argent émane d'une personne, la *demande* de numéraire est créée par une chose : la marchandise. Le mendiant désire une aumône, le commerçant tâche de développer ses affaires, le spéculateur cherche à priver ses concurrents de l'argent des banques, afin d'être seul acheteur sur le marché ; le paysan est tombé dans le piège que lui tendait l'usurier. Ils ont tous un besoin terrible de numéraire, sans pouvoir cependant engendrer de la *demande* de numéraire : celle-ci ne provient pas des soucis des hommes, mais des réserves de marchandises. En ce sens, il est également faux de dire : les prix sont déterminés par l'offre et le besoin. Entre le besoin d'argent, que mesure le taux de l'intérêt, et la demande d'argent, qu'on mesure aux prix, il y a un abîme. Ces choses n'ont absolument rien de commun.

Celui qui, entendant parler de « demande de numéraire », ne pense pas tout de suite à la marchandise, celui qui, aux mots « grande demande de numéraire », ne se représente pas immédiatement une montagne de marchandises, un marché, un train de marchandises, un navire surchargé ou qui ne songe pas à la surproduction et au chômage qu'elle entraîne, celui-là ne comprend pas les expressions « demande de numéraire », « demande de moyens d'échange ». Il n'a pas compris que la division du travail produit des marchandises et que, celles-ci devant s'échanger, l'argent est aussi indispensable aux marchandises, que les wagons à la houille.

Celui qui, se basant sur la hausse du taux de l'intérêt, vous déclare que la demande de numéraire a augmenté, est manifestement incapable de s'exprimer en termes adéquats. S'il vous arrive jamais de rencontrer un économiste « distingué » qui confonde besoin d'argent et demande d'argent, il sera de votre devoir de lui faire observer que les questions scientifiques ne se discutent pas en jargon.

Distinguons donc la demande de numéraire, des besoins des

hommes, des conventions, des tractations, des projets, des tendances du marché, etc. ; dégageons-la du nuage de la valeur, et pour qu'elle soit visible à tous, autant que palpable et mesurable, plaçons-la sur son trône — sur la montagne de marchandises dont la division du travail gratifie le marché.

Distinguons la *demande de numéraire,* du *besoin de numéraire.* Sur une autre montagne — non de marchandises, celle-ci, mais de traites, d'hypothèques, de reconnaissances de dette, d'emprunts d'État, de polices d'assurance — écrivons en caractères visibles de très loin : *Besoin de numéraire.* Sur la première montagne écrivons : « Prix », sur la seconde «Taux d'intérêt». Si au cours de notre étude, quelqu'un pense encore au besoin de numéraire quand nous parlerons de la demande de numéraire, qu'il ferme ce livre dangereux. *Cet ouvrage n'est pas écrit pour lui.*

L'offre et la demande déterminent les prix, c'est-à-dire le rapport dans lequel le numéraire et les marchandises s'échangent entre eux. Nous savons déjà ce qu'est la demande de numéraire. C'est de la matière. C'est le flot continu des marchandises jaillies de la division du travail.

Et l'offre de numéraire ? Ce concept lui aussi, doit prendre une forme et un contenu. Il doit, comme l'autre, cesser d'être nébuleux.

Le paysan qui a récolté des pommes de terre, le tailleur qui a confectionné des vêtements, doivent offrir ces produits, pour les échanger contre du numéraire. Mais que font-ils de ce numéraire ? Qu'ont fait du thaler les 100.000 paysans et artisans, de ce thaler qui, durant un siècle, a passé de main en main ? Chacun a offert ses thalers en échange de marchandise qui, une fois en sa possession, est devenue un bien à consommer, et a cessé d'exister pour le marché. Le thaler, lui, est resté sur le marché ; ou plutôt, il y est toujours revenu, et ce, durant un an, dix ans, cent ans ; peut-être, changeant d'effigie, y est-il resté mille, deux mille ou trois mille ans. À ceux entre les mains desquels il a passé, le thaler ne pouvait servir que de marchandise. Aucun de ces 100.000 hommes n'a pu l'utiliser autrement. L'inutilité du thaler les a tous forcés de le vendre, c'est-à-dire de l'offrir en échange d'autres marchandises.

Celui qui possédait beaucoup de numéraire devait en offrir beaucoup. Celui qui en possédait peu, devait offrir le peu qu'il avait. Et cette offre de monnaie s'appelait et s'appelle encore, à juste titre, la demande de *marchandises.* Où les marchandises sont nombreuses, la demande de numéraire est grande ; on peut dire de même : où les liquidités sont abondantes, la demande de marchandises est nécessairement plus grande que là où il n'y a que peu d'argent. (Nous ne tarderons pas à voir les restrictions à apporter à ceci.)

Existe-t-il encore une autre demande de marchandises que celle représentée par le numéraire ?

Ici s'impose une distinction entre la demande et le besoin de marchandises, distinction semblable à celle établie entre la demande et le besoin d'argent. Le *besoin* de marchandises, c'est le cas de tous ceux qui sont a dans le besoin ». La *demande* de marchandises n'émane que de ceux qui offrent de l'argent pour la marchandise. Le *besoin* de marchandises s'exprime en prières, en suppliques ; la *demande* fait sonner le thaler sur le comptoir. Quand on a *besoin* de marchandises, sans disposer de numéraire pour les payer, le commerçant se dérobe. Quel empressement, par contre, quand survient la *demande de marchandises.* Bref, la demande de marchandises, c'est l'offre de numéraire. Celui qui n'a pas d'argent ne crée pas de demande, et celui qui en a, *doit* engendrer la demande de marchandises. (Nous verrons plus tard *quand* il y est contraint.)

La demande de marchandises, appelée communément la demande, est donc toujours représentée par le numéraire, et exclusivement par celui-ci. Une montagne de pièces et de billets, représente une grande demande de marchandises. Pas toujours, il est vrai. Le trésor de guerre de 180 millions enfermé à Spandau l'a bien prouvé : pendant ses quarante ans de forteresse, il n'a pas acheté pour un mark de marchandises. Nous étudierons plus loin les exceptions de ce genre. La découverte d'une mine d'or signifie un accroissement dans la demande de marchandises ; et quand un État utilisant la monnaie de papier met en marche de nouvelles presses à billets, chacun sait que la demande et les prix vont monter. Si chacun avait le droit de couper en deux les billets de banque, les bons du trésor et les pièces d'or, et d'utiliser chaque moitié comme un tout, la demande, et aussi les prix, doubleraient.

Allant plus loin, pouvons-nous comparer l'offre de numéraire à l'offre de marchandises, et dire : Mesurer la quantité de monnaie existante, c'est mesurer la demande de marchandises ? En d'autres termes, la demande de marchandises s'identifie-t-elle avec les existences monétaires au point de ne dépendre aucunement de l'état d'esprit du détenteur d'argent ? L'offre de numéraire ne dépend-elle pas, en partie du moins, des caprices du marché, de la spéculation ? En un mot, l'offre de numéraire est-elle uniquement une matière (la monnaie elle-même) ; n'implique-t-elle aucune action humaine ?

La réponse est évidemment de la plus haute importance pour la solution du problème qui nous occupe.

La division du travail engendre un courant ininterrompu de marchandises : « c'est l'offre ». Le stock monétaire crée l'offre d'argent appelée « la demande ». Ce stock de numéraire constitue une quantité définie. Si l'offre de numéraire qu'il crée était ininterrompue, le prix — le rapport d'échange entre la monnaie et les marchandises — serait indépendant de toute action humaine. Le numéraire serait la matérialisation, 1' « incarnation » de la demande, tout comme la marchandise « incarne » l'offre,

et permet de la peser, de la mesurer. Il suffirait de connaître le rapport entre le *stock* de monnaie et le *stock* de marchandises, pour savoir si les prix vont hausser ou baisser. C'est d'ailleurs ce qui se produit avec la monnaie franche, que nous décrirons dans la partie suivante de ce livre. La monnaie franche « incarne », matérialise la demande ; elle élimine de la demande le facteur psychologique. Le possesseur d'argent ne limite plus, à son gré, l'importance et la durée de la demande. La monnaie franche dicte à son détenteur les commandes de fournitures ; elle fait de l'achat une nécessité. La demande se mesure directement à la quantité de monnaie franche que l'État maintient en circulation, tout comme l'offre de pommes de terre se mesure à la récolte, et l'offre de journaux, à l'importance du tirage.

Ce n'est pas le cas de la monnaie actuelle. Nous le verrons. En attendant, impossible de répondre à la question que nous avons posée. Pour savoir comment se forme le prix de la monnaie de papier, de nouvelles recherches s'imposent.

9. Les facteurs de l'offre et de la demande.

La marchandise est faite pour le marché. Elle ne représente pour son producteur qu'un objet à échanger. C'est pourquoi l'offre est égale au stock des marchandises. L'offre est une *chose ;* c'est de la matière, ou tout au moins, un acte involontaire, accompli avec des marchandises. *Sans marchandises, il n'est pas possible d'accomplir l'acte que constitue l'offre ;* avec la marchandise, il faut l'accomplir. D'autre part, le seul moyen d'utiliser la marchandise est de l'offrir. *D'une manière générale, l'action que constitue l'offre et la matière qui fait l'objet de* cette *action se confondent à tel point que matière et action ne font qu'un.*

L'offre (c'est-à-dire la demande de numéraire) a donc pour couverture le stock des marchandises.

Ce stock, à son tour, dépend :

1. de l'afflux des marchandises, des produits de la division du travail ;

2. de leur écoulement, c'est-à-dire de leur élimination du marché.

Si l'afflux et l'élimination étaient toujours égaux, l'offre, c'est-à-dire la demande de numéraire, serait constante.

On sait que ce n'est pas le cas.

L'afflux augmente déjà du seul fait de l'accroissement continuel de la population. Cent ouvriers lancent plus de marchandises sur le marché que quatre-vingt-dix.

L'apport croît aussi par suite de l'extension continuelle de la division du travail.

Si le paysan se consacre exclusivement à l'élevage, s'il cesse de perdre son temps à confectionner lui-même certains objets d'usage privé, il devra se rendre bien plus souvent au marché. Jadis il ne vendait et n'achetait pas grand'chose. Aujourd'hui, il vend tout ce qu'il produit. Il accroît l'offre, c'est-à-dire la demande de numéraire, du montant intégral de sa production.

A la campagne et dans les petites villes, les artisans avaient coutume de n'exercer leur profession que par moment ; ils se livraient aussi à l'agriculture, au jardinage ; il leur arrivait de fabriquer eux-mêmes leurs outils, leurs meubles, leurs ustensiles de ménage, leurs vêtements, leurs chaussures ; ils se chargeaient au besoin, de l'instruction de leurs enfants. De nos jours, l'artisan n'a plus le temps de se livrer à ces occupations. Son métier l'occupe continuellement et le paye mieux. Toute sa production constitue de la marchandise et parvient au marché, où elle crée une demande d'argent, de moyens d'échange. La demande de numéraire a pris de ce fait un développement extraordinaire durant ces dernières dizaines d'années.

Bien plus considérable encore est l'accroissement de l'offre de marchandises, de la demande de moyens d'échange, provoquée par le perfectionnement des moyens de production. Quand le tisserand, travaillant à la main, se contentait de produire 10 aunes, la demande d'argent ne comportait que 10 aunes de tissu. Avec les moyens actuels, ce même artisan produit 500 aunes au lieu de 10. Il lance 50 fois plus de marchandise sur le marché ; il crée une demande de numéraire 50 fois plus grande (1). Ce progrès est général dans les arts et métiers. Pour écrire les livres sortant d'une seule de nos imprimeries modernes, les fils du Céleste-Empire devraient tous peindre des caractères du matin au soir et durant toute l'année. L'impression en couleur a fait le même progrès.

À travail égal, trente, hommes, en Argentine, abattent plus de besogne avec leurs charrues à vapeur et leurs batteuses, que 3.000 petits fermiers allemands. Les cultivateurs d'Argentine créent de la sorte, une offre de marchandise 100 fois plus grande ; ils provoquent une demande cent fois plus grande de moyens d'échange.

(1) Les théoriciens de la valeur, qui ont réussi à mêler tous les phénomènes économiques en un fouillis inextricable, formuleront l'objection transcendante que voici. Le perfectionnement des moyens de production a réduit la « valeur » des 500 aunes, à celle des 10 aunes de jadis ; il s'ensuit que les 500 aunes n'engendrent pas plus de demande de numéraire que les 10 aunes du temps passé. Nous demanderons à ces économistes pourquoi le progrès des moyens de production devrait s'arrêter dans le domaine monétaire. Nous sommes donc en droit de répondre : Le progrès technique a réduit la valeur de 500 aunes à celle de 10 : la « valeur » de 500 aunes de « papier-monnaie » est donc bien tombée. Bile a rejoint celle des marchandises.

Le montant de l'offre se mesure non seulement à la quantité, mais aussi à la qualité des marchandises. Une tonne de blé de première qualité constitue une plus grande demande de numéraire qu'une tonne de seconde qualité.

La qualité des marchandises s'améliore tous les jours. On sélectionne les races, les semences. Les produits de la machine acquièrent sans cesse plus de fini. La chimie lance sur le marché des produits de plus en plus purs et d'un usage toujours plus étendu. Grâce au ciseau électrique et aux modèles émaciés que fournit le prolétariat, nos artistes fournissent, avec moins de peine, des œuvres splendides : la demande d'argent, de moyens d'échange croît de toute la différence entre la valeur de l'art moderne et la valeur de l'art antique.

L'apport de marchandises croît encore du fait que l'industrie découvre sans cesse de nouveaux emplois pour des produits qui passaient pour inutiles. Rien qu'en Allemagne, les fonderies fournissent à l'agriculture plus d'un million de wagons de scories de déphosphoration. Jadis ces scories constituaient pour l'usine des résidus encombrants. De nos jours, la vente de cet engrais chimique crée une demande de moyens d'échange s'élevant à des centaines de millions de marks (ce qui ne veut pas dire qu'on ait besoin d'ajouter autant de millions à la circulation). Il en est de même pour les sels de potasse et bien d'autres matières. Il faudrait en Allemagne bien moins de numéraire, si l'on n'avait pas découvert les propriétés des scories de déphosphoration et des sels potassiques.

La demande de numéraire, de moyens d'échange, dépend encore d'autres facteurs n'ayant rien de commun avec la production. La division de la propriété convertit en marchandise de nombreuses choses qui constituaient jadis des biens à utiliser.

Aujourd'hui, le sol est à vendre. Jadis la terre appartenait à la communauté. Elle était inaliénable. Les transactions immobilières mobilisent constamment des sommes très considérables. La demande d'argent a bien augmenté, depuis que le patrimoine national a été ravalé au rang de marchandise. Les intérêts hypothécaires et les fermages absorbent aussi de l'argent. Et beaucoup. Il faudrait bien moins de numéraire, si les paysans ne devaient pas immobiliser une part du revenu de leur travail pour payer le fermage et les intérêts hypothécaires, le jour de la Saint-Martin. Il faudrait bien moins d'argent si le sol était resté bien commun.

Il en est de même des loyers. Jadis les- hommes habitaient dans leur propre caverne, dans leur propre chaumière, dans leur maison à eux. Très peu payaient un loyer. De nos jours, c'est le contraire. De chaque traitement, qu'il soit hebdomadaire ou mensuel, on réserve une partie destinée au payement du loyer à la fin du trimestre. Com-

bien de millions n'immobilise-t-on pas de la sorte pour des jours, des semaines et des mois (1) !

La distribution d'eau, de lumière, de force motrice, etc. par les services publics transforme en marchandises nombre de choses que jadis le consommateur produisait lui-même. D'où nouvel accroissement de la demande de numéraire.

Pour qu'un objet puisse devenir marchandise, il faut procurer à l'acheteur le moyen de l'atteindre. Que de biens restent inutilisés, faute de routes, de canaux, de voies ferrées. Une nouvelle ligne de chemin de fer, un tunnel, un pont de plus, un voyage de prospection, amènent au marché des montagnes de minerais, de bois, de viande, et augmentent d'autant la demande de moyens d'échange.

L'offre de marchandises, c'est-à-dire la demande d'argent, s'amplifie sans arrêt. Parfois, pourtant, cette demande peut décroître ; par suite, notamment, de la réduction générale des heures de travail. Les guerres, les mauvaises récoltes, les épidémies, peuvent réduire dans de grandes proportions la demande de moyens d'échange ; les grèves ont un effet semblable, de même que toute la politique salariale que mène, de nos jours, la classe laborieuse.

Ces exemples montrent la multiplicité des facteurs dont dépend l'apport des marchandises. *Mais l'offre des marchandises dépend aussi, nous l'avons déjà dit, de leur élimination du marché.* Aussi longtemps que la marchandise n'est pas parvenue entre les mains du consommateur, elle est offerte et constitue une demande de numéraire. *Chaque marchandise retirée du marché représente une diminution de la demande d'argent,*

L'offre de marchandises, la demande de numéraire, dépend donc de la vitesse avec laquelle les marchandises atteignent l'acheteur et perdent leur propriété de marchandise. Ici encore, une comparaison avec les moyens de transport permettra de mieux comprendre. Imaginons qu'il faille transporter une quantité déterminée de marchandises. Supposons par exemple, qu'il faille transporter chaque jour à la ville mille tonnes de briques. Le chemin à travers champs est malaisé, les ponts manquent ; à maints endroits, pour sortir de la boue, il faut décharger partiellement. Résultat : le charroi est lent, les chargements minimes. Il faut beaucoup de convoyeurs pour abattre la besogne. Supposons maintenant la route améliorée, les ponts bâtis, et les marais asséchés. Désormais, les chargements augmentent, et au lieu d'un voyage on en effectue deux par jour; le nombre des charretiers est

(1) La demande d'argent dépend pour une bonne part, du mode de payement dos loyers, des fermages et autres redevances périodiques. Ces échéances sont trimestrielles, mensuelles ou-hebdomadaires. Si l'ouvrier immobilise dès la première semaine la partie de son salaire destinée an loyer du trimestre, cette somme restera sans emploi durant des mois. S'il paye son loyer chaque semaine, comme cela se pratique en Angleterre, l'agent retourne immédiatement dans la circulation, par l'entremise du propriétaire. Ce sont des coutumes de ce genre qui font que l'Angleterre se tire d'affaire avec une émission relativement beaucoup plus restreinte que celle de tout autre pays.

réduit de moitié. Les mille tonnes de briques créent une demande de charretiers désormais réduite de moitié. Qu'on installe une ligne de chemin de fer à travers champs, et voilà la demande de préposés réduite, pour le transport de ces milles tonnes de briques, au centième du chiffre initial.

C'est ainsi que nous devons nous représenter la demande de moyens d'échange engendrée par les stocks de marchandises.

Pour amener la marchandise du producteur au consommateur par la voie des échanges, il faut une série d'organisations commerciales. De l'existence et de l'efficacité de ces organismes dépend le rythme auquel les marchandises disparaîtront du marché. Supposons qu'il faille échanger par voie de troc un sac de café brésilien contre des couques d'Aix-la-Chapelle. Que de fois cette balle devrait être échangée, offerte I combien de temps resterait-elle, comme marchandise, sur le marché ! Aujourd'hui, grâce à la monnaie, un sac de café brésilien n'a généralement besoin que de trois ou quatre changements de propriétaire pour atteindre le consommateur.

De nos jours, l'organisation commerciale a atteint un degré de perfectionnement relativement élevé (1) et chaque progrès contribue à accélérer la conversion de la marchandise en bien à consommer. Contentons-nous de rappeler les facilités qu'offrent aux commerçants l'organisation bancaire actuelle, le droit commercial, la poste, le télégraphe, les consulats, la publicité, l'imprimerie, les écoles de commerce, l'unification des systèmes de mesures et des systèmes monétaires, le téléphone, la machine à écrire, les appareils à polycopier, etc. Ajoutons-y l'organisation professionnelle et les unions d'achat.

Une firme traite de nos jours 10, 20, 100 fois plus d'affaires que jadis. Le rendement d'un commerçant moderne atteint cent fois celui de son grand-père.

La division du travail déverse sur le marché des torrents de marchandises. Grâce à l'organisation commerciale, les commerçants rejettent continuellement ces masses de marchandises, du marché entre les mains des consommateurs.

Si le commerce ne disposait pas de cette organisation, quelles dimensions les marchés, les dépôts, les magasins devraient-ils avoir pour contenir des masses de marchandises s'écoulant si lentement ? Un fleuve de montagne s'élargit lorsqu'il atteint la plaine, lorsque la pente diminue. La circulation des marchandises suit une voie semblable. Sans l'organisation commerciale actuelle, les stocks de marchandises seraient bien plus considérables et la demande d'argent infiniment plus grande. Parfois on assiste à l'arrêt de l'un ou de l'autre rouage de l'organisation commerciale, du crédit, par exemple. Cet arrêt permet d'observer combien l'écoulement des marchandises ralentit

(1) Seule la vertu que possède la monnaie, d'échanger les marchandises, rétrograde sans cesse. Nous le démontrerons.

et comme les stocks de marchandises s'enflent au point de submerger le marché. (C'est le phénomène qu'on qualifie de « surproduction ».) Sous le coup de cette demande croissante de moyens d'échange, les prix baissent, la crise éclate.

Imaginons une route ne suffisant plus au trafic, à cause de ses sinuosités et du mauvais pavé. On la rectifie et on l'aplanit, pour permettre une circulation plus rapide : en dépit d'un trafic beaucoup plus intense, la route paraît presque déserte. Si nous rétablissions alors les conditions antérieures, l'intensité du trafic provoquerait l'embouteillage.. Il en est de même des institutions commerciales. Elles rectifient et aplanissent la voie des échanges, et ceux-ci s'accélèrent. Qu'une de ces organisations vienne à faillir, et immédiatement les réserves de marchandises s'amoncellent : la demande de moyens d'échange augmente.

Cet état de choses confère au crédit une influence énorme sur la demande de moyens d'échange. Examinons le crédit de plus près.

Nous avons dit que les marchandises constituent une demande de moyens d'échange exactement proportionnée à leur quantité et à leur qualité. S'il s'offrait un moyen d'échanger les marchandises sans employer de numéraire, la demande d'argent diminuerait d'une quantité égale à celle des marchandises échangées par cette voie.

C'est évident. Il suffit de nous rappeler comment nous concevons la demande de numéraire. Revenons à la comparaison avec les chemins de fer. La demande de wagons à marchandises est exactement égale à la quantité de marchandises à expédier. Mais si on creuse un canal le long de la voie ferrée, la demande de wagons va diminuer d'une quantité égale à celle des marchandises qui emprunteront le canal.

Dans les échanges, le crédit joue le rôle d'un canal parallèle à la voie qu'offre la monnaie. Si A de Konigsberg, expédie un chargement de beurre à B, à Aix-la Chapelle, et que B paye la facture avec un chargement de vin, il n'aura pas fallu un pfennig pour cette opération. • Si B n'avait pas de crédit chez A, ni A chez B, le beurre ne se livrerait que moyennant remise de numéraire ; il en serait de même du vin. La demande d'argent qu'auraient suscitée le vin et le beurre est éliminée par le crédit.

La demande de numéraire diminue exactement de la quantité de marchandises échangées par la voie du crédit. Quand le montant des ventes à crédit augmente, la demande d'argent diminue ; si le crédit décroît, la demande d'argent augmentera d'autant. L'influence des ventes à crédit sur la demande de numéraire n'est pas influencée par le fait que le prix du beurre et du vin s'exprime en monnaie, ou que cette somme est parfois représentée par des traites, des chèques ou d'autres instruments de crédit. La demande de numéraire est en effet, évitée. Ces documents de crédit, quoique libellés en unités monétaires,

rendent le numéraire superflu clans toutes les opérations où ils interviennent : ce ne sont que des instruments de crédit, qui apparaissent avec le crédit et disparaissent avec lui. Ils ne remplacent le numéraire qu'aussi longtemps que fleurit le crédit.

La similitude avec le chemin de fer va plus loin. Si le canal qui fait concurrence à la voie ferrée gèle ou se dessèche, les marchandises qui empruntaient cette voie retournent au chemin de fer. Le dégel les ramène au canal. Un canal qui tantôt gèle, tantôt s'ensable, et sur lequel on ne peut donc pas compter, gênera le trafic ferroviaire, plutôt qu'il ne l'aidera. Le crédit a exactement le même effet sur la demande de numéraire.

Résumons ce chapitre :

La demande de numéraire est constituée par les marchandises que la division du travail déverse continuellement sur le marché. La demande d'argent croît donc avec la masse des marchandises produites par la division du travail, et décroît en même temps que cette masse. La demande d'argent n'est donc pas simplement couverte par la réserve de marchandises : les deux n'en font qu'un. En dehors du stock de marchandises, il n'existe pas de demande de numéraire. Lorsque nous parlons de marchandises, nous ne faisons abstraction d'aucune de leurs propriétés physiques. Quand nous parlons de marchandises, nous nous représentons du jambon, des tonneaux de bière, des cargaisons de tabac. Le jambon n'est pas imaginaire. C'est un jambon palpable et tangible ; nous l'avons bien vu ; nous pouvons même certifier que c'est un jambon de Westphalie. Quand nous parlons de la demande de numéraire, nous ne parlons pas de travail cristallisé ou momifié, de quintessence de travail, de substance sociale, de sang, de sueur, ni de temps de travail. Nous ne parlons pas d'un jambon dépouillé de toutes ses propriétés matérielles, d'un jambon sans os, sans maigre, sans couenne. La demande de numéraire émane de choses visibles et palpables, que nous achetons au mètre, au litre, au kilo, et que nous nous procurons sur le marché pour nous nourrir et nous vêtir. Dans la demande de numéraire sont inclus non seulement le poids et la longueur, mais également la qualité des marchandises.

La demande de numéraire dépend de l'afflux de marchandises, qu'engendrent la division du travail et la division de la propriété. L'importance de cet afflux dépend à son tour du nombre des ouvriers, de leur diligence, de leur habileté et de leur intelligence. Un tisserand anglais lance sur le marché 5 fois plus de tissu qu'un tisserand indien. Il détermine donc 5 fois plus de demande de moyens d'échange, de numéraire.

La demande de numéraire dépend de la vitesse à laquelle le commerce amène les marchandises au consommateur ; cette vitesse elle-

même croît à chaque perfectionnement de la technique commerciale. Si le rendement (1) commercial d'un jeune homme ayant fait de bonnes études dans une école supérieure de commerce est plus grand que celui d'un boutiquier ordinaire, la demande de numéraire devra baisser à chaque création d'une école semblable. Si le rendement commercial des élèves n'était pas supérieur, ces écoles n'auraient aucune raison d'exister.

La demande de numéraire est inversement proportionnelle à la rapidité avec laquelle les produits de la division du travail et de la division de la propriété perdent leur qualité de marchandise.

La demande de numéraire dépend aussi de l'extension et du rétrécissement du crédit, c'est-à-dire de la quantité toujours changeante des marchandises soustraites par les caprices du crédit, au marché et à la demande de numéraire.

La demande quotidienne de numéraire est donc égale à la quantité de marchandises amenées quotidiennement sur le marché, moins la quantité de marchandises cédées par la voie du crédit, ou du troc direct.

Bref, l'offre de marchandises, ou, en langage courant, l'offre tout court, l'offre telle qu'on l'entend dans la phrase : « L'offre et la demande déterminent les prix », constitue la demande de numéraire. L'offre de marchandises implique la demande de numéraire et vice versa. *L'offre a pour couverture l'ensemble des marchandises existantes.*

10. L'offre de numéraire.

La demande de marchandises, ou, simplement, la demande.

Ce qui caractérise les produits de la division du travail, c'est qu'ils doivent se vendre. Ce besoin leur est inhérent. Les marchandises sont produites en vue d'être vendues; et le type le plus pur de marchandise, c'est le numéraire. Nous l'avons montré dans un chapitre antérieur.

La marchandise ordinaire finit toujours tôt ou tard par quitter le marché, pour devenir un bien à consommer. Le numéraire, on ne l'achète que pour le revendre.

On ne peut vendre les marchandises que pour du numéraire ; de même on ne peut vendre le numéraire que pour de la marchandise. Tout comme la marchandise « incarne » la demande de numéraire, le numéraire matérialise la demande de marchandises. Quand les réserves monétaires augmentent, la demande de marchandises augmente. Celui qui ne dispose pas de numéraire ne peut créer aucune demande de marchandises. Le numéraire que la banque conserve dans ses caves

(1) Il faut entendre ici par « rendement » la quantité de marchandises que le travail du commerçant fait passer du lieu d'origine au consommateur.

peut à tout moment se jeter sur le marché et provoquer de la sorte une très forte demande de marchandises, alors que des milliers de chômeurs affamés peuvent couver des yeux les richesses du marché, sans qu'il leur soit possible de créer la moindre demande.

La demande de marchandises dépend en tout premier lieu de la -réserve monétaire ; elle ne coïncide pas continuellement avec celle-ci (nous examinerons ce point délicat) ; néanmoins le numéraire constitue une marchandise et contraint donc son détenteur à l'offrir tôt ou tard.

On peut offrir moins de numéraire qu'on n'en a, mais jamais plus. Notre réserve monétaire représente la limite supérieure de l'offre que nous pouvons créer. Le numéraire ayant un caractère de marchandise prononcé, on offrira généralement plus d'argent où la réserve monétaire est grande que là où elle est faible.

Les 180 millions enfermés durant 40 ans à Spandau prouvent bien que la monnaie et l'offre de monnaie ne sont pas choses identiques, comme le sont les pommes de terre et l'offre de pommes de terre. Mais la monnaie n'en constitue pas moins, par destination, un objet à offrir.

Un véhicule ne sert que lorsqu'il se déplace. La monnaie, elle aussi, ne sert que lorsqu'elle change de propriétaire, lorsqu'on l'utilise comme moyen d'échange, lorsqu'elle circule. Le numéraire porte en lui-même la force qui le remet en circulation. La monnaie éprouve dans une certaine mesure, le besoin de circuler. (Pour la monnaie franche, ce besoin est absolu.) .

Nous avons dit que le stock des marchandises diminue lorsque augmente la vitesse à laquelle le commerce fait parvenir les marchandises du marché au consommateur. Comme la monnaie n'a pas de consommateurs (on l'utilise : on ne le consomme pas), comme le numéraire conserve toujours sa qualité de marchandise, comme on ne l'achète que pour le revendre — les orfèvres constituent une exception négligeable — la rapidité avec laquelle l'organisation commerciale lui permet de changer de propriétaire, n'a pas le même effet que pour les marchandises. C'est même le contraire. Plus l'argent circule vite, plus vite il réapparaît à son point de départ, le marché, pour recommencer sa course. Chaque fois que la monnaie change de propriétaire, une certaine quantité de marchandise avance d'une étape vers la cave du consommateur. De même qu'un wagon parcourt, en un temps donné, d'autant plus de kilomètres que ses roues tournent plus rapidement, de même l'argent dépose sur sa route d'autant plus de marchandises qu'il « roule » plus vite. Un thaler neuf et luisant, un thaler du meilleur aloi, ne changera de propriétaire que 10 fois par semaine. Bien souvent le détenteur de cette pièce, fasciné par son éclat, hésitera à la lâcher. Si le thaler est usé, on lanternera moins. Et s'il est suspect, plus aucun scrupule. *Pour parcourir le même chemin,*

le thaler neuf mettra trois semaines; le thaler usé, deux; le douteux, une seule. Pour effectuer le même nombre de transactions commerciales il faut trois thalers neufs, deux pieux, ou un suspect. Le rendement commercial du numéraire, ses qualités techniques du point de vue des échanges sont en raison inverse de ses qualités du point de vue de la banque. Poulie commerce, un thaler douteux est trois fois plus utile qu'un thaler tout neuf. Ce détail vaut d'être noté.

L'offre est un fleuve qui, prenant sa source dans la division du travail, se déverse dans les maisons des consommateurs. La demande, elle, ne se prête pas à la même comparaison : c'est un objet qui parcourt une circonférence ; lorsque sa vitesse de rotation est suffisante, il ressemble à un anneau solide, à un volant.

L'offre consiste en marchandises toujours nouvelles, et ne parcourant le chemin qu'une seule fois, pour disparaître à jamais.

La demande consiste en un certain nombre de pièces de monnaie ayant parcouru mille fois le même chemin, et qui le parcourront encore autant de fois.

Cette comparaison montre que la demande n'obéit pas aux mêmes lois que l'offre. Le seul fait que les marchandises deviennent toujours plus chères à mesure qu'elles circulent, alors que la monnaie peut changer mille fois de propriétaire sans augmenter de prix, ce seul fait prouve qu'on ne peut pas toujours comparer la monnaie aux marchandises. (Cette dernière remarque ne signifie pas que la monnaie intervienne gratuitement dans l'échange des marchandises.)

Aucun des facteurs qui déterminent le niveau de l'offre de marchandises (voir chapitre précédent) ne s'applique à la demande, à l'offre de numéraire. L'un de ces facteurs, le progrès de la technique commerciale, raccourcit le chemin que les marchandises ont à parcourir pour atteindre le consommateur ; la technique commerciale *réduit* ainsi le stock de marchandises et l'offre de marchandises. Un progrès dans la circulation monétaire, un raccourcissement de la durée du circuit, fait que la monnaie se trouve plus vite en mesure de recommencer son travail. Chaque amélioration de la circulation monétaire *accroît* donc l'offre de numéraire. C'est pourquoi, en utilisant la monnaie franche) il est possible de susciter la demande actuelle avec trois fois moins de numéraire.

Le montant de l'offre de marchandises est déterminé surtout par les conditions de la production, les richesses naturelles, l'habileté des travailleurs, le degré de perfectionnement de l'outillage. Pour la demande tout cela est sans importance. L'or ne se fabrique pas ; on le trouve. Le stock d'or existant, le seul qui compte pour la génération présente, a été légué par les ancêtres. Quant à la monnaie de papier, elle a été arbitrairement « émise ». Les marchandises produites il y a un an n'ont plus d'influence sur l'offre actuelle ; la demande présente est influencée par l'or que Salomon faisait venir d'Ophir, et qui

entre certainement pour une part, si minime soit-elle, dans les monnaies actuelles. L'offre, nous la créons, nous la renouvelons chaque année ; la demande, nous en *héritons.* Les générations se transmettent le trésor de Salomon, le butin des Espagnols au Mexique et au Pérou, et l'or découvert, plus récemment, au Klondike et au Transvaal. Le niveau de l'offre dépend des producteurs d'aujourd'hui ; la demande est, en partie, l'œuvre d'humains dont les os sont depuis longtemps réduits en poussière. Des millions d'hommes s'occupent d'alimenter l'offre. La demande, elle, ne se nourrit que du travail de quelques aventuriers perdus dans l'Alaska et l'Afrique.

Dans la demande, la vitesse de la circulation monétaire entre également en ligne de compte. D'aucuns se demanderont s'il existe une limite à cette vitesse. Ils inclineront à croire que la demande — cette demande qui, avec l'offre, détermine le prix — est quelque chose de tout à fait indéfinissable.

Effectivement, on imagine difficilement pour la circulation monétaire une vitesse telle, qu'aucun progrès commercial ne puisse l'augmenter.

Supposons que nous ayons, à grand'peine, imaginé une vitesse limite de la circulation monétaire, et que quelqu'un propose alors d'imprégner les billets d'hydrogène sulfuré, pour que chacun s'empresse de les transmettre; nous nous apercevrons que la limite que nous imaginions n'était pas encore suffisante.

Mais, en pratique, il importe peu pour la demande d'aujourd'hui, qu'on puisse augmenter demain la vitesse de la circulation monétaire. Sur le marché, c'est « aujourd'hui » qui compte ; « demain » n'importe que dans la mesure où l'on sait de quoi il sera fait. Il est impossible d'imaginer, pour les trains, une vitesse telle que plus aucun progrès ne l'augmentera. Néanmoins, pour aujourd'hui, cette vitesse ne dépasse pas la limite fixée par ce qui existe en fait de locomotives, de remblais, de ponts, de courbes. Chacun sait bien qu'il y a une limite à la vitesse où l'on voyage aujourd'hui. Un moment de réflexion nous permettra de nous familiariser avec l'idée que le numéraire non plus, ne peut pas circuler de nos jours à n'importe quelle vitesse, *et que la technique commerciale actuelle fixe pour la circulation monétaire une limite absolument infranchissable pour le moment.*

Ceci ne veut pas dire que l'organisation commerciale actuelle soit imperfectible. Elle se perfectionne tous les jours. En substituant à la diversité chaotique des anciennes pièces un système monétaire unique, dispensant de vérifier chaque pièce, la réforme monétaire allemande a certainement permis au numéraire de circuler plus vite (1).

(1) On peut d'ailleurs attribuer à cette réforme un effet opposé. Mieux garantie contre les pertes au change et contre le faux monnayage, la nouvelle monnaie doit exercer sur les thésauriseurs plus d'attrait que les frustes groschens, thalers et florins. Thésauriser, c'est gêner la circulation de l'argent. II est donc certain que, dans une certaine mesure, la réforme a freiné la circulation monétaire.

La bourse, les clearings, les traites, les chèques permettent à la monnaie de circuler plus rapidement (1).

Il convient aussi de tenir compte de la nouvelle forme qu'a prise l'épargne. Jadis les épargnants cachaient leur argent dans les matelas, dans des vases enfouis dans le sol, etc. ; de nos jours ils le rendent à la circulation par l'intermédiaire des caisses d'épargne. De ce fait, des sommes considérables viennent renforcer la demande.

Les grands magasins aussi contribuent à accélérer la circulation monétaire : en une matinée, l'acheteur peut y dépenser plus qu'il ne le pourrait en partageant ses emplettes entre des boutiques disséminées aux quatre coins de la ville.

Bref, la vitesse limite de la circulation monétaire peut croître constamment, c'est indéniable. Mais cette possibilité ne change rien au portrait que nous avons tracé de la demande.

La demande est déterminée par la quantité de monnaie émise et par la vitesse de la circulation monétaire. *La demande croit exactement en raison de l'accroissement du stock monétaire et de la vitesse de circulation monétaire.*

Voilà ce qu'il faut savoir en tout premier lieu, pour se faire une idée générale de la détermination des prix par l'offre et la demande. Nous n'avons pas encore appris grand'chose, il est vrai. Mais désormais ces mots désignent quelque chose de précis, de tangible, de mesurable. Ils ne représentent plus des abstractions. En parlant d'offre nous ne songeons plus aux affaires, à la spéculation, etc. Nous voyons des wagons entiers de bois, de paille, de chaux, de laine, de minerai. De quoi nous assurer à l'aide de tous nos sens que nous ne rêvons pas.

Quand nous parlons de demande, nous ne pensons pas à la mendicité, à quelque déficit, au taux de l'intérêt, etc. Nous nous représentons du numéraire — des pièces et des billets, de l'argent que l'on peut prendre et compter. Nous voyons cet argent, mû par une force qui lui est propre, parcourir un circuit fermé, et sa circulation s'accélérer grâce au progrès de la technique commerciale. Nous voyons la monnaie, chaque fois qu'elle boucle son circuit, transférer des marchandises, du marché chez le consommateur. En assistant à ce va-et-vient du numéraire, nous comprenons que la demande dépend en partie de la rapidité avec laquelle l'argent, après avoir déposé une marchandise, se hâte vers le marché pour en saisir une autre. Nous ne parlons plus comme des perroquets. Nous avons conscience de nous appuyer sur les fondements même de l'économie politique, lorsque nous disons : les prix sont déterminés de façon absolue par l'offre et la demande.

(1) Comme les marchands de bestiaux le font encore de nos jours, jadis tous les marchands en voyage portaient sur eux les espèces destinées à leurs achats. On dit que le fond de l'océan est jonché, tout le long de la route des Indes, d'une couche de monnaie accumulée peu à peu par les naufrages.

Voici un exemple chiffré de la formation des prix :

OFFRE		Tonnes	DEMANDE	Tonnes
Lorsque la technique commerciale actuelle agit sans entraves, la division du travail et de la propriété lance sur le marché une quantité de marchandises égale à		1.000	La quantité de monnaie métallique et de papier émise par l'Etat, engendre, à la vitesse de circulation actuelle, et aux prix d'hier, une demande de	1.000
Cette offre *augmente* du fait :			Cette demande *augmente* du fait :	
1. de l'accroissement de la production de marchandises provoquée par l'augmentation de la population, de 10 %		100	1. de l'augmentation de la quantité de numéraire, à la suite d'une découverte d'or, ou de l'émission de monnaie de papier, de 10 %	100
2. de l'extension de la division du travail, au détriment de l'économie primitive, de 5 %		50	2. de l'accélération de la circulation monétaire, à la suite d'améliorations dans les usages et les organisations commerciales, de 20 %	200
3. du progrès technique, de 20 %		200		
4. de l'enseignement professionnel, qui améliore la qualité des produits, de 30 %		300	3. *du retour de l'argent* des épargnants à la circulation par la voie des caisses d'épargne, de 10 %	100
		1.650		1.400
D'autre part, l'offre décroît du fait :				
1. du progrès de la technique commerciale et de la disparition du commerce intermédiaire, ces conditions nouvelles accélérant l'écoulement des marchandises depuis le marché jusqu'au consommateur	100			
2. de l'amélioration de la législation relative à la lettre de change, et d'autres circonstances, qui font que les marchandises s'échangent par la voie du crédit au lieu de s'échanger contre du numéraire	300	400		
		1.250		

Mais cette demande n'est pas constante : elle n'apparaît pas régulièrement sur le marché. Nous le verrons plus loin.

Explication : Comme tonne on peut adopter la tonne de n'importe quelle marchandise, de tourbe par exemple. Il suffit alors de savoir quelles sont, aux prix actuels, les quantités de pommes de terre, de lait de myrtilles, de sarrasin qui s'échangent comme une tonne de tourbe. Dès lors, 50 kilos de pommes de terre de première qualité, 100 litres de lait entier, 60 litres de myrtilles, etc., égalent respectivement 1 tonne d'offre.

Pour la demande, on s'y prend comme suit. On se base sur la quantité de numéraire qui peut être offerte quotidiennement, compte tenu de la quantité émise et de la vitesse actuelle de circulation. Aux prix actuels, combien peut-on acheter de marchandises avec cette somme ? Réponse : 1.000 tonnes. Comme l'offre et la demande déterminent les prix sur lesquels ces milles tonnes ont été établies, la demande exprimée en tonnes de numéraire offert doit toujours égaler l'offre exprimée en tonnes. Si ce n'est pas le cas, comme dans l'exemple ci-dessus, où une demande de 1.400 tonnes ne rencontre qu'une offre • de 1250 tonnes, la concordance s'établira tôt ou tard par le changement des prix. Dans notre exemple, l'équilibre sera rétabli par une hausse des prix d'environ 10 %.

11. Les lois de la circulation de la monnaie actuelle.

Quand on reconnaît l'offre et la demande comme les seuls facteurs déterminants des prix, quand on voit que la doctrine de la valeur ne poursuit qu'une chimère, quand on se rend compte que la production oscille de part et d'autre du prix — son centre de gravité — et que ce n'est pas l'inverse qui est vrai, toute l'attention se concentre sur le prix et les facteurs qui le déterminent ; des faits qui semblaient insignifiants revêtent soudain une importance fondamentale.

Parmi ces faits, il en est un qui a totalement passé inaperçu jusqu'à ce jour : *Notre monnaie traditionnelle, telle qu'elle est, permet de différer lu demande (l'offre de numéraire) d'un jour, d'une semaine et même d'un an, sans préjudice immédiat ; alors que l'offre (l'offre de marchandises) ne peut être différée même d'un jour, sans occasionner au propriétaire des frais de toutes sortes.*

La demande de 180 millions amassée dans la forteresse de Spandau n'a pas agi une seule fois en plus de quarante ans. Les seuls frais que ce prétendu trésor de guerre ait occasionnés à l'État, provenaient non de l'intérieur de la tour Julius, mais du dehors. Ni la quantité, ni la qualité de l'or n'ont changé. On n'a pas perdu pour un pfennig de matière. La sentinelle protégeait l'or, non des mites ou de la rouille, mais des voleurs. Elle savait qu'aussi longtemps que la tour resterait close, l'or demeurerait intact.

Quel contraste avec le vrai trésor de guerre conservé à Berne, et que l'on appelle le froment de la Confédération. Celui-ci coûte à la

Suisse, à côté des frais de magasinage et de garde, une perte annuelle de matière de 10 % (sans parler des intérêts, auxquels on renonce également à Spandau).

Les objets qui constituent l'offre s'altèrent ; ils perdent en poids et en qualité ; leur prix baisse continuellement par rapport à celui des produits frais.

Le bris, la rouille, la décomposition, l'humidité, la chaleur, le froid, le vent, la foudre, la poussière, les souris, les mites, les mouches les araignées, le feu, la grêle, les séismes, les épidémies, les accidents, l'inondation, le vol font continuellement la guerre aux marchandises, dont ils ne cessent de réduire la qualité et la quantité. Rares sont les produits qui, après quelques jours ou quelques mois, ne présentent pas des signes de dévastation. Ce sont précisément les produits de première nécessité, les aliments et les vêtements, qui opposent à l'ennemi le moins de résistance.

Comme tout ici-bas, la marchandise se transforme continuellement. Sous l'action du feu, la rouille se change en fer pur ; le fer pur subit à l'air une combustion lente qui le transforme de nouveau en rouille. La belle fourrure prend des ailes : métamorphosée en une nuée de mites, elle disparaît par la fenêtre. Le verre lui-même, qui résiste mieux que les autres substances aux outrages du temps, finit tôt ou tard par subir la fatale transformation : il se brise.

Chaque marchandise a son ennemi particulier. Pour les fourrures, ce sont les mites ; pour le verre, le bris ; pour le fer, la rouille ; pour les animaux, les maladies de toutes sortes. A ces ennemis particuliers se joignent les ennemis communs, qui s'attaquent à toutes les marchandises : l'eau, le feu, les voleurs et l'oxygène de l'air, qui consume tout, lentement, mais sûrement.

Pour assurer les marchandises contre tant de dégâts, quelle prime il faudrait payer ! Combien le boutiquier ne paye-t-il pas, rien que pour le local où il remise ses marchandises !

La marchandise vieillit et se démode. Qui donc achèterait encore un rouet ou un fusil à baguette ? Qui en voudrait, même au prix de la matière ? L'industrie présente sur le marché des modèles toujours nouveaux et meilleurs. À peine le Zeppelin s'est-il révélé, qu'il a été surpassé.

Comment le possesseur de marchandises peut-il se prémunir contre de semblables aléas, sinon en écoulant ses stocks au plus vite ? Pour vendre, il faut offrir. Le détenteur est forcé d'offrir ses marchandises : s'il résiste, il est puni ; c'est sa marchandise, sa propriété qui est frappée.

Il ne faut pas oublier non plus que de nouvelles quantités de marchandises affluent continuellement sur le marché, qu'il faut nourrir les vaches tous les jours, et que le prolétaire demande au travail son pain quotidien. Il en résulte que *plus l'écoulement ralentit, plus l'offre devient abondante et pressante. En règle générale, le moment*

le plus favorable pour la vente est celui où la marchandise quille l'usine. Plus on ajourne la vente, et plus les conditions deviennent défavorables.

Le marchand de journaux crie et court. Dès l'édition suivante, son papier devient invendable. Le laitier a muni sa charrette d'une cloche : il lui faut vendre à l'heure dite. La verdurière se lève la toute première. Elle réveille le coq. Le boucher non plus ne doit pas se lever trop tard, ni fermer sa porte le jour de la Pentecôte, s'il ne veut pas voir sa viande se gâter. La boulangère ne vend bien son pain que s'il est frais. Tous sont affairés durant leur vie entière comme ces braves Zurichois qui chaque année apportent à Strasbourg leur bouillie de millet encore chaude. Et que fait le paysan, lorsque, ayant arraché ses pommes de terre, il redoute la gelée de la nuit ? Avec quelle hâte il les rassemble pour les conduire au marché ! Il faut profiter du beau temps, et s'épargner si possible la peine de charger et décharger trop souvent cette marchandise lourde et de bas prix.

Et l'armée des ouvriers, les 10.000 bataillons de travailleurs ? Ne sont-ils pas aussi pressés que le vendeur de journaux, la verdurière, le paysan ? Quand ils chôment, à chaque battement de la pendule se perd une part de leur avoir, de leur force de travail.

Ainsi la fragilité des marchandises réveille les gens dès l'aube, et les contraint de se rendre au marché à l'heure fixée. La marchandise ordonne à son détenteur de la conduire au marché ; s'il n'obéit pas, elle-même en pâtira. *L'offre des marchandises émane donc, non des possesseurs, mais des marchandises elles-mêmes.* Le libre arbitre du propriétaire n'intervient qu'exceptionnellement et pour une part minime. Par exemple, le grain étant battu, le paysan peut le laisser dans la grange, en attendant l'occasion de le vendre à bon prix. De par sa' nature, le grain laisse au fermier plus de temps de réflexion que la salade, les œufs, le lait, la viande, la force de travail. Le fermier ne doit cependant pas réfléchir trop longtemps. Le grain perd en poids et en qualité ; il craint les souris, les vers, l'incendie et d'autres ennemis. Si le paysan confie son grain à un dépôt, le magasinage lui coûtera, pour six mois, une bonne partie de ses céréales, même en faisant abstraction de la perte d'intérêts. En tout cas, il faudra vendre le grain avant la prochaine récolte. Et depuis qu'on importe des céréales de l'autre hémisphère, les récoltes se suivent à six mois d'intervalle.

Mlle Zélie, du Théâtre-Lyrique de Paris (1860), ayant donné un concert dans l'île de Makea, dans le Pacifique, reçoit en payement de 860 billets d'entrée : 3 porcs, 23 dindes, 44 poules, 500 noix de coco, 1.200 amandes, 120 régimes de bananes, 120 citrouilles, 1.500 oranges. Aux prix du marché de Paris, elle évalue la recette à 4.000 frs. Mais comment convertir ces biens en numéraire ? Car il ne faut pas songer à les consommer. Il paraît qu'un commerçant » de Manyca, l'île voisine, pourrait faire une offre en espèces. En attendant, pour maintenir en vie les porcs, il faudra leur donner les citrouilles. Les dindes se nourriront des oranges et des bananes. Il faudra sacrifier à la partie animale du capital, la fraction végétale. *(Wirth* : Das Geld, p. 7).

On peut affirmer, sans crainte de se contredire, que l'offre est. soumise à une contrainte puissante, chaque jour plus forte, invincible, et inhérente à la nature même des choses. L'offre ne peut se réprimer. Sans égard pour la volonté du propriétaire des marchandises, elle paraît chaque jour sur le marché. Qu'il pleuve, qu'il neige ou que la chaleur soit torride, que des rumeurs politiques sèment en Bourse le désarroi, l'offre est toujours égale aux stocks. Même si les prix ne sont pas rémunérateurs. Que le vendeur y gagne ou y perde, il faut offrir les marchandises, et la plupart d'entre elles sur le champ.

On peut considérer comme une seule et même chose, l'offre de marchandises, c'est-à-dire la demande de numéraire, et les marchandises elles-mêmes : la volonté humaine n'a sur l'offre aucune influence. *L'offre constitue une chose : c'est de la matière, ce n'est pas une action.* L'offre est toujours égale à la réserve de marchandises.

La demande, par contre, ne subit pas la même contrainte

L'or dont elle est faite est un métal noble. Il occupe parmi les substances terrestres un rang tellement élevé, qu'il semble presque étranger à ce monde. L'or — la demande — résiste victorieusement à tous les assauts des forces destructrices de la nature.

L'or ne rouille ni ne se corrompt, il ne se brise ni ne meurt. Le froid, la chaleur, le soleil, la pluie, le feu n'ont sur lui aucune prise. Avec la monnaie d'or, on ne court aucun risque de perdre de la matière. La qualité non plus ne changera pas. Un trésor de métal jaune, enterré sans aucune enveloppe dans un marais, y séjournerait mille ans sans s'altérer.

La quantité d'or que l'on découvre ne représente rien à côté de la réserve amassée depuis la plus haute antiquité. La production de trois mois, de six ou même de douze n'enrichit pas ce stock d'un millième.

La monnaie d'or ne souffre pas des caprices de la mode. Le seul changement de mode en l'espace de 4.000 ans a consisté à passer du bimétallisme à l'étalon-or pur et simple.

L'or n'a qu'un danger à craindre : l'invention d'une monnaie de papier efficiente. Mais ici encore, celui qui possède de l'or est protégé : pour adopter la monnaie de papier, il faut la volonté du peuple. Un ennemi aussi lourd laissera le temps de fuir.

Le détenteur d'or se trouve à l'abri de toute perte, grâce aux propriétés toutes spéciales de cette substance. Le temps passe, l'or ne passe pas.

L'or n'oblige pas son détenteur à le vendre. Le propriétaire de métal jaune peut attendre. Sans doute, s'il attend, perd-il les intérêts. *Mais l'intérêt ne tire-t-il pas son origine précisément du fait que l'homme aux écus est en mesure d'attendre* ? D'ailleurs, pendant qu'il attend le client, le détenteur de marchandises lui aussi perd les intérêts.

Il y perd des intérêts et de la marchandise ; il paie les frais de magasinage et de surveillance, tandis que le propriétaire de métal jaune ne connaît qu'un manque à gagner.

Le détenteur d'or peut donc ajourner sa demande de marchandises, il agit à sa guise. Il lui faudra bien, il est vrai, offrir son or tôt ou tard : en soi cette substance n'a pour, lui aucune utilité. *Mais il pourra choisir le moment.*

L'offre se mesure toujours au stock des marchandises. Ces deux grandeurs coïncident. La marchandise ordonne. Elle n'admet pas qu'on discute. La volonté du détenteur de marchandises est tellement impuissante qu'on peut pratiquement la négliger. Dans la *demande,* la volonté de celui qui détient le numéraire entre en ligne de compte. L'or est un serviteur docile. L'homme aux écus tient la demande en laisse; quand il la lâche, elle mord; on sait quelle est la proie. Pour parler la langue imagée de *Marx* : la demande paraît sur le marché, hautaine, comme sûre de la victoire ; l'offre courbe le front ; elle semble n'attendre rien, sinon des coups. *Ici, la contrainte, là, la liberté.* La liberté, d'une part, et d'autre part la servitude déterminent le prix.

Pourquoi cette différence ? Parce que l'un a de l'or à vendre, de l'or indestructible, et que l'autre n'offre que des biens périssables. Parce que l'un peut attendre, et l'autre non. L'un détient l'instrument des échanges. Il peut, sans subir de dommages, temporiser : l'outil est indestructible. L'autre craint tout retard, car il y perd, et le préjudice va sans cesse croissant. *Le propriétaire de marchandises est à la merci de celui qui possède le numéraire. Comme le dit très bien Proudhon* ; *l'argent n'est pas la clef du marché, c'est le verrou.*

Qu'arrivera-t-il si, profitant de sa liberté, la demande évite le marché ? *Dans sa sujétion, l'offre ira au-devant de la demande, elle tentera de la décider et lui offrira quelque avantage.*

L'offre a besoin de la demande ; et tout de suite. La demande le sait. *Elle exploitera donc la faculté qu'elle a de déserter le marché.*

Pourquoi celui qui tient l'argent, celui qui « tient le bon bout », ne profiterait-il pas de la situation pour exiger un avantage ? N'avons-nous pas vu précédemment que toute la vie économique, la détermination des prix par l'offre et la demande, se base précisément sur l'exploitation des embarras d'autrui ?

Imaginons deux producteurs, nommés Forgeur et Meunier, séparés dans l'espace et dans le temps. Pour échanger leurs produits — de la farine et des clous — il leur faut du numéraire. Cet argent, c'est Meyer qui le détient. Meyer peut, à sa guise, permettre l'échange, l'ajourner, le traîner en longueur, l'interrompre ou l'interdire. Son argent lui laisse toute latitude. N'est-il pas évident que Meyer va se faire payer tribut? Meunier et Forgeur devront lui céder une part des clous et de la farine qui leur reviennent. Il n'existe pas pour eux

d'autre issue. S'ils refusent, le numéraire quittera le marché, Forgeur et Meunier devront ramener chez eux, à grands frais, les produits invendus. Chacun d'eux pâtira en tant que producteur et que consommateur : comme producteur, parce que sa marchandise se détériore ; comme consommateur, faute d'avoir pu se procurer la marchandise qu'il voulait en échange de la sienne.

> Si Meyer avait pour moyen d'échange n'importe quelle autre marchandise, comme du thé, de la poudre, du sel, du bétail ou de la monnaie franche, il ne serait pas en mesure d'exiger un tribut, le caractère périssable de ces moyens d'échange no lui permettant pas de freiner la demande.

On voit qu'en règle générale (c'est-à-dire dans le commerce) notre monnaie traditionnelle ne sert les échanges que moyennant tribut. *Si le marché constitue la voie par où s'échangent les marchandises, le numéraire oppose une barrière; la barrière ne s'ouvre qu'après perception du péage.* Ce payement — qu'on l'appelle péage, tribut, profit, intérêt ou autrement — s'impose dans tous les échanges. Pas de tribut, pas d'échange.

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas du bénéfice commercial du salaire auquel le commerçant a droit, et qu'il ne manque pas d'exiger pour son travail. Je parle ici du profit spécial que l'homme aux écus est en mesure de réaliser en menaçant les producteurs d'arrêter les échanges par la grève de l'argent. Ce profit n'a rien de commun avec le bénéfice commercial : il représente la part que l'argent s'arroge, fort de sa liberté, en face de la contrainte physique, du besoin de s'offrir, qui afflige les marchandises. Pour *l'offre,* la contrainte matérielle inhérente aux marchandises. Pour la *demande,* la liberté, le libre arbitre, l'indépendance en face du temps. *Il ne peut en résulter que le payement d'un tribut.* La marchandise payera la liberté de l'argent. Pas de numéraire, pas d'échanges. Quand les circonstances ne permettent pas de payer le tribut, les marchandises restent « en souffrance » : elles se gâtent, se détruisent. La crise sévit.

Si la demande n'agit que moyennant profit, il va sans dire qu'elle ne paraîtra pas sur le marché si des déboires l'y attendent. L'offre, d'une part, agit sans égard pour les chances de gain ou de perte ; la demande, d'autre part, se retranche derrière son indestructibilité, dès que les perspectives deviennent mauvaises. Elle attendra, pour effectuer une sortie, le moment favorable.

La demande, l'offre commerciale d'argent en échange de marchandises, n'existe qu'aussi longtemps que l'état du marché offre :

1. Une garantie suffisante contre toute perte;
2. Un tribut pour l'argent.

Mais comme ce tribut ne se lève que lors de la revente des marchandises, une condition s'impose : *le prix des marchandises ne peut pas*

baisser durant le temps qui sépare l'achat de la revente. Le prix de revente doit dépasser celui d'achat, parce que la différence contient le tribut. En période de prospérité, durant la « conjoncture ascendante », lorsque le prix moyen des marchandises augmente, l'attente des commerçants se réalise. La différence de prix, le bénéfice, couvre les frais commerciaux et le droit exigé par l'argent. Durant les périodes de conjoncture descendante, en temps de baisse, la levée de ce droit devient problématique, sinon impraticable. L'incertitude suffit. Le commerçant suspend ses achats. Quel commerçant, quel spéculateur, quel entrepreneur irait escompter une traite à la banque et payer des intérêts, pour payer des marchandises qui menacent de baisser de prix ? Ce serait s'exposer à ne pouvoir jamais récupérer ses frais.

La double condition à laquelle le numéraire subordonne son entremise, rend le commerce *mathématiquement impossible* en temps de baisse. Notons que ceux qui détiennent le numéraire sont les seuls à invoquer cette impossibilité. Pour les propriétaires de marchandises, les pertes les plus lourdes n'opposent à l'offre aucun obstacle; pour eux, il n'est jamais question d'impossibilité mathématique. La marchandise est toujours prête à l'échange, qu'il en résulte profit ou perte. L'argent, lui, se met en grève, dès que le tribut traditionnel n'est plus garanti, dès qu'une cause quelconque, rompant l'équilibre entre l'offre et la demande, fait baisser les prix.

Mais, dira-t-on, que faut-il entendre par là ? La demande se retirerait, la circulation monétaire serait mathématiquement impossible, dès que les prix baissent ? Mais les prix baissent précisément quand l'offre d'argent est insuffisante. La baisse des prix, conséquence d'une offre de numéraire déjà insuffisante, ferait baisser encore cette même offre d'argent ?

Absolument. Ni l'auteur ni l'imprimeur ne se sont trompés.

L'argent se relire bel et bien du marché, la circulation monétaire s'avère impossible, mathématiquement impossible, dès que l'offre de numéraire est insuffisante et qu'une baisse des prix s'amorce ou s'annonce.

Lorsque fut adopté l'étalon-or, la production de numéraire se réduisit du montant intégral de la production de métal argent. Les prix fléchirent. La. circulation monétaire était devenue impossible. La monnaie s'accumulait dans les banques. Le taux de l'intérêt ne cessait de baisser. Les bimétallistes menèrent une campagne contre l'étalon-or. Ils accusèrent la pénurie de numéraire d'être la cause de cette crise économique interminable. *En réponse, les défenseurs de l'étalon-or, Bamberger et consorts, invoquèrent l'existence d'énormes dépôts en banque, la modicité du taux de l'intérêt.* C'était, d'après eux, la preuve éclatante « qu'il y avait encore beaucoup de numéraire ». Selon eux, la chute des prix provenait du progrès technique réalisé dans la production (dans celle de l'or aussi ?) ; il y avait « surproduction ».

Les bimétallistes, Laveleye en tête, ripostaient brillamment. Ils démontraient que *dans le commerce, la circulation monétaire devient impossible dès que l'argent cesse de s'offrir en quantité suffisante pour empêcher la baisse des prix.* Ces énormes réserves des banques et le taux réduit de l'intérêt constituaient la preuve flagrante qu'on n'offrait *pas assez* de numéraire.

Les philosophes de la valeur avaient malheureusement le cerveau trop obnubilé pour comprendre. Ils n'y comprennent d'ailleurs encore rien aujourd'hui. Mais les événements ont donné raison aux bimétallistes : chaque fois que le hasard fit découvrir de grosses quantités d'or, et que les prix subirent une hausse massive, on vit les réserves bancaires fondre, et le taux d'intérêt hausser plus que jamais. *C'est donc bien vrai : si les fonds s'accumulent dans les banques, si l'intérêt baisse, c'est que l'on n'offre pas assez de numéraire. Inversement, si les banques se vident et que le taux d'intérêt augmente, c'est que l'on offre trop de numéraire.*

Les prix baissent précisément parce que l'offre monétaire est insuffisante.

Il ne faut même pas que les prix baissent pour que la monnaie se réfugie dans ses retranchements. *Il suffit que le commerce croie que les prix vont baisser* (quelles que soient les raisons qu'on ait de le croire), *pour que la demande hésite, pour que l'offre de numéraire diminue, et que les prévisions, les craintes, se réalisent.*

N'est-ce point là une révélation ? Cette phrase nous montre mieux que des volumes entiers la nature des crises économiques. Elle explique comment, en l'espace d'une nuit, une crise peut éclater, qui sèmera la misère et le deuil.

La demande fuit *parce* qu'elle n'a pu rassurer les échanges à des prix aussi bas. L'offre était supérieure à la demande ; c'est pourquoi la demande disparaît complètement. Tel commerçant rédige une commande de coton. Apprenant que la production du coton s'est accrue, il déchire le bon de commande. N'est-ce pas burlesque ?

La production ne s'arrête pas. Elle lance sur le marché des quantités toujours nouvelles de marchandises. Faute d'écoulement, les stocks s'accumulent. Les écluses étant fermées, le niveau monte.

L'offre augmente donc et devient toujours plus pressante à mesure que la demande tarde. Et la demande se fait attendre uniquement parce que l'offre devient trop abondante.

Ceci non plus n'est pas une erreur de plume ni une faute d'impression. Un phénomène aussi ridicule que les crises économiques (aussi ridicule pour ceux qui n'en sont pas victimes) ne pouvait avoir qu'une cause ridicule elle aussi. *La demande se réduit parce qu'elle ne suffisait pas ; l'offre grandit parce qu'elle était trop grande.*

Qu'en pensent les membres de la Ligue pour la défense de l'étalon-or allemand ?

Mais la comédie tourne bientôt au tragique. L'offre et la demande déterminent le prix, c'est-à-dire la proportion selon laquelle le numéraire et les marchandises s'échangent entre eux. Plus on offre de marchandises, plus la demande de numéraire est grande. Or, les marchandises qui atteignent le consommateur par la voie du troc ou du crédit sont autant de perdu pour la demande d'argent. Les prix haussent donc quand la vente à crédit prend de l'extension. La quantité de marchandises offerte en échange de numéraire se réduit de la part enlevée par la vente à crédit. Rappelons que l'offre et la demande déterminent le prix, qui n'est autre que la proportion selon laquelle numéraire et marchandises s'échangent entre eux.

Inversement, les prix doivent baisser lorsque la vente à crédit perd de son ampleur : dans ce cas, en effet, les marchandises qui atteignaient le consommateur par la voie complémentaire du crédit viennent de nouveau renforcer la demande de numéraire.

L'offre de marchandises en échange de numéraire augmente donc à mesure que la vente à crédit se réduit.

La vente à crédit se réduit quand les prix baissent ; quand le prix de vente est inférieur au prix d'achat, quand le commerçant perd régulièrement sur ses stocks; quand, au moment du bilan, il pourrait acheter à 900 les pièces qu'il a payées 1.000, de sorte qu'il doit les faire figurer pour 900 dans son inventaire. La solvabilité du commerçant augmente et diminue en même temps que les prix. *Voilà pourquoi la vente à crédit tombe à la chute des prix, pour rebondir avec eux.*

Ce fait est bien connu. On le trouve banal. Il est pourtant extrêmement curieux.

Quand les prix montent, c'est-à-dire quand la demande est supérieure à l'offre, le crédit vient à la rescousse. Il prive le numéraire d'une partie des marchandises et fait hausser les prix davantage. Quand les prix baissent, le crédit disparaît. Les marchandises se rabattent sur le numéraire, et font tomber les prix encore plus bas.

Faut-il chercher plus loin l'explication des crises économiques (1) ?

Nous avons amélioré nos moyens de production. Nous avons fait preuve de zèle et d'ingéniosité. Le temps a été favorable. Les récoltes sont bonnes ; les fruits abondent. Nous avons particulièrement soigné la division du travail, source de tout progrès. L'offre de marchandises,

(1) D'après une déclaration au Reichstag, en 1907 le montant des lettres de change en circulation dans l'Empire atteignait 35 milliards. En supposant que ce chiffre représente le montant des lettres de change timbrées durant l'année, il se réduit à 9 milliards de traites renouvelées tous les trois mois. C'est encore considérable. Soum.s aux moindres influences du marché, ce crédit constitue, on le voit, une concurrence dangereuse pour le numéraire et une menace latente pour la stabilité de la demande et des prix.

la demande d'argent s'est accrue. Mais comme nous n'avons pas répondu à cette demande croissante de numéraire, les prix ont fléchi.

Devant la chute des prix, la demande est suspendue. L'argent se terre. Les marchandises invendues s'accumulent comme les glaçons dans l'embâcle. Rompant tous les obstacles, l'offre inonde le marché. Les marchandises s'écoulent à n'importe quel prix. Comme la baisse est générale, aucun commerçant ne peut acheter. Ce qu'on lui offre à si bon compte aujourd'hui, demain ses concurrents l'achèteront à un prix encore plus bas. *Les marchandises sont invendables parce qu'elles sont trop bon marché et qu'elles menacent d'être encore meilleur marché demain.* La crise surgit.

La crise fait baisser l'actif des commerçants. Le passif augmente donc par rapport à l'actif. Impossible de faire face aux échéances (1), à cause de la baisse des prix (du réalisable). La suspension des paiements fait des échanges un jeu de hasard. Il en résulte que la vente à crédit se resserre et que la demande de numéraire grossit de tout le flux des marchandises échangées jusqu'alors par la voie du crédit. *Et ce, en un temps où l'argent est rare, et se cache parce qu'il est rare.*

Le feu crée le courant d'air qui ravive l'incendie ; l'obstruction de la circulation monétaire amplifie la demande de numéraire. Nulle manifestation de ces forces régulatrices, dont on parle tant. Aucune réaction. Au lieu de s'atténuer, le mal s'aggrave.

Ceux qui parlent d'autorégulation croient que la demande accrue d'argent (l'offre croissante de marchandises) est contrebalancée par l'accélération de la circulation monétaire. Ils supposent que l'appât du bas prix (2) ramènera le numéraire en masse sur le marché, mettant en branle toutes les réserves. C'est la *hausse* qui stimule le commerce, et non la baisse. La baisse des prix ne peut lui causer que du préjudice. La crainte de voir ce qui coûte si peu aujourd'hui, coûter encore moins demain, noue toutes les bourses. On ne voit d'escarcelles ouvertes qu'aussi longtemps que la hausse reste en perspective. Où sont ces fameuses réserves ? Dans les banques ? Celles-ci font rentrer tous leurs fonds dès que la circulation cesse d'offrir des garanties suffisantes, c'est-à-dire en temps de baisse générale des prix. On ne peut qualifier de réserves, des millions qui désertent le marché au moment où leur présence serait nécessaire. Après de mauvaises récoltes, si l'huissier saisit la vache du fermier, cette mesure n'augmentera pas le nombre des bestiaux. Les banques regorgent toujours d'argent quand les prix baissent, autrement dit, quand l'offre de numéraire s'avère insuffisante.

(1)Traites, promesses; obligations, loyers, fermages, polices d'assurance diverses, etc.

(2)Du point de vue commercial une marchandise n'est jamais bon marcha en elle-même. Mie ne l'est jamais que par rapport à son prix de revente. Aussi longtemps que dure la baisse des prix, toutes les marchandises sont chères. Elles deviendront bon marché lorsque la hausse générale des prix fait monter le prix de revente au-dessus du prix d'achat.

Elles sont vides quand les prix haussent. Si c'était le contraire, on aurait le droit de parler de réserves. Ces accumulations de liquidités que l'on qualifie de réserves, il vaudrait mieux, dans l'intérêt des échanges, les résorber dès qu'elles se forment, leur existence ne pouvant qu'amplifier les fluctuations des prix. Accumuler des réserves, c'est soustraire le numéraire à la circulation, au marché, aux échanges ; c'est le détourner de sa destination. Belles réserves, que celles que l'on accumule précisément quand le numéraire fait défaut sur le marché, et alors seulement. Réserves ? Mieux vaudrait dire : poison !

Quand la demande ne suffît plus, elle disparaît. Telle est sa loi.

Mais qu'arrive-t-il lorsque la demande est trop grande par rapport à l'offre, quand les prix des marchandises haussent ? cette éventualité est également à envisager : l'exemple de la page 167 le montre bien ; l'histoire économique de ces vingt dernières années le prouve aussi ; en dépit de l'accroissement prodigieux de la production, les prix ont subi depuis 1895 une hausse considérable. C'est un fait que nul ne conteste.

Comment le détenteur de numéraire agit-il lorsque les prix haussent ? Il sait, ou il prévoit que ce qu'il achète aujourd'hui se vendra plus cher demain ; *la hausse des prix rend tout bon marché* (voir note p. 177). Une fois l'argent converti en marchandise, on gagne tous les jours davantage. Le porteur de numéraire achète donc le plus possible, et il emprunte pour acheter. Les commerçants ne manquent d'ailleurs pas de crédit aussi longtemps que les prix haussent, aussi longtemps que le prix de revente dépasse le prix d'achat. Les bénéfices, toujours plus plantureux, sèment l'optimisme dans le commerce. L'acheteur est prompt à se décider. Il ne retourne plus ses billets vingt fois avant de les lâcher. Quand les prix haussent, l'argent circule plus vite. En temps de prospérité, la circulation monétaire atteint le maximum de vitesse correspondant à l'organisation commerciale existante.

Or la demande est égale à la quantité de numéraire émise, multipliée par la vitesse de circulation; et l'offre et la demande déterminent les prix.

Il en résulte que quand les prix haussent, la demande de marchandises augmente, à cause de l'accélération de la circulation monétaire, tandis que l'offre de marchandises — la quantité de marchandises offerte en échange de numéraire — décroît à cause de la vente à crédit. *La hausse engendre la hausse. La demande grandit parce qu'elle était trop grande.* Le commerçant achète bien au-delà de ses besoins immédiats; il cherche à se couvrir, précisément parce que l'offre ne répond pas à la demande. Quand l'offre croissait, et dépassait la demande, le commerçant réduisait ses achats au minimum, il n'achetait que ce qu'il pouvait revendre immédiatement. Il ne fallait pas laisser de temps

s'écouler entre l'achat et la revente : le temps ne pouvait que ramener le prix de revente au-dessous du prix d'achat. Quand les marchandises font défaut, le commerçant n'achète, jamais assez ; ses stocks ne suffisent jamais. Les traites qu'il a signées ne l'inquiètent pas : son passif représente de moins en moins en comparaison de l'actif. Ce dernier, en effet, augmente aussi longtemps que les prix haussent.

N'est-ce pas là un phénomène absurde, digne des autres absurdités de la conjoncture ascendante ?

La demande de marchandises augmente, elle doit croître outre mesure, chaque fois et aussi longtemps que l'offre est insuffisante.

Vraiment, nos recherches sont édifiantes. L'étalon-or répond à ce qu'on en attendait : c'est un étalon qui a brouté de la valeur. Quand la demande est trop grande, il en crée davantage. Mais quand la demande se raréfie, il ne faut plus compter sur lui. La demande, alors, se limite aux besoins privés des quelques possesseurs de numéraire. On laisse les affamés sans pain *parce qu'ils ont faim.* Les repus, on les bourre, *parce qu'ils sont gavés !*

Nous avons vu plus haut en quoi consiste l'utilité véritable de l'argent. Cette utilité-là, on ne l'avait pas vue, jusqu'ici. On ne concevait pas la demande de numéraire en papier, la demande d'une monnaie faite de matière inutile. Il fallait, croyait-on, un appât poulies gens. Comme on ne songeait pas à l'utilité du moyen d'échange, c'est à celle de la matière que l'on faisait appel.

L'or a effectivement quelques applications dans l'industrie. Il trouverait bien plus d'emplois s'il était moins cher. C'est son prix qui l'empêche de remplacer le fer, le plomb et le cuivre dans maintes applications.

Le prix de l'or n'est pas prohibitif pour les parures. L'or est le métal favori en bijouterie. Il s'utilise pour les bracelets, pour les chaînes et les boîtiers de montre, pour les calices. On garnit d'or les cadrans d'églises, les paratonnerres, les moulures. Les photographes et les dentistes emploient beaucoup d'or. C'est autant de perdu pour les monnaies. L'or monnayé constitue généralement pour l'orfèvre la matière première la moins coûteuse.

La consommation d'or par ces industries augmente évidemment avec le goût du luxe, avec le bien-être et la richesse. La richesse augmente avec la *production,* avec le travail. Durant les bonnes années, les orfèvres font des heures supplémentaires. Durant les mauvaises années, les clients dans la gêne leur rapportent les bijoux à refondre.

Plus la production devient abondante, plus la demande de numéraire, de moyens d'échange, s'amplifie, et plus les pièces d'or pleuvent dans le creuset de l'orfèvre.

Mais quelle est donc cette nouvelle énormité ? Plus on produit

de marchandises, plus la richesse augmente ; et plus la richesse augmente plus le moyen d'échange se détruit pour se métamorphoser en bijoux. N'y a-t-il pas malentendu ?

C'est, hélas ! tout à fait exact. On peut l'affirmer avec la tranquillité d'un juge prononçant un arrêt de mort. Ces quelques mots, d'ailleurs, en disent assez pour faire condamner l'étalon-or. Qui donc oserait le contester ?

Je le répète : plus on produit de marchandises, plus la richesse augmente et plus le goût du luxe se répand. Enrichi par la production, le peuple vide les bijouteries. Les pièces d'or avec lesquelles il paye, prennent le chemin du creuset pour remplacer les bijoux, les montres et les chaînes vendues.

On a fabriqué beaucoup, les récoltes sont abondantes. Une invention — le procédé Thomas — a permis de tirer d'un minerai commun un acier excellent. Cet acier nous a donné de meilleurs outils ; la production s'en est trouvée décuplée ; les sous-produits du procédé Thomas se sont révélés des engrais capables de tripler la fertilité de nos champs. Dans les écoles professionnelles, nos ouvriers ont appris à se servir de leurs mains. L'offre de marchandises a augmenté. *C'est pour cette raison que nous détruisons la demande, en supprimant le moyen d'échange, le véhicule de la demande.*

Que dirait-on de l'administration des chemins de fer si, voulant fêter d'abondantes récoltes et un record de la production industrielle, elle s'avisait de sacrifier les wagons pour un gigantesque feu de joie ?

Si la récolte de pommes de terre est bonne, j'offrirai à ma femme un beau collier d'or, dit le propriétaire foncier.

Si ma vache met bas deux veaux, j'achèterai l'alliance de ma promise, dit le paysan.

Si ma machine à coudre me permet de finir deux fois plus de pantalons, je me payerai une montre en *or,* dit l'artisan.

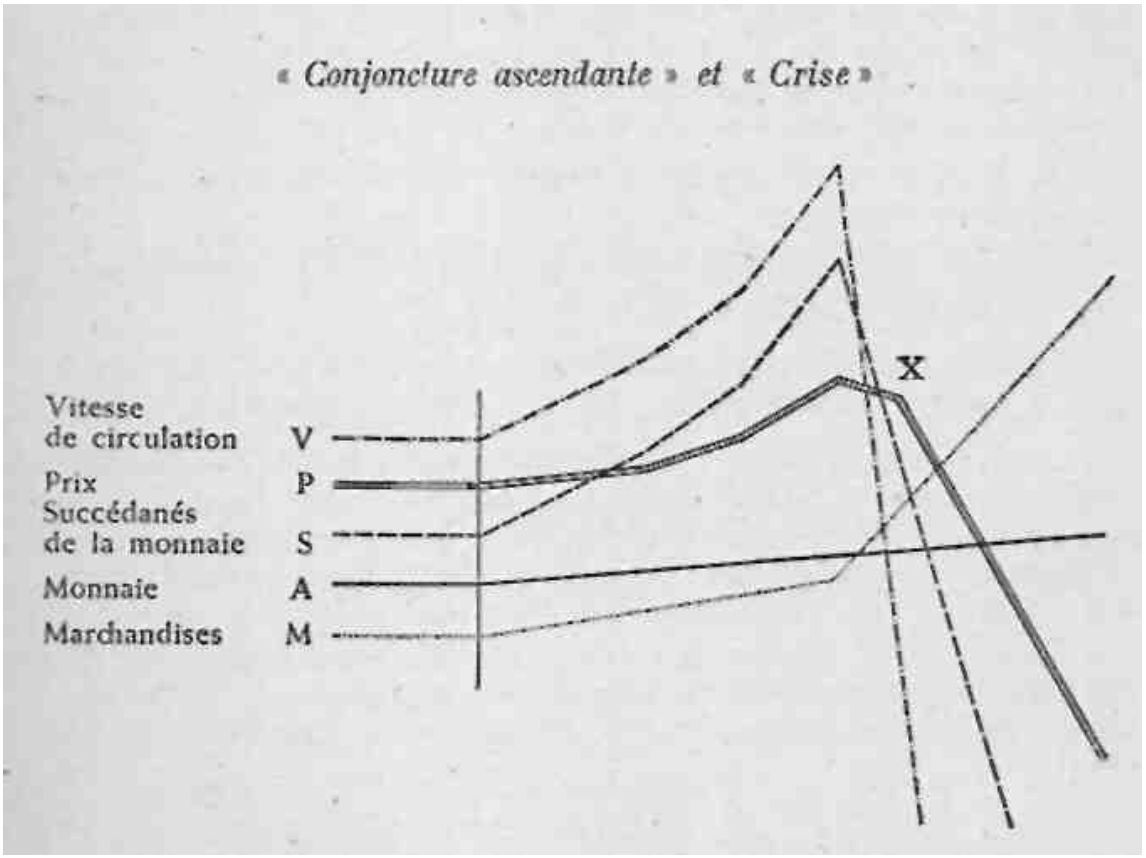
Si mon nouveau brevet décuple ma production d'azote, je ferai *redorer* à mes frais la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours, dit le chimiste.

Si le rendement de l'aciérie augmente encore cette année, je me paye de la vaisselle d'or, dit le rentier.

Bref, l'achat de l'alliance, du collier, est toujours subordonné à l'augmentation de la production, à l'accroissement de l'offre, et l'or destiné à ces parures est soustrait à la demande, à la monnaie. (De par la loi, l'or non monnayé constitue également de la monnaie.)

Les monnaies jetées au creuset sont perdues pour *la demande de marchandises.* Cette perte malencontreuse se produit toujours quand l'offre de marchandises est abondante. (Voir plus bas.) Comme l'offre et la demande déterminent les prix, *ceux-ci baissent.* La baisse interrompt les échanges et la production ; elle sème le chômage et la misère.

En faisant de la monnaie une matière première pour la bijouterie, l'étalon-or scie régulièrement la brandie où fleurit la prospérité. La monnaie constitue le complément indispensable de la division du travail ; la division du travail conduit à la prospérité, et celle-ci anéantit la monnaie. **De sorte que toute prospérité finit fatalement comme** parricide.



V (Vitesse de la circulation monétaire), S (Succédanés de la monnaie) et A (Monnaie émise) déterminent la demande. M (Marchandises) représente l'offre. V et S dépendent directement des prix. La hausse des prix, stimulée par l'augmentation de la quantité de monnaie, favorise la production de marchandises. Si l'accroissement de la production est trop grand pour l'augmentation de la quantité de monnaie, les prix se mettent à fléchir. Du coup, V et S disparaissent de la demande ; en X, la baisse des prix se change en une chute presque verticale : baisse des prix étant synonyme d'arrêt de l'écoulement, l'offre de marchandises croît de plus belle. P (Prix) n'est invariable qu'aussi longtemps que V, S, A et M restent invariables, ou que leurs variations se compensent.

L'étalon-or et le paupérisme sont inséparables. Frédéric le Grand rougissait de régner sur un peuple de gueux. Ceci prouve simplement qu'il avait un sentiment profond de 1' « honneur ». Ce prince n'avait aucune raison particulière de rougir. Là où les métaux nobles se sont introduits comme étalon monétaire, les rois n'ont jamais régné que sur des gueux. Le peuple cherche le luxe. Il profitera toujours de l'accroissement de son revenu pour acheter de l'orfèvrerie. Aussi longtemps que les métaux précieux formeront la base du moyen d'échange, le *bien-être des masses sera impossible.*

Le fermier ne fête pas toutes les bonnes récoltes par l'achat d'un collier d'or pour sa femme. Et tous les chimistes ne font pas, pour le succès de leurs inventions, le vœu de dorer la statue de la Vierge.

Si la récolte est bonne, j'achèterai une machine à semer, dit le paysan.

Si tout va bien dans l'étable, j'assécherai le marais, dit le propriétaire foncier.

Si mon invention répond à ce que j'en attends, je fonderai une usine, dit le chimiste.

Si mon usine travaille bien cette année, et si la grève cesse, je construirai une maison de rapport, dit le rentier.

Plus la production est grande, plus on place d'argent dans de nouveaux moyens de production, dans de nouveaux capitaux « réels ».

Mais qu'attend-on de ces nouveaux placements, de ces nouveaux capitaux dits réels ? De l'intérêt. *Or le taux de l'intérêt baisse à mesure que le capital réel augmente par rapport à la population.* Beaucoup d'habitations, peu de locataires — peu d'intérêts des habitations. Beaucoup d'usines, peu d'ouvriers — peu d'intérêts des usines.

Il en résulte que *lorsque les nouveaux placements font baisser l'intérêt des capitaux réels au-dessous du niveau traditionnel, on ne place plus l'argent dans de semblables capitaux.* Pas d'intérêts pas d'argent (1) 1

Mais direz-vous, ai-je bien compris ? Quand l'intérêt rapporté par les usines, les maisons, les navires, tombe, on ne construit plus de maisons, étant donné que personne ne donne plus d'argent pour de nouveaux capitaux réels ? Est-ce vrai ? Mais s'il en est ainsi, comment bâtira-t-on jamais des habitations à bon marché ?

C'est tout à fait exact. Qui oserait le contester ? Quand l'intérêt des maisons et des autres capitaux réels diminue, l'argent, qui jusqu'alors choisissait ces placements, se retire. Qu'advient-il

(I) Voir la théorie de l'intérêt à la fin de ce traité.

alors des marchandises destinées au renouvellement et à l'accroissement des capitaux réels (1) ?

Lorsque le peuple s'est montré ingénieux, quand le soleil et la pluie ont favorisé les récoltes, au moment où les matériaux abondent pour multiplier maisons et usines, à ce moment précis, l'argent, dont le rôle est d'assurer les échanges, se retire et attend.

Comme le numéraire se dérobe, la demande fait défaut, les prix baissent et la crise économique recommence.

La crise doit donc régulièrement éclater chaque fois que l'accroissement des capitaux réels fait baisser l'intérêt des usines et des habita-lions.

La théorie de l'intérêt exposée à la fin de ce traité démontre que l'intérêt de l'argent est indépendant de l'intérêt des capitaux dits réels, mais que l'inverse n'est pas vrai. Nous verrons la fausseté de l'objection selon laquelle l'intérêt de l'argent baisserait avec celui des capitaux réels, de sorte que, quand l'intérêt des capitaux est bas, l'argent ne manquerait pas pour la production de nouveaux capitaux réels.

Ce seul mécanisme suffit pour expliquer pourquoi la vie économique doit fatalement traverser une crise après l'autre. Sous le règne de la monnaie métallique, le peuple doit gagner sa vie comme un pauvre sans gîte. L'or, notre souverain héréditaire, voilà le vrai « roi des gueux ».

12. Les crises économiques et le moyen de les supprimer.

Les crises économiques, c'est-à-dire l'arrêt de la vente, le chômage et leurs corollaires, ne se conçoivent qu'en période de baisse des prix.

La chute des prix peut avoir trois causes :

1. Les conditions de la production de l'or ne permettent pas d'élever la demande au niveau de la production des marchandises, c'est-à-dire de l'offre ;

2. L'augmentation de la production, et l'accroissement des capitaux dits réels qui s'en suit, font baisser le taux de l'intérêt ; dès lors on ne prête plus d'argent pour créer de nouveaux capitaux réels ;

(1) Selon des indications fournies par le banquier *Hettseh,* de Wiesbaden, lors du Congrès allemand de l'Habitation, dans le Heich la construction de logements utiliso, à elle seule, un milliard et demi à deux milliards de marks par an.

la vente des marchandises destinées à la production des capitaux réels s'arrête ; ces marchandises représentent une part importante de la production, surtout quand la production s'accroît;

3. L'augmentation de la production et le bien-être général métamorphosent les monnaies en orfèvrerie, et ce, en quantité d'autant plus importante que l'offre de marchandises augmente (1).

Chacune de ces trois causes suffit à elle seule pour provoquer une crise économique ; leur nature est telle, que si l'une d'elles se trouve contrecarrée (par des découvertes d'or assez abondantes, par exemple), les autres surgissent à sa place. L'activité économique succombe régulièrement sous le poids de l'une ou de l'autre.

Pour que la vie économique puisse s'épanouir à l'abri des crises, il faudrait, sous le régime de l'or, que l'on découvre constamment du métal jaune en quantités extraordinaires. Il faudrait extraire de l'or à un rythme tel, que malgré la consommation qu'en fait l'industrie, les prix augmentent sans cesse au moins de 5 % par an. Une hausse semblable briserait la résistance que la baisse de l'intérêt oppose à la circulation du numéraire ; elle contraindrait la monnaie à circuler. Mais une hausse générale de pareille envergure constituerait la faillite de l'étalon monétaire.

Dès lors, comment empêcher les arrêts de la vie économique ? L'explication des causes des crises économiques nous indique la condition à réaliser pour supprimer le fléau. Cette condition, la voici : *Les prix ne pourront jamais baisser, quelles que soient les circonstances.*

Comment réaliser cette condition ? Nous y parviendrons :

1. En séparant la monnaie de l'or, et en émettant la monnaie selon les besoins du marché ;

(1) Les Chinois ont coutume de couler en argent l'image de leurs divinités domestiques. C'est paraît-il, le moyen le plus sûr de se recommander à ces esprits protecteurs. D'autre part, le métal blanc constitue, chez les Célestes, le moyen général d'échange. On imagine sans peine les conséquences. Quand, pour une ou l'outre raison, le métal blanc afflue en Chine, son abondance favorise le commerce et l'industrie. Le commerçant qui a fait de bonnes affaires, en rend grâce au Ciel : voilà le dieu d'argent recoulé en plus grand et en plus lourd. Le métal blanc reçu en échange des marchandises, —la cause même de l'activité commerciale — disparaît à tout jamais dans le sanctuaire familial. Si par contre la pénurie de métal argent fait baisser les prix, les affaires périclitent. Le Chinois en conclut que ses pénates sont trop réduites pour assurer sa protection : il sacrifie donc le peu de métal blanc qui lui reste. Faut-il davantage pour expliquer le sommeil millénaire de la Chine ?

Les Européens n'ont nulle raison de se moquer des Chinois. Quand les affaires vont bien, l'Européen se paye une chaîne de montre en or. Cela fait riche. Quand les affaires vont mal, il achète une chaîne encore plus grosse pour inspirer plus de crédit.

Si leurs buts sont différents, l'Européen et le Chinois font la même chose. Ils scient la branche qui les supporte.

2. En utilisant une monnaie de papier conçue de telle façon qu'en toutes circonstances on offre de l'échanger contre des marchandises, même si l'intérêt du capital (celui de l'argent comme celui des biens réels) baisse ou disparaît.

Les moyens de réalisation sont indiqués dans la partie du présent traité relative à la monnaie franche.

13. La réforme de l'émission.

L'offre et la demande déterminent les prix. La vie économique a besoin d'un niveau stable des prix pour prospérer et pour permettre à la monnaie de rendre tous les services qu'on attend d'elle.

L'ère capitaliste (1) serait depuis longtemps révolue si, durant 3.000 ans, les crises économiques n'avaient pas contraint l'humanité à redescendre chaque fois les degrés péniblement gravis, si la misère dans laquelle les crises plongent les masses ne nous avait pas légué à tous, grands et petits, une âme de gueux. Les ouvriers n'accepteraient pas d'être traités comme ils le sont, par les patrons et par l'État, si la demande de leurs produits se maintenait sur le marché aussi régulièrement que l'offre. Nos grands propriétaires fonciers ne feraient pas état de leurs difficultés pour apitoyer l'opinion publique ; ils ne demanderaient pas aux compagnes émaciées des travailleurs de payer plus de droits sur les céréales, si l'étalon-or ne les avait pas ruinés par la chute des prix.

La faim et les dettes sont mauvaises éducatrices.

Quel niveau la science, la technique, la religion atteindraient-elles aujourd'hui, si la culture que Rome semait avec son or, un or pourtant volé et taché de sang, n'avait pas été annihilée par 500 ans de pénurie monétaire — par une véritable période glaciaire dans l'histoire économique.

Salomon put réaliser des merveilles parce que le métal à monnayer qui lui parvenait d'Ophir favorisait les échanges et la division du travail. Ses œuvres périrent dès que tarit l'afflux du métal précieux.

La baisse des prix a brisé l'élan de toutes les civilisations : le progrès implique une division du travail toujours plus poussée, ce qui équivaut à une offre sans cesse accrue.; cette offre n'engendre pas d'échanges quand la pénurie de numéraire provoque la baisse des prix.

La monnaie et la civilisation progressent et reculent ensemble. Les mercantilistes ne se trompaient pas tellement en considérant l'or

(1) Capitalisme. Situation économique dans laquelle la demande de prêts de numéraire et la demande de biens réels (de capitaux dits réels) dépassent l'offre ; ce qui donne naissance à l'intérêt.

comme le substratum de la richesse et de la civilisation, et en préconisant une politique protectionniste de nature à accroître le stock monétaire du pays. L'idée était saine, mais elle avait trouvé une expression dénuée de sens. C'est un fait évident : l'industrie, les sciences et les arts progressent quand l'or abonde. Les mercantilistes confondaient simplement or et monnaie. Ils croyaient que l'or opérait le miracle grâce à sa « valeur intrinsèque » ; pour eux, l'or seul existait ; ils ne connaissaient pas la monnaie. Ou plutôt, or et monnaie ne formaient qu'un *seul* concept. Ils ignoraient que c'est la monnaie et non l'or qui se charge de l'échange des marchandises et qui rend possible la division du travail, source de richesse. *Les bienfaits de la division du travail, ils les attendaient des propriétés de l'or, au lieu de les attendre de celles de la monnaie.*

Ceux qui ont appris à distinguer la monnaie de l'or (voir chapitre 1), ceux qui comprennent la nécessité de la stabilité des prix et qui ont abjuré la foi en la valeur, en viennent facilement à se dire : il suffira de fabriquer de la monnaie de papier, d'augmenter la quantité en circulation dès qu'une baisse des prix trahit une offre inférieure à la demande, et inversement, de retirer des billets de la circulation, pour les brûler dès que la demande s'avère supérieure à l'offre et que les prix haussent. Simple question de quantité- Une presse lithographique et un four à incinération, c'est tout ce qu'il faut pour être en mesure d'ajuster la demande à l'offre, le numéraire aux marchandises, et ce, avec assez de précision pour stabiliser l'indice des prix.

C'est l'avis de Michael Flürscheim (1) qui défend cette idée avec ardeur et me compte parmi les premiers à l'avoir développée et diffusée. Il me faut pourtant décliner cet honneur. Depuis le début, je n'ai cessé de rappeler (2) que notre monnaie de papier actuelle n'est pas directement, matériellement contrainte de circuler et j'ai toujours nié qu'un simple réglage de la quantité permettrait d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande avec assez de précision pour garantir la régularité des échanges intérieurs et extérieurs.

Je le nie, et je vais prouver qu'aussi longtemps que l'État ne contrôlera pas la circulation de la monnaie en même temps que la quantité émise, tous les troubles observés dans la circulation monétaire persisteront.

Aussi longtemps que la monnaie, considérée comme marchandise, sera supérieure aux autres marchandises et que les épargnants la préféreront à ces dernières, aussi longtemps qu'on parlera du privilège de l'argent et que. les spéculateurs se serviront impunément de la monnaie pour leurs manœuvres, le numéraire n'assurera l'échange des produits que moyennant tribut, moyennant une redevance bien

(1) *Michael Flürscheim* : The Economic and Social Problem. Jefferson Publishing Company, Xenia, Clay County, Illinois, U. S. A.

(2) *Silvio Gesell* : Nervus rerum, p. 34-37, Buenos-Aires 1891.

distincte du bénéfice commercial. Il faut que l'argent « devienne la clef du marché au lieu d'en être le verrou ». L'argent doit être une route et non une barrière. Son rôle est de favoriser les échanges, de les rendre meilleur marché, et non de les gêner ni de les rendre onéreux. Il va sans dire que la monnaie ne peut pas constituer à la fois un moyen d'échange et un moyen d'épargne, un aiguillon et un frein.

L'adoption de la monnaie de papier avec son étalon propre est indispensable pour permettre à l'État de régler la quantité de numéraire en circulation. Mais cette mesure ne suffit pas. C'est pourquoi je propose de *séparer complètement le moyen d'échange du moyen d'épargne.* L'épargnant dispose de tous les biens de la terre ; pourquoi devrait-il précisément choisir la monnaie ? La monnaie n'a tout de même pas été créée afin qu'il fût possible d'épargner.

L'offre subit une contrainte directe, inhérente aux marchandises : il faut soumettre la demande à la même pression, si l'on veut que l'offre ne soit pas en état d'infériorité par rapport à la demande, dans le débat au sujet du prix (1).

La pression qui s'exerce sur *l'offre* domine la volonté des détenteurs de marchandises : ceci fait de l'offre un objet parfaitement mesurable ; de même la *demande* devra être isolée de la volonté du possesseur de numéraire, pour devenir, elle aussi, pondérable. Connaissant le niveau de la production, on sait quel est celui de l'offre : connaissant le stock de numéraire, on saura dès lors quel est le niveau de la demande.

Cette réforme peut se réaliser facilement, en donnant à la monnaie un besoin inhérent de circuler. Il n'existe d'ailleurs aucun autre moyen.

C'est la seule façon de débarrasser la circulation monétaire des entraves que lui opposent l'appât du lucre, la spéculation, les paniques, de même que les troubles économiques de toutes sortes. Le fait de contraindre le numéraire à circuler mobilise l'entièreté de l'émission monétaire, il crée une circulation ininterrompue, régulière, et que rien ne peut arrêter, c'est-à-dire une demande régulière et ininterrompue.

La régularité de la demande supprime les arrêts de la vente et la pléthore de marchandises. L'offre elle-même n'en devient que plus régulière. Désormais elle ne varie plus qu'en raison de la production des marchandises. Le courant du fleuve se régularise, quand la pente se répartit de façon égale.

Alors de faibles variations de la quantité de monnaie émise suffiront pour que la demande suive de près les moindres changements que la nature pourrait imprimer à la production.

Si l'on refuse de contraindre l'argent à circuler, il est impossible

(1) Celui qui n'a pas encore rejeté le préjugé de la valeur ne comprendra pas le bien-fondé de cette revendication.

de sortir du chaos. La demande échappe au contrôle de l'État. Dans ce désordre, une seule loi subsiste : celle qui subordonne la circulation monétaire au prélèvement d'un tribut, et qui fait que l'économie privée retire le numéraire du marché dès qu'il y manque, pour le restituer quand il surabonde.

Afin de permettre de contrôler l'exactitude de mes -dires, je me propose d'examiner de plus près la politique préconisée par Flürscheim (1). J'ai d'ailleurs d'autres raisons de le faire. L'Argentine (2), le Brésil, l'Inde et d'autres pays ont réussi, en réformant l'émission, à maintenir au pair avec l'or, des monnaies étrangères à ce métal. Ces succès ont attiré l'attention sur la monnaie de papier et sur sa perfectibilité. Les défenseurs du numéraire en papier ne pourraient cependant pas nuire plus à leur cause, qu'en préconisant ou en réalisant des innovations n'excluant pas tout risque d'échec. Chaque insuccès renforce la position des avocats de l'étalon métallique, et retarde de vingt ans le procès de la monnaie de papier.

La réforme simpliste de l'émission préconisée par Flürscheim confère à l'État le pouvoir d'émettre et de retirer de la circulation des quantités de billets réglées uniquement sur le mouvement de l'indice des prix. L'État ne doit mesurer la demande de numéraire que d'après l'indice des prix. Il amplifie .l'émission monétaire quand les prix baissent et la réduit quand l'indice des prix remonte. La monnaie n'est pas spécialement convertible en telle ou telle marchandise déterminée, non plus qu'en or. Pour convertir son billet, le porteur doit s'adresser au marché. Au reste, la monnaie de papier ne diffère en rien de notre papier-monnaie ordinaire. Notamment, après cette réforme, on thésauriserait comme avant ; l'argent servirait toujours aux spéculations les plus viles. La demande conserverait ses privilèges actuels ; elle dominerait toujours l'offre. *La demande demeurerait ce qu'elle est aujourd'hui : un acte libre du détenteur de numéraire. Elle resterait le jouet de la finance.*

Et voilà une réforme qui prétend supprimer la surproduction chronique et le chômage,- conjurer les crises économiques et anéantir le capitalisme.

La réaction des épargnants permettra de porter sur cette réforme un jugement décisif. Rappelons d'abord ce que nous avons dit de l'épargne. L'épargnant produit plus de marchandises qu'il n'en achète. L'excédent, où va-t-il ? Les entrepreneurs l'achètent avec l'argent des banques d'épargne, et le transforment en capitaux réels. *Mais les épargnants ne prêtent pas sans intérêt. Il faudra donc que la construction rapporte aux entrepreneurs un intérêt au moins égal à celui exigé par les épargnants. Or une activité économique ininterrompue, en multi-*

(1) Voir aussi *Arthur J. Fonda* (Denver, Colorado) Honest Money. P*rofessor Frank Parsons :* Rational Money. *Professor Marshall* (Cambridge) : Contemporary Review I8S7. (2) *Silvio Gesell:* La question monetaria argentina. Buenos-Aires 1898. Du même auteur : La pletora monetaria. Buenos-Aires 1909.

pliant le nombre des habitations, des usines, des navires, etc., fait baisser l'intérêt de ces biens. Il arrive un moment où ceux qui construisent ne sont plus en mesure de payer l'intérêt exigé par les épargnants : l'argent se retranche dans les banques d'épargne. Comme c'est précisément ce numéraire qui servait à acheter les excédents de marchandises produits par les épargnants, la vente de ces excédents cesse et les prix baissent. La crise se déclenche.

Ici les réformateurs de l'émission répondront : Pourquoi la crise s'est-elle déclenchée ? Parce que les prix ont baissé. Pourquoi les prix ont-ils baissé ? Parce que le numéraire faisait défaut, c'est-à-dire parce que la monnaie a cessé de s'offrir, devant la chute de l'intérêt des biens réels. Qu'importe. Laissons épargnants et banques d'épargne en possession de leur argent. Laissons-les thésauriser. Nous imprimerons d'autres billets. Si les épargnants et les capitalistes ne prêtent pas, l'État émettra du numéraire frais et l'avancera aux entreprises. Si l'intérêt des capitaux baisse, que l'État réduise lui aussi le taux auquel il prête : si ceux qui construisent ne retirent plus que 3, 2, ou 1 % d'intérêt des habitations, des usines, des vaisseaux, procurons-leur de l'argent à 3, 2, ou 1 %. S'il le faut prêtons-leur à 0 %.

C'est bien dit. La proposition est simple et séduisante. Mais elle ne séduira que les profanes. A l'oreille exercée, elle sonne faux.

La monnaie n'a-t-elle pas été créée pour assurer les échanges ? Et l'on voudrait permettre aux épargnants, aux capitalistes, aux spéculateurs d'utiliser le numéraire à d'autres fins ? La monnaie fut créée pour faciliter aux producteurs la transmission réciproque de leurs produits. L'argent est un instrument d'échange. Rien de plus. Il n'y a d'échange complet que quand deux producteurs ont échangé entre eux leurs produits. Lorsqu'un producteur se borne à vendre, autrement dit à troquer son produit contre du numéraire, l'échange n'est pas terminé. Il reste sur le marché quelqu'un qui *attend.* Pour que la monnaie remplisse ses fonctions, il est indispensable que le troc de marchandises contre du numéraire soit immédiatement suivi du troc du numéraire contre la marchandise : de la sorte, l'échange sera complet. Celui qui hésite à acheter laisse l'échange inachevé. Il empêche nécessairement un autre de vendre. Il fait un mauvais emploi de l'argent. Sans achat, pas de vente ; si l'on veut que la monnaie réponde à son but, il faudra que l'achat suive la vente coup sur coup.

L'homme qui a échangé ses produits contre du numéraire et qui ne recède pas cet argent à autrui en échange de marchandises, cet homme est, dit-on, disposé à prêter son argent moyennant *intérêt.* Mais cette prétention doit être rejetée comme injuste. *Cet homme doit prêter son argent sans conditions. Sans quoi il faut le contraindre à acheter lui-même des marchandises* ou à racheter ses propres produits. Il n'appartient à personne de subordonner la circulation de l'argent à des conditions, de quelque nature qu'elles soient. *Celui qui possède de l'argent*

a le droit d'acheter immédiatement. C'est tout. Le droit de toucher un intérêt est incompatible avec la notion de monnaie ; ce droit constituerait une véritable imposition ; un impôt au bénéfice de personnes privées, et qui frapperait les échanges, au nom d'une institution d'État. Le droit de toucher de l'intérêt, c'est le droit d'interrompre les échanges par la rétention du numéraire. C'est le droit de plonger dans l'embarras les possesseurs de marchandise et d'exploiter la situation. Les conditions auxquelles on prête l'argent regardent l'épargnant. L'État n'a pas à s'occuper de cette question. L'État, pour qui la monnaie constitue un simple moyen d'échange, dit à l'épargnant : Tu as vendu plus que tu n'as acheté, ce qui t'a procuré un surplus de numéraire. Cet excédent doit retourner au marché, quelles que soient les circonstances. Il faut l'échanger contre des marchandises. L'argent n'est pas un lit. C'est un corridor. Si tu n'as pas besoin de marchandises immédiatement, achète des lettres de change, des obligations, foncières ou autres, aux gens qui ont besoin de marchandises, mais qui ne disposent pas des liquidités nécessaires. Dans quelles conditions ? cela te regarde. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il te faut rendre l'argent à la circulation. Si tu ne le fais pas, tu y seras contraint. L'État sévira. Ta lenteur porte préjudice à la communauté.

L'État émet la monnaie pour l'échange des produits, comme il construit des routes pour le transport des marchandises. Il ne permet pas qu'on embouteille la voie publique, il doit donc interdire aussi la rétention monétaire, qui arrête les échanges ou les retarde. La thésaurisation constitue un manque d'égards intolérable.

Telles sont les exigences d'un système monétaire sain et adéquat. Si évident que cela soit, les partisans de la simple réforme de l'émission passent outre avec une légèreté puérile. Ils se font des illusions.

Les épargnants produisent plus de marchandises qu'ils n'en consomment eux-mêmes. Le numéraire que leur procure ce surplus de production, ils ne le lâchent pas sans intérêts. Comment conjurer la crise économique, résultat direct de l'attitude des épargnants ? On voudrait que l'État procure aux entreprises de l'argent à un taux plus bas ; bien entendu, du numéraire frais, des billets sortant de presse.

Ici, l'excédent de production des épargnants n'est donc pas acheté avec leur argent mais avec de l'argent frais. Pour le moment, cela n'a pas d'importance. Grâce à cet argent frais, la construction d'habitations, d'usines, de navires, etc., continue sans interruption. Ceux qui construisent obtiennent de moins en moins d'intérêts, puisque l'on construit sans arrêt, et que l'offre de maisons, etc., croît sans cesse. Mais à mesure qu'ils retirent moins d'intérêt de ces biens, le taux d'intérêt qu'ils ont à payer à la banque d'émission baisse également. En tant qu'entrepreneurs, peu leur importe l'intérêt que les maisons produisent, puisqu'ils doivent remettre l'argent à leurs créanciers. On continue donc à travailler, et la thésaurisation continue à l'avenant.

Bien des épargnants trouvent encore avantageux de prêter leur numéraire à un taux réduit ; mais d'autres, surtout les petits, pour qui les intérêts ne chiffrent guère, préféreront, dès que le taux tombera de 5 à 4 % ou à 3 %, en revenir à l'ancien mode d'épargne, au bas de laine, et renoncer à l'intérêt. Toutes ces sommes réunies représentent des centaines de millions. L'État les remplace en émettant de l'argent frais. La crise est de nouveau conjurée. On continue à travailler, à multiplier les habitations, les vaisseaux, les usines, dont l'intérêt—cela va sans dire—baisse rapidement. Pourtant, la chute de plus en plus marquée de l'intérêt détourne toujours plus d'épargnants du chemin de la caisse d'épargne. Bientôt les gros épargnants, eux aussi, estiment que ce n'est plus la peine de porter l'argent à la banque, surtout quand celle-ci est éloignée et quand ils ignorent s'ils n'auront pas besoin de leur liquidité à bref délai. Bien des gens trouvent que leur argent est plus en sécurité chez eux que sous la surveillance d'autrui. Tous ces empêchements, auxquels un taux élevé faisait contrepoids, prennent désormais le dessus. Un fleuve de numéraire, de billets de banque jaillit de la banque d'émission et traverse le marché pour se jeter dans des millions de tirelires. Les presses lithographiques de la banque d'émission remplacent continuellement l'argent soustrait au marché. Cette énorme quantité de demande en billets à vue est détournée vers une véritable voie de garage.

Plus l'intérêt baisse, plus le courant s'amplifie ; bien avant que le marché soit saturé de capitaux réels, dès que l'intérêt tombe à 1 %, le dernier épargnant a renoncé à porter quoi que ce soit à la caisse d'épargne. Chacun préfère veiller lui-même sur son argent. Toute l'épargne nationale rejoint les cassettes. Ces milliards s'accumulent d'année en année. En effet, l'allégement de la charge des intérêts favorise l'épargne ; la disparition des crises économiques et du chômage dispense les gens de manger leurs économies. Si l'intérêt tombe à 1 %, le revenu de la classe laborieuse sera doublé ; et si le revenu est doublé, l'épargne sera décuplée. Ce sont en effet les augmentations que l'on consacre à l'épargne ; et en l'occurrence l'augmentation seule équivaudra au montant des revenus antérieurs.

Tout ce numéraire, l'État doit le remplacer chaque année. Un peuple tout entier place ses économies en billets de banque, en une demande exigible à tout moment, en bouts de papier dont l'utilité se borne au fait que les échanges ont besoin d'une partie de ce papier. Quelle situation inquiétante I

Les hypothèques seules représentent des milliards. Si elles ne rapportent plus d'intérêts, les créanciers exigeront leur remboursement pour garder l'argent chez eux. L'État devra remplacer ces milliards par de nouveaux billets. En Allemagne la circulation des lettres de change s'élève bon an mal an à trente milliards. Ces traites servent aussi de moyen d'échange. Si le taux de l'escompte devient nul, personne

n'acceptera plus de traites à l'escompte. En compensation, l'État doit émettre une quantité correspondante de monnaie supplémentaire c'est-à-dire de nombreux milliards. Cent presses imprimant toute l'année des billets de mille marks suffiraient à peine à couvrir de pareils besoins. Voilà donc, enfouis dans les coffres, de la demande se chiffrant par centaines de milliards, et payable à vue en marchandises.

Qu'arriverait-il si, pour une raison quelconque, cette demande venait à s'animer et à paraître sur le marché ? Où donc trouver l'offre correspondante de marchandises ? Quand l'offre manque, les prix haussent. La hausse assure des bénéfices, et *les perspectives de profit attirent le numéraire sur le marché.* La hausse dégèle les réserves, et déverse sur le marché une avalanche de milliards. Dans le sauve-qui-peut général, seules les marchandises offrent une planche de salut. Celui qui s'accroche à la marchandise est sauvé. Tout le monde achète La demande atteint des milliards, et l'offre faisant évidemment défaut, les prix subissent une hausse vertigineuse. Cette augmentation ruine l'épargne. Les billets de banque serviront à tapisser l'étable, comme les assignats sous la révolution française.

Flürscheim, il est vrai, nie qu'une telle éventualité soit possible. Jamais, dit-il, il ne viendra à l'idée des épargnants, de ceux qui détiennent les milliards de demande, que les prix puissent hausser, puisque l'État a pour ligne de conduite de neutraliser la moindre tendance à la hausse en retirant de la Circulation la monnaie en excès.

Mais ici nous découvrons la deuxième contradiction de cette réforme. La première consiste en ce que l'État permet d'utiliser le numéraire comme moyen d'épargne ; c'est ainsi que l'État a pu et a dû émettre plus de monnaie que n'en exigeait la fonction véritable du numéraire : l'échange des marchandises.

La deuxième contradiction est dans le fait que, lorsqu'il a émis la monnaie, lorsqu'il l'a délivrée aux entreprises, l'État lui-même n'a pas *utilisé la monnaie comme moyen d'échange.* Il ne l'a pas donnée en échange de marchandises, mais en échange de traites, de créances hypothécaires et d'autres garanties. Or le numéraire, moyen d'échange, doit être traité comme tel et n'être délivré que contre de la marchandise. Si l'État, choisissant un mode d'émission conforme au vrai but de l'argent, avait émis la monnaie en l'échangeant contre des marchandises, et si ces marchandises n'avaient pas péri entre temps, le dégel de l'épargne n'offrirait pas de danger. Mais voilà l'État nanti de lettres de change, de créances hypothécaires et autres, ne rapportant aucun intérêt. Ce n'est pas avec cela qu'il est possible de retirer de l'argent de la circulation.

L'État a donc méconnu lui-même la fonction de l'argent, en avançant aux entreprises les fonds que les épargnants leur refusaient.

L'État a mal usé de son pouvoir : la monnaie fait payer cher les fautes que l'État commet avec elle.

Ici apparaît la troisième contradiction de cette réforme de l'émission monétaire : on exige d'une monnaie des qualités toutes différentes selon qu'on la destine à l'épargne ou aux échanges. En tant que consommateur, l'épargnant payera 100 marks pour telle quantité de marchandises ; en tant qu'épargnant, il ne payera pas ce prix ; *il préférera garder ses cent marks. Donc, comme moyen d'épargne,* 100 *marks représentent plus que la marchandise que l'on peut acheter avec* 100 *marks.* Aucune marchandise ne vaut le bas de laine.

En l'occurrence, l'État a fait le même cas de la monnaie d'épargne et de la monnaie d'échange. L'argent soustrait au marché par les épargnants, il l'a remplacé en achetant des traites, des hypothèques, etc. Quand il s'agit de faire l'inverse, d'échanger les hypothèques contre l'argent des épargnants, cela ne va plus.

> Cet état de chose apparaît encore plus clairement, quand on imagine deux sortes de monnaies, par exemple l'or et le thé, circulant ensemble. Pour ceux qui utilisent l'or comme moyen d'échange, peu importe en laquelle des deux monnaies on les paye, puisqu'ils se
> proposent de rendre la monnaie à la circulation. Pour les épargnants, le choix n'est pas indifférent. L'or se conserve. Le thé se gâte. *Les épargnants ne donneraient jamais dix marks d'or pour* 10 *marks de thé. S'il calcule à longue échéance, l'épargnant ne trouvera aucun rapport d'échange entre l'or et le thé en quelque proportion que ce soit. Pour lui, l'or et le thé n'offrent aucune base commune de comparaison.*

Par surcroît, l'État doit agir promptement. Il faut absolument éviter la conjoncture ascendante : car à la moindre hausse, les spéculateurs sont là. Et dès que la hausse a semé quelques profits, il devient impossible à l'État de l'arrêter. Toutes les mesures arrivent trop tard. Que l'on se représente la situation dans laquelle se trouve l'État : il faut, pour les échanges normaux, 10 milliards ; on en a émis 100, et ces 100 milliards sont entre les mains des épargnants. Quatre-vingt-dix milliards de trop. Qu'une petite fraction de cet excédent revienne sur le marché et les prix montent. Dès que les prix haussent, le reste des 90 milliards vient à la rescousse. Le processus est le suivant : Flairant la hausse, les commerçants cherchent à se couvrir en marchandises, c'est-à-dire qu'ils achètent au-delà de leurs besoins immédiats. Il leur faut de l'argent, ils s'en procurent chez les épargnants, moyennant intérêts. Ces intérêts, la hausse des marchandises les leur remboursera. La hausse se déclenche effectivement. La mobilisation des réserves de numéraire ne pouvait avoir d'autre conséquence. Cette première augmentation des prix est le signal d'une nouvelle vague d'emprunts et d'achats pour la spéculation. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que, degré par degré, tout l'argent des cassettes se trouve englouti dans la hausse.

Le moindre doute quant au pouvoir qu'aurait l'État de prévenir la hausse, suffirait pour mettre aussitôt en branle les milliards des épargnants. Ce serait la cohue dans les magasins, tout comme c'est la cohue devant les guichets des banques de dépôt dès que l'on doute de la solvabilité de ces établissements. On court, on arrive en auto, en avion. Une réforme monétaire qui néglige de supprimer l'emploi de l'argent comme moyen d'épargne ne peut avoir d'autre résultat.

Aussi longtemps que la monnaie de papier sert à ce à quoi elle est destinée, règne l'ordre le plus parfait. Qu'on détruise cet ordre, et la monnaie de papier ne représente plus que du papier ; elle est bonne à allumer la pipe.

Il est absurde de réunir en un seul objet l'instrument d'échange et le moyen d'épargne. Qu'on en juge à l'exemple que voici : supposons que, comme au temps de Joseph, à quelques années d'abondance succède une période de disette. Durant les bonnes années, le peuple a pu épargner beaucoup. Autrement dit, il a entassé les billets. Mais voici les vaches maigres. Les gens vont chercher leurs billets et l'on constate qu'en face de cet amoncellement de demande l'offre est nulle.

La réforme en question n'aura d'effet qu'aussi longtemps que les entrepreneurs pourront payer aux caisses d'épargne et aux capitalistes un intérêt assez élevé pour pousser les épargnants à rendre leur argent à la circulation. Mais Flürscheim n'affirme-t-il pas précisément que l'intérêt doit tomber à zéro à bref délai, une fois que le taux commencera à baisser et que les crises économiques seront conjurées. Une réforme semblable aurait la vie brève. La réforme dite de l'émission ferait l'affaire des escrocs. Elle finirait dans la plus vaste duperie que l'humanité ait jamais vue. Le peuple verrait son salut dans le retour à l'étalon-or. C'est ainsi que se sont terminées toutes les expériences de ce genre.

Il existe un parti bien plus sage. C'est celui de combiner avec la réforme de l'émission une réforme du numéraire, qui établisse une distinction entre le moyen d'échange et le moyen d'épargne, qui ouvre les coffres et disperse les réserves monétaires privées, et qui fasse que dans la guerre comme dans la paix il y ait toujours en circulation exactement autant de numéraire *que le marché peut en absorber sans fluctuation des prix.*

La *monnaie franche* rompt une fois pour toutes le lien traditionnel qui unissait le moyen d'échange et le moyen d'épargne. Elle résout la question qui s'est posée au cours de nos investigations. *Le numéraire constitue dès lors exclusivement un instrument d'échange ; c'est de la demande affranchie des caprices du possesseur de numéraire ; de la demande condensée, chimiquement pure.*

14. Les mouvements de fonds « sans numéraire » [V].

Une question se pose, qui trouble bien des esprits : quand on considère les mouvements de fonds sans numéraire, *sans argent comptant,* qui se pratiquent aujourd'hui, comment faut-il se représenter cette monnaie *immatérielle,* cette pure monnaie de compte, et son rôle dans la formation des prix ? Pour bien des gens cette question relève de la métaphysique. Pour eux, en l'occurrence, le mark cesse d'être la marchandise palpable que constituaient les pièces et les billets. Les sommes figurant dans les livres de comptabilité représenteraient des grandeurs entièrement abstraites. Mais alors, comment se fait-il qu'on puisse à l'aide d'une simple abstraction, commercer, marchander, spéculer, bref, faire tout ce qui généralement détermine les prix ? Dans les comptes de l'organisme central fonctionnant sans numéraire, on n'hésiterait même pas à supprimer le mot « mark », celui-ci devenant superflu. En traçant un chèque, on se contente d'indiquer un chiffre. « 50 au débit du compte de A.» Un nombre dont l'unité ne représente aucun objet concret. Un chiffre sans consistance, pour régler les achats et les procès. Effrayant I

L'esprit humain ne saisit que ce qui se limite dans l'espace et dans le temps. Les mouvements de fonds sans numéraire ne constituent un mystère, que parce que nous ne parvenons pas à les déterminer dans le temps et dans l'espace. Il est indispensable de s'en faire une idée claire. Prenons le cas le plus simple. Supposons que la Reichsbank retire de la circulation tout le numéraire, qu'elle le détruise, et qu'elle ouvre à chacun un *compte* pour le montant des billets rentrés. Dès lors, le montant total des comptes est égal au montant des billets antérieurement en circulation. La Reichsbank détruit les presses à billets. Le droit *d'émettre des billets* (des chèques) passe aux titulaires des comptes, qui exercent ce droit dans les limites de leur avoir en compte. Le monopole des billets est désormais *partagé,* contingenté, transmis au public. Ce *monopole* continue néanmoins d'appartenir à *la Reichsbank,* en ce sens que, sans son consentement, le montant total des comptes ne peut augmenter ni diminuer d'une unité. Ce n'est au fond que l'extension du système actuel. En effet, actuellement le droit d'émission est aussi contingenté. Les banques des *États du Sud de l'Allemagne* partagent le monopole d'émission avec la Reichsbank (1). A ces banques viennent s'ajouter tous les porteurs de billets de la Reichsbank. Mais le droit total d'émission de ces comptes n'est pas plus élevé que le montant des billets qui étaient en circulation. Peu importe que les papiers émis par les titulaires des comptes s'appellent des chèques ou des billets de banque. Le billet de banque n'est d'ailleurs rien d'autre qu'un chèque de banque.

(1) Écrit en 1919.

Chacun, maintenant, fait usage de son droit d'émission dans les limites de son contingentement, lequel diminue à chaque émission et augmente à chaque réception d'un chèque. Ce qu'un compte perd, un *autre* le gagne. On trace des chèques pour tout ce que l'on achète. Il n'y a aucune différence essentielle entre ces chèques et les billets de banque utilisés antérieurement. Les chèques sont des billets de banque à durée de circulation limitée. Limitons le temps de circulation du billet de banque à trois jours : l'identité du chèque et du billet de banque apparaîtra clairement ; le fait que la garantie d'authenticité du chèque est plus réduite que celle du billet de banque n'y changera rien.

Pour saisir mieux encore l'*identité* du chèque et du billet de banque, supposons qu'en guise de formulaires pour les chèques, la Reichsbank délivre aux titulaires des comptes ses propres billets de banque. Dans ce cas, seule la *signature* du billet de banque changerait, ce qui n'aurait guère d'importance pour la signification du billet.

Que reste-t-il de mystérieux à pareille monnaie ? En quoi échapperait-elle à notre contrôle ? Bien entendu, pour ceux qui continuent à voir en la monnaie de papier un problème insoluble, les explications que nous venons de fournir ne serviront pas à grand'chose. Rappelons ce que nous avons dit au chapitre : « Pourquoi on peut faire la monnaie avec du papier ». Quiconque aborde le problème en partant de la *notion de valeur* finira par douter de ses propres facultés ou par déclarer le problème insoluble. Eugen Dühring traitait carrément de *fou,* quiconque prétendait comprendre quelque chose à la monnaie de papier. Eugen Dühring, lui aussi, avait ses idées sur la valeur.

L'argent dit non comptant, non monnayé, la monnaie scripturale, est en réalité de *l'argent* comptant au même titre que les billets de la Reichsbank. Chaque exemplaire en est palpable, visible, transmissible. Le chèque remplit toutes les conditions matérielles que l'on peut exiger du numéraire. La production de cette monnaie est strictement limitée.

Comme pour toute monnaie, la formule suivante est valable :

$$(A \times V) / M = P$$

A = Somme des avoirs en banque ; V = Vitesse de circulation ; M = Production des marchandises ; P = Prix.

V est égal à l'inverse du temps moyen qui s'écoule entre le jour où le chèque est émis et celui où le bénéficiaire est avisé de ce qu'il est crédité, c'est-à-dire où le montant du chèque est de nouveau disponible. Si chacun utilisait constamment l'entièreté de son avoir, et si chaque chèque avait un temps de circulation de 3 jours, la circulation monétaire serait de A /3. La notion de temps est ici indispensable.

Comme dans n'importe quel système monétaire, les prix dépendent en grande partie de V. Si l'on veut stabiliser P, il faut que l'institut d'émission puisse contrôler V.

L'argent « non comptant », l'argent « non monnayé » constitue donc une monnaie comme les autres. Étant lié à un objet — le chèque — il dépend de *l'espace.* Il est limité dans le *temps* et dans l'espace.

Ici, comme dans le cas de la monnaie métallique et de papier, les prix sont déterminés exclusivement par l'offre et la demande, sans égard pour la valeur. La demande est égale à A V.

Sans l'existence d'un *corps* (celui du chèque limité dans l'espace), sans les pertes de temps inévitables auxquelles se heurte V, les mouvements de fonds sans numéraire dépasseraient les bornes de notre entendement. C'est parce que ce système se base sur le temps et l'espace, que nous pouvons le concevoir et le dominer. Sans cela il nous échapperait pour se perdre dans le chaos.

Supposons que ni le *temps* ni *l'espace* ne conditionnent ces payements sans numéraire. V ne connaîtrait aucun obstacle à son accroissement. V pourrait croître à l'infini : V= ∞. Dès lors, P = ∞. On n'a que faire dans le commerce, d'un prix infini. Celui qui ne voit pas d'argent comptant dans les mouvements de fonds sans numéraire, n'aperçoit pas les bases même du système : le temps et l'espace. Qu'il ne se creuse pas les méninges davantage. Jamais il ne résoudra le problème.

Les transferts à l'aide de chèques ne constituent pas des payements « *sans argent comptant* ». Absolument pas. L'expression « mouvements de fonds sans numéraire » est absurde. C'est elle qui a dérouté tous ceux qui ont cherché à *concevoir la formation des prix. Expression* absurde, elle a répandu des idées absurdes. Si ces idées n'ont jamais changé, c'est que l'on pensait *par* elles, au lieu de penser à elles. Il est sot de croire « que tout assemblage de mots possède nécessairement un sens ». Il faut bien que les « mouvements de fonds sans argent comptant » existent, sans quoi comment aurait-on eu l'idée de leur donner un nom ? .

Les mouvements de fonds sans numéraire n'ont *jamais* existé. Ceux qui en parlent se font de la monnaie une idée trop *étroite.* L'obscurité qui les entoure est propice aux visions. Le trait de lumière qui nous montre la monnaie de chèques, limitée dans le temps et l'espace, dissipe du même coup la vision de la circulation monétaire sans argent comptant.

On se demande vraiment comment la Reichsbank s'y prendrait pour gouverner la circulation sans numéraire, objet de tous ses soucis, si réellement celle-ci échappait au temps, à l'espace et à l'entendement.

15. La pierre de touche de la monnaie.

Les partisans de l'étalon-or attribuent à celui-ci l'ampleur, tant absolue que relative, de l'essor économique de ces dernières dizaines d'années. Ces millions de cheminées d'usines, dont la fumée s'élève vers le ciel, seraient autant d'autels dressés par les nations, en action de grâces pour le don divin de l'étalon-or.

Il faut reconnaître que la monnaie est capable d'engendrer, ou tout au moins de favoriser, l'essor économique. Le numéraire rend les échanges possibles ; sans échanges, pas de travail, pas de bénéfices, pas de commerce, pas de mariages. Que l'échange des marchandises cesse, et c'est la fermeture de toutes les usines.

L'assertion des partisans de l'or n'a donc de prime abord rien d'ahurissant. Au contraire. Quand on demande aux industriels, aux armateurs, s'ils pourraient produire davantage avec la main-d'œuvre et l'outillage actuels, la réponse est toujours la même : la production n'est limitée que par l'écoulement des produits. Or, *c'est le numéraire qui rend la vente possible. Ou bien impossible. Cela dépend.*

Rien d'ahurissant non plus, à ce que l'éloge de l'étalon-or contienne un blâme tacite à l'adresse du prédécesseur : le bimétallisme, prévenu d'avoir entravé le progrès économique. La monnaie peut amener le progrès. Elle peut le bannir. On peut attribuer à la monnaie des effets bien plus considérables que quelques années de prospérité ou de crise (1).

Depuis l'adoption de l'étalon-or en Allemagne, les propriétaires fonciers se sont plaints de la chute des prix, et des difficultés qu'ils éprouvaient à payer les intérêts de leurs dettes hypothécaires. Il a fallu les tarifs douaniers pour les tirer d'affaire. Sans les droits d'entrée, combien de fermes auraient été vendues aux enchères ! Et qui les aurait achetées ? On aurait vu se constituer la grande propriété foncière, telle que la connut la Rome antique — les latifundia qui ont perdu l'Italie.

On le voit, l'affirmation des partisans de l'or n'a rien d'anormal. Il ne manque que la preuve. L'essor économique, en effet, pourrait bien avoir d'autres causes. Les écoles, les inventions techniques, si nombreuses, et leur influence sur le rendement du travail ; la femme allemande, à qui l'on doit une race de travailleurs nombreuse et saine. Les concurrents ne manquent pas pour disputer la palme à l'étalon-or.

Donc, il faudrait des preuves. Il faudrait un critérium, un moyen de mesurer la qualité de la monnaie. Il faudrait savoir si l'étalon-or a fourni aux échanges une aide telle, qu'elle suffise à elle seule pour expliquer l'essor économique.

(1) Cf. *Gesell :* • L'Or et la Paix », conférence faite à Berne en 1916.

Si l'étalon-or a favorisé les échanges, il a dû les rendre, ou *plus sûrs,* ou *plus rapides,* ou *meilleur marché.* Cette augmentation de la sécurité et de la vitesse, cette réduction du coût des échanges a dû se traduire par une *diminution* du nombre des commerçants. La chose est évidente. Elle n'a pas besoin d'être démontrée. Quand on améliore les routes servant au transport des marchandises, l'efficience des préposés aux transports augmente. A rendement égal, le nombre des conducteurs de véhicules doit diminuer. Depuis l'adoption de la navigation à vapeur, la circulation maritime a centuplé. Le nombre des matelots a diminué. Stewards, cuisiniers, serviteurs ont pris la place des matelots.

Il doit en être de même dans le commerce, si l'étalon-or est à l'étalon-coquillages, ce que la navigation à vapeur est à la navigation à voile, ou ce que la dynamite est par rapport au coin.

Et en fait, que constatons-nous sous le régime de l'étalon-or ? exactement le contraire.

> Le commerce occupait de 3 à 5 % de la population ; il occupe maintenant de 13 à 15 % de celle-ci, voire 31 %. Le salaire de ces intermédiaires grève de plus en plus lourdement les prix. (Professeur Schmoller.)

C'est absolument exact, loin de se simplifier, le commerce devient de plus en plus difficile. Depuis que l'or constitue l'intermédiaire des échanges, il faut, pour vendre les marchandises, de plus en plus de monde. Et ces gens doivent être mieux instruits, mieux armés. Qu'on en juge par le recensement des professions en Allemagne :

	1882	1895	1907
Population de l'Allemagne	45 719 000	52 001 000	62 013 000
Nombre total des travailleurs	7 340 789	10 269 269	14 348 016
Dont, affectés au commerce,	838 392	1 332 993	2 063 634

Ces chiffres sont éloquents. Le nombre des travailleurs occupés par le commerce croît beaucoup plus vite que le nombre total des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Le nombre total a augmenté de 95 %. Le chiffre des travailleurs du commerce a crû de 146 %. On voit les effets du règne de l'or. L'étalon-or a renforcé l'armée des intermédiaires ; les chiffres le prouvent : il a rendu le commerce *plus difficile.*

On objectera que depuis trente ans bien des producteurs ont passé de l'économie primitive à la division du travail. A la campagne, particulièrement, on produit de moins en moins pour la consommation privée et de plus en plus pour le marché. Il faut donc de plus en plus de commerçants. Les rouets deviennent très rares. Les petits artisans de village que l'on payait directement avec le produit des champs, c'est-à-dire par voie de troc, ont dû céder la place à des dépôts d'usine. D'autre part les machines se sont perfectionnées. L'ouvrier produit

plus que jadis. Plus ou mieux. L'afflux de marchandises sur le marché s'en trouve augmenté. Il faut donc plus de commerçants. Supposons qu'il faille *un* commerçant pour vendre les cotons de 10 tisserands. Toutes choses égales d'ailleurs, il faudra, *deux* négociants si les 10 tisserands en viennent à doubler leur production, grâce au perfectionnement des métiers à tisser.

C'est vrai. Mais le commerce, lui aussi, a fait du progrès. Il convient d'en tenir compte. Les perfectionnements techniques ont prodigieusement simplifié le travail du commerçant. Rappelons l'adoption du système décimal dans la monnaie allemande (Cette adoption n'a aucun lien avec celle de l'étalon-or : la monnaie anglaise le montre bien). Le système métrique a unifié les poids et les mesures. L'enseignement commercial fournit de meilleurs employés. Le droit commercial et consulaire s'est unifié, amélioré. La poste rend au commerce des services précieux. Le port des lettres coûte 10 pfennigs pour tout le territoire allemand. La poste se charge du transport des colis, des encaissements, des virements, etc. Rappelons aussi le télégraphe, le téléphone ; la machine à écrire, les machines comptables ; la sténographie ; la machine à polycopier ; la bicyclette des livreurs et des représentants ; les progrès de la publicité: la technique des banques, les chèques, les virements ; les coopératives de consommateurs, bref, les innombrables améliorations apportées depuis trente ans à la technique du commerce. N'oublions pas non plus que la formation générale du commerçant s'est améliorée, qu'elle l'aide et augmente son efficience. Sans quoi il faudrait considérer l'instruction comme superflue pour le commerçant. Il faudrait traiter de sot le commerçant qui paye mieux un aide instruit qu'un ignorant. L'aide instruit « rend » davantage. C'est-à-dire qu'il vend plus.

Supposons que l'augmentation du rendement du commerce balance l'accroissement de la production. Dans ce cas, l'augmentation du nombre des travailleurs affectés au commerce reste un témoignage accablant à charge du fameux étalon-or.

Remarquons que les statistiques susmentionnées n'indiquent que le nombre de personnes vivant du commerce, alors que ce qui nous intéresse, c'est le bénéfice commercial brut. A en juger d'après les apparences, ce bénéfice brut n'a pas manqué de croître. On ne peut pas le calculer en se basant sur l'augmentation du nombre des travailleurs du commerce, étant donné qu'en moyenne, les revenus des commerçants sont plus élevés que ceux des autres travailleurs.

Pour apprécier l'effet d'une réforme monétaire sur le commerce, il faudrait établir le bénéfice brut du commerce. C'est-à-dire établir par les statistiques, la différence entre les prix d'usine et les prix de détail, pour chaque article. Le prix de détail moins le prix d'usine donne le bénéfice brut du commerce. On saurait ce que le commerce coûte au pays, et ce que vaut le système monétaire. On constaterait alors que, comme on

le croit d'ailleurs généralement, le commerce absorbe bel et bien le tiers de la production totale, sinon davantage. On s'apercevrait que pour 1.000 *kilos,* 333 *vont aux commerçants.*

16. Pourquoi la théorie quantitative brute ne s'applique pas à la monnaie ([1]).

L'offre et la demande déterminent le prix des marchandises. L'offre est égale au stock total des marchandises. Si les réserves augmentent, l'offre augmente. Quand les stocks diminuent, l'offre diminue. Stock et offre coïncident. Au lieu de dire : « L'offre et la demande », on pourrait dire tout aussi bien : « Le stock et la demande » déterminent le prix. Sous cette forme, l'hypothèse de la théorie quantitative s'exprimerait plus clairement.

La théorie quantitative s'est confirmée pour toutes les marchandises. Les exceptions sont négligeables. On a voulu appliquer cette théorie à la monnaie. Le prix du numéraire, a-t-on dit, est déterminé par le stock monétaire. L'expérience a prouvé que l'offre de numéraire ne dépend pas du stock de numéraire aussi rigoureusement que la théorie quantitative le suppose. Dans un pays où la réserve de numéraire ne varie pas, l'offre d'argent peut subir d'énormes variations. Le trésor de guerre de Spandau n'a *pas été offert une seule fois* en quarante ans, tandis que certaines monnaies changent de mains de 10 à 15 fois par an. Les réservoirs monétaires que constituent les banques, les coffres et les bas de laine sont tantôt bourrés, tantôt vides. Ce qui signifie que l'offre de numéraire est tantôt nulle, tantôt énorme. Bien souvent des rumeurs suffisent pour que l'argent quitte le marché. L'offre se terre. L'argent gagne les abris. Un télégramme, fût-il faux, suffit parfois pour que la main qui allait nouer la bourse, répande l'argent à profusion sur le marché.

Les circonstances économiques ont une influence considérable sur l'offre de numéraire. Nous avons dit à propos des marchandises : a Le stock et la demande » déterminent le prix. Pour le numéraire on peut dire : « L'état d'esprit et la demande » déterminent son prix. Certes, le stock monétaire n'est pas sans influence sur l'offre d'argent. Ce stock détermine la limite supérieure de l'offre de numéraire. On ne peut pas offrir plus d'argent qu'il n'en existe. Mais tandis que pour les marchandises la limite supérieure (c'est-à-dire le stock) constitue en même temps la limite la plus basse, de telle sorte que l'offre et la réserve s'équivalent constamment, pour le numéraire il n'est pas possible de déterminer la limite inférieure. À moins de considérer cette limite comme égale à zéro.

(1) Nouvelle littérature sur la théorie quantitative : *Dr Th. Christen* : Das Geld-wesen ein dynamisches System. Berne 1931.

Quand la confiance règne, l'argent abonde sur le marché. Quand elle s'évanouit, le numéraire se cache. L'expérience est très ancienne.

Si, comme la pratique l'enseigne, l'offre de numéraire ne correspond pas constamment au stock monétaire, le prix du numéraire est indépendant de ce stock ; la théorie quantitative brute ne s'applique pas à la, monnaie.

Mais si la théorie quantitative n'est pas applicable au numéraire, la théorie du prix de revient ne s'applique pas non plus à celui-ci. En effet, les frais de production ne déterminent le prix que par influence sur la quantité produite, et cette quantité n'a, nous l'avons vu, à elle seule aucune influence décisive sur l'offre de numéraire (1).

Pour les marchandises il est généralement vrai que lorsque les frais de production diminuent, la production augmente. Une production accrue augmente le stock, c'est-à-dire l'offre ; et l'accroissement de l'offre fait baisser les prix. Dans le cas des métaux précieux, il n'est pas du tout certain que l'offre augmente aussitôt que le stock s'accroît. Et encore moins certain que l'offre corresponde jamais au stock. Que l'on se rappelle le stock national de métal blanc des États-Unis, le trésor de guerre de Spandau, et les accumulations de numéraire, les trésors que l'on découvre tous les jours.

Les deux théories, la théorie quantitative comme celle de la production, se révèlent fausses quand on veut les appliquer à la monnaie. Il faut en chercher la cause dans les propriétés de la matière constituant la monnaie. Le trésor de Spandau aurait été depuis longtemps réduit en poussière, sans les propriétés de l'or. La politique des États-Unis relative au métal argent n'aurait même pas été concevable sans les propriétés du métal blanc. *Si l'or périssait comme les autres marchandises l'offre de monnaie correspondrait exactement au stock monétaire* : *la confiance et l'insécurité seraient sans influence sur l'offre de numéraire,* En temps de guerre comme en temps de paix, dans la prospérité comme dans l'adversité, la monnaie s'offrirait constamment. Elle ne pourrait jamais déserter. Elle s'offrirait même lorsque les transactions offrent quelque désavantage, tout comme l'offre de pommes de terre ne dépend nullement du bénéfice qu'y trouvera le propriétaire. Bref, le stock et la demande détermineraient le prix du numéraire, comme ils déterminent celui des marchandises.

Il n'y a pas de prix pour une marchandise qui, comme le trésor de Spandau, peut se conserver indéfiniment dans l'humidité des oubliettes, sans subir le moindre dégât ; il n'existe pas de prix pour une marchandise dont l'offre ne résulte pas d'un besoin inhérent,

(Il • La seule augmentation du stock monétaire ne peut pas provoquer la hausse des prix. Il faut que cet argent frais crée sur le marché, de la demande, de l'achat. Telle est la première restriction à apporter à cette théorie *t.* Dr *Georg Wiebe :* « Zur Geschichte der Preisrevolution des 16. und 17. Jahrhunderts », page 318.

• La monnaie qui ne s'offre pas, n'a pas plus d'influence sur les prix que si on l'avait détruite. > (Hume.)

mais d'un caprice. Le prix d'une marchandise semblable n'obéit à aucune loi économique. Pour elle, il n'existe ni théorie quantitative, ni théorie du prix de revient. Elle ne connaît qu'une loi : celle du *profit.*

Comme Lassalle le fait très justement observer, une pareille monnaie constitue, dès l'origine, du capital. C'est-à-dire qu'elle ne s'offre qu'aussi longtemps qu'il est possible d'en tirer de l'intérêt (de la plus-value). Pas d'intérêt, pas d'argent.

La suppression des vices que nous avons trouvés à la monnaie actuelle nécessite une réforme qui tient de l'intervention chirurgicale (voir la partie suivante de ce traité). Cette réforme rencontrera, de la part de certaines classes sociales, une opposition puissante. Elle suppose donc une résolution égale.

QUATRIÈME PARTIE

LA MONNAIE FRANCHE

L'ARGENT TEL QU'IL POURRAIT ET DEVRAIT ÊTRE

INTRODUCTION

Devant l'abstrait, l'esprit humain reste « comme le bœuf devant la montagne » : l'obstacle est insurmontable. Or, jusqu'ici, la monnaie constituait une notion purement abstraite. *Il n'y avait absolument rien à quoi la comparer.* Il existait, il est vrai, plusieurs sortes de monnaies : la monnaie métallique et celle de papier. Mais ces variétés, étant tout à fait semblables dans leur essence, c'est-à-dire quant aux forces qui régissent la circulation monétaire, ne faisaient qu'accroître la confusion dans l'esprit du théoricien. Des choses identiques ne se comparent pas entre elles et n'offrent donc à l'esprit aucun point de repère. La théorie de la monnaie restait au pied de la montagne, de la montagne infranchissable. Dans aucun pays du monde il n'existait et il n'existe de théorie monétaire reconnue par la loi et servant de ligne de conduite à l'administration de l'argent. Partout l'administration monétaire se tire d'affaire avec des méthodes empiriques qui lui servent de prétexte pour s'arroger les pleins pouvoirs. Et pourtant, il s'agit du fondement des finances publiques et de la vie économique. Il s'agit d'un instrument que l'homme crée depuis 3.000 ans, d'un objet qui se transmet de main en main depuis ces millénaires et dont l'importance pratique stimule mieux que tout l'ingéniosité. Peut-on concevoir que depuis ces trois mille ans, on ait ainsi pu procéder sans voir, sans savoir, sans comprendre ? Et ce dans un domaine public et privé des plus importants. ? Nouvelle preuve de la stérilité de la « pensée abstraite ».

Avec la monnaie franche présentée ici la situation change du tout au tout. L'argent cesse d'être une abstraction. Pour la première fois la monnaie franche apporte, pour l'étude de la monnaie, un point de comparaison. Elle tend derrière la monnaie un fond permettant d'en apprécier les nuances et d'en mesurer les limites. « Que l'on me donne un point d'appui, déclarait Archimède, et je soulèverai le monde. » Un point de comparaison résout le problème.

La monnaie franche fournit, pour bâtir la théorie de la monnaie, le fil à plomb grâce auquel les moindres déviations de la verticale seront perceptibles immédiatement.

1. La monnaie franche.

La monnaie n'est rien d'autre que l'outil des échanges. Elle doit faciliter l'échange des marchandises, éliminer les difficultés inhérentes au troc. Celui-ci était incertain, lent, onéreux, souvent même impraticable. La monnaie, destinée à nous dispenser du troc, doit *assurer* les échanges, les *accélérer,* et les *rendre moins coûteux.*

Tels sont les services que nous attendons du numéraire. Le degré de sûreté, de rapidité et de bon marché qu'une monnaie confère aux échanges *constitue la pierre de touche qui nous indiquera si celle monnaie est utilisable.*

Si nous exigeons par surcroît que, par ses propriétés physiques, la monnaie nous gêne le moins possible, cette revendication ne doit entrer en ligne de compte que si sa réalisation n'empêche pas l'argent de remplir les fonctions qui lui sont assignées.

Si la *sûreté, la rapidité et le bon marché des échanges* s'obtiennent à l'aide d'une monnaie que les mites ne rongent pas et qui, par surcroît, se prête excellemment à la rétention, nous pourrons adopter cette monnaie. Mais si la sûreté, la rapidité et le bon marché des échanges en pâtissent, nous dirons : Nous n'en voulons pas.

La division du travail, la base même de notre existence est en jeu ; nous ferons donc la monnaie telle que la division du travail l'exige, et cela sans aucun égard pour les récriminations ni les préjugés.

Pour examiner la qualité de l'argent, nous n'utiliserons ni balance, ni creuset, ni acide. Nous ne nous plongerons pas dans l'examen minutieux d'une pièce de monnaie, et nous ne demanderons l'avis de personne. Nous considérerons le travail fourni par cette monnaie : si nous voyons qu'elle découvre les marchandises, et les mène par la voie la plus courte de l'atelier au consommateur, si nous constatons que les marchés et les magasins se vident, que le nombre des commerçants diminue, que les profits commerciaux se réduisent, qu'aucune mévente ne sévit, que la vente est assurée aux producteurs selon leur entière capacité de production, alors nous nous exclamerons : Quelle monnaie excellente ! Et nous maintiendrons cette opinion si nous constatons, par un examen plus attentif, que cette monnaie n'exerce que peu d'attrait physique. Nous considérerons donc l'argent à peu près comme une machine ; nous l'estimerons d'après ses services et non d'après sa forme et sa couleur.

Ainsi donc, d'une bonne monnaie, d'un outil d'échange approprié, nous attendons :

1. Qu'il *assure* les échanges, ce que nous reconnaîtrons dans le fait que ceux-ci se poursuivent sans mévente, sans crises et sans chômage ;

2. Qu'il *accélère* les échanges, ce que nous mesurerons aux stocks restreints, au nombre peu élevé des commerçants et des magasins; et à l'abondance qui régnera dans les locaux à provisions des *consommateurs ;*

3. Qu'il rende les échanges *bon marché ;* ce que nous mesurerons à la différence minime entre le prix perçu par les producteurs, et' celui payé par les consommateurs. (Nous classons parmi les producteurs ceux qui contribuent au transport des richesses.)

L'enquête menée dans la première partie de ce volume nous a montré que la monnaie traditionnelle se comporte très mal en tant qu'outil des échanges. Une monnaie qui régulièrement se retire du marché quand elle commence à y faire défaut, pour réapparaître en masse quand il y en a déjà trop, ne peut que favoriser la fraude et l'usure ; elle doit être disqualifiée, eût-elle toutes les qualités matérielles.

On jugera d'après ces critères, quel désastre fut, pour l'Allemagne, l'introduction de l'étalon-or. D'abord la période d'activité nourrie par les milliards ravis à la France après 1870-1871, puis l'inévitable krach.

Nous avions adopté l'étalon-or, clans l'espoir d'un avantage ; quel avantage pouvions-nous attendre d'une réforme de la monnaie, autre que *l'augmentation de la sûreté el de la vitesse des échanges, et la réduction de leur coût* ?

Tel était donc le but ; comment l'étalon-or prétendait-il l'atteindre ? Il serait très intéressant de le savoir. On voulait l'or, l'éclat de l'or, de jolies pièces sonnantes et trébuchantes, pour *faciliter,* pour assurer, pour accélérer, pour rendre moins coûteux l'échange de paille de fer, de chaux, de fourrure, de pétrole, de froment. Comment cela se produirait-il ? personne ne le savait : on y croyait, tout bonnement. Au reste, on s'en référait (comme Bismarck lui-même) à l'avis de prétendus experts.

Les échanges absorbent, *après* l'adoption de l'étalon or, tout comme avant, 30, 40, peut-être 50 % des marchandises produites. Les arrêts se produisent encore aussi souvent, et sévissent aussi gravement qu'au temps du thaler et du florin, et au grand nombre de commerçants, on peut mesurer combien est minime la vertu de l'or de faciliter l'échange des marchandises.

Le fait que la monnaie favorise si peu l'échange des marchandises provient de ce qu'on l'a trop *améliorée,* uniquement du point de vue du porteur. En choisissant la matière dont elle serait faite, on n'a pensé qu'à l'acheteur, à la *demande.* Les marchandises, *l'offre,* le vendeur, le producteur des marchandises, ont été complètement oubliés. Pour confectionner la monnaie, on a choisi la plus belle substance que livrait la terre. Il s'agissait de plaire au porteur. On ne voulait pas voir que le détenteur de marchandises devrait, lors de la vente de ses produits,

payer ce luxe. Par le choix de cette substance on a donné à l'acheteur le temps de choisir pour ses achats le moment le plus opportun, et l'on a oublié que cette liberté force le vendeur à attendre patiemment sur le marché, qu'il plaise a l'acheteur de paraître. Par ce choix, on a soumis la demande à la volonté du détenteur de monnaie, on a abandonné la demande à la spéculation, à la fantaisie, à la cupidité, au hasard ; on a perdu de vue que l'offre est, de par sa nature, absolument désarmée devant cette volonté. Ainsi est née la force de l'argent, qui, devenue la puissance financière, fait peser sur chaque producteur son joug insupportable.

Bref, nos bons experts ont résolu le problème monétaire sans se soucier des marchandises, qui sont précisément la raison d'être de l'argent. Ils ont tellement perfectionné la monnaie, *du seul point de vue du porteur,* qu'elle est devenue inutilisable comme instrument d'échange. La chose est évidente : ils ne se sont jamais demandé quelle est la raison d'être de l'argent, et ils ont ainsi, selon l'expression de Proudhon, forgé « non la clef du marché, mais le verrou ». La monnaie repousse les marchandises au lieu de les attirer. On achète des marchandises, c'est vrai, mais quand on a faim, ou quand on y gagne. En tant que consommateur, chacun achète le moins qu'il peut. Des provisions, quelles qu'elles soient, personne n'en veut. Dans les plans, nul ne prévoit jamais de resserres. Si l'on donnait aujourd'hui à tous les bourgeois une chambre bien bourrée de provisions, demain déjà on retrouverait toutes ces provisions sur le marché. Les gens ne veulent détenir que de l'argent, quoique tous sachent que ce désir est irréalisable. Si chacun ne possédait que de l'argent, à quoi celui-ci servirait-il ? Posséder une pièce d'or est incontestablement bien plus agréable ; nous préférons que « les autres » gardent les marchandises. Les autres. Mais dans l'économie générale, quels sont donc ces « autres » ? Ces autres, c'est nous-mêmes ; nous tous, qui produisons des marchandises. En refusant en tant qu'acheteur la production d'autrui, nous bloquons la vente de nos propres produits. Si nous ne préférions pas l'argent à ce que produisent nos concitoyens, si au lieu de lutter vainement pour remplir nos coffres, nous installions une resserre pour la remplir des produits du travail de nos concitoyens, nous n'aurions pas nous-mêmes à laisser nos propres produits attendre l'acheteur dans de coûteux magasins, où les frais généraux dévorent le plus clair de ce qui nous revient. Nous aurions alors une vente rapide et peu coûteuse.

L'or ne convient pas à la -nature de nos marchandises. De l'or et de la paille, de l'or et du pétrole, de l'or et du guano, de l'or et des briques, de l'or et du fer, de l'or et des peaux. Seuls le délire, la folie et la doctrine de la valeur peuvent concevoir pareils rapprochements. Les marchandises en général, la paille, le pétrole, le guano ne pourront s'échanger entre elles que s'il est tout à fait égal aux gens de posséder de la monnaie ou de la marchandise, et il ne peut en être ainsi qu'avec

une monnaie affligée des mêmes imperfections que les marchandises. C'est évident. Nos marchandises vieillissent, rouillent, se gâtent, se rompent. Lorsque la monnaie aura des propriétés physiques correspondant aux désagréments et aux pertes que nous causent les marchandises, alors seulement, elle constituera l'instrument sûr, rapide et bon marché des échanges, puisque nul ne la préférera aux marchandises, en aucun cas et à aucun moment.

De l'argent qui vieillit comme un journal, qui se gâte comme les pommes de terre, qui rouille comme le fer, qui s'évapore comme l'éther, un tel argent peut seul convenir comme moyen d'échange pour les pommes de terre, les journaux, le fer et l'éther ; un tel argent ne sera préféré à la marchandise ni par le vendeur, ni par l'acheteur. On n'échangera la marchandise contre pareille monnaie, que si l'on a besoin d'un moyen d'échange, et non dans l'attente des avantages que procure la possession de l'argent.

Nous devons donc faire de l'argent une marchandise plus mauvaise si nous voulons en faire un meilleur moyen d'échange.

Puisque le possesseur de marchandises est toujours prêta l'échange, de même, la justice veut que les détenteurs de moyens d'échange se montrent également empressés. Une contrainte immédiate et inhérente pesant sur l'offre, il est juste que la demande y soit soumise elle aussi.

L'offre est une chose qui ne dépend pas de la volonté du propriétaire de marchandises ; la demande sera donc aussi une chose affranchie de la volonté du possesseur de monnaie.

Si nous nous décidons à supprimer le privilège du détenteur de monnaie, et à soumettre la demande à la même contrainte que celle infligée à l'offre par la nature, nous supprimerons toutes les difficultés dues à l'argent traditionnel, et nous obtiendrons que la demande paraisse régulièrement sur le marché, dans la plus grande indépendance vis-à-vis des événements politiques, économiques et naturels. Ni les vues, les fantaisies des prêteurs et des banquiers, ni la spéculation n'auront plus aucune influence sur la demande. Les mouvements massifs de la Bourse n'existeront plus. La loi de la pesanteur ignore toute variation : il en sera de même pour la demande. Désormais, pour la demande, plus de fuite devant la perte, plus de zèle devant le gain.

Dès lors, dans toutes les circonstances imaginables, la demande sera représentée par la quantité de monnaie émise par l'État, soumise à la vitesse de circulation la plus grande que permette le développement économique du pays.

Toutes les réserves monétaires privées s'écouleront automatiquement à cause de l'obligation de circuler. La totalité du numéraire émis sera soumise à une circulation ininterrompue, régulière et rapide.

Plus personne ne pourra jeter le trouble dans la gestion financière du pays, par la mise en circulation massive ou la rétention de réserves d'argent. D'autre, part, l'État devra proportionner l'émission (la demande) à l'offre et ceci toujours avec précision, en vue de quoi il lui suffira d'émettre et de retirer alternativement de petites quantités de numéraire.

Il n'en faut pas plus pour assurer le troc de nos marchandises contre tout danger imaginable, pour empêcher toute crise et tout chômage, pour faire descendre le profit commercial au rang des salaires et pour noyer à bref délai l'intérêt dans un océan de capitaux.

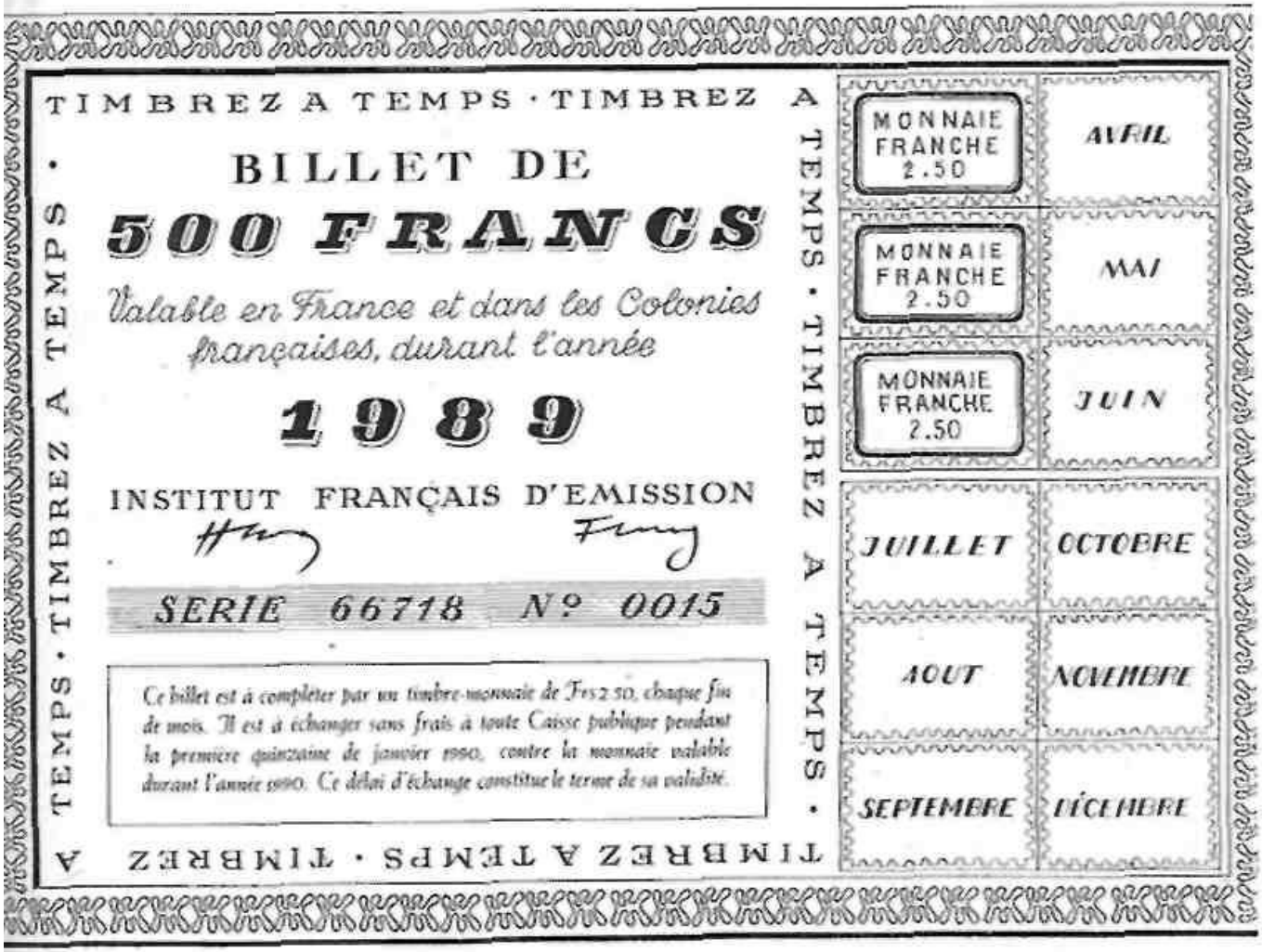
Et que nous coûtera ce don précieux d'une circulation forcée, à nous, producteurs, qui créons la monnaie par la division du travail ? L'abandon du privilège de pouvoir agir à notre fantaisie dans le domaine de la demande, et d'y laisser sévir les caprices, la cupidité, l'incertitude, les soucis, la crainte, l'inquiétude, la terreur. Abandonnons cette illusion que l'on peut vendre ses produits sans qu'un autre ne les achète. Il suffit que nous nous engagions tons à acheter immédiatement, quelles que soient les circonstances, pour un montant égal à celui de nos ventes. En garantie de cet accord, créons une monnaie telle que ses propriétés contraignent le vendeur à remplir les devoirs de quiconque détient de l'argent, à l'échanger contre de la marchandise, personnellement s'il en a besoin ou par l'intermédiaire d'un emprunteur. Le prêt en question devra se faire en n'importe quelles circonstances et sans égard pour les conditions.

Nous déciderons-nous ? Briserons-nous les chaînes que nous traînons comme vendeurs ; les briserons-nous en renonçant, en tant qu'acheteurs, au privilège de tyranniser nos concitoyens ? Si oui, examinons de plus près la proposition inouïe, bouleversante, de la demande obligatoire. Examinons cette monnaie que nous avons positivement soumise à l'offre forcée.

Qu'est-ce que la monnaie franche ?

1.La monnaie franche est émise en billets de 1, 10, 50,100, 500, 1000 unités monétaires. Elle comprend aussi de la monnaie divisionnaire, constituée par des timbres adhésifs analogues aux timbres-poste- Pour payer les sommes inférieures à l'unité monétaire, on détache de leur feuille la quantité nécessaire de *timbres-monnaie d'appoint* (ces timbres servent aussi à tenir à jour les billets proprement dits : on les applique sur les cases portant les dates échues; voir 2). Les timbres rentrant dans les caisses publiques ne retournent pas dans la circulation : ils sont remplacés par des timbres frais,

2.La somme que chaque billet représente diminue périodiquement : la monnaie franche perd chaque semaine un millième ou chaque mois



Spécimen d'un billet de monnaie franche

un demi-pour cent de son « pouvoir de payement » initial. Ceci, bien entendu, au détriment du détenteur, qui est tenu de parfaire la somme initiale en appliquant sur son billet des *timbres-monnaie d'appoint.* Le billet ci-contre, par exemple, est complété jusqu'à fin mars. Celui qui le recevra cherchera évidemment à s'en débarrasser le plus vite possible, afin d'éviter la perte périodique. S'il tarde jusqu'au mois de septembre pour le rendre à la circulation, il devra suppléer G fois 2. fr. 50 soit 15 fr. en détachant 6 timbres-monnaie de 2 fr. 50 pour les appliquer sur son billet de 500 francs. La circulation monétaire subit donc une pression : chacun paye comptant, rembourse ses dettes, et s'il lui reste du numéraire, s'empresse de le verser à la caisse d'épargne. La caisse d'épargne, à son tour, et pour les mêmes raisons, cherchera à placer ces dépôts, dût-elle pour trouver emprunteur, abaisser le taux de l'intérêt [VI].

3.À la fin de chaque année, tous les billets de banque seront échangés contre d''autres.

4.*But de la monnaie franche.* Le but est avant tout de supprimer le privilège de la monnaie : la monnaie traditionnelle avait sur les marchandises l'avantage d'être impérissable. Tandis que les produits de notre travail exigent des frais considérables de magasinage et de surveillance (qui ne peuvent que ralentir leur dégradation, mais non l'éviter complètement), le détenteur d'argent au contraire, est immunisé de toute perte, grâce à la nature du métal (métal noble). Celui qui détient le numéraire (le capitaliste) dispose ainsi dans les affaires, d'un temps illimité, il peut attendre, tandis que les détenteurs de marchandises sont toujours pressés. Si les négociations à propos du prix échouent, les préjudices qui en résultent ne touchent jamais que le détenteur de marchandises, et par là, en dernière analyse, le travailleur. Le capitaliste profite de cet état de choses pour exercer une pression sur les possesseurs de marchandises (et le travailleur) pour les pousser à vendre le produit de leur travail (la prestation de travail) au-dessous du prix.

5.L'Institut d'émission ne s'engage pas à reprendre les billets. Pourquoi? d'ailleurs. La monnaie sera toujours nécessaire. Il n'est donc pas question de remboursement. Toutefois, cet institut est tenu d'ajuster la quantité de monnaie émise aux besoins du marché, de manière telle, que les prix restent fermes en moyenne. Il émet plus de monnaie quand les prix ont tendance à fléchir et en retire de la circulation quand les prix ont tendance à hausser, puisque les prix dépendent exclusivement de la quantité d'argent offert. La nature même de la monnaie franche veille à ce que le numéraire émis soit immédiatement offert en échange de marchandises. L'Institut d'émission n'aura donc plus, comme jadis, à sommeiller, et à baser, en se fiant au hasard, la monnaie nationale sur la chimérique o valeur intrinsèque de l'or »,

au profit des escrocs, des chevaliers d'industrie et des usuriers ; il devra au contraire, agir en connaissance de cause, tenir la main ferme, et protéger le commerce honnête de toute mésaventure.

6. Eu égard à l'importance du commerce extérieur, il y aura lieu de négocier une entente internationale en vue de stabiliser les changes. Cependant, aussi longtemps que ce but ne sera pas atteint, il conviendra de décider si, par l'ajustement de la quantité de monnaie en circulation, la gestion de la monnaie visera à la stabilité des prix intérieurs ou à la stabilité des changes.

7. L'échange de la monnaie métallique contre la monnaie franche restera entièrement facultatif. Celui qui ne pourra pas se passer d'or pourra le conserver ; cependant l'or perdra (comme cela s'est déjà produit pour l'argent) le droit d'être monnayé, et les pièces perdront le privilège d'être un moyen légal de payement. Le délai d'échange écoulé, les pièces seront, suivant décret, refusées dans toutes les caisses publiques.

8. Pour solder, les importations et les exportations, on se servira comme actuellement, de la lettre de change que les banques et les commerçants utilisent pour acquitter les transactions internationales. Pour les petites sommes, on utilisera plus couramment les mandats postaux.

9. Si quelqu'un veut acquérir des produits nationaux pour l'exportation, et ne dispose que d'or (n'ayant pas pu se procurer de lettre de change pour solder ses exportations), la banque le lui achètera. Inversement, à celui qui emploie de l'or pour l'importation ses produit étrangers (ne pouvant se procurer de lettre de change pour solder ses importations) la banque vendra l'or nécessaire. Le prix de l'or dépendra de la façon dont on aura résolu la question posée au paragraphe 6.

10. La monnaie se dépréciant chaque année de 6 %, le montant en circulation se réduit automatiquement de 6 % par an. Afin qu'il n'en résulte pas de pénurie monétaire, l'Institut d'émission doit remplacer chaque année ces millions, en émettant du numéraire frais. Celui-ci représente pour l'administration une recette régulière.

11. Ce revenu de l'administration des finances constitue une conséquence non intentionnelle de la réforme monétaire, conséquence d'une importance relative tout à fait secondaire. Il conviendra de fixer par la loi l'affectation de ces revenus.

Effets de la monnaie franche

a) *sur les affaires :*

1. Circulation ininterrompue de l'argent, et par conséquent, généralisation des payements au comptant ;
2. Vente illimitée de toutes marchandises ;
3. Suppression des arrêts du commerce et de l'activité économique ;
4. Suppression des crises économiques générales ;
5. Suppression des fluctuations des marchés (conjonctures qui provoquaient alternativement des périodes de hausse et de baisse générales) ;..
6. Suppression de la spéculation boursière et des manœuvres usuraires ;
7. Simplifications du commerce ; abaissement du coût des échanges ,-
8. La majeure partie des boutiques actuelles deviennent superflues. Les gens qu'elles occupaient abandonnent le commerce pour la production ;
9. Réduction des frais commerciaux traditionnels, de 30 ou 40 % à environ 10 ou 15 % du prix des marchandises ;
10. Suppression des barrières douanières protectrices devenues inutiles et avènement du libre-échange ;
11. Suppression des causes économiques des guerres ;
12. Possibilité d'une entente monétaire internationale, avantageuse pour tous les peuples.

b) *sur le capital, le travail et les salaires :*

1. L'argent perd la propriété qu'il avait de rapporter de l'intérêt. Il est réduit au même rang que les marchandises et le travail ;
2. Métamorphose irrésistible des réserves monétaires, des bénéfices réalisés, en moyens de production, habitations, etc., sans égard pour le profit (plus-value, rentabilité) ;
3. Résorption immédiate et définitive du chômage, suppression totale de l'excédent de main-d'œuvre ;
4. Baisse lente de l'intérêt du capital (plus-value), qui, à l'adoption de la monnaie franche dans le commerce mondial, diminue lentement jusqu'à s'anéantir ;
5. Hausse générale des salaires jusqu'à disparition totale de là" plus-value. Dans la mesure où celle-ci provient de la rente foncière.

la plus-value sera supprimée par notre grande réforme du droit foncier ;

6. L'épargne devient plus facile, a) puisque les charges de l'intérêt du capital disparaissent ; b) puisque la production et les échanges (le commerce) deviennent désormais ininterrompus, c'est-à-dire qu'ils ne rencontrent plus les arrêts occasionnés par les crises économiques) ; puisque les frais commerciaux, atteignant à eux seuls de 30 à 40 % du prix des marchandises, se réduiront désormais au tiers de ce pourcentage.

La monnaie franche ne supprimera pas l'argent tant maudit, mais elle le transformera selon les besoins de l'économie publique. La monnaie franche laisse même intacte la loi fondamentale de l'économie publique, qui est, comme nous l'avons démontré au début, l'intérêt privé ; mais elle fera agir l'usure comme « cette force qui veut toujours le mal et qui crée toujours le bien », dès que nous aurons réduit à merci la demande, et que nous la laisserons affronter l'offre à armes égales.

2. Comment l'État émet la monnaie franche.

À l'avènement de la monnaie franche, le privilège d'émission est retiré à la Banque nationale, à la place de laquelle on crée

L'INSTITUT NATIONAL D'ÉMISSION,

dont le rôle sera de pourvoir aux besoins quotidiens de monnaie.

Cet Institut n'exerce aucune activité bancaire. Il n'achète ni ne vend des effets de commerce ; il ne classe pas les maisons de commerce en premier, deuxième et troisième rang. Il n'a aucun contact avec les particuliers.

Il émet de la monnaie quand il en manque dans le pays et en retire quand un excès de monnaie se fait sentir. C'est tout.

Pour mettre la monnaie franche en circulation, on donne l'ordre aux caisses publiques d'accepter librement la monnaie métallique et les billets en échange, au pair, bien .entendu : pour un mark or, un mark de monnaie hanche.

Celui qui ne consent pas à cet échange, peut conserver son or ; personne ne le contraint. Aucune pression légale ne s'exerce sur lui. On n'emploiera aucun moyen violent. Il est simplement annoncé à chacun qu'après un délai déterminé (1, 2 ou 3 mois) la monnaie métallique ne sera plus que du métal, mais non plus de la monnaie. Celui qui possédera encore de la monnaie métallique à ce moment en sera

réduit à aller la vendre à la fonderie pour de la monnaie franche, et à marchander ; les caisses publiques' n'accepteront plus que la monnaie franche. L'or ne sera plus pour l'État qu'une marchandise comme le bois, le cuivre, l'argent, le papier, l'huile de baleine. Et de même qu'aujourd'hui on ne peut payer ses contributions avec du bois, de l'argent ou de la paille, de même après le délai d'échange, on ne pourra plus les payer avec de l'or.

L'État sait que désormais il n'existera plus que de la monnaie d'État, et qu'il ne lui faut donc aucun moyen de contrainte pour mettre cette monnaie en "circulation. A cela suffisent l'indispensabilité de cette monnaie et la souveraineté de l'État sur elle. De sorte que s'il prend à quelqu'un l'envie d'installer une fabrique de monnaie privée, pour battre des pièces au poids et au titre qui lui plairont, l'État pourra assister en toute tranquillité à cet exercice. Pour l'État en effet, il n'y aura plus de pièces de monnaie, et par conséquent plus de faux monnayeurs. L'État décline toute responsabilité quant au poids et au titre pour toutes les pièces, même pour celles qu'il a frappées lui-même jadis. Ses machines à fabriquer les pièces, il les vend au plus offrant. L'État ne fait rien de plus pour rendre l'or incapable de circuler, cela suffit.

Si quelqu'un était hostile à la monnaie franche et la refusait en paiement de ses marchandises, il ne faudrait point s'en occuper. Il pourra dorénavant exiger de l'or en échange de ses produits. Mais cet or, il devra le peser et mesurer son titre à l'aide d'acides et de pierres de touche ; bien entendu une pièce à la fois. Ensuite il devra s'informer si quelqu'un lui reprendra cet or et à quel prix; et il devra s'attendre à de grandes surprises. S'il finit par trouver tout cela coûteux et ennuyeux, il pourra, en pécheur repentant, rentrer dans le giron de la seule béatifique monnaie franche, à l'instar des adversaires enragés de l'étalon-or, les agrariens, qui, après avoir refusé l'or devenu monnaie légale, se résignèrent finalement à l'accepter.

Que fera l'État de l'or obtenu en échange de la monnaie franche ? Il le fera fondre pour en confectionner des chaînes, des bracelets, des boîtiers de montre, et offrira ceux-ci en cadeau de noce à toutes les fiancées d'Allemagne. Quel usage plus judicieux l'État pourrait-il faire de l'or, de ce trésor de Huns ?

L'État n'a pas besoin d'or pour ses desseins ; s'il voulait vendre au plus offrant l'or entré en échange de monnaie franche, il ferait baisser le prix de ce métal et causerait ainsi des désagréments aux nations restées fidèles à l'or, comme cela se produisit pour l'argent quand l'Allemagne vendit inconsidérément ce métal. Si l'État avait alors utilisé ses thalers retirés de la circulation, pour ériger devant chaque mont-de-piété et devant chaque banque de prêt une statue gigantesque aux champions de l'étalon-or, c'eût été beaucoup mieux pour l'économie nationale et internationale, de même que pour la

Banque d'État. Ces tristes millions — quantité négligeable du point de vue de la vie économique allemande — que l'État réalisa par la vente des thalers, n'ont pas peu contribué à faire baisser le prix du métal blanc ; et les difficultés qui survinrent à la rente foncière à cause du bas prix des céréales sont en partie imputables à cette vente de métal argent (V. Emile de Laveleye : La monnaie et le bimétallisme). Vraiment, si l'on avait agi comme indiqué plus haut, si l'on avait changé les thalers en vaisselle plate et en cadeaux de noces, ce que l'État y aurait perdu, les contribuables l'auraient gagné dix fois en capacité de payement.

3. La gestion de la monnaie franche.

Après avoir mis la monnaie franche en circulation et avoir déclaré hors d'usage la monnaie métallique, l'Institut d'émission n'aura plus qu'à observer dans quelle proportion la monnaie s'échange contre les marchandises (niveau général des prix) et à diriger — par l'augmentation ou la diminution de l'émission — le cours de la monnaie vers un but bien précis : la fermeté du niveau moyen des prix. Comme point de repère l'Institut d'émission emploie la moyenne des prix de toutes les marchandises. Selon le résultat de toutes ces constatations, selon que la moyenne des prix tend à monter ou à baisser, la circulation sera réduite ou amplifiée.

Pour augmenter l'émission de monnaie, l'office monétaire délivre de l'argent frais au ministre des finances, qui met cette somme en circulation par un abaissement correspondant de tous les impôts. Si les impôts rapportent 1.000 millions, et qu'il faille mettre en circulation 100 millions d'argent frais, on accordera sur toutes les contributions une remise de 10 %.

La chose est simple. Mais bien plus simple encore sera la réduction de la quantité de monnaie en circulation. Comme l'ensemble de la monnaie émise diminue annuellement de 6 % par la perte périodique, l'on n'aura besoin de rien faire pour réduire la circulation monétaire ; l'excédent éventuel s'amortira de lui-même. Mais si cela ne suffit pas, une augmentation des impôts fera le reste. L'Institut d'émission dispose d'ailleurs d'un autre moyen : la vente et l'achat de titres d'État.

Grâce à la monnaie franche, l'Institut d'émission contrôle complètement l'offre de moyens d'échange : il est maître absolu tant pour la production que pour l'offre de numéraire.

Qu'on ne se représente pas ici un établissement immense, peuplé de centaines d'employés, dans le genre de la Reichsbank. L'Institut d'émission n'exerce aucune activité bancaire : il n'a pas de comptoirs; pas même de coffre-fort. Le numéraire est imprimé à l'Imprimerie nationale. La mise en circulation et l'échange ont' lieu aux caisses

publiques ; la constatation des prix, au bureau des statistiques. De sorte qu'il ne faut qu'un homme, pour porter les billets de l'Imprimerie nationale aux caisses publiques et pour incinérer le numéraire retiré par la voie de l'impôt (les quantités imprimées ou brûlées répondant aux besoins techniques). Voilà tout l'établissement. Une presse et un four à incinération. C'est simple, bon marché, efficient.

Par ce simple organisme, nous pourrons remplacer le travail pénible des chercheurs d'or, les machines compliquées pour la frappe des monnaies, les rouages des banques, l'activité fiévreuse de la Reichsbank, et même les remplacer de telle manière que jamais il ne circulera un pfennig de trop ni n'en manquera un seul. Et cela aujourd'hui demain, indéfiniment, par les bons comme par les mauvais jours. Remplacer ? Bien mieux : nous réaliserons un système monétaire qui servira d'exemple au monde entier.

4. Les lois de la circulation de la monnaie franche.

Examinons maintenant la monnaie franche de plus près. Que peut en faire le porteur ? Le 1er janvier, son billet vaut 100 marks au marché, dans la boutique, à la caisse des salaires, dans toutes les caisses de l'État et en justice ; le 31 décembre, il ne vaudra plus que 94 marks ; c'est-à-dire que si le porteur veut attendre toute l'année avant de se servir de son billet pour payer une traite, une facture, un impôt de 100 marks, *il devra ajouter six marks à son billet.*

Qu'est-il advenu ? Simplement ce qui advient aux marchandises. De même que tel œuf déterminé s'éloigne constamment et rapidement de la notion économique d'« œuf », et perd, après putréfaction, absolument tout rapport avec cette notion, *de même tel billet d'un mark s'éloigne constamment de ce que signifie un mark comme unité monétaire. Le mark, en tant qu'unité monétaire, perdure : c'est la base immuable de tous les comptes ; le signe monétaire d'un mark n'a de commun avec le précédent que son point de départ.* Il ne s'est donc rien passé d'autre que ce qui se passe dans tout ce qui nous entoure. La notion d'espèce est immuable ; l'individu, le représentant de l'espèce, est périssable et tend constamment vers sa fin. Nous avons donc tout simplement séparé l'objet des échanges de l'unité monétaire (le représentant, de l'espèce) et nous avons assujetti les signes monétaires à la loi générale de la transformation et de la destruction.

Le porteur de cette monnaie périssable évitera de la garder, de même que le marchand d'œufs évite de garder ses œufs plus longtemps qu'il ne le faut absolument. *Le détenteur de celle nouvelle monnaie s'efforcera régulièrement de transmettre à un autre le numéraire et les perles qu'il entraîne.*

Mais comment cela lui sera-t-il possible ? Il est entré en possession de cet argent par la vente de ses produits. Il était contraint d'accepter cette monnaie quoiqu'il connût les préjudices qu'entraînait sa possession. Malgré tout, il a vendu ses produits pour cette monnaie vraiment « impertinente ». Ses produits étaient destinés au marché ; il devait les échanger, et les circonstances n'offraient aux échanges qu'un seul moyen, la monnaie, la seule émise par l'État. *Il devait accepter* cette *détestable monnaie franche en échange de ses marchandises, s'il voulait vendre, c'est-à-dire réaliser le but de son travail.* Pour vendre, il aurait peut-être pu attendre un besoin immédiat d'autres marchandises ; mais sur ces entrefaites ses marchandises auraient vieilli, perdu de leur qualité et de leur prix. La perte à la qualité et à la quantité, l'attente et l'entreposage, lui auraient coûté autant et peut-être plus que ce qu'il perd à conserver la monnaie. C'est donc contraint qu'il accepta la nouvelle monnaie, *et celle contrainte lui venait de ses propres produits.* À présent, le voilà en possession de la monnaie qui perd continuellement de sa valeur d'échange. Trouvera-t-il un amateur disposé à supporter à son tour la perte liée à la monnaie ? Seul quelqu'un qui s'y voit contraint le débarrassera de cette « mauvaise » monnaie, seul quelqu'un qui, comme lui, a produit des marchandises et désire s'en débarrasser au plus vite.

Voici donc dès le début une importante constatation : *l'acheteur* a une tendance, liée à la possession de la monnaie, à se débarrasser de celle-ci aux dépens du détenteur de marchandise, de même que le *vendeur* éprouve un besoin immédiat de se débarrasser de ses marchandises chez l'acheteur. *L'avantage qu'offre le marché immédiat est égal de part et d'autre ; ce qui a pour résultat naturel que dans le marchandage l'acheteur ne peut plus se prévaloir du caractère impérissable de l'or, de l'imprescriptibilité de ses billets, qu'il doit abandonner toute menace et ne peut plus rompre les négociations quand l'acheteur refuse ses conditions.* Vendeur et acheteur sont désormais également mal retranchés ; ils sont tous deux également pressés d'accepter la transaction. Faut-il dire que les conditions du marché en sont plus équitables et que le commerce procède plus rapidement ?

Supposons que le billet de banque en question échoie à un épargnant, à un négociant, à un financier. Que vont-ils en faire ? Dans leurs mains aussi l'argent se « ratatine » sans arrêt. Ils ont acquis de la monnaie franche en échange des anciennes pièces d'or. Aucune loi ne les forçait à échanger ces dernières ; ils auraient pu conserver leur or. Mais l'État avait annoncé qu'après un délai déterminé, il refuserait d'échanger ces pièces ; qu'auraient-ils pu en faire ensuite ? Ils auraient pu les transformer en chaînettes ; mais qui leur aurait acheté ces dernières en si grande quantité, et à quel prix ? Avec quoi les acheteurs les auraient-ils payées ? Avec de la monnaie franche I

Ils ont donc trouvé plus sage de ne pas laisser passer le délai

d'échange et les voilà devant cette nouvelle monnaie, leur propriété. L'inutilité de l'or après sa démonétisation les a contraints d'accepter l'échange contre de la monnaie franche, et la perte liée à la possession de la nouvelle monnaie les force à se débarrasser de celle-ci afin de *transmettre* la perte à d'autres le plus vite possible.

En tant qu'épargnant, en tant que capitaliste, ils n'ont pas besoin eux-mêmes de marchandises ; c'est pourquoi ils cherchent preneur pour cette monnaie chez les gens qui désirent acheter des marchandises mais qui ne pourront fournir que plus tard l'argent nécessaire à ces achats. Ils offrent donc le numéraire à prêter, comme l'or autrefois. Quelque chose a changé cependant. *Naguère ils étaient libres de prêter, ou de ne pas prêter leur argent, et ils le prêtaient aussi longtemps que les conditions leur plaisaient : maintenant, ils y sont obligés, qu'elles leur plaisent ou non.* Ils y sont désormais contraints. Si la nature des marchandises les force à s'en débarrasser, la nature de la nouvelle monnaie, elle aussi, les force à la transmettre. Si le taux de l'intérêt ne leur suffit pas, qu'ils rachètent l'or si cela leur plaît, qu'ils achètent de la marchandise, qu'ils achètent du vin (qui passe pour être d'autant meilleur qu'il est plus vieux) qu'ils achètent des actions, des fonds d'État, qu'ils bâtissent comme entrepreneurs, qu'ils fassent du commerce, qu'ils fassent tout ce qu'on peut faire avec de l'argent ; il n'y a qu'une chose qui leur soit interdite, *c'est d'imposer leurs conditions pour le retour de l'argent à la circulation.*

Peu importe que le débiteur paye un intérêt suffisant, que construire rapporte assez d'intérêt, que la cote des actions soit favorable, que le prix du vin et des pierreries échappe à la hausse exagérée, malgré le trop grand nombre d'acheteurs avisés, que la vente du vieux vin paye le magasinage, la surveillance, etc. ; peu importe, il faut lâcher l'argent et tout de suite : pas demain, mais aujourd'hui. Plus longtemps on réfléchit, plus on perd. Supposons qu'un emprunteur se présente. Celui-ci ne peut avoir qu'une intention : utiliser immédiatement l'argent à l'achat de marchandises, à quelque entreprise, peu importe. Car personne ne va emprunter de l'argent pour le laisser dans un tiroir, alors qu'il perd constamment de sa valeur. Chacun s'empressera de transmettre à d'autres l'argent et les préjudices qu'il amène.

De quelque manière que l'argent se « place », il déterminera toujours une demande immédiate. Son propriétaire créera, soit directement, comme acheteur, soit indirectement comme prêteur, une demande de marchandises, et ce dans la proportion exacte de son avoir monétaire.

Il s'en suit que la demande ne sera plus un fait de la volonté du porteur de billets; que dans la détermination des prix par l'offre et la demande, le désir de réaliser un profit demeurera sans influence ; que la demande ne sera plus influencée par l'espoir de la hausse ou la crainte de la baisse, qu'elle ne dépendra plus des événements politi-

ques, des prévisions agricoles, de l'habileté des chefs d'État, et qu'elle ne sera plus contrecarrée par la crainte de catastrophes économiques.

La demande est désormais, tout comme l'offre des pommes de terre, du foin, de la houille, de la chaux, une chose mesurable, pondérable, sans vie ni volonté. Mue par une force naturelle et intérieure, la monnaie tendra constamment vers la vitesse de circulation la plus élevée pour le lieu et l'époque, et elle tendra sans cesse à faire croître cette vitesse limite. Comme la lune parcourt imperturbablement son orbite, sans égard pour les événement terrestres, la monnaie franche suivra, sans égard pour la volonté du porteur, son chemin à travers le marché.

Dans toutes les circonstances imaginables, par les bons comme par les mauvais jours, la demande répondra exactement :

1. à la quantité de monnaie mise en circulation et contrôlée par l'État ;
2. à la vitesse de circulation monétaire la plus grande possible selon l'organisation commerciale existante.

Qu'est-ce que cela signifie pour l'économie publique ? Cela signifie que nous maîtrisons les fluctuations du marché ; que l'Institut d'émission est en mesure d'ajuster exactement, par l'émission et le retrait de monnaie, la demande aux besoins du marché ; que ce ne sont plus les porteurs de billets, les petits bourgeois timorés, les spéculateurs, l'esprit régnant en Bourse, les caprices des affaires, qui créent la demande ; mais que c'est désormais à l'Institut d'émission de déterminer de manière absolue le niveau de la demande. L'Institut d'émission produit de la demande, comme l'État délivre des timbres-poste, et comme les ouvriers fabriquent de l'offre.

Si les prix baissent, l'Institut d'émission produit de la monnaie et la met en circulation. Et cette monnaie, c'est de la demande sous forme matérielle. Lorsque les prix haussent, l'Institut d'émission incinère de la monnaie, et ce qu'il brûle, c'est de la demande.

L'Institut d'émission est maître du marché, ce qui signifie que nous avons vaincu les crises et le chômage. Sans notre consentement, le niveau moyen des prix ne peut ni hausser ni baisser. Toute baisse ou hausse est une manifestation de la volonté de l'Institut d'émission, lequel est responsable de cette initiative.

Abandonnée au gré du détenteur d'argent, la demande devait forcément engendrer des alternatives de hausse et de baisse générale, c'est-à-dire tour à tour la spéculation et le chômage. Grâce à la monnaie franche, l'initiative appartient à l'Institut d'émission. Conformément au but de la monnaie, l'Institut d'émission emploie son pouvoir à supprimer ces oscillations.

En examinant cette monnaie, on se résoudra à abandonner la coutume plusieurs fois millénaire de garder des réserves d'argent,

puisque ce numéraire amène un déficit constant dans la caisse. La nouvelle monnaie dissipe spontanément les accumulations d'argent, aussi bien que celle du petit bourgeois méticuleux que celle du négociant et celle du spéculateur en embuscade.

Et que signifie encore ce changement pour l'économie nationale ? Il signifie que désormais il n'y aura plus jamais entre les mains des citoyens que la quantité de moyens d'échange correspondant exactement aux besoins immédiats du marché, et mesurée de manière que les prix n'aient plus à subir aucune fluctuation à cause d'un afflux trop grand ou trop faible de monnaie. Cela signifie que dans l'administration de l'argent, l'Institut d'émission ne sera contrecarré par personne ; qu'aucune réserve monétaire privée ne peut plus venir surprendre le marché, au moment où l'Institut d'émission estime, nécessaire une réduction de la circulation, et qu'inversement, plus la moindre somme ne peut se réfugier dans les réserves privées, lorsque l'Institut d'émission veut pourvoir plus amplement d'argent le marché. Et cela signifie aussi qu'il suffira à l'Institut d'émission, pour exercer sa police, de soustraire et d'ajouter à la circulation des quantités très restreintes de monnaie.

Une autre conséquence encore, est que plus personne n'a besoin d'accumuler de réserves monétaires, puisque la régularité avec laquelle l'argent circule les rend superflues. Si les réserves de jadis représentaient une citerne, c'est-à-dire un simple réceptacle, la régularité de la circulation monétaire constitue une source d'argent éternellement jaillissante.

L'affranchissement de la monnaie rend inséparables la monnaie et la demande ; la demande n'est plus une initiative du porteur. La monnaie franche n'est pas un moyen à la disposition de la demande, mais elle est elle-même la demande, la demande « *incarnée* » *qui, sous sa forme corporelle, visite l'offre. Celle dernière, de son côté, n'a jamais été que matérielle, et l'est toujours. L'atmosphère en Bourse, la spéculation, les krachs, tout cela est désormais sans influence. La quantité de monnaie émise circulant à la vitesse de circulation maximum correspondant au développement du commerce à un moment et à un endroit donnés, voilà en toutes circonstances la limite la plus haute et la plus basse de la demande. C'est le maximum de demande couvert avec un minimum.*

5. Jugements sur la monnaie franche.

Le détaillant.

Mes affaires prennent, à cause de la monnaie franche, un développement qui mérite vraiment une sérieuse attention. D'abord, mes clients paient aujourd'hui le plus souvent au comptant, puisqu'ils trouvent un avantage immédiat à payer le plus vite possible, et parce

que, de leur côté, on les paie immédiatement. Ensuite, le morcellement des marchandises en quantités minimes, la vente au pfennig, diminue de manière frappante. Jadis les acheteurs se séparaient à regret de leur argent, parce que celui-ci leur donnait du répit, parce que, à quelques-uns du moins, il rapportait de l'intérêt en caisse d'épargne, parce qu'il était plus agréable d'avoir de l'argent que des marchandises dans la maison, et enfin, parce que nul n'était sûr que l'argent dépensé rentrerait d'un autre côté. La circulation de l'argent était irrégulière, les rentrées si peu sûres, que celui qui ne se basait pas sur des revenus fixes, cherchait à constituer une provision d'argent. *Et cette provision, il cherchait à la former en achetant à crédit chaque [ois qu'il le pouvait, en ne se procurant que le strict nécessaire pour les besoins immédiats.* Au lieu d'un kilo, il achetait un gramme, au lieu d'un sac, un kilo. Personne n'aurait jamais eu l'idée de faire des provisions ; en bâtissant, nul n'aurait prévu de resserre dans ses plans. Toujours et partout, une réserve d'argent tenait lieu de provisions. Dans les appartements modernes, on trouve des locaux réservés à des fins aussi diverses que spéciales ; mais on n'y trouve pas un seul local réservé aux provisions.

Aujourd'hui, cela semble changer. Comme la monnaie rappelle constamment à son détenteur ses devoirs d'acheteur, chacun cherche à payer dès qu'il encaisse lui-même. Aucune rumeur ne peut plus l'arrêter. La circulation régulière de la monnaie engendre une vente régulière, et comme chacun, pour éviter la perte, paie le plus vite possible ses acquisitions, les rentrées d'argent sont devenues continues. *On peut aujourd'hui compter sur des recettes régulières et il n'est plus nécessaire d'amasser des provisions d'argent,* sans même considérer que ces accumulations sont aujourd'hui impossibles, vu que, sous forme de monnaie franche, elles s'anéantiraient lentement. Au lieu d'accumuler de l'argent, on fait des provisions : on aime mieux posséder des marchandises que des billets ; de même, et pour la même raison, on aime mieux payer au comptant qu'à crédit. Au lieu d'acheter les marchandises en quantités fort petites, on les achète aujourd'hui en emballages d'origine et en gros ; au lieu d'un litre, on prend un tonneau ; au lieu d'un mètre, une pièce ; au lieu d'une livre, un sac.

On pourrait en déduire que nous, les commerçants, nous vivons maintenant sans soucis, que nous avons atteint le septième ciel ; il n'en est rien cependant. Heureusement pour moi, j'ai suivi de près ce développement général, et j'ai adapté mon commerce aux conditions nouvelles. Au lieu des prix de détail, j'ai coté des prix de gros ; de la sorte, j'ai non seulement conservé ma clientèle, mais je l'ai agrandie. D'autres commerçants, qui n'ont pas compris, ont dû fermer boutique. Là où il y avait naguère dix détaillants, il n'y en a plus qu'un ; et ce seul détaillant, en dépit d'une vente décuplée, a moins de travail qu'auparavant. Mon loyer a été réduit de 90 % parce que tant de magasins

restent vides, et doivent être démolis pour faire place à des habitations. En ce qui me-concerne, quoique je paye si peu de loyer, et que je vende dix fois plus, mon bénéfice n'a pas augmenté en proportion, car la concurrence se contente d'un bénéfice réduit. Je prends maintenant, au lieu d'un bénéfice moyen de 25 %, une simple commission d'un pour cent. Comme je livre tout en emballage d'origine et comme je touche à la livraison, il m'est possible d'établir des calculs précis. Pas de comptabilité, pas de comptes, pas de déchets. D'ailleurs quoique ma vente soit décuplée, mon magasin ne s'est pas agrandi. J'ai organisé pour mes clients des livraisons régulières qui leur sont faites par chemin de fer. Ainsi le détaillant n'est plus qu'un simple consignataire.

Ceux de mes concurrents qui ont dû cesser leurs affaires sont évidemment à plaindre, surtout les plus âgés d'entre eux qui ne peuvent plus apprendre un autre métier. Comme leur appauvrissement provient directement de l'adoption de la monnaie franche, il serait juste, me semble-t-il, de les indemniser par une pension de l'État. L'État peut facilement le faire, puisque, par la suppression de ces intermédiaires et l'abaissement des prix, la capacité de payement des contribuables a crû de façon extraordinaire. Si l'État a jugé jadis qu'il convenait de protéger la rente foncière en établissant un droit d'entrée sur les céréales, dans le cas présent une subvention se justifierait encore davantage.

Je dois l'avouer, le commerce de détail a été considérablement simplifié par l'affranchissement monétaire. Il fallait une simplification. A la longue, le petit détail, avec ses faux frais exagérés, et le scandale de la vente à crédit devaient prendre fin. Une augmentation de 25 % pour la vente en détail de choses nécessaires à la vie quotidienne était tout à fait ridicule, intenable, en un temps où les travailleurs menaient une lutte acharnée pour obtenir une augmentation de 5 %.

Avec ses trois millions d'habitants, la Suisse occupait déjà en 1900, 26.837 voyageurs de commerce payant ensemble 322.200 francs à titre de licence. En ne comptant que 5 francs par tête et par jour, les voyageurs de commerce coûtaient à la Suisse 48.977.525 francs par an.

A la même époque il y avait en Allemagne environ 45.000 représentants constamment en voyage. (En Suisse cette occupation n'est souvent qu'une occupation complémentaire ; d'où le nombre relativement élevé de titulaires, et la somme minime de 5 francs par jour que j'ai supposée). Dans les milieux compétents, on a calculé que chacun de ces 45.000 hommes dépense quotidiennement 14 marks (salaires, déplacements, hôtel) ce qui n'est certainement pas exagéré. Cela fait 600.000 marks par jour, et 219 millions par an. Ajoutons-y les autres voyages d'affaires. On peut dire que les deux tiers de tous les hôtels servent aux voyageurs de commerce.

On avait prédit qu'à l'introduction de la monnaie franche, les

acheteurs perdraient de leur prétention, et je dois reconnaître que leur conduite a déjà remarquablement changé. Samedi passé, j'ai discuté pendant une heure avec un client qui désirait une machine à coudre ; mon homme ne parvenait pas à se décider. Il trouvait toujours quelque nouveau défaut à cette machine pourtant irréprochable. Pour finir, je lui fis remarquer que la fin de la semaine allait faire baisser le cours de ses billets. Le coup porta : l'échafaudage d'arguments chancela. Le client consulta sa montre, contempla ses billets, et calcula que s'il hésitait plus longtemps il perdrait 10 pfennigs. Du coup ses arguments tombèrent, il paya et s'en fut. Je perdis ainsi 10 pfennigs, mais je les regagnai cent fois par le temps que j'avais épargné.

Un autre client, un homme aisé, acheta et déclara qu'il avait oublié d'emporter son argent ; je pouvais porter en compte. Je lui fis cependant remarquer que, eu égard à la fin de la semaine, son dérangement serait bien payé s'il allait chercher son argent ; sans quoi il devrait supporter la chute du cours. H me remercia de mon attention, et deux minutes après j'étais payé. Je pus ainsi, de mon côté, payer l'ouvrier qui à ce moment me livrait de la marchandise. En l'occurrence, si mon client ne m'avait pas payé, ce n'eût été pour lui qu'une nonchalance, qui aurait eu pour conséquence que je n'aurais moi-même pu payer comptant. Que de peines, de soucis, de dangers sont supprimés par la monnaie franche. Un comptable me suffit aujourd'hui au lieu de dix. Chose étrange, la question du paiement au comptant a été résolue, sans que cette répercussion fût voulue. Ce n'était pas la pauvreté qui empêchait l'acheteur de payer au comptant, mais bien un calcul : de sorte que le paiement au comptant se généralise aujourd'hui parce qu'il est plus avantageux pour l'acheteur. Du reste, chacun sait que le commerçant n'était pas payé plus vite du riche que du pauvre diable : parce que pendant le délai, le mauvais payeur profitait de l'intérêt.

Au reste, la perte périodique, je la supporte volontiers. En tant que commerçant, je préférerais voir porter la taxe monétaire de 6 à 10 % par an ; l'acheteur n'en deviendrait que plus accommodant et la comptabilité disparaîtrait complètement, de sorte que je pourrais congédier mon dernier comptable. Je constate maintenant dans le commerce la vérité de l'adage : plus la monnaie est vile, plus on apprécie la marchandise. . . et les producteurs, et plus facile est le commerce. Le travailleur ne peut jouir de considération que là où la monnaie n'est pas meilleure que lui-même et que le fruit de son travail. Sous un impôt de 6 % ce n'est pas encore tout à fait le cas, et l'on pourrait peut-être, pour le bien des travailleurs, porter la taxe monétaire annuelle de 6 à 10 %.

D'ailleurs, que représentent pour moi 10 % sur une encaisse moyenne de 1.000 marks ? Cent marks par an ! Un rien à côté de mes autres frais d'entreprise. Et je puis facilement épargner une

proportion considérable, de cette somme, en cherchant toujours à me débarrasser le plus vite possible de mon numéraire : en payant au comptant, et même s'il le faut, en payant d'avance.

Payer d'avance ! Au premier abord, cela semble ridicule, mais au fond, ce n'est que l'inverse des anciennes habitudes. Auparavant, la marchandise précédait, et l'argent suivait ; maintenant, d'abord l'argent, puis la marchandise. Le paiement anticipé oblige le débiteur à livrer de la marchandise, du travail — donc, des choses *dont il dispose immédiatement.* Le paiement retardé engage le débiteur à fournir de l'argent — donc une chose *qu'il ne peut se procurer qu'indirectement.* Il est donc plus avantageux et plus sûr pour les deux parties de faire précéder l'argent et de faire suivre la marchandise, que d'agir inversement comme cela s'est fait jusqu'aujourd'hui.

Payer d'avance : que faut-il de plus pour combler les travailleurs, *et pour les pourvoir tous d'un fonds d'exploitation* ? Si l'artisan n'avait pas dû livrer à crédit, il aurait eu bien moins de peine à se mesurer avec les trusts.

Le caissier.

À l'introduction de la monnaie franche, on nous plaignait généralement, nous, les caissiers. On nous prédisait un travail terrible, des erreurs fréquentes et considérables, et que sais-je encore. Et que dois-je dire ? En raison du manque de travail, on a commencé par réduire nos heures de prestation. Au lieu de 10 heures, je ne travaille plus que 6 heures. Ensuite le nombre des employés fut réduit, progressivement ; les plus âgés furent pensionnés, et les plus jeunes remerciés. Mais cela ne suffisait pas : la plupart des entreprises bancaires ont dû être *supprimées.*

Au fait, on aurait dû s'attendre à de pareilles conséquences, mais les banques étaient tellement persuadées de leur indispensabilité I Les transactions par traites et chèques, providence *(Brotherren)* des caissiers, ont pour ainsi dire disparu. D'après les documents de l'office monétaire, la quantité totale de la monnaie en circulation n'atteint même pas le tiers de l'émission de jadis et cela parce que la *nouvelle monnaie circule trois fois plus vite que l'ancienne.* À peine 1 % des anciens montants passe encore entre les mains des banquiers. La monnaie reste toujours en circulation ; sur le marché, entre les mains des acheteurs, des commerçants, des entrepreneurs. Elle va de mains en mains sans interruption ; elle n'a absolument pas le temps de s'accumuler dans les banques. La monnaie n'est plus un banc de repos, où le producteur vient reprendre haleine, se reposer des fatigues de la vente, et attendre en toute quiétude que ses besoins personnels le rappellent à l'échange du numéraire. *Le banc de repos dans les échanges des marchandises est désormais la marchandise elle-même : non pas nos propres produits, mais bien entendu, ceux des autres.* La monnaie chasse et pour-

chasse son détenteur, exactement comme jadis le producteur était chassé et pourchassé par ses marchandises, jusqu'à ce qu'il eût trouvé preneur. D'où viennent les noms de « banque » et de « banquier » ? Des «bancs » sur lesquels étaient tranquillement assis les détenteurs d'argent, tandis que les possesseurs de marchandises se pressaient autour, ou couraient inquiets de-ci de-là. Aujourd'hui, grâce à l'affranchissement de la monnaie, ce sont les détenteurs d'argent qui courent, et les vendeurs de marchandises qui sont assis sur les bancs.

Et comme la monnaie est devenue très mobile, comme chacun s'empresse de payer, plus personne n'a besoin de se servir de traites ; l'argent comptant a remplacé celles-ci. Plus personne n'a besoin de provisions de monnaie : la régularité de la circulation monétaire dispense des réserves. *La source a remplacé le réservoir rigide, la stagnation.*

Ces réserves de monnaie menaient notre siècle à la pire folie, celle du chèque. Oui, vraiment, je le dis en tant que caissier, le chèque était le pire non-sens. La monnaie est faite pour payer. L'or passait pour le meilleur moyen de paiement imaginable ; alors, pourquoi ne l'employait-on pas dans ce but ? Pourquoi avoir introduit le chèque au lieu de l'argent comptant, alors que les pièces sonnantes et trébuchantes répondaient à toutes les prétentions, ainsi qu'on le disait à la louange de l'or ? En face de l'argent comptant, le chèque n'est, convenons-en, qu'un piètre moyen de paiement. Il est lié à diverses formalités, le paiement a lieu dans un endroit déterminé, et la garantie du paiement dépend de la solvabilité du tireur et de celle de la banque. Et voilà ce que l'on appelait le progrès. On rêvait même d'imiter un jour les Anglais, qui paient leur fiacre avec un chèque. Comme si c'était un honneur ou une faveur pour le cocher. Le chèque idéal (au moins pour qui le touche) n'est-ce pas l'argent comptant ? Ce chèque-là, on peut l'échanger dans n'importe quel magasin, dans n'importe quel hôtel ; il n'impose aucune formalité, aucun lieu de paiement et sa sécurité est hors de doute. Nous étions si fiers de notre belle monnaie d'or, nous croyions avoir atteint par elle la perfection ; nous étions tellement aveuglés que nous ne remarquions pas la contradiction qu'implique l'emploi du chèque. L'or était trop bon pour l'usage ordinaire : nous lui avons cherché un remplaçant ; c'est comme ce monsieur qui sort avec un vieux costume et un parapluie tout neuf ; il ne lui plaît pas d'ouvrir ce parapluie ; c'est pourquoi il le cache sous son veston.

On ne se gênait pas pour nous charger, nous les caissiers, de piles de chèques. Leur somme ne pouvait se calculer qu'en les classant en files interminables, en vue de les pointer et de les additionner un à un. En vérité, un travail effroyable. A côté de. cela, le compte de la monnaie n'est qu'un jeu ; on n'a qu'à compter le nombre de pièces, puisqu'elles sont toutes de même valeur.

Après cela, les chèques devaient être classés par banques, et

être portés ensuite au débit de leur tiré respectif. Et puis, le calcul de l'intérêt. A la fin du trimestre, il fallait envoyer à chaque client un relevé mentionnant chacun des chèques. Ainsi chaque chèque était comptabilisé vingt fois. Et on appelait cela le progrès I Quel aveuglement ! Le fardeau de l'étalon-or et l'irrégularité de la circulation monétaire rendaient nécessaires les réserves bancaires, et celles-ci imposaient l'emploi du chèque ; mais au lieu de considérer tout cela comme des inconvénients de l'étalon-or, *on en tirait même vanité.*

Et à côté des chèques, les lourds sacs d'or, d'argent, de cuivre, de nickel, et par-dessus le marché la monnaie de papier ! Onze sortes de jetons monétaires : 1, 2, 5,10,20 marks ; 1, 2, 5,10, 20, 50 pfennigs ! Rien qu'en monnaie inférieure à un mark, six différentes sortes de pièces, de trois différents métaux ; des chèques par centaines ; 11 sortes de pièces et 10 sortes de billets.

Aujourd'hui avec la monnaie franche, j'ai quatre sortes de billets et je n'ai plus de chèques ; le tout est léger comme une plume, propre, toujours neuf. Jadis la caisse me prenait une heure, aujourd'hui, il ne me faut plus que quelques minutes.

On me demande comment je calcule la taxe périodique sur mon encaisse., C'est la chose la plus simple. À la fin de chaque semaine, le samedi à quatre heures, je fais la caisse, je calcule la différence d'expression monétaire en me basant sur ce que la somme actuelle représentera la semaine prochaine, et je passe cette différence aux dépenses. Dans les banques privées, ces dépenses sont considérées comme des frais généraux que l'on couvre par une réduction correspondante de l'intérêt payé pour les dépôts.

Dans les caisses de l'État la perte n'existe que de nom, puisque la chute périodique est compensée pour l'État par une émission correspondante d'argent frais.

À tout prendre, au point de vue de la technique de la caisse, je ne trouve aucun inconvénient à la monnaie franche. Et la meilleure preuve en est, que les neuf dixièmes des caissiers deviennent inutiles. Une machine qui rend le travailleur superflu ne travaille vraiment pas mal.

L'exportateur.

On avait introduit l'étalon-or, soi-disant pour faciliter le commerce international. Mais, immédiatement, l'adoption de. l'étalon-or provoqua (comme le faisait prévoir la théorie quantitative) une chute prononcée du prix de toutes les marchandises ; aussi l'appel au protectionnisme se fit-il entendre immédiatement.

Et les droits protecteurs élevèrent des murailles aux frontières, pour rendre plus pénible le commerce avec l'étranger. Qui veut la fin veut les moyens.

Mais même s'il n'avait pas amené de chute des prix ni de troubles économiques, l'étalon-or n'aurait jamais fourni au commerce extérieur qu'un avantage restreint. On nous fait remarquer l'accroissement du commerce extérieur depuis l'adoption de l'étalon-or, auquel on prétend attribuer cette expansion. La belle affaire I Le commerce s'est accru tandis que la population augmentait, et il ne s'est même pas accru en proportion. D'ailleurs cet accroissement concerne en majeure partie les pays à monnaie papier (Russie, Autriche, Asie, Amérique du Sud) tandis que *le commerce avec les pays ralliés à l'étalon-or (France, Amérique du Nord) se développe très difficilement.* (L'Angleterre, pays de transit, ne peut entrer ici en ligne de compte.)

L'étalon-or aurait un sens si on pouvait l'adopter sans barrières douanières, sans crises économiques et sans variations brusques des prix ; il signifierait quelque chose pour l'État qui serait en mesure de l'imposer à toutes les autres nations ; si aucun pays n'a ce pouvoir, si cette ambition est déçue, alors pourquoi ne pas aussi bien tenter d'introduire un étalon international pour la monnaie papier ? L'Allemand qui doit payer aujourd'hui ses importations avec de l'or, et vendre ses exportations contre des roubles papier, des florins papier des pesetas papier, des lires papier, des pesos papier, des reis papier, cet Allemand est-il mieux loti que s'il payait pareillement ses importations en marks papier ? Si le prix de *vente* doit se calculer en monnaie différente de celle du prix d'achat, peu importe que la monnaie d'achat soit de papier, d'or ou d'argent.

D'ailleurs, même adopté partout dans le commerce international, l'étalon-or n'offrirait qu'un avantage d'importance secondaire. On espérait faciliter par l'étalon-or les comptes commerciaux ; on croyait que grâce à lui, il suffirait d'exprimer une somme, pour connaître immédiatement la signification de celle-ci pour tous les pays. Desseins puérils ! Remarquons d'abord que l'étalon-or n'a pas du tout évité les fluctuations du change. Dans tous les pays, les entrées d'or alternent avec les sorties. Il ne s'agit que de quantités restreintes, mais elles suffisent pour imprimer au cours des changes des fluctuations notables. En effet le cours des changes oscille entre les frais d'exportation de l'or et les frais d'importation; frais qui peuvent atteindre 3 %. Fret, assurance, perte d'intérêts, etc. à l'exportation de l'or, même frais à sa réimportation. En plus de cela, les frais de nouvelle frappe ; car, comme le dit justement Ramberger, pour l'or, le chemin de l'exil, c'est celui du creuset. Voilà des frais qui, même dans de petites affaires, méritent d'être pris en considération. Et si le commerçant doit de toute façon tenir compte des fluctuations du change, quel avantage lui reste-t-il pour ses calculs ?

L'autre avantage attribué à l'étalon-or dans le commerce international est encore plus illusoire. En effet, l'importance d'une somme quelconque dans n'importe quel pays ne peut se mesurer que si on

connaît le prix des marchandises, les salaires etc. dans ce pays. Par exemple, si j'hérite non pas de biens mais de dettes, je ne resterai pas en Allemagne. Je me rendrai là où l'argent se gagne le plus facilement. Si mon exil ne change rien au montant nominal de ma dette, il la réduit en fait. En Allemagne, l'homme affligé d'une dette de 1.000 thalers est un pauvre diable. En Amérique, cette dette représente vraiment peu de chose. Le cas est évidemment tout à fait différent si au lieu d'hériter de dettes, je recueille des biens. Alors, que signifie l'étalon-or ? Par exemple, un émigrant à qui l'on promet de l'or en tas, *s'informera du prix de ce qu'il produit et de ce qu'il consomme.* Seuls ces prix lui donneront une idée de la somme dont on lui parle. De l'or, ses idées se reportent tout de suite sur les prix des marchandises ; ceux-ci et non l'or lui offrent un point de repère. S'il est nécessaire de connaître les prix des marchandises, avant d'apprécier une somme, il est indifférent que cette somme s'entende en or ou en papier. Effectivement, aujourd'hui on ne sait jamais très bien si telle somme dont on parle s'entend en dollars or ou en roubles papier.

Mais ces questions n'ont guère d'intérêt pour le commerçant. Quelle importance ces petits problèmes de calcul ont-ils en face de la multitude des facteurs indéterminables qui entrent dans les calculs de probabilité du commerçant. L'estimation du besoin d'un produit, la détermination de sa qualité, sa chance de concurrencer cent autres produits similaires, les caprices du public, les prévisions en matière de politique douanière, le rapport de la marge bénéficiaire aux frais de transports, etc., voilà ce dont le commerçant *tient compte;* le calcul des prix, leur fixation en monnaies étrangères, etc., sont laissés à de jeunes employés.

Bien plus importants que la diversité des monnaies sont les tarifs douaniers et leurs modifications ; et comme pour protéger l'étalon-or, tous les pays ont abandonné le libre-échange, je dois dire que n'importe quel étalon, même les coquillages des Cafres — pourvu qu'en même temps règne le libre échange — serait préférable à l'étalon-or, avec ses inévitables barrières douanières. Il faut en effet reconnaître que partout où a pénétré l'étalon-or, le protectionnisme a suivi.

Dans le commerce mondial, la marchandise se paye avec de la marchandise, et le solde éventuel ne peut se régler que dans une proportion toujours de plus en plus réduite en espèces métalliques. Des délais, des lettres de change, des emprunts, des titres servent à compenser les différences. En vue de la compensation des payements il est une chose bien plus importante que l'existence d'un moyen spécial de payement métallique, c'est la vigilance des banques d'émission. Ici comme en tout, prévenir vaut mieux que guérir. La banque d'émission doit juger, d'après le cours du change, si elle a émis trop de monnaie, contribuant ainsi à faire monter les prix, à freiner l'exportation, à favoriser l'importation. Dans ce cas, elle doit agir à temps

en vue de provoquer une diminution des prix par la réduction de l'offre de monnaie. Et vice versa. Si elle le fait exactement, les paiements doivent toujours s'équivaloir, et la formation d'un excédent sera évitée. De sorte que l'exportabilité de la monnaie nationale devient pour le moins superflue. Je dis « pour le moins », car la faculté pour la monnaie de rentrer et de sortir peut causer de graves préjudices ; cette faculté prive les banques nationales du monopole de la gestion monétaire; elle soumet le marché national à la domination de puissances étrangères souvent hostiles (1). Toute manœuvre troublant la stabilité des monnaies étrangères se répercute à l'intérieur du pays, et il est impossible de se défendre autrement que par des barrières douanières. Si des états étrangers abandonnent l'étalon-or, pour l'étalon-marchandises, ce métal afflue vers notre pays pour y chercher emploi, et fait monter les prix à un moment où ceux-ci se trouvaient déjà assez hauts sans cela. Si des pays étrangers suppriment l'étalon-argent ou l'étalon-marchandises pour rétablir l'étalon-or, le métal jaune prend le chemin de l'exil, bien souvent au moment où il ne faisait déjà que trop défaut. Que de difficultés ces manœuvres ont suscitées à nos agriculteurs endettés! Tout cela avait été depuis longtemps démontré théoriquement(2). Mais il fallait la monnaie franche pour apporter la preuve tangible. Aujourd'hui nous avons de la monnaie de papier entièrement affranchie de l'or ; la monnaie franche n'est nullement gagée ; en dépit de ce fait, notre change est ferme à l'étranger. Il est plus stable que jamais. Au début, notre Institut d'émission s'est occupé de la stabilisation de l'indice des prix, Il apparut alors que, tandis que les prix se stabilisaient dans le pays, notre change baissait et haussait alternativement à l'étranger. Cela provenait du fait que, à l'étranger où règne encore l'étalon-or, les prix oscillaient—comme jadis chez nous. À l'étranger, on n'admettait pas cette explication, et l'on accusait notre monnaie de papier. Maintenant notre Institut d'émission a voulu prouver à l'étranger que ces fluctuations sont dues à l'or ; il a laissé osciller les prix à l'intérieur du pays, pour tendre en revanche à stabiliser notre change. Si le cours du change montait, autrement dit si les lettres de change tirées sur l'étranger devenaient plus chères, l'Institut d'émission laissait se réduire la quantité de monnaie en circulation ; si le cours du change baissait, on amplifiait la quantité de monnaie en circulation. Et comme, sous le règne de la monnaie franche, la monnaie représente elle-même la demande de marchandises, les prix et ensuite le change ont obéi docilement. De cette manière nous avons fourni à l'étranger la preuve qu'il est vain d'attendre de l'étalon-or un change stable en même temps que des prix intérieurs stables, et que ces deux buts

(1)Durant la crise marocaine, (les devises françaises déposées dans des banques allemandes, furent retirées dans le but de nuire à l'Allemagne. Le coup porta.

(2)Silvio Gesell : « Die Anpassung des Geldes und seiner Verwaltung an die Bedürfnisse des modernen Verkehrs » Buenos-Aires 1897- Frankfurth und Gesell : « Aktive Währungspolitik“, Berlin 1909.

ne peuvent être atteints simultanément" que si l'indice des prix reste stable dans *tous* les pays. Donc il faut dans chaque pays lutter pour la stabilité des prix à l'intérieur, pour atteindre un change stable à l'extérieur. *Seul un étalon intérieur reposant dans tous les pays sur les mêmes bases peut amener simultanément un change stable et des prix intérieurs stables.* Cela, l'étranger semble l'avoir enfin compris aujourd'hui, et il est question d'un congrès mondial pour l'étalon-marchandises, et d'un bureau pour l'étalon international.

Il faut une solution. Nous voulons le libre-échange, un change stable, un indice stable dans le pays. Ces trois objectifs ne sont pas simultanément accessibles de par notre seule initiative nationale ; nous devons nous entendre avec l'étranger. Et la monnaie franche me semble fournir la base d'un tel accord. Car la monnaie franche est docile, souple, pratique. On peut réaliser avec elle ce que l'on veut et prétendre à n'importe quel but.

L'industriel.

De l'écoulement, voilà ce qu'il nous faut, à nous industriels, un débit assuré, des ordres reçus longtemps d'avance ; car l'industrie se base sur la régularité de l'écoulement. Pouvons-nous, en effet, renvoyer à tous moments le personnel que nous avons mis au courant, le congédier chaque fois que l'écoulement s'arrête, et embaucher peu après des gens inexpérimentés ? Aussi ne nous est-il pas possible de fournir les magasins au hasard, sans commandes fermes. De l'écoulement, un écoulement assuré. Que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires pour assurer l'échange de nos produits, les difficultés *techniques* nous saurons les résoudre. De l'écoulement, des payements au comptant, des prix stables ; nous nous chargerons du reste.

Tels étaient nos souhaits, quand il fut question d'introduire la monnaie franche. Ces vœux sont aujourd'hui comblés.

Qu'est-ce que l'écoulement ? De la vente. Qu'est-ce que la vente ? L'échange de la marchandise contre de l'argent. Et d'où vient cet argent ? De la vente d'autres marchandises. Tout cela ne forme qu'une chaîne.

Dès lors, si l'argent, comme c'est le cas avec la monnaie franche, contraint sou propriétaire à l'achat, s'il lui *rappelle* par le préjudice que provoque un ajournement des achats, *ses devoirs d'acheteur,* l'achat suivra immédiatement la vente — en toutes circonstances et en n'importe quelles proportions. Si chacun est forcé d'acheter pour autant qu'il a vendu, comment l'écoulement pourrait-il encore s'arrêter ? Ainsi la monnaie franche ferme le circuit monétaire.

De même que la marchandise représente l'offre, de même aujourd'hui la monnaie représente la demande. La demande ne plane plus dans l'air. Elle a cessé de balancer comme un roseau, dans le vent des tour-

mentes politiques. *La demande n'est plus l'expression de la fantaisie de l'acheteur, du banquier, du spéculateur ;* mais aujourd'hui, c'est la monnaie elle-même qui est devenue la concrétisation, 1' « incarnation » de la demande. Désormais, la demande (la monnaie) mène le détenteur de numéraire comme un chien en laisse.

Et il n'est que juste qu'il en soit ainsi. En va-t-il autrement pour nous, producteurs et détenteurs de marchandises ? Maîtrisons-nous l'offre de nos produits, ou ne sommes-nous pas, au contraire, contraints à l'offre à cause de la nature de nos marchandises ? Dès qu'elles sont produites, celles-ci ne nous obligent-elles point, de par leur nature, à les vendre immédiatement, à cause de leurs émanations, de leur encombrement, de leur inflammabilité, de leur dégradation, de leur fragilité, des caprices de la mode et de mille autres circonstances ? *Si l'offre des marchandises de notre production est ainsi soumise à une contrainte physique, l'équité n'exige-t-elle pas que la demande de marchandises, c'est-à-dire l'offre d'argent, soit, elle aussi, soumise à une égale contrainte* ?

Ce fut un acte de courage que d'admettre ce point de vue, en adoptant la monnaie franche. Jusqu'alors on n'avait songé qu'aux acheteurs ; mais ce jour-là, on s'est souvenu que les vendeurs avaient également des revendications, et que les vœux de l'acheteur ne peuvent se combler qu'aux dépens du vendeur. *Il n'a fallu que trop longtemps pour découvrir, une vérité aussi élémentaire.*

Que l'écoulement vienne à faire défaut, et que les prix fléchissent, on ne viendra plus dire que l'on a trop travaillé et qu'il y a surproduction. Il manque de l'argent, de la demande, dit-on aujourd'hui ; dans ce cas, l'Institut d'émission met plus de monnaie en circulation, et comme le numéraire est la demande « incarnée », les prix remontent à leur juste niveau. Nous travaillons et nous lançons nos produits sur le marché, voilà l'offre ; l'Institut d'émission mesure l'offre et lance sur le marché une quantité correspondante de monnaie, et voilà la demande. La demande et l'offre sont désormais toutes deux des produits du travail. Plus de trace aujourd'hui dans la demande, de probabilités, d'espoirs, d'attente, de perspectives changeantes, de spéculation. La demande est toujours aussi grande que nous le désirons ; elle est « commandée » et « livrée » sur mesure. *Notre production, l'offre de marchandise, constitue la* « *commande de demande » et l'Institut d'émission exécute cette commande.*

Et que le diable emporte le directeur de l'Institut d'émission national s'il s'endort et néglige son rôle ! Il ne peut plus, comme le faisait l'administration de la Reichsbank, se réfugier derrière les pouvoirs illimités et quelques mots creux sur les exigences de la conjoncture. Tranchants sont les ordres qui ont été dictés à l'Institut d'émission, tranchantes aussi sont les armes dont nous l'avons muni. Avant la monnaie franche, le mark de l'Institut allemand d'émission était

quelque chose d'indéfinissable, de gélatineux. Maintenant, notre mark est devenu une notion concrète et l'Institut d'émission est désormais responsable de sa définition.

Nous ne sommes plus une balle entre les mains des financiers, des banquiers, des spéculateurs ; il ne nous faut plus attendre, avec une résignation religieuse, que la « conjoncture s'améliore », comme ou avait coutume de. le dire. Aujourd'hui nous maîtrisons la demande, puisque l'argent (dont la création et l'offre sont en notre pouvoir), constitue la demande. On ne pourrait assez le répéter et insister. Aujourd'hui nous voyons, nous palpons la demande et nous pouvons la mesurer, de même que nous pouvons voir, toucher, mesurer l'offre. Beaucoup de marchandise, beaucoup d'argent; peu de marchandise, peu d'argent. Telle est la ligne de conduite de l'Institut d'émission.

C'est d'une simplicité étonnante.

Pourquoi, depuis l'affranchissement monétaire, les commandes abondent-elles au point que le travail est assuré un mois d'avance ? Le commerçant dit que l'acheteur préfère la marchandise à l'argent ; on n'attend plus, pour acheter, un besoin immédiat, mais on se procure l'objet désiré dès que l'argent se présente. Dans chaque maison on trouve une resserre et celui qui, par exemple, devra offrir des cadeaux de Noël ne remet plus ses achats jusqu'à la veille de cette fête, mais achète dès qu'il dispose des fonds nécessaires. C'est pourquoi les articles de Noël se vendent toute l'année, et toute l'année, ma fabrique de poupées reçoit des commandes. La cohue des jours de Noël s'est dissipée en se répartissant sur l'année entière. Il en est de même pour toutes les professions. Celui qui a besoin d'un vêtement d'hiver n'attend pas les premières neiges, mais l'achète dès qu'il dispose de la somme nécessaire— même si le mercure indique ce jour-là 30 degrés à l'ombre. Parce que l'argent brûle les poches, tout comme le drap brûle de quitter les rayons, la monnaie ne laisse à son détenteur aucun répit, elle le chagrine et le ronge ; elle lui rappelle constamment que le tailleur n'a rien à faire et qu'il serait si content de recevoir dès aujourd'hui une commande pour l'hiver prochain ; même si ce vêtement devait lui être payé avec une monnaie encore pire que la monnaie franche. Car la pire monnaie vaut mieux que du drap invendu.

À cause de la mentalité des acheteurs, bien des dépôts commerciaux sont devenus superflus : les consommateurs se pourvoient longtemps à l'avance et n'exigent plus une livraison immédiate, de sorte que le commerçant n'a. pas besoin de conserver de la marchandise en magasin. Il tient un dépôt d'échantillons, et chacun lui commande ce qu'il désire. Le commerçant rassemble alors les commandes, et, si les marchandises s'y prêtent, il les livre directement du chemin de fer au destinataire. Il va de soi qu'il vend d'autant meilleur marché.

La diminution du nombre des magasins où l'on pouvait jadis

tout acheter pour les besoins immédiats, a pour effet que les clients les moins pressés sont amenés à se soucier à temps des marchandises qui pourraient leur manquer. Et ainsi, grâce à la monnaie franche, nous avons finalement atteint ce résultat que *ce ne sont plus les négociants qui se chargent d'évaluer les nécessités, mais bien les consommateurs eux-mêmes.* C'est un immense avantage pour tous les intéressés. Jusqu'ici, le négociant devait évaluer longtemps d'avance les besoins des acheteurs, pour passer ses commandes. Qu'il pût se tromper, c'est évident. Aujourd'hui l'acheteur évalue lui-même ses besoins, et comme chacun connaît mieux que le commerçant ses nécessités propres, les erreurs deviennent évidemment plus rares.

Ainsi le commerçant est devenu un simple messager muni d'échantillons, et le fabricant est sûr que les ordres qui lui viennent du commerçant reflètent, non les vues de celui-ci, mais les désirs exacts du consommateur, le besoin effectif de marchandises. Les commandes sont l'image fidèle des changements qui surviennent dans les goûts et les besoins de la population, et l'industriel peut toujours s'adapter à temps à ces variations. *Jadis, lorsque les commandes ne reflétaient que l'opinion personnelle des commerçants,* on constatait des revirements subits, et les caprices de la mode nous inquiétaient constamment.

La monnaie franche m'épargne ainsi bien des mécomptes.

Mais comme le travail de l'industriel est à tel point simplifié, comme le chef d'entreprise est devenu uniquement un technicien et ne doit plus être un commerçant, les profits de l'entreprise se réduisent lentement. Les bons techniciens ne manquent pas, et la direction commerciale d'une entreprise présente peu de difficultés ; tout bon technicien devient un bon chef d'industrie. Par la loi de la concurrence le bénéfice du chef d'entreprise doit rejoindre le niveau du salaire d'un technicien. Désagréable conséquence pour certains industriels qui ne doivent leurs succès qu'à leurs dons d'hommes d'affaires. *À cause de la monnaie franche,* cette *puissance créatrice est devenue superflue au point de vue des échanges ;* parce qu'on ne se heurte plus aux difficultés pour l'aplanissement desquelles étaient nécessaires ces qualités de vendeur, tellement rares, et partant si bien payées.

Et qui profitera de la chute du bénéfice des entreprises ? Elle trouvera certes sa compensation, soit dans la chute des prix des marchandises, soit, ce qui finalement revient au même, dans la hausse des salaires des travailleurs. Il n'y a pas d'autre possibilité.

L'usurier.

Emprunter un parapluie ou un livre n'avait rien de déshonorant, et ne l'est pas plus aujourd'hui qu'hier ; même si on oubliait de rendre ces objets à leur propriétaire, celui-ci ne vous en voulait pas trop et cherchait lui-même une excuse pour le coupable. Il n'existait clans aucune famille, de comptabilité pour les objets prêtés.

Quelle différence lorsque quelqu'un cherchait à emprunter de l'argent, ne fût-ce que 5 marks ! Quels visages contrariés! Celui-ci, comme si on voulait lui arracher une dent ; celui-là, comme s'il devait s'accuser d'un vice moral très grave.

L'embarras d'argent était une tare, une tare morale; et il fallait une amitié à toute épreuve pour oser s'adresser franchement à quelqu'un quand on était dans la gêne. De l'argent! Comment cet homme peut-il se trouver dans la gêne ? Des parapluies, un fusil de chasse ou même un cheval, cela, oui, je te le prêterais volontiers, mais de l'argent ! Comment se fait-il que tu sois à court d'argent ? Mènerais-tu une vie dissolue ?

Et cependant, combien il était facile de se trouver un jour dans la gêne ! Arrêt dans les affaires, mévente, chômage, débiteurs insolvables, et mille autres causes, pouvaient amener chacun dans la gêne pécuniaire, s'il n'avait pas les reins très solides. Et celui qui, à un moment pareil, n'avait pas la peau suffisamment épaisse et ne voulait pas s'exposer à un refus, venait chez moi, l'usurier ; et mon affaire était dans le sac.

Hélas ! ce bon temps est fini. Sous le régime actuel de la monnaie franche, l'argent a perdu ses prérogatives et se trouve au même rang que les parapluies, de sorte que les amis et connaissances s'aident entre eux comme si une aide pécuniaire était la chose la plus naturelle. Personne n'a maintenant en réserve des sommes de quelque importance et, à la vérité, personne ne pourrait en avoir, puisque l'argent est forcé de circuler et ne connaît plus de repos. Mais précisément parce qu'on ne peut avoir des réserves, on n'en a pas besoin ; l'argent circule maintenant avec la plus grande régularité, et le circuit est ininterrompu.

S'il arrive quand même qu'un besoin d'argent se fasse sentir à l'improviste, on s'adresse au voisin, comme on irait chez lui pour lui emprunter un parapluie quand on est surpris par l'orage. L'orage et l'embarras d'argent occupent moralement le même rang. Le voisin s'exécute d'ailleurs sans trop se faire prier et sans faire la grimace. Il le fait même volontiers à charge de réciprocité et aussi parce qu'il en résulte pour lui un réel avantage: le numéraire qu'il garde en sa possession se déprécie tandis que le solliciteur lui promet de rembourser le montant intégral. De là son attitude différente.

On ne peut prétendre qu'à présent l'argent se dépense frivolement, mais il n'est plus aussi revêche que jadis. On l'apprécie puisqu'il a fallu travailler pour le gagner, mais on ne l'estime pas plus que le travail et que soi-même. L'argent est devenu une marchandise qui n'a aucun avantage sur les autres, la possession de l'argent apportant une perte égale à celle subie par quiconque posséderait un stock de marchandises. La marchandise et le travail sont devenus de l'argent comptant, et voilà pourquoi c'en est fini à jamais de mon métier.

Le prêteur sur gages est logé à la même enseigne. Quiconque a un peu d'argent disponible, dont il n'a pas l'emploi immédiat, est maintenant disposé à le prêter sur gages, et cela sans exiger aucun intérêt. Il est plus désavantageux de détenir du numéraire qu'un gage quelconque. Si quelqu'un a un besoin urgent de 10 marks, il n'est pas obligé, en se rendant chez le prêteur sur gages, de passer par un chemin détourné, par des ruelles solitaires, pour cacher sa honte. Il frappe à la porte de son voisin, et celui-ci lui prête cette somme sans difficulté contre gage. Et toute marchandise que l'on avait acquise à un moment où l'argent était abondant, pour la mettre en réserve, est tout aussi bonne, sinon meilleure que l'argent, pour la simple raison qu'aucun des deux n'est meilleur que l'autre. Ce sont deux choses tout à fait vulgaires et périssables, en cette vallée de larmes, en ce monde éphémère. Tous les mauvais attributs qui sont propres aux marchandises ont trouvé leur compensation naturelle dans la perte que l'argent subit à présent, et il ne vient plus à l'idée de personne de préférer le numéraire aux marchandises.

Mais, c'est précisément la raison pour laquelle le travail prime partout maintenant ; la main-d'œuvre est recherchée : tout homme capable, disposé à travailler, peut monnayer son travail et le considérer comme de l'argent comptant.

Oh ! oui, c'en est bien fini de mon métier d'usurier!

Tout de même je ne veux pas me résigner à accepter mon sort sans protester ; je porterai plainte contre l'État et lui demanderai des dommages-intérêts. La monnaie était jadis (et est encore actuellement) une institution d'État, et c'était mon gagne-pain. J'étais donc pour ainsi dire un fonctionnaire de l'État. Et voilà que l'État, par cette transformation de la monnaie, donc par contrainte, m'a fait perdre mon métier et mon gagne-pain. Il est clair que j'ai le droit d'exiger des dommages-intérêts.

Quand les rentiers fonciers voyaient leurs intérêts atteints, on les aidait : on déclarait que l'agriculture était menacée, et on levait des droits d'entrée sur les céréales ; pourquoi ne m'adresserais-je pas également à l'État dans ma détresse ? L'usure du pain serait-elle donc meilleure, plus honorable que l'usure de l'argent ? Moi, le juif, et toi, le comte, nous sommes tous les deux des usuriers, aussi sordides l'un que l'autre. Au contraire, il me semble que toi, tu es encore un peu plus vilain et vorace que moi, parce que l'usure du pain est souvent créatrice de la détresse qui conduit à l'usure de l'argent. Donc, si on est venu au secours des usuriers du pain par une intervention de l'État, ce qui revient à dire que ceux-ci se trouvent sous sa protection, on ne pourra guère refuser de venir en aide à l'usurier de l'argent. On peut dire ce que l'on veut, l'usure c'est l'usure; qu'il s'agisse du sol ou de l'argent. Ne revient-il pas au même, pour le fermier, de devoir payer un taux usuraire pour son bail à ferme, ou pour emprunter de l'argent ?

L'usurier de l'argent et l'usurier du sol prennent tous deux exactement autant qu'ils peuvent obtenir, et aucun des deux ne fait grâce. Si les rentiers fonciers ont légalement droit à une rente foncière, les rentiers de finance ont, eux aussi, un droit légal à l'intérêt. On ne se tirera pas d'embarras en prétextant qu'entre l'argent et le sol, ou entre l'intérêt et la rente foncière, il y a une différence ; car qui aurait pu m'empêcher d'échanger mon argent contre une terre et d'échanger ainsi mon infortune d'usurier contre la situation d'un rentier foncier.

C'est donc bien simple : j'invoquerai les droits sur le blé, et l'appel de l'usurier ne sera pas rejeté, puisque tous les citoyens sont égaux devant la loi !

Le spéculateur.

L'introduction du régime du sol franc avait rendu impossible notre commerce de terrains à bâtir, de mines et de champs ; on vient maintenant de nous gratifier de la monnaie franche, ce qui m'enlève le bénéfice des spéculations en bourse et de l'agiotage sur les matières premières. Où que je pose le pied, je m'enfonce. C'est ce qu'on appelle le progrès, l'égalité et l'équité ! Priver de leur gagne-pain de paisibles et d'honnêtes citoyens! Et l'État s'en fait le complice, ce même État que j'ai fidèlement servi, comme l'attestent les décorations que je porte sur ma poitrine, mes hautes fonctions, mes titres honorifiques. Ce n'est plus un État constitutionnel, mais un État pilleur.

J'ai récemment envoyé aux journaux (à mes frais) une dépêche annonçant qu'un conflit assez grave avait éclaté entre deux États libres de l'Amérique du Sud (je ne me rappelle plus lesquels) et qu'une intervention de puissances étrangères était considérée comme possible. Une telle nouvelle devait faire impression en Bourse. Eh bien ! pas du tout. Je vous le dis : la Bourse est devenue d'une incroyable apathie. Même la nouvelle de la prise de Cartilage par les Japonais ne suffirait pas à l'émouvoir ! Croyez-moi, cette indifférence est inquiétante ! En réalité, il n'y a rien de miraculeux, mais le contraste avec les réactions de jadis est tellement grand qu'on admet difficilement l'état de choses actuel.

Depuis que nous avons la monnaie franche, la monnaie a cessé d'être pour les financiers la forteresse où ils se réfugiaient à la moindre alerte. Au moindre danger on « réalisait » (1) ses titres, c'est-à-dire qu'on les échangeait contre du numéraire. On croyait s'assurer ainsi contre tout danger de perte.

(1) Rien ne montre mieux cette folie monstrueuse dans laquelle se débat l'humanité que cette expression en usage dans le monde entier. Aux yeux de tous, il n'y a que l'argent qui soit « réel ».

Et pourtant cette « réalisation » devait s'effectuer à perte. La vente de ces titres n'influençait-elle pas la cote ? Plus ces ventes étaient importantes et plus les pertes devaient grossir.

Après quelque temps, quand je jugeais qu'il n'y avait plus rien à en tirer, je lançais quelque nouvelle rassurante. Alors les petits bourgeois s'aventuraient hors de leurs retranchements, et faisaient remonter de leurs propres deniers le cours des titres qu'ils avaient vendus à vil prix à mes compères ; c'était alors pour moi la bonne affaire.

Voyez maintenant cette misérable monnaie franche. Avant de vendre les titres qu'il possède, le petit bourgeois se demande ce qu'il devra faire de son argent, du produit de la vente. Cet argent ne lui laisse plus de repos : on ne peut plus rentrer chez soi avec lui et attendre les événements. La monnaie n'est plus qu'une simple halte. Que deviendra, nous disent les gens, lé produit de la vente des titres' que nous croyons menacés ? Certes, nous voulons bien croire que ces titres sont un mauvais placement, mais l'argent que vous nous donneriez en échange offre-t-il plus de sécurité ? Dites-nous donc ce que nous devons acheter avec cet argent : alors nous vendrons. Nous ne voulons pas de rente d'État, parce que d'autres s'en sont déjà emparés et en ont fait monter le cours. Ce serait vendre nos Litres à perte, pour en acheter d'autres dont le prix est déjà surfait, ce qui serait une nouvelle perte. Comme en achetant des titres de l'emprunt d'État nous perdrions de l'argent, autant vaut en perdre sur les titres que nous possédons. Mieux vaut donc attendre un peu pour vendre.

C'est ainsi que le petit bourgeois parle maintenant : et c'est ce qui gâte nos affaires. Cette maudite attente ! Elle commence par effacer l'impression produite par les bruits que nous lançons ; et puis parviennent, d'autres sources, des nouvelles rassurantes sous le jour desquelles nos cris d'alarme apparaissent comme de grosses exagérations. Alors il n'y a plus rien à faire. C'est de la première impression, du moment psychologique, qu'il faut tirer profit. Le métier d'attrape-nigaud est gâté.

Et puis, nos fonds de roulement ne sont-ils pas aussi engagés dans cette monnaie de malheur ? *L'argent fond dans nos coffres.* Il est évident que je dois toujours disposer de mon capital pour ne pas rater les belles occasions. Lorsque je fais ma caisse après quelque temps, je constate qu'une partie appréciable de mon avoir s'est volatilisée. Perte certaine et régulière, contre un bénéfice problématique.

Au début de l'année, j'avais un capital de 10 millions en espèces; avec l'idée que, comme jadis, j'aurais pu m'en servir au moment propice, je le gardais dans mon coffre. Nous voilà déjà fin juin et la Bourse ne s'est pas encore décidée à une vente importante, de sorte que mes fonds sont encore là, intacts. Que dis-je, intacts ? Non, il y manque déjà 250.000 marks. C'est une perte importante et irréparable, et les perspectives ne s'améliorent pas. Bien au contraire,

plus cela dure, plus la Bourse s'endurcit. A la longue, l'expérience enseigne aux petits bourgeois que *les cours ne baissent pas si personne ne vend, malgré l'aspect plutôt sombre de l'avenir.* Les bruits alarmants et les perspectives incertaines ne suffisent pas pour faire baisser les cours. Il faut pour cela des *faits.*

Que c'était donc merveilleux jadis! J'ai devant moi un entrefilet du *Lokal Anzeiger* du 9 février qui est un modèle du genre alarmiste :

> « Sombre mardi I Une véritable panique s'empara de la Bourse aujourd'hui lorsqu'on apprit que le sultan avait attrapé une indigestion. Des ordres importants de vente arrivaient de la clientèle de province ; en même temps, affluence considérable de spéculateurs de la place désireux de vendre ; et sous cette poussée formidable le marché débutait dans une tenue partiellement démoralisée et déroutée. A l'ouverture, le mot d'ordre presque général était : « Sauve qui peut ! »

Et aujourd'hui toujours cette ennuyeuse question : « Que ferai-je de mon argent, que dois-je acheter, si je vends mes titres maintenant ? » Cette monnaie de misère ! Que c'était donc beau quand nous avions l'étalon-or ! Personne alors ne demandait : « Que ferai-je du produit de la vente ? » Lorsque le boursier le recommandait, on vendait ses beaux papiers contre de l'or, encore plus beau, et l'on se plaisait à contempler ce métal, à le palper et à fouiller dedans avec les mains. Lorsqu'on possédait de l'or, il n'y avait pas de danger : impossible de perdre, ni à l'achat ni à la vente. L'or avait, comme disaient les savants, sa « valeur intrinsèque fixe ». D'une part ce fameux or avec sa valeur intrinsèque fixe, et de l'autre toutes les autres marchandises et les titres qui montaient et descendaient comme le mercure du baromètre. Merveilleuse, la « valeur intrinsèque » de l'or ! Comme il était facile de spéculer sur cette base.

A présent, les gens fortunés ne se séparent plus de leurs titres ; c'est comme s'ils étaient cloués dessus, et avant de vendre, toujours cette même question: «Veuillez me dire d'abord ce que je dois faire de cette monnaie de malheur, qui me reviendra de la vente de mes titres ? » Elle a disparu, cette vieille chevalerie de la Bourse, depuis le crépuscule de l'or au firmament de la spéculation.

Une consolation me reste cependant, je ne suis pas seul dans mon malheur. Mes collègues qui spéculent sur les marchandises sont logés à la même enseigne : leurs affaires aussi, la monnaie franche les a gâtées. Jadis tous les stocks de marchandises du pays étaient disponibles pour la vente jusqu'au moment de leur consommation, puisqu'ils se trouvaient entre les mains des commerçants. Il ne venait à l'idée de personne de faire des provisions dépassant ses besoins immédiats. On avait de l'or, avec sa valeur intrinsèque fixe, qui remplaçait avantageusement toutes les provisions, et l'on ne risquait jamais d'y perdre

quelque chose. Celui qui possédait une réserve d'or avait à sa disposition tout ce dont il avait besoin. Des lors, pourquoi aurait-on fait des provisions, que pouvaient manger les vers et les rats ?

C'était précisément parce que toutes les marchandises, absolument toutes, étaient toujours disponibles et accessibles à l'acheteur, qu'il était si facile de spéculer. D'un côté, le consommateur n'avait de provisions que pour 24 heures, *d'autre part toutes les marchandises étaient étalées et offertes en vente chez le commerçant.* La chose était donc très simple : on achetait tous les stocks, et on attendait que la demande se fît sentir. Le bénéfice était presque toujours assuré.

Et à présent ? Les marchandises jadis accumulées dans les magasins des commerçants *sont maintenant réparties dans des millions de caves à provisions* ; impossible dès lors de les ramener dans le commerce. Et avec quoi payerait-on ces provisions ? Avec de la monnaie franche ? C'est précisément pour se débarrasser de cette même monnaie que les consommateurs ont acheté, des provisions. Celles-ci ne constituent plus des marchandises, des objets à vendre. Même s'il était possible au spéculateur de s'emparer des marchandises chez le producteur, il ne réussirait tout de même pas à faire monter les prix tout de suite, à cause des provisions existantes ; on ne vit plus maintenant au jour le jour, comme jadis. La nouvelle que des spéculateurs se sont emparés de certains stocks est connue de tous avant que les provisions soient épuisées ; de sorte que chacun se tient sur ses gardes, et les spéculateurs n'ont pas le temps de se défaire de leurs marchandises avant que les producteurs n'aient remplacé celles-ci sur le marché. D'autre part, il ne faut pas oublier que les spéculateurs sont obligés de garder toujours leur fonds de roulement disponible en argent liquide, d'où il résulte une perte à la fin de chaque mois, sous ce régime de monnaie franche. En résumé, d'une part cette perte, plus la perte d'intérêt et les frais de magasinage, d'autre part un bénéfice chimérique. Qui donc pourrait résister dans de telles conditions ?

Comment a-t-on pu introduire une innovation qui fait un tort pareil à l'État. Car l'État c'est moi, Rockefeller. Et mon ami Morgan et moi, nous formons ensemble les États-Unis. Qui me nuit, nuit à l'État.

Où l'État prendra-t-il désormais l'argent pour ses couvres de bienfaisance ? Grave problème. Au dire des experts et des savants, l'or avait une *«.* valeur intrinsèque fixe » et le public qui échangeait de l'or contre des marchandises ne risquait jamais de rien perdre. Les savants n'ont-ils pas dit *qu'échanger signifie mesurer* et que, comme une pièce de toile a toujours la même longueur, que l'on commence à la mesurer par un bout ou par l'autre, l'achat et la vente des marchandises doit toujours produire la même quantité d'or. Parce que l'or, je ne cesserai de le répéter, a une « valeur intrinsèque fixe ». Aussi longtemps que nous avons eu l'or, le public était protégé par sa valeur intrinsèque fixe.

Nous autres spéculateurs, ce n'est jamais aux dépens du public que nous nous sommes enrichis. Je ne sais d'où nous venaient nos fortunes, mais tout ne vient-il pas du ciel ?

Et ces célestes sources, la monnaie franche les a taries.

L'épargnant.

La monnaie franche dément toutes les prédictions de ses détracteurs. On avait dit que plus personne ne pourrait épargner et que le taux de l'intérêt monterait Dieu sait où. C'est le contraire qui se produit.

Quand il me reste de l'argent, je fais exactement comme jadis. Je verse cette somme à la caisse d'épargne qui en crédite mon livret. Sous ce rapport rien n'a changé. On disait que le montant des livrets subirait la dépréciation périodique. Non-sens ! La caisse d'épargne me doit autant de marks que l'indique le bulletin déversements. Quand je prête cent kilos de pommes de terre pour un an à quelqu'un, celui-ci ne me rend pas les pommes de terre, gâtées entre temps, mais un sac de la nouvelle récolte. Il en est exactement de même pour la caisse d'épargne. Je lui prête cent marks, et elle s'engage à me restituer cent marks. Cela lui est possible puisqu'elle aussi avance l'argent dans les mêmes conditions ; et les artisans ainsi que les paysans qui se procurent de l'argent à la caisse d'épargne ne conservent pas celui-ci chez eux. Ils s'en servent pour acheter ce dont ils ont besoin et l'impôt sur la monnaie se répartit ainsi entre tous les gens entre les mains desquels l'argent a passé au cours de l'année.

Par conséquent, en ce qui concerne la somme à restituer, tout se passe comme jadis. Mais je constate que je puis épargner beaucoup plus qu'avant.

Le social-démocrate attribue ce fait à une diminution générale de la plus-value, diminution qui, allant de pair avec celle de l'intérêt, a atteint tout le capital (Maisons de rapport, chemins de fer, fabriques, etc.). Le coopérateur d'achat m'a expliqué que grâce à la monnaie franche, les frais commerciaux sont tombés de 40 à 10%, de sorte que j'épargne 30 % rien que sur mes achats. Le socialiste, à son tour, prétend expliquer l'accroissement de ma capacité d'épargne par la disparition des arrêts de l'activité économique. Ils ont peut-être bien raison tous les trois. Le fait est qu'au lieu de cent marks, je puis maintenant en épargner deux mille, tout en vivant mieux. D'ailleurs, à bien des gens, la monnaie franche a fourni pour la première fois, le moyen de faire des économies.

Quel était jadis le sort d'un livret de caisse d'épargne ? A chaque rumeur politique, les échanges s'arrêtaient, le travail manquait ; je devais alors me rendre à la caisse d'épargne pour retirer de l'argent. Chaque fois c'était un grand recul et il fallait souvent des années pour

réparer la brèche qu'une crise avait faite dans mes économies. C'était vraiment le rocher de Sisyphe. Aujourd'hui, de tels revers ne me forcent plus à retirer de la caisse d'épargne l'argent épargné au prix de tant de privations.

Maintenant, c'est avec une régularité surprenante que je porte chaque mois mon excédent à la caisse. Il semble en être des autres comme de moi-même, car il règne à la caisse d'épargne une affluence inaccoutumée. Cette institution a déjà réduit plusieurs fois le taux de l'intérêt, et elle annonce une nouvelle réduction pour le mois prochain. Elle justifie cette mesure par le fait que les entrées dépassent continuellement les sorties. De 4 %, le taux est tombé peu après l'avènement de la monnaie franche à 3 % et il faut s'attendre à ce que, à *l'adoption de la monnaie franche, dans tous les autres pays, l'intérêt tombe à zéro.* Ceci pourrait bien advenir aussi si les conditions actuelles se maintiennent.

En effet, tandis que les versements augmentent, la demande de prêts diminue : par ces mêmes causes qui me facilitent l'épargne, les artisans, les paysans et les entrepreneurs *peuvent maintenant amplifier leurs affaires avec leurs propres excédents.*

La demande d'emprunts se réduit, l'offre augmente : nécessairement, le taux de l'intérêt doit tomber. Car le taux de l'intérêt reflète le rapport entre l'offre et la demande de prêts.

La baisse des intérêts est assurément regrettable pour les. pages déjà remplies de mon livret de caisse d'épargne, mais elle est d'autant plus réjouissante quant aux pages qui restent à remplir. (Et ces dernières forment de loin le plus grand nombre.) En effet, qu'est-ce que l'intérêt, et qui le paie ? Ce que j'épargne aujourd'hui, c'est ce qui me reste de mon salaire, après avoir, par mes dépenses personnelles, payé ma part des intérêts dus par l'État et la commune à leurs créanciers et de ceux exigés par les capitalistes pour l'usage des immeubles, machines, marchandises, matières premières, voies ferrées, canaux, distribution de gaz et d'électricité, etc. Si l'intérêt tombe, tout devient proportionnellement meilleur marché, et je suis en mesure d'épargner plus. Ma perte d'intérêts sur la somme déjà épargnée, je la récupère cent fois par l'accroissement de mes économies. Mon loyer absorbe 25 % de mon salaire, et consiste, pour les deux tiers, en intérêts du capital investi dans l'immeuble. Dès lors, si le taux passe de 4 à 3, 2, 1, et 0, j'épargne 1/4,1/2, 3/4 d'intérêts, c'est-à-dire de 4 à 16 % de mon salaire, rien qu'en intérêts immobiliers. Mais ce capital immobilier représente à peine le quart des capitaux dont je dois servir les intérêts par mon travail (1). Si l'intérêt tombait à 0, je pourrais épargner 16 % X 4 = 64 % de mon salaire. Dès lors, pourquoi me soucier encore de l'intérêt ?

(1) Capital industriel, capital commercial, capital de l'économie nationale, capital de la dette publique, capital des moyens de communication.

D'un traitement de 1.000 marks, je n'épargnais jadis que 100 marks. Cela faisait, à 4 % d'intérêt composé, 1.236.72 marks en 12 ans. Après la disparition de l'intérêt, voilà mon salaire doublé et la possibilité d'épargner, au lieu de 100 marks, 1.100 marks ; ce qui fait en dix ans, 11.000 marks (1).

De sorte que, loin de me porter préjudice, la disparition totale de l'intérêt me faciliterait extrêmement l'épargne. Supposons que je travaille et que j'épargne pendant vingt ans ; au moment de ma retraite, je posséderai :

au taux de 4 % à intérêt composé, Mk 3.024,48 (Somme A)

par contre, après la disparition de l'intérêt

Mk 38.000 (Somme B) [VIII

Si la somme A me rapporte 4 % l'an, j'aurai un revenu annuel de 120 marks. Si j'entame cette somme A, un prélèvement annuel de 300 marks l'épuisera en 10 ans. Au contraire, la somme B (38.000 marks) me permet pendant 10 ans une dépense annuelle de 3.800 marks.

Ainsi s'évanouit le mirage qui faisait voir dans l'or et l'intérêt une aide à l'épargne. *Pour la majeure partie des hommes, l'intérêt rend l'épargne impossible.* Si l'intérêt tombait à zéro, tout le monde pourrait épargner, alors que, jusqu'ici, seuls quelques privilégiés ou quelques ascètes pouvaient pratiquer cette vertu bourgeoise.

Évidemment, chez les gens riches et les rentiers, c'est tout le contraire qui se produit quand l'intérêt tombe à zéro. Comme leur avoir ne rapporte plus d'intérêts et comme, ne travaillant pas, ils ne trouvent aucune compensation dans la hausse des salaires provoquée par la suppression de l'intérêt, ils doivent inévitablement vivre de leur fortune jusqu'à son épuisement. Voilà précisément la grande différence entre l'épargnant et le rentier. Le travailleur épargne, et les intérêts doivent être fournis par le travail. Rentiers et épargnants ne sont pas des associés, mais des adversaires.

Pour pouvoir toucher les intérêts de 3.024.48 marks d'épargne, je dois, de mon côté, payer d'abord 34.976 marks (c'est-à-dire 38.000 — 3.024 marks) d'intérêts aux rentiers.

Les rentiers peuvent regretter la chute de l'intérêt; nous, épargnants, devons saluer joyeusement cet événement. Nous ne pourrions jamais vivre de *rentes* mais bien de notre épargne, et ce avec aisance jusqu'à la fin de nos jours. Nous ne léguerons pas à nos héritiers de trésor jaillissant (de capital) ;

(1) Ceci suppose que l'Institut d'émission monétaire stabilise l'indice des prix. Ce qui se paio en moins des intérêts qui grèvent actuellement les prix, provoque non une diminution du prix des marchandises, mais une hausse des salaires. Si, par contre, la chute de l'intérêt entraînait celle des prix, les salaires resteraient inchangés. Vu cette chute des prix, l'épargne se trouverait accrue. .Mais la somme ainsi épargnée no pourrait pas se comparer directement au montant de l'épargne antérieure, qui correspondait à des prix commerciaux plus élevés.

mais n'aurons-nous pas suffisamment soigné leurs intérêts en les dotant d'un régime qui leur assure le produit intégral de leur travail ? Le seul affranchissement du sol *double* le revenu du travailleur, et la monnaie franche *double encore ce revenu.* Rien qu'en votant pour cette innovation, j'ai réservé à mes descendants un trésor qui leur rapporte autant qu'un capital dépassant trois fois mon ancien salaire.

D'ailleurs on ne peut perdre de vue ce qui suit : si l'épargne est une vertu que l'on peut et que l'on doit prêcher à tous les hommes sans exception, cette vertu doit alors devenir praticable par tous, sans comporter de préjudice pour qui que ce soit, et sans provoquer de trouble dans l'activité économique.

Dans l'ancienne économie domestique, épargner signifie travailler beaucoup, produire et vendre beaucoup, *mais acheter peu.* La différence entre le produit de la vente et le prix des achats représente l'épargne, l'argent que l'on porte à la caisse d'épargne.

Représentez-vous ce qui se produirait si chacun prétendait lancer sur le marché pour 100 marks de marchandises et n'acheter que pour 90 marks, désirant ainsi épargner 10 marks. Comment résoudre un tel problème et donner à *tous* les hommes le moyen d'épargner ?

Aujourd'hui, voici la réponse ; l'énigme est résolue par la monnaie franche. La monnaie franche met en application le précepte de l'Église : fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fît. Veux-tu vendre le produit de ton travail ? Alors achète, toi aussi, le travail de ton prochain. Si tu as vendu pour un certain montant, achète pour une somme égale. Si tous agissent ainsi, chacun vendra le produit complet de son travail, et chacun pourra épargner. De toute autre manière, les épargnants s'enlèvent réciproquement le moyen de réaliser leur dessein.

Le coopérateur.

Depuis l'avènement de la monnaie franche, l'intérêt du public envers nos efforts a considérablement diminué et presque chaque jour, j'apprends la liquidation de quelque coopérative d'achat. Encore une de ces conséquences surprenantes de la monnaie franche auxquelles on n'aurait pas pensé de prime abord. En soi, la chose n'a rien de surprenant. Les consommateurs payent comptant, installent des locaux à provisions, achètent en gros, en emballages d'origine. Le négociant n'a plus besoin de faire crédit ; il n'a plus de comptabilité ni de dépôts, puisque le plus souvent les marchandises sont livrées directement du chemin de fer au client.

Il est évident que tout cela a considérablement simplifié le commerce. Alors que, jadis, seuls les plus capables d'entre les commerçants échappaient aux embûches du crédit et obtenaient eux-mêmes du crédit, alors que, jadis, seuls les bourgeois les plus habiles en affaires,

seuls les éléments les plus assidus, les plus alertes, les plus parcimonieux, les plus soucieux d'ordre, convenaient au commerce, aujourd'hui l'homme moyennement doué peut faire des affaires. Pas de dépôts, pas de pesées, pas d'erreurs, pas d'inventaires ni d'estimation des besoins. En plus de cela, payement à la livraison, pas de lettres de change, pas de chèques, pas d'escroqueries : rien que de l'argent comptant. Jamais on ne demande facture. Voici la caisse, le sac, voici l'argent ; l'affaire est terminée, oubliée ; et le commerçant peut se mettre en quête de nouvelles transactions.-

Un pareil travail, n'importe quel travailleur manuel peut l'entreprendre et, par la loi de la concurrence, le salaire de ce travailleur doit rejoindre le niveau d'un salaire d'ouvrier.

Que doit devenir alors la coopérative d'achat ? Son but, la réduction des frais commerciaux, est atteint par la réforme monétaire. Quels acheteurs la coopérative réunirait-elle encore ? Notre association était faite d'une élite de consommateurs capables de payer comptant et dont les achats groupés étaient suffisamment importants pour justifier leur long transport jusqu'à nos dépôts. Une pareille élite n'existe plus depuis l'essor qu'a pris le commerce, puisque *tous* les consommateurs, aujourd'hui, possèdent ces qualités, puisque *tous* payent comptant, puisque *tous* achètent en gros. Imaginerait-on, en Afrique, une association de nègres, ou à Munich, une ligue de buveurs de bière ? Voilà pourquoi la monnaie franche a privé les unions d'achat de leur raison d'être.

Du reste, on ne perd rien à voir disparaître les coopératives d'achat. En tant que pépinières de gens ayant les mêmes points de vue, ces coopératives ne tiennent pas compte de ce qu'elles se dressent comme une ligue contre le reste de la population. Tôt ou tard, elles auraient rencontré leur contrepoids naturel : l'union des producteurs ; et alors se seraient posés, en théorie et en pratique, des problèmes que seuls auraient pu résoudre le *communisme,* l'abolition de la propriété dans tous les pays. Quels prix, par exemple, aurait payé la fédération des coopératives allemandes, à l'union allemande des fabricants de pantoufles ? La police aurait dû intervenir pour résoudre ce problème.

Et pouvions-nous vraiment être fiers de nos résultats ? Je me sens toujours un peu honteux quand je songe que nous avons ravi le pain des petits et même des tout petits, qui subsistaient par leur propre travail, alors que nous n'avons jamais frappé un seul spéculateur de la Bourse, des céréales, etc. C'est pourtant là que nous aurions dû montrer nos forces : à la Bourse.

Qui ne songe ici à la *Marchande de fromage* de L. Richter ? Maudits groupements d'intérêts que ceux dont la force ne se tourne que contre les humbles. Voilà pourquoi je loue la monnaie franche, qui élimine le camelot, mais qui fait sentir ses effets tout aussi efficacement vers le haut, dans les sphères boursières.

On ne peut non plus nier que le coopératisme contribue puissamment à favoriser la corruption. En effet, quand la gestion des caisses d'association ne peut s'exercer efficacement, le vol s'introduit souvent à la longue. Peut-on compter sur les membres de ces groupements pour vérifier chaque compte et contrôler la conformité de chaque livraison avec l'échantillon ? Et comment éviter les pots-de-vin ? Encore, s'il ne s'agissait que de marchandises n'existant que dans une seule qualité, la gestion sciait difficile à surveiller. Mais en dehors de l'argent, existe-t-il encore quelque chose pour quoi, à côté de la quantité qu'on en détient, a qualité n'importe pas également ?

D'un côté la communauté des biens, l'abolition de la propriété ; d'autre part, la corruption des préposés, voilà ce que nous réservait l'extension du coopératisme. C'est pourquoi je salue comme un progrès la réalisation du but des coopératives, la réduction des frais commerciaux, mais obtenue à l'aide de la monnaie franche, par une simple réforme commerciale. Aujourd'hui, les marchandises passent directement à l'acquéreur. Les biens et la propriété ne font qu'un. La détermination des prix et des qualités par les intermédiaires ne conduit pas seulement à la corruption, mais elle dénature même l'idée que l'on se fait des marchandises et elle fausse les prix en contrecarrant la loi de l'offre et de la demande.

Chose remarquable, le but naturel des coopératives d'achat : l'union des coopératives, est atteint simplement par leur dissolution. En effet, la meilleure union des consommateurs est bien le *marché libre,* où le propriétaire peut rencontrer le propriétaire, où la qualité de la marchandise est soumise à l'examen du consommateur lui-même, où l'on se passe de concessionnaires, de l'intervention de communes ou de villes, où les moyens de payement sont ceux en usage dans le pays tout entier, où toute méfiance s'évanouit, d'où toute corruption est exclue, où tout contrôle officiel est superflu, grâce à l'exclusion pure et simple d'intermédiaires ayant leurs intérêts propres alors qu'ils agissent pour le compte de personnes absentes. A la condition, évidemment, que ce marché libre ne rende pas les prix plus élevés que ne les rendait la gestion des économats. Et cette condition est bien remplie par la réforme monétaire. La monnaie franche a rendu le commerce tellement facile, sûr et simple, que le bénéfice du commerçant ne se distingue plus d'un simple salaire de travailleur manuel. Dès lors, à quoi servent encore les coopératives de consommateurs ?

Le créancier.

Qui pourrait s'étonner que je ne dise guère de bien de la monnaie franche ? Cette innovation n'a-t-elle pas fait fléchir le taux de l'intérêt, et même ne menace-t-elle pas de l'anéantir, dès l'adoption de cette monnaie clans l'économie mondiale ? Je dois cependant reconnaître que cette mesure m'offre certaines compensations, et me délivre

de bien des soucis. Je puis au moins dormir tranquille désormais. Qu'étaient jadis les marks allemands que me devaient l'État, les communes, les particuliers, sous forme de titres de l'emprunt public, de lettres de change, d'hypothèques, d'obligations ? Nul n'était capable de le dire. Ni moi non plus.

L'État monnayait l'or aussi longtemps que la majorité du Reichstag s'entendait sur ce point. Mais à tous moments l'État pouvait dire : Nous suspendons la libre frappe de l'or et déclarons ce métal hors d'usage en tant que monnaie, comme cela s'était déjà produit pour le métal argent, et comme on le fit pour l'or à l'avènement de la monnaie franche. À chaque novation, on se rendait bien compte que le thaler n'était pas tel poids d'argent, ni le mark tel poids d'or, mais de la *monnaie,* et qu'à chaque changement, l'État avait le devoir d'épargner des préjudices aux détenteurs de numéraire et de créances.

L'État aurait pu s'y prendre autrement. L'État n'a pas besoin d'or. Aujourd'hui il ne s'en sert plus que pour refondre les pièces et vendre le métal au plus offrant à des fins industrielles. Et cette vente, malgré toutes les précautions, rapporte à l'État beaucoup moins de monnaie de papier qu'il n'en avait donné à l'achat. Mais cette mesure a une portée bien plus grande : la garantie que nos créances (emprunts d'État, hypothèques, obligations, etc.), qui dépassent peut-être de cent fois les existences métalliques, et dont beaucoup n'échoient que dans cent ans, seront également payables en monnaie papier, et ce, bien entendu, jusqu'au dernier pfennig, un mark de monnaie franche pour un mark or.

Sous ce rapport j'ai donc toute garantie. Désormais, je sais ce que c'est qu'un mark de l'Empire Allemand. Je sais que désormais, la quantité de marchandises que j'ai donnée pour un mark, on me la rendra pour un mark, aujourd'hui, demain, toujours. Je touche moins d'intérêts que jadis, et peut-être à la longue n'en toucherai-je plus du tout, mais au moins mon avoir est garanti. Quelle importance ont les intérêts, quand l'existence même du capital est perpétuellement en jeu ? Combien les hausses et les baisses des actions industrielles étaient-elles liées à celles des prix ! Il était notoire qu'il était plus difficile de conserver une fortune que de l'acquérir. Les grosses fortunes des spéculateurs s'édifiaient avec les débris d'autres fortunes. Et ne parlons pas de la découverte de nouvelles mines d'or, de quantités *plus considérables* de métal jaune. La science pouvait à tout moment découvrir l'origine des gisements d'or sur la surface du globe terrestre et suivre cette piste. On parlait également de l'unité de la matière et l'on affirmait que l'or n'est qu'une forme particulière de cette matière. On devait s'attendre à ce qu'un beau jour, n'importe quelle matière pût être transmutée en or. Cela ne tenait qu'à un fil. « À quatre-vingt-dix jours, veuillez payer à mon ordre la somme de 1.000 marks. » Voilà ce que disaient les lettres de change dans mon portefeuille.

« Attendez, entendais-je déjà le débiteur me répondre ; vos mille marks, je m'en vais les préparer à l'instant. Le temps de presser ce bouton. Voici, en or, vos mille marks. Cela fait peut-être même un peu davantage. »

Ajoutez-y nos lois, qui n'avaient absolument pas prévu de telles éventualités et qui laissaient aux représentants du peuple le soin de donner au mark la définition que l'avenir allait sans doute obliger à modifier — qui laissaient ce soin à une représentation constituée peut-être, en majorité, de nos débiteurs (1).

Ma position de créancier m'apparaissait encore plus périlleuse, quand je songeais à la possibilité de l'abolition de l'étalon-or par d'autres pays, tandis que le nôtre conserverait la libre frappe de l'or. N'imaginons que le cas où les États-Unis auraient tranché la question de savoir lequel des deux métaux, l'or ou l'argent, il fallait décréter non monnayable ; imaginons que par souci d'impartialité envers les débiteurs comme envers les créanciers, l'or et l'argent eussent été *abandonnés tous les deux,* en raison de leur incompatibilité. C'eût été évidemment la mesure la plus sensée pour supprimer les contradictions dans les lois monétaires des États-Unis, et pour épargner à la loi le reproche de partialité. Mais où cela eût-il conduit ? Les masses d'or devenues inutiles aux États-Unis se seraient réfugiées en Allemagne et auraient fait monter rapidement les prix, peut-être de 50 %, peut-être de 100 ou 200 % ; de sorte que mon capital aurait subi par cette hausse générale une perte bien plus grande que celle résultant de la chute actuelle de l'intérêt.

C'était donc une dangereuse forme de capital, que ces vignettes payables en marks. Aujourd'hui tout danger est exclu. Que les États-Unis passent à l'étalon-marchandises ou au bimétallisme, que l'Angleterre mette en circulation ses réserves d'or, que le Japon ou la Russie maintiennent l'étalon-or, en quoi cela pourrait-il nous influencer ? Que l'on « découvre » peu d'or ou beaucoup, on ne mettra pas un pfennig de plus ou de moins en circulation. Que l'or existant s'offre ou non, en quoi cela peut-il encore influencer la monnaie allemande. En toutes circonstances, j'obtiens contre un mark de l'Empire allemand autant de marchandises que j'en ai données pour l'obtenir, puisque telle est devenue la définition juridique et scientifique du mark allemand. Et même, si finalement parmi les représentants du peuple la majorité devait se constituer de débiteurs ayant intérêt à déprécier le mark, elle ne pourrait satisfaire son désir sans déloyauté flagrante et sans vol. « Voici le niveau moyen des prix : une norme intangible pour la monnaie. Vous venez de déprécier le mark, chacun le voit et peut le contrôler. Vous avez agi ainsi dans votre intérêt personnel, afin de rendre moins que vous ne deviez ! Vous êtes des voleurs, des voleurs ! »

(1) Ces éventualités sont étudiées dans mon ouvrage : *Das Monopol des Schweizerischer Nationalbank.* Bern 1901.

Mais voler au grand jour, aux yeux de tous, cela ne se fait pas. On ne pèche bien qu'en eau trouble. S'il fut jamais quelque chose de trouble, c'était la politique monétaire, source d'aubaines pour les voleurs. Aujourd'hui, l'eau est devenue limpide. Tout le monde y voit.

Le débiteur.

Il fallait vraiment appartenir à la famille des pachydermes pour ne pas se sentir blessé par les noms injurieux dont on nous gratifiait, nous autres agrariens (1) au Reichstag, dans la presse et dans la vie quotidienne. On nous traitait d'affameurs, de filous, de mendiants !

De la part des ouvriers, nous comprenions cet acharnement contre nous, qui faisions augmenter le prix du pain. Nous jouions vis-à-vis d'eux le rôle d'agresseurs et ils ne nous avaient rien fait qui justifiât une agression contre leur pécule, déjà si maigre. Mais que les autres partis, ceux qui nous avaient déjà causé de si grands dommages par tant de lois votées à leur profit, entonnent le même chant que les ouvriers, vraiment quel ridicule! On voit bien que ces partis ignorent encore ce qu'est la politique. La politique, c'est le pouvoir. Et celui qui détient le pouvoir fait la politique qui sert ses intérêts. Jadis les libéraux étaient au pouvoir, et ils en profitaient. Puis notre tour est venu. Pourquoi donc ces injures? Elles retombent sur tous ceux qui ont déjà été au pouvoir et sur ceux qui y seront plus tard.

Dans cette querelle, les libéraux prenaient l'offensive. Ils nous attaquaient avec leur étalon-or, et nous avons essayé de réintroduire le bimétallisme pour nous défendre. N'ayant pas réussi, c'est aux droits d'entrée que nous avons recouru. Pourquoi nous avoir privés du bimétallisme qui formait la base de nos emprunts hypothécaires ? Pourquoi nous avoir forcés à restituer plus que nous n'avions reçu ? Pourquoi avoir faussé le sens et la portée de nos emprunts en nous enlevant le choix entre l'or et l'argent ? Pourquoi nous avoir privés en faveur de nos créanciers, de la faculté de payer nos dettes avec le plus avantageux des deux métaux? Que je m'acquitte de ma dette en payant à mon choix avec 1000 kilos de pommes de terre ou 100 kilos de coton, ou que je sois obligé de payer avec des pommes de terre, ce n'est pas du tout la même chose. On nous a privés, sans le moindre dédommagement, des chances de profit résultant du libellé de nos contrats. Si j'avais encore le choix, je pourrais payer soit avec 160 livres d'argent, soit avec 10 livres d'or, et c'est naturellement avec le meilleur marché des deux métaux que je m'acquitterais, comme c'est du meilleur marché des deux que l'on s'est servi pour me verser la somme empruntée. Nous avons bien vu plus tard, en comparant le prix de l'argent à celui de l'or, de quelle importance étaient ces possibilités de profit. L'or avait haussé de 50 % par rapport à l'argent, et au lieu de 100.000 marks,

(1) Agrarien : propriétaire foncier endetté, désireux de se débarrasser de ses dettes par des voies légales.

mes dettes s'élevaient à 200.000 marks ; non pas nominalement, mais ce qui est pire, dans la réalité. C'est donc le double de la quantité de mes produits qu'il me fallait sacrifier annuellement pour payer les intérêts de ma dette. Au lieu de 50 tonnes de froment, c'est 100 tonnes que j'étais astreint de payer chaque année à la banque de prêt. Par contre, si on avait conservé l'étalon-argent, j'aurais pu me servir, pour amortir ma dette, des 50 tonnes que je n'aurais pas dû employer en plus pour payer les intérêts ; et aujourd'hui, je serais quitte.

Est-ce que cette façon de traiter les débiteurs, approuvée par les libéraux, ne constitue pas une escroquerie inouïe ?

Le fait que tous les débiteurs ne se sont pas élevés comme un seul homme contre cette injustice, et que seuls les agrariens et autres débiteurs hypothécaires ont fait opposition, provient de ce que la plupart des autres débiteurs, qui avaient emprunté sans donner de gages, s'étaient débarrassés de leurs dettes en se faisant déclarer en faillite lors du krach qui suivit l'avènement de l'étalon-or. La question ne les intéressait plus.

Lorsque nous revendiquions le rétablissement de l'étalon-argent parce que nous avions reçu contre les hypothèques et nos gages, du métal blanc et non de l'or, -et aussi parce que le prix du froment avait baissé, sous le régime de l'étalon-or, de 265 à 140 marks, on nous riait au nez et on nous disait que nous ne comprenions rien à l'étalon monétaire et aux besoins du commerce. L'étalon-or, nous disait-on, s'était avéré excellent (la preuve en était sans doute le krach et la baisse des prix I) et on ne pouvait plus rien changer après coup, sous peine de voir s'effondrer tout l'échafaudage économique et s'affaiblir la notion de propriété. Si nos affaires allaient mal malgré les bienfaits de l'étalon-or, il fallait en chercher la cause dans nos procédés d'exploitation désuets ; et nous n'avions qu'à employer les nouvelles machines agricoles et les engrais chimiques, cultiver les variétés dont le commerce avait besoin, augmenter ainsi les revenus tout en réduisant les frais, et nous maintenir de cette façon malgré la chute des prix. C'était donc nous qui avions tort : la « valeur » de l'or était stable, et seule la « valeur » des marchandises avait diminué par suite des frais d'exploitation moins élevés. L'or possédait une «valeur intrinsèque fixe » et il fallait chercher la cause des fluctuations des prix du côté des marchandises !

Nous avons cherché à mettre ces bons conseils à profit et à travailler à frais réduits. L'État, de son côté, nous a aidés au moyen de transports à bon marché et de billets de chemin de fer à prix réduit pour les ouvriers polonais. Il faut reconnaître que nous avons obtenu de meilleures récoltes en fournissant le même travail, mais à quoi cela nous avançait-il, puisque ces bonnes récoltes faisaient baisser les prix de 265 à 140 marks, et nous rapportaient moins ? C'était de *l'argent* qu'il nous fallait, c'étaient des *espèces* que nos créanciers exigeaient et non pas des pommes de terre ou des navets.

Ils invoquaient leurs contrats faussés à leur profit par la loi. Ils réclamaient de l'or !

Des espèces, toujours plus d'espèces, du numéraire à bon marché, voilà ce que. l'étalon-argent nous aurait procuré ; comme on nous a enlevé ce moyen de payement, nous avons cherché d'autres voies pour nous procurer plus de numéraire avec nos produits, et c'est ainsi que nous avons eu recours aux droits d'entrée.

Si l'on nous avait laissé l'étalon-argent, les droits d'entrée n'auraient pas été nécessaires ; et la responsabilité retombe entièrement sur ceux qui nous traitent d'affameurs, de gueux, de voleurs, alors qu'ils nous ont spoliés grâce à l'étalon-or.

Toute cette vilaine histoire, qui a causé tant d'ennuis et a eu des effets désastreux sur l'opinion publique, aurait pu être évitée si on s'était donné la peine d'introduire dans la nouvelle loi monétaire, la définition du thaler ou du mark et d'y prévoir les cas autorisant l'État à démonétiser le métal argent ou or.

Vu la gravité de cette question, il était irréfléchi et négligent de part et d'autre, de prendre si aveuglément le thaler et plus tard le mark pour base des transactions, et de faire de la réponse à la question : « Qu'est-ce qu'un mark ? » une affaire politique, une question de pouvoir. Maintenant je suis tranquille, l'Institut d'émission veille et la monnaie franche lui permet de régler en toute justice ce différend entre créanciers et débiteurs.

Le directeur du bureau d'assurance contre le chômage.

Dès l'adoption de la monnaie franche, le chômage a disparu ; mes employés et moi sommes devenus inutiles. À présent, l'argent cherche lui-même la marchandise; et la marchandise, c'est du travail. Quelles que soient les circonstances, le détenteur de monnaie franche cherche à l'utiliser personnellement. Ceci se produit *quelles que soient les circonstances* (et c'est précisément ce qui distingue la nouvelle situation de l'ancienne) sans aucune considération politique ou privée. Ni le fléchissement du taux de l'intérêt, ni même la disparition complète du profit ne peuvent plus arrêter l'offre d'argent. En supposant même que l'approvisionnement en marchandises entraîne une perte au lieu d'un profit, l'offre de monnaie franche n'en serait pas arrêtée. Aujourd'hui il en va de l'argent comme des marchandises en général ; ces dernières, elles aussi, s'offrent même si la vente entraîne une perte.

Celui qui reçoit de la monnaie franche doit la remettre en circulation quoi qu'il advienne, profit ou perte. La monnaie franche ordonne, elle ne se laisse pas emprisonner, elle brise les entraves. Elle renverse le spéculateur, le banquier qui veulent la retenir en vue d'une manœuvre d'attaque ou de simple défense personnelle. Avec la force de la poudre, elle fait sauter les coffres, les voûtes des banques,

comme la cassette du valet d'écurie ; elle reprend sa liberté pour se précipiter vers le marché. De là son nom de « monnaie franche ». Quiconque vend de la marchandise et en obtient de la monnaie franche est contraint d'échanger celle-ci contre de nouvelles marchandises ; *et où l'on produit des marchandises, il y a du travail.*

La monnaie franche, c'est de la demande « incarnée » et qui dit demande, dit production; qui dit production, dit travail. *La réforme monétaire constitue une assurance automatique contre le chômage.* Plus d'assurance officielle subventionnée par le patronat, mais la garantie que la division du travail offre par sa nature même, puisque le travail produit des marchandises et que les marchandises cherchent à s'échanger les unes contre les autres. L'intervention de l'or rendait Jes échanges tributaires de deux puissances étrangères : l'usure et le lucre, dont l'intrusion contrariait l'échange de produits. Intérêt et profit étaient les conditions *sine qua non* de l'échange, et si aucun intérêt ni aucun profit ne pouvaient être perçus, l'échange des marchandises était bloqué, car l'or refusait d'intervenir.

Grâce à la monnaie franche, il n'est plus aujourd'hui question de pareilles rançons. Comme un lion affamé en quête d'une proie, la monnaie franche se rue sans hésitation sur la marchandise ; et la marchandise, c'est du travail. En effet, que j'achète de la marchandise ou que j'embauche directement un ouvrier, cela revient au même. Le commerçant à qui j'achète cette marchandise voudra réapprovisionner son magasin et se débarrasser de son argent en commandant de la marchandise fraîche à l'industriel.

Voilà une assurance-travail ridiculement simple et une distribution du travail bien plus simple encore. *Chaque billet de monnaie franche mis en circulation par l'État remplace une demande de travail :* chaque millier de pareils billets remplace un bureau de chômage. Quiconque vend de la marchandise et en retire de l'argent, achète lui-même ou par l'intermédiaire de celui à qui il prête cet argent, de sorte que chacun achète pour autant de marchandises qu'il en vend. Il est donc impossible qu'il reste un excédent. Autant de marchandises fabriquées, autant de vendues. Comment, dès lors, pourrait-il encore se produire des arrêts dans la vente, de la surproduction et du chômage ? Tous ces phénomènes ne peuvent s'observer que là où on achète périodiquement ou continuellement moins que sa propre production (1).

(1) Il va sans dire que la monnaie franche ne garantit pas à *chaque* industriel considéré séparément la vente de ses produits, mais seulement à la *généralité.* Si quelqu'un produit de mauvaises marchandises, exige des prix trop élevés ou travaille inconsidérément, sans tenir compte des besoins du marché, la monnaie franche ne pourra pas lui enlever ses marchandises. L'expression de « vente illimitée » employée ici a plusieurs reprises, s'entend pour la généralité ; ni les exigences de l'usure, ni la fantaisie des prévisions ne pourront plus, dès que la monnaie franche sera adoptée, mettre aucun obstacle

Que voyait-on jadis ? Le commerçant devait payer de l'intérêt pour l'argent qu'il utilisait, ce qui subordonnait l'achat de marchandises au paiement d'intérêts. Si les circonstances ne permettaient pas d'incorporer les intérêts dans le prix de vente, le commerçant cessait de demander les produits du travail, et le travail devait cesser faute d'écoulement. Pas d'intérêt, pas d'argent; pas d'argent, pas d'échange de marchandises ; pas d'échanges, pas de travail.

L'intérêt était la condition préalable et implicite de la circulation monétaire, dont dépendait à son tour le travail. La Reichsbank, elle-même, n'aurait pas émis d'argent sans intérêt, même s'il avait été reconnu par tout le monde que l'argent manquait sur le marché — en dépit de ses statuts qui lui assignaient pour tâche primordiale d'ajuster la circulation monétaire aux besoins des échanges. *A la Reichsbank aussi, on ne se souciait des nécessités du commerce que si les exigences de l'argent étaient satisfaites. (Je* n'en fais pas grief aux dirigeants de la banque : un dieu même n'aurait rien pu créer de sensé avec les pouvoirs ridicules dont ils étaient nantis.)

Aujourd'hui la circulation monétaire est affranchie de toute servitude. Argent = vente, quoi qu'il advienne. Argent = débit de marchandises = travail = argent. En toutes circonstances, le cycle est fermé.

Le négociant avait naturellement en vue un bénéfice ; le prix de vente devait dépasser le prix d'achat. Telle était la condition naturelle, implicite et d'ailleurs pleinement autorisée, de toute opération commerciale. De plus, le prix de revient payé ou payable était toujours une grandeur connue et non modifiable (sauf pour les ventes à la commission) ; tandis que le prix *de vente* ne s'apercevait qu'à la lueur de prévisions, de possibilités, d'espérances, bref, après un calcul de probabilités. Le prix de vente était un jeu de hasard, et le commerce une maison de jeu comme Monte-Carlo. En effet, entre l'achat et la vente s'écoule un temps durant lequel bien des choses peuvent changer sur le marché.

Avant chaque achat, le négociant supputait les conditions du marché, les prévisions, la politique intérieure, la politique étrangère. S'il pensait que *d'autres croyaient comme lui* qu'une hausse générale était à prévoir, il se hâtait d'acheter, afin de posséder avant la hausse, présagée les stocks les mieux fournis: S'il ne s'était pas trompé, s'il

à la vente. Chacun devra acheter *immédiatement* et *exactement* autant qu'il aura vendu lui-même ; et si *chacun* doit le faire, il ne peut pas rester d'excédent. Si quelqu'un n'a personnellement pas besoin de marchandises, il cessera de travailler, ou il prêtera le surplus d'argent à d'autres, ayant besoin d'acheter plus de marchandises qu'ils n'en ont à vendre à ce moment-là. Si la concurrence est trop forte dans une branche (betteraves sucrières, fer, cours de danse, etc.), il en résulte une baisse des prix. Si les prix ainsi réduits ne paient pas la production, chacun saura ce qui lui reste à faire.

avait beaucoup de confrères pensant comme lui, si donc beaucoup achetaient, ce seul fait devait, sans autre cause, suffire à provoquer ce qu'ils attendaient de Dieu sait quelles circonstances. C'était la hausse générale. C'est en effet fort évident : quand chacun *croit* à l'imminence d'une hausse, quiconque possède une réserve d'argent achète ; et lorsque toutes les réserves monétaires se ruent sur le marché, les prix montent inévitablement.

On a en l'occurrence la preuve irréfutable que la foi seule suffit au salut.

C'est le contraire, évidemment, en cas de croyance à la baisse. Quand Dupont pensait que la généralité des commerçants croyait à une baisse prochaine, il cherchait à se débarrasser de ses stocks, d'une part en forçant la vente, au besoin par une réduction des prix (!), d'autre part en s'abstenant d'acheter et en remettant ses commandes à des temps plus propices. Mais les confrères qui partageaient son opinion faisaient comme lui ; c'est précisément ce fait et ce fait seul qui provoquait la réalisation de leurs craintes. C'était la foi qui les avait envoûtés. Sous l'étalon-or, en effet tout ce qu'on croyait finissait par se réaliser. C'était la foi qui régissait tout : évidemment, *la foi dans la hausse ou la foi dans la baisse suffisaient au bien-fondé de l'une ou de l'autre opinion.*

De l'opinion publique, du sentiment, du temps bon ou mauvais, dépendaient l'offre de l'argent et le chômage des ouvriers ou leur surmenage. De l'opinion ! L'offre de toutes les réserves monétaires dépendait de l'opinion des gens I

Maintenant, avec la monnaie franche, il en va tout autrement. La monnaie franche ne s'occupe pas de l'avis ni de l'humeur de son propriétaire. L'argent commande, tout simplement. Il distribue les . ordres de son propre chef.

Voilà pourquoi toute subjectivité est bannie des affaires, depuis , que la crainte, l'espoir et la passion du lucre n'exercent plus aucune influence sur les échanges ; la demande de marchandises se maintient continuellement sur le marché ; les craintes et les espoirs mercantiles apparaissent comme de pures fantaisies personnelles sans action sur le marché.

La demande et le travail n'émanent plus de l'argent au gré du porteur; l'argent, désormais, *c'est* la demande.

On trouvait jadis naturel de voir l'ouvrier en quête de travail, — d'argent. Il était exceptionnel de voir *l'argent* se porter au-devant des marchandises. L'argent attendait que les marchandises, le travail, vinssent à lui. Nul ne s'en offusquait ; personne ne protestait contre cette atteinte à l'égalité. Chacun se résignait devant ce privilège de la fortune, probablement parce qu'on croyait ce privilège inhérent à la nature de l'argent. Et tandis qu'à chaque arrêt de la vente, le travailleur et le détenteur de marchandises éprouvaient des préjudices qui croissaient chaque jour,

l'argent du client pondait des intérêts. Il était donc naturel, compréhensible, normal, que lorsque les acheteurs se dérobaient, les vendeurs se missent en route pour solliciter personnellement les acheteurs.

Aujourd'hui cela ne se conçoit plus. L'argent brûle les poches. Il ne s'accumule pas plus que la force de travail, dont la fugacité pousse l'artisan à livrer cette énergie dans le plus bref délai à la consommation. Le possesseur d'argent ne se repose plus autant sur la sollicitude du détenteur de marchandises, du travailleur. Il se dérange, se lève plus tôt, et vient à mi-chemin.

Et quand deux êtres se cherchent mutuellement, ils se rencontrent plus tôt et plus sûrement que quand un seul des deux cherche l'autre. Tout irait mal parmi les animaux si la femelle se dérobait au mâle. Comment le mâle de la grenouille trouverait-il la femelle, si celle-ci ne sortait de la vase pour répondre à son appel ?

Jadis, d'ailleurs, le détenteur d'argent avait avantage à se dérober au possesseur de marchandises ; la durée des recherches faisait mûrir ce dernier. C'est en pantoufles et en robe de chambre que l'acheteur accueillait le vendeur, pour avoir l'air d'être troublé dans son sommeil et pour sembler avoir tout le temps.

Maintenant l'argent cherche la marchandise en toutes circonstances. L'argent s'est senti tout à coup affamé ; sa cure d'amaigrissement l'a rendu alerte, plein de flair. Il ne court pas après les marchandises, non ; celles-ci ne se terrent pas, elles ne sont pas capables de se cacher. On se rencontre à mi-chemin.

Si la marchandise cherche l'argent, l'argent, lui aussi, cherche désormais la marchandise. Et si l'argent ne trouve pas de marchandises,, il n'attendra plus nonchalamment que le hasard le serve, mais il suivra leur trace, il atteindra leur source, qui est le travail.

C'est ainsi que la monnaie franche a remplacé l'assurance officielle en vue du chômage, par l'assurance automatique de *ne pas* chômer. La monnaie franche est devenue pour le travail un placement automatique ; c'est pourquoi mes 76.000 employés et moi nous nous trouvons sur le pavé. Quel retour des choses I Les fonctionnaires de l'administration de l'assurance-chômage, seuls chômeurs du Reich.

Le défenseur de la doctrine mutualiste.

Depuis l'adoption de la monnaie franche, tout notre programme est réalisé. Le but que nous cherchions en tâtonnant, nous l'avons atteint. Le parfait échange, l'égal-échange que nous espérions réaliser à l'aide de systèmes compliqués et abstraits, à l'aide de banques de troc et de sociétés, nous l'avons obtenu par le moyen le plus simple que

l'on puisse imaginer : par la monnaie franche. Comme disait **Proudhon** :

« **Dans l'ordre social, la réciprocité est la formule de la justice. La réciprocité est exprimée dans la formule : Fais à autrui ce que tu veux qu'on te fasse ; ce qui dans le langage de l'économie politique s'exprime comme suit : échangez vos produits les uns contre les autres, achetez-vous réciproquement vos produits. L'organisation des rapports réciproques, voilà toute la science sociale.** Donnez à l'organisme social une circulation complète, c'est-à-dire un échange exact et régulier de produits contre produits, et la solidarité humaine sera introduite, le travail sera organisé. » [VIII].

C'est certain. Le maître a raison pour autant qu'il s'agisse des produits du travail et non du sol ; mais comment le réaliser ? Le moyen préconisé par Proudhon était absolument impraticable : même en petit, une banque de troc telle que se la représentait Proudhon aurait à peine pu exister ; comment dès lors organiser de cette façon toute l'économie mondiale ?

Au reste, nous aurions dû nous demander pourquoi nous ne nous achetions pas mutuellement nos produits comme le suppose l'échange continu et complet. C'est le point que nous aurions absolument dû résoudre avant de proposer un remède.

À la vérité, nous pressentions, nous savions quelque vice à la monnaie métallique : ce n'était pas sans motif que Proudhon appelait l'or « le verrou du marché, la sentinelle placée à la porte du marché, et dont la consigne est de ne laisser passer personne ». Mais pourquoi il en était ainsi, ce que la monnaie avait d'anormal, nous ne l'avons point cherché. Et c'est bien par-là que nous aurions dû commencer, si nous voulions demeurer sur un terrain solide. Cette omission nous menait droit dans une impasse. C'est dans l'élévation du travail, c'est-à-dire de la marchandise, au rang de la monnaie, au rang de l'or, que Proudhon voyait la solution du problème social. Mais pourquoi fallait-il faire « monter » en grade les produits du travail ? Qu'y avait-il dans l'or — la monnaie d'alors — qui élevait celui-ci au-dessus du travail ?

Cette idée de promouvoir les marchandises au rang de l'or était l'erreur de Proudhon. Il aurait dû renverser la proposition, et déclarer : Nous voulons que l'argent et les marchandises occupent le même rang, et qu'à aucun titre ni en aucune circonstance l'argent ne soit préféré aux marchandises. Ce principe étant posé une fois pour toutes, *abaissons la monnaie au rang du travail.*

Il ne nous est pas possible de modifier les propriétés de toutes les marchandises, de communiquer à chacune les avantages que présente l'or. Nous ne pouvons pas rendre la dynamite inexplosible,

empêcher le verre d'être fragile, le fer de se rouiller, les fourrures de nourrir les mites. Toutes les marchandises sans exception ont leurs inconvénients ; elles se corrompent et subissent les atteintes des forces destructrices de la nature ; l'or seul y échappe. Par surcroît, l'or jouit du privilège d'être une monnaie, d'être partout vendable, de pouvoir se transporter bien loin sans frais appréciables, etc. Comment prétendrions-nous communiquer à toutes les marchandises les avantages de l'or ?

Mais nous pouvons procéder à rebours et dire : la monnaie peut s'adapter, on peut en faire ce que l'on veut ; puisqu'elle est indispensable, *abaissons-la au niveau des marchandises et donnons-lui des propriétés équivalentes à celles de la généralité des produits.*

Cette sage conception, la réforme monétaire l'a réalisée aujourd'hui; et les résultats démontrent, à notre plus grande joie, combien les fermes sentences de Proudhon contenaient de vérité et d'observation et combien il était près du but.

La réforme de la monnaie a ramené celle-ci au rang des marchandises ; en conséquence, les produits du travail et l'argent s'équivalent toujours et partout. Achetez-vous mutuellement vos produits, disait Proudhon, si vous voulez avoir de la vente, donc l'occasion de travailler. Il en est ainsi maintenant. Désormais l'argent matérialise conjointement et l'offre et la demande ; il ressuscite l'époque du troc, où, quand quelqu'un amenait un produit au marché, il ramenait un produit chez soi. De sorte qu'il sortait toujours autant de richesses qu'il en entrait. Par le fait que l'argent de la vente se métamorphose continuellement en de nouvelles marchandises, l'offre d'un produit crée une demande correspondante. Le vendeur, tout content d'être débarrassé de ce qu'il offrait, se voit contraint par la nature de la nouvelle monnaie de rendre à la circulation le montant de sa recette, quelles que soient les circonstances. Libre à lui d'acheter des produits pour sa propre consommation, de bâtir, de donner à ses enfants une solide instruction, d'élever son standing, ou, si rien ne le tente, de prêter son argent à d'autres qui, dépourvus d'argent, ont quelque besoin immédiat. Il a le choix ; mais des solutions telles que la thésaurisation, le refus de prêter si les emprunteurs ne sont pas en mesure de payer d'intérêts, l'achat de marchandises dans l'espoir de spéculer, l'ajournement prudent des acquisitions, l'attente calculée du bon moment, tout cela c'est fini. La nature des produits de ton travail te contraignait à les vendre : la nature de l'argent, maintenant, te contraint à acheter. Coup sur coup, dans la force du courant, l'achat suit l'achat, l'argent passe de main en main. Imperturbablement, comme la terre décrit à travers l'espace son orbite autour du soleil, la monnaie poursuit sa course à travers le marché, dans les jours heureux comme dans les temps difficiles, dans la victoire comme dans la débâcle. Régulièrement, comme le travailleur offre sa force, son

travail, comme la marchandise cherche à se vendre, la demande visite le marché.

Peut-être l'acheteur s'est-il plaint au début de se voir en quelque sorte obligé de se démunir de son argent ; peut-être qualifiait-il cette mesure d'atteinte à la liberté. Cela dépend de l'idée que l'on se fait de l'argent. L'État déclare la monnaie service public dans la gestion duquel les nécessités naturelles de la circulation seront les considérations déterminantes. En vertu de ces lois naturelles, *il faut qu'à chaque vente succède sans tarder un achat correspondant.* Quel que soit le désir de chacun de pouvoir remettre son argent en circulation de sa seule initiative en même temps qu'au mieux de l'intérêt général, l'expérience a montré que la meilleure volonté ne suffit pas pour atteindre une circulation régulière de l'argent. C'est pourquoi on a lié à la monnaie une contrainte effective ; ce qui s'est montré efficace.

Si quelque mécontent prétend continuer à bondir en liberté avec sa propriété, qu'il garde donc tout bonnement par devers lui ce qui constitue le plus incontestablement sa propriété : qu'il conserve sa propre production, et qu'il ne la vende qu'au moment où il aura besoin d'autres produits. S'il aime mieux conserver du foin, de la chaux, des culottes, des pipes, bref, sa production quelle qu'elle soit, que de troquer tout cela contre de la monnaie franche, personne ne s'en plaindra. Mais qu'au moins, lorsque l'argent le débarrasse des inconvénients de ses marchandises, il se rappelle le devoir qu'il contracte en tant que vendeur et possesseur d'argent, *le devoir de laisser jouir aussi les autres des bienfaits de la circulation monétaire.* L'échange des marchandises repose sur la réciprocité.

Dans les échanges, l'argent doit être, non un reposoir, mais un simple moyen de passage. Si l'État fabrique la monnaie à ses frais, s'il exerce sa surveillance sur ce moyen de circulation des marchandises, ce n'est pas pour qu'il soit utilisé à d'autres fins, complètement étrangères à l'échange des biens. L'imprescriptibilité du signe monétaire était aussi une iniquité : elle fait émarger au budget de l'État l'entretien d'une monnaie dont pas mal de citoyens ne font que peu d'emploi, tels ceux qui pratiquent l'économie primitive, par exemple. Voilà pourquoi l'État prélève maintenant un droit annuel de 6 % sur l'usage de l'argent. De la sorte, il a l'assurance que l'argent ne servira pas à la spéculation, à l'exploitation et à la thésaurisation. *Seul celui qui a un besoin effectif d'argent, d'un moyen d'échange, celui qui produit des richesses et désire les échanger contre d'autres, celui-là seul emploie encore l'argent. Pour toutes autres fins l'argent est devenu trop cher. Une distinction nette s'établit désormais entre le moyen d'échange et le moyen d'épargne.*

Elle est juste, cette obligation imposée par la réforme monétaire à celui qui a vendu ses marchandises, d'acheter aussi pour que d'autres à leur tour se débarrassent des leurs. Elle est juste, et elle est logique. Pour pouvoir acheter les marchandises d'autrui, on doit vendre les

siennes. *Par conséquent, achetez ; de la sorte vous pourrez vendre tout ce que vous fabriquez.* Si je veux être tyran comme acheteur, comme vendeur je serai esclave. Point d'achat, point de vente ; et sans vente, nul achat.

La vente et l'achat forment l'échange des biens. Voilà pourquoi ils s'appartiennent réciproquement. La monnaie métallique les séparait bien souvent par un certain délai ; grâce à la monnaie franche, les voici de nouveau régulièrement réunis. La monnaie métallique séparait les marchandises en glissant entre l'achat et la vente le temps, l'attente calculée, la chasse au profit et mille autres mobiles étrangers aux échanges ; la monnaie franche, au contraire, unit les marchandises en faisant suivre de près la vente par l'achat, et en ne laissant aux éléments étrangers aucun espace. *La monnaie métallique était, selon l'expression fameuse de Proudhon, le verrou du marché : la monnaie franche en est la clé.*

Le théoricien de l'intérêt.

La monnaie franche me fait perdre tout mon capital intellectuel Mes plus belles théories, cette maudite innovation les envoie à la ferraille. L'intérêt qui, depuis des millénaires, se maintenait égal à lui-même, n'a-t-il pas, sans aucun égard pour mes théories, pris le chemin de zéro ? Et le prêt sans intérêt, qui passait pour chimérique, est considéré maintenant comme tout à fait possible, et même comme probable. Le prêt sans intérêt ! Non, j'en ai la berlue.

La théorie si claire « de l'usufruit », celle si séduisante « de la fructification », celle vraiment transcendante « de l'exploitation », celle un peu bourgeoise, mais si prisée quand même, « de l'abstinence » (1) (je pourrais vous les citer toutes) la monnaie franche les réduit toutes a néant.

Il semblait pourtant bien logique, bien naturel que le prêteur pût se réserver un intérêt pour le « service » rendu. L'intérêt se justifie. Et pourtant il baisse. Il tend vers zéro. Les capitalistes (si on peut toujours les appeler ainsi) manifestent même de la joie, lorsqu'ils découvrent quelqu'un qui les débarrasse de leur argent et s'engage simplement à restituer le prêt intégralement. Ils disent que la concurrencé s'est accrue, et ils trouvent plus d'avantage à prêter leur argent qu'à le conserver chez eux en attendant qu'ils en aient besoin. En effet, la dépréciation périodique des billets leur ferait perdre chaque année une partie de leur avoir. Même sans intérêts, mieux vaut prêter sur gages, et acheter des valeurs que l'on puisse négocier quand on aura besoin de liquidités. Si on ne touche pas d'intérêts, au moins évitera-t-on la dépréciation des billets.

(1) Ces dénominations sont empruntées à l'ouvrage de *Boehm-Bawerk : Der Kapiialzins in geschichtlicher Darstellung.* Il convient d'ajouter la récente *théorie de l'impatience d'Ireing Fisher.*

Le prêt sans intérêts se révélerait de la sorte aussi avantageux pour le prêteur que pour l'emprunteur. Qui l'aurait jamais cru ? Il en est ainsi pourtant. Que ferait donc l'épargnant ? On épargne pour l'avenir, pour les vieux jours, en vue d'un voyage à Jérusalem, pour les temps difficiles, en vue du mariage, pour les cas de maladie, en faveur de ses enfants, etc. Mais que faire de cette épargne jusqu'au jour où l'on en aura besoin ?

En achetant du drap, des produits d'alimentation, du bois, etc., on n'est pas plus tranquille qu'avec de la monnaie franche ; car tout cela s'abîme. De l'or et des pierres précieuses, dira-t-on. Ces substances se conservent indéfiniment. Mais qu'arriverait-il si ce mode d'épargne se généralisait ? Jusqu'où le prix de ces matières ne monterait-il pas durant les bonnes années, quand chacun cherche à placer ses bénéfices, et jusqu'où ne baisserait-il pas en cas de guerre ou de mauvaises récoltes, lorsque les économies (en ce cas l'or et les pierreries) afflueraient sur le marché ? Les pierres précieuses sont, dit-on, ce que l'on achète en *dernier* lieu et ce que l'on vend en *premier.* On ne recommencerait pas souvent l'expérience : cette forme d'épargne échouerait lamentablement.

Alors il vaut vraiment mieux placer son argent en emprunts publics ou privés, en lettres de change, etc., car celles-ci, même si elles ne rapportent plus d'intérêts, pourront à tous moments et sans perte s'échanger contre de l'argent liquide.

Mais, demandera-t-on, pourquoi ne pas acheter plutôt des immeubles et des valeurs industrielles ? Précisément, chose étrange, on achète des maisons et on en bâtit, bien que le capital engagé ne rapporte plus d'intérêts. On achète et on bâtit des maisons, et l'on se contente des amortissements annuels au compte « immeuble » payés par les locataires. On s'en trouve souvent mieux que d'acheter des emprunts d'État, puisque l'on se procure ainsi des revenus réguliers provenant de l'amortissement de la construction (immeubles, usines, navires, installations de machines) et que l'on conserve ainsi le gage du propriétaire. Voilà pourquoi on construit tant, quoique les loyers ne couvrent plus que les frais d'entretien, l'amortissement, les dépôts, et l'assurance contre l'incendie. Voilà pourquoi l'épargnant considère la construction comme un bon placement.

Je l'avoue, c'est comme si la terre se dérobait sous moi : je n'arrive pas à me faire à cette idée qu'il puisse se trouver quelqu'un pour bâtir un immeuble à louer, en sachant qu'il n'en tirera que l'amortissement et que le loyer ne rapportera aucun intérêt de son capital. On considérait pourtant comme scientifiquement établi que l'argent rapporte de l'intérêt uniquement parce que les moyens de production en rapportent, autrement dit que le pouvoir qu'a l'argent de produire de l'intérêt est une force transmise, empruntée. Or, aujourd'hui,

c'est le contraire qui s'avère : *sinon comment une réforme de la monnaie aurait-elle pu influencer l'intérêt* ?

Franchement il était téméraire de dire que l'argent rapporte de l'intérêt parce qu'on peut acheter avec lui des instruments de production qui rapportent de l'intérêt ; car, dans ce cas, comment répondre à la question suivante : Pourquoi échange-t-on des instruments de production, qui rapportent de l'intérêt, contre de l'argent réputé stérile ? Un bœuf donnerait-il du lait quand on l'échange contre une vache ?

Des mots ont manifestement ici remplacé les idées. C'est une erreur flagrante que de venir parler de propriétés transmises et empruntées. Cette transmission de propriétés et de forces est aussi impossible en économie politique qu'en chimie. Si l'argent n'avait pas en lui-même le pouvoir de prélever des intérêts, d'où donc viendraient les recettes du monopole des billets de banque ?

Quel prix payait-on d'un champ qui rapportait 1.000 marks de rente ? On comptait que 100 marks rapportent un intérêt de 5 marks, et le prix du champ était d'autant de fois cent, que 5 entre en 1.000. Mais *d'où venait la base de* 5 *pour* 100 ? Voilà la question.

Qu'on ne vienne donc pas parler de force transmise ; cette propriété de rapporter de l'intérêt était une qualité propre à l'argent. Mais cette qualité, où se cachait-elle ? Jadis il aurait été malaisé de la mettre à nu. Maintenant, avec la monnaie franche, nous avons un point de comparaison. Comme l'argent n'a plus, sous cette forme, la faculté de produire de l'intérêt, il suffira d'établir la différence entre les deux sortes de monnaie pour isoler du même coup la source de l'intérêt. Or la monnaie franche le cède en ceci à l'ancienne monnaie métallique, qu'un ressort intérieur la contraint à s'offrir, alors que, sous le rapport de l'offre, la monnaie métallique traditionnelle était complètement indépendante.

C'est donc là, dans la pleine liberté qu'avait le possesseur de monnaie métallique, d'offrir comme bon lui semblait et à son seul gré l'objet de sa propriété, c'est dans l'arbitraire des capitalistes et des épargnants, qui gouvernaient l'offre de l'argent, que l'on atteindra les profondeurs où l'intérêt plonge ses racines.

Vraiment, voilà des investigations rapidement terminées.

Chacun reconnaît que, pour l'échange des produits obtenus dans la division du travail, c'est-à-dire pour le commerce, l'argent est indispensable. Que font les producteurs quand ils ne peuvent pas faire d'argent de leurs marchandises ? Est-ce que le menuisier va se coucher dans ses cercueils ? Et le paysan mange-t-il par hasard lui-même toutes ses pommes de terre ? Pas du tout ; ils essayent de vendre en baissant les prix, de tenter l'acheteur par des conditions plus avantageuses. Comme chaque producteur et chaque détenteur de marchandises doit vendre ses produits, tous sans exception sont contraints, pour rendre la vente possible, de réduire un peu les prix.

Le fait suivant est également incontestable. Quand les capitalistes et les épargnants ont retiré l'argent de la circulation et ne le rendent au commerce, à l'échange des produits, que moyennant une rançon, l'intérêt, ils trouvent les détenteurs de marchandises disposés à leur accorder une part de la production pour obtenir cet argent indispensable aux échanges. Le terrain est bien préparé. L'argent vous est nécessaire pour échanger mutuellement vos produits ; il est enfermé là dans nos coffres-forts. Voulez-vous payer quelque chose pour en disposer ? Ce sera 4 % l'an. Sans quoi nous donnons un tour de clé. Et vous voyez ce qu'il vous en coûte. Nous exigeons de l'intérêt. Méditez bien ceci : Nous pouvons attendre ; la nature de notre argent ne nous contraint pas de le livrer.

La chose est nette. Il dépend des possesseurs d'argent que le commerce s'en tire avec ou sans argent. En même temps, on rend l'emploi de l'argent indispensable du fait que l'État lève les impôts en argent. De la sorte, les maîtres de l'argent peuvent pressurer en tout temps. C'est exactement comme si un fleuve, coupant le marché en son milieu, était traversé par un pont gardé par un péager. Ce pont étant le seul moyen de liaison entre les deux parties du marché, et le péager pouvant à son gré ouvrir ou fermer le pont, notre homme est en mesure d'exiger une redevance sur toute marchandise.

L'intérêt était donc un péage que les producteurs avaient à payer aux maîtres de l'argent pour la circulation de leurs produits. Pas d'intérêts = pas d'argent, voilà ce que cela signifiait. Pas d'argent = pas d'échanges; pas d'échanges = chômage; chômage = famine. Évidemment, plutôt que de mourir de faim, on payait l'intérêt.

La force productrice d'intérêts de l'argent n'était donc pas « transmise », ni « empruntée » ; c'était une propriété de la monnaie métallique due en dernière analyse à la nature du métal choisi pour base, puisque ce métal occupait, vu son caractère impérissable, un rang exceptionnel parmi tous les éléments du globe. On pouvait le conserver indéfiniment et sans frais, alors que tous les autres produits de l'industrie humaine, les marchandises, présentent des inconvénients — pourrissent, vieillissent, rouillent, cassent, puent ou encombrent.

Et l'on comprend maintenant pourquoi un champ s'échangeait contre telle somme d'argent : tous les deux, le sol et l'argent, ont la vertu de procurer d'eux-mêmes une rente. Il n'y avait qu'à prendre la somme d'argent dont l'intérêt représentait la rente rapportée par le champ, et le rapport était déterminé. Ce champ et cette somme s'échangeaient. Ils étaient de même essence : c'étaient des grandeurs comparables. Pour un champ, il ne pouvait être question de force transmise ou empruntée : pour l'argent non plus.

Cette vieille rengaine de « propriété transmise ou empruntée » de rapporter de l'intérêt m'a joué un vilain tour; les mots vides de sens ne prennent que trop souvent la place des idées.

Donc, l'argent, l'instrument des échanges, était un capital en soi.

Considérons un moment où nous mène ce fait d'élever au rang de capital l'instrument nécessaire à l'échange de toutes les marchandises.

1. L'argent ne peut être un capital qu'aux dépens des marchandises. C'est en effet sur les marchandises que l'argent prélève le tribut qui fait de lui un capital.

2. Si les marchandises sont contraintes de payer de l'intérêt, il est dès lors impossible qu'elles soient elles-mêmes un capital. En effet, si les marchandises étaient du capital au même titre que l'argent, aucun des deux ne s'arrogerait la qualité de capital vis-à-vis de l'autre, et dans leurs rapports entre eux au moins, ils cesseraient d'être du capital.

3. Si dans le commerce les marchandises nous apparaissent comme étant du capital, puisqu'elles prélèvent dans le prix de vente, à côté du prix d'achat et du bénéfice commercial, l'intérêt du capital, cela s'explique comme suit : c'est que le commerçant a déjà fait déduire l'intérêt de la somme qu'il devait payer au producteur, c'est-à-dire à l'ouvrier. La marchandise joue simplement ici le rôle d'encaisseur au service du capital monétaire. Si le prix de vente est de 10 marks, le bénéfice commercial de 3 et l'intérêt de 1, l'artisan touche 6 marks.

Il ressort de là que si l'instrument des échanges, l'argent, n'était pas un capital, la totalité des échanges s'effectuerait sans aucune charge d'intérêt. *De sorte que Proudhon avait raison, quand il s'obstinait à soutenir cette thèse.*

Considérons maintenant l'influence que doit exercer un instrument d'échanges sur la création des moyens de production, lorsque cet instrument d'échanges est lui-même un capital.

Comment naissent les moyens de production (machines, navires, matières premières) ? Voit-on encore quelqu'un tirer ses moyens de travail de matières premières provenant de son propre sol ? Exceptionnellement, peut-être, cà et là. Mais en règle générale, pour créer son entreprise, on doit débourser une certaine somme portée en tête de la première page du grand livre. Si l'argent déboursé pour leur installation est un capital, si les possesseurs d'argent sont en mesure d'empêcher l'établissement de n'importe quelle entreprise par la simple rétention de l'argent, il va de soi qu'ils ne lâcheront pas celui-ci pour des entreprises qui ne rapportent pas d'intérêt. C'est clair et net. Si le *trafic* des marchandises me permet d'obtenir 5 % de mon argent, comment me contenterais-je de moins pour leur fabrication ? Si l'on peut recueillir le minerai à fleur du sol, pourquoi percer des galeries ?

Voilà pourquoi on ne bâtit jamais plus de maisons qu'il n'en faut pour que le rapport des loyers suffise à servir l'intérêt courant. Si l'on

a bâti davantage, si l'offre de logements est supérieure à la demande, les loyers vont naturellement baisser, et les immeubles ne rapporteront plus l'intérêt requis. Dans ce cas on ne tarde pas à congédier les ouvriers du bâtiment ; et l'activité dans la construction est interrompue aussi longtemps que l'accroissement de la population n'aura pas fait monter la demande de logements à un point tel que les loyers rapportent plein intérêt. Alors seulement, l'activité pourra reprendre dans le bâtiment.

Il en est exactement de même dans les entreprises industrielles. Si leur nombre est devenu tel que la demande d'ouvriers (qui s'unissent) a fait monter les salaires au point que le patron n'a plus, aux prix où il peut vendre, le moyen de servir les intérêts du capital, la fondation de nouvelles entreprises est suspendue jusqu'à ce que l'accroissement du nombre des ouvriers, l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre, ait fait descendre les salaires et créé ainsi de la marge pour le paiement de l'intérêt.

Nous comprenons maintenant pourquoi les moyens de production apparaissent comme étant du capital. Le capital monétaire ne finance leur installation et ne les tolère que dans la mesure où il pourra maintenir continuellement sa prépondérance en face des chercheurs d'emploi. Il y a régulièrement moins de moyen de travail que d'offre de travail ; et cette pénurie perpétuelle d'ateliers entretient une pléthore de sans-travail, qui comprime les salaires à un niveau inférieur aux recettes.

> L'image est encore plus simple et plus claire si l'on considère-simplement l'entrepreneur comme un prêteur sur gage qui avancerait à l'ouvrier l'argent nécessaire pour machines et matières premières et qui se ferait payer avec les produits.

L'argent exerçait ainsi un pouvoir absolu sur les échanges et sur la production (les moyens de travail). Tout était inféodé à l'argent. *L'argent s'interposait entre consommateur et producteur, entre patron et ouvrier : il cloisonnait tout ; et pour s'unir, pour franchir ces barrières, il fallait payer une rançon : l'intérêt.*

On comprend aussi maintenant pourquoi la monnaie franche fait fléchir sans cesse le taux de l'intérêt et le fait tendre vers zéro.

L'argent ne peut plus se soustraire au marché. Sans égard pour l'intérêt, il doit s'offrir, soit directement à l'échange contre de la marchandise, soit à l'emprunt. Plus d'intrusion entre les artisans. Contre son gré, en dépit de sa rapacité, l'argent reste à son poste et doit aider l'échange-des marchandises. *Fini le règne du brigand ; l'argent travaille — et même pour rien.*

Maintenant les marchandises ne sont plus bannies du marché, les ouvriers ne chôment plus dès que l'intérêt fléchit. Sans égard pour celui-ci, les échanges se poursuivent.

Quand on travaille sans trêve, on épargne. On accumule des sommes considérables, que l'on porte à la caisse d'épargne et que l'on offre ainsi à l'emprunt. Et quand cela persiste pendant des années et des années, quand l'ouvrier n'est pas contraint par les crises d'entamer ses économies, alors vient fatalement le moment où les preneurs viennent à manquer pour les dépôts en caisses d'épargne. Cela signifie que nous avons bâti assez de maisons, que les locataires manquent ; que nous avons construit assez d'usines ; que les ouvriers font défaut-Pourquoi construire davantage, puisque nous avons déjà de la peine à payer les intérêts ?

Mais alors la caisse d'épargne répondra : Nous ne pouvons laisser l'argent inutilisé, il nous est impossible de le conserver. L'argent nous contraint de le prêter. Nous n'exigeons pas précisément du 5, du 4, ni du 3 %. Nous sommes disposés à transiger. Si nous vous avançons l'argent à 2 % (1 ou 0 %), vous pourrez réduire les loyers en conséquence, et tel qui louait une chambre pourra en louer deux ; celui qui en louait cinq pourra en louer dix. Vous pourrez donc bâtir de nouveaux immeubles. Le besoin existe ; ce n'est qu'une question de prix. Voici donc l'argent à 2 % si vous ne pouvez plus en payer 3 ; bâtissez, bâtissez ; que les loyers baissent ; vous n'avez rien à y perdre, nous n'en prêterons qu'à meilleur compte. *Et ne craignez pas que l'argent vienne à manquer ni à vous ni à nous, car plus nous réduirons l'intérêt et avec lui les loyers, plus les épargnants mettront de côté et plus ils nous rapporteront.* Ne craignez pas davantage que cette grosse quantité d'argent ne fasse hausser les prix plus ou moins. Chaque pfennig qui pourrait y contribuer aura été retiré d'avance de la circulation ; celle-ci restera inchangée. Ceux qui épargnaient de l'argent, ont produit plus de biens qu'ils n'en consommaient ; il existe donc un excédent de marchandises répondant à la quantité d'argent que nous vous offrons.

Prenez donc l'argent et n'ayez aucune crainte ; si les loyers rapportent de moins en moins d'intérêts, nous vous suivrons avec notre taux, et jusqu'à zéro s'il le faut. Car même à zéro, nous devons prêter l'argent. Vous avez compris ? *nous devons.*

Mais ce n'est pas nous seuls qui devons ; *vous* aussi, vous devez. Si *vous,* en faveur des maisons déjà existantes, préfériez ne plus en voir construire de nouvelles, et repoussiez notre offre, nous vous ferions remarquer que d'autres entrepreneurs se présentent, qui ne possèdent pas de maison et qui n'ont rien à prendre en considération. Nous prêterons l'argent à ceux-là pour bâtir, et la nouvelle construction s'élèvera, que vous le vouliez ou non, que le loyer vous plaise ou vous déplaise.

Il en est de même dans l'industrie. Si l'on peut se procurer l'argent à 0 %, plus aucun industriel n'est en mesure de tirer des intérêts de

son entreprise, que ce soit par l'abaissement des salaires ou par l'augmentation des prix. C'est la loi de la concurrence.

De sorte que les faits se sont encore une fois révélés les meilleurs professeurs. Dans la recherche des causes de l'intérêt, toute notre subtilité était vaine, faute de point de comparaison. La monnaie franche nous en fournit un, maintenant. Elle m'a fait découvrir tout de suite ce que nous cherchions en vain. L'apparition de l'intérêt, il faut le dire, n'est pas encore entièrement expliquée ; mais nous tenons le fil qui nous guidera dans le labyrinthe des mirages. Nous n'aurons qu'à suivre ce fil ; le travail restant à accomplir est bien déterminé.

Le lecteur trouvera à la fin de cet ouvrage l'exposé complet de la théorie de l'intérêt.

Le théoricien des crises économiques.

Tout comme mon collègue, le théoricien de l'intérêt, me voilà en mauvaise posture avec la monnaie franche ; tout mon arsenal de théories est réduit à néant par cette réforme.

N'était-il pas naturel de dire qu'après la floraison doit venir quelque chose comme la mort ? Il en est ainsi dans la nature : il ne peut en être autrement en économie politique ; car l'homme appartient à la nature ainsi que tout ce qu'il produit. Si la fourmilière, si l'activité des abeilles, sont des produits de la nature, l'activité des hommes, l'économie politique, dépend aussi de la nature. L'homme se développe et meurt ; pourquoi donc l'économie politique échapperait-elle à ces alternatives de développement et d'effondrement ? Comme l'Empire Romain connut la décadence, de même la vie économique des autres nations doit tomber périodiquement dans des crises. Après l'été vient l'hiver, après le boom, le krach.

Quelle belle théorie et combien poétique ! Comme il était aisé d'expliquer de la sorte la question embrouillée du chômage ! Or, une théorie doit être simple ; toute la lumière de notre science, nous devons la concentrer en un foyer, pour qu'elle puisse percer la fumée du tabac et et les vapeurs de la bière. Il fallait à ces grands enfants non des théories mais des berceuses.

C'est pourquoi on donnait, des crises, l'explication suivante : A la suite d'achats spéculatifs les prix avaient haussé, une activité fébrile avait régné dans tous les domaines. A force d'heures supplémentaires et de travail de nuit, on avait tenté de répondre à cette demande croissante ; les salaires avaient augmenté. Naturellement, tout cela n'était qu'un produit de serre chaude, une prospérité artificielle et malsaine, qui devait tôt ou tard finir par un krach. Et la crise le krach, survenaient. La demande manquait évidemment pour une quantité aussi inouïe de produits de toutes sortes ; et lorsque la demande fait défaut, les prix baissent. Tous les produits de l'industrie,

de l'agriculture, des mines, des forêts, tout, sans notable exception, se mettait à baisser de prix, entraînant l'effondrement de tout l'échafaudage boursier. Ces ouvriers avides d'argent avaient tout simplement épuisé, par leurs heures supplémentaires, la « réserve de travail ». Le « fonds des salaires » était épuisé. Voilà pourquoi le travail manquait et pourquoi, à côté d'une montagne de pain et de vêtements, les ouvriers souffriraient la faim et le froid.

Le malthusianisme, lui aussi, avait des éclats convaincants. Ce n'est pas pour rien qu'il recueillait tant d'adhérents : tu n'as employé les beaux jours qu'à faire bombance ; et ta misérable progéniture tu l'as multipliée démesurément. De quelque côté qu'on se tourne, ce ne sont que langes, lessives, berceaux. Les rues, les écoles ressemblent à des clapiers. C'est d'entre tes propres enfants qu'ont surgi les gâte-métier. Les salaires réduits influent à leur tour sur les prix, toutes les affaires se concluent à perte, et tout profit commercial est étouffé dans son germe.

La procréation est en soi un péché, un fruit défendu ; elle porte la tache du péché originel. Mais pour les pauvres diables, le péché est double. Soyez continents, laissez vos terres en friche, mettez vos filles au couvent, et il n'y aura plus, en fait de travailleurs, que ceux indispensables à la besogne. Alors, avec la hausse des salaires, viendront la hausse des prix et le bénéfice nécessaire aux entreprises. En tout, de la mesure ; dans la production comme dans la reproduction ; sans quoi ce sera la surproduction des biens et des consommateurs.

Passons enfin à cette théorie toute récente, mon propre chef-d'œuvre : Du fait que la richesse est entre les mains d'une minorité relativement petite, du fait de la disproportion entre le pouvoir d'achat et la capacité de production des masses, la consommation ne peut suivre la production. D'où l'encombrement du marché, les stocks invendables, la chute des prix, le chômage, la peur d'entreprendre et la crise. Les riches ne peuvent pas dépenser leurs revenus, et les travailleurs n'ont rien à dépenser. Une répartition équitable des revenus suffirait pour mettre au pas consommation et production; et aucune crise ne pourrait plus éclater.

Comme cela sonnait bien, comme c'était évident ! Tout d'ailleurs dépendait du brio, de l'éclat, du coup de gueule. Car pouvait-on encore s'adresser à la *raison* de cette masse engraissée au biberon, alourdie par les succédanés et la bière, et subjuguée par les soucis? Un coup droit au cœur, elle ne le supporte plus.

J'avais donc dans mon arsenal une théorie des crises pour chaque genre de monde et au goût de chacun. Si par hasard mon éclectisme m'amenait en flagrante contradiction avec moi-même, j'entrelaçais promptement ma théorie de la réserve, qui lie les crises avec le problème monétaire. Habituellement, le seul mot de problème monétaire suffisait pour dissiper toutes les difficultés. « Assez, assez I criait-on déjà. Nous

connaissons le mot de Bamberger : Avec l'amour, c'est le problème monétaire qui a fait le plus de fous. Et nous ne désirons pas, pour une théorie des crises, soumettre nos méninges à cette épreuve dangereuse I »

Cette dernière théorie était pourtant la plus simple et la meilleure. Les marchandises, expliquais-je, s'échangent presque exclusivement par le commerce ; c'est-à-dire que pour les échanger, il faut les vendre aux commerçants. Mais le commerçant n'achète les marchandises que lorsqu'il suppose qu'il pourra les revendre plus cher. Le prix de vente *escompté* doit être plus élevé que le prix exigé par l'artisan ou l'industriel. Dès lors, si le prix des marchandises marquait une tendance à la baisse, le commerçant ne saurait absolument plus quels prix payer ou offrir ; tandis que l'industriel ne pourrait faire descendre ses prix au-dessous du prix de revient, sans subir une perte sèche. Pour le consommateur, il en est autrement. Il paye le prix exigé. Il se réjouit en cas de baisse, et se lamente en cas de hausse. Les prix qu'il peut mettre sont limités par ses revenus. Le commerçant, lui, visera un prix qui dépasse une grandeur déterminée, le prix d'achat. Obtiendra-t-il ce prix ? Il n'en sait rien. Le *prix de vente* est une inconnue. Seul le *prix d'achat* est, lors de la prise de possession de la marchandise, une grandeur connue.

Quand les prix sont stables en moyenne, ou quand ils haussent, tout va bien ; alors le prix de vente promet de couvrir le prix d'achat avec un bénéfice, et le commerçant peut passer ses commandes en toute tranquillité. Par contre, quand les prix baissent, baissent sans relâche, d'un, de 2, de 5, de 10, de 20, de 30 %, comme nous l'avons déjà souvent observé, alors le commerçant perd pied complètement ; et ce qu'un homme prudent a de mieux à faire, c'est d'attendre. Le commerçant, en effet, ne peut pas tout bonnement tabler sur le prix d'achat pour établir son prix de vente, mais il doit tenir compte, pour celui-ci, des prévisions. Lorsque, durant l'espace de temps entre l'achat et la vente, les prix baissent, il doit baisser aussi ses prix de vente, et il essuie une perte. De sorte qu'en temps de baisse, le mieux est d'attendre. *Dans le commerce, les marchandises ne s'échangent donc pas sous l'impulsion du besoin qu'on en a, mais en vue du profit.*

Mais cette attente, cet ajournement des achats coutumiers du commerçant, signifiait pour l'industriel un arrêt dans la vente. Comme la plupart du temps l'industriel a besoin d'un débit régulier, comme il ne peut pas accumuler les marchandises en magasin, à cause de leur caractère périssable et de leur encombrement, il renvoyait ses ouvriers.

Les ouvriers, à leur tour, devant le manque de travail et d'argent, ne pouvaient acheter, ce qui faisait baisser les prix de plus belle. Et ainsi naissait, sous la pression de la baisse, un cercle vicieux.

C'est pourquoi, — telle était la morale — nous devons nous préserver de la baisse des prix ; nous devons émettre plus d'argent, afin que l'argent ne manque pas pour acheter les marchandises, afin que,

devant les énormes disponibilités des banques et des particuliers, aucun commerçant n'ait jamais à redouter une pénurie de moyens de payement, une chute des prix.

D'où le bimétallisme ou la monnaie de papier !

Au fond, absolument aucune de ces théories ne me satisfaisait complètement. La première théorie, qui traite des crises comme d'un phénomène naturel, est en soi trop naïve pour mériter quelque examen. La deuxième, qui accuse la spéculation, ne recherche pas si les réserves d'argent des particuliers et des spéculateurs, sans lesquelles la chasse au profit ne serait pas possible, ne sont pas en elles-mêmes la cause de cette spéculation, ni par suite, la cause des crises. À quoi bon fonder une banque d'État, lui donner le monopole d'émission, afin qu'elle puisse « ajuster la circulation monétaire aux besoins du commerce », si, malgré la banque et son monopole, la spéculation peut faire hausser les prix chaque fois qu'il lui plaît ? En négligeant cette question, cette théorie emprunte une fausse route qui la conduit à formuler des vœux au lieu d'indiquer les réformes à réaliser. Il est désirable qu'à l'avenir on s'abstienne de toute spéculation ; et voilà tout ce que cette théorie peut indiquer en fait de remède contre les crises.

Cette théorie ne recherche pas non plus le motif de cette « activité fiévreuse, de ces heures supplémentaires, de ce travail de nuit ». Sans cet accroissement de travail, toute spéculation serait en effet réduite à néant. Que deviendrait la spéculation si, quand le patron demande des heures supplémentaires, l'ouvrier répondait : mon travail actuel me suffit et couvre mes besoins. Si le travailleur accepte cette « activité fiévreuse », cela ne peut provenir que de ce qu'il a des besoins fiévreux à. satisfaire, avec le salaire de ses heures supplémentaires. Mais alors, si la demande est aussi fiévreuse que l'offre, comment peut surgir la crise ? La spéculation, qui fait affluer sur le marché les réserves pécuniaires, explique uniquement la hausse des prix, et n'explique pas du tout pourquoi la consommation ne garde point le pas avec la production, pourquoi l'écoulement s'arrête généralement tout d'un coup.

Cette incapacité d'expliquer pourquoi la consommation et la production ne s'équilibrent pas régulièrement, stigmatise toutes mes théories. Mais la théorie que cette question gêne le plus est la troisième, celle du surpeuplement. Cette dernière attribue la surproduction à la surpopulation, ce qui signifie que le trop de pain vient de la trop grande faim I Quand il s'agit de la surproduction en une branche isolée (cercueils, par exemple), la chose n'a pas besoin d'explication, mais on vient dire qu'il y a trop de *tout,* trop de produits agricoles et trop de produits industriels.

Non moins insuffisante est la théorie qui voit dans la sous-consommation la cause des crises, sous-consommation attribuée à un partage inégal du revenu. Elle n'explique pas pourquoi la consommation monte aujourd'hui verticalement, pour retomber tout à coup, dans quelque

temps, pourquoi la prétendue cause, constante et régulière, (la répartition inégale des revenus), avait des effets intermittents (alternatives de prospérité et de crise). Si la cause avait été la répartition des revenus, on aurait dû assister à un phénomène ininterrompu, et sans heurts ; tel qu'une pléthore de main-d'œuvre remontant à des temps immémoriaux ; c'est-à-dire au contraire de ce que l'on observait.

Mais l'affirmation selon laquelle le revenu des classes possédantes dépasse leurs besoins se révélait contraire aux faits : l'endettement hypothécaire des grands et petits propriétaires fonciers, et leur appel constant à l'assistance de l'État en sont la preuve. Les besoins n'ont d'ailleurs pas de limites ; ils vont à l'infini. Les besoins des tisserands de de l'Eulengebirge n'étaient pas précisément satisfaits avec des épluchures de pommes de terre ; et la dignité ducale, acquise par les « rois » américains pour leurs filles, et payée en milliards, ne rassasiait pas encore l'appétit de ces magnats. Ils convoitaient la couronne impériale d'Allemagne, et accumulaient milliard sur milliard, travaillaient jour et nuit, se privaient peut-être eux-mêmes et privaient certainement *leurs ouvriers* pour atteindre cette couronne. Fussent-ils parvenus à la ceindre, un prêtre à son tour aurait surgi pour leur rappeler que tout est éphémère et qu'ils auraient à peiner, à épargner, à entasser les milliards, pour les léguer à l'Église, afin d'être jugés dignes d'entrer dans le royaume de Dieu. Des épluchures de pommes de terre au tronc des offrandes, il y a une mer de besoins capable d'engloutir tout ce que peut produire l'humanité. Aussi nul ne fût assez riche pour ne point rêver de le devenir davantage, l'ambition croissant avec le succès des affaires. Comment se seraient édifiées les énormes fortunes des temps modernes, si leurs possesseurs s'étaient dit, au premier million : cela nous suffit; laissons travailler d'autres I Nul riche ne laissa improductif ses excédents aussi longtemps que s'offrit une occasion de lucre. L'argent du capitaliste ne s'offrait jamais sans intérêts, mais sous ce rapport, l'homme le plus riche n'agissait pas autrement que le plus petit épargnant. Pas d'intérêt, pas d'argent ; c'était partout le mot. Tous faisaient dépendre de l'intérêt la remise en circulation des excédents. Le nivellement des revenus de tous les citoyens n'aurait rien changé au fait que l'épargnant, qui produisait et vendait plus qu'il n'achetait, ne consentirait à remettre en circulation l'excédent de son argent que moyennant intérêts. Cette réaction de l'épargnant devait à chaque coup créer un excédent de marchandises (bloquant la vente et le travail) dès que l'industrie et le commerce cessaient de rapporter de l'intérêt. La cause de la crise se trouvait donc dans le fait que d'une part les capitalistes faisaient dépendre de l'intérêt le placement de l'argent, et que d'autre part quand la création d'immeubles, d'installations industrielles et d'autres moyens de production dépassait une certaine limite, on voyait tomber les intérêts qui constituaient la condition indispensable à la souscription à ces entreprises.

(La concurrence agit entre les propriétaires dans leurs rapports avec les locataires, comme entre les industriels dans leurs rapports avec les ouvriers ; elle fait baisser le taux de l'intérêt. Dans le premier cas, elle fait baisser les loyers, dans le second, elle fait monter les salaires.) Cette limite atteinte, les industriels et les propriétaires ne pouvaient plus payer l'intérêt exigé ; or, sans intérêt, les capitalistes n'avaient aucune raison de fournir leurs capitaux. Ils préféraient attendre la crise qui allait éclaircir la situation et rétablir l'ancien taux d'intérêt; et conformément à l'expérience, elle le rétablissait en effet. Ils aimaient mieux se priver d'intérêt pendant quelque temps pour obtenir ensuite un prix plus élevé, que d'engager leur capital pour longtemps à un taux plus bas. Une simple attente suffisait toujours pour mieux pressurer. II ne faut donc pas attribuer les crises à la disproportion entre la consommation et le revenu des classes possédantes, ni à celle entre le pouvoir d'achat et la capacité de production des ouvriers.

La cause réelle des crises, c'était encore la dernière des théories mentionnées qui la serrait de plus près : celle qui lie la monnaie et les crises dans un rapport de cause à effet.

Qu'en temps de baisse, où la vente des marchandises n'apporte que déficit, personne ne songe à créer de nouvelles entreprises, ni à étendre les anciennes, qu'aucun commerçant n'achète pour revendre à perte, et qu'en pareilles circonstances une crise devienne inévitable, tout cela est évident et net. Mais cette théorie ne résout le problème que par de nouvelles questions. Pour expliquer la crise, elle se contente d'en faire *un synonyme de baisse générale des prix,* mais elle ne donne pas de réponse satisfaisante à la question : d'où vient la baisse des prix ? Il est vrai qu'elle attribuait la baisse des prix à la pénurie d'argent ; c'est pourquoi elle préconisait une expansion monétaire (bimétallisme, monnaie de papier). Mais qu'est-ce qui indique qu'à la suite de cette expansion monétaire, l'offre de cette monnaie s'ajusterait à celle des marchandises, que l'argent s'offrirait alors malgré la chute de l'intérêt ?

Tout le problème est là.

On s'en rendait compte. C'est pourquoi l'on proposait de séparer complètement la monnaie de tout métal (par la suppression de la libre frappe de l'or et de l'argent), afin de ne plus régler *l'émission* (non l'offre de monnaie) que de manière à l'amplifier en temps de baisse, et à la réduire en temps de hausse. On espérait pouvoir, de façon aussi simpliste, ajuster l'offre d'argent à l'offre de marchandises.

On n'a jamais mis ce projet à exécution. Heureusement, car c'eût été un échec. Les partisans de ce système prenaient « *existence* de monnaie » et « *offre* de monnaie » pour des synonymes. Parce qu'à une *existence* abondante de pommes de terre correspond une *offre* abondante de pommes de terre, ils s'imaginaient qu'il en serait de même avec l'argent. Ce n'est cependant pas du tout le cas. L'offre de pommes

de terre, comme l'offre de toutes les marchandises en général, naît directement des quantités existantes parce que leur détention est liée à des frais considérables. Si l'ancienne monnaie avait été créée à l'image de la généralité des marchandises, c'est-à-dire si l'on n'avait pas pu la conserver sans préjudices, alors oui, on aurait pu parler d'une influence des stocks sur l'offre. Mais on sait que ce n'était pas le cas. L'offre de l'argent dépendait absolument du porteur. Ni le capitaliste, ni le commerçant n'auraient abandonné un sou à la circulation, si ce n'est moyennant intérêt. L'émission pouvait doubler ou se centupler. Pas d'intérêt, pas d'argent.

Supposons maintenant que, grâce à cette réforme, la banque d'émission eût atteint son but (la suppression des crises majeures et mineures.) Lé moment n'aurait pas tardé où maisons et usines auraient couvert le pays au point de ne plus rapporter l'intérêt traditionnel. Alors le vieux jeu aurait repris ; les épargnants et les capitalistes n'auraient pas voulu suivre la chute de l'intérêt, et les chefs d'entreprise, eux, n'auraient pas pu payer le taux traditionnel. L'expérience de 2.000 ans a enseigné aux détenteurs d'argent qu'il leur est naturellement possible d'obtenir 3, 4 et 5 % de leurs prêts, et qu'il suffit d'attendre pour atteindre ce taux. Et ils attendent.

Tandis que les détenteurs d'argent se confinent dans cette attente, la demande de marchandises fait évidemment défaut, et les prix baissent. Alarmé par la baisse, le commerçant passe à l'expectative, et suspend les commandes.

De sorte que revoilà la mévente, le chômage et la crise — en dépit de l'énorme existence monétaire.

Sans doute préconisait-on qu'en pareil cas, l'État rende possible aux entreprises la continuation du travail, en leur livrant l'argent à un taux plus bas, voire gratuitement. Dans ce cas, l'État aurait dû constamment remplacer par de nouvelles émissions, l'argent que les capitalistes et les épargnants auraient soustrait à la circulation. Mais où aurait conduit une pareille pratique ? D'une part, chez le capitaliste, des monceaux de monnaie de papier sans emploi, d'autre part, dans les caisses de l'État, un amoncellement d'obligations et de lettres de change; et bien entendu, de traites à longue échéance et d'obligations non exigibles, comme il en faut aux industriels !

Les monceaux de monnaie de papier empilés chez les particuliers (toute la fortune privée eût lentement pris cette forme) auraient chaque jour menacé de se mettre en branle sous l'influence de n'importe quel événement. Comme cet argent n'aurait pu trouver d'emploi que sur le marché, dans l'échange contre des marchandises, cette masse de monnaie de papier se serait transformée soudain en une *demande inouïe,* que l'État n'aurait pas pu dominer, à cause des traites à long terme, et des obligations. Les prix auraient haussé de façon vertigineuse.

Il est donc heureux que l'introduction de la monnaie franche nous ait dispensé de cette expérience, car l'échec lamentable de cette réforme eût été exploité au détriment de la théorie de la monnaie de papier, et nous eût valu, pour plusieurs siècles, le retour à la barbarie de la monnaie métallique.

La monnaie franche a rendu l'offre de monnaie totalement indépendante des circonstances : autant d'argent émis par l'État, autant d'argent qui s'offre. *Ce que l'on considérait comme évident au sujet de de l'argent, à savoir que, comme pour les pommes de terre, l'offre égalait constamment la quantité existante, n'est devenu réalité que depuis la monnaie franche :* l'offre d'argent égale la quantité d'argent existante. L'offre ne plane plus au-dessus de l'argent émis. Ce n'est plus une question d'arbitraire, la fantaisie des détenteurs a perdu toute influence sur cette offre. *Désormais la théorie quantitative est entièrement exacte, même sous sa forme simple et naïve, appelée théorie quantitative brute.*

Dans ces conditions, comment une crise pourrait-elle encore surgir? Que l'intérêt baisse, qu'il tombe à rien, l'argent continue à s'offrir. Que les prix baissent, l'État les fait remonter tout simplement en augmentant la quantité d'argent. Toujours et en toutes circonstances la demande équilibre donc l'offre.

Puisque la monnaie franche rend les crises impossibles, il faut nécessairement rechercher la cause des crises dans le point où la monnaie traditionnelle diffère de la monnaie franche. Ce point, c'est la différence entre le mobile qui anime l'offre d'argent aujourd'hui, et le mobile qui l'animait auparavant.

L'intérêt était jadis la condition implicite de toute circulation monétaire ; aujourd'hui, l'argent s'offre même sans intérêts.

Dès que s'amorçait une *baisse générale des prix,* signe d'une offre d'argent déjà insuffisante, les réserves monétaires privées étaient soustraites à la circulation ; parce qu'en temps de baisse nul commerçant n'achète ni ne peut acheter sans danger d'y perdre. La conséquence en était que cette baisse se transformait inévitablement en une réalisation affolée, accompagnée d'une chute insensée des prix. Aujourd'hui, par contre, l'argent s'offre par toutes les circonstances imaginables.

Dès que s'amorçait une *hausse générale des prix,* signe d'une offre déjà trop grande de monnaie, toutes les réserves privées étaient amenées sur le marché, car chacun désirait exploiter avec la plus forte quantité de marchandises et de titres l'accentuation escomptée de la hausse. C'est précisément ce qui provoquait la hausse attendue, et les prix montaient jusqu'aux niveaux vertigineux tracés par l'afflux de toutes les réserves monétaires privées. Aujourd'hui les prix ne peuvent plus hausser, *puisqu'il n'existe plus de réserves monétaires privées.*

Quel niveau atteindrait l'offre de monnaie ? Le capitaliste

achèterait-il, oui ou non ? Cela ne dépendait que des on-dit, de la rumeur publique, des nouvelles fondées ou non, du jeu de physionomie d'un souverain. Du beau temps, une bonne digestion chez quelque boursier influent, et une nouvelle favorable, c'était plus qu'il n'en fallait pour changer la face des affaires, et tel qui hier était vendeur, était aujourd'hui acheteur. L'offre d'argent était balancée comme un .roseau dans le vent. Joignez-y le caractère fortuit de la production de monnaie. Trouvait-on de l'or, bien. N'en trouvait-on pas, il ne restait qu'à s'en accommoder. Durant tout le moyen âge, jusqu'à la découverte de l'Amérique, le commerce se basa sur la réserve d'or et d'argent héritée des Romains, car tous les gisements alors connus étaient épuisés. Le commerce et l'industrie végétaient ; car la division du travail ne pouvait se développer faute de moyens d'échange. Depuis ce temps-là on a découvert beaucoup d'or, mais combien ces découvertes étaient irrégulières I Quelles piètres ressources.

Sur cette irrégularité des découvertes, se greffait l'irrégularité de la politique monétaire des divers pays qui adoptèrent l'étalon-or en empruntant de l'or à l'étranger (Italie, Russie, Japon), soustrayant ainsi aux marchés extérieurs des sommes colossales, mais ne tardèrent pas à préférer la monnaie papier, et refoulèrent alors le métal jaune vers les marchés étrangers.

De sorte que l'offre de monnaie était le jouet des circonstances les plus variées et les plus enchevêtrées.

C'est en cela que diffèrent dans leur essence la monnaie traditionnelle et la monnaie franche ; c'est dans cette différence que nous devons voir la cause des crises économiques.

Le théoricien des salaires.

Depuis que le chemin de fer, la navigation à vapeur, et la liberté d'établissement ont ouvert à la libre exploitation les vastes espaces de terres fertiles d'Amérique, d'Asie, d'Afrique et d'Australie, depuis que grâce au code commercial, grâce aux progrès de la civilisation et de l'organisation, le crédit personnel s'est développé, rendant le capital accessible aux ouvriers, depuis lors s'effondrent les bases sur lesquelles reposait la loi d'airain.

Le travailleur échappe désormais à l'arbitraire du propriétaire foncier ; il peut briser les chaînes de l'esclavage et secouer de ses chaussures la poussière du pays natal. Le monopole de la terre est détruit.. L'émigration a affranchi des millions de travailleurs, et avec ceux qui sont restés, le propriétaire foncier doit traiter comme avec des hommes libres ; la faculté d'émigrer les affranchit virtuellement.

Il m'a fallu abandonner la loi d'airain ; les faits me contredisaient trop. Moleschott et Liebig ont calculé que la quantité d'azote et d'hydrates de carbone nécessaire à la subsistance et à la propagation

d'un être humain travaillant douze heures, serait contenue dans un demi-litre d'huile de baleine et dans 4 kgs de fèves de marais. Ces matières coûtent en tout 17 pfennigs. Ajoutons-y 3 pfennigs pour les épluchures de pommes de terre, l'habillement, le logement et le culte. Cela fait en tout 20 pfennigs. Le salaire ne pourrait pas monter au-dessus de ce « minimum vital » . Néanmoins, le salaire est monté plus haut. Dès lors, c'en était fait de la loi d'airain.

J'ai alors cherché une échappatoire. J'ai dit : le minimum indispensable à l'ouvrier pour sa subsistance et sa propagation, compte tenu de *l'étal de civilisation* (minimum vital et culturel), voilà le salaire d'airain. Mais la nouvelle définition sonnait toujours aussi creux, et ne m'avançait guère. En effet, comment l'ouvrier nourri de fèves de marais a-t-il atteint une certaine culture ? Comment le polisson s'est-il échappé de l'écurie ? Ce n'étaient pourtant pas les gardiens qui lui manquaient. Au surplus, reste à définir culture et minimum vital. L'huile de baleine et les fèves de marais représentent le menu fastueux des tisserands de l'Eulengebirge le soir de Noël. Avec des mots aussi élastiques, la science ne peut rien entreprendre. De l'avis de bien des gens (naturistes, cyniques, etc.), le mépris des commodités mesure la plus haute formation, et par conséquent, dans cet idéal de vie, à mesure que la culture, le mépris des commodités augmentent, le « salaire » d'airain » doit baisser. Les tisserands de l'Eulengebirge sont-ils moins policés que ces bourgeois ventrus, qui inaugurent la journée avec des chopines, et qui ressemblent à des pourceaux plutôt qu'à des êtres humains ? Il serait d'ailleurs, sot de mesurer les salaires simplement au nombre des verres et à l'arôme du tabac.

Le Ministre du commerce Moller a indiqué au Landtag de Prusse la moyenne des salaires touchés par les mineurs dans la région de la Ruhr:

1900	: M 4.80	1903	: M 3.88
1901	: M 4.07	1904	: M 3.91
1902	: M 3.82		

En l'espace de trois ans, les salaires avaient baissé de 25 % ! Les besoins des ouvriers auraient-ils donc baissé, en un temps aussi bref, de 25 % (1) ? Ou bien ces ouvriers seraient-ils tombés dans la barbarie des « abstinents » ? Les abstinents s'en tirent en effet à bien meilleur compte que les autres. Que voilà un motif excellent pour réduire la moyenne des salaires au niveau de l'abstinence totale. On se demande vraiment pourquoi les dirigeants s'enthousiasment si peu pour le mouvement des abstinents ? Si l'on pouvait, grâce à lui, réduire,

(1) Nous supposons ici que le salaire matériel (salaire réel) a suivi les variations du salaire nominal, sans quoi il faudrait déclarer en faillite la politique monétaire allemande.

les salaires au profit du revenu obtenu sans travail, comme ce serait vite fait d'interdire la production et la vente des boissons fortes ! Mais les manitous en savent plus long là-dessus. Méfiez-vous des abstinents. Sans boissons fortes, impossible de « gouverner » un peuple.

Bref, c'en était fait du « minimum vital et culturel » et de la loi d'airain. Les salaires haussent et baissent sans égard pour le degré de civilisation. Cette même augmentation, que les ouvriers croient avoir arrachée pour de bon un jour de lutte, ils la perdent le lendemain, lorsque la situation économique s'empire. Si par contre le marché s'améliore, ils cueilleront cette augmentation sans lutte et sans même l'avoir revendiquée, tout comme le paysan profite de la hausse du froment dès qu'arrivent d'Amérique des prévisions alarmantes au sujet des récoltes.

Le salaire ! Qu'est-ce que le salaire ? C'est le prix que l'acheteur (le chef d'entreprise, le commerçant, le fabricant) paye les marchandises que lui fournit le producteur (le travailleur). Ce prix, comme le prix de toutes les marchandises, se règle sur le prix de vente escompté. Le prix de vente, moins la rente foncière et l'intérêt du capital, voilà ce qu'on appelle le salaire. La loi du salaire est contenue dans la loi de la rente foncière et de l'intérêt du capital. Marchandises moins rente foncière et intérêts = salaire. Il n'y a pas en soi de loi des salaires. Le mot « salaires » est superflu en économie politique ; parce que salaire et prix ne font qu'un. Dites-moi comment s'établit le prix des marchandises, et je saurai ce que le travailleur obtient de sa production (1).

C'est la monnaie franche qui m'a dessillé les yeux. Elle m'a au moins débarrassé des balivernes sur la valeur. Sa présence fournit la réfutation vivante et palpable de toutes les théories sur la valeur et du culte de la valeur en général. Le chemin de la valeur passait par le concept, absolument inutilisable en économie politique, de « Travail ». Qu'est-ce donc que le travail ? On ne mesure pas le travail au mouvement des bras ni à la fatigue, mais uniquement à ce qu'il produit. James Watt travaille plus dans sa tombe que tous les chevaux du monde. Ce qui compte, ce n'est pas le travail, mais son *produit.* C'est ce dernier qu'on achète et qu'on paie. On le voit bien dans le travail à la pièce.

Acheter des marchandises signifie échanger des marchandises ; tout comme la vie économique se résume à des transactions d'échange,. Et tous les vocables : salaires, valeur, travail, se révèlent comme des circonlocutions absolument inutiles des deux termes : marchandises et échange.

(1) Dans la dernière partie de ce livre, je démontrerai le fait, d'ailleurs déjà généralement admis, que les possesseurs des moyens de production, les fabricants, ne sont que des prêteurs sur gage.

6. Le commerce international.
Le mécanisme des échanges internationaux.

On ne cesse de me demander comment se pratiquera le commerce extérieur si nous abandonnons l'étalon-or. Il est surprenant de voir dans quelle profonde ignorance le peuple est resté sur ce point. Il ne s'agit pourtant que de procédés simples et faciles à vérifier.

Voyez-vous ces citrons dans la boutique de la verdurière ? Us viennent de Malaga. Et ces caisses qu'un camion mène à la gare contiennent des parasols de la Finsterburger Sonnenschirm A. G. et partent pour Séville. Ces deux affaires peuvent-elles se solder à l'aide de monnaie de papier, de monnaies allemande et espagnole non gagées, l'or étant exclu ?

Si le négociant qui *importe* les citrons d'Espagne était celui-là même qui exporte les ombrelles vers l'Espagne, chacun verrait immédiatement que la monnaie papier ne gêne en rien la liquidation de ces deux comptes. Notre homme vendrait à Séville les parasols en *monnaie de papier espagnole,* et avec cette même monnaie de papier, il achèterait et payerait des citrons à Malaga. Ensuite il expédierait ses citrons à Hamboug, les vendrait pour de la *monnaie de papier allemande,* dont il se servirait pour payer les parasols. De sorte qu'il payerait les citrons avec des ombrelles. Et cette affaire, il la répéterait indéfiniment ; le fait que la monnaie papier espagnole n'a pas cours en Allemagne ne l'incommoderait jamais. La monnaie papier espagnole reçue pour les ombrelles, il la dépense en Espagne pour des citrons, et la monnaie de papier allemande provenant de la vente des citrons, il la consacre à l'achat de parasols. Son capital change constamment. Aujourd'hui il consiste en citrons, demain en marks, puis en ombrelles, puis en pesetas. Le négociant ne se soucie que du profit que lui procure l'augmentation de son capital par ces perpétuelles métamorphoses. Dans ces opérations, la garantie du profit ne lui vient pas du cours des monnaies, mais des lois de la concurrence.

Mais l'importation et l'exportation sont rarement réunies en une seule main. Généralement la division du travail règne aussi dans ce domaine, et elle nécessite pour le règlement des comptes une opération spéciale. Dans ce cas, la monnaie de papier ne gêne pas davantage les négociants. Les choses s'arrangent comme suit : les exportateurs et les importateurs de la même ville se réunissent à la Bourse. Là, l'exportateur de parasols vend à l'importateur de citrons sa créance sous forme d'une lettre de change sur Séville, contre de l'argent allemand. A quel prix ? Nous examinerons dans un instant les mouvements

du change. L'importateur de citrons envoie à Malaga la lettre de change payable en pesetas ; il paye ainsi ses citrons.

Cette lettre de change porte :

À Monsieur *Manuel Sanchez,* à Séville.

À trente jours, par cette présente de change, veuillez payer à l'ordre de la Zitronen-Zontrale de Hambourg, la somme de 1.000 pesetas, valeur de notre fourniture d'ombrelles du 1er août.

Finsterburger Sonncnschirm A. G.

La vente de cette lettre de change par l'exportateur d'ombrelles à la Zitronen-Zentrale est déjà attestée par le fait que cette lettre est tirée à l'ordre de la Zitronen-Zentrale. La vente suivante de la traite a l'exportateur de citrons à Malaga est indiquée sur le dos de celle-ci, où on lit : Payez à l'ordre de MM. Cervantes y Saavedra, a Malaga. Zitronen-Zentrale, Hambourg.

Par les soins d'une banque, la lettre de change est envoyée à Séville, où le négociant en ombrelles, Manuel Sanchez, la paye.

Et ainsi, des quatre côtés, l'affaire des citrons et des ombrelles est liquidée. L'exportateur d'ombrelles de Hambourg, et l'exportateur de citrons à Malaga ont touché leur argent ; l'importateur de citrons à Hambourg et l'importateur d'ombrelles à Séville ont réglé leurs comptes. Tout cela s'est fait uniquement avec de la monnaie de papier allemande et espagnole. Quoique quatre personnes soient intervenues, dans cette importation et dans cette exportation, ceci n'a été qu'un payement de marchandises avec des marchandises. Des marchandises allemandes ont été payées avec des marchandises espagnoles. "

Les choses se passent d'une manière semblable, lorsque les traites, au lieu d'être négociées directement entre importateurs et exportateurs, sont transmises aux banques. C'est généralement le cas lorsque les importateurs et les exportateurs habitent des places différentes. Un exposé détaillé de ces arrangements commerciaux nous mènerait trop loin : ils n'offrent d'ailleurs aucune différence essentielle.

Il convient ici de répondre à une question importante : comment le cours des traites en pesetas s'établit-il à Hambourg, c'est-à-dire quel prix doit payer l'importateur de citrons à Hambourg, lorsqu'il achète en argent allemand une lettre de change établie en monnaie étrangère.

Répondons à cette question. Le prix des lettres de change est déterminé, comme celui des citrons et des pommes de terre, exclusivement par la loi de l'offre et de la demande. Beaucoup de pommes de terre, beaucoup de lettres de change, = prix bas pour les pommes de terre et les lettres de change. Or on *offre* beaucoup de lettres de change en pesetas, lorsque beaucoup de marchandises allemandes sont exportées vers l'Espagne ; d'autre part, la *demande* de lettres de change en

pesetas à Hambourg est réduite lorsque peu de marchandises sont importées d'Espagne. Alors le prix (le cours) de la peseta baisse, comme il monte dans le cas opposé.

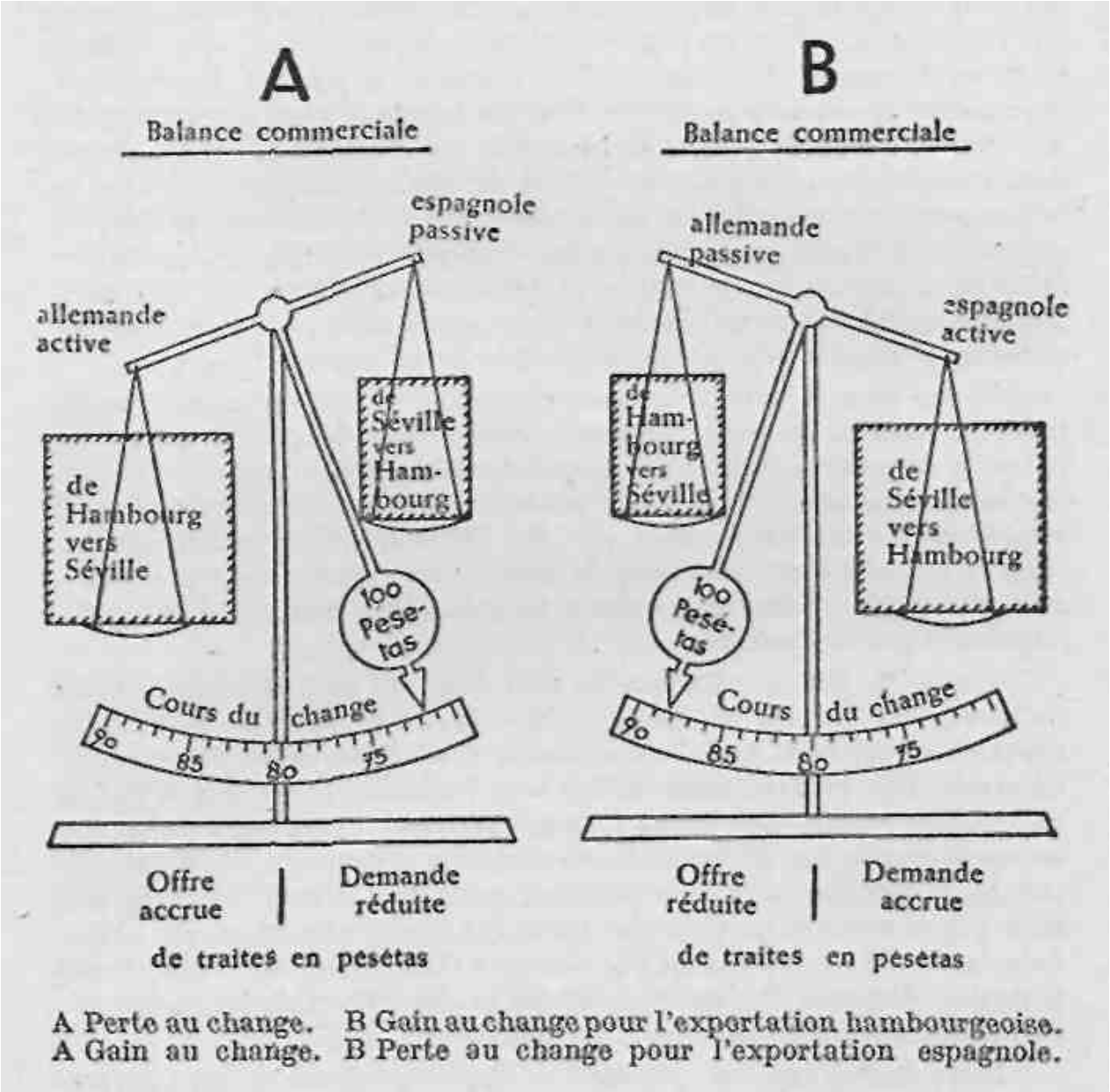
Aussi longtemps qu'il n'y a pas de changement dans l'exportation et l'importation, l'offre et la demande de lettres de change se balancent. Mais un changement apparaît dès que, pour une raison quelconque, la moyenne des prix se met à changer en Espagne (pour nous en tenir à cet exemple) ou en Allemagne. Supposons, par exemple, que les prix haussent en Espagne, parce qu'on y a émis relativement plus de monnaie de papier qu'en Allemagne ; cette hausse fera demander davantage les produits étrangers, tandis que l'exportation des produits espagnols, vu cette hausse, offrira un bénéfice moindre ou nul. Alors l'importation croît en Espagne, et l'exportation diminue. *L'offre et la demande déterminent le cours de la peseta.* Pour la peseta à Hambourg, au lieu de 0.80, on demande 0.75, 0.70 bu moins encore. L'exportateur d'ombrelles n'obtient plus pour ses lettres de change tirées sur Séville la même somme en monnaie de papier allemande, mais moins ; et ce qu'il croyait avoir gagné sur la hausse des ombrelles à Séville, *il le perd par la chute du cours des pesetas qu'il vend.* Inversement, la Zitronen-Zentrale regagnera ce qu'elle aura dû payer de plus pour la hausse des citrons, lorsqu'elle achètera à Hambourg les lettres de change.

Ce jeu durera jusqu'à ce que la hausse des prix provoquée par la politique monétaire espagnole sera contrebalancée par la chute du cours de la peseta, cessant ainsi de favoriser l'importation et de contrarier l'exportation. *L'équilibre entre l'importation et l'exportation se rétablit donc automatiquement par les fluctuations des cours, ce qui signifie qu'entre deux monnaies de papier, les réserves spéciales, destinées à payer les soldes, sont inutiles pour la bonne raison que ces soldes ne peuvent pas se produire.*

Inutile de dire que lorsque les prix haussent en Allemagne, tandis qu'ils restent stables en Espagne, les choses se passent de manière exactement opposée. Alors l'exportation d'ombrelles cesse d'être rémunératrice. Par contre l'importation vers l'Allemagne devient d'autant plus lucrative, de tous les pays avec lesquels l'Allemagne se trouve en concurrence sur le marché mondial. En Allemagne les lettres de change étrangères sont peu offertes, mais très recherchées ; il faut donc payer celles-ci un prix plus élevé (en marks papier). Cette hausse du prix des lettres de change (du cours du change) équilibre donc l'effet tentateur des prix étrangers. L'équilibre des exportations et des importations se rétablit ainsi automatiquement.

Sans doute, dans ce système, les fluctuations des cours peuvent-elles prendre une ampleur illimitée ; sans doute, ces fluctuations exposent-elles les commerçants à des profits et des pertes très variables. Mais cette possibilité de provoquer arbitrairement, par la politique intérieure de chaque pays, d'énormes fluctuations dans les changes.

n'implique-t-elle pas elle-même la possibilité inverse ? c'est-à-dire la possibilité de provoquer, par la politique de la monnaie de papier, la stabilisation du change à un niveau immuable. Si la politique monétaire permet de rompre l'équilibre entre l'importation et l'exportation, elle doit permettre aussi de *rétablir* cet équilibre au cas où il serait ébranlé par quelques phénomène naturel, comme des récoltes abondantes ou déficitaires. Si nous, en Allemagne, en même temps que les Espagnols chez eux, nous maintenons l'équilibre des prix par une politique monétaire adéquate, la balance entre l'offre et la demande de lettres de change se maintiendra, et le cours des changes sera



A Perte au change. B Gain au change pour l'exportation hambourgeoise.
A Gain au change. B Perte au change pour l'exportation espagnole.

La balance commerciale active fait baisser les cours étrangers, et élève l'importation. Les fluctuations du change réagissent ainsi contre leurs propres causes.

stable. Pour résoudre le problème, il suffit donc d'un accord entre les nations intéressées, et du respect des conventions.

Les résultats que nous attendons de la gestion monétaire susdite s'obtenaient jadis automatiquement, dans une certaine mesure, avec le système international de l'étalon-or. Si dans un pays la circulation monétaire (or et billets) était abondante, et si de ce fait les prix montaient au-dessus de leur niveau naturel dans le commerce international, alors se produisait exactement la même chose qu'avec la monnaie de papier, lorsque la circulation monétaire s'élève.

Les lettres de change tirées sur le pays où les prix avaient haussé baissaient de cours. Supposons que ce soit l'Espagne. Dès lors le cours de la peseta passait de 80 à 79 ou 78 et tombait lentement si bas, que le *vendeur* (dans notre exemple, l'exportateur d'ombrelles) devait écrire à son correspondant de Séville : « J'ai rencontré des difficultés à vendre les lettres de change tirées sur vous pour la livraison des ombrelles. Au lieu de 80 pfennigs, on ne m'en offre que 78 pour la peseta. Je retire donc l'effet, et vous prie de m'envoyer ici le montant de ma facture en devises or de chez vous ». Notre exportateur d'ombrelles devait incontestablement prendre à sa charge les frais d'expédition de cet or. C'est pourquoi il ne pouvait choisir ce moyen que si la perte au change à la vente de la lettre de change dépassait le coût du transport de l'or. L'exportateur d'ombrelles porte ses pièces d'or à la banque nationale qui les lui refond gratuitement en monnaie allemande ou les lui échange contre des billets de banque au prix ferme de 2790 marks le kilo d'or fin.

. Quelles sont les conséquences en Espagne et ici de tels procédés commerciaux ? En Espagne, la circulation monétaire se serait réduite du montant de l'expédition sévillane d'or. Si l'or avait été prélevé au centre d'émission de la monnaie espagnole, celui-ci aurait dû, après le départ du tiers de la couverture, réduire d'un tiers l'émission des billets. Ceci aurait provoqué une baisse des prix en Espagne et une hausse en Allemagne, jusqu'au rétablissement de l'équilibre.

Si la hausse générale des prix qui avait suscité ces difficultés, était venue de l'Allemagne au lieu de l'Espagne, l'importateur de citrons à Hambourg (au lieu, cette fois, de l'exportateur d'ombrelles) aurait écrit de la même façon à Malaga, que le cours élevé de la peseta à Hambourg l'engageait à envoyer à Séville, en payement des citrons, plutôt que la lettre de change habituelle, des devises or allemandes, qui pourraient être refondues en monnaie espagnole.

Comme de tels transferts d'or se produisaient souvent, on croyait généralement *que des réserves d'or étaient spécialement nécessaires. Ces vues étaient fausses.* Cet équilibre se serait tout aussi bien rétabli automatiquement sans transferts d'or, à la suite du freinage ou de

l'encouragement apporté à l'importation (ou à l'exportation) par les fluctuations des changes. L'effet attribué aux transferts d'or ne provenait pas des transferts d'or eux-mêmes, mais de l'influence exercée par ces transferts sur les prix des marchandises. *C'étaient ces derniers et non les transferts d'or, qui rétablissaient l'équilibre. Dans tous les pays dont le change haussait à- l'étranger (par exemple en Espagne, lors de la hausse du cours de la peseta en marks), si l'on avait fait baisser le niveau des prix par un retrait de billets de banque, la balance entre l'exportation et l'importation se serait aussi bien rétablie ; le cours du change aurait retrouvé son équilibre (le pair). Il aurait suffi d'une mesure bien simple : le refus, par le centre d'émission monétaire, d'escompter les lettres de change aurait rendu superflus les envois d'or, et les réserves destinées à ceux-ci.*

Voilà un acte qui remplace un lingot d'or inerte ; ainsi d'une façon générale, on peut considérer la stabilité de la monnaie non comme la propriété d'une matière, mais comme le résultat de mesures administratives.

C'est ce qu'on n'avait pas compris (1), et ce qu'on ne semble pas encore avoir bien compris aujourd'hui.

Sous l'étalon-or, les fluctuations du change ne pouvaient jamais dépasser les frais du transport de l'or. Pour un niveau de civilisation ne permettant d'attendre de l'État aucun contrôle intelligent, pareil rétablissement automatique de l'équilibre des changes présentait des avantages. Pour nos États modernes, le maintien, pour ce réglage, de l'étalon-or constituait une offense aux fonctionnaires.

Pour les machines, on préfère le régulateur automatique au réglage manuel, mais il ne conviendrait pas de comparer les affaires monétaires au mouvement d'une machine. D'ailleurs, sous l'étalon-or, l'équilibre des changes ne se réalise automatiquement que dans une certaine mesure. Les transferts d'or ne s'effectuent pas d'eux-mêmes. L'or doit être compté, emballé, expédié, assuré, refrappé. Une simple mesure administrative, se bornant au retrait de la quantité correspondante de monnaie, aurait le même effet, occasionnerait moins de travail et ne coûterait rien.

Il faut aussi remarquer qu'entre pays très éloignés, les fluctuations du change pouvaient atteindre, à un taux d'intérêt moyen, 4 % et davantage.

Par exemple : un envoi d'or d'Europe en Australie coûte largement 2 %. Ces frais comportent la perte sur l'intérêt durant le voyage, le fret, l'assurance maritime, l'assurance contre le vol, l'emballage et le courtage. Le cours du change peut donc s'élever de 2 % au-dessus du pair, et descendre de 2 % en dessous, ce qui fait une marge de 4 % ! Voilà ce qu'on appelle l'étalon-or I

(1) Voir détails dans *Frankfurth et Gesell : **Aktive Wahrungspolitik ».

L'automate de l'étalon-or ne prévient rien, il ne se met en branle que quand les fluctuations ont atteint la limite appelée gold-point (le montant des frais susdits), c'est-à-dire le cours des changes à partir duquel l'or tend à sortir du pays ou à rentrer. Le remède n'agit que quand tout le mal que peuvent causer les fluctuations des cours est fait. Avec la monnaie papier, si tous les postes de guet et d'écoute de l'administration monétaire remplissent consciencieusement leurs fonctions, les mesures préventives s'appliquent dès les premiers symptômes de déséquilibre, de sorte que les fluctuations se limitent à ces symptômes. Certes, sous l'étalon-or, on pouvait également exercer une gestion prévoyante, et la Reichsbank se flattait d'être mieux qu'un automate. Mais que reste-t-il de l'automatisme de l'étalon-or, si des interventions sont nécessaires à son fonctionnement ?

Ce que je viens de dire valait pour la monnaie de papier courante, traditionnelle. *Que dire alors de la monnaie franche* ? *Sur elle, tous les effets des mesures d'administration monétaire sont instantanés, à cause de sa circulation forcée. Pour elle, mon affirmation selon laquelle toutes les réserves en vue du maintien de l'équilibre des changes sont inutiles vaut d'une façon absolue.*

La stabilisation des changes. *Les faits.*

Avant la guerre de 1914,

1. Les pièces de cinq francs circulaient librement d'un pays de l'Union latine à l'autre. Elles avaient partout force libératoire, circulaient parmi les autres sortes de monnaie de ces pays et s'échangeaient le plus souvent au pair avec celles-ci.
2. La pièce de cinq francs était en même temps une monnaie fiduciaire. Durant une période, elle ne fut « couverte » qu'à 50 % par son titre en argent. On pouvait avec elle, acheter le double de sa teneur en argent, de sorte que de deux pièces, une pouvait être considérée comme monnaie purement fiduciaire. Celui qui fondait ces pièces subissait une perte de 50 %.
3. Sa libre circulation internationale (v. 1) lui donnait le rôle d'automate d'arbitrage, de régulateur international des cours, de niveleur international des prix.
4. Le solde de la balance commerciale et financière était entièrement réglé par cet automate d'arbitrage.

5. Quand, dans l'Union latine, le pays A augmentait la quantité ou la vitesse de sa circulation monétaire hors de proportion comparativement à celles des autres contractants, B et C, son niveau des prix s'élevait par rapport à l'indice des pays B et C. Il en résultait qu'en A, l'importation était favorisée, l'exportation contrariée, la balance commerciale et financière déficitaire, et que le solde débiteur devait se régler par un exode de pièces de cinq francs.

6. Cette exportation de pièces de cinq francs de A vers B et vers C faisait baisser les prix en A et les faisait hausser en B et C. Ajoutons cette remarque, que les pièces de 5 francs servaient de couverture aux billets, que les pièces que l'on retirait de la banque nationale entraînaient le retrait du double de billets, et que l'effet était donc double. Cet exode de pièces de 5 francs durait jusqu'au rétablissement de l'équilibre des prix des marchandises, de l'équilibre des importations et des exportations, de l'équilibre commercial et financier.

7. Si dans le pays A l'augmentation de billets persistait jusqu'à l'exode total des pièces de 5 francs, le solde de la balance des payements ne pouvait plus se régler par l'exportation de pièces de 5 francs. Alors l'automate d'arbitrage s'arrêtait, et à sa place fonctionnait l'agio.

8. Si en A, on désirait éviter l'agio, on retirait de la monnaie de papier. Dès lors les prix des marchandises baissaient, de même que l'importation ; l'exportation augmentait, jusqu'à ce que le bilan commercial et financier se soldât par un boni. Les pièces de 5 francs chassées par l'augmentation de la circulation monétaire, revenaient d'exil, et le jeu inverse agissait jusqu'à l'équilibre entre les différents pays. Les niveaux des prix étaient reliés par ces pièces de 5 francs, comme un système de vases communicants, où l'eau, après chaque perturbation, tend automatiquement vers l'équilibre.

9. Si dans tous les pays de l'Union latine on tenait compte des signes avertisseurs indiqués en 7 et 8, les fluctuations des cours devaient se borner strictement aux limites tracées par les frais d'envoi et de retour des pièces d'argent.

10. La stabilité des changes au sein de l'Union latine n'était donc pas amenée par l'internationalisation de toute la circulation monétaire, mais par le fait que l'on octroyait à une quantité restreinte de devises une validité internationale.

(Tels n'étaient ni l'idée ni le but de l'Union latine. Les fondateurs de l'Union ne savaient pas que la monnaie argent s'élèverait au rang d'une monnaie fiduciaire. Seule la théorie de la monnaie de papier permet de comprendre le mécanisme de l'automate que nous avons décrit.)

Conclusions à tirer de ces faits

1. Le jeu des forces décrit plus haut s'accorde complètement avec la théorie quantitative et la confirme.
2. Il est évident que rien ne changera dans le jeu des forces en question si nous remplaçons la pièce d'argent de 5 frs par du papier, puisque ce n'est pas son titre en argent, qui fait de cette pièce une monnaie. C'est un privilège octroyé par une convention internationale.
3. Si l'on émettait une telle monnaie sous le contrôle des États participants, dans la mesure strictement nécessaire aux besoins, et sous une seule espèce de coupure — d'environ 5 frs — cette monnaie internationale circulerait librement d'un pays à l'autre, à l'instar des pièces de 5 frs, réglerait automatiquement l'importation et l'exportation et maintiendrait partout le cours du change au pair.
4. Un *afflux* inaccoutumé de ces billets serait la preuve que dans le pays, la circulation de la monnaie intérieure, nationale, est insuffisante. Le *reflux* indiquerait qu'il circule trop de monnaie nationale.
5. L'exode complet des billets de banque internationaux, suivi de l'apparition d'un agio signifierait la nécessité d'un drainage énergique du marché monétaire, qui devrait durer assez longtemps pour que l'agio disparaisse et que les billets de banque internationaux réaffluent.
6. Inversement, un afflux trop abondant de billets internationaux prouverait qu'il y a trop peu de monnaie nationale en circulation ; en supposant bien entendu, que tous les autres pays ne chassent pas le billet international par un excès de monnaie nationale. La dernière supposition relève de la question de l'étalon monétaire proprement dit *(Währungsfrage),* à ne pas confondre avec la question du change *(Valulafrage).*

Dans les paragraphes suivants, nous donnons un aperçu des principes constituant la base de l'organisme dont nous préconisons la création : l'entente monétaire internationale « IVA ».

L'entente monétaire internationale : International Valuta-Association (IVA)

1. Les pays qui se joignent à l'entente monétaire internationale IVA, adopteront comme unité monétaire l' « iva ».

2. Il faut considérer cette nouvelle unité monétaire (Iva), non statiquement, non comme fondée sur les propriétés d'une substance quelconque (comme l'or), mais plutôt dynamiquement, (comme un

fait) comme le résultat d'une action constante: la politique monétaire. Et cette unité ne peut rester une grandeur définie qu'aussi longtemps que la politique monétaire la maintient à ce niveau.

3. La politique monétaire des pays de l'Iva a pour objet la stabilisation absolue de l'iva (1).
4. Les statistiques des prix requises pour une politique de stabilisation absolue, seront établies selon une ligne de conduite unifiée.
5. La politique monétaire active ayant pour objet la stabilisation absolue est basée sur la théorie quantitative, c'est-à-dire sur la notion du fait que l'augmentation ou la réduction de l'offre d'argent peut toujours ramener le niveau moyen des prix à son point initial, aussi souvent qu'il peut tendre à s'en écarter, en n'importe quelles circonstances, et même en temps de guerre.
6. Dans les pays de l'Iva, la monnaie conservera donc son caractère national ; mais elle sera administrée selon des principes unifiés et valables en toutes circonstances et pour tous les degrés de développement.
7. Avec la politique monétaire unifiée et nationale expliquée plus haut, la cause capitale des déséquilibres dans les échanges et les fluctuations des changes qui en découlent sont supprimées.
8. Dans l'équilibre de la balance commerciale, des troubles de peu d'ampleur, dus à des causes diverses (telles que des récoltes déficitaires) restent toujours possibles.
9. Pour supprimer également l'effet de ces influences sur le change, il est créé une coupure de change internationale, garantie par tous les États de l'Iva, qui pourra librement circuler d'un pays à l'autre et aura pouvoir libératoire, au pair, avec la monnaie nationale.
10. Ces billets appelés « *iva-valuta-notes* » seront émis par un office central (l'office de l'Iva à Berne) sous le contrôle de tous les États participants, et délivrés à ceux-ci contre payement des seuls frais d'impression et d'administration.
11. La quantité de ces valuta-notes sera fixée uniquement par les besoins de leur rôle de régulateur ; environ 20 % de la circulation nationale pourrait convenir.
12. En règlement des valuta-notes qu'il délivre, l'Office de l'Iva détient des lettres de change payables le jour où une politique nationale défectueuse a rendu la balance commerciale continuellement déficitaire dans un pays donné, à la suite de quoi les valuta-notes ont

(1) La définition de la « stabilisation absolue » est fournie par le Dr *Th. Christen* dans son œuvre fondamentale : « Das Oeldwesen ein dynamisches System ». La stabilisation absolue signifie le maintien de l''équilibre entre l'offre de monnaie et l'offre de marchandises résultant d'une politique monétaire active pratiquée dans ce but.

été complètement exportées de ce pays et n'y sont plus négociées que moyennant agio. À partir de ce jour, l'Office de l'Iva compte un intérêt pour les lettres de change échues.

13. La valuta-note est mise en circulation sous la forme des billets de banque qui conviennent le mieux au petit commerce, afin que le moindre excès ou le moindre défaut se fasse immédiatement sentir. Par ce moyen la politique monétaire nationale est soumise au contrôle public.

14. Les États de l'Iva ont intérêt à faire tout ce qu'il faut pour que les valuta-notes circulent continuellement au pair avec la monnaie nationale.

15. Voici comment ils atteignent ce but. En cas d'afflux continuel de valuta-notes dans le pays, ils augmentent leur émission monétaire nationale. Inversement, en cas de reflux des valuta-notes, ils retirent de la monnaie nationale.

16. Si la politique monétaire internationale pratiquée en faveur des valuta-notes devait néanmoins conduire à un écart considérable et permanent avec la stabilisation absolue (v. Parag. 3), une enquête menée par le Centre monétaire de Berne recherchera les causes de ce phénomène, et des instructions seront fournies à tous les États de l'Iva, en vue de la suppression de l'inconvénient.

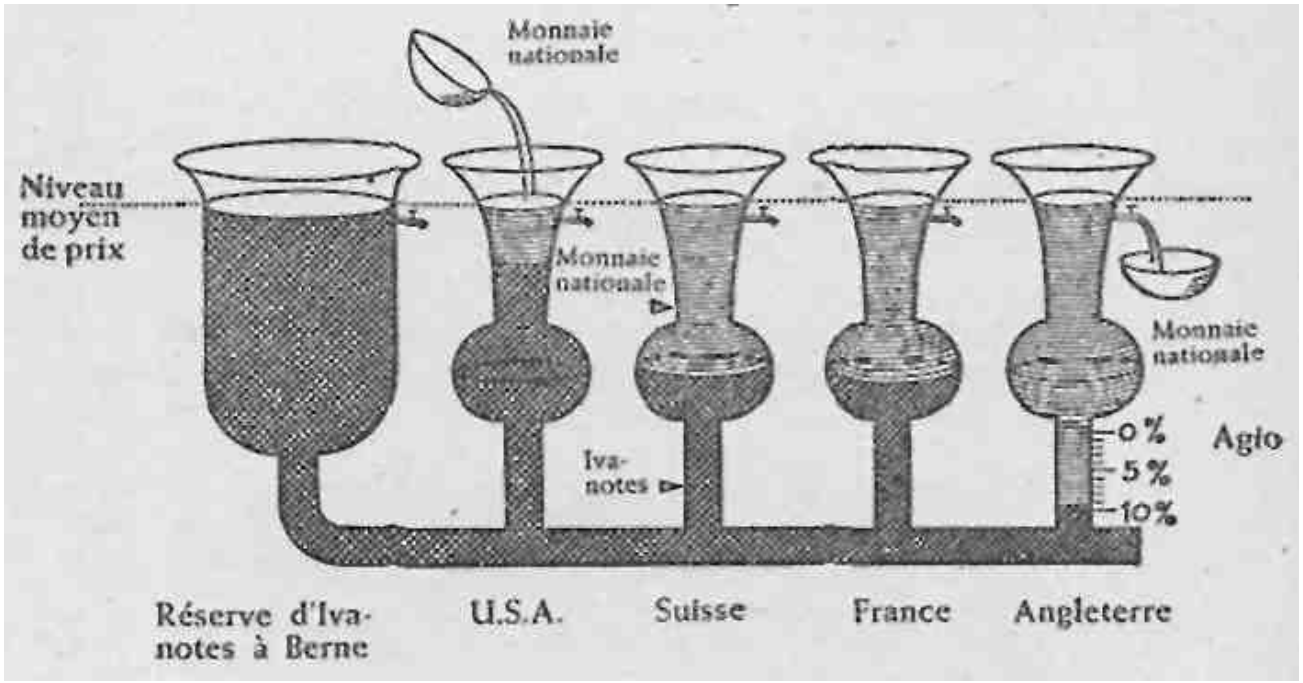
17. Pour que les frais d'exportation et d'importation des valuta-notes n'influent pas sur la parité de leurs cours, ces frais seront à la charge du centre d'émission.

18. Les frais d'administration sont à la charge des États de l'Iva au prorata des valuta-notes reçues.

19. Tous les États, même extra-européens, peuvent s'affilier à l'Iva. Il leur suffit d'observer les stipulations 1 et 9, et de pratiquer une politique monétaire nationale conforme aux principes de la stabilisation monétaire absolue (v. parag. 3). Au moment de son adhésion, l'État reçoit sans frais, du Centre monétaire à Berne, une somme de valuta-notes destinée à remplacer 20 % de sa propre circulation monétaire nationale.

20. De même, tout État peut, en tout temps, cesser de participer à l'Iva, moyennant payement des lettres de change mentionnées au parag. 12.

21. La dissolution de l'Iva s'opère par l'encaissement des lettres de change tirées par l'administration de l'Iva, et la destruction des iva-notes ainsi rentrées.



Dans un système de vases communicants, après chaque perturbation, le niveau de l'eau s'égalise de lui-même ; de même, dans les États qui ont rattaché leur monnaie au système des iva-notes, le niveau moyen des prix restera partout égal, et après chaque perturbation, il tendra à recouvrer l'équilibre, à condition que dans chacun de ces États, la politique monétaire nationale se règle sur la stabilisation monétaire absolue.

Si un pays néglige les conditions de la stabilisation monétaire absolue, et ne surveille pas suffisamment les signaux de danger (l'exportation et l'importation des valuta-notes), il peut se produire que ce pays soit inondé de valuta-notes (États-Unis) ou que les valuta-notes soient complètement retirées de ce pays (Angleterre). Aucun pays n'a cependant intérêt à être inondé de valuta-notes, parce qu'il perd l'intérêt que lui aurait rapporté la monnaie nationale qu'il aurait pu émettre à la place de ces *valuta-notes.* Un pays ne peut davantage rester indifférent au départ complet des valuta-notes, à cause de l'agio qui apparaît alors, et qui se fait sentir de manière désagréable dans le commerce extérieur. Le vase indiqué par le mot « Suisse » montre la situation normale. Le renflement inférieur, qui reçoit les valuta-notes à leur entrée — le petit commerce —est à demi rempli. Il peut recevoir plus de valuta-notes, mais aussi en céder. Dans le vase désigné par « U. S. A. », le réservoir à valuta-notes est trop rempli. Par l'addition d'une forte dose de monnaie nationale, cet excédent sera vite refoulé, de même qu'inversement (dans la figure : « Angleterre ») l'agio sera vite supprimé par le rappel de valuta-notes, lorsque l'excès de monnaie nationale aura été retiré (Voir au schéma, le robinet ouvert).

CINQUIÈME PARTIE

LA THÉORIE DE L'INTÉRÊT OU DU CAPITAL

FONDÉE SUR LA MONNAIE FRANCHE

1. Robinsonnade, en guise de pierre de touche pour la présente théorie.

Afin de vérifier la présente théorie, et pour en faciliter la compréhension au lecteur qu'obsèdent des préjugés très anciens, commençons par la robinsonnade que voici (1).

Ainsi qu'on le sait, Robinson, par souci d'hygiène, construisit sa demeure sur le versant méridional de la montagne, tandis que ses moissons croissaient sur le versant septentrional plus humide et partant plus fertile. C'est ce qui l'obligeait à transporter ses récoltes pardessus la montagne. Pour éviter ce labeur, il décida de creuser un canal contournant la hauteur. Pour les trois ans qu'allait durer cette entreprise, il devait se pourvoir de provisions.

Il tua des porcs, sala les viandes, creusa un silo qu'il remplit de blé et referma soigneusement. Il tanna des peaux de cerfs et s'en confectionna des vêtements qu'il serra dans un coffre préalablement semé de glandes de mouffette, en guise de chasse-mites.»

Bref, il pourvut largement aux besoins, et, selon ses estimations, fort abondamment pour les trois années à venir.

Tandis qu'il procédait à un dernier calcul, afin de vérifier si son « capital » suffirait à l'entreprise qu'il projetait, il vit venir à lui un homme.

Hé ! criait l'étranger, le naufrage de mon bateau me force d'aborder ici. Ne pourrais-tu me prêter des provisions jusqu'au jour où j'aurai défriché un champ et rentré la première récolte ?

Avec quelle rapidité la pensée de Robinson vola, à ces mots, de ses réserves à l'intérêt et à la splendeur de la vie de rentier. Il s'empressa d'acquiescer.

Charmant ! s'exclama l'étranger. Mais je tiens à te prévenir : des intérêts, je n'en paie pas ; sinon je préfère me nourrir de chasse et de pêche. Ma religion m'interdit tout autant de payer de l'intérêt que d'en exiger.

(1) Pour abréger, nous laisserons le marché d'emprunt décrit ici se conclure sans le jeu de la concurrence. Si nous laissions jouer celle-ci de manière qu'à un emprunteur (l'étranger, dans ce récit) se présentent plusieurs prêteurs (plusieurs Robinsons), les conditions de l'emprunt seraient encore beaucoup plus avantageuses à l'emprunteur. Nous supposons aussi que les parties contractantes admettent les principes du sol franc, car leur rejet, dans les circonstances décrites, mènerait au conflit et à la rapine, et non à un contrat.

R. : Tu as là une religion magnifique. Mais qu'est-ce qui te fait croire que je vais te prêter une part de mes provisions si tu ne me paies pas d'intérêt ?

E. : Ton égoïsme, Robinson ; en te basant sur ton intérêt bien compris; car tu y gagnes, et pas mal.

R. : Ça, l'étranger, tu devrais d'abord me le prouver. J'avoue que je ne vois pas l'avantage que j'aurais à te prêter gratuitement mes provisions.

E. : Bien. Je me charge de te le démontrer; et si tu sais vérifier le compte, tu me prêteras sans intérêts, et tu me remercieras par-dessus le marché. Ce dont j'ai le plus pressant besoin, c'est de vêtements car, tu le vois, je suis nu. As-tu des provisions de vêtements ?

R. : Cette caisse-là en est pleine à craquer.

E. : Mais, Robinson, vraiment, je te croyais plus prévoyant. A-t-on idée d'enfermer pour trois ans des vêtements dans une caisse ! La peau de cerf, mais, c'est la nourriture de prédilection des mites. D'ailleurs, ces vêtements doivent être continuellement aérés et enduits de graisse, sans quoi ils vont se racornir.

R. : Tu as raison. Mais comment pourrais-je faire autrement ? Ils ne sont pas mieux préservés dans la penderie ; au contraire, là les souris et les rats viennent à la rescousse des mites.

E. : La belle affaire. Les rats pénétreront tout aussi bien dans le coffre. Regarde, ils ont déjà rongé en cet endroit.

R. : En effet I On ne sait vraiment pas comment s'en délivrer.

E. : Tu ne sais comment te défendre contre les souris et tu dis que tu as appris à compter ? Je vais te dire comment les gens de chez nous qui sont dans ta situation se défendent contre rats, mites, souris, contre les voleurs, contre le racornissement, l'effritement, la moisissure. *Prête-moi ces vêtements* et je m'engage à t'en faire de nouveaux dès que tu en auras besoin. De la sorte, tu recevras autant de vêtements que tu m'en auras prêtés ; et ces vêtements seront même, parce que neufs, beaucoup meilleurs que ceux que tu retirerais plus tard de cette caisse. Et de plus, ils ne pueront pas la moufette. Veux-tu me les prêter ?

R. : Oui, étranger, je veux bien te céder la caisse, car je vois *qu'il m'est avantageux de te prêter les vêtements même sans intérêts* (1).

(1) Aussi évident que soit ce fait, il n'est pas moins vrai que jusqu'ici aucun théoricien de l'intérêt n'a remarqué cet avantage. *Proudhon* lui-même ne le vit pas.

E. : Maintenant, montre-moi donc ton froment. J'en ai besoin autant pour semer que pour cuire.

R. : Je l'ai enterré là-bas sur la colline.

E. : Tu as enfoui ton froment dans la terre pour trois ans ? Et la vermine ? Et les larves ?

R. : Je sais bien. Mais que faire? J'ai examiné le problème sous toutes ses faces, et je n'ai pas trouvé de meilleur moyen de conservation.

E. : Mais penche-toi donc ! Vois-tu les beaux petits scarabées qui se promènent à la surface ? Vois-tu comme les vers ont déjà commencé à moudre ton grain. Vois-tu cette moisissure qui se répand ? Il est plus que temps de retirer ton froment et de l'aérer.

R. : Il y a de quoi désespérer de ce capital ! Ah ! si seulement je connaissais le moyen de me défendre contre ces mille forces de destruction de la nature !

E. : Je vais te dire Robinson, comment on s'y prend chez nous. On construit une grange bien sèche et aérée, et on étend le froment sur un bon plancher. Et toutes les trois semaines, régulièrement, on aère soigneusement le froment en retournant le tout à la pelle. Et puis, nous tenons quelques chats, nous disposons des pièges pour faire la guerre aux souris, nous assurons le tout contre l'incendie et ainsi fait nous calculons que la perte annuelle ne dépasse guère 10 %.

R. : Mais quel travail et quels frais !

E. : Ces travaux et ces frais t'épouvantent? Alors écoute comment t'y prendre. Prête-moi tes provisions et je te réglerai cette fourniture avec du froment frais de mes moissons et bien entendu kilo pour kilo, sac pour sac. Ainsi tu t'épargneras la peine de bâtir une grange, de tenir des chats ; tu n'auras pas de perte au poids ; et au lieu de vieux grain tu auras du pain toujours frais et succulent. Ça te va ?

R. : C'est avec la plus grande joie que j'accepte.

E. : Donc, tu me prêtes le froment sans intérêts ?

R. : Évidemment, sans intérêts et avec mes plus vifs remerciements.

E. : Je ne puis utiliser qu'une partie; je ne désire pas t'emprunter toute la réserve.

R. : Et si je t'offrais toute la réserve en stipulant que contre dix sacs, tu ne m'en doives que neuf ?

E. : Non, je te remercie. Cela aussi s'appelle de l'usure — à la vérité, non de l'intérêt positif, mais de l'intérêt négatif, — à la place du bailleur, c'est le preneur qui serait le capitaliste. Mes convictions condamnent l'usure, y compris l'intérêt inversé. Mais je t'offre de

prendre sous ma garde ta provision de froment, de bâtir une grange et de m'occuper de tout le nécessaire. Dans ce cas tu me payerais deux sacs pour dix, en guise de salaire. D'accord ?

R. : Cela m'est égal de comptabiliser ta rétribution sous rubrique « Intérêts » ou « Salaires ». Pour dix sacs tu m'en rendras huit. Convenu.

E. : Mais j'ai encore besoin d'autre chose : d'une charrue, d'un chariot et d'outils. Me prêteras-tu sans intérêts le tout ? Je m'engage à restituer tout dans le même état : pour une bêche neuve une bêche neuve, pour une chaîne neuve, une chaîne sans rouille.

R. : J'y étais assurément préparé. Toutes ces choses ne me donnent en effet que du travail. Il y a quelques jours, la rivière a débordé, inondant la grange et couvrant tout de boue. Ensuite la tempête a fait rage, elle a crevé le toit et la pluie a tout gâté. Actuellement le temps est sec, et le vent chasse la poussière et le sable dans la grange. La rouille, la putréfaction, le bris, la sécheresse, la lumière, l'obscurité, la vermine, les termites, tout travaille sans relâche. Heureusement qu'il n'y a pas de brigands ni d'incendiaires. Combien je me réjouis de pouvoir désormais conserver ces biens pour l'avenir, en bon état et sans travail, grâce au prêt.

E. : Donc, tu reconnais maintenant l'avantage que tu trouves à me prêter tes biens *sans intérêts* (1) ?

R. : Je le reconnais franchement. Mais je me demande alors pourquoi dans mon pays les prêteurs obtiennent de l'intérêt ?

E. : La cause tu dois la chercher *dans l'argent.* C'est lui qui rend possible d'imposer de telles conditions.

R. : Quoi? C'est dans l'argent que se trouverait la source de l'intérêt ? Mais ce n'est pas possible. Écoute ce que Marx dit de l'argent et de l'intérêt : « La force du travail est la source de l'intérêt (plus-value). L'intérêt, qui fait de l'argent un capital, ne peut provenir de l'argent. S'il est vrai que l'argent est un moyen d'échange, alors il ne fait rien d'autre que payer le prix des marchandises qu'il achète. Si de ce fait il ne change pas, il n'augmente pas de valeur. Donc, l'intérêt (la plus-value) doit provenir des marchandises achetées, que l'on

(1) *Knut Wicksell* : Wert, Kapital und Rente, p. 83 :

« Cependant, *Boehm-Bawerk* prétend que les biens présents valent au moins, les biens futurs ; car *si l'on veut en user plus tard, ils peuvent être conservés.* Voilà certes une grosse exagération. *Boehm-Bawerk* mentionne, il est vrai, comme exception à cette règle, les biens périssables, comme la glace et les fruits. C'est, dans une mesure plus ou moins grande, *le* cas de toutes les denrées alimentaires sans exception. Disons plutôt qu'il n'est, en dehors peut-être des pierreries et des métaux nobles, aucun bien dont la conservation en vue de l'avenir n'exige quelque peine, quelque sollicitude, et que tous les biens sans exception sont susceptibles de périr dans des catastrophes, comme l'incendie par exemple ».

Pour l'or, les titres, les pierreries, il existe dans les banques des salles de coffres-forts à l'usage privé. Mais il faut payer la location, et le «bien présent » le cède au moins d'autant « au bien futur ».

revendra plus cher. Ce changement ne peut s'occasionner ni à la vente ni à l'achat ; dans ces deux transactions ce sont des équivalents qui sont échangés. Une seule hypothèse reste donc : que le changement se produit par l'usage que l'on fait des biens après l'achat et avant leur revente. » (Marx : Le Capital, chapitre VI.)

E. : Il y a combien de temps que tu vis sur cette île ?

R. : Trente ans.

E. : Ça se voit. Tu t'en rapportes encore à la théorie de la valeur. Ah ! mon vieux Robinson, cette affaire-là est liquidée. La théorie de la valeur est morte. Il n'est plus personne pour la défendre.

R. : Quoi ? Tu viendrais dire que la *théorie marxiste* de l'intérêt est morte ? Ce n'est pas vrai. Si plus personne ne se présente pour la défendre, moi, je m'en chargerai.

E. : Très bien. Alors, ne la défends pas avec des mots, mais par des actes. Défends-toi si tu le veux, contre moi. Moi, je fais table rase de notre transaction de tout à l'heure. Tu disposes ici, dans tes provisions, de tout ce qui, par nature et par définition, représente la forme la plus pure de ce que l'on a coutume d'appeler « le capital ». Vas-y ; présente-toi à moi en tant que capitaliste. J'ai besoin de toi. Jamais travailleur ne s'est présenté plus nu devant un patron, que je le suis devant toi. Jamais le vrai rapport entre prêteur de capitaux et emprunteur n'est apparu sous un jour plus clair qu'entre nous deux. Maintenant, essaye de me soutirer de l'intérêt. Si nous reprenions la discussion depuis le début ?

R; : Ah I non merci, les rats, les souris, la rouille ont rongé ma force de capitaliste. Mais, dis-moi, comment expliques-tu la chose ?

E. : L'explication est simple. S'il existait sur cette île une organisation économique faisant usage d'argent, et si moi, naufragé, j'avais besoin d'un prêt, je devrais dans ce cas m'adresser à un prêteur d'argent, pour acheter ensuite ce que tu viens de me prêter sans intérêts. Mais ce prêteur d'argent que n'inquiètent ni les rats, ni les mites, ni la rouille, ni l'incendie, ni les dégâts d'un toit, n'est pas pressé. Je ne puis l'aborder de la façon dont je me suis adressé à toi. Une perte est la rançon de toute possession de marchandises ... (Eh ! vois le chien qui traîne tes ... ou plutôt mes peaux de cerfs.) Cette perte, donc, n'atteint que celui qui doit conserver les marchandises, et non celui qui prête de l'argent. Le prêteur d'argent ignore, lui, ces soucis ; et les arguments qui t'ont ébranlé, le laissent froid. Tu n'as pas fermé le coffre aux fourrures lorsque je t'ai refusé tout payement d'intérêt. La nature du capital t'engageait à poursuivre la discussion. *Le capitaliste d'argent, lui, me claque au nez la porte de son coffre-fort, lorsque je lui annonce que je ne paie pas d'intérêts.* D'ailleurs ce n'est pas de l'argent que j'ai besoin, mais bien des fourrures, que je devrais acheter avec cet argent. Les

fourrures, tu me les vends sans intérêts : *l'argent nécessaire, je dois le renier.*

R. : De la sorte, il faudrait rechercher l'origine de l'intérêt dans l'argent, et Marx aurait eu tort ?

E. : Il se trompait tout à fait. Il sous-estimait l'importance de l'argent, ce grand nerf de toute l'économie ; dès lors il n'est pas surprenant qu'il se soit trompé dans d'autres questions fondamentales.

R. : La vie réelle ne confirme pas les théories de Marx. Nos tractations au sujet du prêt me l'ont prouvé. Le banquier ne peut fermer son coffre au nez de celui qui lui refuse de l'intérêt, que parce qu'il ignore les soucis qui affligent le détenteur de marchandises : cette puissance, il la tire de la supériorité de l'argent (le vrai capital) sur les marchandises. Voilà le nœud.

E. : Tout de même, quelle force de suggestion ont les souris, les rats et la rouille. Quelques heures d'économie, pratique nous ont appris plus que des années d'étude dans les grimoires d'économie politique.

2. L'intérêt fondamental.

L'intérêt, tel que nous le dépeignent ses théoriciens, tant classiques que marxistes, serait le corollaire de la propriété personnelle des moyens de production. « Celui qui rejette le collectivisme, le communisme, et veut la liberté économique, doit accepter un système économique basé sur l'intérêt (le capitalisme). » Ainsi parlent tous ceux qui jusqu'ici, ont étudié le jeu de l'intérêt. Dès lors, qu'importent les jugements, d'ailleurs très divergents, de l'éthique ? Ce sont des considérations accessoires, peu susceptibles d'éclairer le problème. Qu'il s'agisse comme le prétendent les socialistes, d'une extorsion, d'un abus de pouvoir économique, d'une offense à la morale, ou qu'il s'agisse, comme le prétendent au contraire les économistes bourgeois, de la juste récompense des vertus économiques d'ordre, de persévérance et d'épargne, cela est relativement égal à celui dont doivent venir les intérêts, au non-possédant, au prolétaire.

Conformément à leurs vues susdites, les marxistes doivent chercher la source de l'intérêt (de la plus-value) dans l'usine, et en général, dans ce qui sépare l'ouvrier de l'instrument de production ; et ils croient effectivement l'avoir là découverte. Or nous allons voir maintenant que l'intérêt n'a aucun rapport avec la propriété privée des moyens de production, que l'intérêt existe aussi là où il n'y a et où il n'exista jamais de masse non possédante (de prolétariat) ; et que l'épargne, l'ordre, la persévérance et l'habileté n'ont jamais eu d'influence péremptoire sur l'intérêt. A rencontre de cette théorie du capital, nous montrerons que la source de l'intérêt, c'est l'antique

forme de monnaie que nous ont léguée les Chaldéens, les Hébreux, les Grecs et les Romains, avec sa supériorité matérielle ou conférée par la loi.

Il est du reste frappant de constater que Marx (1) aborde l'étude de l'intérêt en même temps que celle de l'argent. Cet excellent départ ne lui a pas épargné la mauvaise fortune de se tromper d'hypothèse (en dépit des avertissements de Proudhon). Comme le premier venu d'entre les bourgeois apologistes de l'intérêt, il traita l'argent et la marchandise en équivalents (2).

Cette fâcheuse méprise mit Marx dès le début sur une fausse piste.

Marx ne trouve rien à reprocher à l'argent. Tel que nous l'ont légué les Babyloniens et les Hébreux, les Grecs et les Romains, l'argent est, selon lui, un moyen d'échange parfait ; il aurait dès le début, rempli brillamment ses fonctions. Qu'importe à Marx, que durant le moyen âge, les échanges et la division du travail n'aient pu se développer faute de moyens de paiement ; que l'interdiction prononcée par les papes contre l'intérêt ait freiné l'essor d'un système économique basé sur l'argent ; que cette interdiction ne signifie en fait rien d'autre qu'une tentative violente de réaliser précisément cette équivalence de l'argent et des marchandises que Marx, lui, suppose déjà existante. Rien de tout cela ne devait le troubler dans son jugement sur la monnaie, cet instrument d'échanges irréprochable, cet « équivalent » accompli. Il est évident que Marx ne connaît aucune puissance spécialement fondée sur l'argent. L'exploitation du peuple par l'Internationale de l'or, par les spéculateurs de la Bourse ou par les usuriers, les rapines financières, tout cela n'existe pas. Des attrape-nigauds, oui. Le larron de la finance emploie la ruse, et non la force. Ce n'est qu'un voleur. La rapine présuppose la force ; et la force, ce ne sont pas les financiers, ce ne sont pas les rois de la Bourse qui la détiennent, mais ceux qui possèdent les moyens de production. Bref, l'argent et la marchandise toujours et partout, sont des « équivalents ». Peu importe que celui qui détient l'argent achète en tant que commerçant ou en tant que consommateur. Voici exactement les paroles de Marx : « D'ailleurs, le fait que l'or et

(1) Si je consacre les développements suivants aux infirmités du *marxisme,* c'est que, des théories socialistes, seule celle de Marx a survécu, qu'elle prévaut encore dans les luttes politiques d'aujourd'hui, et qu'elle constitue maintenant un ferment de discorde dans le prolétariat, ainsi que l'ont prouvé, en 1918, les deux groupes du parti social-démocrate allemand. Tout en se réclamant chacun de la vraie foi marxiste, ils échangeaient des mines et des grenades.

(2) On qualifie « d'équivalents » deux objets n'ayant aucun privilège l'un par rapport à l'autre, et qui peuvent s'échanger l'un contre l'autre sans profit. Par exemple, si un usurier, un épargnant ou un thésauriseur se demande ce qu'il conserverait, des marchandises ou de l'argent, et s'il se dit régulièrement que, pour le but qu'il poursuit, le choix est indifférent, dans ce cas un mark d'or et un mark de marchandises sont équivalents. Mais si l'épargnant ou le spéculateur se dit que pour ses desseins, un mark d'or convient mieux qu'un mark de marchandises, en ce cas, il ne reste absolument rien de l'« équivalence » de Marx.

l'argent ne sont pas nécessairement une monnaie, mais que la monnaie est, de par sa nature, de l'or ou de l'argent, prouve l'harmonie des propriétés physiques de la monnaie avec ses fonctions d'instrument d'échange ».

« Dies Kind, kein Engel ist so rein,
Lasst's eurer Huld empfohlen sein ! »

Ces dithyrambes sur l'or et l'étalon-or, ont complètement détourné de la monnaie l'attention du prolétariat, et ont placé sous la protection directe des classes déshéritées les requins de la finance, les coulissiers véreux et tous les spéculateurs. Voilà l'origine de cette tragi-comédie qui nous montre, de par le monde entier, la garde rouge en faction devant le temple de Mammon.

De fait, dans la propagande électorale et la presse social-démocrates, les mots « intérêts » et « argent » ne sont pas employés une seule fois.

Chose encore plus remarquable : Marx voit dans la règle qu'il a lui-même formulée du processus du troc (A.M.A'. = Argent, Marchandises, Argent accru) une contradiction avec l'équivalence, et promet d'ailleurs d'expliquer plus loin cette contradiction par une longue *chaîne* d'intermédiaires.

Cette « longue chaîne », c'est le processus de la production, et bien entendu, cette chaîne commence et finit dans la fabrique. Le patron n'est pas un exploiteur parmi bien d'autres, mais l'Exploiteur. L'exploitation se commet exclusivement à la caisse des salaires. Pour expliquer la contradiction découverte par Marx dans sa formule A.M.A'., nous n'aurons pas besoin de cette chaîne d'intermédiaires. Nous allons jeter l'hameçon et retirer directement l'intérêt de son élément ; chacun le reconnaîtra. Cette force qui appartient à la formule des échanges A. M. A'., nous allons la découvrir immédiatement dans le processus de l'échange. Nous montrerons que l'argent, sous la forme où nous l'avons inconsidérément accepté des anciens, n'est pas un « équivalent », et ne peut agir autrement que selon la formule A.M.A'.; *et que tout peuple adoptant* cette *monnaie dans le but de favoriser la division du travail et les échanges, devait, sans espoir de salut, tomber dans l'économie d'usure, le capitalisme.*

La force qui fait circuler l'argent selon la formule A.M.A'., et qui confère à l'argent la qualité de capital, s'appuie sur les faits suivants :

1. L'argent est l'instrument indispensable d'une division du travail avancée.
2. L'argent traditionnel (les pièces et les billets) peut être retiré du marché librement et sans que la rétention entraîne de frais notables ; tandis que les producteurs, les travailleurs, auxquels l'argent est indispensable comme instrument des échanges, et qui essuient des pertes (1) de plus en plus considérables lorsqu'ils sont contraints de garder par devers eux leurs produits, *maintiennent une demande pressante d'argent.*

3. Cet état de choses met le marchand en mesure d'extorquer au détenteur de marchandises une bonification spéciale, sous la menace de retarder arbitrairement ou même d'empêcher, par la rétention monétaire, l'échange des produits.
4. L'ensemble de ces bonifications constitue l'intérêt, qui, comme le prouve l'expérience plusieurs fois millénaire, atteint le taux annuel de 4 à 5%.

Cette bonification spéciale, à distinguer nettement du bénéfice commercial (2), l'acheteur n'est pas en mesure de l'exiger s'il achète-pour ses besoins personnels (en tant que consommateur) ; en effet, dans ce cas le détenteur d'argent a un besoin aussi pressant d'acheter, que le producteur, de vendre. Seul le commerçant qui agit comme possesseur d'argent, est en mesure d'exiger cette bonification ; car il est l'homme qui acquiert les marchandises commercialement en vue de les revendre commercialement ; l'homme qui peut à son gré acheter les marchandises ou se passer de les prendre sans que cette abstention lui coûte aucune privation, bref l'homme qui achète un bateau de froment, quoiqu'il ne puisse en consommer personnellement qu'un sac. Il est vrai que le commerçant a besoin de faire des bénéfices, et qu'il ne pourra pas en réaliser s'il n'achète pas. Toutefois les achats du commerçant n'ont pas pour mobile

(1) Toutes les marchandises se détériorent, certaines moins vite que les autres, il est vrai, mais elles s'altèrent toutes. (Les pierreries, les perles et quelques métaux nobles constituent une exception négligeable). La préservation des biens no peut que ralentir leur détérioration, mais non l'empêcher. La rouille, la putréfaction, le bris, l'humidité, la sécheresse, la chaleur, le froid, les vers, les mites, les mouches, les scarabées, les termites, le feu, etc. s'emploient sans relâche à anéantir les marchandises. Si un propriétaire ferme sa maison pendant un an, il peut certainement amortir son capital de 10 à 20 % pour la détérioration ; à cela viennent s'ajouter les impôts et le loyer. Si le teneur d'argent ferme son coffre, il n'a, lui, aucune perte à enregistrer. C'est tellement vrai que le trésor de métal jaune découvert dans les ruines de Troie n'avait pas sensiblement perdu de son poids et valait à la Reichsbank, 2790 marks le kilo.

À ce propos, on cite souvent le *vin,* qui s'améliore au cellier, et semble ainsi faire exception à la loi de la détérioration par l'attente. Le cas du vin ainsi que de quelques autres produits, n'est pas celui de produits industriels finis, mais celui de *produits naturels* qui, au moment de l'emmagasinage n'ont pas encore atteint l'état convenant à la consommation. Le jus de raisins pressuré, tel qu'il entre dans les fûts, est un moût qui ne se transforme que lentement en vin potable. *Ce qui augmente la valeur de ce produit, ce sont les réactions qui transforment le vin en une denrée utilisable,* et non le magasinage en soi ; sans quoi la valeur devrait croître indéfiniment, ce qui n'est pas le cas. Quant au magasinage, il n'apporte ici comme ailleurs que préjudice : encombrement, coût des fûts et des bouteilles, surveillance de plusieurs années, remplissage, bris, etc.

(21 Le bénéfice commercial est ce qui reste au commerçant, déduction faite de l'intérêt de son capital. Le commerçant qui ne travaille qu'avec des marchandises achetées à crédit peut considérer tout son bénéfice comme commercial. L'intérêt mentionné plus haut en 3, il doit le payer à son prêteur ; il est dans ce cas simplement l'encaisseur, < le garçon de recettes » de son créancier.

quelque besoin personnel, mais le désir d'acheter au prix le plus bas possible, en tirant tout le parti qu'il pourra des fluctuations du marché (de la conjoncture) et de la faiblesse du vendeur. Si le vendeur faiblit lorsque l'acheteur se fait attendre, le commerçant différera ses achats. Somme toute, le commerçant fait tout ce qu'il peut pour embarrasser le vendeur (le producteur, l'ouvrier) toujours davantage ; or, les circonstances indiquées en 1, 2 et 3 doivent être envisagées comme la source éternelle d'éternelles difficultés. Le consommateur, contraint par ses besoins personnels, n'est pas en mesure de temporiser, quoique son argent le lui permette ; le producteur de marchandises ne peut pas attendre non plus, quoique, dans bien des cas, sa situation personnelle le lui permettrait ; mais le commerçant qui agit en tant que détenteur de l'argent, le propriétaire de l'instrument général et indispensable des échanges, peut attendre, il est en mesure de gêner producteurs et consommateurs en retenant le moyen d'échange, l'argent. Dans le commerce, la gêne de l'un est le capital de l'autre. Si producteurs et consommateurs n'étaient pas séparés dans l'espace et dans le temps, ils pourraient, comme cela se produit encore dans le troc, se passer de l'argent du commerçant ; mais au point où en sont les choses, l'intervention mercantile, et partant l'intérêt, sont une nécessité, une règle inéluctable pour la très grosse majorité de la production.

Les circonstances que nous venons de décrire font que nous pouvons totalement éliminer du problème l'argent du consommateur. Toutes les marchandises et tout l'argent passent par les mains du commerçant (1). C'est pourquoi les lois de la circulation mercantile de l'argent sont seules à jouer ici.

Cela établi, nous allons répondre de façon plus précise à la question suivante : Quels facteurs limitent le taux de l'intérêt que l'argent exige pour servir l'échange des marchandises ? Il est intéressant de résoudre ce problème de façon précise ; d'autant plus que sa solution est de nature à nous dévoiler le mieux l'essence même de l'usure.

Si l'argent doit son état de capital (A.M.A'.) à son pouvoir d'empêcher à son gré les échanges, on demandera pourquoi dans ce cas l'intérêt n'absorbe pas tout l'avantage que nous tirons de l'économie monétaire ; avantage égal à la différence de rendement entre la division du travail et l'économie primitive. On pourrait demander d'une façon analogue pourquoi les propriétaires fonciers n'appliquent pas constamment à la rente foncière la loi d'airain, et pourquoi les actionnaires du canal de Suez tiennent compte, dans la fixation du droit de passage

(1) Si quoiqu'un éprouve quelque difficulté à comprendre que l'argent du commerçant ne suit pas dans sa circulation les mêmes lois que l'argent du consommateur, qu'il médite un instant sur la manière dont l'argent des épargnants retourne à la circulation pour y reprendre sa fonction d'instrument d'échange.

des vaisseaux, d'autres circonstances que la seule concurrence de la voie maritime par le cap de Bonne-Espérance.

Mais le droit que l'argent exige pour son utilisation suit des lois différentes de celles qui prévalent en matière foncière; ce droit ressemble plutôt à celui que les chevaliers pillards exigeaient durant le moyen âge. En ce temps-là, quand le marchand était forcé d'emprunter la route passant par le château du chevalier, c'était un vrai pillage ; on percevait un péage s'élevant à 30, 40, 50 %. Si le marchand avait à sa disposition d'autres routes, le chevalier se modérait ; il surveillait sa route, l'améliorait, construisait des ponts ; il la protégeait des autres pillards, et réduisait à la rigueur le péage, afin que le marchand cessât d'éviter cette voie.

Il en est de même de l'argent. L'argent lui aussi doit tenir compte, de ce que les concurrents surgissent lorsque ses prétentions deviennent exagérées.

(Nous aurons à démontrer plus tard que dans le *prêt* d'argent, il ne peut jamais exister de concurrence ; les concurrents dont il est question ici ne surgissent pas pour le *prêt* d'argent, mais pour l'échange d'argent contre de la marchandise.)

D'abord il est clair que la division du travail est susceptible d'être poussée beaucoup plus loin qu'elle ne l'est actuellement de par le monde. L'étalon-or est un étalon mondial, qu'il faut considérer du point de vue de *l'économie mondiale.* Les trois quarts des habitants de la terre s'en tirent encore tant bien que mal avec l'économie primitive. Pourquoi ? En partie, parce que l'échange de marchandises à l'aide d'argent est trop lourdement grevé d'intérêts. Ces frais incitent les producteurs à abandonner telle ou telle branche de leur activité ou même à renoncer à toute production de marchandises et à s'en tenir à l'économie primitive. Le choix entre la vie économique primitive et la production de marchandises dépend d'un calcul d'arithmétique, où l'intérêt qui grève les échanges suffit souvent pour donner l'avantage à l'économie primitive. C'est ainsi que bien des paysans allemands préfèrent garder leurs pommes de terre pour le fourrage et abattre le. porc pour leur consommation, pour peu que la viande enchérisse sous l'effet de l'intérêt du commerce. Le paysan produit alors moins de marchandises, (moins de pommes de terre pour le marché), et plus de biens pour son propre usage, afin d'avoir besoin de moins d'argent.

La proportion de ces biens, qui, même en Allemagne, n'est pas à sous-estimer, modère les prétentions de l'argent quant à l'intérêt, sous la menace de répandre l'économie primitive au préjudice de l'économie commerciale. Les populations d'Asie et d'Afrique agissent simplement comme le paysan allemand.

Lorsque les possesseurs d'argent exigent une trop grosse part des marchandises, on réduit la production de marchandises jusqu'à la limite

fixée par l'utilité de la spécialisation, et l'économie primitive se maintient ou s'étend au détriment de la production de marchandises.

Un « péage monétaire » trop élevé réduit la production de marchandises au profit de l'économie primitive. Ceci a pour résultat que l'offre de marchandises décroît *et que les prix haussent.*

Retenons donc ce point préliminaire.

La vieille économie de troc exerce une influence semblable sur la demande d'argent (de moyens d'échange) lorsque l'argent exige trop d'intérêts. L'argent ne doit son existence qu'aux difficultés du troc. Il a été créé pour vaincre ces difficultés. Mais si, pour servir de médiateur, l'argent exige un salaire trop élevé, l'économie de troc pourra en bien des cas reprendre avec succès la concurrence, surtout là où, comme dans bien des parties de l'Asie et de l'Afrique, les producteurs ne sont pas séparés dans l'espace et le temps. Ainsi, plus l'intérêt de l'argent grève l'échange des marchandises, plus l'économie de troc peut facilement concurrencer l'économie basée sur l'argent. En effet, les marchandises qui circulent par la voie du troc atteignent le consommateur sans avoir payé d'intérêt. À qui le devraient-elles donc, cet intérêt (1) ? Il est donc évident que l'argent, appelé à suppléer au troc, ne peut pas exiger n'importe quelle rétribution ; d'autant plus que les producteurs connaissent le moyen de vaincre les difficultés que les barrières du temps et de l'espace opposent au troc. Ce moyen consiste à s'assembler à un endroit, et un jour convenus (Jour de marché) (2).

De la sorte ils enlèvent à l'argent sa raison d'être : la demande de moyens d'échange représentée par les marchandises. Les marchandises placées par le troc sont pour l'argent ce que les bohémiens, dans leurs roulottes, sont pour le chemin de fer : autant de clients perdus.

Nous n'avons pas besoin de connaître la proportion de la production mondiale qui s'échange par le troc, ni la quantité des marchandises auxquelles l'usure interdit l'emploi de l'instrument des échanges ; Il suffit que nous ayons reconnu dans le troc un concurrent dont les chances croissent avec les exactions de l'argent. Si l'intérêt monte,

(1) Dans le troc, si des pommes de terre s'échangent contre du poisson, et que chacune des deux parties grève ses marchandises de 10 % d'intérêts, ces intérêts s'annulent réciproquement. Mais ceci n'exclut pas du tout la possibilité de l'intérêt dérivé de l'emprunt, à distinguer de l'intérêt dérivé du troc.

(2) 1-e troc n'est pas aussi difficile qu'on se l'imagine généralement. On a beaucoup exagéré la difficulté provenant du fait que celui qui délient les marchandises que je désire n'a pas toujours besoin des miennes ou de la quantité correspondant à la marchandise, souvent indivisible, qu'il m'offre. Dans la pratique, l'intervention du commerçant élimine cette difficulté. Car le commerçant qui achète de tout peut vendre de tout. Il peut toujours me payer avec ce dont j'ai besoin. Je puis lui apporter une défense d'éléphant et obtenir en échange, dans son magasin, tout ce qu'il me faut, et en quantité exactement nécessaire. Dans les colonies allemandes du sud du Brésil, le commerce se pratique encore ainsi de nos jours. Les colons allemands de cette région ne touchent de l'argent que dans des cas exceptionnels.

une forte quantité de marchandises est détournée du commerce d'argent vers le commerce de troc, la demande d'argent diminue, *et les prix haussent,* exactement comme lors d'une recrudescence de l'économie primitive. Cette démonstration aussi nous suffira en attendant.

Un troisième élément vient agir parallèlement à l'économie primitive et au troc, dès que les prétentions de l'argent deviennent excessives : c'est la *lettre de change.* En effet, les marchandises échangées contre des traites épargnent, elles aussi, de l'intérêt ; la *hausse de l'intérêt est une incitation à un emploi plus large de la lettre de change.*

Certes, la traite n'est pas aussi commode et aussi sûre que l'argent, et après tout, il est bien des cas où elle ne peut pas remplacer l'argent ; • on s'en rend compte à la banque : les lettres de change peuvent être échangées contre de l'argent (être escomptées), mais seulement moyennant un rabais (l'escompte). Ce rabais n'existerait pas si la lettre de change pouvait remplacer partout l'argent comptant. Or souvent, surtout dans le commerce de gros et en guise de provision par exemple, la lettre de change ne le cède que de peu au numéraire ; c'est pourquoi il suffit d'une faible hausse de l'intérêt de l'argent pour que l'on préfère la lettre de change.

La hausse de l'intérêt agit sur la traite comme la hausse des tarifs ferroviaires sur les transports par eau. *La hausse de l'intérêt pousse le commerce à utiliser la lettre de change pour se soustraire au tribut exigé par l'argent.* Réciproquement, tous les moyens susceptibles d'augmenter les désavantages naturels de la lettre de change, par rapport à l'argent, sont de nature à renforcer la position de l'argent et à faire croître ses exigences quant à l'intérêt. Si la concurrence de la lettre de change fait descendre l'intérêt à 5 %, cet intérêt remontera à 5 1/4, 5 1/2 ou 6 % dès que les rumeurs alarmantes ou qu'un *droit de timbre* viendront gêner l'emploi de la traite. Plus ce dernier semble aléatoire, plus l'intérêt est élevé ; plus la traite est taxée, plus son concurrent, l'argent comptant, peut exiger d'intérêts. Si nous frappons les lettres de change d'un impôt égal à un pour cent, l'escompte, la retenue exigée par la banque pour les acheter, augmente d'un pour cent. Si nous frappons les traites de 5 % de taxe, l'escompte passera de 5 à 10 % (au cas où les autres concurrents de l'argent déjà indiqués n'interviennent pas).

Connaissant ces conséquences, on est surpris de voir l'État majorer constamment le droit de timbre sur les traites afin d'accroître ses rentrées, et se plaindre en même temps de l'augmentation du service de la Dette. En tant que débiteur ,l'État ferait beaucoup mieux de supprimer la taxe sur les traites, afin de réduire les intérêts qu'il paye pour ses propres emprunts. Ce qu'il perdrait en supprimant cette taxe, il le regagnerait au centuple sur l'intérêt de ses dettes, tout en allégeant pour le peuple la charge des intérêts.

Si, inversement, on décrétait au lieu d'un impôt, une prime (sous n'importe quelle forme) à la lettre de change, il va sans dire que

l'on pourrait ainsi augmenter ou réduire la circulation des traites : augmenter la circulation en élevant la prime, et réduire la circulation en abaissant la prime.

La dispense d'intérêts apportée au commerce par la circulation des traites ne constitue-t-elle pas précisément une prime croissant et décroissant avec le taux de l'intérêt ? *Voilà pourquoi la circulation des traites augmente dans la proportion où augmente le taux de l'intérêt.*

Où des traites circulent, une quantité correspondante de marchandises circulent également, en sens inverse, simplement. Ces marchandises sont, pour l'argent, encore autant de demande perdue. La lettre de change les a arrachées à l'argent. La demande d'argent diminue et *les prix subissent une hausse correspondante,* à mesure que la circulation des traites augmente ; or cette circulation augmente dans la même proportion que le taux de l'intérêt. Voilà encore un fait à noter.

L'argent n'est donc pas sur le marché un maître absolu. Il doit tenir compte de la présence de concurrents, et ne peut hausser à sa guise le taux de l'intérêt.

On pourrait objecter cependant qu'en de très nombreux cas, dans nos villes modernes, par exemple, l'argent est indispensable ; que le salaire de l'argent, pour son entremise dans les échanges, pourrait absorber la majeure partie de la production, sans ressusciter pour cela l'économie primitive et le troc ; que même avec un escompte de 50 % l'argent n'est, dans bien des cas, pas remplaçable par la traite.

La lettre de change, en effet, ne peut circuler qu'entre gens de confiance. Elle n'est pas suffisamment divisible pour les besoins du détail. Elle est régie par certains décrets et est liée à des conditions déterminées de temps et de lieu. Tout cela contribue à réduire considérablement son rayon d'action.

Armé de ces arguments, on pourrait objecter : Dans tous ces cas le salaire de l'argent pour son entremise dans les échanges serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est, si l'opinion selon laquelle l'argent s'arroge des intérêts parce qu'il peut à son gré empêcher l'échange des marchandises, était fondée.

Mais cette objection néglige un fait que nous avons étudié dans la partie du présent ouvrage relative à la monnaie franche. Une hausse générale des prix fait affluer l'argent sur le marché. Une hausse générale équivaut à une perte pour les hommes d'argent, à moins qu'ils n'échangent leur argent contre des marchandises. Une hausse générale constitue pour l'argent traditionnel une contrainte à la circulation comparable à celle de la monnaie franche. En temps de hausse, chacun cherche, par l'achat, à se *décharger* sur le voisin de la menace qui pèse sur l'argent.

Nous pouvons donc dire qu'à partir d'un certain niveau, l'augmentation du tribut exigé par l'argent déchaîne elle-même les forces qui réduiront ce tribut.

L'inverse est vrai quand le taux de l'intérêt tombe plus bas que le niveau en question. La diminution des frais commerciaux amenée par cette chute, fait naître la division du travail dans bien des domaines où l'économie primitive suffit encore aujourd'hui, et le commerce à l'aide d'argent se développe au détriment du troc. En même temps, la lettre de change perd de son attrait. (À 0 % d'intérêt, la traite disparaîtrait complètement.) Ces circonstances, l'augmentation de la production de marchandises (au détriment de l'économie primitive) accompagnée d'un accroissement de l'offre de marchandises en échange de numéraire (au détriment du troc), feraient baisser les prix, rendraient plus pénible l'échange des marchandises. La gêne dans laquelle se trouverait de nouveau plongé le producteur fournirait à l'argent le moyen d'extorquer plus d'intérêts.

Les forces que l'intérêt fait entrer en jeu par son action sur les moyens paramonétaires francs d'intérêts (et par là sur les prix) exercent à leur tour sur l'intérêt un effet autorégulateur ; de sorte que la limite supérieure de l'intérêt constitue en même temps sa limite inférieure. (Le fait que l'escompte subit des fluctuations considérables ne prouve rien contre cette proposition. Nous le démontrerons plus amplement.)

L'intérêt de l'argent est donc continuellement forcé de revenir au point où il stimule ou freine la circulation des traites, le troc et l'économie primitive.

On croit encore généralement aujourd'hui, que le taux de l'intérêt hausse et baisse sous l'effet de la concurrence entre prêteurs.

C'est une erreur. *Il n'existe entre les prêteurs aucune concurrence; cette concurrence est matériellement impossible.* Si l'argent que les capitalistes offrent à prêter provient de la circulation, ils ne font, en le rendant à la circulation, que combler le trou qu'ils ont creusé en thésaurisant. S'il s'offre 10, 100, 1000 prêteurs, 10, 100, 1000 trous défoncent à cause d'eux la route de la circulation monétaire. Plus on offre d'argent plus les trous sont béants (1). *Toutes choses étant égales d'ailleurs, il faut que surgisse toujours une demande de prêts, correspondant à l'argent que les capitalistes offrent à prêter.* Dans ces conditions, on ne peut pas parler d'une concurrence, ni d'un effet de la concurrence sur l'intérêt, sans quoi le fait que la procession sort à la Saint-Martin devrait avoir également une influence sur les loyers, ce qui n'est pas le cas puisque à un nombre accru de personnes en quête de logement, correspond un nombre égal de maisons abandonnées. La procession, en soi, est sans aucune influence sur les loyers. Et il en est exactement de même

(1) Durant la fameuse crise de 1907, qui éclata brusquement aux États-Unis, ce fut *Morgan* qui « vint au secours » du gouvernement avec 300 millions de dollars or. D'où venaient ces millions ? *Morgan* les avait préalablement soustraits à la circulation, plongeant ainsi le pays dans les difficultés ; et le coquin, maintenant que la baisse générale était déclenchée et qu'il avait empoché la différence, les offrait au gouvernement dans un geste de dévouement patriotique (Détails dans *Fritz Schwarz* : Morgan der ungekrönte König der Welt, Bern 1925.)

chez les prêteurs d'argent. Il s'agit simplement alors d'une procession de l'argent.

Si c'est du numéraire frais, du métal provenant directement de l'Alaska, que les prêteurs offrent, ce nouveau numéraire fera hausser les prix, et la hausse contraindra toutes les entreprises qui ont besoin de crédit à augmenter leurs emprunts proportionnellement. Au lieu de 10.000 marks, il en faudra 11, 12, 15.000 pour bâtir la même maison ; de sorte que l'accroissement de l'offre provoqué par l'afflux d'argent frais engendrera un accroissement correspondant de demande, et l'influence de cet afflux sur l'intérêt ne tardera pas à disparaître.

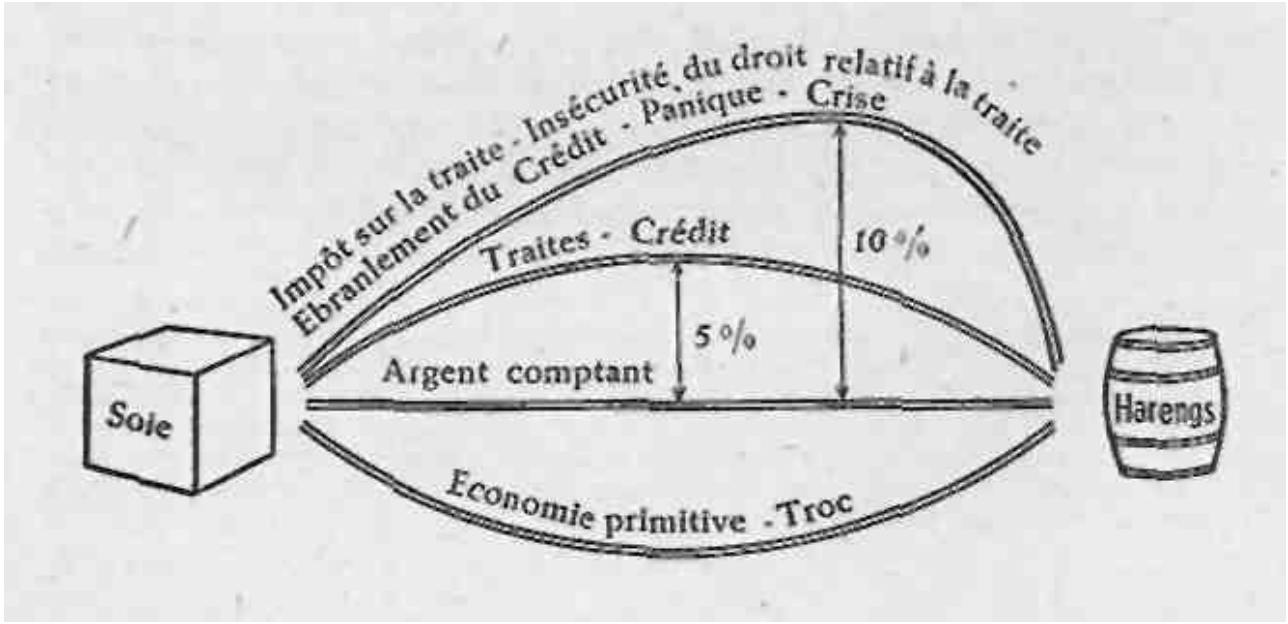
Nous expliquerons plus loin, pourquoi une augmentation de la circulation monétaire (due à la découverte d'or ou l'émission de billets) non seulement ne réduit pas le taux de l'intérêt, mais le fait monter, au contraire.

Il n'existe entre prêteurs aucune concurrence susceptible d'exercer sur l'intérêt une influence quelconque ; la chose est impossible.

Les seuls concurrents de l'argent, qui mettent un frein à sa puissance, sont les trois que nous avons cités : l'économie primitive, le troc et la lettre de change. Tous trois prennent de l'extension lorsque l'intérêt exigé dépasse un certain niveau, et déterminent ainsi renchérissement général des marchandises, qui force les prêteurs à transiger. (Le lecteur trouvera à ce sujet de plus amples explications à l'avant dernier chapitre du présent ouvrage : Éléments de l'intérêt brut).

D'un point à un autre, il ne peut exister *qu'une seule* droite. Cette droite est le chemin le plus court, et dans le domaine économique la voie la plus courte est aussi la moins coûteuse.

Entre producteur et consommateur, la voie la plus courte et partant la moins onéreuse, c'est l'argent. (Dans l'économie primitive, il est vrai, les produits suivent un chemin encore plus bref, celui de la main aux lèvres. Mais cette forme de production rend moins que la production de marchandises, basée sur la division du travail.)



Tous les autres chemins (troc, lettres de change) que les marchandises peuvent prendre pour atteindre le consommateur sont plus longs et plus coûteux. Pourquoi, en effet, céderait-on 105 marks de traites pour 100 marks de monnaie, si l'argent comptant n'offrait, comme moyen d'échange, aucun avantage sur la traite ?

Mais cette route la moins coûteuse et la plus courte, l'homme d'argent peut la barrer. Il ne l'ouvrira que contre paiement de l'avantage qu'offre le chemin le plus court. S'il exige plus que ne vaut ce raccourci, les marchandises enfilent un chemin plus long. S'il exige moins, l'argent est surchargé ; en ce sens que les marchandises qui, en d'autres temps, s'échangeaient à l'aide de traites, etc. choisissent, elles aussi, l'argent : la demande d'argent augmente, le prix des marchandises baisse, et la baisse empêche l'argent de circuler.

On paye l'intérêt de l'argent pour le temps qu'on l'a utilisé, à peu près comme on paie une voiture de louage. L'intérêt s'additionne aux frais généraux et se touche en même temps qu'eux, soit par un rabais chez le producteur, soit par une majoration chez le consommateur ; peu importe. En général, les choses se passent comme suit : Le commerçant sait, par expérience, le prix qu'il obtiendra chez le consommateur. De ce prix, il soustrait ses frais commerciaux, son propre salaire (le bénéfice commercial net) et l'intérêt ; cet intérêt se calcule d'après le temps moyen qui, selon l'expérience, sépare l'achat de la vente. Le reste est pour le producteur de la marchandise. Par exemple, si le prix de détail d'une caisse de cigares est, à Berlin, de dix marks, le fabricant de cigares à Munich sait très bien qu'il ne peut pas demander ces dix marks. Il doit abaisser son prix pour le commerçant de Berlin, qui doit trouver, entre le prix d'usine et le prix de vente, une marge suffisante pour payer le transport, le loyer de son magasin et son travail ; après quoi il faut qu'il reste encore une différence, parce que le commerçant doit « mettre de l'argent dans ses affaires ». En règle générale, l'argent proviendra directement ou indirectement des banques et des caisses d'épargne, qui, cela va sans dire, ne prêtent que moyennant intérêt. Cet intérêt, le commerçant doit le tirer de la marge susdite. Si les prix d'achat actuels ne le permettent pas, le commerçant suspend ses achats. Et aussi longtemps qu'il attend, le fabricant, lui, attend après le client. Sans un tribut à payer à l'argent, pas un cigare ne passe de la manufacture aux lèvres du fumeur. Ou bien le fabricant réduira ses prix, ou bien le consommateur offrira davantage. Peu importe au capitaliste. De toute façon il touche l'intérêt. L'intérêt de l'argent prend ainsi simplement place parmi tous les autres frais du commerce. La généralité de ceux-ci sont le salaire d'un travail dûment accompli. Le voiturier nourrit ses chevaux, graisse ses moyeux, sue et blasphème. Il n'est que juste qu'on le paye pour tout cela. Le commerçant surveille le magasin, paye le loyer, calcule et rumine. Il lui revient donc quelque chose. Mais que font le banquier, la caisse

d'épargne, le prêteur ? Le roi garde la barrière ; il ferme la frontière et dit : la dîme me revient. Le prêteur garde le coffre, il arrête l'échange des marchandises et dit comme le roi : l'intérêt de l'argent me revient. Au fond, le roi et le prêteur ne font rien ; ils *obstruent* simplement, et prélèvent un droit. L'intérêt de l'argent est donc comme la douane un impôt, un droit ; à cette différence près, que le roi consacre la douane aux dépenses de l'État, tandis que le prêteur conserve les intérêts pour lui. Nous ne payons par l'intérêt de l'argent rien d'autre que la faculté qu'ont les capitalistes de mettre des bâtons dans les roues du commerce.

Quelle est donc l'importance relative des trois concurrents qui mettent un frein à l'intérêt de l'argent. En temps normal, en économie développée, le plus important des trois est la lettre de change, tandis que les deux autres dominent dans les pays peu avancés. Imaginons par exemple que l'Allemagne soit une économie fermée, avec sa propre monnaie de papier ; dans ces conditions, l'argent pourrait, s'il n'était pas concurrencé par la traite, formuler des prétentions très élevées, avant que l'économie primitive et le troc n'aient le temps d'atteindre un développement assez puissant *pour provoquer la hausse des prix nécessaire à la libération de l'argent* (1). On est fondé à croire que, sans la lettre de change (à laquelle il convient naturellement d'ajouter les ventes à crédit, les payements différés, etc.), les prêteurs d'argent seraient en mesure de majorer la rançon de l'intérêt presque au point de lui faire absorber l'avantage que nous offre la division du travail : l'abandon du travail en temps de crise en est la preuve péremptoire. L'économie primitive et le troc n'offrent au chômeur qu'un secours exceptionnel et limité. Le chômeur peut raccommoder lui-même son pantalon, se raser lui-même et préparer seul ses repas. Il peut cuire son pain, peut-être instruire ses enfants, et, au heu d'aller au théâtre, rédiger pour les siens une comédie, si la faim lui en laisse l'envie.

Si chez nous, la traite constitue le modérateur le plus puissant de l'intérêt, dans les pays peu développés, en Asie, en Afrique, où la traite ne peut pas jouer un rôle notable, l'économie primitive et le troc sont de la plus haute importance dans la stabilisation de l'intérêt. Leur efficacité dans ces régions s'avère du fait que l'intérêt était le même qu'aujourd'hui; aux temps reculés où la division du travail n'était adoptée que dans quelques sphères très réduites de l'activité, comme dans la Rome antique, ou dans l'État paysan de la reine Elisabeth d'Angleterre.

Cette stabilité de l'intérêt est si frappante, que l'on peut admettre que les trois stabilisateurs, si différents entre eux, et impliquant de si différents niveaux de culture (l'économie primitive, le troc et la traite)

(1) Nous rappelons au lecteur qu'il trouvera à ce sujet de plus amples explication[5] à l'avant-dernier chapitre : Éléments de l'intérêt brut.

se complètent. C'est ainsi qu'une division du travail suffisamment poussée, et le recul qu'elle imprime à l'économie primitive et au troc, créent à leur tour l'organisation sociale, juridique et commerciale nécessaire à la circulation des traites. Les 36 milliards de marks qui constituent le montant des traites tirées en Allemagne en 1907, fournissent mieux la mesure du développement commercial que le réseau ferroviaire ou quoi que ce soit.

Réciproquement, là où le niveau de la civilisation exclut le remplacement de l'argent par la traite, l'économie primitive et le troc veillent fidèlement à empêcher l'argent d'élever ses prétentions au-delà de certaines limites.

Résumons ce chapitre :

L'intérêt est le produit d'un capital indépendant : l'argent. On peut aisément le comparer au péage que les chevaliers pillards exigeaient pour l'emploi des routes, pratique qui subsista jusqu'à la naissance des États. L'intérêt que rapporte l'argent n'est pas influencé par l'intérêt des biens réels (appelés à tort capitaux réels) ; nous verrons plus loin que c'est le contraire qui est vrai. La concurrence entre prêteurs d'argent n'a pas d'influence sur l'intérêt. L'intérêt de-l'argent est limité par la concurrence que lui opposent les autres moyens d'échange (traite, troc, et économie primitive).

Dans le prêt d'argent, seul le possesseur change, sans que l'argent subisse aucune modification ; il importe peu, en effet, que ce soit le péager en personne ou sa femme qui ferme la barrière et qui prélève le droit. La lettre de change et le troc, au contraire, suscitent non un changement aussi stérile de personne, mais une concurrence efficace à l'argent : elles fraient aux marchandises d'autres voies d'échange.

L'enchérissement engendré par la lettre de change, l'économie primitive et le troc, *contraint l'argent à circuler ; ceci limite d'autre part la pression que la puissance de l'argent tend à exercer sur les détenteurs de marchandises incapables d'utiliser le troc et la lettre de change.* Le cas est le même que celui des ouvriers, dont le salaire égale celui des ouvriers émigrés, sans qu'ils aient tous besoin de menacer de quitter le pays (V. Partie foncière).

L'intérêt de l'argent se prélève donc sur les marchandises, directement dans leur circulation et dans celle de l'argent. (Comme nous l'avons dit au début, Marx niait que ce fût possible.) L'intérêt de l'argent ne dépend absolument pas de l'existence d'un prolétariat dépouillé des moyens de production. L'intérêt ne serait pas plus bas si tous les travailleurs possédaient leurs propres moyens de production. Dans ce cas, l'intérêt de l'argent serait arraché aux ouvriers à la livraison de leurs produits au commerçant (au détenteur d'argent), parce que le commerçant peut, par la rétention monétaire (qui ne lui cause aucun préjudice), suspendre l'échange des produits du travailleur, et.

causer de la sorte à celui-ci des préjudices immédiats et irréparables. Toujours et partout, et sans exception sensible, ces produits diminuent en effet chaque jour de qualité et de quantité, et occasionnent au surplus des frais de magasinage et de surveillance.

L'intérêt de l'argent, nous l'appellerons désormais « l'intérêt fondamental » *(Urzins)* (1).

3. Le transfert de l'intérêt fondamental sur la marchandise.

Pour qu'on puisse porter l'intérêt fondamental au débit d'une marchandise, il faut naturellement que celle-ci soit capable de supporter cette charge ; autrement dit, elle doit trouver sur le marché un état de chose qui lui permette de rembourser, par son prix de vente, le prix de remplacement, plus l'intérêt fondamental. Les conditions du marché doivent permettre à l'argent de circuler selon la formule A.M.A'.

C'est évident, car s'il en était autrement, l'argent refuserait de s'entremettre pour l'échange, et les difficultés que ce refus susciterait au producteur porteraient celui-ci à augmenter suffisamment la différence entre le prix de remplacement et le prix de vente, pour pouvoir ajouter l'intérêt fondamental à ses autres frais commerciaux.

Tout cela va automatiquement. *Comme l'argent traditionnel, notre moyen d'échange, est en soi un capital, et comme aucune marchandise n'atteint le marché sans porter la flétrissure de ce capital, la marchandise rencontre toujours un état de choses qui la fait apparaître comme un capital rapportant de l'intérêt,* au moins aux yeux du consommateur. Celui-ci, en effet, paie le prix que le producteur a obtenu, plus l'intérêt. Le producteur, par contre, voit dans sa marchandise, un capital inversé (négatif), puisqu'il obtient le prix que le consommateur paie, moins l'intérêt. Cette part de sa production, l'argent l'en a spolié. Quelque chose qui doit payer de l'intérêt ne peut légitimement pas s'appeler capital. Si la marchandise était du capital, elle resterait du capital dans le troc ; comment dans ce cas se représenter le prélèvement de l'intérêt (2) ? Quand deux véritables capitaux s'affrontent, ils se neutralisent. Par exemple, le sol qui rapporte une rente s'échange contre de l'argent sans qu'il soit prélevé d'intérêt. Chacun des deux, sol et argent pris à part, est en soi un capital ; néanmoins, aucun des deux ne peut dès lors se conduire en capital vis-à-vis de l'autre. Par contre, vis-à-vis de la marchandise, l'argent est toujours du capital.

(1) La dénomination d'« intérêt fondamental i pour l'intérêt de l'argent, par opposition à l'intérêt des biens réels (maisons, etc.) aidera à distinguer l'une de l'autre les deux sortes d'intérêts.

(2) *Marx,* en effet, admet la naissance du capitalisme au sein du simple troc. Quelle énigme !

La marchandise *apparaît* toujours au consommateur comme un capital. Un examen plus attentif ne tarde pas à lui montrer qu'elle n'est que la proie du capital monétaire.

Tout producteur est aussi consommateur. Dans le troc, l'un obtient l'intégralité du produit fourni par l'autre : semblablement le producteur doit considérer l'intégralité du prix que paie le consommateur, comme la compensation du produit qu'il a fourni. *Si telle est sa manière de voir, la marchandise lui apparaît comme un capital négatif. Elle revêt alors son aspect véritable, celui d'un simple encaisseur au service du capital monétaire. Elle encaisse l'intérêt fondamental pour le compte, non du producteur, mais du propriétaire du moyen d'échange (du propriétaire d'argent),* à peu près comme cela se pratique dans l'envoi contre remboursement. Et l'arme dont l'argent munit son encaisseur, c'est la faculté d'interrompre la liaison entre les producteurs de marchandises, par le retrait de l'instrument d'échange.

Si, comme c'est le cas avec la monnaie franche, on supprime à l'intermédiaire des échanges le privilège d'interdire ceux-ci en vue de prélever l'intérêt fondamental, l'argent devra remplir ses fonctions gratuitement, *et les marchandises s'échangeront entre elles, comme dans le troc, franches d'intérêt.*

Dans le but d'assurer la franchise des échanges, l'État monnaie gratuitement les lingots. Cette gratuité n'atteint pas le but visé. Si elle était remplacée par une taxe de refrappement annuelle de 5 %, l'argent accorderait gratuitement son entremise à l'échange des marchandises.

4. Le transfert de l'intérêt fondamental sur le capital dit réel.

La marchandise s'achète avec de l'argent et, grevée de l'intérêt fondamental, est revendue contre de l'argent. Cette revente libère l'argent, qui se met à la recherche d'une nouvelle proie (1). Voilà ce que contient réellement la formule marxiste A.M.A'.

L'intérêt fondamental que l'argent arrache de la sorte aux marchandises n'est pas un butin isolé, occasionnel. *L'intérêt fondamental est une source qui ne tarit jamais.* L'expérience millénaire enseigne que le butin égale bon an mal an 4 ou 5 % de l'argent engagé.

L'intérêt que le commerçant prélève sur la marchandise qu'il manipule, voilà exactement l'intérêt fondamental. La part que le commerçant en remet à son créancier, c'est l'intérêt fondamental

(1) Il s'en suit que le consommateur dépense toujours plus d'argent qu'il n'en touche comme producteur. Ce surplus, constitué par l'intérêt fondamental, le producteur se le procure du fait qu'il fabrique et vend plus de marchandises qu'il n'en achète. Quant ù l'excédent de sa production, il est acheté par les propriétaires d'argent pour leurs propres besoins, avec cet argent-là même qu'ils prennent à titre d'intérêt, os frais commerciaux, que le consommateur paie, agissent de même.

moins les frais de prélèvement (1). Le péage que le péager remet à l'État n'est pas non plus le péage intégral.

Quand on achète avec pareil argent des briques, de la chaux, des poutres, non pour les revendre comme marchandises, mais pour bâtir une maison de rapport, on renonce à revoir l'argent, on quitte délibérément la source de l'intérêt. On y gagne certes une maison, mais on y perd la source intarissable de l'intérêt. On n'abandonnera donc un bien aussi précieux qu'à la condition que le loyer de la maison rapporte l'intérêt des frais de construction, au taux habituel du commerce. *Si l'argent relire des marchandises* 5 % *d'intérêts par an, il faudra qu'un intérêt égal puisse être extorqué par la maison aux locataires, par le navire à la cargaison, par l'usine aux salaires* (2), *sans quoi l'argent restera simplement sur le marché auprès des marchandises, et on ne construira rien.*

Il est donc bien entendu que l'argent ne permettra de construire une maison, une usine, un navire, qu'à la condition qu'il soit possible de prélever, par la maison sur le locataire, par l'usine sur l'ouvrier, par le navire sur la cargaison, un intérêt égal à celui que l'argent, lui, est toujours en mesure de prélever sur les marchandises. Pas d'intérêt = pas d'argent pour la construction de maisons, d'immeubles, de navires. Et sans argent, qui pourrait amener à pied d'œuvre et assembler les matériaux si divers nécessaires à la construction d'un navire, d'une usine, d'une maison ? On n'imagine pas la construction d'une maison, etc., sans argent. Pour tous ces millions de maisons de rapport, d'usines, de navires, la Parole est vraie : *Au commencement était l'argent.*

Quand l'argent ne s'offre pas pour la construction de maisons, parce que celles-ci ne peuvent pas tirer des locataires un intérêt égal à celui que l'argent peut obtenir des marchandises, on cesse de bâtir ; la pénurie de logement qui ne tarde pas à s'en suivre fait hausser les loyers, tout comme le manque d'usines fait baisser les salaires.

Les choses doivent donc nécessairement se régler de façon telle que les maisons, navires, fabriques, bref tout le capital dit réel, rapporte le même intérêt que celui que l'argent peut imposer à l'échange des marchandises.

Les immeubles, les navires, les machines constituent du capital. Ils ne sont pas, comme les marchandises, de simples encaisseurs d'intérêt au service du propriétaire d'argent, mais ils prélèvent l'intérêt directement au profit du propriétaire de l'immeuble, etc. Cette force

(1) Nous verrons plus loin que ces frais de prélèvement sont loin d'être réduits ; ils consistent essentiellement dans les ravages provoqués par les crises dans la vie économique.

(2) C'est à regret que nous employons cette expression, à cause de son ambiguïté. Il vaudrait mieux parler du prix que le chef d'entreprise paie aux ouvriers pour leur production. En effet, le patron ne paye que ce qu'ils produisent ; il ne paie que le travail fourni et palpable, et non l'activité de l'ouvrier.

repose, non sur les qualités propres à ces biens, mais sur le fait *que l'argent prépare, comme pour les marchandises, les conditions du marché nécessaires au prélèvement de l'intérêt. La proportion entre les logements et les locataires, entre les navires et les marchandises à transporter, entre les usines et les ouvriers, est toujours maintenue par l'argent (de façon artificielle, régulière et coercitive) de manière à placer les locataires et les ouvriers (la demande) en face d'une offre insuffisante (logements, fabriques).*

L'argent traditionnel que l'État nous donne comme instrument d'échange garantit les maisons existantes contre toute concurrence de constructions nouvelles capables d'amoindrir l'intérêt. L'argent veille avec un soin jaloux à ce que ses créatures ne s'avilissent pas. L'argent ne tolère que la construction d'un nombre de maisons tel, que l'intérêt qu'elles rapportent ne tombe jamais au-dessous de l'intérêt fondamental. L'expérience plusieurs fois millénaire le confirme.

Le capital dit « réel » n'est donc rien moins que réel. L'argent seul constitue le capital réel effectif, le capital fondamental *(das Urkapital).* Toutes les autres formes de capitaux dépendent des propriétés de l'argent. C'est lui qui les a créées, anoblies, élevées au rang de capital. Que l'on retire à l'argent le droit d'interdire au peuple de construire de nouvelles maisons, que l'on rompe la digue que l'argent dresse entre les masses ouvrières et le capital dit réel, et l'offre de ces biens augmentera et dépouillera ces biens de leur propriété de capital.

C'est inouï. C'est paradoxal. Et il faut être sûr de ce que l'on affirme, pour oser dire, devant ces immeubles, ces usines, ces navires, ces chemins de fer, ces théâtres, ces installations électriques, devant cette mer immense et insondable que l'on contemple, par exemple, des hauteurs du Kreuzberg à Berlin, que tout cela n'est du capital et ne doit l'être que parce que l'argent est du capital. Cette masse énorme, qui dépasse certainement de cent fois le capital monétaire, ne rapporterait de l'intérêt que parce que l'argent veut qu'il en soit ainsi ? Comment l'admettre ?

Mais l'invraisemblable devient admissible dès que l'on se rappelle l'antiquité de notre monnaie traditionnelle et le fait que depuis 3 ou 4 mille ans, elle limite automatiquement et régulièrement la construction de maisons, etc., à une proportion maintenant la demande au-dessus de l'offre et maintenant ainsi ces biens à l'état de capital.

Pour admettre ce paradoxe il faut songer à la période glaciaire que le moyen âge a constitué pour l'histoire économique et aux crises innombrables que l'argent a causées dans la suite. Ces milliards et ces milliards de capital réel que, durant tant de siècles, le *chômage forcé a empêchés de naître* expliquent l'inexplicable.

La pénurie de maisons, de navires, d'usines, etc. que révèle la rentabilité de ces richesses, est l'effet d'une cause agissant sans interruption depuis des millénaires.

Durant les années de crise de 1873 à 1878, si, au lieu de chômer et d'endurer la faim, les masses populaires avaient pu construire des maisons et des machines, croyez-vous que, sous le poids de l'offre, les loyers n'auraient pas baissé ? Et il ne s'agissait que de cinq années ! De plus, il ne faut pas oublier que les autres causes des crises économiques étudiées dans la partie de cet ouvrage relative au sol agissent indépendamment de l'intérêt dans le même sens : elles restreignent les échanges ou les empêchent.

Le capital dit réel doit rapporter de l'intérêt puisqu'il ne se crée que moyennant dépense, et que l'argent nécessaire est du capital. Le capital dit réel ne porte pas, comme l'argent, en lui-même la cause initiale de sa rentabilité. Le cas des capitaux réels ressemble à celui des marchandises : c'est l'argent lui-même qui crée l'état du marché nécessaire à cet effet, c'est l'argent qui apporte une restriction artificielle et automatique à la production des capitaux dits réels, restriction empêchant l'offre de capitaux réels de jamais couvrir la demande.

Telle qu'elle est émise et administrée par l'État, la monnaie provoque le chômage. Elle crée la masse des sans-travail et des sans-abri, le prolétariat sans lequel l'usine et la maison ne constitueraient pas du capital.

L'argent est indispensable à la production de ce capital réel, et, sans intérêt, pas d'argent ; d'autre part, sans prolétariat (1), *pas de capital réel ; par conséquent l'indispensabilité de l'argent doit nécessairement créer le prolétariat indispensable à l'intérêt des capitaux réels et à la circulation de l'argent.*

L'argent crée le prolétariat, non du fait que les charges de l'intérêt font perdre au peuple ses biens propres, mais du fait qu'il empêche le peuple de se créer des biens propres.

Point n'est donc besoin, pour expliquer l'origine du capitalat, du moyen désespéré qu'on appelle l'explication historique, puisque *le prolétariat est un simple corollaire de la monnaie traditionnelle.* Sans prolétariat, pas d'intérêt pour les capitaux réels; sans intérêt, pas de circulation monétaire; sans circulation monétaire, pas d'échanges, et l'appauvrissement sévit.

Dans les temps passés, le glaive a sans doute contribué à la création du prolétariat. Le trône et l'autel s'y sont appliqués aussi. De nos jours encore, on. cherche à maintenir la propriété foncière sous l'égide des lois ; les droits sur le blé visent à ravir au peuple les armes qu'il s'est forgées contre la rente foncière, sous forme de navires, de chemins de fer et de machines agricoles. (V. partie foncière.) Au droit au travail et au pain, on oppose le droit à la rente foncière. Mais même sans cette

(1). Prolétariat : Classe des travailleurs dépourvus de leurs propres moyens de production.

aide, le capital ne serait pas plus pauvre, il ne perdrait pas un seul prolétaire. Si ni les armes ni les lois n'étaient intervenues, cela ne nous aurait valu que quelques crises de plus, et quelques milliers de chômeurs supplémentaires. *Le capital monétaire n'a besoin ni de l'épêe ni des lois pour créer le prolétariat indispensable au capital réel* ; *il porte en lui-même les forces nécessaires à cette fin. Il les déploie avec la violence d'une force naturelle. La monnaie métallique et le prolétariat sont inséparables.*

Le capital dit réel consiste certes en objets réels et indispensables, mais en tant que capital, ces objets ne sont absolument pas réels. L'intérêt qu'ils rapportent est une créature du capital fondamental, de l'argent.

5. Complément à la théorie de l'intérêt.

Nous avons montré que l'argent est le capital fondamental ; celui qui, d'une manière générale, prépare la voie au capital dit réel. Nous avons affirmé que ce capital réel doit sa rentabilité au fait que l'argent, par les crises et le chômage qu'il impose, c'est-à-dire par la violence, prépare les conditions du marché nécessaires au prélèvement d'un intérêt égal à l'intérêt fondamental. Reste à prouver que l'intérêt des capitaux réels est influencé par l'intérêt fondamental à un point tel que l'intérêt des capitaux réels doit régulièrement et toujours revenir au niveau de l'intérêt fondamental, si une ou l'autre cause vient à l'en éloigner.

(Nous avons dit, en effet, que l'offre et la demande déterminent l'intérêt du capital réel, et nous avons ainsi reconnu que ce capital est soumis à de multiples influences.)

Nous entendons par là que, si pour une cause étrangère, l'intérêt des capitaux réels s'élève au-delà de l'intérêt fondamental, il doit infailliblement, par la force des choses, retomber, et ce pour rejoindre l'intérêt fondamental. De même, si l'intérêt des capitaux réels baisse en deçà de l'intérêt fondamental, l'argent doit automatiquement le ramener à ce niveau. Ceci fait de l'intérêt fondamental le rapport maximum et minimum que l'on puisse régulièrement attendre du capital réel. **L'intérêt fondamental est le centre d'équilibre autour duquel oscille l'intérêt des capitaux réels.**

S'il en est ainsi, il nous faudra également pouvoir démontrer que si nous renversons l'obstacle artificiel que l'argent oppose à la naissance des capitaux réels, l'offre de tels capitaux finira, grâce au travail populaire désormais affranchi, et sans aucune autre intervention, par couvrir tôt ou tard la demande au point que dans le monde entier, là où régneront le libre-échange et la liberté d'établissement, l'intérêt devra tomber à zéro.

(L'intérêt du capital est une grandeur internationale ; il est impossible de le supprimer uniquement dans un seul pays. Par exemple, si en Allemagne les maisons venaient à ne plus rapporter d'intérêt, alors qu'en France il serait encore possible d'en prélever un, on ne bâtirait plus en Allemagne. Les capitalistes allemands exporteraient leurs excédents, en achetant des lettres de change rédigées en francs français. Le produit de la revente de celles-ci leur servirait à bâtir des maisons en France.)

À cette fin, il nous faudra démontrer que :

1. ce ne sont ni la force ni les moyens qui manquent pour produire en un délai plus ou moins rapproché, l'océan de capitaux réels nécessaire pour noyer l'intérêt ;

2. la passion de bâtir, la volonté de produire des capitaux réels (maisons de rapport, usines, navires) ne s'émousserait pas si ces biens cessaient de rapporter de l'intérêt.

Le fait que l'intérêt des capitaux réels peut, en tout temps, s'écarter de l'intérêt fondamental *(Urzins),* tant au-delà qu'en deçà, on le reconnaît facilement en imaginant le cas suivant :

Supposons que la peste ait emporté les trois quarts de l'humanité. Le rapport existant entre prolétariat et capitaux réels en serait renversé ; pour un locataire, il y aurait quatre logements, pour chaque valet de ferme, quatre charrues, pour un personnel, quatre usines. Dans de pareilles conditions, les capitaux réels ne produiraient plus d'intérêts. La concurrence entre propriétaires et entre patrons ferait baisser les loyers et les bénéfices commerciaux à tel point, que les frais d'entretien et d'amortissement ne seraient jamais couverts.

C'est ainsi qu'à la Plata, chef-lieu de province de la République Argentine, durant la crise de 1890-1895, on pouvait occuper gratuitement les plus belles maisons. Les propriétaires ne touchaient rien, pas même les frais d'entretien.

Dans des circonstances pareilles un seul capital subsisterait ; *l'argent.* Quand toutes les autres formes de capital auraient perdu leur rentabilité, l'argent ne serait pas contraint de renoncer à ses prétentions quant à l'intérêt, même si 99 % de la population avait disparu. Les moyens de production seraient libérés de l'intérêt, mais *leurs produits,* les marchandises, devraient néanmoins, pour s'échanger, continuer à payer à l'argent le même intérêt, comme s'il ne s'était rien passé.

Voilà qui jette une vive lumière sur la nature de l'argent et sur le rapport entre celui-ci et les capitaux réels.

En admettant que la peste n'ait rien changé à la quantité d'argent, la disproportion entre l'argent et les marchandises imprimerait aux

prix une hausse vertigineuse. Mais sur l'intérêt, la surabondance d'argent n'aurait aucune influence. Nous avons montré en effet qu'entre prêteurs, il ne peut exister de concurrence. L'intérêt brut subirait même une hausse. (V. 7. Éléments de l'intérêt brut.)

Faut-il dire que dans des circonstances semblables, personne n'emploierait son argent à la construction d'une usine ? Cela ne se reverrait que quand les ravages du temps, l'accroissement de la population, et des fléaux comme l'incendie, auraient réduit l'offre de capitaux réels au point de rétablir le rapport initial ramenant l'intérêt des capitaux réels au taux de l'intérêt fondamental.

Par suite d'événements extraordinaires, l'intérêt des capitaux dits réels peut donc en tout temps tomber au-dessous de l'intérêt fondamental. Mais alors intervient la destruction naturelle à laquelle le. capital est exposé (Voir le bilan annuel des naufrages et dégréements, des incendies, des catastrophes de chemin de fer, des amortissements industriels, etc.) et le fait que l'argent ne permet pas que l'on crée de nouveaux capitaux réels aussi longtemps que l'intérêt du capital existant n'atteint pas le taux de l'intérêt fondamental. Cette destruction et cette interdiction finissent toujours par rétablir la proportion initiale entre la demande et l'offre de capitaux réels.

Reste, à démontrer que l'intérêt des capitaux réels ne peut se maintenir *au-dessus* de l'intérêt fondamental.

Nous reconnaissons que le phénomène peut se produire dans des conditions particulières et que dans maints pays il peut même durer des dizaines d'années par suite d'une immigration massive. Nous nous empressons même de le reconnaître parce que ce fait constitue la preuve péremptoire de l'exactitude de la doctrine selon laquelle l'offre et la demande déterminent quel intérêt rapporteront les capitaux réels'.

J'ignore quelle est la part qui correspond, en Amérique, à une famille d'ouvriers, dans le capital que constituent habitations, moyens de production, magasins, voies ferrées, canaux; installations maritimes, etc. Cette fraction atteint peut-être 5.000 ou 10.000 dollars. Admettons qu'elle soit de 5.000. Dans ce cas, les Américains, pour fournir aux immigrants, soit à quelque 100.000 familles par an, le logement et l'emploi, doivent produire chaque année 5.000 X 100.000 = 500 millions de dollars de maisons, d'usines, de voies ferrées nouvelles.

Si tous les ouvriers allemands émigraient en masse aux États-Unis, tout y manquerait pour les héberger et les employer. Cette pénurie d'usines, de machines, de maisons ferait baisser les salaires, tout en faisant hausser vertigineusement les loyers. L'intérêt des capitaux réels s'élèverait bien au-dessus de l'intérêt fondamental.

Généralement, un tel phénomène échappe à l'observation directe parce que les diverses formes de capitaux augmentent de prix lorsque l'intérêt qu'elles rapportent augmente-; ainsi une maison qu'on peut

vendre 10.000 marks, quand elle rapporte 500 marks d'intérêts, peut se vendre 20.000 marks, si l'intérêt qu'elle rapporte monte à 1.000 marks. Mathématiquement cet immeuble ne produit toujours que 5 % d'intérêts. Pour établir le prix, c'est toujours le taux de l'intérêt fondamental qui sert de mesure.

Il nous faut expliquer ici comment toute hausse de l'intérêt du capital réel au-delà de l'intérêt fondamental déclenche naturellement et forcément un accroissement continuel et automatique de la création de nouveaux immeubles, etc. ; création dont le poids fera redescendre, dans un temps plus ou moins rapproché, l'intérêt de ces biens à son point d'équilibre, le taux de l'intérêt fondamental, et l'y fera redescendre aussi automatiquement que, dans le cas opposé, on l'y a vu remonter. Nous devons prouver qu'il n'y a à cela aucun obstacle ni économique, ni psychologique ; que la volonté de travail, la puissance de travail, aussi bien que l'appui de la nature suffisent pour créer partout des capitaux en quantité telle, que l'offre de ceux-ci doive ramener l'intérêt qu'ils produisent, au niveau fixé par l'intérêt fondamental.

(Le mot de Flürscheim (1) n'est pas un non-sens : « L'intérêt est le père de l'intérêt ». Ce qui signifie que les charges de l'intérêt empêchent le peuple de produire l'offre de capitaux réels nécessaire à la suppression de l'intérêt, tout à fait comme le fermage empêche les paysans d'acheter la terre prise à ferme et de la payer. Malheureusement la sentence : « L'intérêt est le père de l'intérêt » prétend implicitement qu'un intérêt croissant doit être la cause d'une nouvelle et irrésistible hausse de l'intérêt. Si, comme Flürscheim le prétend, la loi de la pesanteur s'applique à l'intérêt dans sa chute, lors de son ascension elle doit agir en sens inverse : avec les méthodes d'investigations de Flürscheim ce paradoxe était inexplicable.)

Voici un fait qui montre que de telles quantités de capitaux peuvent surgir. En un temps relativement bref, les États-Unis ont passé dans le marché international des capitaux, de la demande à l'offre. Ils ont exécuté par leurs propres moyens les travaux gigantesques de Panama. Par les dots, ils ont sauvé de la ruine bien des maisons princières d'Europe et ils cherchent encore dans le monde des débouchés pour leurs capitaux en excédent. Le fait est d'autant plus convaincant que l'afflux massif d'immigrants complètement démunis a fait monter, aux États-Unis, la demande à un niveau anormal, et que le progrès y a été entravé par des crises multiples et désastreuses.

Ceci n'est que le fait. Il reste à l'expliquer.

L'intérêt que produit le capital dit réel stimule l'épargne ; plus l'intérêt est élevé, plus l'excitation est forte. Il est vrai que plus l'intérêt est élevé, plus la charge

(1) The Economic Problem *by Michael Flürscheim,* Xenia, U. S. A., 1910.

en est lourde et plus il est difficile à celui qui paie l'intérêt d'épargner en vue de se constituer un capital. Mais dans l'état de choses actuel, les réserves des classes laborieuses, sur qui pèse l'intérêt, ne contribuent que pour une faible fraction à la création de nouveaux capitaux (1). La majeure partie de ces capitaux provient des excédents des capitalistes, et ces excédents croissent évidemment en proportion de leurs revenus, c'est-à-dire en *proportion du taux de l'intérêt du capital.*

À ce propos il convient de remarquer ce qui suit :

Le revenu des ouvriers croît, quand l'intérêt du capital *baisse ;* le revenu des rentiers croît, quand le taux d'intérêt *croît.* Chez les patrons, dont les revenus sont formés en partie du salaire de leur propre travail et en partie d'intérêts du capital, les mouvements de l'intérêt ont des effets variant de l'un à l'autre suivant l'importance relative de leurs deux sortes de revenus.

Les ouvriers peuvent donc épargner plus facilement quand l'intérêt baisse, les rentiers, quand il augmente. Il serait simpliste de vouloir en conclure que du point de vue général, il importe peu, pour l'épargne et pour l'accroissement du capital, que l'intérêt hausse ou baisse.

En premier lieu il faut remarquer que chez le rentier, l'accroissement des revenus a sur les dépenses, et partant sur l'épargne, une influence autre que chez l'ouvrier. Cette augmentation ne vient pas, chez le rentier, combler les besoins nombreux et datant parfois de dizaines d'années, que connaît l'ouvrier. Le rentier se résout facilement à économiser tout le surplus de ses entrées ; l'ouvrier ne songe à l'épargne qu'après avoir satisfait d'autres besoins.

Le rentier n'a rien de mieux à faire dans l'intérêt de ses enfants que d'épargner. Dès que le nombre des enfants dépasse la paire, le rentier doit augmenter son capital s'il prétend leur réserver la vie dont il leur donne l'exemple. L'ouvrier, lui, ne connaît pas ce souci ; ses enfants gagneront leur vie en travaillant ; il ne doit rien leur laisser.

Le capitaliste *doit* donc épargner ; il *doit* accroître son capital (quoique cette augmentation fasse fléchir l'intérêt), pour permettre à sa progéniture croissante de mener une vie égale à son rang. Et s'il est forcé d'épargner, il va sans dire que les revenus supplémentaires que lui assigne la hausse de l'intérêt serviront à augmenter son capital.

(1) Les dépôts en caisse d'épargne (le capital du prolétariat) s'élevaient en Prusse à :

Année	Nombre de livrets	Dépôts en millions de mks	Moyenne par livret
1913	14.417.642	13.111	Mks 909
1914	14.935.190	13.638	Mks 913

(35 livrets par 100 lits.)

Il faut en conclure que la hausse de l'intérêt du capital, quoiqu'elle se produise toujours aux dépens des classes laborieuses et des petits épargnants, tend à augmenter plutôt qu'à réduire la somme des excédents disponibles pour de nouveaux investissements, de sorte qu'en *haussant, l'intérêt accumule lui-même les forces qui tendent à le réduire. Plus l'intérêt est élevé, plus cette pression agit.*

Aucun exemple ne s'offre ici, ni aucune démonstration mathématique. Les chiffres que nous fournit l'étalon-or ne s'y prêtent pas. Si Carnegie avait augmenté de 20 ou de 50 % le salaire de ses ouvriers, il ne serait probablement jamais parvenu à son premier milliard. Ces aciéries que Carnegie a créées avec l'argent, et qui maintenant augmentent l'offre de capitaux réels, font monter les salaires décompriment l'intérêt, ces aciéries seraient-elles jamais issues de l'épargne des ouvriers ? Les ouvriers n'auraient-ils pas préféré consacrer leurs 20 ou 50 % d'augmentation à une alimentation plus substantielle pour leurs enfants, à un logement plus salubre, à du savon et au bain ? En d'autres termes : tous les ouvriers réunis auraient-ils pu investir dans de nouvelles aciéries des excédents égaux à ceux de Carnegie tout seul, avec ses modestes besoins privés ? (En fait, pour maintenir la proportion existant actuellement entre l'offre des moyens de travail et la demande, les ouvriers auraient dû créer une quantité considérablement plus grande de capitaux réels ; car leur maigre salaire provoque une mortalité infantile révoltante. Une augmentation des salaires eût réduit celle-ci, et, par conséquent, provoqué un accroissement du nombre d'ouvriers et de la demande de moyens de travail.)

À la question susdite, on est tenté de répondre carrément : non ! Et l'on se trompe du tout au tout. En effet, à quoi Carnegie a-t-il abouti en accumulant par son économie ces nouveaux capitaux réels ? Il a fait baisser l'intérêt de ces biens toujours davantage au-dessous du niveau de l'intérêt fondamental et provoqué de la sorte les unes après les. autres, des crises qui ont anéanti ou tué dans l'œuf une somme de capitaux égale à celle qu'a pu accumuler l'habile gestion de ce brave homme. Si Carnegie avait partagé entre ses ouvriers les bénéfices de ses affaires, seule une part réduite de cette augmentation de salaire aurait en effet passé à de nouveaux capitaux réels ; mais la part la plus grosse se fût dissipée en une débauche de savon, de lard, et de haricots. Les intervalles entre les crises en seraient devenus plus longs. Les ouvriers auraient subi moins de pertes dues au chômage forcé et auraient récupéré l'argent trop vite dépensé. Le résultat aurait été le même pour l'intérêt : *sans* la parcimonie de Carnegie l'offre de capitaux réels serait aujourd'hui au même niveau qu'avec cette économie. La différence entre ce que Carnegie pouvait épargner personnellement et ce que les ouvriers auraient économisé a été régulièrement supprimée par des crises économiques.

L'instinct de conservation chez le capitaliste, et la nécessité pour

lui de léguer un capital à ses enfants, le forcent à constituer des réserves sous forme, bien entendu, de placements à intérêts. Il doit agir ainsi même quand ses revenus baissent ; *l'instinct de conservation agit même de telle sorte, que plus le taux de l'intérêt baisse, plus cet instinct pousse le capitaliste à épargner.* Par exemple, pour compenser par une augmentation de capital la diminution de revenus imputable à la baisse de l'intérêt de 5 à 4 %, le capitaliste doit restreindre ses dépenses, afin de majorer son capital d'un quart.

Si l'intérêt hausse, les capitalistes *peuvent* épargner ; s'il baisse, ils *doivent* épargner. Dans le premier cas, le bénéfice est plus intéressant que dans le second, mais cela n'affecte en rien la signification de cet état de choses. Il n'en reste pas moins vrai que, plus le taux de l'intérêt baisse, plus le capitaliste se voit contraint de restreindre ses dépenses afin d'augmenter son capital, *alors que les difficultés de sa situation proviennent précisément de l'accroissement des capitaux réels.*

Nous affirmions que, d'après les lois de la nature, les capitaux réels tendent à se multiplier au point de se détruire eux-mêmes, c'est-à-dire au point de faire complètement disparaître l'intérêt. Dans le fait qui précède, nous tenons la preuve de notre affirmation : si le taux de l'intérêt fléchit, la volonté et le besoin ne manqueront pas de créer des capitaux nouveaux susceptibles de réduire encore l'intérêt, en supposant que nous débarrassions cet accroissement des capitaux de l'obstacle que lui suscite l'argent traditionnel.

Si l'intérêt passe de 5 à 4 %, le capitaliste devra ménager ses dépenses en vue d'augmenter son capital de 8 à 10. Son projet de bâtir pour les siens à la campagne, il l'abandonnera pour construire en ville une maison de rapport. Cette nouvelle caserne à loyers, malheureusement, fera baisser de plus belle l'intérêt des capitaux bâtis. Pour le capital considéré dans son ensemble, il vaudrait mieux que le capitaliste construise la maison de campagne au lieu de la maison de rapport. Mais pour le capitaliste isolé, c'est le contraire.

Si, devant le nombre des maisons de rapport, l'intérêt passe de 4 % à 3 *%,* le capitaliste devra s'imposer de nouvelles restrictions. Au lieu de payer les dettes du prince, son futur gendre, il mariera sa fille à un entrepreneur qui consacrera la dot à la construction de nouvelles maisons de rapport, lesquelles, il est vrai, produiront de l'intérêt, mais en feront encore baisser le taux. Et ainsi de suite.

C'est donc une loi naturelle, relevant de l'instinct de conservation chez le capitaliste, de l'instinct qui; précisément, agit le plus puissamment sur l'homme : *plus le taux de l'intérêt baisse, plus élevée est la fraction des revenus que le capitaliste doit consacrer à la création de capitaux réels nouveaux, de capitaux frais, tendant à leur tour à faire baisser l'intérêt.*

Voici, pour illustrer ce que nous avons dit, un exemple :

Aux taux de 5 %, les ouvriers payent en Allemagne une somme d'intérêts se chiffrant par	20 milliards
Les capitalistes affectent 50 % de cette somme à de nouveaux investissements, soit	10 milliards
et dépensent le reste pour leurs besoins privés. De 5 % l'intérêt tombe à 4 %, et le produit des intérêts tombe donc de 20 à	16 milliards
De la sorte, les capitalistes perdent	4 milliards
Cette baisse des revenus équivaut à une perte de capital de 100 milliards. Elle force les capitalistes à investir une part plus forte de leurs revenus. Au lieu des 50 % consacrés naguère, ils investiront 60 % de ces revenus réduits de 20 à 16 milliards ; au lieu de 10 milliards, ils investiront donc	9.6 milliards
Mais une diminution des revenus chez les capitalistes constitue une augmentation de revenus pour les ouvriers. Si les ouvriers versaient la totalité de ce surplus à la caisse d'épargne, la chute de l'intérêt augmenterait de	4 milliards
les investissements primitifs (les 10 milliards cités en tête). Les nouveaux placements se chiffreraient donc par	13.6 milliards
soit 4 milliards provenant des ouvriers, plus 9.6 milliards provenant des capitalistes.	
Mais admettons que les ouvriers n'épargnent qu'une partie des dégrèvements que leur vaut la chute de l'intérêt, la moitié, par exemple. Toujours est-il que la chute de l'intérêt, de 5 à 4 % ferait monter la création annuelle de nouveaux capitaux de 10 à	11.6 milliards

Et plus le taux de l'intérêt baisse, plus croît la somme consacrée aux investissements, la force qui fait baisser et baisser encore l'intérêt. Les capitalistes y contribuent par *nécessité,* les ouvriers, parce que l'épargne leur est facilitée. La conformation du capital réel le pousse donc, en quelque sorte, au suicide.

Plus l'intérêt tombe, plus les capitaux réels s'accumulent et accélèrent la chute de l'intérêt. De sorte que la *loi de la chute des corps* est applicable à l'intérêt, bien entendu, en l'absence de la résistance opposée par l'argent traditionnel à la formation de pareilles masses de capitaux réels.

On objecte que si le capital réel ne rapportait pas d'intérêts personne ne voudrait plus construire une maison de rapport, une usine, un

four à briques ; qu'on préférerait dépenser ses économies à des voyages d'agrément plutôt qu'à la construction de maisons dont les locataires mèneraient la belle vie sans payer aucun loyer.

Mais dans ce cas, on entend par «sans intérêts» plus que ces mots ne veulent dire. Le loyer d'une maison de rapport n'est formé d'intérêts que pour une part seulement. Outre l'intérêt du capital immobilier, le loyer comprend la rente foncière, les réparations, les amortissements, les impôts, l'assurance et divers services tels que le nettoyage, le chauffage, la surveillance. Souvent l'intérêt peut représenter de 70 à 80 % du loyer ; dans le centre des grandes villes, cependant, il ne représente généralement que de 20 à 30 %. Donc, intérêts déduits, il resterait encore assez de frais pour empêcher que chacun ne prétende occuper un palais. •

Il en est exactement de même des autres capitaux réels. Celui qui les utilise doit s'attendre à payer non seulement les intérêts, mais aussi les frais d'entretien, d'assurance, l'amortissement, la rente foncière, les impôts, etc., charges dont le total égale, quand il ne le dépasse pas, l'intérêt du capital. Parmi tous les capitaux, les maisons sont encore le mieux loties. Pour 2653 sociétés par actions avec 9.201.313.000 marks de capitaux, les amortissements se sont élevés en 1911 à 439.900.475 marks, soit à peu près 5 % en moyenne. Sans l'entretien et les réparations, il ne resterait plus rien de ces capitaux.

Mais même sans cela, cette objection serait sans fondement, notamment en ce qui concerne *les personnes ayant vécu jusqu'ici de leurs rentes.*

En effet, si ces personnes sont déjà contraintes d'épargner davantage quand l'intérêt baisse, à la disparition totale de l'intérêt elles seront d'autant plus attentives à «manger» le *plus lentement possible* leur bien (qui ne sera plus un capital). Et elles peuvent précisément atteindre ce but du fait qu'il leur est loisible de ne dépenser pour vivre qu'une partie des revenus périodiques provenant des amortissements de leurs biens. Le restant de leurs revenus, elles pourront le replacer dans la construction d'autres maisons, navires, etc. Ces placements, sans leur rapporter d'intérêts, les protégeront du moins de toute perte immédiate. Si elles conservaient de la monnaie franche, non seulement elles ne toucheraient pas d'intérêts, mais elles y perdraient. La bâtisse leur épargnera des pertes de cette nature.

C'est ainsi qu'un actionnaire du Norddeutscher-Lloyd, lorsqu'il n'aura, comme nous le supposons, plus de dividendes à attendre, ne désirera pas toucher la part intégrale qui lui revient des amortissements, dont le Lloyd se sert actuellement pour la construction de nouveaux navires. Il se contentera d'une partie, pour retarder le plus possible le jour où le reste de son avoir lui sera rendu. De sorte qu'on construira toujours d'autres navires, quoique ceux-ci ne procurent pas d'intérêt, mais uniquement des amortissements. Ceci n'empêcherait pas de voir à la

longue le dernier navire du Lloyd tomber en ruines, si d'autres personnes ne venaient remplacer l'ex-rentier vivant d'amortissements, si les ouvriers, désormais délivrés de la charge de l'intérêt, ne se mettaient pas à faire ce qui est devenu impossible au ci-devant rentier. La part des amortissements retirée par l'ex-rentier sera remplacée par l'apport de l'épargnant, soucieux, lui aussi, de pouvoir vivre durant ses vieux jours de ces amortissements.

Il n'est donc pas nécessaire que les maisons, les usines, les navires, etc. produisent de l'intérêt, pour attirer les fonds nécessaires à leur construction. Ces biens constituent, en cas d'adoption de la monnaie franche, le meilleur moyen pour tous les épargnants de conserver leurs économies. En plaçant leurs excédents dans des maisons, des navires, des usines, qui ne produisent pas d'intérêts mais qui se remboursent par des amortissements, les épargnants évitent tous frais de rétention, depuis le temps où ils ont acquis ces excédents, jusqu'à celui où ils les dépenseront ; comme bien souvent des dizaines d'années séparent ces deux époques (que l'on songe à l'adolescent qui épargne pour ses vieux jours), c'est donc un grand avantage qu'offrent ces placements.

L'intérêt est certes pour l'épargne une amorce particulière, mais cette amorce n'est pas indispensable. L'instinct d'épargne suffirait sans elle. D'ailleurs quels que soient les avantages que l'intérêt offre à l'épargne, ils ne balancent pas les obstacles que l'intérêt suscite à l'épargnant. C'est à cause de l'intérêt qu'épargner signifie se priver, endurer le froid et la faim, étouffer dans un taudis. *L'intérêt, que l'ouvrier doit produire avant tout au bénéfice d'autrui, rogne à tel point la part qui lui est due pour son travail que, dans l'immense majorité des cas, il ne peut absolument pas songer à épargner.* Si l'intérêt constitue pour l'épargne un ressort, c'est davantage un obstacle. A cause de lui, seuls des milieux très restreints connaissent la possibilité d'épargner, et dans ces milieux, seuls les ascètes sont capables de le faire. Si l'intérêt tombe à zéro, le revenu du travail sera majoré du montant des charges ainsi supprimées ; la possibilité et la capacité d'épargne s'en trouveront élargies. Il est indiscutable qu'on trouve plus facilement dans 200 marks que dans 100, 5 marks pour l'épargne. Et il est probable que tel qui, tenté par l'intérêt, privait les siens de 10 marks quand il en gagnait 100, ne manquera pas, lorsque l'appât de l'intérêt aura disparu, et qu'il touchera 200 marks, de céder à son penchant à l'épargne et d'économiser, sinon 110 marks, du moins sensiblement plus que 10.

Dans la nature, l'épargne se pratique sans aucune perspective d'intérêt. L'abeille et le hamster épargnent, alors que leurs réserves leur valent non de l'intérêt, mais des ennemis. Les peuples primitifs épargnent aussi, sans même connaître l'intérêt (1). Pourquoi l'homme civilisé serait-il fait autrement ?

(1) Jamais un nègre, un Hottentot, un Mohican n'a tiré d'intérêts de son épargne. Cela n'empêche qu'aucun d'eux ne consentirait à échanger son épargne, c'est-à-dire ses provisions, contre le livret de caisse d'épargne d'un de nos prolétaires.

On épargne pour bâtir. On économise en vue du mariage, de la vieillesse ou en prévision de la maladie. En Allemagne, il en est même qui épargnent pour leur service funèbre, et pour la caisse d'enterrement. L'enterrement ne rapporte pourtant au défunt aucun intérêt. Et d'ailleurs, depuis quand le prolétaire épargne-t-il à cause de la caisse d'épargne ? Est-ce que l'argent que l'on cachait jadis dans les matelas produisait de l'intérêt ? Cette forme de l'épargne était encore la plus répandue il y a 30 ans. Les provisions d'hiver ne rapportent pas non plus d'intérêt ; elles donnent même du déchet (1).

Épargner signifie produire plus de marchandises qu'on n'en consomme. Mais que fait l'épargnant, que fait le peuple de ces excédents de marchandises ? Qui conserve ces marchandises, et qui paie les frais de garde ? En répondant que l'épargnant vend ses produits, on ne fait que déplacer le problème du vendeur à l'acheteur, ce qui n'a aucun sens, si on considère le peuple dans son ensemble.

Si donc quelqu'un fait des économies, c'est-à-dire produit plus de marchandises qu'il n'en consomme et trouve pour l'excédent un emprunteur qui s'engage à le lui rendre à une date convenue, sans intérêt, mais aussi sans perte, l'épargnant ne fait-il pas une excellente affaire ? Il épargne de la sorte les frais d'entretien de sa réserve. Il donne cent tonnes de froment frais dans sa jeunesse, et dans ses vieux jours il reçoit en échange 100 tonnes de froment frais (Voir l'histoire de Robinson, au début de cette partie).

Dès que nous éliminons l'argent de la discussion, la restitution pure et simple, sans intérêts, du prêt apparaît comme un service très important de la part de l'emprunteur, du débiteur ; celui-ci prend à sa charge les frais d'entretien du bien prêté. Ces frais, l'épargnant devrait les supporter lui-même s'il ne trouvait personne pour se débarrasser de ses économies. Sans doute, le bien prêté n'occasionne pas à l'emprunteur de frais de conservation, puisqu'il s'en sert (dans le cas du prêt de semences, par exemple) ; mais cet avantage qui appartient bien en propre à l'emprunteur, *dans le prêt sans intérêt, le preneur le transmet gratuitement au bailleur.* Si les prêteurs étaient plus nombreux que les emprunteurs, les emprunteurs se feraient payer l'avantage en question sous la forme d'une ristourne sur le prêt (intérêt négatif).

Donc, quel que soit l'angle sous lequel on examine la question, aucun obstacle d'ordre naturel ne s'oppose au prêt sans intérêt. Au contraire, plus l'intérêt baissera, plus on mettra de zèle à multiplier les maisons, les usines, les navires, les canaux, les voies ferrées, les théâtres, les fours crématoires, les tramways, les fours à chaux, les fonderies, et l'activité atteindra le degré le plus élevé quand

(1) Quant au moyen âge, les papes interdirent l'intérêt, on ne vit pas circuler plus d'argent. La pénurie de métal monnayable n'y était pas absolument étrangère. Cependant le fait démontre que, même en l'absence d'intérêts, l'épargnant garde son zèle ; il thésaurise le •numéraire.

ces entreprises ne rapporteront plus du tout d'intérêts.

(Boehm-Bawerk considère comme tout à fait évident qu'un bien présent vaut mieux qu'un bien futur ; c'est même sur cette affirmation qu'il base toute la nouvelle théorie qu'on lui doit. Mais pourquoi cela lui semble-t-il évident ? Voici la singulière explication qu'il fournit lui-même : parce qu'il est possible d'acheter du vin, qui se bonifie dans le cellier, et que l'on pourra revendre plus cher I (Parmi toutes les marchandises, Boehm-Bawerk n'en a pas trouvé une seconde possédant cette singulière propriété.) Si le vin s'améliore de lui-même, et, paraît-il, sans travail ni frais d'aucune sorte, sans frais de magasinage par exemple, les autres marchandises, les pommes de terre, la farine, la poudre, la chaux, l'acide sulfurique, les peaux, le fer, la soie, la laine, les articles de mode gagneraient-ils aussi en vieillissant ? Leur qualité et leur prix augmenteraient-ils d'année en année ? Dans ce cas, voilà le problème social résolu à la perfection. Il suffira d'amasser assez de marchandises. L'abondance inépuisable de la production actuelle et notre armée de chômeurs s'y prêtent à souhait. Et le peuple tout entier pourra sans plus se déranger, vivre de ses rentes. Les réserves gagneront constamment en qualité et en prix puisque, économiquement, une différence de qualité équivaut à une différence de quantité. D'ailleurs, on ne voit pas pourquoi on ne tirerait pas la conclusion inverse : puisque tous les biens, à l'exception de la monnaie et du vin, se décomposent à la longue ! Or, dans le domaine de l'intérêt, Boehm-Bawerk fut jusqu'à sa mort (en 1914) le chercheur le plus en vue, et ses œuvres ont été traduites en plusieurs langues.)

Les soucis de l'épargnant sortent quelque peu du cadre de cette étude élémentaire de l'intérêt ; mais leur analyse plus poussée éclairerait peut-être la doctrine.

Supposons l'or éliminé de l'échange des marchandises. Quelqu'un veut épargner, se préparer pour la vieillesse un repos à l'abri des soucis. *Immédiatement, un problème se pose : quelle forme va-t-il donner à ses économies* ? Conserver par devers lui ses propres produits ou des produits étrangers, il ne peut y songer un instant. Un trésor de monnaie franche, il ne faut pas non plus y penser. Sa première idée sera de prêter sans intérêts à des patrons, des artisans, des paysans, des commerçants. Plus l'échéance sera longue, mieux cela vaudra. Il est vrai que notre épargnant court ainsi le risque de n'être jamais remboursé. Mais ce risque, il se le fera payer par un supplément : la prime de risque (voir Éléments de l'intérêt brut) ; d'ailleurs, aujourd'hui, dans les prêts de l'espèce, ce supplément ne manque jamais d'accompagner l'intérêt net. Si notre épargnant prétend éviter tout risque de ce genre, il placera ses économies dans la construction d'une maison de rapport. Les locataires lui payeront périodiquement l'amortissement. Actuellement, le loyer comprend également ces remboursements échelonnés des frais

de construction. Le genre de maison dépendra de l'amortissement désiré. L'épargnant la bâtira en pierres s'il se contente de 2 % d'amortissement par an. S'il désire 10 % d'amortissements, il placera ses fonds dans la construction de navires, et s'il en veut 30 %, qu'il achète une fabrique de poudre. Il a le choix. La force que les enfants d'Israël ont accumulée dans la construction des pyramides peut être récupérée intacte, après 4.000 ans, par la chute des blocs de pierre. De même l'épargne accumulée dans la construction d'une maison non grevée d'intérêts peut réapparaître dans son intégrité, grâce aux amortissements payés par le loyer, sans intérêts il est vrai, mais avec le maintien de cet avantage incalculable pour l'épargnant, de pouvoir reporter ses économies d'une époque où il n'en a pas besoin à d'autres moments de sa vie où il en aura l'emploi.

Celui qui bâtit une maison de rapport dans le but de la mettre en location sans intérêts, est à peu près dans le cas d'un prêteur sur gages qui se ferait rembourser par acomptes.

Mais en pratique, les choses ne manqueront pas de S'arranger comme suit : habituellement, des compagnies d'assurance sur la vie déchargeront de tous soucis les petits épargnants, les personnes étrangères au monde. Ces compagnies utiliseront les fonds des épargnants dans la construction de maisons, de navires, d'usines. L'amortissement de ces biens leur permettra de verser aux épargnants une rente viagère : 5 % aux hommes vigoureux, 10 ou 20 % aux malades et aux vieillards. De la sorte, plus d'oncles à héritage. Le dernier clou de l'avoir ferme le cercueil. L'épargnant entame son avoir des qu'il cesse de travailler, et au décès, l'avoir est épuisé. Dans ces conditions, en effet, nul n'a besoin d'armer ses descendants d'un héritage. Chacun sera suffisamment armé, si l'on délivre le travail des entraves de l'usure. L'homme délivré de l'usure n'a plus besoin de l'appui d'un héritage. Le ressuscité de Naïm n'avait que faire de béquilles. Affranchi de l'usure, l'homme se créera lui-même ses propres biens, et ses excédents pourront alimenter la caisse des compagnies d'assurance sur la vie, telles que nous les entrevoyons. Dans ces caisses, les remboursements au vieux, à titre d'amortissement des maisons, navires, etc., seront constamment compensés par les versements des jeunes, en vue de nouvelles constructions. Les remboursements aux aînés seront couverts par l'épargne des jeunes.

Avant 1914, un ouvrier supportait pour les habitations, moyens de travail, dettes publiques, chemins de fer, magasins, hôpitaux, fours crématoires, etc. la charge de l'intérêt d'un capital de 50.000 marks (1), c'est-à-dire que l'intérêt du capital et la rente foncière lui coûtaient

(1) Avec ses quelque 10 millions d'ouvriers (nous entendons par là tous ceux qui vivent du revenu de leur travail) l'Allemagne paie les intérêts d'un capital d'environ 500 milliards (sol inclus). Chaque travailleur paie donc en moyenne les intérêts d'un capital de 50.000 marks.

directement par les retenues sur les salaires et indirectement par leur influence sur les prix, 2.000 marks par an. Si l'intérêt du capital n'existait pas, le revenu du travail doublerait. Actuellement, si l'ouvrier peut, quand il gagne mille marks, en épargner annuellement cent, il lui faudra longtemps avant de pouvoir vivre de ses rentes. *D'autant plus que l'ouvrier multiplie lui-même, par son économie, les crises qui l'obligent à manger son épargne quand la faillite de la banque ne l'a pas engloutie. Ces faillites ne sont d'ailleurs pas rares en temps de crise.* Si par contre la disparition de l'intérêt vient doubler le revenu du travailleur, il pourra, dans le cas envisagé, épargner non 100 marks, mais 1.100 marks par an : si son épargne ne s'accroît plus « d'elle-même », l'ouvrier verra néanmoins ses dépôts majorés chaque année de cette belle différence. Et cette différence ne se chiffrera pas seulement par l'écart entre 100 (plus l'intérêt) et 1.100 ; *elle sera largement accrue par la suppression du chômage, qui forçait l'ouvrier à manger ses économies.*

Reste à réfuter une objection : il serait impossible d'équilibrer la demande et l'offre sur le marché des capitaux.

On dit qu'avec des machines plus nombreuses, plus perfectionnées, il est possible de travailler à meilleur compte, et que par conséquent, chaque patron profitera de la chute de l'intérêt, pour agrandir ou améliorer son usine. On en conclut que la chute de l'intérêt et surtout sa disparition créeront, sur le marché des capitaux, une telle demande de la part des patrons, que l'offre ne pourra jamais la couvrir, et que par conséquent, l'intérêt ne pourra jamais tomber à zéro.

Voici ce que dit par exemple O. Conrad (1) : « Il est impossible que l'intérêt disparaisse jamais complètement. Si par exemple, un monte-charge épargne 5 ouvriers, touchant par an 4.000 couronnes, au taux de 5 %, ce monte-charge pourra coûter 80.000 couronnes. Si l'intérêt baissait par exemple à 1/100 %, le monte-charge vaudrait d'être placé même s'il coûtait 40 millions de couronnes. Si l'intérêt baissait jusqu'à zéro, ou presque, l'emploi des capitaux prendrait une ampleur inimaginable. Pour remplacer la moindre manipulation, on pourrait placer les machines les plus compliquées et les plus coûteuses. Pour un intérêt nul, il devrait exister des placements de capitaux immenses, illimités. Inutile de prouver que cette condition n'est pas remplie aujourd'hui, et qu'il n'est pas possible qu'elle soit jamais remplie dans l'avenir. »

À cette objection contre la possibilité du prêt sans intérêt, il convient de répondre par la remarque suivante : l'emploi de capitaux entraîne non seulement l'intérêt mais les frais d'entretien, et ces frais sont très élevés, surtout dans l'industrie. C'est ainsi que le monte-charge de 40 millions coûterait certainement, pour son entretien et pour son amortissement, 4 ou 5 millions par an. Ce n'est pas 5 ouvriers,

(1) Jahrbuch für Nationalokonomie und Statistik, Jena 1908.

comme le pense Conrad, 'mais 4.000 ouvriers à 800 couronnes que le monte-charge devrait remplacer, même s'il n'exige pas un pfennig d'intérêts. L'intérêt étant nul, si les frais d'entretien s'élèvent à 5 % et les amortissements à 5 %, le monte-charge destiné à remplacer 5 ouvriers touchant 800 couronnes ne pourra coûter que 40.000, et non 40 millions de couronnes. Si les frais de construction dépassent ce montant, les frais d'entretien ne seront plus couverts ; on ne bâtira pas le monte-charge, et celui-ci ne créera donc pas de demande sur le marché de l'emprunt.

Là où ne s'imposent pas d'amortissements considérables, comme dans certaines améliorations durables apportées au sol, ce seront les revendications salariales qui viendront restreindre la demande de crédits sans intérêts. Ceci concerne le problème de la rente foncière. Disons cependant ici qu'aucun particulier ne fera sauter des rochers ni ne défrichera des terres, si ce travail ne lui procure aucun avantage. La construction d'une usine, d'une maison de rapport, lui permet de rentrer dans ses fonds par tranches annuelles, à mesure des amortissements. C'est en vue d'être remboursé qu'il bâtit la maison de rapport. Mortel, il veut récolter avant sa mort ce qu'il a semé à la sueur de son front ; c'est pourquoi il ne peut entreprendre que des travaux qui se résolvent en amortissements. Si lui et son œuvre, cessent en même temps, il aura calculé juste, c'est-à-dire calculé juste au point de vue individuel. Les réalisations en vue des siècles à venir ne sont pas l'œuvre du mortel, mais de l'éternel, du peuple. Le peuple, qui vit éternellement, compte avec l'éternité, et fait sauter les roches, sans même que ce travail produise d'intérêt ou s'amortisse. Jusque dans la mort, le vieil intendant des forêts dirige le boisement des solitudes. Ces choses-là. sont l'affaire de l'État. Mais l'État n'entreprendra de pareils travaux que dans la mesure où il pourra disposer, sans charge d'intérêt, des fonds nécessaires. De telles entreprises *ne s'opposent donc pas à la franchise d'intérêts* ; *elles la réclament, au contraire.*

Celui qui fait cette objection oublie en ce qui concerne le simple agrandissement des entreprises (10 tours au lieu de 5, 10 presses à briques au lieu de 5), que celui-ci ne peut se réaliserons un accroissement correspondant du nombre des ouvriers. *La demande d'argent en vue de l'agrandissement d'une fabrique signifie un accroissement correspondant dans la demande de main-d'œuvre, des revendications salariales accrues, et par conséquent la suppression de l'avantage que l'industriel attendait de l'agrandissement de son entreprise.* L'industriel ne peut donc attendre, *du simple fait de l'agrandissement de son usine,* aucun avantage spécial du crédit sans intérêt. C'est pourquoi l'exemption d'intérêts ne le poussera pas à une demande démesurée de crédits gratuits. Une limite est tracée par les revendications des ouvriers, *lesquels seront seuls à bénéficier de la suppression de l'intérêt,* et cela n'est que tout à fait naturel, car, au fond, la relation entre patrons et ouvriers

ne diffère en rien de la relation existant entre prêteurs sur gages (1) et emprunteurs : la chute de l'intérêt profite aux emprunteurs.

Le patron n'achète pas le travail, ou le temps de travail, pas plus que la force du travail, parce qu'il ne revend pas non plus de la force de travail. Ce qu'il achète et ce qu'il vend, c'est le produit du travail ; et le prix qu'il le paie n'est pas basé sur ce qu'il faut pour élever, instruire et nourrir un ouvrier et les siens (le patron ne s'en soucie pas, on s'en rend compte suffisamment rien qu'à voir l'ouvrier), mais uniquement sur le prix que paie le consommateur. De ce prix, le patron soustrait l'intérêt de ses installations, le prix des matières premières, intérêt compris, et le salaire de son propre travail. L'intérêt correspond régulièrement à l'intérêt fondamental ; le salaire du patron est soumis, comme tous les salaires, à la loi de la concurrence ; quant aux matières premières, le patron en fait ce que tout marchand fait de sa marchandise. Le patron prête à l'ouvrier machines et matières premières, et retire l'intérêt y afférent de la production de l'ouvrier ; le reste est ce que l'on appelle le salaire, qui n'est au fond rien d'autre que le prix de la marchandise livrée par l'ouvrier.

Les usines ne sont donc que des maisons de prêt. Entre le propriétaire d'une maison de prêt et Krupp, il y a une différence de grandeur mais non de qualité. La vraie nature de ces entreprises saute aux yeux dans le salaire à la pièce. En réalité, tout salaire est un salaire à la pièce, car le salaire s'établit pour chaque ouvrier, d'après les pièces que le patron en attend.

Mais à côté du simple agrandissement de l'entreprise, qui augmente la demande d'ouvriers, il y a encore le perfectionnement des moyens de travail eux-mêmes, qui permet d'augmenter la production avec un nombre égal d'ouvriers. Par exemple, un paysan peut doubler le nombre de ses charrues, mais il devra dans ce cas, doubler le nombre de valets de ferme ; si par contre il achète une charrue à vapeur, il cultivera une surface double sans doubler le nombre de ses ouvriers.

Ce *perfectionnement* des moyens de travail (à ne jamais confondre avec l'au*gmentation* pure et simple du nombre des machines) est constamment recherché. Car pour les patrons, la seule chose qui compte, c'est le bénéfice net (2) ; et celui-ci sera d'autant plus grand que le maté-

(1) Comme le disait quelque part *Eugen Dühring* : le patron loue, pour ainsi dire, les établissements de production aux ouvriers moyennant une redevance. *Dühring* appelle cette redevance locative : « profit ». *Marx* l'appelle « plus-value »; nous l'appelons tout simplement : intérêt, intérêt du capital.

(2) Le bénéfice net (le salaire du patron, le revenu du travail du patron, etc.), est ce qui reste après payement de tous les frais d'exploitation, intérêts compris, ce qui reste pour la direction de l'entreprise, à titre de profit. Il n'a rien de commun avec l'intérêt. Dans les sociétés par actions, ce sont les brevets d'invention ou les appointements t scandaleux » de certains ouvriers ou directeurs spécialement habiles ou irremplaçables, qui absorbent ce bénéfice net.

riel d'une usine *devancera* en perfectionnement, celui de la concurrence. D'où la course au perfectionnement des moyens de production, la demande de crédits de la part des industriels qui ne possèdent pas les fonds nécessaires pour remplacer les anciennes installations par les derniers perfectionnements.

Il ne faut cependant pas en conclure que la demande de crédit sans intérêt doive en tout temps se développer en faveur du perfectionnement des moyens de travail, au point de ne pouvoir être couverte par l'offre engendrée par la suppression de l'intérêt. En effet, dans le perfectionnement des moyens de travail, *l'argent nécessaire à la réalisation des inventions n'entre en ligne de compte qu'en second lieu.*

Celui qui a appris à lier un balai peut en faire cent. Mais si on lui demandait, tout en lui offrant de l'argent sans intérêts, de *perfectionner son matériel* de façon à produire plus et mieux à travail égal, la question resterait sans réponse. Tout perfectionnement de matériel est le fruit du travail de l'esprit ; on ne l'achète pas n'importe quand au marché, comme les pommes de terre. Il ne suffit pas de le commander, ni de disposer d'argent à si bon compte que ce soit. Le premier venu peut toujours empocher des millions, avec des inventions dignes d'être brevetées ; mais c'est l'esprit qui manque.

Il se peut que dans 10 ou dans 100 ans les moyens de travail auront été tellement perfectionnés, que les ouvriers produiront le double, le quintuple ou le décuple. Tous les patrons s'empresseront d'acquérir alors ces perfectionnements. Mais en attendant, les patrons doivent se contenter des machines que leur livre la technique arriérée actuelle.

Faisant abstraction de ce fait, admettons que quelqu'un invente une machine coûteuse, permettant à chacun de doubler le rendement de son travail ; une telle invention déclencherait immédiatement une demande gigantesque de prêts en vue de la construction de machines semblables. Chacun voudrait acquérir ce nouveau modèle et abandonner les vieilles machines. Si le prêt sans intérêt était d'usage avant cette date, cette demande nouvelle et énorme ferait réapparaître l'intérêt. Celui-ci pourrait même atteindre un taux inconnu jusqu'alors, dans cette révolution technique qui bannirait toutes les installations existantes. *Mais cela ne durerait pas longtemps. Les marchandises deviendraient, à cause de ce nouveau moyen de production, moins chères de moitié* (non que leurs prix baisseraient, mais qu'à travail égal, on produirait le double de marchandises, et que cette quantité double pourrait s'échanger contre le double d'autres marchandises). *Les citoyens accumuleraient des épargnes considérables. Celles-ci créeraient sur le marché du crédit une offre telle, qu'elle ne tarderait pas à égaler cette demande extraordinaire de crédits et à la dépasser.*

On peut donc dire que toute demande de prêts prenant naissance en

vue du perfectionnement des moyens de production, amène d'elle-même l'offre susceptible de la couvrir surabondamment.

On peut examiner la question sous tous ses aspects : *l'offre de prêts peut toujours couvrir la demande suffisamment pour causer la suppression de l'intérêt. Aucun obstacle d'ordre naturel ne s'y oppose, ni du côté de la demande, ni du côté de l'offre.* Dès que nous éliminons la monnaie traditionnelle, la voie s'ouvre au prêt et à la construction sans intérêt. La suppression de l'intérêt est une conséquence naturelle de l'ordre naturel lorsque, celui-ci n'est troublé par aucune intervention artificielle. Tout dans la nature de l'homme et de la vie économique tend vers un accroissement irrésistible des capitaux dits réels (biens réels), accroissement que ne pourrait freiner un seul instant la chute complète de l'intérêt. Le seul trouble-fête, nous l'avons reconnu : c'est le moyen d'échange traditionnel. Ce moyen d'échange, par ses propriétés physiques, offre à son détenteur la possibilité de différer à son gré la demande, sans préjudice immédiat pour lui-même, tandis que les propriétés physiques qui affligent les marchandises font payer cher à l'offre le moindre retard. L'économie privée et l'économie publique attendent toutes deux d'être débarrassées de l'intérêt, et elles s'en débarrasseront dès que l'argent leur laissera les coudées franches.

Nous avons réservé pour la fin de ce chapitre une question dont la place logique était au début ; l'étude de cette question nécessitait certaines connaissances, que nous avons acquises depuis au sujet de l'intérêt, et des développements dont la place était naturellement à la fin plutôt qu'au début.

Nous disions que l'argent en tant que moyen d'échange constitue du capital parce qu'il peut interrompre l'échange de marchandises. Nous pouvons en conclure que lorsque la réforme que nous préconisons l'aura privé de la faculté d'interrompre les échanges, l'argent en tant que moyen d'échange ne sera plus du capital. Il ne pourra plus prélever l'intérêt fondamental.

Cette conclusion est irréfutable.

Mais si, enchaînant les conclusions, on disait : l'argent ne pouvant plus prélever d'intérêt sur les marchandises, on peut compter sur le prêt sans intérêt dès l'adoption de la monnaie franche, on commettrait une erreur.

En tant que moyen de troc, la monnaie franche ne constitue plus, vis-à-vis des marchandises (dans le commerce, donc) un capital ; elle le sera aussi peu que n'importe quelle marchandise vis-à-vis des autres. La monnaie franche tend à exempter de l'intérêt l'échange des marchandises. Mais lors de son introduction, la monnaie franche va trouver sur le marché du prêt un état de choses créé par son prédécesseur (l'or). Et aussi longtemps que cet état de choses créé en vue du prélèvement de l'intérêt subsistera, aussi longtemps que l'offre et la demande rendront possible sur le marché du prêt (sous toutes ses formes) le

prélèvement d'intérêts, on devra payer également de l'intérêt pour les emprunts de monnaie franche. La monnaie franche, lors de son introduction, rencontrera le paupérisme, père de l'intérêt. Ce paupérisme devra d'abord disparaître. Il ne disparaîtra pas du jour au lendemain. C'est alors qu'il faudra travailler. Aussi longtemps que le paupérisme ne sera pas supprimé, les moyens de travail et les marchandises rapporteront de l'intérêt dans toutes les formes d'activité utilisant le prêt (non dans les échanges). Mais la monnaie franche ne subordonne pas ses prestations au prélèvement d'intérêts ; c'est grâce à elle que, par un travail désormais libéré des crises, l'économie populaire pourra se faire un peu de graisse. Ceci tuera cela ; la graisse tuera l'intérêt. L'intérêt se repaît de la sueur et du sang du peuple, mais la graisse, c'est-à-dire l'abondance économique, il ne la digère pas. Pour l'intérêt, la graisse est un poison.

Il est indubitable que la disproportion créée au profit de l'intérêt entre la demande et l'offre, se maintiendra longtemps encore après la réforme monétaire, et ne disparaîtra que peu à peu. Les méfaits millénaires du système monétaire traditionnel (la pénurie de biens réels) ne peuvent pas être réparés par 24 heures de fonctionnement d'une presse à billets. Le manque d'habitations, de navires, d'usines, ne peut naturellement pas être corrigé par du papier multicolore, malgré la foi inébranlable des fidèles de la monnaie papier et du papier monnaie. La monnaie franche permettra de construire, en quantité illimitée, maisons, navires, usines ; elle permettra aux masses de travailler à cœur joie, de transpirer tout leur saoul, et de maudire un état voisin de la mendicité, héritage funeste de l'or. La monnaie franche elle-même ne donnera pas une pierre des villes qui nous manquent. Les presses qui l'imprimeront ne livreront pas une goutte de l'océan indispensable pour noyer l'intérêt du capital, et que devra engendrer un labeur inlassable, avant qu'il ne soit question de franchise d'intérêt. Il faut toujours défendre le peu de liberté que l'on a pu conquérir. Il en sera de même de cette nouvelle franchise, que devra toujours défendre le travail. C'est ruisselant de sueur, que le peuple entrera dans les maisons franches d'intérêt, dans la cité de l'avenir, la cité franche d'intérêt.

Le jour où l'or sera chassé de son trône, et où la monnaie franche entreprendra de servir les échanges, il ne se produira dans le domaine de l'intérêt rien qui soit digne d'être signalé. L'intérêt des capitaux réels existants (des biens réels) restera provisoirement inchangé. Les biens que viendra ajouter à ceux-là le travail désormais ininterrompu du peuple produiront également de l'intérêt. Ils en feront néanmoins fléchir le taux à mesure que leur quantité augmentera. Lorsque, à côté de villes comme Berlin, Hambourg, Munich, se dressera une seconde ville, encore plus grande, l'offre d'habitations couvrira peut-être la demande, faisant descendre l'intérêt à zéro.

Que se passera-t-il aussi longtemps que les capitaux réels rapporteront de l'intérêt ? Comme l'argent permet d'acheter des matériaux dont l'assemblage donnera des capitaux réels produisant intérêt, il est évident que celui qui aura besoin d'emprunter de l'argent devra payer à cette fin un intérêt égal à celui produit par les capitaux réels ; simple question de concurrence.

Les emprunts en monnaie franche coûteront donc de l'intérêt, aussi longtemps que les capitaux réels en produiront. La pénurie de biens réels imputables à l'argent métallique permettra pendant quelque temps encore à ces biens de rester du capital ; leurs éléments, les matériaux et l'argent resteront aussi, pendant quelque temps encore, du capital.

Jusqu'au moment de l'adoption de la monnaie franche, le taux de l'intérêt des capitaux réels dépendra de celui de l'intérêt fondamental. A partir de ce moment, l'intérêt fondamental sera éliminé et le niveau de l'intérêt des emprunts se réglera exactement sur l'intérêt des biens réels. On payera de l'intérêt pour les emprunts, non à cause d'un pouvoir propre à l'argent de rançonner les marchandises, mais parce que, provisoirement, la demande dépassera encore l'offre.

L'intérêt fondamental ne constitue pas un intérêt de crédit ; l'échange d'argent contre de la marchandise, et le droit prélevé à celle occasion n'ont rien de commun avec l'emprunt. L'intérêt fondamental n'est d'ailleurs pas déterminé par l'offre et la demande. Le producteur donne sa marchandise en échange d'argent. C'est une opération d'échange, et l'intérêt fondamental se prélève parce que le teneur d'argent a le pouvoir de permettre ou d'interdire l'échange. L'intérêt fondamental répond à l'avantage que l'emploi de l'argent, comme moyen d'échange, a sur l'emploi des ersatz de l'argent : la traite, l'économie primitive, le troc. Aucune offre d'argent, si grande fût-elle, ne pourrait supprimer cette différence, ni par conséquent l'intérêt.

Pour l'intérêt des biens réels, il s'agit au contraire, non d'un échange mais d'un prêt. Le propriétaire foncier prête sa terre au fermier, le propriétaire prête sa maison au locataire, le fabricant prête sa fabrique à l'ouvrier, le banquier prête son argent à l'emprunteur ; mais le commerçant qui prélève l'intérêt des marchandises, ne prête rien : il échange. Fermier, locataire, ouvrier, débiteur, rendent ce qu'ils ont reçu : le commerçant retire de son argent quelque chose de tout différent de l'argent. Voilà aussi pourquoi l'échange n'a rien de commun avec le prêt, voilà pourquoi l'intérêt fondamental est influencé par des circonstances tout à fait différentes de celles qui influent sur l'intérêt des biens réels. Aussi convient-il de cesser définitivement de désigner deux choses aussi différentes par le même nom d'intérêt.

L'intérêt des biens réels est déterminé par l'offre et la demande. Il est soumis à la loi de la concurrence. Une simple variation du rapport existant entre l'offre et la demande peut l'éliminer. Jamais cela ne serait

possible pour l'intérêt fondamental. L'intérêt des biens réels était jusqu'ici protégé contre pareille variation, du fait que la production de capitaux réels était limitée de telle manière que ces biens pussent prélever un intérêt égal à l'intérêt fondamental.

La monnaie franche n'offre plus cette protection au capital réel. Mais la disproportion indispensable à l'intérêt subsiste encore, entre l'offre et la demande de prêts de toute nature : prêt de maisons, de fabriques, de machines, ainsi que prêts de numéraire.

Dès lors l'élément de l'intérêt pour ces prêts de numéraire ne provient plus du commerce, selon la formule A.M.A.', mais de la production de marchandises : c'est la part du prêteur, dans les marchandises que l'emprunt permet au patron de produire en plus à frais égaux, part que le prêteur exige, puisque l'offre et la demande le lui permettent.

L'intérêt fondamental se prélevait en dehors de la production des marchandises, au moment de l'échange ; non comme participation au surplus de marchandises produit grâce au crédit, mais comme une *part prélevée sur absolument toutes les marchandises* qui dépendaient de l'argent pour leurs échanges. *Il aurait été prélevé même si tous les ouvriers avaient été pourvus personnellement de leurs propres moyens de production, même si ces moyens avaient été exactement égaux, même si toutes les dettes avaient été payées, même si chacun avait payé ses achats au comptant, si chacun avait habité dans sa propre maison, si le marché de l'emprunt avait été fermé; si tout prêt avait été interdit, et même si l'Église avait défendu toute perception d'intérêt.*

La demande de prêts, sous la forme de moyens de travail, provient du fait qu'à l'aide de ces moyens de travail, on obtient des marchandises plus nombreuses et meilleures que sans ces moyens. Si dans cette demande l'ouvrier rencontre une offre insuffisante, il devra abandonner au prêteur une partie du surplus qu'il espère produire à l'aide des moyens de travail désirés ; il y sera contraint par le simple fait de la disproportion entre l'offre et la demande. Après l'introduction de la monnaie franche, cette disproportion subsistera encore un certain temps.

Aussi longtemps que le moyen de travail est du capital, le produit du travail reste, lui aussi, du capital, *mais pas en tant que marchandise,* pas là où on débat le prix. En effet, dans les échanges, les comptes d'intérêts relatifs aux marchandises se balanceraient. Mais en dehors de la circulation des marchandises, là où il s'agit, non du prix, mais des conditions d'un prêt, où se présente, non un acheteur mais un emprunteur, là le produit du travail peut se comporter en capital et reste nécessairement du capital aussi longtemps que le moyen de travail est du capital. C'est exactement le contraire qui se produit avec l'argent traditionnel. Celui-ci tire son intérêt non de l'emprunteur mais de la Circulation des marchandises. C'est dans les veines mêmes de l'économie sociale que l'argent traditionnel plongeait son suçoir ; la réforme

monétaire lui ampute cet organe. Voilà pourquoi la monnaie franche n'est plus en elle-même un capital. Elle ne peut plus extorquer en toute circonstances l'intérêt. Elle partage le sort des moyens de travail, qui eux aussi ne pourront prélever de l'intérêt qu'aussi longtemps que l'offre restera inférieure à la demande. Si l'intérêt des capitaux réels tombe à zéro, le prêt sans intérêt devient réalité. A la réforme de l'argent, l'intérêt fondamental cesse d'exister dès l'instant où la monnaie franche rencontre les marchandises. La monnaie franche occupe, comme instrument des échanges, le même niveau que les marchandises. C'est comme si, entre le fer et le froment, nous avions introduit comme moyen d'échange, les pommes de terre. Se représente-t-on les pommes de terre prélevant de l'intérêt aux dépens du fer et du froment ? Mais si la monnaie franche supprime l'intérêt fondamental, cela n'entraîne pas la disparition immédiate de l'intérêt dans le prêt. La monnaie franche ouvre simplement la voie au prêt franc d'intérêt ; c'est tout ce qu'elle peut faire.

Cette distinction entre l'intérêt fondamental *(Urzins)* et l'intérêt du prêt *(Darlehenszins)* concentre comme en un foyer de lumière tout ce que nous avons dit jusqu'ici à propos de l'intérêt. On n'avait pas vu l'intérêt fondamental, car il se cachait derrière l'intérêt vulgaire du prêt ; derrière sa créature. Lorsque le commerçant emprunte de l'argent, et incorpore l'intérêt payé de ce chef aux frais généraux grevant ses prix de vente, il s'agit, supposait-on jusqu'aujourd'hui, d'un intérêt de prêt. Le commerçant, disait-on, avance l'argent à la marchandise, il lui fait un prêt ; les producteurs payent l'intérêt. Il ne fallait d'ailleurs pas nécessairement n'être qu'un penseur superficiel, pour accepter cette conclusion erronée. Les apparences sont ici vraiment trompeuses. Il faut examiner les choses très attentivement, pour remarquer que l'intérêt payé par le commerçant pour l'argent qu'il emprunte n'est pas *le point de départ mais le terme de toute l'affaire.* Le commerçant se sert de l'argent pour tirer l'intérêt des marchandises : et comme l'argent ne lui appartient pas, il remet l'intérêt au bailleur de fonds. Il n'est, en l'occurrence, que l'encaisseur au service du prêteur d'argent. Si cet argent avait été le sien, le commerçant aurait tout aussi bien prélevé l'intérêt fondamental, et l'aurait empoché. Dans ce cas, où y aurait-il eu emprunt ? Dans le prêt, le service rendu et la contrepartie du service rendu sont séparés par un laps de temps. L'intérêt du prêt se règle précisément d'après le temps qui s'écoule entre l'avance et la restitution. *Mais dans l'échange de l'argent contre la marchandise, lequel permet l'extorsion de l'intérêt fondamental, le service et le service* a *en retour* » *sont parfaitement simultanés.* Le prêt laisse un créancier et un débiteur; l'échange ne laisse rien après lui. On entre dans la boutique, on achète, on paie et l'on part. L'affaire n'a pas de suite. Chacun donne et reçoit sur le champ ce qui est demandé. *Comment pourrait-il y avoir là un prêt* ? L'emprunt suppose le plus souvent une gêne pécuniaire,

un endettement, etc., il suppose toujours l'impossibilité de payer comptant ce que l'on désire. Celui qui achète un pain à crédit, parce qu'il lui est impossible de le payer comptant, obtient un crédit, et payera l'intérêt dans la majoration de prix. Mais quand un paysan amène au marché une charretée de porcs gras, pour l'échanger contre de l'argent, qui oserait parler de gène pécuniaire ou d'endettement ? Le prêteur donne son superflu ; l'emprunteur prend parce qu'il n'a pas assez. Mais dans l'échange, les deux parties ont à la fois un excédent et un manque ; un excédent de ce que l'offre et un manque de ce que l'on demande.

L'intérêt fondamental n'a donc rien de commun avec l'intérêt du prêt. L'intérêt fondamental est, comme nous l'avons vu, un droit, une rançon, un impôt, tout ce que l'on voudra, sauf le prix d'un prêt. L'intérêt fondamental est un phénomène de nature spéciale, qui doit être étudié en lui-même ; c'est une notion économique fondamentale. Le commerçant est disposé à payer de l'intérêt pour l'argent qu'il emprunte, car il sait que les marchandises le dédommageront. Si l'intérêt fondamental vient à disparaître, si l'argent perd la faculté de prélever l'intérêt fondamental, dès lors le commerçant ne sera plus en mesure d'offrir d'intérêt pour l'argent qu'il emprunte pour acheter des marchandises.

Aidons-nous d'une comparaison avec le troc. Dans le troc, les marchandises s'échangent entre elles sans intérêt. Du temps du troc, quand quelqu'un désirait se procurer quelque chose, non par l'échange mais en prêt, c'était uniquement du rapport entre l'offre et la demande *en matière de prêt,* que dépendait la question de savoir s'il payerait de l'intérêt, et combien pourrait en être exigé. Quand on pouvait mettre en location une maison, et toucher, en fait de loyer, plus que le simple amortissement, il va sans dire que quiconque prenait en location une maison sous la forme de ses éléments, c'est-à-dire empruntait du bois, de la chaux, du fer, etc., devait également payer de l'intérêt (1).

6. Comment on a tenté jusqu'ici d'expliquer l'intérêt du capital.

Sachant à quoi les habitations, les moyens de production, les navires, etc. et l'argent doivent leur qualité de capital, on voudra dès lors savoir comment jusqu'à présent, on a tenté d'expliquer l'intérêt. Celui qui désire étudier à fond cette question, en trouvera un exposé très complet dans le livre de Boehm-Bawerk : « Kapital und Kapitalzins ». C'est à cet ouvrage que nous empruntons rémunération

(1) Les répétitions accumulées dans ce chapitre visent à prévenir toute confusion entre l'intérêt fondamental, provenant de l'argent, et l'intérêt de prêt.

suivante de ces théories. L'auteur pose la question : D'où le capitaliste tire-t-il l'intérêt et pour quelle raison ? Les réponses qu'il obtient à cette question, il les groupe comme suit :

1. Théories de la fructification ;
2. Théories de la productivité ;
3. Théories de l'utilité ;
4. Théories de l'abstinence ;
5. Théories du travail ;
6. Théories de l'exploitation.

Boehm-Bawerk ne s'est pas borné à critiquer ces diverses théories, mais il a exposé sa propre théorie de l'intérêt. Il était inévitable que dans le jugement qu'il a porté sur les théories des autres, il fût influencé par la sienne, et que par conséquent son attention fût tout spécialement attirée par les passages favorables ou opposés à sa propre théorie, au détriment d'autres passages qui, considérés d'un point de vue différent, auraient gagné en importance et mérité un examen plus approfondi. C'est ainsi par exemple qu'on lit page 47 :

« *Sonnenfels* (1), influencé par *Forbonnais* (2), voit l'origine de l'intérêt dans une gêne apportée à la circulation de l'argent, par la rétention monétaire des capitalistes ; l'argent entre les mains de ceux-ci ne quitte sa cachette qu'attiré par le tribut de l'intérêt. Il attribue à l'intérêt toutes sortes de conséquences néfastes ; il dit que l'intérêt rend les marchandises plus chères ; qu'il diminue la part qui revient à l'effort (le revenu du travail, dirions-nous), au profit de l'homme d'argent. Bref, il dépeint les capitalistes comme la classe de ceux qui ne travaillent pas et vivent de la sueur des classes laborieuses. »

Pour nous, un homme qui défend de telles idées serait quelqu'un d'intéressant ; Boehm-Bawerk juge que pareille théorie ne vaut pas une critique détaillée, et dans sa hâte d'en finir avec l'auteur, il parle d'« éloquence farcie de contradictions ». Il se peut donc que, traitée du point de vue de l'intérêt fondamental, la littérature sur l'intérêt fournirait maints textes intéressants établissant que la force que possède l'argent traditionnel d'engendrer l'intérêt, avait déjà été découverte et décrite avant ce jour.

Passons brièvement en revue les six théories susmentionnées ; à tous ceux qu'intéresserait l'étude approfondie de l'histoire des théories de l'intérêt, nous recommandons l'excellent ouvrage de Boehm-Bawerk cité plus haut.

(11 *Sonnen/eh,* Handlungswissenschaft, 2. Aufl., Vienne 1758. (2) L'auteur ne dit ni ou, ni comment.

Une longue analyse de ces théories n'est pas nécessaire ; grâce à la théorie de l'intérêt fondamental, il est facile à chacun d'indiquer l'endroit où le chercheur a été détourné de la bonne route par la fille du Roi des Aulnes, et où il s'est embourbé dans le marais de la valeur.

1. *La théorie de la fructification* utilise un rapprochement hardi pour faire dériver l'intérêt de la rente foncière. Puisque l'argent permet d'acheter un champ qui rapporte de l'intérêt, l'argent, lui-même, et tout ce que l'on peut acheter avec l'argent doit rapporter de l'intérêt. Très bien ; mais cette théorie ne dit absolument rien, car elle n'explique pas pourquoi l'argent, déclaré stérile, peut s'échanger contre un champ qui produit de l'intérêt. Parmi les propagateurs de cette théorie, nous rencontrons Turgot et Henry George. Comment ces sages sont-ils tombés en compagnie aussi frivole ? C'est inexplicable. Peut-être s'agit-il pour eux d'une simple boutade, servie pour provoquer la contradiction et attirer l'attention des autres sur le problème de l'intérêt.

2. *La théorie de la productivité* (le productivisme) explique l'intérêt par le fait que le moyen de travail (le capital) assiste la production (le travail). Cela est vrai, car que pourrait un prolétaire sans moyen de travail ? Mais il paraît que le surplus de production doit logiquement et naturellement revenir au propriétaire du moyen de travail. Et voilà qui n'est pas du tout évident, et qui est même totalement faux ; la preuve immédiate en est *que le travail et le moyen de travail ne sont pas susceptibles d'être séparés, qu'il est absolument impossible de déterminer quelle part de production revient au travail, quelle part revient au moyen de production. Si l'intérêt provenait du fait que le prolétaire peut produire plus avec les moyens de travail* qu'avec les mains nues, dans la majeure partie des cas il ne resterait absolument rien pour le travailleur. Car que peut faire l'ouvrier des champs, sans charrue et sans terre, le conducteur de locomotive sans chemin de fer ? Le travail et le moyen de travail sont inséparables ; le partage de la production entre le propriétaire des moyens de production et l'ouvrier doit se régler sur autre chose que la mesure dans laquelle la production est aidée par les moyens de travail. Mais alors, sur quoi se règle le partage ?

Nous disons : l'offre et la demande des moyens de production déterminent la proportion selon laquelle ouvriers et propriétaires des moyens de travail se partagent la production, et ceci sans égard pour la productivité des moyens de travail. Le moyen de production facilite le travail ; c'est la cause de la demande de la part du prolétaire ; mais cette demande unilatérale ne suffit pas à déterminer l'intérêt : l'offre a également voix au chapitre. Dans le partage delà production entre prolétaires et capitalistes, tout dépend de la proportion existant entre l'offre et la demande. Le capitaliste ne pourra attendre de l'intérêt de son moyen de travail, qu'aussi longtemps que la demande dépassera l'offre, lit,

par surcroît, plus grande est la productivité du moyen de travail mis par le capitaliste à la disposition de l'ouvrier, *plus la production augmente et, avec elle, l'offre de moyens de travail, et plus l'intérêt baisse.* D'après cette théorie de la productivité, c'est le contraire qui devrait se produire : un accroissement de la productivité du moyen de travail devrait provoquer un accroissement de l'intérêt. Si on décuplait en moyenne la productivité des moyens de travail, il devrait en résulter (d'après la théorie de la productivité) un bénéfice prodigieux pour le capitaliste ; alors qu'il est évident que par suite d'un pareil événement, l'offre de moyens de travail dépasserait vite la demande, et que sous la pression de l'offre, l'intérêt disparaîtrait complètement. (En supposant que l'argent ne puisse pas apporter d'obstacle à un tel développement).

La théorie de la productivité n'est pas en mesure d'expliquer l'intérêt, car elle traite le capital, non du point de vue dynamique (non comme une force), mais statiquement (comme une matière) (1). Elle ne voit que la demande, qu'engendre l'utilité du moyen de travail, et ne soupçonne pas le rôle de l'offre. Pour elle, le capital n'est que de la matière ; elle ne voit pas les forces qui sont nécessaires pour transformer la matière en capital.

3. *Les théories de l'utilité,* dit Boehm-Bawerk, dérivent des *théories de la productivité.* « L'idée qui est à la base des théories de la productivité est simple. Mais Boehm-Bawerk la brouille d'une manière étonnante. Il en fait une question de valeur, sans même dire à quelle théorie de la valeur il s'en réfère. Quand il parle de la valeur du produit, on peut croire qu'il s'agit du rapport dans lequel les marchandises s'échangent entre elles. Mais que se représenter quand l'auteur parle de « valeur du moyen de production » ? Les moyens de travail ne s'échangent que par exception ; pour eux, on parle d'intérêt, et non plus du prix. Si le cas exceptionnel se présente, qu'un patron vende sa fabrique, le prix se règle alors sur l'intérêt rapporté, ainsi qu'on peut le voir quotidiennement aux fluctuations des cours des actions industrielles, et au. fait que le prix d'un champ est la somme dont les intérêts égalent la rente que cette terre produit. D'ailleurs quelle théorie de la valeur pourrait-on bien invoquer à propos d'un champ ? Si l'on décompose en ses éléments l'usine à vendre, si on la divise en marchandises, pour établir sa « valeur », il s'agit alors de marchandises et de prix, et non plus de moyens de travail ni d'intérêt. La marchandise est produite en vue de la vente, le moyen de travail; lui, est produit pour l'usage privé ou, comme capital, en vue du prêt. Existe-t-il donc une théorie de la valeur, applicable simultanément aux marchandises et aux moyens de travail, au prix et à l'intérêt ? Il règne sur ce terrain un brouillard épais.

(1) Voir Dr Th. Christen : Das Geldwesen ein dynamisches System, Berne, 1931.

L'auteur écrit, page 131 :

« Par exemple, il est évident que lorsqu'on a démontré que le capital permet de produire des biens ou qu'il permet de produire plus de biens, on ne peut pas tenir pour démontré que le capital est capable de produire plus de *valeur* qu'on en aurait pu produire sans lui (1), ou bien plus de *valeur* qu'il n'en a lui-même (2). La substitution de ces dernières notions (!) aux premières dans la démonstration, constituerait, comme on le voit, une véritable pétition de principe. »

Ces propos sont peut-être parfaitement clairs pour tous ceux qui se font la même idée que Boehm-Bawerk de ce qu'on nomme la valeur, ainsi que de la matière de valeur, de la production de valeur, des machines de valeur, des conserves de valeur, des réserves de valeur, et de la valeur fossile. Mais rien ne permet de supposer que tous les lecteurs ont là-dessus les mêmes idées. Le problème de la valeur serait-il, par hasard, résolu ? Pour bien des gens, quand on leur parle de valeur, il s'agit « évidemment » des marchandises, déterminées en qualité et en quantité, que l'on peut échanger. Celui qui *comprend* la « valeur » de cette façon, trouvera tout à fait évident que la capacité du capital de produire plus de biens implique la capacité de produire plus de valeur. Par exemple, si l'emploi généralisé de la vapeur vient à doubler en général le rendement du travail, chacun recevra en échange de sa production double, le double de marchandises ; dans ce cas, si quelqu'un appelle « valeur » de sa production ce qu'il obtient en échange de celle-ci, il échangera sa production, doublée par la machine à vapeur, pour une valeur exactement doublée.

4. *La théorie de l'abstinence* de Senior s'engage dans la bonne voie. Elle explique l'intérêt par la disproportion existant entre l'offre et la demande de moyens de travail. Elle emprunte la bonne route, mais elle s'arrête à mi-côte. Senior tient la plupart des humains pour des prodigues, aimant mieux passer quelques jours dans le septième ciel, quitte à vivre d'emprunt le reste de l'année et à payer de l'intérêt, que de renoncer à la jouissance immédiate. De là, la pénurie de moyens de travail, de là, la disproportion entre l'offre et la demande, de là l'intérêt. Les rares humains qui pratiquent l'abstinence voient leur vertu récompensée par l'intérêt. Et encore, si ces rares mortels pratiquent l'abstinence, ce n'est pas qu'ils préfèrent la jouissance future à la dissipation immédiate ; ce n'est pas non plus qu'ils veuillent épargner durant leur célibat en vue de leur mariage, ni pendant leur jeunesse en vue des vieux jours, ni, en bons pères de famille, en faveur des enfants : c'est uniquement parce que l'épargne produit de l'intérêt. Sans ce prix de vertu, ces gens-là comme les autres vivraient au jour le jour, négligeraient de garder des pommes de terre à planter et anéantiraient la

1) Encore la machine à valeur ! 2) Encore la matière de valeur !

récolte dans un banquet monstre. Sans l'intérêt, personne n'aurait de motif d'accumuler et de conserver un capital ;il est évident, n'est-ce pas ? que la jouissance présente est toujours préférable à la jouissance future. Nul ne sait s'il vivra demain, et s'il lui sera donné de profiter de ce qu'il aura entassé.

Tout de même, ce que les hommes sont peu abstinents, à côté des hamsters et des abeilles. Quand on y pense bien, on se demande comment il se peut que le genre humain existe encore et surtout comment on ose encore prêter son argent à quelqu'un. Celui qui gère si mal son propre bien résistera encore bien moins, s'il s'agit du bien d'autrui, à la tentation de sacrifier à la douce jouissance d'aujourd'hui, celle de l'avenir ; comment se peut-il qu'il veuille encore payer les intérêts et rendre le principal ? Si nos ancêtres avaient coutume d'anéantir dès l'été les provisions pour l'hiver, c'est miracle que nous ayons vu le jour. Mais peut-être renonçaient-ils à la consommation immédiate parce que les provisions produisaient intérêt dans la cave, en ce sens qu'elles y devenaient toujours meilleures et qu'elles y gagnaient constamment en qualité et en quantité.

Il y a néanmoins du vrai dans la théorie de Senior. Aucun doute : l'intérêt doit son existence à la pénurie de capital ; et cette pénurie ne peut provenir que de la prodigalité. *Toutefois, remarquons-le, les dissipateurs ne sont pas ceux qui payent les intérêts mais ceux qui les touchent.* Ce n'est pas leur propre bien que les capitalistes dilapident ; c'est le bien d'autrui. *Le chômage qu'ils provoquent par la rétention de l'argent, en vue de pouvoir prélever l'intérêt, sévit au détriment d'autrui.* Les capitalistes gaspillent le bien des autres ; ils gaspillent la force de travail du peuple, courageux et économe ; ils laissent périr, comme si c'était de la surproduction, pour des milliards de marchandises dans les crises économiques ; et ce aussi aux dépens d'autrui. Tout cela, de crainte de voir naître la surproduction du côté du capital, et par là, la chute de l'intérêt. *Voilà d'où viennent la pénurie de capital et l'intérêt.* Ce n'est donc pas chez les ouvriers qu'il faut aller prêcher l'abstinence, mais chez les capitalistes, au milieu de la dilapidation du travail. Les ouvriers ont prouvé qu'ils sont capables de pratiquer l'abstinence au point de mourir de faim, lorsqu'il s'agit d'arracher au capital une part infime de son butin. Cette abstinence héroïque, ils l'ont pratiquée dans cent grèves ; et on peut supposer que si l'on parvenait à faire accroire aux ouvriers qu'il suffit, pour anéantir l'intérêt, d'épargner, de ne plus chiquer et de ne plus boire d'eau-de-vie, ils le feraient. Mais quelle serait aujourd'hui la conséquence d'une pareille décision ? A peine l'intérêt des capitaux réels baisserait-il au-dessous de l'intérêt fondamental, que la crise éclaterait, et le krach général pillerait l'épargne, le fruit des privations de l'ouvrier.

Quoi qu'il en soit, la théorie de l'abstinence aboutit à la contradiction suivante : travaillez, donnez-vous de la peine, afin de produire

et de vendre beaucoup, mais achetez le moins possible. Endurez le froid et la faim, privez-vous, n'achetez rien de ce que vous produisez (c'est-à-dire de ce que vous destiniez précisément à la vente), afin de gagner ainsi le plus d'argent possible, et de réserver ces excédents pour la création de nouveaux capitaux réels I

C'est à cette contradiction flagrante que se seraient heurtés les auteurs de la théorie de l'abstinence, s'ils étaient allés plus avant dans la voie où ils s'étaient engagés. Ils auraient alors remarqué ce que. Proudhon découvrit en suivant probablement la même voie qu'eux : la pénurie monétaire. Ils auraient vu que l'or barre aux marchandises la route vers les capitaux réels, que la mévente faisant baisser les prix, *l'or empêche la production de marchandises de passer à la surproduction de capitaux,* ce qui ferait baisser l'intérêt et vivifierait le commerce.

5.*Les théories du travail* expliquent l'intérêt, tout bonnement en l'appelant le produit du travail du capitaliste ! Pour Rodbertus, la perception de l'intérêt est une charge *(ein Amt)* ; pour Schaffle, c'est en économie politique une profession, et il se contente de dire que les « services » en sont coûteux ; quant à Wagner, il appelle les rentiers «les fonctionnaires de la collectivité pour la formation et l'utilisation du fonds national des moyens de production ». Et Boehm-Bawerk fait à ces érudits l'honneur de les compter parmi les théoriciens de l'intérêt !

6.*Les théories de l'exploitation* expliquent que l'intérêt est une part prélevée de force sur le produit du travail ; le propriétaire des moyens de production se l'adjuge, et est en mesure de se l'adjuger, parce qu'il est impossible aux ouvriers de travailler sans moyens de production, et qu'ils doivent travailler pour vivre.

Cette théorie est-elle bien la seule à mériter le nom de « théorie de l'exploitation » ? L'abstinent (théorie de l'abstinence) n'exploite-t-il pas en quelque sorte la situation économique, en profitant de la pénurie de capitaux sur le marché, pour extorquer l'intérêt ?

Les champions de la théorie de l'exploitation sont Marx et les social-démocrates. Selon cette théorie, la part que les propriétaires des moyens de production s'adjugent dans la production dépend non des lois naturelles régissant le commerce et la finance, mais — c'est remarquable — de faits historiques et de la morale. Marx dit : « À l'opposé de ce qui se passe pour les autres marchandises, dans la détermination de la valeur de la force de travail, il entre un facteur historique et moral. » (Kapital, vol. 1, p. 124, 6° édition.)

Qu'est-ce que le maintien de la force de travail a bien à voir avec l'histoire et la morale, avec tel pays et tel temps déterminés ? La moyenne de la quantité indispensable d'aliments sera toujours déterminée par l'entretien de la force du travail elle-même. Elle peut varier

avec la difficulté du travail, avec la race, avec la force ou la faiblesse de l'appareil digestif, mais jamais pour des causes historiques ou morales. Si on laisse jouer, dans cette question, fondamentale pour la doctrine marxiste, les lois de la morale, il ne s'agit plus dès lors pour la « force de travail » d'une marchandise. Avec une terminologie aussi spongieuse, on démontre tout ce qu'on veut.

Le capitaliste s'informe soigneusement de la façon dont la mère, la grand'mère et l'arrière-grand-mère de l'ouvrier se nourrissaient, du prix des aliments, de la quantité de nourriture dont l'ouvrier a besoin pour élever ses enfants (car le capitaliste se montre très soucieux de maintenir en bonne santé, non seulement « ses » ouvriers, mais l'ouvrier en général) ; et c'est cette portion congrue que le patron cède à l'ouvrier. Tout le reste, il le garde discrètement pour lui.

Cette répartition du produit du travail entre patrons et ouvriers débarrassait commodément Marx de tout le problème de l'intérêt pour autant que la théorie du salaire comprenne de la sorte la théorie de la rente monétaire et foncière, c'est-à-dire de la plus-value. Mais c'est le point vulnérable de la théorie de l'exploitation. L'erreur de cette théorie n'est pas seulement de supposer que le salaire se règle sur ce que coûte le développement, l'instruction et l'entretien de l'ouvrier et de sa descendance ; l'erreur est aussi de s'en tirer par des détours, en disant que chaque fois que le salaire est au-dessus ou au-dessous de ce niveau, les idées généralement reçue dans le pays déterminent ce qu'il faut à l'ouvrier pour vivre, autrement dit, le niveau de son salaire !

« Dans l'est de l'Allemagne, les salaires ont tellement monté en ces cinq dernières années, qu'ils se distinguent à peine des salaires de l'ouest, et que le déplacement des ouvriers vers l'ouest *(Sachsengangerei)* est en forte régression ». Voilà ce que publiaient les journaux en 1907. Comme les idées sur le minimum vital des ouvriers changent vite ! À la Bourse, il est vrai, les prix vont encore d'un autre train. Néanmoins, une période de 5 ans ne vaut pas qu'on parle de « développement historique ».

Au Japon, les salaires se sont élevés en peu de temps de 300 %. Ce n'est certainement pas que dans ce pays les idées sur la faim et son assouvissement aient changé à ce point en un temps aussi bref. Devant les contradictions qu'elle rencontre à chaque pas, la théorie de l'exploitation fournit des explications qui trahissent l'embarras. Cela sent l'échappatoire.

Il y avait tout autant de raisons d'énoncer comme suit, la théorie de l'exploitation : *Tout ce dont le capitaliste a besoin pour vivre conformément à son rang, tel que le déterminent l'histoire et l'usage dans le pays, et pour laisser à ses enfants un héritage suffisant, il le prend du produit du travail. Le reste, il le jette aux ouvriers sans se soucier de son importance.* Cet énoncé aurait eu pour les marxistes maint avantage. En tous cas, il sonne mieux ; *car il est évident que le capitaliste songera d'abord à*

lui-même, avant de s'enquérir si le reste suffit à l'ouvrier. Le fait est patent, et les droits d'entrée sur le blé lui ont même donné une large publicité.

De plus, cette théorie explique mal l'apparition du prolétariat indispensable à l'intérêt. Si la grosse industrie est souvent avantagée par rapport à la petite industrie, cela ne prouve pas que l'avantage revienne nécessairement aux propriétaires de la grosse industrie. Il faudrait, pour défendre cette thèse, pouvoir s'appuyer sur une théorie salariale à toute épreuve. Le capital produit actuellement une moyenne de 4 ou 5 % d'intérêts, qu'il s'agisse d'une machine de dix chevaux, ou d'une machine de 10.000 chevaux. Et si la grosse industrie est généralement avantagée par rapport à la petite, cela ne prouve pas que les propriétaires de la petite industrie doivent tomber dans le prolétariat. Les artisans et les paysans ne sont pas nécessairement endormis (et ils ont montré qu'ils ne l'étaient pas) au point de se laisser écraser, les bras croisés, par la grosse industrie. Ils se défendent, réunissent leurs petites industries en une grosse, et combinent souvent les avantages de la grosse industrie aux mille petits avantages de l'artisanat (Coopératives laitières, sociétés pour le battage à vapeur, taureau de village). Ajoutons qu'il n'y a aucun avantage pour la grosse industrie à ce -que les actions soient entre les mains des rentiers plutôt qu'entre celles des ouvriers.

Bref, l'origine du prolétariat n'est pas si facile à éclaircir. L'explication est déjà facilitée si l'on fait intervenir les lois de la rente foncière et l'expropriation par la force des armes. Mais alors comment le prolétariat naît-il dans les colonies ? On n'y tire pas l'épée, et le sol franc s'y offre à chacun, sous l'égide de la métropole.

Dans les colonies allemandes du Brésil (Blumenau, Brusque), de nombreuses industries ont pris naissance, notamment des tissages ; dans ces fabriques, les filles des colons allemands viennent travailler dans des conditions misérables et pour des salaires de famine. Les pères, les frères et les maris de ces femmes prolétaires ont pourtant à leur disposition des étendues illimitées de sol excellent. Des centaines . de filles de colons allemands sont placées comme servantes à Sao-Paulo.

Quand on considère la liberté actuelle d'établissement, la facilité avec laquelle l'ouvrier peut atteindre les régions inhabitées et acquérir du terrain (1), et les avantages de l'exploitation en grand rendus accessibles par l'association, il n'est pas facile d'expliquer pourquoi le prolétariat persiste, et surtout pourquoi il se développe ; d'autant plus que la législation bourgeoise actuelle défend le prolétaire contre le brigandage économique.

(1) En avril 1912, le Norddeutschcr Lloyd demandait, pour la traversée d'Europe en Argentine, 100 marks, c'est-à-dire à peu près le salaire hebdomadaire d'un moissonneur.

Mais à côté de la force des armes, des avantages de la grosse industrie, et des lois de la rente foncière, il existe encore une cause de prolétarisation qui a échappé jusqu'aujourd'hui à l'attention des théoriciens de l'intérêt. *Notre monnaie traditionnelle est capable de prolétariser complètement les masses* ; *elle n'a besoin pour cela d'aucune aide. Le prolétariat apparaît inévitablement là où circule notre monnaie traditionnelle. C'est le corollaire de l'argent traditionnel. Sans échappatoire, sans peine, sans si ni mais, le prolétariat se déduit directement de notre monnaie classique. La mendicité généralisée doit inévitablement accompagner notre argent.* Dans les temps passés, le glaive s'est bien comporté, quand il s'agissait de séparer le peuple de son moyen de travail ; mais le fer ne permet pas de conserver le butin. Par contre, il est impossible de séparer l'argent de sa proie. L'intérêt adhère mieux à l'argent que la rente du sang et la rente du sol ne tiennent à l'épée.

Bref, les détrousseurs du peuple peuvent être nombreux, et leurs armes, variées ; mais ces armes se rouillent. Seul l'or ne se rouille pas. Seul l'or peut se glorifier de ce que rien ne peut lui ravir sa rente ; ni le partage entre héritiers, ni aucun décret, ni le coopératisme, ni le communisme. L'intérêt de l'argent a bravé et brave encore les lois, et jusqu'à l'anathème du Saint-Père. On peut, tout en conservant la propriété foncière privée, faire rentrer dans les caisses de l'État la rente foncière (impôt foncier) ; mais aucun décret ne peut arracher à l'argent la moindre parcelle de ses intérêts.

Notre argent traditionnel a donc créé la masse prolétarienne indispensable à la théorie de l'exploitation et il a immunisé cette masse contre toutes les forces naturelles tendant à la résorber.

Pour être complète, la théorie de l'exploitation doit donc faire encore un pas, et chercher l'intérêt non dans l'usine, non dans la propriété privée des moyens de production, mais plus loin, dans l'échange des produits du travail contre l'argent. *La frustration du peuple de ses moyens de travail est la simple conséquence, et non la cause, de l'intérêt.*

7. Les éléments de l'intérêt brut.

Intérêt fondamental, prime de risque et prime de hausse (1).

Celui qui soumettrait la présente théorie à l'épreuve des chiffres fournis par la statistique, constaterait de fréquentes discordances. La cause en est que le taux de l'intérêt comprend généralement, à côté de l'intérêt fondamental, d'autres éléments qui n'ont rien de commun avec l'intérêt proprement dit.

(1) J'ai substitué la dénomination de « prime de hausse » *(Hausseprämie)* au mot « ristourne » que j'employais antérieurement, car elle exprime mieux l'idée de part prise par le prêteur d'argent dans le bénéfice de la hausse des prix en perspective.

En plus de la *prime de risque* (assurance) le taux de l'intérêt contient encore un élément particulier, déterminé par le mouvement du niveau général des prix des marchandises. Cet élément, nous l'appellerons *prime de hausse (Hausseprämie).* La prime de hausse est la *participation du prêteur d'argent au bénéfice de la hausse des prix que l'on entrevoit.*

Pour saisir la nature de cet élément de l'intérêt brut, il suffit d'observer la réaction de l'emprunteur et du prêteur quand la hausse est en vue. La hausse générale des prix a ceci de particulier, qu'elle permet de rembourser l'emprunt total, au moyen d'une partie seulement du produit de la vente des marchandises que l'emprunt avait permis d'acheter ; la hausse offre donc, à côté du bénéfice régulier, un profit supplémentaire, un surplus. Cet alléchant surplus crée un désir d'achat, qui s'enfle d'autant plus que la hausse s'annonce plus forte et que la foi dans le caractère durable de la hausse semble fondée.

Celui qui travaille avec l'argent d'autrui réclame alors aux banques des liquidités jusqu'à la limite de son crédit (lequel augmente généralement lorsque la hausse vient favoriser les débiteurs) ; quant à celui qui jusqu'alors prêtait son argent, il cherche à faire lui-même des affaires, et n'y renonce que *si l'emprunteur lui consent une participation au bénéfice prévu, c'est-à-dire une augmentation du taux de l'intérêt.*

La hausse générale des prix (la « conjoncture ascendante », la marée montante des affaires) inflige au porteur d'argent liquide et de créances rédigées en espèces (fonds d'État, hypothèques), une perte consistant en ceci, qu'il obtient de moins en moins de marchandises pour son argent. Le porteur ne peut éviter ce préjudice qu'en vendant ces papiers, et en achetant des actions, des marchandises, des habitations, pour lesquelles une hausse générale est en vue. Cette double opération étant réalisée, il n'aura plus rien à craindre ; les préjudices seront pour l'acquéreur du papier dangereux. Mais l'acquéreur, au courant de la situation, ne voudra payer ce papier que d'autant meilleur marché. Il n'achètera ces valeurs qu'au-dessous du prix (cours); autrement dit, il exigera un escompte. Il en résultera une sorte de compensation.

Les rusés se disent : Je n'ai pas d'argent, mais j'ai du crédit ; avec des traites, je vais me procurer l'argent nécessaire et j'achèterai de la marchandise, des actions, etc ; à l'échéance des traites, je revends ces choses qui auront haussé, je paie mes dettes, et j'empoche la différence. Les gens aussi avisés ne manquent pas, et ils se rencontrent tous au même moment dans les mêmes lieux : dans les bureaux des financiers et de la Banque Nationale. On voit là les hommes les plus riches du pays, à côté de petits fabricants et de boutiquiers. Tous manifestent un appétit insatiable d'argent. Devant l'affluence, le banquier désespère de pouvoir satisfaire tout le monde avec l'argent dont il dispose.

(Le pût-il, que l'appel de fonds redoublerait.) Pour contenir la demande, il majore le taux de l'intérêt (l'escompte) et l'élève toujours davantage, jusqu'au moment où le spéculateur commence à se demander si le bénéfice de l'affaire qu'il envisage payera des intérêts aussi élevés. Dès lors l'équilibre est atteint. L'appétit diminue. L'antichambre se désemplit. *Dès ce moment, ce que le possesseur d'argent perd dans la hausse des prix, il le récupère dans le taux de l'intérêt.*

C'est ainsi que le taux de l'intérêt rembourse au capital la perte essuyée dans la hausse générale des prix. Par exemple, si l'on prévoit une hausse annuelle des prix, de 5 % l'an, et que l'intérêt fondamental soit de 3 ou 4 %, le taux de l'intérêt sera, pour l'emprunteur, de 8 ou 9,%, afin de laisser le capital intact. Si le capitaliste prélève, de l'intérêt à 9 ½ , les 5 % qui couvrent la hausse des prix, pour les ajouter à son capital, il rend à celui-ci son utilité d'avant la hausse : 105 = 100, c'est-à-dire qu'il se procure avec 105, autant de marchandises que naguère avec 100.

Il ne faudrait donc pas être surpris de constater, après un examen attentif, qu'en Allemagne, durant les 10 ou 15 dernières années avant la guerre de 1914-1918, les capitalistes (à l'exception des propriétaires fonciers) n'aient touché, en dépit de dividendes et d'intérêts généralement élevés, qu'un intérêt net anormalement bas. Dans quelles proportions les prix n'ont-ils pas haussé durant cette période ? 1.000 marks, en 1895, ne représentaient-ils pas autant qu'en 1912 1.500 ou même 2.000 marks ? Si le capitaliste fait son compte, quel bénéfice reste-t-il de ces beaux dividendes ? Que devient ce qu'on appelle « l'accroissement de valeur » ? C'est pourtant ainsi qu'il doit calculer ; car s'il ne s'intéresse qu'au montant nominal, il lui suffira de se rendre au Portugal. Là, de millionnaire qu'il était, il deviendra milliardaire. S'il existe une mauvaise situation, c'est celle des porteurs de titres à intérêts fixes. S'ils vendent ces obligations, ils perdent au cours ; s'ils les conservent, les intérêts leur vaudront de moins en moins de marchandises. Si l'on avait su 15 ans plus tôt, qu'une hausse semblable des prix aurait surgi, le cours des consolidés aurait subi une baisse autrement forte que celle à laquelle on a assisté ; la chute aurait pu atteindre 50 %.

Il est donc évident que lorsqu'on s'attend à une hausse générale des prix, la demande assaille les prêteurs, et les met en mesure d'exiger un taux d'intérêt plus élevé,

La majoration du taux de l'intérêt est donc due à la croyance générale ou dominante à l'imminence de la hausse des prix. Elle repose, en dernière analyse, sur l'espoir des emprunteurs, de pouvoir remplir leurs engagements avec une partie des marchandises à acheter avec l'emprunt. A la hausse des prix, le taux de l'intérêt s'adjoint un élément étranger, qui n'a rien de commun avec l'intérêt du capital ; c'est cet élément que

nous appelons la prime de *hausse,* c'cst-à-dire la quote-part du prêteur dans le bénéfice qu'on attend de la hausse.

Il va sans dire que cet élément disparaît de l'intérêt, dès que l'on croit la hausse à son maximum. Car ce n'est pas la majoration des prix en soi, qui pousse à l'achat de marchandises et à l'emprunt, mais la foi dans la hausse à venir. Dès que s'évanouit la croyance à la persistance de la hausse, le désir d'acheter disparaît avec elle. Les fonds retournent à la banque. Dès lors le taux d'intérêt baisse ; la prime de hausse tend à disparaître du taux de l'intérêt. On comprendra que lorsque la baisse générale des prix est en perspective, on ne trouve plus dans le taux de l'intérêt la moindre trace de prime de hausse.

Le niveau de la prime de hausse est naturellement fonction de l'importance de la hausse générale des prix en perspective. Si l'on s'attend à une hausse brusque, rapide et considérable, les demandes auprès des banques augmenteront à l'avenant, et le taux de l'intérêt subira une hausse également brusque, rapide et considérable.

On a vu en Allemagne la perspective d'une hausse générale des prix faire monter le taux de l'intérêt à 7 % ; peu de temps après, la croyance à la baisse faisait retomber le taux à 3 %. La différence est certainement due à la prime de hausse. En Argentine, le taux de l'intérêt atteignit parfois 15 % ; cela se produisait bien entendu, quand l'émission incessante de billets de banque imprimait aux prix une hausse vertigineuse ; ensuite, lorsqu'on commençait à retirer les billets, le taux retombait à 5 %. La prime de hausse avait atteint 10 %. En Californie, il y eut un temps où 2% *par mois* ne constituait pas un taux usuraire. C'est ce que rapporte Henry George. C'était le temps où, en Californie, on découvrait de l'or en masse.

Comme il n'y a pas de limite à la hausse générale des prix (la livre de cerises se vendit à Paris jusqu'à 100 livres en assignats), il n'est pas possible de déterminer la limite de la prime de hausse. On peut aisément se représenter des cas où le taux de l'intérêt ou plutôt la prime de hausse atteindrait 20, 50 et même 100 %. Tout dépend de l'idée que l'on se fait de l'importance de la hausse attendue. Si par exemple la nouvelle se répandait que les glaces de Sibérie recouvrent des gisements d'or d'une abondance inconnue jusqu'à nos jours, et si, confirmant ces bruits, on commençait à parler de cargaisons de métal jaune, il est certain que la passion d'acheter gagnerait tout le monde, et que les demandes de fonds atteindraient des chiffres inouïs. Cette découverte d'or aurait pour conséquence de faire monter le taux de l'intérêt à un niveau qu'il n'a jamais atteint. Naturellement, la prime de hausse ne pourrait jamais atteindre le taux complet de la hausse prévue ; sans quoi le bénéfice attendu serait d'avance mangé par l'escompte. La prime de hausse serrera le surplus d'autant plus près, que la hausse générale des prix paraîtra plus fondée et plus certaine (1).

(1) Vers la fin de la grande inflation, allemande de 1923, on payait 100 % d'intérêt par jour, de sorte que le capital doublait quotidiennement.

On a vu divers États décréter, sous la pression des *créanciers,* des lois tendant à ramener les prix des marchandises à un niveau antérieur plus bas (par le retrait des billets que la banque centrale avait émis en trop grande quantité ; par la démonétisation du métal argent, etc.). Il y a quelques années, il existait encore en Argentine une loi visant à ramener le niveau général des prix de 3 à 1.

Si un pays quelconque décidait, sous la pression des *débiteurs,* de faire au contraire, monter progressivement les prix des marchandises par une augmentation continuelle de la circulation monétaire de telle façon qu'on puisse tabler avec précision sur une hausse annuelle de 10 % pour la moyenne générale des prix, devant la certitude de cette majoration, la prime de hausse tendrait nettement vers 10 %.

Pour expliquer la plupart des phénomènes relatifs à l'intérêt, il est indispensable de considérer la prime de hausse comme un élément spécial du taux.

Sinon, comment expliquer, par exemple, la simultanéité habituelle de la hausse du taux de l'intérêt, et de l'accroissement des dépôts en caisse d'épargne, sans rejeter la thèse selon laquelle l'intérêt est soustrait du revenu du travail ?

La décomposition de l'intérêt brut, en intérêt net, prime de risque *(Risikoprämie)* et prime de hausse *(Hausseprämie),* explique cette contradiction apparente de la manière la plus satisfaisante. Dans le taux de l'intérêt, seul l'intérêt net du capital provient du produit du travail ; la prime de hausse s'annule par la hausse des prix des marchandises. Par conséquent, l'ouvrier, dont le salaire suit également le mouvement ascendant, n'est pas atteint par la hausse du taux de l'intérêt. Il paie des prix plus chers, et touche un salaire majoré à l'avenant. Cela se balance. L'emprunteur paie un taux d'intérêt plus élevé, et obtient des prix augmentés d'autant ; cela s'équilibre aussi. Le capitaliste retrouve son argent avili, mais l'intérêt a crû en proportion ; cela se compense encore. Il ne reste plus qu'à expliquer l'accroissement des dépôts des épargnants. Celui-ci s'explique par le fait qu'en période de hausse générale des prix, à la marée montante des affaires, l'occasion de travailler ne manque à personne.

Ce n'est donc pas le taux de l'intérêt net, mais celui de l'intérêt brut, qui augmente en même temps que les *versements en caisse d'épargne.*

8. L'intérêt net du capital, grandeur immuable.

Nous venons de montrer que, aussi longtemps qu'une hausse est en vue (durant la marée montante des affaires, appelée « conjoncture ascendante »), le taux de l'intérêt accueille à côté de ses deux premiers éléments : l'intérêt du capital et la prime de risque (assurance),

un troisième élément : la prime de hausse ou quote-part du prêteur dans la hausse des prix prévus. Il en résulte que si nous voulons étudier les variations de *l'intérêt du capital,* ce serait une erreur que de comparer tout bonnement les *taux* pratiqués aux diverses époques. Cette méthode mènerait à des conclusions aussi erronées, que la méthode qui consisterait à comparer les salaires à diverses époques, sans tenir compte des prix des marchandises durant ces mêmes époques.

Mais comme, ainsi que nous l'avons remarqué, la prime de hausse ne fait son apparition qu'en même temps que la hausse générale des prix, et disparaît avec elle, nous pouvons supposer que, durant les nombreuses périodes de baisse mentionnées dans l'histoire, le taux de l'intérêt ne comprend que l'intérêt du capital et éventuellement la prime de risque. Le taux d'intérêt pratique à ces époques se prête donc parfaitement à l'étude des mouvements de l'intérêt du capital (1).

Une période bien connue de baisse générale et continuelle des prix, fut celle qui va d'un siècle avant Jésus-Christ jusque vers l'an 1400 (2). Durant cette longue période la circulation monétaire se limita à l'or et à l'argent métalliques, les billets et les jetons n'étant pas encore connus en Europe. D'autre part les sources de ces métaux, notamment les mines d'argent d'Espagne, étaient épuisées. L'or légué par l'antiquité était gêné dans sa circulation par l'interdiction (souvent inefficace d'ailleurs) de l'intérêt, et se perdait peu à peu. La baisse générale des prix est donc fondée sur des faits généralement admis, et n'est contestée nulle part.

Dans l'ouvrage de *Gustav Billeter* « Die Geschichte des Zins-fusses im griechisch-römischen Altertum bis auf Justinian » (Histoire du taux de l'intérêt dans l'antiquité gréco-romaine jusqu'à Justinien) on trouve les indications que voici :

P. 163 : « À Rome, nous trouvons déjà fixés du temps de Sylla (82-79 avant Jésus-Christ) les types actuels : de 4 à 6 %. »

P. 164 : « Cicéron écrit vers la fin de l'année 62 : Les gens solvables, d'un crédit solide, obtiennent de l'argent en abondance à 6 %. » Et Billeter d'ajouter : « Ceci trahit déjà une tendance à la baisse ; effectivement, nous ne tarderons pas à rencontrer un taux plus bas.»

P. 167 : « Durant la guerre (vers l'an 29) l'intérêt atteignit 12 %. Même les gens les plus solvables devaient payer ce taux. De 4 ou 6 % l'intérêt avait donc monté à 12 %. Mais l'on revit bientôt les 4 % d'autrefois. »

(1)fin temps de hausse des prix, le taux de l'intérêt se compose de l'intérêt fondamental et de la prime annuelle de hausse ; en temps de baisse il est égal, à l'intérêt fondamental, moins le taux annuel de la chute des prix. La supposition selon laquelle le taux de l'intérêt est égal en temps de baisse, à l'intérêt fondamental n'est vraie qu'approximativement [IX J.

(2)La France, l'Italie et l'Espagne, pays où le titre des monnaie fut réduit par ce que l'on a coutume d'appeler le faux monnayage, constituent ici une exception.

(Ce taux de 12 % *en temps de guerre* s'explique aisément par la hausse considérable de la prime de risque. Il faut également tenir compte de la possibilité d'une hausse accidentelle, en dépit de la pénurie générale d'argent ; dans ce cas le taux de l'intérêt comprenait également une prime de hausse. Un changement dans la vitesse de la circulation monétaire, provoqué par exemple par une nouvelle législation en matière d'intérêt, suffirait déjà pour expliquer le fait.)

P. 180 : L'empire romain avant Justinien : « Pour des placements de tout repos, le taux va de 3 à 15 % ; 3 % est exceptionnel, c'est visiblement le taux le plus bas, même dans les placements ayant le caractère d'une rente. 15 % est tout à fait exceptionnel ; 12 % l'est moins mais n'est pas encore typique ; 10 % est isolé. Le *vrai type* se trouve entre 4 et 6 %. Entre ces deux taux, il convient de noter que les conditions de temps et de lieu ne jouent aucun rôle déterminant ; c'est la nature du placement qui détermine le taux : 4 % est un taux réduit, 6 % est coutumier ; 5 % le taux moyen, est pratiqué pour les très bons placements, c'est le taux ordinaire pour les affaires offrant une sécurité normale. Le taux officiel varie également de 4 à 6 % (il n'est jamais de 12) ; la base de capitalisation est 4 % et 3 1/2 % »

P. 314 : L'époque de Justinien (527-565) : « Tirons les conclusions. Nous voyons que, dans des circonstances spéciales, le taux de capitalisation peut monter jusqu'à 8 % ou baisser jusqu'à 2 % ou 3 %. Dans les conditions ordinaires, 5 % nous apparaît normal, quoiqu'un peu forcé ; 6 et 7 % semblent pratiqués assez généralement mais sont toujours considérés comme onéreux, de sorte que ce taux ne peut être considéré comme la moyenne habituelle. C'est donc entre un peu moins de 5 % et 6 % qu'il convient de situer le taux moyen de l'intérêt. »

Les investigations de Billeter s'arrêtent là. Résumons les données qu'il a fournies.

Du temps de Sylla (82-79 av. J.-C.) on payait de 4 à 6 %. À l'époque de Cicéron (62 av. J.-C.) on trouvait à 6 % de l'argent en abondance. Après une courte interruption provoquée par la guerre (29 av. J.-C.) l'ancien taux de 4 % se rétablit. Sous l'empire, jusqu'à Justinien on comptait habituellement de 4 à 6 %. Sous le règne de Justinien (527-565) le taux était en moyenne de 5 ou 6 %.

Que signifient ces chiffres ? Que pendant une période de 600 ans, le taux de l'intérêt resta le même que celui que nous pratiquons aujourd'hui, après un millénaire et demi. De 4 à 6 *½ %,* le taux d'alors dépassait peut-être quelque peu celui d'aujourd'hui ; mais la différence revient sans doute à la prime de risque. Pendant l'antiquité et le moyen âge, la prime de risque fut, à n'en pas douter, plus importante que de nos jours, où l'Église, les coutumes et les lois ont pris l'intérêt sous leur protection.

Ces chiffres prouvent que l'intérêt est indépendant des circonstances économiques, politiques et sociales. Ils infligent un démenti cinglant aux diverses théories de l'intérêt et notamment à la théorie de la productivité, la seule qui eût encore les apparences pour elle. Si on paye pour des moyens modernes de travail, comme les batteuses à vapeur, les lieuses automatiques, les fusils automatiques, les explosifs, etc., le même intérêt que pour la faucille, le fléau, l'arbalète et le coin d'il y a 2.000 ans, qu'on ne vienne pas nous dire que ce qui détermine l'intérêt, c'est l'utilité, la productivité des moyens de travail (des moyens de production).

Ces chiffres signifient que l'intérêt doit son existence à des circonstances qui ont exercé leur influence avec une force exactement égale, il y a 2.000 ans, et ce, pendant une période de 600 ans. Quelles sont ces circonstances, ces forces, ces choses ? Pas une seule des théories connues à ce jour ne nous donne la moindre indication utile à la solution de ce problème.

Il est regrettable que les recherchés de Billeter s'arrêtent à Justinien; sur l'époque qui suit, il n'existe que je sache, aucune recherche digne de foi, avant Christophe Colomb. Il serait d'ailleurs difficile de trouver dans cet intervalle des indications sûres, du moins pour les pays chrétiens, où l'on prit des mesures de plus en plus sévères contre l'intérêt, et où la pénurie toujours croissante de métaux monnayables réduisit continuellement le mouvement de l'argent et le commerce. A partir de 1400, le titre des monnaies subit des réductions considérables, et il n'est plus possible de distinguer dans le taux, l'intérêt net du capital. Ici Billeter aurait dû combiner ses recherches avec des statistiques de prix, afin d'éliminer du taux de l'intérêt la prime éventuelle de hausse.

(Si le pape Clément V put, au Concile de Vienne (1311), menacer d'excommunication les pouvoirs temporels auteurs de décrets favorables à l'intérêt, cela prouve à quel point le commerce était faible et combien le prêt était rare. Il était possible au pape de frapper avec sévérité quelques pécheurs isolés ; si le commerce avait été actif et si la transgression de cette interdiction s'était vue tous les jours, le pape n'aurait pas osé lancer d'anathème. La preuve en est, qu'à mesure que le commerce s'est développé, l'opposition de l'Église a faibli.)

L'intérêt net du capital est une grandeur immuable ; voilà la vraie loi d'airain. Toutes les recherches relatives à l'intérêt le prouveront, à condition de tenir compte de la répercussion du mouvement des prix sur le taux de l'intérêt (prime de hausse). Si nous avions eu pendant 2.000 ans un niveau des prix invariable, le taux de l'intérêt se serait maintenu invariablement entre 3 et 4 %.

L'invention des jetons au xv^{e} siècle — qui eut sur les prix une influence aussi grande que la monnaie papier — et la mise en exploitation des mines d'argent du Harz, d'Autriche et de Hongrie fournirent un sang nouveau à la vie économique de bien des pays.

La découverte de l'Amérique inaugura le grand bouleversement des prix des xvi[e] et xvii[e] siècles. Les prix haussaient sans arrêt et le taux de l'intérêt était grevé d'une lourde prime de hausse. Il ne faut donc pas s'étonner de voir durant toute cette période l'intérêt atteindre un taux très élevé.

Le livre d'Adam Smith « Recherches sur la nature de la richesse » (Inquiry into the nature of wealth) fournit les chiffres que voici : en 1546 la limite légale du taux de l'intérêt était 10 % ; ce décret fut renouvelé en 1566 par Elisabeth, et le taux de 10 % fut admis par la loi jusqu'en 1624.

À cette époque le bouleversement des prix avait pris fin ; après l'écluse de la hausse générale, les prix voguaient maintenant sur un canal tranquille. Ce changement eut sa répercussion sur l'intérêt ; car en 1624, l'intérêt passa à 8 % puis, peu après le rétablissement des Stuart (1660), il fut réduit à 6 %, puis à 5 % en 1715.

« Ces décrets semblent tous avoir suivi les mouvements du taux sur le marché fibre, et non les avoir précédés. » Ainsi s'exprime Adam Smith.

À partir de la reine Anne (1703/14), il semble que 5 % soit plutôt au-dessus qu'au-dessous du «market rate» (du taux du marché). C'était naturel : la hausse des prix était terminée à cette époque, et le taux de l'intérêt ne consistait plus qu'en intérêt du capital et en prime de risque; c'est-à-dire qu'il ne représentait plus que l'intérêt net, plus le taux d'assurance.

« Avant la dernière guerre, dit Smith, l'État empruntait à 3 %, et les gens dignes de confiance de la capitale ainsi que de bien d'autres parties du pays, payaient 3 1/2, 4 et 4 1/2 % »•

Nous retrouvons donc exactement les mêmes taux qu'aujourd'hui.

Faut-il encore d'autres preuves que l'intérêt net du capital obéit à une loi d'airain, qu'il ne peut baisser en deçà de 3 %, ni hausser au-delà de 4 ou 5 %, que les fluctuations de taux de l'intérêt ne sont pas imputables à l'intérêt fondamental ? Dans les temps modernes, quand donc le taux de l'intérêt a-t-il haussé ? Ce fut toujours en même temps que les prix, et seulement avec eux. Après les découvertes d'or en Californie, le taux de l'intérêt monta si haut que les grands propriétaires fonciers allemands endettés se lamentaient, en dépit de la hausse des céréales. La hausse des céréales était absorbée par l'accroissement des revendication salariales. A l'épuisement des mines, les prix tombèrent, ainsi que le taux d'intérêt. Ensuite vinrent les milliards de l'indemnité de guerre payée par la France ; hausse des prix, hausse du

taux. Puis, le grand krach de 1873 ; le taux fléchit. Pendant les deux périodes de hausse qui vont de 1897 à 1900 et de 1904 à 1907, le taux de l'intérêt monta lui aussi ; après quoi les prix subirent une baisse générale durant laquelle l'intérêt fut à un taux réduit. Actuellement les prix montent de nouveau lentement, et le taux également. Bref, si l'on soustrait partout du taux de l'intérêt la prime de hausse correspondant à la hausse générale des prix, il reste pour l'intérêt une grandeur immuable, rigide comme l'airain.

Pourquoi l'intérêt ne tombe-t-il jamais plus bas que 3 % ; pourquoi ne baisse-t-il jamais jusqu'à zéro, ne fût-ce qu'un moment, un jour par an, un an par siècle, un siècle en l'espace de deux millénaires ?

La réponse a été fournie dans ce livre.

* *

Je ne suis pas au bout de mon latin. Mais je termine. Les derniers feux du couchant se reflètent encore dans l'encre humide du point final, et déjà, mille questionneurs m'assaillent. Cent volumes gros comme celui-ci ne suffiraient pas pour les satisfaire ; aussi dois-je renoncer à leur répondre à chacun en particulier. Pour moi, il ne pouvait être question que de fournir les formules permettant de résoudre d'une manière uniforme et n'impliquant aucune contradiction tous les problèmes d'économie politique pouvant se présenter. Jusqu'ici, jamais une seule question ne m'a été posée qui ne pût trouver dans le cadre de ces formules une réponse satisfaisante.

Celui qui, malgré tout, éprouve des difficultés devra commencer par se demander s'il n'appartient pas à cette classe nombreuse des bourgeois qui ont coutume de déclarer: Je hais les conflits, j'ai horreur de la guerre, de la guerre civile comme de la guerre entre nations. Je brûle d'amour pour la paix, et je n'imagine rien de plus beau que de *pouvoir, dans la paix sociale et mondiale, vivre des rentes que produisent mon argent et mes terres.*

À ces braves gens, je suis navré de devoir répondre : Quand vous m'aurez posé mille questions et que je vous y aurai répondu de la manière la plus satisfaisante, vous reprendrez du début. *Car vous cherchez une issue qui n'existe pas.* Tout ce que je pourrais vous dire ne servirait à rien. Des désirs personnels, incompatibles avec la nature des choses, déforment votre jugement. Un instinct de conservation orienté à rencontre du sens critique vous empêche de résoudre les problèmes que vous vous posez. Songez au jeune homme à qui Jésus dit : Si tu

veux me suivre, partage tes biens entre les pauvres. Ce jeune homme se retourna et pleura. Car il était très riche.

Évidemment. Qui n'aimerait jouir des délices de la paix sociale et internationale tout en vivant de l'intérêt de ses capitaux ? Mais ceux qui ont compris que cet espoir est une chimère que seuls les naïfs peuvent caresser, parce que la rente et la guerre sont sœurs jumelles, ceux qui se trouvent devant cette alternative : ou bien la rente et la guerre, ou bien le travail récompensé et la paix, ceux-là, s'ils sont épris de paix et de justice, sauront de quel côté de la barricade est leur place. Ils sont faits pour comprendre cette nouvelle doctrine économique et pour résoudre toutes les questions qui pourraient se poser en chemin. C'est à eux que ce livre s'adresse et les réformes qu'il propose, *eux,* malgré toutes les violences, les réaliseront.

POSTFACE

Le sol franc, condition essentielle de la paix

Discours de Silvio Gesell prononcé à Zurich le 5 juillet 1917

La paix sociale et la paix entre les peuples naissent du même esprit ; elles ont des sources identiques. Entre peuples jouissant de la santé sociale, c'est-à-dire de la paix véritable entre citoyens, la guerre ne peut jamais éclater; tout comme, inversement, la paix ne peut jamais régner entre pays rongés par la lutte des classes. C'est pourquoi qui veut la paix entre les peuples doit savoir qu'il ne la cueillera que sur l'autel de la paix sociale. Toute offrande à la paix sociale revient au tronc de la paix internationale. Les choses sont telles, que nous n'aurons plus à nous inquiéter au sujet de la paix internationale dès que nous aurons fait pour la paix sociale les sacrifices qui s'imposent.

Des hommes intelligents ont vu, dès le début de la guerre mondiale que, pour finir, elle dégénérerait en guerre civile. Soit ; mais le mot « dégénérer » n'est pas ici à sa place. Ce n'est pas la guerre entre nations qui dégénère en guerre civile. C'est au contraire la guerre civile allumée au sein de toutes les nations civilisées, c'est la lutte des classes qui, empêchée par la force d'éclater ouvertement, cherche une issue dans la guerre internationale et « dégénère » en cette forme. La guerre entre pays est le corollaire de la division des peuples en classes séparées, de la lutte de ces classes entre elles, de la guerre civile économique.

Cet état de guerre intestine, qui gangrène tous les pays civilisés, a des causes d'ordre économique. La scission des classes, que des institutions contre nature entretiennent au sein des nations civilisées, équivaut à l'état de guerre. A quoi donc servirent la guerre et la chasse aux esclaves de jadis, sinon à établir « l'ordre social » que nous admirons aujourd'hui, c'est-à-dire à créer une classe laborieuse, sur laquelle ceux d'en haut pussent se débarrasser de toutes les misères de la vie ? Des rentiers et des bêtes de somme. Cette division du peuple en deux classes, étant contraire à la nature, ne peut donc se maintenir que par la violence matérielle et morale. Mais comme toute violence en provoque une autre, la violence, c'est la guerre.

Si le problème économique est résolu, la paix est assurée. Les antagonismes d'ordre spirituel ne troublent jamais gravement la paix. Même les guerres dites de religion avaient des causes purement économiques. Les questions de langues et de races ne provoquent pas non plus la guerre ; celle-ci n'a rien à voir avec les manifestations de la vie. Un simple fait en dit long : il faut au soldat un uniforme ; sans quoi, comment distinguer les uns des autres les amis et les ennemis ? Une bataille entre bataillons nus serait chose impossible.

Ce sont toujours les mêmes institutions économiques qui ont forcé les peuples civilisés à se diviser en classes distinctes et qui les ont poussés à la guerre civile. Ces institutions sont le droit foncier et la monnaie métallique (ou sa contrefaçon en papier). Ces institutions primitives, qui ruinèrent les nations de l'antiquité, finiront, si nous ne nous en délivrons pas à temps, par ruiner aussi notre civilisation. Aussi longtemps que les efforts de rénovation et les révolutions s'arrêteront devant ces deux institutions-là, la paix ne sera possible ni au dehors, ni au dedans. Cela, la « grande » Révolution française l'a abondamment prouvé. En dépit de la représentation nationale, de la prétendue démocratie, la division des classes n'a fait, depuis, que reprendre de plus belle en France : elle n'a peut-être jamais été poussée aussi loin. Avant, c'étaient l'Église et l'État qui saignaient le peuple ; les rentiers les ont aujourd'hui remplacés. La tourmente avait précisément épargné les deux institutions sur lesquelles s'appuie la division des classes : la propriété foncière privée et le système monétaire traditionnel, légué par l'antiquité- La propriété foncière privée et le prolétariat qui y est inséparablement lié sont incompatibles avec la vraie démocratie. La royauté n'est rien d'autre que la conséquence logique de la propriété foncière privée. Le propriétaire foncier lutte forcément en faveur d'un pouvoir central, qu'il considère comme sa seule protection contre la convoitise et l'agression. D'autre part, notre système monétaire traditionnel agit dans le même sens ; du fait qu'il subordonne son fonctionnement à l'existence de l'intérêt, du fait qu'il érige l'usure en institution publique et soumet toute la vie économique à ce joug, il sème la division, engendre les classes et trouble la paix. Jamais, depuis l'apparition de la propriété privée et l'adoption des métaux nobles comme moyen d'échange, il n'y eut de paix véritable. Et aussi longtemps que persisteront ces institutions barbares, nous n'aurons la paix ni au dedans, ni au dehors. La guerre est le seul contact qui puisse exister entre travailleurs et rentiers.

La paix est une grande œuvre. Les moyens doivent correspondre à la grandeur de l'entreprise. Sans quoi, c'est la désillusion. La paix n'exige pas de sacrifices humains, mais des sacrifices pécuniaires inouïs. Et par surcroît, le sacrifice de précieux privilèges, de préjugés affectionnés, de conceptions de la vie et d'ambitions nationales. En vérité, les choses sont telles, que lorsque nous aurons fait à cette gloutonne qu'on appelle la Paix tous les sacrifices qu'elle exige, de larges sphères sociales de tous les pays s'exclameront avec conviction : « Plutôt la guerre que la paix! ». Tout comme il arrive assez souvent aujourd'hui que des gens ruinés à la Bourse n'hésitent pas à préférer la mort.

L'erreur des pacifistes, à l'exception seulement des premiers

chrétiens, a toujours été de sous-estimer de loin le poids de la tâche, et, par-là, de tenter d'atteindre leur but avec des moyens totalement insuffisants. Réellement, c'est à croire bien souvent que la paix s'achète au marché. Il serait peut-être utile d'examiner de plus près les sacrifices généreux que l'on a été jusqu'ici disposé à offrir à notre gloutonne. Voici d'abord les végétariens et les abstinents, qui vont criant : « La guerre est un état d'esprit de buveur, qui provient de l'état pathologique du buveur. C'est la conséquence de l'alimentation carnée, du tabac, de l'alcool et de la syphilis qui l'accompagne. Donc, évitez l'alcool, et vous deviendrez prudents comme le serpent et doux comme des agneaux. »

Il y a du vrai, beaucoup de vrai, dans ces mots ; mais ces menus sacrifices ne nous donneraient pas la paix. La guerre existait bien avant la dépravation du peuple par l'alcool et le tabac. Il faudrait de plus attendre que sous l'effet de l'abstinence et du végétarisme, c'est-à-dire par un long processus de sélection, les hommes fussent devenus « meilleurs ». (Selon Moïse, le péché des parents ne s'efface qu'à la quatrième génération.) Il convient dès lors de se demander si les forces avilissantes de la guerre ne font pas des progrès plus rapides que l'eugénisme, et si, dans la lutte entre ces deux influences, la guerre ne conservera pas le dessus.

Un autre moyen prôné avec conviction est la grève de la procréation. Plus aucune naissance ; d'où plus aucun soldat ; d'où plus aucune guerre. Ce moyen est sans doute infaillible. Qui donc jouirait des bienfaits de cette paix ? Seuls les enfants des briseuses de grève bénéficieraient du sacrifice consenti par d'autres.

On recommande aussi le refus du service militaire. Ce moyen-là est infaillible à condition que tous l'appliquent. Après tout, à quoi n'arriverions-nous pas si nous étions tous des héros ? Mais où sont les héros ? En l'espace de plusieurs siècles, il n'y eut qu'un Arnold von Winkelried, *un* Giordano Bruno, *un* Huss. Tout esprit de sacrifice suppose la victoire sur l'instinct de conservation, lequel est par bonheur encore plus ardent que la soif de la paix. C'est précisément l'instinct de conservation qui nous rend pacifiques.

Autre proposition : que chaque État verse en dépôt, à tel endroit déterminé, une certaine somme d'or, comme caution en faveur de la paix. Tout agresseur perdrait sa garantie. Comme c'est beau, comme c'est simple, et surtout bon marché I

Autre suggestion : il faudrait réserver à un pays neutre le monopole de la production des explosifs. Sans poudre, pas de guerre. Voilà encore un moyen vraiment bon marché. Et qui permettrait facilement à certains de préparer la guerre en secret, pour tomber sur le voisin complètement désarmé I Qu'il paraît simple, ce problème de la paix, pour bien des cervelles 1

Pour l'homme de guerre, c'est plus simple encore ; on terrasse

l'adversaire, on met un pied sur sa poitrine, et on lui demande s'il veut faire la paix. Une paix de ce genre laisse subsister tout ce qui a poussé les adversaires à se faire la guerre. La vieille pomme de discorde est remplacée par une fraîche. Le vainqueur est content ; le vaincu expie. Un jour celui-ci saisit le premier prétexte de dispute venu, et tombe sur l'adversaire. Parfois les rôles changent. Les vaincus d'hier sont les vainqueurs d'aujourd'hui. Et la pomme de discorde en devient encore plus fraîche et plus belle que jamais. Signée dans ces conditions, la paix n'est jamais que provisoire et ne sert qu'à amasser de nouvelles forces en vue de la guerre pour la suprématie. L'orgueil perdant le vainqueur, la suprématie ne reste jamais longtemps du même côté. La paix militaire est intenable de par sa nature même.

A la paix basée sur la *suprématie,* les hommes d'État en opposent une autre, basée sur *l'équilibre* des forces. Si les forces opposées se contrebalancent de telle façon qu'aucun des adversaires ne puisse escompter la victoire, nul n'aura la témérité de troubler la « paix ». C'est ce que disent les hommes d'État. Aussi longtemps que l'équilibre des forces ne sera pas rompu, l'ange de la guerre ne bougera pas plus que l'âne de Buridan.

Pour maintenir l'équilibre des forces, les hommes d'État recourent principalement à l'arpentage. Ils morcèlent et remanient les frontières jusqu'à ce qu'ils croient avoir assuré cet équilibre.

Mais l'équilibre tant recherché ne relève pas uniquement de la géodésie. Bien souvent même, la force des États est en raison inverse de leur étendue géographique, et les facteurs de supériorité étrangers à la géométrie des frontières ne sont pas des constantes. L'accroissement démographique, les conditions sociales, la technique militaire, les ressources économiques, bref, tout ce qui influence de façon décisive la puissance défensive est en fluctuation incessante. De combien la puissance de l'Angleterre n'a-t-elle pas été affaiblie par les sous-marins ? Si les hommes d'État réussissaient à établir un équilibre total au départ, cette garantie de paix (!) ne cesserait d'être modifiée fâcheusement par les influences susdites et par mille autres. C'est ainsi qu'une simple différence de natalité suffirait pour rompre l'équilibre. Si la lutte contre la mortalité infantile s'avère plus efficace dans un pays que dans un autre, voilà l'équilibre de nouveau compromis. En Égypte, par exemple, le pharaon cherchait à maintenir l'équilibre en faisant noyer les nouveau-nés de la race d'Abraham. Si l'on voulait employer ce moyen pour maintenir la balance entre la France et l'Allemagne, il faudrait, ou bien appliquer la méthode du pharaon en Allemagne, ou bien faire monter la natalité en France au même niveau que de l'autre côté du Rhin. Toutefois le chiffre de la population n'a bien souvent pas plus d'importance que la grandeur du territoire. Il n'est pas rare de voir la puissance militaire inversement proportionnelle à la population. La qualité, c'est-à-dire l'aptitude au service

militaire, importe bien plus que la quantité. L'alcoolisme et l'abstinence suffisent souvent par eux-mêmes pour renverser les rapports. Il y a dix ans, l'alcool apportait la révolution russe et ses suites ; trois ans d'abstinence engendrèrent la force révolutionnaire. Si les hommes politiques partisans de la balance des forces tolèrent l'alcool dans un pays, ils devront en imposer la consommation à tous les autres.

Nous nous dispenserons de développer davantage la théorie de l'équilibre. Ce que nous venons de dire montre où conduirait la paix des diplomates équilibristes.

C'est à une paix du même genre que vise la doctrine du désarmement. Selon celle-ci, l'équilibre des forces serait assuré, une fois le monde entier désarmé. L'homme sans armes est, paraît-il, militairement une nullité. La force est dans les armes ; et la suprématie des armes conduit à la guerre. Sans doute ne va-t-on pas jusqu'à vouloir désarmer les chasseurs. D'ailleurs cette doctrine tient probablement compte de la nécessité des armements destinés au maintien de la « paix » à l'intérieur des frontières. Mais ceci constitue une inquiétante concession aux armements. Quelle force armée le congrès du désarmement aurait-il dû allouer au Tsar pour le maintien de l'ordre (1) ?

Ceux qui prônent le désarmement pour garantir la paix perdent totalement de vue qu'on peut faire une arme de tout objet plus dur qu'un crâne de soldat. La valeur d'un armement se mesure à celle des armes adverses. Que l'épée de l'un des combattants soit un peu moins émoussée que celle de l'adversaire, et les armes seront inégales. En Allemagne, lors de la guerre des paysans, les fléaux eurent raison des armes des chevaliers. À Paris, durant la Commune, les pavés suffisaient. Caïn tua son frère avec une massue. Hercule au berceau étrangla tout bonnement le boa.

Dans ces conditions, comment se représenter le désarmement ? La police italienne interdit le port de couteaux pliants. Interdirons-nous la détention de fléaux ? Et n'y aura-t-il plus de fusils de chasse ? Fort bien ! Lorsqu'on aura interdit tout cela, les adversaires *s'étrangleront* comme font les soldats dans la mêlée, chaque fois qu'ils ont épuisé leurs munitions, autrement dit : lorsqu'ils sont désarmés. En dernier ressort, c'est le poing qui décide. Si l'on en arrive au désarmement total sans supprimer les causes mêmes de la guerre, on prépare le terrain à la guerre la plus effroyable de toutes : le corps à corps, comme à Teutoburgerwald, à Lechfeld, à Sempach.

Et n'avons-nous pas vu avec quelle rapidité le fabricant d'arcs d'agrément change d'idée et adapte son atelier aux besoins de la guerre ? Le matériel pousse dans les champs. Et il ne représente qu'une infime partie de l'armement de paix. Immédiatement après que la

(1) Programme de paix de Wilson en juin 1918 : « Réduction des forces armées au minimum estimé nécessaire au maintien de la sûreté intérieure >. Les prédécesseurs de Wilson ont appliqué ce programme, et c'est sans armée que Wilson est entré en guerre I

guerre avait éclaté, des cargaisons de grenades américaines récemment fabriquées inondèrent le marché des armements. Que signifie alors le désarmement ? Je ne saisis pas le sens de cet appel au désarmement.

Dans la lutte contre l'Angleterre, la charrue allemande, les engrais allemands, voilà les vraies armes de la Germanie. Le blé est armement ; le guano est armement ; les moutons, armement. Le salpêtre sert à charger les grenades comme à fertiliser les champs. Faudra-t-il donc pour désarmer fermer les écoles techniques qui enseignent l'art de tirer de l'air le salpêtre, utile à l'agriculture, mais nécessaire à la guerre ? Les creusets des fabriques allemandes de colorants produisent des explosifs ou des teintures selon que l'on manœuvre la vanne A ou B.

Oui, disent les Français, le désarmement ferait l'affaire de ces loyaux Allemands, qui ont du charbon, une puissante industrie, tout ce qu'il faut pour rétablir promptement leurs forces armées. Mais que disent les autres peuples, ceux qui doivent importer leurs armements en temps de paix, pour en disposer en temps de guerre ; que pensent-ils de la question du désarmement ? Une fois dépourvus, comment réarmer ? Quel eût été le sort d'une France et d'une Russie désarmées ? La colossale industrie de Germania se serait transformée comme par enchantement ; et, armé jusqu'aux dents de matériel entièrement nouveau, l'Allemand serait tombé sur les Russes et les Français armés de fléaux et de casques à mèche.

L'homme naît armé. Dès ses plus lointaines origines, sa nudité en face de meurtriers naturels, comme le tigre et l'ours des cavernes, n'a que mieux fait voir qu'il était le plus fort. Armé, il l'est aussi contre ses semblables. En fin de compte, l'intelligence et l'instruction sont les armes les plus efficaces. Le désarmement n'est qu'un mot absurde.

N'entendez pas par-là que les armes assurent la paix. L'inutilité du désarmement ne justifie pas nécessairement le précepte : « Si tu veux la paix, prépare la guerre. » On peut toujours supprimer l'armée, dont le budget pourrait servir à faire cent mille nouveaux millionnaires. Cela ne ferait aucun bien, ni aucun mal. La paix n'a rigoureusement rien à voir avec les armements, ni les désarmements.

Une autre paix, dont on parle beaucoup, surtout en Amérique, est la paix par la police. Pour W.-H. Taft, la Société des Nations *imposera* la paix.

La paix, telle que cet homme d'État américain la conçoit, ne requiert vraiment pas grand'chose. Cette paix imposée ne rappelle-t-elle pas le calme qui règne dans les États où la police empêche les mécontents de se révolter ? La paix chère à M. Taft existe déjà partout à l'échelle nationale. Peut-être même les bataillons de policiers furent-ils pour M. Taft la pomme de Newton et lui suggèrent-ils l'idée géniale de généraliser le système et d'imposer la paix aux nations par une police internationale. Mais nous ne tarderons pas à voir en

Amérique même comment se comportera la paix forcée, le jour où la classe laborieuse se lèvera contre la grande pieuvre du capitalisme. Qui sait si M. Taft, devant l'insuffisance de bataillons de policiers nationaux, ne fera pas appel à la ligue pour l'imposition de la paix (league for the enforcement of peace) pour mater les ouvriers ? Ce contrat d'aide mutuelle pour réprimer les troubles locaux nous rappelle quelque chose... La Sainte-Alliance...

En ce qui regarde l'établissement de la paix, la proposition dont on parle le plus, et dont les pacifistes attendaient le plus jusqu'ici, c'est la paix à fonder sur le droit international. De l'avis des pacifistes, il suffirait d'édifier ce droit et de le garantir d'une manière quelconque. De quelle nature serait cette garantie ? On ne le sait pas très bien. Toujours est-il qu'on espère arriver, avec le temps, à faire du droit des gens quelque chose de sacro-saint et d'inviolable, une divinité juridique à laquelle nul n'oserait toucher.

Ce droit international s'inspirerait de la « Justice », de la morale et de la liberté. On ne perd pas son temps à définir ce qu'il faut entendre par la justice des peuples et la morale des États. On considère simplement comme évident que la justice est une chose en soi ; un objet que tous les hommes voient tous et toujours de la même façon ; en sorte que, par exemple, si les cinq cents millions de sujets britanniques n'ont pas sur la moralité de la guerre sous-marine la même opinion que les soixante-dix millions d'Allemands, cela tient uniquement au fait qu'une des deux parties voit mal les choses, ou ne veut pas voir. Mais supposons qu'il existe réellement quelque chose qu'on appelle la « Justice » ; et qui reste invariable toujours et partout ; à Londres comme à Berlin ; jadis, maintenant et à jamais ; une constitution éternellement immuable. Les pacifistes font une curieuse impression, lorsqu'ils supposent chez ceux qui détiennent l'autorité dans nos États issus de la lutte des classes une dose suffisante de cette justice, et lorsqu'ils croient pouvoir établir là-dessus des rapports pacifiques d'État à État. Dans le monde entier, qu'est-ce qui nous fonde à admettre cette hypothèse ? La dernière guerre ? La vie intérieure des nations avant cette guerre ? Règne-t-il, dans nos beaux États fondés sur les classes, un si tendre attachement à la justice ? N'y règne-t-il qu'amour et équité ? La vie publique y peut-elle être considérée comme l'école de la justice et de l'humanitarisme ? La politique, telle que la conçoivent nos députés, élève-t-elle donc tant les sentiments ? Les jeunes fonctionnaires qu'on envoie se former dans le Sud-Ouest Africain, au Congo, aux Indes, nous reviennent-ils tellement sensibles et épris de justice ? L'esprit de justice et l'amour du prochain nous viendraient-ils de l'incessante lutte des classes qui sévit entre ouvriers et chefs d'entreprise ?

Les pouvoirs assistent avec indifférence aux ravages de la mortalité infantile dans les villes comme New-York, Berlin, Londres et

Paris. Rien qu'en Allemagne, 300.000 victimes par an. Presque autant que ce que la guerre actuelle dévore en hommes. Plus que n'en ont coûté les massacres d'Arménie. Les pouvoirs n'ignorent pas que, si les nourrissons meurent en masse, c'est le plus souvent parce que la misère empêche les femmes de donner à leurs enfants les soins requis. La misère, dans ces mêmes pays où 100.000 millionnaires ne savent plus comment étaler leur arrogance. S'est-il jamais trouvé un homme au pouvoir — un seul — pour se révolter contre cela ? Et c'est en des êtres pareils que nous espérerions voir s'éveiller assez d'équité pour qu'ils s'inquiètent lorsque, dans la lointaine Turquie, des peuples en viennent aux mains ? Les voyez-vous déjà, telles les corneilles à l'approche d'un oiseau de proie, voler au secours de leurs congénères ? Que celui qui veut s'entraîner à la pratique de la justice s'exerce donc en premier lieu parmi les siens, dans sa propre nation. Lorsque régnera dans notre propre pays la paix véritable et profonde, c'en sera fini du régime fondé' sur la lutte des classes. Alors nous pourrons songer à de nouvelles conquêtes dans le domaine de la justice, et à des traités conclus dans cet esprit. En attendant, il n'y a rien d'autre à faire qu'à éliminer le mieux possible toute cause de discorde et de friction entre les peuples.

D'accord, diront les pacifistes, c'est précisément notre but. Nous voulons supprimer la pomme de discorde par l'institution du droit international, que nous nous efforçons d'étendre et d'affermir. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes doit être absolu, tout comme la souveraineté nationale.

Mais nous répondons : les droits des peuples, le droit des masses, sont déjà trop étendus, beaucoup trop étendus. Les droits des *masses* ne pourront jamais être assez restreints. C'est pourquoi nous devons étendre d'autant plus les droits de *l'humanité.* Si les peuples abusent déjà de leurs pouvoirs actuels, quel abus n'en feront-ils pas lorsque ces pouvoirs seront encore plus étendus ? Non, nous faisons fausse route. Il faut restreindre les pouvoirs nationaux ; les droits des nations touchant le sol qu'elles occupent doivent même être abolis complètement. Le droit international, c'est la guerre ; le droit humain, c'est la paix. On qualifie de progrès le développement du droit international. Ce n'est pas vrai ; c'est contraire aux enseignements de l'histoire. Au commencement régnait le droit de la force, le droit des masses, le droit des gens. Le *progrès va du droit des masses au droit de l'individu.*

Les peuples valent toujours moins que les parties qui les composent. L'homme ne gagne pas à se décharger de toutes les responsabilités sur la masse : en communauté, l'homme agit plus chichement que seul. Swift déjà disait : « J'ai toujours détesté les États et les communes ; mon amour va aux personnes individuelles. » C'est pourquoi il faut donner à l'individu plus de droits qu'aux peuples ; il en abusera moins, portant lui-même la responsabilité. Le droit des peuples, le

pouvoir des masses ne s'érigent qu'aux dépens de la personne humaine. Le droit de l'un ne se conçoit que comme un tort pour l'autre ; tout comme la liberté de l'un signifie pour l'autre la servitude ; seuls les droits de la personne humaine font exception à cette règle. Tout privilège est une traite qu'il faut que quelqu'un paye. Si le privilège est pour la masse, ce « quelqu'un », ce sera l'individu. Fortifier les nations en renforçant le droit des multitudes, c'est nous affaiblir en tant qu'individus. Les' efforts visant à fonder la paix sur le droit international agissent fatalement à rebours.

L'objet fondamental du droit des gens est toujours la souveraineté des États sur leurs territoires. C'est là qu'il faut chercher la cause des discordes. C'est cette souveraineté des États qui a fait que l'homme ait pu voir le monde arbitrairement rapetissé, au point d'y souffrir de faim et de froid.

Suivant le droit des gens, Dieu donna la terre non aux fils des hommes comme le veut la Bible, mais aux nations. Et quel abus les nations n'ont-elles pas fait de cette souveraineté, qu'on prétend insuffisante ? Voyez l'Amérique. Christophe Colomb a-t-il découvert l'Amérique pour les Yankees ? Certes non. C'est pour le genre humain, ou tout au moins pour ses compatriotes, qu'il découvrit ces terres. Or, les Américains en interdisent l'accès à ses compatriotes, sous prétexte qu'ils ne savent pas écrire ou qu'ils n'ont pas d'argent. Colomb avait-il donc tant d'argent, et ses hommes savaient-ils lire et écrire ? Les lépreux, les aveugles, les paralytiques, les vieillards, les tziganes sont refoulés aussi, au nom de la souveraineté américaine, au nom du droit des gens, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; en vertu de ces droits qu'on voudrait étendre et renforcer encore. L'Amérique aux Américains, que diable I C'est qu'il y a la race, aussi. L'Amérique à la race américaine I Les Américains refusent donc l'accès de leur pays à la branche du genre humain la plus importante, la plus, ancienne et la plus nombreuse : les Mongols. Et ce, en vertu du droit des gens en vertu de la souveraineté nationale. C'est sur ce droit vicieux que l'on prétend fonder l'édifice de la paix ; c'est par ce droit qu'on veut conjurer le recours à la violence. Quand verra-t-on où cela peut conduire ? Le racisme des Américains pourrait finir par se tourner aussi contre les Européens. Où cette politique de racisme conduirait-elle l'Amérique si l'influence nègre devait finir par y prendre le dessus ?

Fidèles à leur slogan « L'Amérique aux Américains », ceux-ci érigent des barrières douanières autour de l'immense territoire offert par Colomb à l'humanité. Par leurs tarifs douaniers prohibitifs, ils chassent arbitrairement de leurs marchés les Européens. Aujourd'hui, c'est l'importation qu'ils visent à contrarier; demain, ce sera l'exportation. Si bien que les Européens doivent sans cesse tenir compte de l'éventualité où le monde viendrait à se rétrécir d'une surface égale au continent américain, ou tout au moins d'une surface égale à celle

des États-Unis. La population de l'Europe ne peut assister indifférente à la suppression d'une partie aussi vaste de la mappemonde ; ce serait en effet pour l'Europe un désastre économique aussi grand que si le nouveau continent avait .disparu dans les flots.

Jusqu'ici les Européens ont toléré tout cela ; ils se contentent de traiter les autres peuples de la même manière. Comme les Américains, chaque peuple d'Europe, d'où qu'il soit venu et quel que soit le tyran qui l'ait réuni, parle de « son pays, sa propriété exclusive ». Il en dispose à sa guise, en vertu du droit de souveraineté garanti par le droit des gens. Les Australiens interdisent totalement aux Japonais l'accès de leur pays, quoique ce pays ne soit occupé que depuis peu et alors que les Japonais se demandent où ils enverront leur surcroît de population. Dans les régions polonaises de Prusse, les deniers publics servent à acheter des terres pour les louer à de non-Polonais. Tout cela s'appelle le droit des gens. « Les peuples affligés de surpopulation pourraient lire dans la Bible comment le Pharaon traitait les nouveaux-nés. Les Mongols pourraient noyer leurs enfants. » Ainsi s'exprime l'humanitarisme des Américains, des Prussiens et des Australiens.

Les Européens, les Mongols et les Africains ont toléré tout cela jusqu'ici. Mais combien de temps encore le supporteront-ils ? Les armements américains sont-ils dirigés uniquement contre les nations de l'Europe Centrale, et nul ne songe-t-il vraiment là-bas" aux services qu'ils pourraient rendre un jour au racisme américain ?

Comment éviter la conflagration ? Il serait ridicule d'espérer qu'un simple traité basé sur les droits de souveraineté américains viderait le différend. Au contraire. Plus le droit des gens se basera sur les droits de souveraineté nationaux, plus la querelle s'envenimera et plus profondes seront les haines entre les peuples. Un jour le poing de fer du Mongol frappera à la porte d'or ; alors, au nom de ce même droit des gens que nous voulons aujourd'hui renforcer, la race blanche sera de nouveau rejetée dans l'Océan Atlantique.

Si l'on se place au point de vue des peuples et de leurs États, il est impossible de régler ce différend ; on ne peut mêler la politique raciale aux questions de frontières, ni aux problèmes territoriaux, ni aux lois nationales. Le racisme est une affaire qui ne regarde strictement que l'individu. Le seul peuple qui fasse du racisme avec une persévérance plusieurs fois millénaire, le peuple juif, est totalement dépourvu de territoire propre, et ignore toute souveraineté nationale. Pour supprimer les possibilités de guerre, nous devrons donc adopter un point de vue plus élevé, et partir de connaissances plus approfondies. De la masse des nations, nous devrons nous élever jusqu'à l'homme individuel. Ce sont les droits de l'être humain qu'il nous faut proclamer, et non les droits des États. Article premier : « Il a donné la terre aux fils des hommes. » Il ne l'a pas donnée aux Américains

ni aux Mongols, mais à l'humanité, aux hommes, à chacun d'eux, si ignorant soit-il. C'est l'un ou c'est l'autre : ou bien la terre appartient à tous les hommes, et alors il n'y a place pour aucune souveraineté nationale ; ou bien nous admettons le droit des nations, le droit des gens, avec toutes les conséquences qui en découlent ; c'est-à-dire avec la guerre, qui ne fait qu'un avec ce droit. Il n'y a pas de milieu.

Pour que leurs compatriotes ne se trouvent pas à l'étroit, un Moïse, un Attila, un Garibaldi regardent au-delà des frontières ; s'ils découvrent du sol cultivé de façon moins serrée, ils y vont et terrassent ceux qui leur barrent la route au nom du droit des gens. A ce droit des gens, ils opposent le droit des hommes ; et dans ces guerres, l'humanité finira toujours par l'emporter sur les nations et leurs droits.

Mais examinons encore une fois cette souveraineté nationale fondée sur le droit des gens ; plaçons-nous à un autre point de vue : celui de la richesse du sol. Considérons par exemple la question des pétroles. Cela nous permettra peut-être de voir immédiatement que la paix basée sur le droit des gens n'autorise aucun espoir. Aussi longtemps que les Américains ne fermeront leurs frontières qu'aux plus déshérités, et que leur racisme ne nous dérangera pas directement, nous ne ressentirons pas assez cette injure à l'humanité pour nous en émouvoir. Nous nous disons : « Ceux que cela regarde, les Chinois, peuvent se révolter ; les aveugles, les paralytiques, les illettrés peuvent choisir un Garibaldi pour renverser la barrière des frontières américaines. Nous, cela ne nous regarde pas. » Mais lorsque nous apprendrons que l'Angleterre et l'Allemagne ont conclu un accord en vue de frapper la houille d'un droit d'exportation (1) ; lorsque ce droit viendra doubler ou tripler le prix des voyages et des transports maritimes ; lorsque dans les pays pauvres en houille, comme la Suisse, on passera l'hiver à claquer des dents, alors nous penserons aux Chinois, aux illettrés, aux vieillards ; et alors nous crierons avec eux : Est-ce permis ? Cela appartient-il au droit des gens ? N'est-ce pas là un abus de la souveraineté nationale et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Est-ce là la fameuse liberté des mers ? A quoi sert le droit des gens, à quoi servent les traités de paix, si nous devons avoir faim et froid ? Il nous faut la liberté des mers ; mais sans la liberté du charbon, la liberté des mers n'est qu'un mot. Il faut revoir cette souveraineté de l'Angleterre et de l'Allemagne sur les richesses minières. Elle est à tous les hommes, cette houille, dont tous aujourd'hui, nous dépendons comme de l'air et du soleil. Voilà comment nous parlerons dès que nous aurons froid, dès que nous subirons personnellement les conséquences des souverainetés nationales et du droit des gens.

(1) La chose s'est réalisée depuis. La tonne de charbon de la Ruhr, que les Allemands paient 175 marks, coûte aux Suisses 190 francs suisses/ donc le décuple (février 1921).

Il n'y a pas de droit des gens, pas de droit des masses, pas de souveraineté nationale qui tiennent, lorsqu'il s'agit du sol et de ses richesses. Le droit des gens ne peut concerner que des choses faites de main d'homme. Dès que l'on accorde au peuple des droits qui empiètent sur ceux de l'homme pris individuellement, c'est la guerre. Chaque homme a sur le sol, sur tout le globe terrestre, des droits inaliénables ; et toute restriction apportée à ce droit naturel et fondamental, signifie la guerre. C'est pourquoi, répétons-le, si l'on veut la paix des nations, il faut réaliser cette condition primordiale. La terre est à tout le monde ; et à bas le droit des masses, à bas la souveraineté des nations !

L'exemple du charbon pourrait suffire. Mais il n'y a pas seulement le charbon. Toutes les matières premières jouent un rôle plus ou moins important dans la vie des hommes. C'est ainsi, par exemple, qu'un droit d'exportation américain sur le coton aurait pour les filateurs et les tisserands allemands le même effet mortel qu'une taxe à l'exportation du charbon, pour l'industrie italienne, espagnole ou suisse. L'exemple du charbon nous a montré, d'une part, l'impossibilité de fonder sur le droit des gens une paix durable, d'autre part, l'action dominatrice de la terre et des richesses du sol sur les rapports entre nations. En empiétant sur le sol et ses richesses, le droit des masses, les souverainetés nationales et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ont enlevé aux nations ce sentiment de sécurité sans lequel il n'est pas de jugement droit ; ils ont jeté le trouble dans la conscience des peuples. En vertu du droit des gens, un peuple peut se voir privé des indispensables sources de matières premières ; et c'est dans ce droit des gens qu'il faut voir la cause première de l'esprit de domination qui obsède les hommes d'État responsables, les chefs d'entreprises, et jusqu'aux dirigeants des mouvements ouvriers (1). Ils se disent : Nous devons tenir compte de ce que l'Empire britannique, les États-Unis, l'Europe centrale, pourraient un jour invoquer leurs droits de souveraineté pour nous priver de leurs énormes sources de matières premières (2). Seule une sphère d'hégémonie aussi large que possible pourra donc assurer à notre peuple la possibilité de se développer. Précisément, si les grandes nations modernes visent à l'hégémonie mondiale, c'est bien plus par des considérations de cet ordre que par simple désir de pillage, par âpreté au gain ou par soif de domination. Je suis convaincu que si l'on pouvait assurer d'une autre manière aux

(1) C'est ainsi que Lassalie, Liebknecht et Bebel ne sont pas foncièrement adversaires des douanes (Socialdemokratie unel Zollpolitik. — M. Erzberger, Volksverein-Verlag, München-Gladbach 1908).

(2) Les États-Unis produisent 50 % du cuivre mondial, '»0 % du fer, 45 % de la houille, 60 % du coton, 65 % du pétrole.

patrons- et aux ouvriers anglais, allemands et américains, l'approvisionnement en matières premières et l'écoulement de leurs produits, ils renonceraient volontiers au pillage des colonies, et d'une manière générale, à l'extension territoriale.

Les droits que les nations s'arrogent sur le sol et ses richesses, les droits de souveraineté nationale, ont forcément fait du globe terrestre une énorme pomme de discorde, dont chacun ne réclame pas simplement la plus grosse part, mais dont chacun revendique l'entièreté : il en a d'ailleurs absolument besoin. Pour veiller à ce que la pomme ne soit pas partagée dans un esprit de compréhension, de logique, de concorde et d'humanité, voici par surcroît le droit foncier sous la forme où il sévit dans tous les pays, voici l'esprit de violence, d'oppression, de mensonge et de tromperie, l'esprit qui caractérise toute nation où la propriété foncière privée entretient la lutte des classes. Les hommes qui ont grandi parmi des seigneurs et des serfs, entre l'opulence et le dénuement, apportent nécessairement dans les traités un esprit empoisonné, excluant *a priori* toute possibilité de concorde. Dans cet état d'esprit, chaque étincelle peut mettre le feu aux poudres. Pour s'en convaincre, il faut examiner l'idée qui préside à la fondation de tout État et à sa conservation.

Celui, dit Rousseau, qui a fiché en terre la première borne, en déclarant : ce sol est à moi, et qui a trouvé des sots pour le croire, celui-là a jeté les bases de l'État moderne [X].

Il voulait dire par là que l'institution de la propriété foncière privée imprègne l'esprit des États ; la rente foncière, qui date de la plantation des bornes, est l'âme même de l'État. L'État grimpe sur la borne comme le haricot sur sa rame et comme le lierre sur la maçonnerie. Si la rame est courbe, la plante s'incurve. Arrachez la perche et le sarment tombera. Si le droit foncier est sain, la vie nationale sera saine. Si ce droit découle de la force, l'État ne pourra se maintenir que par la force. Voilà ce que voulait dire Rousseau.

À quel point la borne symbolise l'esprit de violence, d'exploitation, d'iniquité, on le voit immédiatement, lorsqu'on se demande comment cette borne peut être protégée contre les assauts des masses populaires qu'elle est venue déposséder. Il est clair qu'à cette lin, la force brutale ne suffit pas. La force brutale est précisément celle des masses ; c'est l'apanage des déshérités. Non, pour protéger la borne de la propriété, on emploie de plus grands moyens : le battage, les pleins pouvoirs, le droit érigé en culte ; *et pour coordonner tout cela, on édifie l'État tel qu'il est aujourd'hui.* Pour asseoir l'État et ses mythes juridiques, la propriété foncière s'appuie sur la formation scolaire et religieuse de la jeunesse ; on s'inspire du principe : ce qui doit servir de crochet, il faut le courber de temps à autre. Le propriétaire foncier décide de ce qu'il faut enseigner, de ce qu'il faut supprimer, de ce qu'il faut taire. Les hommes d'État clairvoyants ont toujours considéré

le contrôle de l'école et de l'église comme leur mission la plus importante. Professeurs, ecclésiastiques, historiens, prêtent serment sur la borne de la propriété. L'insoumis mourra de faim, à moins qu'il ne se fasse rouer, brûler vif ou envoyer en Sibérie. Et voilà comment la borne a résisté à tous les assauts, même à celui de la grande Révolution française, et pourquoi elle est toujours debout. C'est un chef-d'œuvre pyramidal. Comment se peut-il que certaines gens vendent et achètent comme une vulgaire marchandise, cette terre dont l'humanité dépend comme de l'air et de l'eau ? C'est ahurissant. Comment celui qui ne possède rien peut-il tolérer pendant vingt-quatre heures une prétention aussi inouïe, une arrogance qui fait de lui un déraciné, un dégradé ?

Cet état de choses n'a pas été réalisé par des voies honnêtes. La vérité a été fardée par l'administration, par l'école et par l'Église. Abusant des sentiments religieux, on n'a cessé de répéter à l'enfant du pauvre : « Rendez à César ce qui appartient à César ». On le lui a tellement seriné qu'il s'en est fait une conviction superstitieuse. La borne est une idole ; de loin le peuple se prosterne devant elle. C'est la seule façon d'expliquer comment il se fait qu'elle ait pu résister à ses ennemis. Ni à l'église, ni à l'école, la grande masse n'aurait pu apprendre à renverser la borne, à violer le sacrement.

C'est un fait que l'on ne peut négliger. II est de la plus grande importance pour qui veut pénétrer l'esprit qui guide aujourd'hui les États. Que peut-il advenir d'un peuple, lorsqu'à partir du sommet, on abuse des sentiments les plus sacrés, lorsqu'on prostitue à la violence, la religion, l'art, la science et le penchant du peuple à se solidariser ? Que peut-il advenir d'un enfant à qui l'on dit : « Il a donné la terre aux fils des hommes ; mais ton père, quoique le meilleur des hommes, est exclu ; et c'est très bien ainsi ; tel est le droit intangible et sacré ». Je crois qu'une telle absurdité, aucun enfant ne peut la supporter. Devant un tel blasphème, le sens de la justice sociale doit subir une commotion d'autant plus destructrice que cette faculté était plus développée chez l'enfant. Du moment que l'on déclare à l'enfant que son père n'a aucun droit à la terre, qu'il est un misérable, un prolétaire, cet enfant a l'esprit brisé. Le juste et l'injuste, il ne les distinguera plus jamais clairement l'un de l'autre. Le mal est fait.

Et c'est d'hommes élevés de cette façon, que nous attendons qu'ils partagent avec calme et raison toutes les pommes de discorde que la souveraineté populaire jette quotidiennement sur la table des délibérations politiques. Pour croire une telle chose possible, il faut vraiment être aveuglé par l'amour de la paix. En plus de cela il convient de ne pas oublier les autres effets du droit foncier : l'excitation générale qui règne dans les nations divisées en classes ; les luttes politiques, dont les participants immédiats reconnaissent qu'elles corrompent les caractères ; les conflits salariaux, les grèves, les échauffourées avec la police. Tout cela finira bien par nous convaincre qu'aussi longtemps

que ce droit foncier ne sera pas aboli, l'esprit pacifique à larges vues, le vrai pacifisme indispensable dans les négociations internationales, ne peut naître dans aucune nation.

Je pourrais me résumer ainsi : Jusqu'à ce jour, la souveraineté exercée par ce qu'on appelle les nations, les masses, les États, sur le sol et ses richesses, voilà pour la guerre, la poudre ; et pour y mettre le feu, il y a l'esprit corrompu qu'a toujours semé et que sèmera toujours davantage la propriété foncière privée, avec son corollaire : la division des classes. La paix et la propriété foncière, tant privée que nationale, sont incompatibles. Inutile de parler de la paix aussi longtemps que ne seront pas bannies de la terre les dernières traces de cette institution barbare.

Plus d'une belle conception a échoué devant les complications qu'entraînait sa réalisation. Rude est le choc des réalités. Pour l'idée du sol franc, il n'y a rien de semblable à craindre. Ici la mise en pratique est d'une simplicité exemplaire ; elle se borne aux deux mesures que voici :

PREMIÈRE MESURE. — *Dans tous les États qui se joignent à la grande ligue pour la paix, la propriété foncière privée est abolie. Le sol est désormais la propriété du peuple, et est concédé à l'entreprise privée par voie d'adjudication.*

DEUXIÈME MESURE. — *A ces adjudications peut prendre part chaque être humain où qu'il soit né, quelque langue qu'il parle, quels que soient ses défauts moraux et physiques, ses tares et ses infirmités; bref, tout être à face humaine.*

Le produit des fermages est partagé intégralement et proportionnellement entre les femmes et les enfants, sans qu'aucune distinction non plus ne soit faite en raison de l'origine des femmes et des enfants.

Ces deux conditions du sol franc sont aussi les conditions de la paix mondiale. Et quelle paix ! Elle ne tend pas à extirper sournoisement les nobles tendances impérialistes ; elle ne les taxe pas de prostitution et de barbarie ; au contraire, elle les satisfait. L'idéal de tout homme sain, de tout homme droit, devient réalité.

La première mesure atteint la division des classes à sa source même. Voilà expiée la faute, voilà payée la dette, qui devaient engendrer sans cesse le mal. Désormais, la paix règne au foyer, dans le commune, dans le pays. Nul ne peut plus tirer profit de la création de l'État, exploiter le culte de cette divinité des temps nouveaux. Nul ne cherche plus à confier à cette machine sans âme la tutelle de la science, de la religion, de l'enseignement. L'organisme de l'État ne croît plus de lui-même, n'étend plus chaque jour de nouveau tentacule pour la chasse au dernier homme libre. L'instinct de conservation qui

agitait le monstre est extirpé. Personne ne parle plus d'idéal national, d'aspirations nationales, de conscience nationale, ni de l'État-dieu. Le lierre, avide d'envahir les sommets, se réduit, dès qu'on le prive de support, à un tas de verdure insignifiant ; ainsi le dieu qui menace de devenir le Moloch appelé socialisme d'État (1) deviendra-t-il 1'humble serviteur qui balaie les rues, transmet les lettres, entretient 1es chemins de fer, dépiste les causes d'épidémies ; le veilleur de nuit auquel nous pourrons même confier nos bottes à cirer, si, bien entendu, c'est mieux et moins cher qu'ailleurs. Finis les sots discours sur la mission de l'État. L'idéal humain se concentre désormais là seul où l'attend son salut : dans le cœur d'un chacun.

Cette première mesure fait tomber d'elle-même les revendications agrariennes et leurs conséquences : l'érection de barrières douanières et la politique d'autarchie. (Les difficultés d'ordre financier sont vaincues par l'adoption de la monnaie franche.)

Cette première mesure conduit d'elle-même au libre-échange. Les problèmes de l'Alsace, de la Serbie, de la Pologne, du Maroc, de Gibraltar, de l'Irlande, etc., cessent d'exister, faute d'objet. Plus de gardes-frontières. Entendez par gardes-frontières non les humbles préposés qui, par tous les temps, veillaient à ce qu'aucune marchandise bon marché et de bonne qualité n'entrât dans le pays, mais les gens qui tiraient des avantages pécuniaires immédiats de la moindre aggravation du morcellement politique ou économique. Pour faire la paix, plus besoin de modifier les frontières. Les poteaux resteront où ils sont, pour commémorer paisiblement les dissensions et les guerres. Ils n'auront plus alors d'autre signification que les bornes limitant les différents États de l'Allemagne ; ils concerneront l'administration, qui sera d'ailleurs considérablement simplifiée par le sol franc. Cette première mesure rend, peut-on dire, inefficaces les frontières artificielles ; resteront les frontières naturelles, celles des langues, des races, des montagnes et des eaux, dont on n'a jamais prétendu qu'elles eussent provoqué la guerre. Les seules frontières encore perceptibles seront les frontières législatives, qui tendent à s'éliminer d'elles-mêmes devant les progrès de l'isonomie. Chaque jour en effet, les lois des divers pays se ressemblent davantage ; elles franchissent les frontières et se confondent. Les pays dont les lois se ressemblent n'ont plus entre eux de frontières juridiques ; ce sont comme des gouttes d'eau venant à s'unir. Combien d'États n'ont pas copié les uns des autres leur constitution et leurs lois ? Et cette imitation ne fera que se propager (2).

(1) V. Walter Rathenau : *Die neue Wirtschaft,* G. Fischer Verlag, Berlin.

(2) Pour reconquérir les provinces perdues, pour conquérir le monde entier, l'Allemagne n'a besoin que de créer chez elle un état de choses exemplaire, en résolvant le problème social. Tout pays qui copiera les lois allemandes s'annexera du fait même au Reich.

En proclamant le sol franc, les frontières reculeront à perte de vue. Pourquoi dès lors en déplacer les poteaux ?

La deuxième mesure supprime toutes les causes de discorde dues à la souveraineté qu'exerçaient les États sur les richesses naturelles (monopoles de la houille, des pétroles, de la soude, du coton, etc.). Il est non seulement captivant, mais amusant de suivre les effets que la seconde mesure exerce sur ces causes de discorde, et de voir comme *les problèmes les plus compliqués se résolvent grâce uniquement à cette disposition.* Ce n'est pas le moment d'énumérer, ne fût-ce que rapidement, les conséquences multiples et bouleversantes de cette seconde mesure pour les rapports internationaux. Ce champ d'investigation est d'une étendue prodigieuse. Ici tout change de fond en comble ; non pas sur le tapis vert des conférences internationales, mais tout naturellement.

Qu'il suffise de rappeler que si un pays tentait d'utiliser ses richesses naturelles pour exploiter ses voisins, par exemple en établissant un monopole de la soude ou du coton, le châtiment ne se ferait pas attendre. Les profits à partager attireraient dans le pays tous les paresseux du monde. Vagabonds et tziganes se rendraient dans le pays dont les richesses naturelles sont livrées à l'étranger moyennant paiement d'une rente. Désormais, seuls les Tziganes seraient intéressés à voir monter le prix de la soude, de la houille et du coton, et se plongeraient avec un intérêt passionné dans la lecture des feuilles boursières. *Pourvu qu'on abolisse les monopoles! Tel serait le vœu général du pays envahi. Pourvu qu'on ne spécule pas sur nos richesses naturelles. Assez de vagabonds, assez de vermine! Ce n'est pas là ce que nous voulions ravir à l'étranger. Mais comme dans les pays étrangers la même tendance se remarquerait pour d'autres produits, il est évident que les richesses naturelles ne pourraient désormais provoquer aucun conflit. La liberté totale de se déplacer, instaurée par les mesures* 1 *et 2, fait automatiquement des richesses naturelles un domaine universel. Elle paralyse les forces qui poussent actuellement à l'exploitation usuraire de ces biens.*

Il serait d'ailleurs faux de croire que le sol franc serait envahi de toutes sortes d'indésirables.

A voir les millions d'hommes qui émigrent et immigrent sans cesse en quête de travail, on serait tenté de craindre que l'instauration du sol franc ne tende à aggraver ces migrations. Au contraire. Ce n'est vraiment ni le goût ni l'instinct qui poussent l'émigrant à quitter famille, amis, maison et clocher pour aller en Pensylvanie, au fond des mines de charbon. La cause, c'est la dure nécessité. On le voit bien au nombre des émigrés italiens qui s'en retournent au pays. La misère les en avait chassés, la nostalgie les y ramène. Cette misère le sol franc la supprimera. Alors, des régions surpeuplées, l'excédent émigrera vers les pays offrant de la place. Et l'on passera, non par la force des armes, mais avec la charrue, les bœufs et les troupeaux ; non

plus pour payer l'aubaine à de rapaces spéculateurs fonciers, mais pour vivre en citoyens libres et égaux dans la patrie d'élection. Le sol franc, c'est la grande soupape de sécurité. Grâce à lui, le genre humain se répartira librement et sans heurt sur la terre.

Le sol franc recèle un monde tout différent du monde entièrement corrompu par le droit foncier actuel, avec ses souverainetés privées et nationales. Le sol franc signifie le renversement de toutes les notions actuelles. En matière politique, comme en matière économique, il ne se trouve guère de doctrine qui ne soit renversée par le sol franc. Il ne laisse rien intact.

Remarquons pour terminer que l'instauration du sol franc par une nation isolée n'est pas subordonnée à la conclusion d'une convention internationale. En proclamant la franchise du sol, la nation qui donnerait cet exemple acquerrait, grâce à la suppression- de ses dissensions intestines et de ses luttes politiques stériles, un tel surcroît de vigueur, qu'elle attirerait sur elle l'attention du monde entier et forcerait l'admiration. Comme tout ce qui est vrai et bon, le sol franc conquerra le monde pacifiquement.

L'or et la paix ?

Discours prononcé à Berne le 28 avril 1916

Honneur à Lycurgue, qui bannit l'or, cause de tous les crimes.
PYTHAGORE.

La *paix sociale* est la condition de cet esprit sans lequel il n'est pas de *paix internationale* durable. Or, la paix sociale d'une part, et d'autre part les privilèges, l'intérêt, les revenus ne provenant pas de travail, en un mot : la rente, sont incompatibles. La rente et l'intérêt, c'est-à-dire le soi-disant droit au fruit du travail *d'autrui,* devront, si nous voulons jouir de la paix sociale et par là, de la paix entre nations, être sacrifiés jusque dans leurs dernières traces.

La paix internationale n'est pas si bon marché à acquérir que s'obstinent à le croire tant de pacifistes, qui font miroiter à nos yeux les économies à réaliser sur les armements. Hélas I le budget de la guerre n'est que bagatelle à côté de ce que coûteraient les préparatifs de la paix. Une bagatelle dont il ne vaut pas la peine de parler dans une affaire de si grande importance. En Allemagne, le budget de la guerre atteignait, en temps de paix, un milliard ; le budget de la paix, lui, coûterait chaque année vingt milliards à la rente foncière et aux intérêts des capitaux. Le vingtuple.

Un traité de paix couché sur le papier coûte moins cher. D'accord. Mais à quoi servent les traités de ce genre ? Les traités avec la Belgique et l'Italie étaient, eux aussi, en papier. Ils l'ont prouvé. Les traités ne sont valables qu'aussi longtemps que les deux contractants les observent ; c'est-à-dire aussi longtemps qu'ils sont superflus. Si les circonstances viennent à rendre le traité désavantageux à l'une des parties, ce n'est plus qu'un chiffon de papier. Toute l'indigence des traités en papier apparaît dès qu'on prétend fonder sur eux la paix sociale. Demandez donc aux dirigeants des mouvements ouvriers s'ils hésiteraient à violer la constitution. Pourtant il faudrait une constitution capable d'assurer la paix durable entre citoyens. La justice envers tous, la suppression totale des revenus ne provenant pas de travail, voilà la constitution inviolable et sans paperasses.

Supposons un instant qu'un système d'alliances et de traités, de désarmement et d'arbitrage, enchaîne les peuples les uns aux autres, au point de rendre toute guerre impossible. L'hypothèse n'a rien d'in-

vraisemblable. On se demande alors ce qui remplacera la guerre, cette soupape longuement éprouvée, qui garantissait contre l'explosion de la guerre civile dans tel ou tel pays, ou de la guerre civile mondiale. Celle-ci, les milieux bourgeois en ont parfois connu l'annonce : la menace de grève générale, qui ne fut pas mise à exécution, faute de préparatifs suffisants. Les choses évoluent selon les lois qui leur sont inhérentes ; leur développement ne souffre pas d'interruption, et, en temps de paix, elles évoluent rapidement ; furieusement vite pour ceux qui doivent en faire les frais. Si la paix avait régné vingt ou trente ans de plus, l'association internationale des travailleurs aurait été prête à se livrer à la démolition. La guerre civile mondiale, tout comme la tuerie actuelle, aurait embrasé le monde entier et se serait poursuivie dans chaque ville et dans chaque village jusqu'à l'écrasement de l'adversaire. Mais la guerre civile mondiale doit inévitablement allumer de nouvelles guerres entre nations. Voici comment les pays où le prolétariat a « réussi à renverser le capitalisme » pour instaurer le régime économique communiste, ne tardent pas à être éclipsés, à cause des défauts inhérents à la nature même de ce régime, et sont incapables de résister aux nations qui ont réussi à réprimer l'insurrection et à maintenir « l'ordre » capitaliste !

Car pour sauver leurs privilèges, les classes régnantes n'hésitent devant aucun moyen de répression, même sanglant. Il faudrait être d'un optimisme aveugle pour en douter.

Dans ces conditions, on se demande à quoi servent tant d'efforts pour établir la paix entre les nations. Est-il sensé de prétendre édifier la paix internationale sans s'occuper de la base : la paix sociale ? N'est-ce point-là bâtir sur le sable ? Réparer le toit d'un édifice dont les fondations seraient minées ? Les choses sont telles, que la paix entre nations serait tout bonnement l'obturation de la soupape de sûreté de l'ordre social qui règne actuellement dans le monde entier. La paix ne ferait que raccourcir le délai de l'incendie universel.

Ne vaudrait-il pas mieux et ne serait-il pas plus humain de laisser fonctionner comme jusqu'ici la soupape de sûreté du capitalisme jusqu'à ce que nous ayons découvert les bases de la véritable paix entre citoyens et scellé le contrat social dont nous puissions dire : *a* II durera »? Ce que nous ferons après cette guerre mondiale, nous le savons. Cette guerre finira d'une façon ou d'une autre. Au milieu des ruines, nous panserons nos plaies tant bien que mal. Mais nous travaillerons sur la base d'un ordre économique techniquement éprouvé, et nous vivrons en conséquence. Par contre, ce qui doit advenir après une *guerre civile mondiale,* ceux qui la préparent ne se cassent pas la tête à se le demander. Il adviendrait ce qui est toujours advenu en ce cas : la ruine totale.

Cet exposé a pour but d'attirer l'attention des esprits pacifiques sur le rapport unissant la paix sociale et la paix internationale.

Cet exposé vise aussi à dénoncer l'or comme le *grand fauteur de troubles, l'éternel ennemi du genre humain,* la cause de la division du peuple en classes et le brandon de la guerre.

Il existe dans chaque pays un parti de la guerre. II groupe les gens que leurs observations, leurs recherches, ou quelque théorie personnelle ou étrangère, ont conduits à croire que la paix sociale et internationale est une utopie. Celui qui ne peut croire à la paix croit nécessairement à la guerre, et vit pour elle ; s'il n'est pas membre effectif du parti militariste, on peut le compter parmi ses sympathisants ; il n'est pas du tout nécessaire qu'il désire la guerre et se réjouisse de la voir éclater ; il suffit qu'il la considère comme inévitable ; le reste vient tout naturellement. Les choses se passent exactement comme dans l'antiquité, lorsque les augures annonçaient un malheur. Les - mesures que l'on prenait suffisaient à rendre la catastrophe inévitable. Au moyen âge, lorsqu'on présagea la fin du monde pour l'automne suivant, la fin du monde advint en effet pour de vastes étendues, où l'on *avait jugé désormais inutile de cultiver les champs.* Il en est de même aujourd'hui des crises économiques ; l'idée qu'une crise économique va se produire suffit pour empêcher l'industriel de mettre à exécution ses projets et pour lui faire renvoyer son personnel. La crainte d'une crise devient la cause même de la crise. De même la crainte générale d'une guerre coïncide avec le déclenchement des hostilités.

C'est pourquoi nous répétons : celui qui ne peut croire à la paix soutient le parti de la guerre, et compte pour un de ses membres. Il catéchise et confirme les hésitants.

On peut classer les partisans de la guerre en quatre groupes, selon que la guerre leur apparaît comme étant :

1° un châtiment divin ;

2° une initiative de l'ambition humaine ;

3° un moyen naturel de sélection biologique ;

4° un remède contre les crises économiques.

Si le hasard veut que de part et d'autre de la frontière les opinions s'accordent sur le moment où la guerre doit éclater, les quatre groupes militaristes susdits formeront, dans chaque pays, une force suffisante pour déchaîner la guerre. Il ne faut pas nécessairement que les représentants de ces quatre groupes soient des chauvins. Il se peut même qu'ils ne rêvent que de calme et de concorde. Mais ils favorisent la guerre, parce qu'ils sont *incapables* de croire à la paix.

Il faut renoncer à examiner ici une par une ces théories et ces

croyances, pour en montrer l'inanité. Contentons-nous de nous occuper du groupe 4, qui considère la guerre comme le remède universel des misères économiques. Ce groupe est de loin le plus répandu des quatre, et de loin le plus influent. Le combattre et le détruire est une œuvre d'autant plus méritoire, que sans l'appui de ce quatrième groupe les autres seraient condamnés à l'impuissance. La lutte contre le quatrième groupe et son évincement revêtent d'autant plus de signification pour l'édification de la paix que les trois autres groupes dépendent beaucoup du groupe 4 pour leur propagande idéologique. Donc, si l'on réussit à désarmer le groupe 4 et à l'abattre, on affaiblira en même temps tous les autres.

Pour mieux faire comprendre ce qui précède nous ajouterons ceci : la croyance à la perversité du monde, base idéologique des groupes 1 et 2, inspire une conception pessimiste de la vie ; et l'on sait à quel point certaines circonstances extérieures peuvent renforcer ces conceptions chez bien des gens. Quand les affaires vont mal, lorsque les dividendes font défaut, quand l'ouvrier cherche vainement du travail, lorsque, penché sur son grand livre, le commerçant médite sur la façon dont il se procurera l'argent pour payer la traite échue, alors le pessimisme fête la moisson. Alors on parle de la vallée de larmes ; les couvents se remplissent ; et la guerre devient nécessaire pour l'amendement de l'humanité pécheresse. Tout ce que le pauvre peuple fait en des temps comme ceux-là semble péché et souillure ; de même que, par temps sombre tout paraît malpropre.

En somme, on retrouve ici les gens du groupe 4, mais avec un fond religieux en plus. S'ils tombent dans le pessimisme, c'est à cause des circonstances économiques mauvaises ; les obscures convictions religieuses que leur inspirent les temps néfastes viennent et passent généralement avec ceux-ci. Pour les détourner de leur pessimisme, il suffit habituellement que leurs affaires s'améliorent. Quand les conditions économiques sont bonnes ; quand les fils trouvent une situation leur permettant de fonder un foyer ; quand les filles à marier partent comme de petits pains, allez donc leur parler de la vallée de larmes et de la nécessité d'une guerre pour purifier l'humanité déchue. Ils vous riront au nez.

Il en est de même pour bien des gens du groupe 3, qui considèrent la guerre comme un moyen de sélection biologique propre à retremper la race. Les crises économiques de longue durée, les misères sans fin ressemblent, dans leurs effets, à la dégénération. Le chômage, la mauvaise nourriture, le mauvais habillement, le manque d'hygiène, de mauvaises habitations, un mauvais état d'esprit, usent les hommes. Nul n'y résiste. Quand la misère perdure, comme ce fut le cas de 1873 à 1890, les experts peuvent mesurer scientifiquement la dégénérescence, à l'aide de techniques diverses, et en traduire le mouvement par les statistiques criminologiques.

Les bellicistes de l'école biologique tirent de puissants arguments des misères économiques.

Il importe peu que leurs conclusions soient fausses et qu'en réalité la guerre engendre exactement le contraire de ce qu'en attendent ses partisans des groupes 1, 2 et 3. Il suffit qu'ils y croient. Dès que l'on se laisse mener dans ses actes et dans ses paroles, par une théorie, qu'importe pratiquement que ces idées viennent de sages ou de fous. Si l'on vous lance une pierre à la tête, c'est une piètre consolation de savoir qu'il y a erreur.

Si nous réussissons à découvrir la cause des difficultés et des misères économiques, non seulement nous dissoudrons le groupe le plus important du parti de la guerre, mais nous réduirons aussi à l'impuissance les trois autres clans.

D'où vient réellement la misère, et à quoi faut-il attribuer les inconvénients de notre régime économique ? C'est à ce problème que nous nous consacrerons ici.

D'anciennes traditions (1), parlent d'un fabuleux âge d'or. Don Quichotte de la Manche décrit cette époque comme un temps où l'on ne distinguait pas le « mien » du « tien ». Pour lui l'âge d'or était celui du communisme. Il ajoute que cet eldorado s'appelait ainsi, non parce qu'on pouvait s'y procurer plus aisément l'or « tant apprécié en ce siècle de fer », mais parce que les richesses naturelles se trouvaient à la disposition de tous les hommes.

Je tiens pour fausse la thèse du sympathique philosophe, et vois, au contraire, un rapport direct entre l'âge d'or et l'introduction de l'or comme moyen d'échange. L'or fut le premier moyen d'échange qui répondit aux besoins du commerce et de la spécialisation (ou division du travail).

L'introduction de cette monnaie permit à la spécialisation de progresser plus librement. Les échanges devinrent plus sûrs, plus rapides et meilleur marché qu'à l'aide des moyens de paiement utilisés antérieurement. Pour expliquer la légende de l'âge d'or, que faut-il de plus que le progrès réalisé dans la division du travail, c'est-à-dire dans la *spécialisation,* grâce à l'adoption d'une meilleure monnaie ? Seule la spécialisation, en effet, possède les forces génératrices de progrès auxquelles l'humanité doit de s'être élevée au-dessus de la condition animale. Aussi longtemps que la spécialisation ne put se développer, faute d'instrument monétaire pratique, les hommes dépendirent de ce qu'ils pouvaient faire de leurs propres mains, avec les matières trouvées dans leur voisinage immédiat. La vie, dans ces conditions, était misérable et bestiale. La faim régnait toujours, comme chez les animaux de proie du désert. On peut se faire une idée

(1) Il m'eût été facile d'emprunter aux circonstances antérieures à la déclaration de guerre les arguments de cet exposé. J'ai préféré, pour des raisons faciles à comprendre, m'en référer à l'antiquité, que nous jugeons tous avec plus d'impartialité.

de cette misère en imaginant ce qui se serait passé pendant la guerre actuelle si, dès le début, la banque nationale n'avait remplacé par de la monnaie de papier la monnaie métallique que les citoyens s'étaient hâtés d'enfouir. Quelle misère aurait régné partout ! L'Europe sans numéraire pendant trois ans, c'eût été la mort de la moitié de la population. Le reste serait vite retombé à l'âge des cités lacustres ; car tel est à peu près le niveau accessible aux civilisations où les échanges s'opèrent sans l'aide de la monnaie.

Qu'on se représente l'introduction de la monnaie comme moyen d'échange, ouvrant aux habitants des cités lacustres la voie de la spécialisation. Désormais, chacun d'eux peut s'outiller pour un domaine technique particulier, et acquérir la dextérité que confère tout naturellement la spécialisation. Que de pierres, de filets, d'hameçons chacun peut produire en plus à temps égal, et combien meilleurs sont ces outils I Le rendement individuel se centuple, de même que le bien-être général. Combien ont, pour la première fois, le loisir de méditer et de nourrir des projets plus hauts, plus graves et plus vastes. Pouvant échanger leurs produits contre les séduisantes marchandises que le commerce amène des pays lointains, comment ces hommes n'apprécieraient-ils pas la culture qui se lève ? Et plus tard en parlant à leurs petits-enfants de cette époque héroïque, comment ne pas l'appeler *l'âge d'or,* en souvenir du fait que ce fut l'or qui les tira de la barbarie et leur ouvrit la voie de la spécialisation, du progrès industriel, du bien-être et de la civilisation ? Dès lors, les mots « âge d'or » ne doivent plus s'entendre au sens figuré, mais au sens propre. L'or a réellement créé l'âge d'or.

Pourtant, se dira plus d'un, c'est impossible. L'or, le plus inerte de tous les métaux, l'image de la mort, ne peut en aucune façon avoir influencé le destin de l'humanité. À quel point l'or est dépourvu de vie, nul ne le dira mieux que les apôtres de l'étalon-or. Que n'a-t-on pas dit à la louange de l'or ! Une énumération pratiquement interminable de négations. L'or, dit la litanie, ne rouille pas, n'a pas d'odeur, ne gratte pas, ne se brise pas, ne se gâte pas, ne fermente pas, ne possède que très peu de propriétés chimiques ; il n'est pas dur, il n'est pas mou, il ne jonche pas les rues, on ne le trouve qu'en de rares endroits, il est très peu utilisable pour l'outillage, et sa rareté fait qu'il n'est accessible qu'à très peu de gens, et en petite quantité. Bref, en face de tant de vertus propres à d'autres substances, l'or apparaît tristement déshérité. Il se distingue par des propriétés négatives ! Devant ces négations, oserions-nous considérer l'or comme ayant engendré l'âge d'or, c'est-à-dire un phénomène économique d'une portée immense ?

Cette question est pertinente et mérite une réponse. Car le fait est certain. De toutes les substances de la terre, l'or est celle qui offre le moins d'applications industrielles. Entre tous les métaux, l'or est

le métal mort. Mais c'est précisément là le propre de la monnaie. L'or convenait donc mieux que toute autre substance pour jouer le rôle de monnaie. Comme l'or n'offre guère de propriétés notables, il possède précisément la propriété absolument indispensable pour remplir la fonction de monnaie : il jouit de l'indifférence générale. Pour la monnaie, plus ses propriétés physiques sont négatives, mieux elle pourra remplir ses fonctions de moyen d'échange.

On vend une vache, et l'on touche de l'argent. Pour l'argent, le temps de le compter et il disparaît dans la poche. Mais voyons l'homme qui ramène chez lui la vache. Se contente-t-il de jeter sur elle un bref regard ? Il l'examine, il la palpe, il l'observe. Chaque jour il lui trouve de nouvelles particularités ; certaines, à le faire s'exclamer de joie ; puis d'autres, à le faire mourir de désespoir. Si les propriétés matérielles de l'argent ne nous étaient pas si totalement indifférentes, s'il nous fallait examiner chaque pièce de monnaie comme on examine une vache ou un livre, pour compter cent francs il faudrait toute la journée, sans être sûr encore de la quantité ni de l'origine. Mais 1a matière dont sont faites les monnaies nous laisse complètement indifférents. C'est uniquement pour cela que les vieilles pièces circulent avec les neuves, et que les pièces d'or rouges passent avec les jaunes. Telle est notre indifférence à cet égard, que sur mille personnes, il n'en est guère une qui puisse dire à quel poids d'or correspond un franc. On voit combien les peuples de ces temps barbares purent s'estimer heureux lorsque la Providence leur désigna une substance dépourvue de propriétés au point de laisser tout le monde indifférent, substance pouvant circuler sans obstacle de main en main, et dont la quantité pût se déterminer nettement, et au besoin juridiquement.

En ces temps reculés, il ne pouvait être question que d'un produit naturel pour fabriquer la monnaie. Les conditions nécessaires à la production d'une monnaie technique comme la monnaie en papier par exemple, ne devaient se réaliser qu'ultérieurement grâce à la spécialisation. Pour passer de l'état de barbarie au niveau de la spécialisation, l'or était la seule monnaie possible.

L'avènement de l'or dans les échanges internationaux fut le signal de la ruée vers l'or ; ce qui semble en contradiction avec notre assertion selon laquelle l'or laisse les gens indifférents. La contradiction n'est qu'apparente. Les Morgan, les Rockefeller et autres usuriers, qui ne cessent de faire la chasse à l'or, ont pour ce métal encore plus d'indifférence que qui que ce soit. Ces gens visent dans l'or le moyen général d'échange. L'or leur livre la puissance à laquelle ils aspirent. Si l'or n'était pas en même temps le moyen monétaire, le monopole de l'or aurait encore moins d'effet que le monopole du métal argent, qui ne représenterait plus grand'chose aujourd'hui. Mais avec le monopole de l'or, Morgan a, une fois déjà, plongé dans le désespoir 80 millions d'Américains noirs, blancs et rouges. La ruée vers l'or

n'est donc en réalité que la ruée vers le moyen monétaire, vers l'argent. Et cette ruée sera toujours la même, que l'outil des échanges soit en or, en cuivre, ou en papier. C'est pourquoi il ne faut pas prendre à la lettre l'exclamation de Goethe : « Nach Golde drängt, ara Golde hängt doch alles — Ach wir Armen ! » (Tout tend vers l'or ; tout en dépend. Les pauvres que nous sommes !) Il y eut des époques où les monnaies étaient en métal argent. L'argent était d'argent (d'où l'homonymie). Judas vendit son maître pour trente pièces d'argent. Depuis que ce métal est démonétisé, plus personne ne s'en occupe.

L'or devenu moyen d'échange permit aux hommes primitifs d'adopter la spécialisation. C'était un guide qui les conduisit des ténèbres des cavernes vers la lumière des sommets. Mais c'était un guide médiocre ; donc d'autant plus dangereux qu'il les conduisait plus haut.

Ce qui, pour bien des esprits, demeure une énigme, c'est la rapidité fabuleuse avec laquelle l'antiquité a atteint les plus hauts sommets de la civilisation. On s'étonne de ce que les Grecs, les Romains, et avant eux d'autres civilisation, sont réalisé en un laps de temps d'une brièveté déconcertante. La clé de l'énigme, c'est l'or, ou plus exactement la *monnaie,* avec la spécialisation qu'elle rendit possible. Jamais cette force génératrice de progrès ne sera suffisamment appréciée ; jamais elle ne pourra être surestimée. La rapidité étonnante du progrès de ces peuples est la meilleure mesure de l'importance de la monnaie. L'invention des chemins de fer n'est rien à côté de ce que la monnaie donna à l'humanité : la division du travail, la spécialisation. La monnaie constitue les fondations de la civilisation ; c'est la base sur laquelle s'édifie tout le reste. L'importance primordiale de la monnaie nous donne une idée de ce que signifierait son écroulement. Ce serait aussi l'effondrement de tout ce qui a été bâti sur elle. Et de fait, les civilisations antiques disparurent lorsque la monnaie, en l'occurrence l'or, vint à disparaître. *L'or tira l'humanité de la barbarie; et en disparaissant, il la fit retomber dans la barbarie.*

L'or, en effet, il faut le *trouver.* « Trouver », tel est le seul moyen de se procurer de l'or pour les besoins monétaires. Si l'on trouve de l'or, il y a du numéraire ; si l'on n'en trouve pas, il n'y a pas de numéraire. Du temps des Babyloniens, des Grecs et des Romains, on dépendait des découvertes d'or autant qu'aujourd'hui. Tout comme nous aujourd'hui, les Babyloniens, au lieu de *faire* la monnaie, la *cherchaient.* Ni les besoins des échanges, ni l'impératif de la spécialisation et de la culture ne fournissaient aux Babyloniens, aux Grecs et aux Romains la mesure pour la production de la monnaie ; seul le hasard aveugle en décidait. S'ils trouvaient de l'or en abondance, les Babyloniens produisaient beaucoup de monnaie, tout comme on bat monnaie en grande quantité à Londres, à Berne ou à Berlin, quand on trouve beaucoup d'or dans l'Alaska. Ne trouve-t-on que peu d'or, on s'en tire tant bien que mal avec peu de monnaie. Ne trouve-t-on absolument plus de

métal jaune, on retourne simplement à la barbarie. C'est du moins ce que firent les peuples de l'antiquité ; et c'est vraisemblablement là que nous conduiraient les autorités, les spécialistes et les financiers. L'absence d'or nous ramènerait au régime économique des Hottentots. Ainsi s'explique l'énigmatique disparition des civilisations antiques.

Ne l'oublions jamais : l'or, il faut le trouver. Tous les autres biens, nous les créons selon les besoins. Le foin, la paille, les traités sur l'étalon-or et les théories de la valeur se créent d'après les besoins. Mais l'or, on le trouve, quand on peut. Imaginez que le président de la Banque Nationale ait un trou dans sa poche, et qu'il perde la clé des chambres blindées. Le commerce du pays dépendrait autant du sort de cette clé qu'il dépend toujours des découvertes d'or. Aussi longtemps que le président chercherait sa clé, toute activité commerciale cesserait. Les peuples de l'antiquité ne retrouvèrent pas la clé... Chez les Romains, cela se produisit vers le temps de l'empereur Auguste. Toutes les mines d'or étaient épuisées. Quant aux mines d'argent d'Espagne, qui jusqu'alors avaient fourni aux monnaies romaines le plus gros appoint, elles ne produisaient plus que fort peu. Ce fut le commencement de la décadence. Comme pour tout empire durable, la puissance de Rome était économique; elle s'appuyait sur le commerce, la spécialisation, la monnaie. Partout où la monnaie romaine pénétrait la spécialisation pouvait se développer et créer le bien-être. Cette prospérité générale et frappante, qu'on attribuait à la domination de Rome et à son administration, rehaussait le prestige de l'empire. La monnaie constituait le ciment de cet édifice. Quand l'or et l'argent vinrent à manquer, la monnaie disparut peu a peu, se perdant ou surtout prenant le chemin de l'Orient pour équilibrer les importations. Il fallut renoncer à la spécialisation, qui pourvoyait notamment aux armements. Le bien-être disparut, l'impôt devint de plus en plus insupportable et les forces dissolvantes prirent le dessus dans l'Empire.

L'échelle d'or se brisa ; la chute fut en rapport avec l'ascension. Aujourd'hui, les pâtres de la campagne romaine admirent sans comprendre les augustes débris des œuvres prodigieuses que l'or permit un jour de tirer du néant. L'éclat de Rome, comme celui de Babylone, de la Grèce et de Jérusalem, ne fut qu'un reflet de la puissance civilisatrice énorme que recèle la monnaie.

Toutes les autres explications que l'on donne de la décadence des peuples de l'antiquité relèvent de la mentalité chagrine, austère, qui finit par dominer quand on ne découvre pas d'or, lorsque la spécialisation rétrograde ou est abandonnée et que règnent la misère, la faim et la servilité. Il n'est pas vrai que la dépravation des classes dirigeantes de Rome fut la cause de la décadence. *Il n'y a pas de gens assez puissants pour que le bonheur et le malheur de tout un peuple dépende d'eux durant des siècles. Un peuple sain, actif, riche et travaillant selon les principes de la spécialisation ne se laisse pas longtemps faire par une*

engeance dégénérée et dépravée. L'homme qui travaille avec succès dit comme les traites qu'il signe : « Valeur en moi-même », il est fier et libre parce qu'il est sûr de son entreprise. Jamais on ne vit de tyrans imposer leur domination durant les époques de prospérité économique. Durant ces époques, on ne tolère pas que des incapables dirigent le pays. Le progrès économique fait progresser tout le reste, et spécialement l'attachement à la liberté, la fierté des peuples. Mais lorsque ces mêmes peuples doivent renoncer à la spécialisation, et retourner peu à peu à la vie économique primitive, comme ce fut le cas de Rome, de Babylone et de Jérusalem, lorsque le souffle néfaste de la mélancolie dessèche le peuple et que prédominent les plaintes des mendiants, plus personne n'a le cran de chasser de la direction les incapables et de les y remplacer.

Non, Rome ne dut pas sa chute à la corruption. Des hommes corrompus périssent par leur corruption ; mais le peuple n'a rien à voir avec cela. Que de fois les peuples d'Europe auraient connu la décadence si cela n'avait tenu qu'à la corruption des princes et des classes dirigeantes. Rome déclina en même temps que la spécialisation et celle-ci disparut faute d'or.

Il est faux aussi de dire que le peuple romain tout entier était dégénéré. On considère aujourd'hui comme les causes de dégénération des peuples, le café, l'alcool, le tabac, la syphilis. Nos médecins ne conçoivent plus de dégénération sans ces causes. Or, les Romains ignoraient ces poisons, ils ne connaissaient que le vin, qu'on ne consommait certainement pas en plus grande quantité qu'aujourd'hui et certainement pas au point de causer la perte de tout un peuple.

D'aucuns ont imputé aux Germains la perte de Rome. C'est tout aussi faux. Les Germains ne connaissaient ni la monnaie, ni la spécialisation. En admettant même que cela ne les eût pas empêchés de causer la destruction de l'Empire romain, pourquoi ne vit-on rien renaître de celui-ci sous la domination germanique ? Rien n'est, dit-on, plus vigoureux que la vie qui renaît sur les ruines. Mais qu'auraient pu faire les Germains sur les ruines de Rome, si eux non plus ne trouvaient pas d'or ? Rome mourut d'anémie monétaire et transmit son mal à ses successeurs.

Il fallut attendre un millénaire et demi pour voir la Renaissance. On doit à la Renaissance la plus grande invention de tous les temps, *celle de la* « *fausse monnaie* ». Il en est bien ainsi. Le faux monnayage réveilla Rome et l'Europe tout entière de leur léthargie médiévale. Les matières manquant pour faire de vraies monnaies, on en fit de fausses. Les sciences, les arts et le commerce de la Renaissance sont des effets et non des causes. Toutes les époques ont donné le jour à des poètes et des inventeurs. Mais la grande accoucheuse, c'est la monnaie. Si elle -est là, le petit génie deviendra grand, sinon il est mort-né. Il faut donc rechercher plus loin qu'on ne le fait de coutume la cause de la Renaissance.

Il faut la voir dans le fait que l'on se mit partout en Europe, et spécialement en Italie, à augmenter la quantité de monnaie léguée par l'antiquité, en y incorporant du cuivre tout en *maintenant inchangé le pouvoir libératoire des pièces* « *falsifiées* ». D'un ducat, on en fit trois, cinq, dix, cinquante et davantage ; et avec ces nouveaux ducats chacun put se libérer de ses dettes. Il y eut plus d'argent disponible, et il s'en répandit dans des sphères toujours plus larges. Les prix, qui depuis le règne d'Auguste n'avaient cessé de baisser, au grand dam du commerce, devenu dangereux sinon impraticable, se mirent désormais à remonter. Les marchands qui avaient appris à craindre de signer des traites cessèrent de voir en elles le plus sûr chemin de la prison pour dettes. Vu l'ascension générale des prix, le prix de vente de ce qu'ils achetaient promettait, selon toutes probabilités, d'être plus élevé que le prix d'achat. Grâce au cuivre que les princes incorporaient aux monnaies (par pure rapacité évidemment), le commerce était redevenu possible du point de vue mathématique. Tant que les rois se livraient aux manipulations monétaires, mettaient en circulation des jetons et s'adonnaient à ce qu'on qualifie de faux monnayage, il était possible de rétablir la spécialisation et le monde pouvait de nouveau respirer. On pouvait dire des jetons : ils viennent de la puissance qui veut le mal et fait le bien. Si Rome ne dut pas sa ruine à la corruption de ses princes, elle lui dut au moins son relèvement. Les jetons permirent à la spécialisation de renaître ; et *qu'est à tout prendre la Renaissance, sinon la renaissance de la spécialisation ?* La spécialisation est la base de toute culture. Grâce aux jetons, les poètes et les peintres trouvaient acheteurs pour leurs œuvres, ce qui les incitait à de nouvelles créations. Le véritable mécène du pinceau et du ciseau, c'était Je jeton, la monnaie nouvelle, artificielle et « fausse ». C'est probablement grâce au jeton que Gutenberg trouva un capitaliste pour exploiter son invention. Ce n'était « qu'un faux » capitaliste, faux comme ses jetons ; mais sans l'argent de Fust, peut-être l'invention de Gutenberg se serait-elle perdue, après avoir mené l'inventeur en prison pour dettes. Les jetons faisaient s'écouler les marchandises et aussi les livres ; et c'est pour faire face à la vente croissante des livres, que Gutenberg eut l'idée d'en mécaniser la reproduction. Des inventeurs, il y en a toujours. Il suffit d'assurer la vente ; le reste dépend de la technique, qui s'est toujours montrée à la hauteur des problèmes qu'on lui posait.

Ainsi que nous l'avons montré au début, ceux qui utilisent le plus d'argent, c'est-à-dire les marchands, ne se soucient nullement de quelle matière l'argent est fait. Les jetons passaient de main en main ; et plus ils étaient rouges (de cuivre), plus leur circulation était rapide et sûre. Partout où ils passaient, il y avait du travail. Le travail que les jetons déclenchaient était *égal à la somme des échanges qu'ils permettaient d'effectuer.* Si une somme d'un million en jetons changeait cent fois de propriétaire dans l'année, il avait été créé pour cent fois

un million de marchandises. De quoi enrichir une cité entière. De sorte que partout la richesse des villes fut en raison inverse de l'aloi des monnaies et de la probité des princes. Si ceux-ci avaient eu les scrupules de Luther, et s'étaient refusés avec indignation au faux monnayage, le monde n'aurait pas connu la Renaissance ; et Frère Martin eût sans doute été incapable de fomenter sa rébellion. Car pour une insurrection, il fallait autre chose que la crise de conscience d'un moine. Il fallait aussi, groupé autour de lui, tout un peuple auquel la spécialisation avait donné la joie de créer, le courage, la richesse et l'amour de la liberté. Les mendiants ne sont pas des révolutionnaires.

Cet éloge du jeton pourrait, à vrai dire, inciter à considérer le charlatanisme monétaire comme l'aurore des temps nouveaux. L'éloge du jeton serait toujours plus justifié que les appellations injurieuses dont l'accablaient rentiers et usuriers. Ceux-ci sont depuis longtemps retombés en poussière. Mais les œuvres auxquelles le jeton a donné le jour ne périront pas. Les malédictions innombrables que le jeton s'est attirées, et auxquelles, fait curieux, nos « économistes distingués » font chorus, sont inspirées par des considérations économiques d'ordre privé, mais non d'ordre public. La critique n'a vu que le préjudice causé au détenteur des jetons, parleur rougissement continuel et la hausse générale des prix. Quel petit inconvénient pour un aussi formidable levier économique. Le jeton avait la vertu d'échanger les marchandises ; c'est ce qui seul importe pour la monnaie, lorsqu'on la considère du point de vue de la spécialisation, des échanges, de l'économie politique, en un mot, de sa fin. Quoi qu'il en soit, en tant que première intervention officielle dans le domaine monétaire, le faux monnayage mérite d'être considéré comme l'aurore des temps nouveaux, bien plus que les événements que l'on a coutume d'envisager comme la cause de cette grande révolution. La découverte de l'Amérique, la Réforme, l'invention de l'imprimerie et celle de la poudre, n'eurent aucune influence directe sur la spécialisation ni sur les échanges ; tandis que le jeton doit être considéré comme le stimulant de la spécialisation, au même titre que les « conjonctures ascendantes » de l'époque actuelle.

« Je ne connais aucune période de prospérité économique qui n'ait été due à un afflux inaccoutumé d'or », déclarait le professeur berlinois Sombart.

L'or ne doit cette vertu qu'à sa qualité de *monnaie.* Les jetons eux aussi, étaient de la monnaie, et exerçaient le même effet économique qu'une augmentation correspondante de la quantité d'or.

Il y a donc lieu de diviser l'histoire selon les périodes suivantes :

1. Temps de cavernes, jusqu'à l'avènement de la spécialisation dû à l'adoption de l'or comme moyen général d'échange.
2. Ascension et décadence des peuples de l'Antiquité, jusqu'à leur ruine complète par suite du manque de découvertes d'or.

3. Période glaciaire économique (moyen âge, jusqu'à l'apparition du jeton).
4. Depuis lors, progrès intermittent de la civilisation, par suite de l'afflux irrégulier de l'or.

Le réveil général que le jeton provoqua au xv^e^ siècle, fournit aussi, comme bien on le pense, des initiatives et des crédits pour les prospections destinées à trouver de nouvelles sources d'or et d'argent. L'or ne se serait pas prêté à ces entreprises hasardeuses ; mais les jetons, quand ils deviennent de plus en plus rouges d'année en année, on les risque plus volontiers. Les jetons financèrent les demandes de concession et les fouilles, et se révélèrent encore une fois les pionniers du progrès. *On trouva ce que pendant un millénaire et demi on avait attendu de chercher.* Des minerais d'argent en Bohême, en Saxe, en Moravie et en Hongrie. À Joachimsthal, en 1485, furent frappés les premiers thalers, (abréviation de Joachimsthaler). Désormais le renouveau fleurit non seulement dans les pays des rois « faux monnayeurs » mais aussi dans ceux où les souverains n'avaient pas voulu s'adonner à ces « manipulations ». La monnaie d'argent franchit les frontières de l'Allemagne, portant la prospérité partout où elle allait. La basilique Saint-Pierre de Rome fut élevée avec- l'argent provenant des mines allemandes et offert par des pèlerins ; sans ce métal, Michel-Ange et Raphaël n'auraient pas pu manifester leur forcé créatrice.

Les thalers de Bohème et de Joachimsthal ne finirent-ils pas par atteindre l'Espagne, pour réaliser les mêmes merveilles ? Le monde entier accueillit le métal argent [XI]. Le navire sur lequel Colomb s'embarqua à Palos en 1492 devait son existence à l'esprit d'entreprise qui se manifeste partout où la monnaie vient assurer la vente des produits de la spécialisation.

Les nations de l'antiquité durent leur ascension comme leur chute à la monnaie naturelle dont elles se servaient. Le millénaire et demi de période glaciaire économique qu'offre le moyen âge fut une conséquence de la pénurie monétaire. La Renaissance, à son début, est due à l'apparition des jetons. La diffusion de ce mouvement, et la découverte de l'Amérique, sont dues à l'exploitation des mines d'argent d'Allemagne, exploitation rendue possible par l'existence des jetons (1).

Les grandes découvertes d'or et d'argent faites en Amérique vinrent clore définitivement l'ère médiévale. L'afflux de métaux monnayables suffit pour permettre à toute l'Europe de participer à l'économie basée sur l'argent et de bénéficier de la spécialisation. L'or créa le monde antique ; il créa le monde nouveau. L'or causa la perte du monde antique ; il causera celle du monde nouveau, si...

(1) Évidemment l'exploitation minière ne s'arrêta jamais complètement, mais, avant cette époque, la production était négligeable et couvrait à peine ce qui se perdait.

Il serait trop long de décrire les divers effets qu'ont exercés sur le développement de l'Europe les afflux d'or, avec leur irrégularité et leurs à-coups. Rappelons que même en Amérique, le seul moyen de produire de l'or est d'en *trouver.* Telle époque en fournit beaucoup, telle autre peu, la suivante en déverse un pactole. Ces à-coups de la production tiennent du séisme : partant du sein de la terre, ils font immédiatement sentir leurs effets dans le monde entier. La production d'or ne tomba jamais, même au moyen âge, à zéro ; mais durant de longues périodes néanmoins, elle resta insignifiante, et fit végéter la vie de l'humanité, arrêtant le progrès dans tous les domaines. La dernière de ces périodes fut celle qui suivit 1872. Les usuriers de tous les pays firent alors prévaloir leur influence dans la législation, et surent, en éliminant le métal argent, limiter la production monétaire, conformément à leurs intérêts. Aux yeux des usuriers et des rentière, on produisait, à cette époque, trop de monnaie ; celle-ci devenait trop bon marché. Les ouvriers et les paysans avaient, disait-on, la vie trop belle. Donc, à bas le métal argent. Il fallait faire baisser les prix afin que les rentiers pussent mener plus grand train avec leurs revenus. La fatalité voulut qu'à cette époque la production d'or vint à baisser fortement. Ainsi éclata la crise dite chronique qui dura jusqu'en 1890. Par les multiples influences qu'elle exerça sur les dividendes et les cours des actions, cette crise fit largement expier aux spéculateurs les vols commis au détriment des paysans et des ouvriers. Le but des spéculateurs avait été dépassé. Ils avaient tué la poule aux œufs d'or.

Après 1890, les découvertes d'or reprirent promptement, et depuis elles contribuèrent à faire monter continuellement les prix, qui précédemment n'avaient cessé de baisser, au désespoir des chefs d'entreprise, des commerçants et des paysans. Une remarque au sujet du caractère aléatoire de notre monnaie naturelle : Les découvertes de métaux monnayables, qui avaient fourni, de 1866 à 1870, pour 4 milliards d'or et d'argent, baissèrent jusqu'à 2 milliards et demi pour la période de quatre ans qui suivit (après l'élimination de l'argent) et et remontèrent depuis à 7 milliards environ. Tels sont les imprévus auxquels la plus importante de nos institutions s'est vue exposée dans le court espace de trente ans I Que serait-il arrivé si, au lieu de reprendre, la production d'or, en recul continuel de 1856 à 1885, avait depuis, continué à rétrograder ? Il y a lieu de se le demander, car tout dépend du pur hasard des découvertes.

Un recul continuel dans la production de la monnaie exerce une pression toujours croissante sur les prix. Ceci tue tout esprit d'entreprise et donne raison aux pessimistes : ce qu'il y a de mieux à faire dans de telles conditions est de ne rien entreprendre. Lorsque les prix sont à marée descendante, les chefs d'entreprise et les commerçants sont incapables d'avancer. Impossible de nager contre le courant. Les téméraires coulent à pic et leur malheur sert d'exemple.

À la fin, le peuple entier se croise les bras. Affamé, servile, avec une mentalité et un comportement de mendiant, il attend. Qu'attend-il, le pauvre ? Que Sésame s'ouvre à nouveau, et déverse son or. Et si l'on ne découvre pas la formule magique qui ouvrira la caverne, on verra venir, aussi certainement que la mort, la période glaciaire qui paralysera la division du travail et la civilisation.

Sans doute les esprits bornés se réjouissent-ils à l'annonce de la baisse générale des prix, qui leur apparaît comme une diminution du « coût de la vie ». Mais pour peu qu'on pénètre l'interdépendance des faits, on voit que les prix bas ne sont vraiment bon marché que pour le monde des parasites ; pour les gens qui doivent travailler pour vivre et pour nourrir les parasites, ce sont les prix en hausse qui constituent le bon marché. D'ailleurs le « bon marché » est un concept d'ordre économique privé, et non d'économie politique. Or, nous examinons ici la question monétaire du point de vue de l'économie politique.

La vie toujours meilleur marché, c'est l'arrêt de la vie économique ; la misère organisée ; le commerce et l'industrie rendus mathématiquement impossibles.

Ce qui précède montre combien la spécialisation, la division du travail est mal assurée avec l'or. Mais nous n'avons encore rien dit de la manière dont l'or assure la répartition des biens. Et c'est bien ici le lieu d'en parler. L'étude complète de ce sujet sortirait du cadre de cette causerie. Quelque désagréable que cela me soit, il faudra donc me contenter d'affirmations, quitte à m'en rapporter, pour les démonstrations, à mon ouvrage intitulé « Nouvelle théorie de la monnaie et de l'intérêt » (1).

C'est à l'or que nous devons la division du travail et par là les bienfaits de la civilisation. C'est à lui aussi que nous devons de voir le plus clair de la production, et le meilleur, échoir au monde des parasites. *Car l'or est bien le père du capitalisme.* Métal noble et moyen légal de paiement, il occupe de par ses privilèges naturels et ceux que lui confère la loi, un rang supérieur à tous les biens qui dépendent de lui pour les échanges. C'est pourquoi la monnaie d'or est devenue en même temps le moyen général d'épargne ; l'épargnant n'entend pas la rendre à la circulation, à moins qu'on ne lui garantisse le paiement d'un intérêt. Chaque signe monétaire que l'État met en circulation pour les besoins des échanges, finit tôt ou tard par échouer dans un ou l'autre bas de laine. *Tout l'argent en circulation vient donc des caisses d'épargne, et subordonne ses services de moyen d'échange au prélèvement d'un intérêt.* La double fonction de la monnaie, moyen d'échange et moyen d'épargne, implique contradiction : elle est contre nature ; c'est un abus dans l'emploi du moyen d'échange. Les échanges ne disposant d'argent que moyennant intérêt, l'usure constitue la condition préalable de tout échange de marchandises. Selon Proudhon, l'argent surveille l'accès du marché, des magasins, des usines, de tout placement de capitaux (c'est-à-dire d'argent), et ne laisse passer rien qui ne paye ou ne puisse payer l'intérêt.

(1) III[4], IV« et V« Parties du présent volume.

Ainsi naquit, en même temps que l'or et la division du travail, le grand perturbateur de la paix : l'intérêt. En soi, la division du travail ne demande pas d'intérêt. Qui d'ailleurs le paierait, et pourquoi ? La division du travail aurait donc dû apporter à l'humanité le bien-être *général,* puisqu'elle n'est pas le privilège de quelques-uns, mais qu'elle est accessible à tous. Mais des mains de l'or, l'humanité ne reçut cette force divine qu'à la condition que l'intérêt vînt diviser les hommes en pauvres et riches. C'est comme si des dieux jaloux, redoutant cet accroissement de force chez les humains, avaient voulu prévenir leur affranchissement et, divisant pour régner, avaient choisi l'intérêt pour ferment de discorde. L'or ne permet pas que l'aisance se généralise parmi le peuple. Il se met en grève, il refuse de remplir ses fonctions, lorsqu'il a affaire à des hommes libres. Il veut des seigneurs et des serfs ; d'une part des gens tourmentés et surmenés, et d'autre part des parasites. Il implique contradiction de demander à l'or qu'il se mette au service d'un peuple vraiment libre, fier et décidé à se gouverner lui-même. La monnaie basée sur l'or est incompatible avec la liberté publique. Abusant de la puissance extraordinaire que les hommes lui ont conférée en lui donnant la qualité de monnaie, l'or s'est mis, dès son apparition, à diviser les hommes en travailleurs et jouisseurs.

Cette scission en deux mondes, l'un trimant et blasphémant, l'autre parasite et jouisseur, a formé l'humanité à la mesquinerie, à la méchanceté, à l'envie et à cette criminalité qui se manifeste à chaque pas de l'histoire. Du point de vue économique, l'or est devenu, en même temps que notre allié, l'ennemi héréditaire du genre humain. L'or crée automatiquement les conditions économiques qui s'opposent à l'établissement du royaume de Dieu sur terre. Sous le règne de l'or, il est impossible au christianisme de prendre pied dans la famille humaine. Le christianisme est parfaitement compatible avec la fierté, la liberté et l'aisance ; il s'accorde avec la division du travail. Mais, si celle-ci est fondée sur l'or, c'en est fait du christianisme. Effectivement, celui-ci a dû battre en retraite partout où la spécialisation s'est introduite, autant dire dans toute la vie sociale. Le christianisme et le prêt à intérêt sont absolument inconciliables. Mais l'or d'une part, et d'autre part, l'escroquerie, l'usure, le parasitisme, la criminalité, la violence, la révolte et la répression, bref, l'or et l'intérêt, s'accordent parfaitement.

L'or n'assure donc la division du travail qu'au prix de l'abandon de la paix sociale.

« Honneur à Lycurgue », disait Pythagore, il y a deux millénaires et demi, « honneur à lui, qui bannit l'or, cause de tous les crimes ! »

Dans les États basés sur la division des classes, les hommes n'ont jamais connu que des grands et des valets ; des mendiants et des philanthropes ; des bureaux d'assistance ; une législation tendant à la lutte des classes, au recours à la violence et au maintien des privilèges de l'argent, plutôt qu'au bien de tous les citoyens. Dans ces conditions, il ne faut pas espérer de voir régner l'esprit chrétien, l'état d'esprit nécessaire à la paix au dedans et au dehors. L'esprit de révolte propre aux masses laborieuses de toutes les nations, et l'esprit de violence et d'oppression que manifestent les autres classes dans les moments critiques, créent *automatiquement* l'état de choses qui mène à la guerre. L'esprit de paix entre citoyens et entre nations doit régner au fond du cœur de chacun et tenir tous les hommes sous son charme ; non seulement le soir de Noël et dans le cercle des plus proches amis, mais dès l'enfance. L'amour de la paix doit, selon Schiller, nous avoir été donné avec le lait maternel. *La façon dont se traitent père et mère, frères et sœurs, forme une bonne part des préparatifs de guerre ou de paix.* Car ces façons se transmettent à l'école, à l'église, aux affaires, à la presse, au bureau, au parlement et aux rapports avec les pays étrangers.

En tant qu'être humain, seul peut s'épanouir celui qui jouit d'une aisance et d'une absence de soucis peu répandues. La richesse et la pauvreté sont des conditions opposées symétriquement et qui ne se conçoivent pas dans une société ordonnée ; elles sont incompatibles avec la paix sociale et internationale. La paix n'est rien d'autre que la liberté ; et seul est libre, l'homme qui, pour couvrir ses besoins, peut se fier à son propre travail et à sa condition économique. La pauvreté est une entrave, la richesse en est une autre ; et la vue des entraves doit inspirer à tout homme libre l'abomination. Où qu'il les rencontre, il doit les briser. C'est là faire œuvre de paix, A bas la rente, le prolétariat et l'intérêt.

Aussi longtemps que nous n'aurons pas enterré le dernier prolétaire à côté du dernier rentier, il n'y aura sur terre de paix communale, nationale ou internationale.

Supprimez l'intérêt et la rente, et chacun devra gagner son pain à la sueur de son front. Ceux qui y sont habitués sont pacifiques. Témoin leur patience angélique envers les écornifleurs. L'espoir inlassable que la « Justice», un jour, triomphera par des voies pacifiques, suspend le geste de révolte inspiré par le spectacle de l'iniquité imbécile. L'oppression, d'ailleurs, se garde de franchir certaines limites bien déterminées.

L'amour de la paix naît du travail. Il est dû, au fond, au sentiment de force et de sécurité propre à quiconque a conscience de pouvoir suffire aux besoins des siens. Ce sentiment de sécurité est d'ailleurs indispensable à la clarté de la pensée et à la droiture du jugement. Dieu n'est juste que parce qu'il dépasse en force tous les autres et qu'il se sait en sécurité sur son trône. Lucifer, par contre, qui a eu

l'occasion de mesurer à ses dépens la force du Tout-Puissant, ne s'en tire que par toutes sortes de malices. Il doit s'en tirer comme Lucifer, l'homme que la rente, la vie aux dépens d'autrui, a rendu intellectuellement et physiquement incapable de pourvoir à ses besoins par ses propres forces. Il lui faut toujours redouter la révolte des payeurs d'intérêts ; en dehors de son Moi, le reste de son avoir se trouve perpétuellement menacé, sur sa base fragile de parchemins et d'exploits (d'huissiers). Il perd naturellement toute aptitude à juger objectivement les événements qui menacent son existence de parasite. Allez donc dire à la puce l'iniquité dans laquelle elle vit. Le gringalet (c'est ainsi qu'il faut considérer le rentier) exploite tous les" moyens qu'il croit susceptibles de défendre ses droits acquis. Il traite de vilain et de corrompu, de brute et de gibier de potence, quiconque touche à ses privilèges. Pour lui tous les moyens sont bons ; nécessité ne connaît pas de loi. Quand il est aux abois, il ne recule pas devant le dernier moyen : la guerre !

D'innombrables souverains ont saisi le premier prétexte venu pour déclarer la guerre et prévenir de la sorte la révolte de leur peuple. Si les rois le font, pourquoi les rentiers ne le feraient-ils pas ? Rien de tel qu'une guerre pour dynamiter les organisations de travailleurs, et pour exciter ceux-ci les uns contre les autres. Si le danger vient de ce côté, pourquoi donc ne pas employer la guerre ? Ce que peut faire l'instinct de conservation, on en juge dans les naufrages, à la ruée vers les canots de sauvetage. On a vu comment la guerre actuelle a torpillé l'Internationale. La veille encore, on chantait : « Tous les rouages s'arrêteront, quand mes bras musclés le voudront. » S'imagine-t-on que les rentiers n'ont rien remarqué ? Le moyen est infaillible. Le pouvoir de déclencher la guerre, on le tient par la presse, achetée ou créée à cet effet. Ceux qui vivent de revenus ne provenant pas de leur travail ont le loisir de tout préparer de longue main. Tandis que les autres s'épuisent à travailler, les parasites, bien tranquillement dans leur fauteuil, ruminent. Quels scrupules pourrait-on leur supposer ? Quelle honte ? Celui qui se gêne si peu pour grever du fardeau de l'intérêt le budget de tant de familles, hésitera encore moins à exciter les hommes les uns contre les autres, pour la réalisation de ses desseins. Les spéculateurs new-yorkais qui provoquèrent l'effondrement boursier de 1907 savaient avec certitude toute la misère et toute l'horreur qui allaient en résulter. De tels monstres n'hésitent pas, lorsque cela vaut la peine, de fomenter la guerre par leurs machinations. Surtout lorsqu'il s'agit pour eux d'être ou de ne plus être, lorsqu'il faut désarmer les organisations ouvrières. Dès qu'ils sont convaincus que l'heure est venue d'agir, ils saisissent le premier prétexte venu pour provoquer la catastrophe.

L'or est la cause de tous les crimes, disait Pythagore. Diviser la famille humaine en groupes antagoniques est aussi un crime. L'or

nous a valu la lutte des classes, la guerre civile latente. Il y a des raisons de croire que c'est lui aussi qui excite les peuples les uns contre les autres et les conduit à la guerre. Voyons comment.

La vigueur économique prodigieuse qu'injecte à une nation l'afflux abondant de métal jaune, la période d'éclat, « la conjoncture ascendante » que provoque ce copieux apport de finance, n'a pas manqué de retenir l'attention, et a provoqué diverses suggestions ainsi que diverses mesures législatives, visant à favoriser l'afflux de l'or, ou à en empêcher le reflux. On désignait jadis sous le nom de « mercantilistes » ceux qui cherchaient à défendre de la sorte les intérêts de leur patrie. Ce sont les « protectionnistes » d'aujourd'hui. Tout le jeu consiste à tirer à soi la « couverture or », qui s'avère chaque jour plus étroite. Le blocage de l'or, décrété par tous les États européens dès la déclaration de guerre de 1914, constitue la dernière expression de cette thèse absurde. Les mercantilistes, ou protectionnistes, déclaraient : « Importation signifie sortie d'or ; donc il nous faut, pour accumuler l'or dans le pays, empêcher les importations. Exportation, au contraire, signifie entrée d'or ; favorisons donc l'exportation par tous les moyens ; droits d'entrée d'une part et, d'autre part, primes à l'exportation. (L'Allemagne pratiqua le dumping à l'exportation, à l'aide de rabais sur les tarifs de transport par fer et par eau.) Attirons l'or et retenons-le. Ainsi, notre pays jouira d'une abondante circulation monétaire ; le taux de l'intérêt baissera ; et le sort des autres nations, auxquelles nous ravirons leur or, ne regarde pas des « réalistes » tels que nous. »

Tel est, en peu de mots, le sens ou le non-sens de ce qu'on appelle la politique protectionniste. Cette politique est l'aboutissement naturel de l'impossibilité où l'on se trouve de se procurer de l'or à volonté ou selon les besoins, l'importation même dépendant du hasard des découvertes. Si les États produisaient leur monnaie selon leurs besoins, la lutte que provoque entre eux « l'insuffisance de couverture or », n'aurait plus aucune raison d'être. Le mythe protectionniste est dû à une observation trop superficielle des phénomènes économiques. Et les mesures qu'il inspire sont d'autant plus vaines, que l'or, obéissant à des lois naturelles qui lui sont propres, tend à se répandre de par le monde, par un équilibre semblable à celui des vases communicants.

Examinons maintenant les conséquences de cette politique de l'or pour les relations internationales, et voyons quelles perturbations elle y provoque.

Pour commencer, l'idée « d'importation et d'exportation » met chaque pays en opposition contre les autres. Le concept « État » en revêt une portée toute nouvelle. On voit apparaître la notion du « domaine économique national ». Jusque-là, on « *expédiait* » les marchandises partout ; on ne les faisait pas *entrer* et *sortir.* On ignorait « l'importation et l'exportation » ; tout comme il n'est jamais question

d'exporter ni d'importer, à l'intérieur des frontières de l'Allemagne, de la Suisse ou des États-Unis. On « expédie » du canton de Berne dans celui de Zurich. Mais on « exporte » de Suisse en Allemagne. On ne dresse pas des statistiques des wagons entiers de marchandises expédiés d'un canton dans un autre. Mais pour les marchandises a exportées », la statistique surveille le moindre colis postal.

C'est l'emprise de la politique sur les produits du travail. La marchandise porte désormais la marque nationale. Il ne s'agit plus dès lors d'un simple échange des produits. L'indication « Made in Germany », prescrite par l'Angleterre, a pour riposte : « Made in England ». Si les peuples perdent chaque jour davantage le type de la race, que le cirage au moins le conserve.

Mais exportation et importation ne se conçoivent pas sans une délimitation sévère des frontières. Jusqu'ici la notion d'« État » n'avait eu qu'un faible sens de différenciation. Les États se juxtaposaient comme aujourd'hui les villages, les cantons, les provinces. Les peuples se différenciaient par la langue, la race, les mœurs, etc., mais les États se confondaient plus ou moins. L'isonomie et la liberté des échanges unissaient les nations. Rien ne les divisait, si ce n'est tout au plus les querelles des princes. Les frontières ne constituaient pas des lignes de démarcation entre les peuples. Rares étaient ceux qui pouvaient les situer. Elles n'avaient de signification pratique pour personne. On n'y montait pas la garde. Elles n'avaient d'importance que pour les princes et leur dynastie. On les franchissait sans le savoir. À tout prendre, le moyen âge ne connaissait qu'une seule frontière, purement religieuse, et qui séparait le monde chrétien du monde mahométan. Pour les Juifs et pour tous ceux qui tenaient à la fois du chrétien et du mahométan, cette frontière n'existait même pas non plus : le monde entier leur appartenait.

Les nations ont d'ailleurs gardé cette tendance à se fondre les unes dans les autres. Leurs législations se ressemblent tellement, que nul ne se soucie d'étudier les lois du pays où il se propose de s'installer, chacun étant persuadé que ces lois ne peuvent être différentes de celles de chez lui. Maintes nations, s'épargnant la peine de délibérations législatives, ont simplement adopté la constitution et les lois du pays voisin. Entre nations gouvernées par les mêmes lois, il n'est pas de frontières. Ces nations se fondent entre elles comme des gouttes d'eau. La similitude unit ; la dissemblance divise et marque les frontières. Ajoutons que pour les questions de grande importance, de nombreux traités sont venus supprimer d'autant les frontières.

Sans les barrières douanières, sans les vues fausses qui les ont fait naître et l'excitation qu'elles entretiennent, il serait difficile aujourd'hui de distinguer les pays les uns des autres.

Mais ces barrières opposent la violence à tout ce qui unit naturellement les peuples, parce que la douane exerce son emprise sur la

vie économique de chacun, donc en un domaine auquel l'homme consacre généralement quatre-vingt-dix-neuf pour cent de son esprit, de ses forces et de ses jours.

Tout homme bien portant revendique, comme Alexandre le Grand, le monde *entier.* Un fragment emmuré ne peut lui suffire. Il ne considère pas la terre comme un jardin zoologique. La maison de l'homme, c'est ce bolide qui tourne autour du soleil. La douane lui dispute sa maison ? C'est de la folie. C'est la guerre.

Dès qu'un peuple prétend à l'exclusivité du sol qu'il occupe, et cherche à l'isoler, l'homme sent se réveiller en lui Alexandre le Grand ; il songe à reconquérir ce qui a été retranché à son héritage naturel. Le monde entier, d'un pôle à l'autre, lui revient en droit. Tout homme se considère, consciemment ou non, comme le prince héritier du monde. S'il ne peut avoir le monde entier, il cherche tout au moins à s'emparer de la plus grande part possible et il use de tous les moyens pour en assurer la jouissance à ses descendants. Alors il songe à la conquête, à la guerre. En d'autres temps, cette pensée n'effleure pas le travailleur. Elle lui vient infailliblement dès que l'homme se heurte à une barrière pour lui-même ou pour les produits de son travail. Si ces frontières n'existaient pas, quel sens aurait encore la politique de conquêtes ? Qu'y prétendrait-on gagner ? À moins qu'elle ne vise carrément à la rapine et à l'esclavagisme, la conquête ne peut avoir logiquement d'autre fin que d'élargir le territoire douanier. Chacun selon ses forces tend à élargir ce territoire.

Douane, guerre et conquête ne font donc qu'une seule et même idée. Les frontières supprimées, il n'existe plus au monde aucun territoire à conquérir ; les plans d'Alexandre le Grand se réalisent. Chacun alors dispose entièrement du globe terrestre ; du haut des caisses et des barils, il lance aux petits rois de ce monde un regard de commisération. Lorsque Charlemagne et après lui Charles-Quint morcelèrent leur empire, nul dans le peuple ne protesta. Cet émiettement était purement superficiel et ne touchait pas le peuple. Mais si de nos jours, quelque souverain s'avisait de morceler le territoire douanier en fractions autonomes, toute la vie économique s'en ressentirait et ce serait un toile général. Durant la guerre de Sécession, c'étaient des raisons purement économiques qui s'opposaient à la séparation. Si la douane n'avait déjà été connue à cette époque, les États du Nord se seraient peut-être réjouis du retrait des États nègres. Quoi qu'il en soit, cette scission n'aurait pas rencontré d'opposition violente ; la Suède et la Norvège se séparèrent sans grandes difficultés, parce que, jusqu'à ce moment, leur communauté politique avait été de caractère limité, et parce que chacun des deux pays comprenait déjà plusieurs territoires douaniers. Ce sont donc les intérêts économiques qui cimentent les États. Et ces intérêts sont créés artificielle[1] ment par l'existence des douanes. Sans les douanes existantes et sans

la crainte de celles à venir, il n'y aurait pas de frontières économiques, ni, par conséquent, d'oppositions économiques ; la notion de « territoire économique national » serait oubliée, l'extension du territoire économique ne serait plus possible, ni par les traités ni par la conquête, pour la bonne raison que le territoire économique de chaque pays, de chaque peuple et de chaque homme s'étendrait au monde entier.

C'est très bien d'éviter la guerre. Mais pour pouvoir l'éviter en toutes circonstances, il faudrait avoir des raisons d'espérer que dans un avenir rapproché, les douanes seront complètement supprimées. Si un peuple alors s'avise encore d'ériger des barrières douanières, il faut qu'il sache qu'il se met de ce fait sur pied de guerre vis-à-vis du reste de l'humanité, et qu'il doit s'attendre à la riposte du monde entier. Et si la politique actuelle des douanes s'obstine dans sa sottise et ses contradictions, l'appel au désarmement est une folie : il est encore pis que la guerre.

On a tant parlé de la liberté des mers. Il n'était que juste d'ailleurs que les mers fussent libres pour l'homme. Mais la liberté des terres importe encore bien davantage. C'est vraiment se moquer des peuples, que de réclamer, avec Wilson, la liberté des mers, sans plaider pour celle de la terre ferme. Aucun peuple ne doit exercer de droit exclusif sur le sol qu'il occupe. Il faut que les ports des États-Unis soient ouverts aux Mongols ; que les produits de tous les coins du monde y aient également accès ; et que réciproquement, le monde entier soit ouvert aux Américains. Nos ancêtres n'ont pas découvert et colonisé l'Amérique dans le but de voir ce continent s'isoler du monde. Le globe terrestre est le domaine de tous, aux mêmes conditions dictées par la nature.

Cette liberté des mers et des terres, nous y arriverons dès que nous serons affranchis de l'idée qu'il nous faut l'or pour monnaie, et que lorsque ce métal est trop difficile à trouver, nous devons le subtiliser au voisin pour tirer à nous la couverture.

Il y aurait encore bien d'autres reproches, et combien graves, à formuler à l'adresse de l'étalon-or, si nous examinions le problème du point de vue de la technique monétaire. Le traité que nous avons mentionné précédemment fait le procès détaillé de cet étalon de malheur. Puisse cette causerie attirer l'attention générale, et notamment celle des amis de la paix, sur ce grand *fauteur de troubles* qu'on appelle l'étal-onor ; il faut que l'on sache par où commencer, si l'on veut faire du solide travail. Tous les efforts des partisans de la paix sont louables. Mais leurs initiatives humanitaires seraient autrement efficaces, s'ils voulaient accorder plus d'attention aux causes économiques de la guerre, et flétrir non seulement les guerres que se font les nations, mais aussi la guerre civile qui ne cesse de sévir depuis trois mille ans.

Depuis quelque temps s'est constitué un Mouvement pour le sol franc et la monnaie franche. Son but est de faciliter le chemin de la paix internationale, en s'efforçant d'établir, au moins au dedans des frontières, les bases économiques de la paix sociale.

Suppression des revenus obtenus sans travail, établissement du droit à l'intégralité du produit fourni par le travail. Telles sont, pour ce mouvement en faveur de la paix, les conditions à réaliser. Sa première revendication est l'abandon de l'or, à remplacer par la monnaie en papier gérée selon des principes scientifiques. La seconde revendication, le retour des terres au patrimoine indivis du peuple, est d'une portée non moins grande.

Le programme du mouvement pour l'Économie franche constitue pour la paix une œuvre vraie, réfléchie, aux bases profondes. C'est le désarmement radical. Car les armements, aujourd'hui, consistent moins en places fortes et en marine de guerre qu'en conditions économiques funestes. Que peut bien signifier la suppression des armements ? L'homme naît armé. Ôtez-lui les ongles et les dents : il *étranglera* son adversaire. Le chanvre inoffensif ne fut-il pas, à Paris, l'arme du prolétariat révolté ? Caïn s'arma d'une branche de chêne. Les armements en eux-mêmes ne conduisent pas à la guerre. La cause de la guerre est plus profonde. Celui qui veut véritablement le désarmement doit vouloir délivrer l'humanité des chaînes que lui a forgées **l'or.**

L'or, disait Pythagore, est la véritable cause de tous les crimes. Parmi ceux-ci, il faut compter la guerre.

C'est pourquoi ceux qui veulent la paix entre les citoyens et entre les peuples, et qui veulent faire œuvre utile, appuieront en se joignant à lui, le Mouvement pour le sol franc et la monnaie franche.

La femme de Loth regarda derrière elle et l'épouvante la changea en statue de sel. Tous ceux qui regardent en arrière se fossilisent en écrevisses, en militaristes, en marchands de canons. L'épouvante pétrifie quiconque se retourne sur le passé de la civilisation. On n'y rencontre que l'horreur et la ruine. « Aux armes ! Sans quoi vous serez terrassés. Voyez les ruines de Babylone, de Ninive, de Jérusalem, de Rome. La guerre est dans la nature même de l'homme. Babylone serait encore debout dans toute sa grandeur, si elle avait été mieux armée. » Telles sont les leçons de l'Histoire. Du moins en apparence.

Copernic et Galilée ont montré combien les apparences peuvent être trompeuses.

Les apparences ont trompé ceux qui, depuis toujours, ont tenté d'interpréter les signes de l'histoire. C'est un malheur immense. Ce que peut faire une erreur d'interprétation, on l'a vu à Rome, lorsque Galilée démontra que le soleil ne tournait pas autour de la terre. La Ville Éternelle en fut ébranlée jusque dans ses bases. Il ne s'agissait pourtant que d'un problème d'astronomie, d'une question purement

spéculative. Quelle secousse ne doit pas ébranler les fondements mêmes de notre pensée et de notre comportement, si l'idée vient à se répandre que l'histoire gravite non autour de Mars, mais autour de Mercure !

L'explication économique des décadences indiquera, dans tous les domaines, des voies nouvelles. Surtout aux amis de la paix. Car l'homme a besoin de l'histoire. C'est sa grande éducatrice. À condition de comprendre son langage. Un regard en arrière devient alors une perspective, l'expérience étant le meilleur des oracles. Que fait le colon à la recherche de terres nouvelles ? Après avoir examiné la végétation, il étudie les conditions climatiques et s'assure de l'absence de toute trace d'incursions armées. Plus d'un colon, après ces investigations, s'est fixé sur quelque rivage paisible et solitaire pour essarter et labourer, jusqu'au moment où, du sommet d'un peuplier silencieux, un jonc venant siffler à ses oreilles lui a révélé la présence d'un Indien. Ce jonc représente pour le pionnier ce que les ruines de Babylone devraient signifier pour nos fondateurs d'États. Elles devraient leur rappeler que les apparences les ont trompés, et que le ruisselet, lors de la fonte des neiges, se change en un torrent gigantesque.

L'homme est perdu s'il ne consulte pas l'histoire. Qu'il en interprète mal les enseignements, et c'en sera fait de lui. Or, les apparences nous ont trompés. Elles nous firent croire à la nécessité des armements et rendirent la guerre fatale. Elles nous indiquèrent, comme moyen de protéger l'État, le bellicisme que nous crûmes nécessaire d'inculquer à la jeunesse. Le militarisme suscita la guerre, contre laquelle nous cherchions précisément à nous prémunir.

Comme les choses auraient été différentes si, nous méfiant des apparences, nous avions fouillé quelque peu. Comme nous aurions vite découvert une de ces tables sur lesquelles il est écrit : « La monnaie d'or est l'éternel brandon de la guerre civile et de la guerre entre les peuples. À cause de lui nous avons été désarmés au point de ne plus pouvoir opposer aucune résistance aux attaques des barbares. L'or nous donna la vie. Mais il dévora ses enfants. *Honneur à Lycurgue qui bannit l'or, cause de tous les crimes!* »

NOTES DU TRADUCTEUR

[I] (p. 46). Loi d'airain : *nom donné par le socialiste allemand Lassalle à une théorie du coût de la production, qui réduit le salaire de l'ouvrier au strict minimum nécessaire à sa vie et à celle de sa famille* (Larousse du xx° siècle). [II] (p. 67). *Gesell, qui est Rhénan, désigne ainsi les Prussiens.*

[III](p. 78). Junker. *Se dit surtout des gentilshommes terriens qui forment en Prusse un parti conservateur et militaire (Junker est en ce cas, synonyme de hobereau)* (Larousse du XX^{e} siècle).

[IV](p. 105). L'émission de 10 milliards rapporte annuellement à l'État 500 millions d'intérêts. *Le moyen le plus employé actuellement par les banques d'émission pour mettre en circulation les billets de banque, est l'escompte des effets de commerce. L'intérêt dont il est question ici est celui que les banques d'émission exigent pour cet escompte. Si l'escompte maintient en circulation* 10 *milliards, cela fait, à 5%,* 500 *millions d'intérêts par an.*

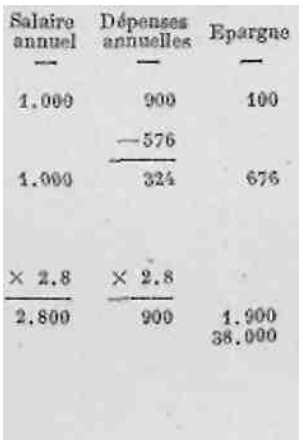
[V] (p. 195). *Le chapitre 'Les mouvements de fonds* sans numéraire » *date de la7° édition (publiée en 1931, donc un an après la mort de Silvio Gesell). D'aucuns préfèrent l'article publié par Gesell dans le journal* « *Die Freiwirtschaft • de mai 1921, p. 138,sous le titre :* « *Unterliegen die Bankdcpositen dem Einfluss des Freigéldcs ? » (les dépôts bancaires subissent-ils l'influence de la monnaie franche ?)*

[VI] (p. 213). *La 7^{e} édition préconise pour la monnaie franche le timbrage* hebdomadaire à *un pour mille. C'est ce système qui fut réalisé à Schwanenkirchen (voir Henry Büchi : Free Money). L'expérience de Wörgl consistait en timbrage* mensuel à un *pourcent (voir Claude Éourdet : Une nouvelle Mecque économique, dans l'Illustration du9 septembre 1933 ; voir aussi Félix Swinne : L'estampillage des billets de banque ?Vromant, Bruxelles). Rappelons que ces réalisations, quoique couronnées de succès, durent être abandonnées, la première à cause de l'intervention de la Reichsbank, qui fit promulguer une loi interdisant l'emploi de tout moyen paramonélaire, la deuxième après un procès d'un an et demi avec la banque d'Autriche, qui invoquait son privilège d'émission.*

[VII] (p. 245).

Je gagnais 1.000 *marks dont j'économisais* 100 *marks (marks mesurés à un indice des prix déterminé) : L'intérêt étant tombé de* 4 *à* 0 *%, mes dépenses se réduisent de* 64 *%.*

Désormais, mon budget s'établit donc comme suit : Mais les prix baissent fort de ce fait. (De 64%, *c'est-à-dire dans le rapport de* 900 à 324). *Or, si on maintient les prix constants, mon salaire montera dans la proportion de* 324 *à* 900, *c'est-à-dire qu'il sera multiplié par* 2,8.



Salaire annuel	Dépenses annuelles	Epargne
—	—	—
1.000	900	100
	—576	
1.000	324	676
× 2.8	× 2.8	
2.800	900	1.900
		38.000

Mon budget annuel sera : *En vingt ans, j'épargnerai* : *(Quand Gesell dit :* « *Mon salaire est doublé* », *c'est une façon rapide de parler. En réalité, il est plus que doublé ; il est multiplié par environ* 2,8.)

[VIII] (p. 258). *Retraduit de l'allemand.*

[IX] (p. 353). *La traduction en anglais, par* Philip Pye *M. A. (San Antonio, Texas,* 1934) *d'après la* 6° *édition, ajoute :*

Mais durant une baisse des prix longue et ininterrompue comme à l'époque romaine, le taux annuel de la chute des prix est faible, et peut être négligé dans le raisonnement. Quand on dispose de statistiques des prix, de manière à pouvoir éliminer du taux de l'intérêt, la prime de hausse et la ristourne de baisse, la fixité du taux de l'intérêt net apparaît de façon concluante.

[X] (p. 373). *Retraduit de l'allemand.*

[XI] (p. 391). *Le thaler se répandit jusqu'en Afrique- Après la deuxième guerre mon diale, le thaler de Marie-Thérèse était encore la monnaie officielle de l'Ethiopie. A cette époque H ailé Sélassié fit refondre ces pièces à son effigie, en Amérique.*

ACHEVÉ D'IMPRIMER -SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND
29, RUE CLAUDE-POUILLET
À BESANÇON PATRIE DE P.-J. PROUDHON

Dépôt légal 3e trimestre 1948 — N° 4862
Edit. M.-B. Issautier, 185, route de Choisy, Ivry-sur-Seine — N° 001